





MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE

ET D'HISTOIRE

DE LA MOSELLE

ANNÉE 1859



METZ

Typographie de ROUSSEAU-PALLEZ, Éditeur

LIBRAIRE DE L'ACADÉMIE IMPÉRIALE

RUE DES CLERCS, 14

1860

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE ET D'HISTOIRE

DE LA MOSELLE.

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE

ET D'HISTOIRE

DE LA MOSELLE

ANNÉE 1859



METZ

Typographie de ROUSSEAU-PALLEZ, Éditeur

LIBRAIRE DE L'ACADÉMIE IMPÉRIALE

RUE DES CLERCS, 14

1860

LA MAISON DE HEU

ET

LE MIROIR DES NOBLES DE HESBAIE

« Plus loin, dans un site élevé et magnifique,
« le vieux château de Warfusée où la belle Alix
« reçut les serments du comte de Dammartin,
« l'auteur de la noblesse d'Hesbaie et de cette
« nombreuse et brillante chevalerie renommée
« dans toute l'Europe. »

(*Histoire de Liége*).

La Maison de Heu, manuscrit inédit de la bibliothèque de l'arsenal à Paris [1], vient d'être publié par la Société d'archéologie de Lorraine [2]. Il y a quelque temps déjà, *Metz littéraire* [3] en avait donné une courte appréciation que la publication faite à Nancy, sans commentaires, m'engage à développer. Arrêter l'erreur chaque fois qu'elle peut être saisie, la combattre et l'empêcher de se propager sous le patronage d'associations justement réputées, c'est rendre service à la science. Quelque minime que ce service puisse paraître ici aux yeux des personnes qui ne considéreraient que le peu d'importance du fait en lui-même, il n'est pas à dédaigner; car il ne faut pas s'y méprendre, je ne me propose pas seulement une vaine discussion généalogique [4]; il n'est pas question seulement de l'origine quasi-royale [5], ni des degrés dont on a paré l'ascendance déjà bien longue des Heu si puissants à Metz aux XIVe, XVe et XVIe siècles, ni même de la pronostication nouvelle faite en cette ville. Jacques d'Hemricourt, le chroniqueur de la Hesbaie [6], est en

cause, et nous verrons s'il doit continuer à être, dans son ensemble, l'un des historiens préférés des Liégeois et de la Belgique entière.

Si, à l'occasion et à l'aide d'un petit manuscrit que le hasard a jeté sous ma main, il est constaté que Jacques d'Hemricourt dont le Miroir des Nobles de Hesbaie compte, dit-on, deux ou trois cents copies et trois éditions, s'il est constaté, dis-je, qu'Hemricourt a imaginé une partie de sa chronique ou reproduit même avec une entière bonne foi les récits d'une tradition intéressée et suspecte, on reconnaîtra une fois de plus que souvent la gloire et la renommée tiennent à bien peu de chose, et l'on devra désormais refuser à Hemricourt l'autorité sérieuse qu'un prestige de quatre siècles passés lui a donnée et lui laisse encore malgré les attaques nombreuses qu'il a supportées; on devra le ranger parmi ces trouvères et ces chroniqueurs poètes, fort estimés à juste titre, mais qui deviennent une source d'embarras pour l'histoire, lorsque leur véritable caractère n'est pas connu.

Mon entreprise m'est pénible, je l'avoue franchement, et n'est pas sans péril. Je m'expose à rompre avec un de mes plus vieux amis, et j'affronte l'opinion publique entièrement captivée par la simplicité, par les charmes et par la sincérité de son discours. Pour ces deux motifs, je serais heureux de me tromper dans les appréciations que je soumets à la Société d'histoire de la Moselle, et sur lesquelles j'appelle la bienveillante attention de mes lecteurs.

I.

LA MAISON DE HEU.

Le manuscrit de l'arsenal contient la suite généalogique des Heu depuis l'an 1086 jusqu'en 1528, précédée de l'horoscope ou thème de nativité de Nicolas de Heu, maître-échevin en cette année 1528.

Horoscope.

Cette partie méritait à elle seule les honneurs de l'impression. Elle complète une série de productions du même genre et du même auteur peut-être, imprimées à Metz au XVI[e] siècle, et dont il existe quelques rares exemplaires. Elle fut composée, en l'année 1528, par Laurent Frisius ou Frisuis [7] à l'occasion vraisemblablement de l'arrivée de cet étranger dans la ville libre, ou de l'élévation à l'échevinat de Nicolas de Heu [8]. Nicolas de Heu était alors âgé de trente-quatre ans, s'il vint au monde en 1494, comme le dit le magicien, et n'avait que vingt-neuf ans si, selon Paul Ferry [9], il ne vit le jour qu'en 1499.

L'astrologue lui prédit, comme s'il était encore au berceau, une foule de merveilles, un génie pénétrant et précoce, des mœurs réglées, un commerce agréable malgré son avarice et son caractère prompt à la colère et à l'emportement, car il se laissera facilement dompter et convaincre. Il acquerra de grandes richesses, il aimera le maniement des affaires publiques, et pour y réussir, il sera inconstant, il aura souvent sur la lèvre une chose et une autre dans le cœur. Les voyages, une vie errante, les aventures lui plairont. Les honneurs ne lui feront pas défaut, la soif de la gloire le tourmentera, il deviendra factieux au besoin. Laurent ne se trompait pas. Enfin il perdra sa fortune, dissipera celle qu'avaient amassée ses aïeux; il deviendra fou, mais on lui fera de somptueuses funérailles.

Quant à sa race, il n'en est point parlé, ni de son père, ni de sa mère, ni de ses frères, ni de ses sœurs [10].

La cinquième demeure lui refuse des fils : s'il en avait, ils ne vivraient point ou seraient chétifs, estropiés. Nicolas de Heu n'eut en effet qu'une fille. La sixième demeure est des plus sombres : elle n'annonce que coups, blessures, deuils et dangers de toutes sortes. Pour la conjurer, Nicolas

ne devra recevoir aucun serviteur du 12 avril au 13 mai, ni louer chevaux ou bœufs pendant cette période de temps.

Bien certainement Nicolas de Heu n'était pas encore marié, et il fut fort imprudent de s'engager dans les liens de l'hyménée, ou Laurent est de la dernière impertinence envers Anne de Failly, lorsqu'il divulgue les secrets de la septième demeure. « Son épouse, dit cette demeure, sera astucieuse, amie de la dispute et remplie de défauts. » Il n'y avait évidemment pas moyen d'être heureux en ménage et de vivre comme on le lui prédisait jusqu'à l'âge de quatre-vingts ans et par conséquent jusqu'en 1574, avec une telle compagne. Aussi Nicolas de Heu mourut-il en 1547, et pour se distraire d'ennuis domestiques, il avait recherché et obtenu la faveur des Princes ecclésiastiques jusqu'à ce qu'il se rendît l'objet de leur haine et de leur secrète envie en embrassant la réforme. Moreri nous apprend qu'il fut inhumé devant la porte des Célestins, l'entrée de l'église ayant été interdite à ses restes mortels.

Généalogie.

La généalogie fut nécessairement dressée avant le thème de nativité pour un autre Nicolas ou Nicole de Heu, père du maître-échevin dont il vient d'être parlé. Elle comprend seize générations ou degrés dont les quinze premiers jusques et inclus Nicole « seul héritier qu'est à présent, orfe enfant de père et de mère en l'aige de cinq ans » sont écrits par la même main, autre, m'a-t-il paru, que celle qui a transcrit l'horoscope, et différente aussi de celle qui a ajouté le seizième et dernier degré, celui du maître-échevin.

Le texte de chaque degré est orné d'une vignette représentant un chevalier et sa dame tenant chacun son écu. Il est bon de faire remarquer que ces écus ne sont blasonnés qu'à partir de Thiébaut de Heu et d'Alix de la Cour, formant le dixième degré de la généalogie entière des Heu, et commençant la partie de cette généalogie, qui n'est point con-

testée. Les quatorze premières vignettes sont d'un même pinceau et n'offrent rien de remarquable, tandis que la quinzième et la seizième sont très-fines et d'un autre et même artiste, bien que les textes, comme je viens de le dire, soient différents. Ces deux dernières vignettes paraissent de véritables portraits, postérieurs nécessairement au mariage de Nicolas de Heu avec Anne de Failly, et plus nécessairement encore postérieurs à la généalogie qui ne pouvait pas mentionner la femme de Nicole de Heu, âgé de cinq ans. La miniature seule nous indique par les armes que cette femme était Marguerite de Brandenbourg. Les portraits de Nicole et de Marguerite représentent des personnes âgées, Nicolas et Anne de Failly sont plus jeunes. Ces détails concourent à faire supposer que la généalogie a été rédigée en 1466 et augmentée en 1528.

La daté de 1466 va être mieux déterminée et deviendra précieuse dans la confrontation de la maison de Heu avec l'œuvre de Jacques d'Hemricourt. *Metz ancien* nous apprend que Jennette Chevallat, femme de Jean de Heu, mourut en couches de Nicole, l'an 1461 [11]; Paul Ferry dit positivement que Nicole est né en 1461 [9], et M. d'Hannoncelles le fait mourir à l'âge de 74 ans, en 1535. Nous savons, aussi par la généalogie manuscrite, qu'à la mort de Jean, Nicole avait cinq ans. Or, Jean Aubrion [12] et les chroniques de Metz [13], rapportent que Jean de Heu mourut à son retour d'une ambassade à Rome et d'un voyage à Jérusalem, le 27 mai 1466. La maison de Heu ne fut donc pas écrite avant cette année et Nicole était alors, et pas plus tard, *âgé de 5 ans*, il était alors aussi *orfe de père et de mère*.

De plus, cette année, et pas avant ni après, Nicole était *seul héritier*. En effet, Jean de Heu avait eu deux filles. L'une, que le manuscrit, les chroniques, le journal d'Aubrion, Paul Ferry, citent sans en donner le nom, mais que Metz ancien appelle Jennette, épousa Pierre Baudoche, seigneur de Moulin, maître-échevin en 1464 et 1489, mort le

11 juillet 1505 et inhumé à Saint-Martin [14]. Ce Pierre Baudoche fit bâtir en 1486 la maison du Passe-Temps. Après la mort de Jennette de Heu en 1464, il avait épousé en secondes noces Alixon Louve, fille de Thiébaut et de Marguerite de Heu, et en troisièmes noces Bonne de la Marck dont il laissa plusieurs enfants et entre autres la célèbre Pérette Baudoche. Fiancée à onze ans, le 1er septembre 1500 avec Jean de Gournay qu'elle ne devait épouser qu'à l'âge de quatorze ans et qu'elle n'épousa point parce qu'il mourut, Pérette se maria en 1503 à Androuin Roucel dont elle fut séparée l'an 1515 en cour de Rome; elle se remaria de nouveau le 20 novembre 1516 à Bernard de Chérisey Nouroy, fils d'Antoine de Chérisey Nouroy, seigneur de Port-sur-Seille, et de Claude de Serrières, dont elle n'eut pas d'enfants. Pérette, pour se distraire, fit le pèlerinage de Jérusalem, et revint à Metz où elle mourut en 1531. (*Metz ancien*. T. II. Chroniques.)

La seconde fille de Jean de Heu, que le manuscrit ne nomme pas davantage, s'appelait Pérette, comme sa nièce. Fiancée en 1464, pendant l'ambassade de son père, à Nemmery Renguillon, qu'elle épousa après le retour de son père, elle mourut peu de jours après ses noces, le 1er juin 1466.

Nicole de Heu ne fut donc seul héritier qu'en 1466. Jean Aubrion ferait croire, contrairement à ce que nous avons avancé, qu'il avait plus de cinq ans. En 1467, dit-il, « le petit Collignon de Heu envoya ses varlets au secours de Huy. » Nicolle de Heu n'était point d'âge à connaître l'histoire de sa maison et ses relations avec Huy; c'était en son nom que ses manbours faisaient cette démarche.

Si l'histoire des Heu ne fut pas écrite avant l'année 1466, elle ne le fut pas après 1494, date de la naissance de Nicolas, le héros de Laurent Frisius, dont le degré est d'une écriture toute différente et comprend Anne de Failly sa femme, tandis que Marguerite de Brandenbourg, sa mère, et femme de Nicole, n'est point citée. Elle ne le fut point non plus

après le 6 août 1492, date du mariage dudit Nicole avec Marguerite, ni même après le 9 août 1489, époque de son premier mariage avec Catherine de Gournay, morte le 18 novembre 1490.

On peut hardiment affirmer que la partie généalogique de la maison de Heu a été écrite de 1466 à 1489, et selon toutes les apparences en 1466; le seizième degré et les deux dernières vignettes n'ont été ajoutés que postérieurement à 1494, et vraisemblablement l'an 1528, en même temps que la pronostication.

II.

LE MIROIR DES NOBLES DE HESBAIE.

Jacques d'Hemricourt n'avait que vingt ans lorsqu'il entreprit, en 1353, d'écrire l'histoire des Sires de Warfusée *. Il y joignit le récit des guerres d'Awans et de Waroux ou la chronique pendant quarante-cinq ans, de 1290 à 1335, du pays entre Liége et Huy appelé Hesbaie. Ce travail dura quarante-cinq ans également et ne fut terminé qu'en 1398. Hemricourt s'occupa dans une profonde retraite à le corriger, jusqu'à sa mort arrivée le 3 décembre 1403. Il y a dans le Miroir de Hesbaie deux parties distinctes. La généalogie des principaux seigneurs du pays et le récit de la guerre célèbre dans laquelle tous ces seigneurs se trouvèrent engagés les uns contre les autres.

Cette dernière partie et les détails de mœurs et d'usages consignés par Hemricourt dans son livre, restent en dehors de ma critique.

Le Miroir eut bientôt les honneurs d'un grand nombre de copies. Il en est une entre autres de 1436, qui fut publiée pour la première fois en 1673, par le sieur de Salbray *. En regard du texte ancien, nous trouvons une traduction qui permet de suivre plus facilement les récits;

malheureusement cette traduction est fort incorrecte et parfois tout à fait vicieuse. Remarquons en passant que la date de 1436 est bien rapprochée de l'année 1466 que nous assignons à la maison de Heu.

Une seconde édition, considérablement augmentée de notes, a été donnée en 1791 par Jalheau, protonotaire apostolique et chanoine de Sainte-Croix de Liége. Jalheau n'a pris ni l'ordre adopté par Hemricourt et suivi par Salbray, ni les textes de celui-ci. Il traduit à nouveau, ayan soin de dire que Salbray n'avait point vu le manuscrit original du livre qu'il a mis en lumière. Cette édition est loin de valoir la première; mais sous le rapport généalogique, elle offre plus de facilité aux recherches sur les familles dont les filiations sont suivies, par des annotations, jusque dans les temps modernes. C'est dans ces annotations que l'on trouve les Heu descendant par les sires de Bernalmont des seigneurs de Warfusée, et se continuant jusqu'au siècle dernier; les Heu ne sont nulle part ailleurs, ni dans les manuscrits nombreux de Hemricourt, ni dans la traduction de Salbray, ni dans les autres chroniques liégeoises, ni dans l'ancienne histoire de Huy [21].

M. Vasse, en 1852, voulut mieux faire encore que Jalheau, il devait restituer d'après diverses bonnes copies le texte véritable de l'auteur; ce travail n'est point achevé.

Hemricourt ouvre son récit au château de Warfusée, l'an 1102. « Al temps que Henry li quars de ce nom estoit » Empereur des Romains (1106—1115), et Obiers estoit » Evesque de Liege, apres la mort del Evesque Henry dit » le paisible, assavoir l'an del Nativité Nôtre Singnor mille » cent et doiz ans. » Il n'est pas possible de s'y tromper, Philippe-le-Hardi régnait encore.

Il raconte l'histoire d'Otton, premier seigneur connu de Warfusée, celle de Libert et de Hugues ses fils, et la naissance, l'éducation, l'esprit, les grâces et la beauté d'Alix sa petite-fille.

Un chevalier français, Rasse à la barbe, frère du comte de Dammartin, arrive à Huy, petite ville très-pittoresque sur la Meuse, près de Warfusée, incendiée en 1690 par Christophe comte de Gournay, qui périt à Fleurus la même année, et dont le fils devait mourir à Nerwinde, le dernier de la race des Gournay, si connus à Metz [22]. Le comte de Dammartin était fort beau seigneur, menait grand train, avait un nombreux équipage de chasse. Il allait souvent chercher fortune dans les vastes plaines de Warfusée. Un jour qu'il s'était risqué à entendre la messe au château, il vit la belle Alix et en fut remarqué. Libert de Warfusée distingua promptement ses nobles qualités; il lui accorda la main de sa fille. Rasse de Dammartin et Alix de Warfusée devinrent ainsi la souche de cette nombreuse lignée dont le *Miroir* nous a conservé les souvenirs les plus détaillés [23].

Hemricourt et son traducteur Salbray suivent dans tout leur développement, jusqu'en 1398 et 1403, chacune des branches de ce tronc fécond en grands hommes.

Jalheau continue l'œuvre du bon chevalier jusqu'en 1791, et s'occupe particulièrement des Heu qu'il introduit dans ses notes. Non-seulement il les rattache, comme fait leur histoire, aux comtes de Dammartin par la branche de Bernalmont, mais il les fait revivre au pays de Huy, après leur extinction à Metz. Il est évident que Jalheau trouva les Heu dans les écrivains qui avaient reproduit partiellement l'histoire de leur maison, tirée elle-même du *Miroir des Nobles*.

III.

HEU.

L'origine étrangère des Heu se trouve mêlée par leur généalogie à des faits historiques trop considérables et trop certains, à des incidents rendus trop curieux; leur filiation dans ses premiers degrés est pleine d'un trop grand intérêt,

il s'y rencontre trop d'anachronismes pour que nous ne retrouvions pas facilement ce qu'il y a de faux dans le brillant échafaudage emprunté au Miroir des Nobles de la Hesbaie.

J'avais démontré aussi brièvement que le comportait le temps dont je pouvais disposer pour des recherches minutieuses et toujours un peu futiles, et la place qui m'était accordée pour exposer le résultat de mes investigations, et la nature enfin du livre qui devait les contenir [3], j'avais démontré la fausseté de l'ascendance donnée à Thiébaud de Heu, né en 1245 et mort en 1330. J'avais repoussé aussi l'opinion qui fait revivre au pays de Liége, jusqu'à la fin du dix-huitième siècle, les descendants de Gaspard de Heu, mort à Vincennes en 1560. Car il ne faut pas confondre dans la maison de Heu la suite généalogique depuis 1086 à 1230 et à 1528, avec les prétentions de Jalheau.

Ce dernier point ne touche en rien le manuscrit de l'arsenal, il ne porte aucune atteinte à Hemricourt qui ne s'en pouvait pas occuper, et qui d'ailleurs n'a connu ni Gilles, ni Roger, ni Thiébaud, ni même le nom de Heu; mais la Société d'Archéologie de Lorraine l'admet, et par le titre même de sa publication, elle confirme implicitement toutes les notes de Jalheau. Je devrai y revenir.

Telle fut l'autorité du manuscrit de l'arsenal, et cette analogie le rapproche du Miroir, que Wassebourg, qui écrivait avant 1549, le mentionne comme *recueil d'histoire* laissé par Nicolas de Heu [15]. Paul Ferry, mort en 1669, en avait accepté la tradition fabuleuse [9]; Dom Calmet, dans son histoire de la maison du Chastelet [16]; bien avant Dom Calmet, Moreri dans son grand dictionnaire, aux articles Heu et Warfusée [17]; Blanchart [18]; La Chesnaye des Bois [19]; Metz ancien [11]; la biographie de la Moselle [20], ont suivi ses errements.

La Maison de Heu marche parallèlement au Miroir des Nobles, mais beaucoup plus rapidement, en ne suivant qu'une

seule des branches de l'arbre planté par Hemricourt, « la « branche de Heu ou Hell, l'une des plus illustres et con- « sidérables au pays messin, » dit Moreri. Elle n'offre de variantes sensibles qu'au point où cette branche se détache de la tige principale. Elle donne beaucoup moins de détails généalogiques et de ces détails de mœurs et d'usages qui font le grand mérite de Hemricourt ; mais elle ajoute de nombreux traits empruntés aux histoires d'Allemagne, de Liége et de Metz. Ce sont ces traits qui m'ont fait ouvrir les yeux sur les défauts de la maison de Heu, et m'ont amené à étudier à fond le Miroir de Hesbaie. La maison de Heu, commence aussi par Otton de Warfusée, mais en 1086, seize ans plus tôt que ne fait Hemricourt. « En se temps, dit- « elle, regnoit lempereur Henry, levescque Henry de Liege « et Popo evescque de Mets et furent les ordres des Char- « tereux et Chanoines réguliers institué. »

IV.

DAMMARTIN.

Ni la Maison de Heu ni le Miroir ne nous disent la date précise de l'arrivée d'un comte de Dammartin à Huy, pas plus que la date de son mariage. Il est fait mention seulement d'un bannissement par Philippe, qui eut pour femme Isabelle, selon Hemricourt, Elisabeth selon le manuscrit, fille du comte de Hainaut. Il ne peut être question ici, comme pour Otton de Warfusée, de Philippe-le-Hardi qui régna de 1060 à 1103, et qui épousa Berthe, fille de Florent, comte de Hollande, répudiée en 1093. Hemricourt ne nous dit pas la cause de ce bannissement', et le manuscrit de l'Arsenal donne à entendre qu'il eut lieu à l'occasion de la reine. Puis il ajoute que ce fut au temps de l'empereur Conrard (1128-1152), de l'évêque Thierry (1164-1172), et même de la mort de saint Bernard (1163). Toutes ces dates ne

s'accordent pas avec celle de la mort d'Isabelle (1180-1190), ni surtout avec Philippe-le-Hardi et Berthe.

On comprendra le besoin qu'éprouvait l'auteur de la Maison de Heu, écrivant à la fin du XVe siècle, avec moins de bonne foi que n'en avait Hemricourt, d'éloigner le plus possible les premiers degrés de sa généalogie, afin de les caser plus naturellement dans un espace de temps qui, malgré ses efforts, reste trop court. De même qu'il reportait Otton de Warfusée à 1086, il devait chercher à reculer le mariage de Rasse et d'Alix, en attribuant au départ du vassal français une raison plausible se rattachant cependant à Philippe-Auguste, vu qu'il n'y avait pas moyen de retourner jusqu'à Philippe-le-Hardi sans sacrifier la reine Isabelle et l'histoire.

J'ai cherché vainement dans l'histoire des comtes de Dammartin quel pouvait être ce Rasse à la barbe et l'époque de son existence, je ne l'ai trouvé nulle part. De même j'ai cherché partout et inutilement Guillaume, frère de Godefroid de Bouillon, dont on a fait un duc de Lorraine. C'est Moreri, article Warfusée, et Jalheau qui se chargent de nous apprendre qu'il était frère de Renaud, révolté contre Philippe-Auguste, et fils d'Alberic, tué au siége de Saint-Jean d'Acre en 1191.

Rasse serait donc frère: 1° de Renaud de Dammartin, banni par le roi en 1212.
2° de Simon de Dammartin ;
3° d'Alix de Dammartin, mariée à Jean de Trie dont le fils reprit le nom de Dammartin;
4° d'Agnès de Dammartin, mariée à Guillaume de Fiennes ;
5° de Clémence de Dammartin, mariée à Jacques de Saint-Omer [23].

Quel pouvait être aussi le motif de la disgrâce de cette famille et de la colère de Philippe-Auguste contre l'un de

ses plus puissants vassaux, autre que celui que l'histoire nous fait connaître?

Après avoir répudié Marie de Chastillon, Renaud de Dammartin épousa Ide de Flandre et de Boulogne, fille et héritière de Mathieu de Flandre, comte de Boulogne. Il en eut une fille unique, Mahaut de Dammartin, mariée par traité de l'an 1201, réalisé seulement en 1216, à Philippe de France, dit le Rude, comte de Clermont, fils du roi et d'Agnès de Méranie.

D'un autre côté, Philippe-Auguste avait épousé à Bapaume, le 28 avril 1180, la nièce de son tuteur, Isabelle ou Elysabeth de Hainaut, fille de Baudoin V le courageux, comte de Flandre et de Hainaut, et de Marguerite d'Alsace. Cette princesse, agée de treize ans seulement, avait été fiancée précédemment au comte de Champagne, et apportait au roi de France l'Artois avec les villes d'Arras, d'Aire, de Bapeaume, de Saint-Omer, etc.

Dès l'année 1182, des discussions surgirent entre Philippe et son tuteur au sujet des vastes états de Raoul-le-Lépreux que réclamait Mathieu de Beaumont. Le comte de Flandre organisa une ligue contre le roi. Celui-ci commença par exiler la reine à Senlis, parce qu'elle s'était prononcée en faveur de son père. — Rasse de Dammartin se serait-il déclaré son champion contre Philippe? — Philippe d'Alsace fut bientôt à la tête d'une armée nombreuse et ravagea tout le pays entre Noyon et Senlis. La paix ne fut faite qu'en 1183, et la reine étant sortie de sa retraite, supplia son oncle et son père de ne plus porter les armes contre la France. Elle mourut le 15 mars 1190.

Si, comme le raconte un auteur dont le nom m'échappe et comme le laisserait supposer la Maison de Heu, les assiduités du comte de Dammartin auprès d'Isabelle ou seulement sa participation à la révolte du comte de Flandre, avait provoqué la colère du roi et le bannissement d'un rival redouté, cet événement aurait eu lieu de 1182 à 1190. Mais les faits doivent l'emporter, je crois, sur des présomptions.

Or, après la mort d'Isabelle, Philippe épousa, en 1193, Ingeburge de Danemarck. On sait les malheurs de cette princesse dès son couronnement. Son divorce prononcé par le roi seul; sa retraite à Cisoing, puis à Soissons; l'ambassade de l'évêque Nivelon à Rome en 1196 pour fléchir le pape; la juste opiniâtreté de celui-ci à maintenir l'excommunication; le mariage solennel de Philippe et d'Agnès de Méranie. C'est pendant les cérémonies de ce fâcheux hymen que le comte de Flandre vint à Compiègne prêter ses foi et hommage. Il fut forcé d'abandonner Boulogne, Guines et d'autres villes. Mais, de retour dans ses états, il organisa pour les reprendre une nouvelle ligue avec Henri de Hainaut, Renier de Trie, Baudouin de Béthune, Baudouin de Comines, Nicolas de Condé et plusieurs autres. Le traité en fut signé à Rouen le 8 septembre 1196. Le comte de Mortain, le marquis de Namur, les comtes de Champagne et de Bretagne, le roi d'Angleterre même, y adhérèrent ainsi que Renaud de Dammartin, Baudouin de Guines et Guillaume de Béthune. La guerre ne fut pas longue pour le temps; un nouveau traité de paix fut scellé en 1199.

La mort de Philippe de Hainaut en 1212, ayant rompu les derniers liens qui unissaient les maisons de France et de Flandre, Philippe rompit aussi avec Renaud de Dammartin, qui avait épousé, comme on l'a vu, l'héritière de Boulogne, et dont la fille Mahaut avait épousé le fils bien-aimé du roi. Il lui enleva tous ses domaines, et sous le prétexte de ses rebellions passées, il l'expulsa de son royaume.

Renaud se retira chez son parent le comte de Bar, courut en Flandre, réclama l'appui de Mathilde et de Ferrand, passa en Angleterre où sa cause fut acceptée, revint attendre la flotte anglaise, surprit l'amiral français dans le port de Dam et lui coula bon nombre de vaisseaux. Bouvines fut le terme de cette lutte mémorable. Renaud de Dammartin, plein de rage et de colère, dit M. Kervyn, avait répandu la mort dans tous les rangs. « Comme s'il eut dû triompher

» lui seul de toute l'armée française. » Accablé par le nombre, il se rendit enfin à l'évêque de Senlis, et fut naturellement exclu du traité signé le 24 octobre 1214.

C'est évidemment à cette époque qu'il faut reporter le voyage de Rasse sur les bords de la Meuse, s'il est vrai que Rasse ait existé, et c'est de 1212 à 1214 au plus tôt, que ce chevalier épousa Alix de Warfusée. Il n'est pas croyable qu'il n'ait point secondé ses frères dans la grande entreprise qu'ils avaient formée contre leur suzerain, ni qu'il ait passé, dans les délices de Warfusée, le temps que Renaud et Simon employaient dans les plus rudes combats; d'autant plus qu'Alix devait être d'un âge plus que mûr, si Otton, son grand-père, vivait en 1102 comme le dit Hemricourt, et en 1086 suivant la maison de Heu.

Toutes les suppositions que l'on peut faire sur les causes du bannissement du héros de Jacques d'Hemricourt, s'accordent donc avec l'histoire pour reporter à l'an 1182, au plus loin, et certainement à 1212 et même à 1214, le mariage d'Alix de Warfusée et de Rasse de Dammartin.

V.

LES DEUX GÉNÉALOGIES.

1er DEGRÉ.



OTTON DE WARFUSÉE.

1086-1102.

Hemricourt fait vivre Otton en 1102 et ne donne aucune autre date; la maison de Heu en 1086, et rappelle ses

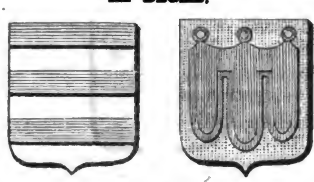
contemporains, Henri IV (1056 à 1106), Popo, évêque de Metz (1090-1104), Henry, évêque de Liége. Otton porte dans le Miroir de *gueules semé de fleurs de lys d'argent;* la Maison de Heu ne donne pas ses armes. Sa femme est indiquée différemment aux deux livres. Hemricourt nomme ses deux fils Rasse et Libert (car il y avait aussi un Rasse chez les sires de Warfusée); la Maison de Heu ne s'inquiète pas de Rasse et ne cite que Libert. (Salbray, ch. 1er, p. 5. — Jalheau, *ibid.* — Vasse, p. 1. — Heu, fol. 15. — *Arch. Lorr.*, t. VII, p. 90.)

IIe DEGRÉ.

LIBERT DE WARFUSÉE.

La Maison de Heu ne donne aucun détail sur Libert, tandis qu'Hemricourt en raconte beaucoup. Il épousa Agnès dont vint cette fille unique connue par ses richesses et par sa beauté, Alix de Warfusée. La Maison de Heu cite parmi les contemporains de Libert, l'empereur Henri V (1106 à 1125), Etienne, évêque de Metz (1120 à 1163), Oviers, évêque de Liége, Godefroid de Bouillon, mourant en Palestine. (Salbray, ch. 1, p. 5 et 6. — Jalheau, *ibid.* — Vasse, p. 1 et 2. — Heu, folio 17. — *Arch. Lorr*, t. VII, p. 90.)

IIIe DEGRÉ.



RASSE DE DAMMARTIN ET ALIX DE WARFUSÉE.

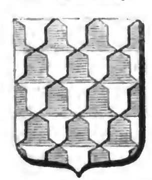
1182-1214.

Des deux côtés on voit Alix accorder son cœur, sa main

et ses vastes domaines à ce brillant comte français que les malheurs de la patrie et les plaisirs de la chasse ont conduit sous les murs enchantés de Warfusée. Hemricourt se complaît dans son discours. Il nous apprend que les comtes de Dammartin portaient *fascé d'azur et d'argent de six pièces*, et que le pape, en souvenir d'une croisade, changea ces armes si simples et si belles, en *un gonfanon de gueules à trois pendants en champ d'or*. On verra qu'en souvenir d'Alix ces armes furent encore changées plus tard. La Maison de Heu ne nous révèle pas ces circonstances auxquelles Hemricourt attache une haute importance. Mais en revanche elle nomme parmi les contemporains de Rasse et d'Alix, l'empereur Conrard qui régna de 1128 à 1152; Thierry, évêque de Metz, vivant de 1164 à 1171. (Salbray, ch. 1, p. 6 à 9. — Jalheau, p. 6 et 7. — Vasse, p. 2 et 3. — Heu, folio 19. — *Arch. Lorr.*; t. VII, p. 91.)

Ces dates ne peuvent coïncider avec les faits relatifs à Philippe-Auguste, à la reine Isabelle et au frère de Renaud de Dammartin, faits qui se sont produits forcément de 1182 à 1212 et 1214.

IV DEGRÉ.



HUGHES DE LEXHY.

Selon les deux chroniques, Rasse et Alix eurent deux fils. Le Miroir les nomme Libert et Hughes, laisse les armes paternelles à Libert, poursuit sa nombreuse descendance connue sous mille noms divers, sous autant de blasons

différents, puis revient à Hughes surnommé de Lexhy, lui attribue les armes de son aïeul maternel *vairé contrevairé d'argent et d'azur* qui est Awir et déduit également toute sa postérité. La maison de Heu ne cite que Hughes de Lexhy, sans indiquer ni son blason, ni sa femme, et le fait vivre sous l'empereur Frédéric (1152 à 1190), et sous l'évêque Ferry de Pluiose (1172 à 1174.) (Salbray, ch XIII, p. 138. — Jalheau, p. 7. — Vasse, p. 57. — Heu, fol. 21. — *Arch. Lorr.*, t. VII, p. 91.)

V[e] DEGRÉ.



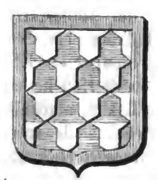
BRETON LE VIEUX OU BARTOL D'AWANS ET DE WAROUX.

La Maison de Heu ne nomme que le second fils de Hughes de Lexhy, Bartol d'Awans et de Waroux. Pour la seule et unique fois où elle s'occupe de blason, elle lui fait porter *de sable à la bande d'argent*, armes de sa mère, dit-elle; or, cette mère n'est point connue; elle n'est pas nommée, ni par la Maison de Heu ni par Hemricourt. On remarquera que ces armes sont, aux coquilles qui chargent la bande et aux émaux près, les armes des comtes de Beaufort et des Heu de Metz, et qu'elles diffèrent totalement de celles que le Miroir attribue au même individu mentionné sous le nom de Breton-le-Vieux de Waroux et d'Awans, avec Otton de Lexhy son frère aîné, Henri de Crisegnée, dont la descendance s'est perpétuée sous le même nom jusqu'au dernier siècle, et

Badout de Voroux, ses cadets. Breton portait, selon Hemricourt, de *gueules au lion d'or*; il fut merveilleusement riche et laissa cinq fils et deux filles, tous chevaliers et chevaleresses.

La Maison de Heu donne pour contemporain à Bartol, les empereurs Frédéric et Henry (1169 à 1197), l'évêque Bertram (1179 à 1211). (Salbray, ch. XX, p. 254. — Jalheau, p. 18. — Vasse, p. 126. — Heu, fol. 23. — *Arch. Lorr.*, t. VII, p. 91 et 92.)

VI° DEGRÉ.



HOMBIER OU HUBERT DE LEXHY.

1220.

Breton-le-Vieux de Waroux et d'Awans, selon le Miroir, eut donc sept enfants, dont Hombier de Lexhy fut le chef et la fleur de la Hesbaie, « teilement est ilh intituleis sor sa « pire en l'enclostre des Frères Escoliers à Liege. » Il mourut l'an 1220. « Se morit l'an mil dois cens et 20, » et portait *vairé d'argent et d'azur à un ourlet de gueules*.

La Maison de Heu le nomme Hubert de Lexy et d'Awans, et confirme tout ce que dit Hemricourt de son importance, parle même de sa tombe en marbre aux frères écoliers de Liége, mais elle passe sous silence ses armes et la date de sa mort; elle lui donne pour contemporains Philippe et Otton, empereurs (1197 à 1218), Conrard, évêque (1212 à 1225), et fait commencer, de son temps, la guerre des amis

au pays de Liége. Sur ce dernier point la Maison de Heu n'est pas tout à fait d'accord avec le Miroir qui assigne l'année 1223 à cette guerre. (Salbray, ch. XX, p. 269 et 270. — Jalheau, p. 21 et 22. — Vasse, p. 149. — Heu, fol. 25. — *Arch. Lorr.*, t. VII, p. 92.)

VI.

OBSERVATIONS.

Avant de passer au degré suivant, je dois faire observer que d'après le Miroir des Nobles, Hombier de Lexhy qui nous occupe, le chef d'une partie considérable de la noblesse de la Hesbaie, mourut en 1220, laissant six fils et quatre filles. La Maison de Heu ne contredit pas le fait de la mort de Hubert de Lexhy, mais elle se garde bien d'en donner la date. Toutefois, elle reconnait sa tombe aux écoliers, et ses dix enfants et sa haute position. Or, Rasse et Alix, ses bisaïeux, n'avaient pu se marier, comme on l'a vu ci-dessus, que de 1182 au plus tôt à 1212 et même à 1214. Otton de Warfusée, son quatrième aïeul, vivait en 1102 selon Hemricourt, et en 1086 selon la Maison de Heu.

Pour laisser dix enfants en 1220, Hombier ou Hubert de Lexy aurait dû se marier certainement avant 1214, et par conséquent avant Rasse de Dammartin et Alix de Warfusée, dont Hemricourt et d'après lui la Maison de Heu le font descendre comme arrière petit-fils.

De 1086 à 1220, espace de temps le plus long que la Maison de Heu mette entre Otton de Warfusée, *vivant encore*, et Hombier ou Hubert, *mort* et *laissant dix enfants*, ou pour sept générations, il s'est écoulé 134 ans ; et de 1102 à 1220, dates du Miroir, il s'est écoulé seulement 118 ans !

De 1182 à 1220, terme le plus long entre Rasse et les mêmes enfants de Hombier, ou pour cinq générations, il y

a 38 ans; et de 1214 à 1220, temps le plus court, il n'y a que 6 ans!

En moyenne, on compte un siècle pour trois générations ou trois générations par siècle. En admettant la filiation établie par Hemricourt et suivie par la Maison de Heu, il devrait y avoir, entre Otton et les enfants de Hombier, 234 ans au lieu de 118 et de 134, ou seulement 4 degrés au lieu de 7.

Hombier de Lexhy n'aurait dû mourir qu'en 1336 ou en 1320, ce qui n'est point admissible puisque l'on dit que la date de 1220 est gravée sur le marbre, et que d'ailleurs sa suite généalogique ne trouverait plus sa place. Et puis Hemricourt n'écrivait-il pas en 1353? Il aurait parfaitement connu les enfants d'Hombier. Il faudrait donc faire vivre Otton de Warfusée 234 ans avant 1220, en 986 pour la Maison de Heu, en 1002 pour le Miroir, ou cent ans plus tôt. Mais alors que deviendront Rasse et Alix, petits-enfants d'Otton, qui ont dû se marier de 1182 à 1214?

D'un autre côté, il faut au moins 167 ans pour les cinq générations qui séparent Rasse et Alix des enfants d'Hombier, au lieu de 6 et 38 ans que l'on trouve, où il ne faut qu'une génération au lieu de cinq, en admettant toutefois que le mariage ait eu lieu en 1182, au temps de la reine Isabelle, avant Bouvines.

Si l'on adoptait les 167 années nécessaires au développement de ces cinq générations trouvées par le Miroir et par la Maison de Heu, il faudrait reporter la mort d'Hombier de Lexhy à 1349 ou 1391 environ, suivant que l'on admettrait 1182 ou 1214 pour le mariage de Rasse et d'Alix. Or, comme je viens de le dire, Hemricourt écrivait à ces époques.

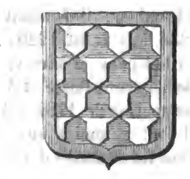
Il est fort difficile de faire concorder les faits proposés par Hemricourt, qui, me semble-t-il, a arrangé une généalogie dont les premiers degrés sont de pure fantaisie et dans laquelle il n'avait prudemment consigné que quelques dates.

L'auteur de la Maison de Heu, écrivant en 1466, avait certainement connu des contemporains de Jacques d'Hemricourt; il a copié le Miroir dont il avait remarqué les défauts; il espérait les cacher, en commençant la généalogie plus tôt et en donnant une série de dates qui semblent rendre les générations dans les familles aussi naturelles que les successions sur le trône ou sous la mître.

VII.

SUITE DES DEUX GÉNÉALOGIES.

VIIe DEGRÉ.



CORBEAUX D'AWANS OU HUBERT CORBEAUL.

1220.

Hemricourt nous dit positivement que les six fils de Hombier de Lexhy, « chevaliers comme leurs oncles, » furent appelés les six fréres d'Awans, qu'ils vécurent longtemps en grande puissance et furent fort tourmentés par l'évêque de Liége, Hugues de Pierrepont, en 1223, par suite de dégâts commis par eux dans une église. On ne peut donc mettre en doute la date de 1220 donnée par le Miroir, et l'on doit encore constater qu'à cette date les arrières petits-fils de Rasse et d'Alix étaient assez âgés pour inquiéter les Liégeois.

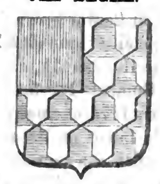
L'un d'eux, Coirbeaz ou Corbeaux, sire d'Awans, épousa

la fille de Roger au chapeau d'isle et *portait les armes de son père.*

La Maison de Heu dit à peu près les mêmes choses de Hubert Corbeaul, sans toutefois parler de son blason. Mais elle a soin d'ajouter que Jean d'Aspremont et Jacques furent évêques de son temps, et que saint Louis mourut (1225 — 1239 — 1261 — 1270). (Salbray, ch. XX, p. 271. — Jalheau, p. 24 et 25. — Vasse, p. 152. — Heu, fol. 27. — *Arch. Lorr.*, t. VII, p. 92.)

Metz ancien commence la généalogie des Heu, par « Humbert Ier dit Corbeau, avoué d'Awans de la branche » de Lexhy. » (T. II. p. 128.)

VIIIe DEGRÉ.



HOMBIER WANE DE BERNAMONT, ET SON FILS HOMBIER WANE DE BERNAMONT OU HUBERT DE BERNAMONT.

Le fils de messire Coirbeaz, fut selon le Miroir, Hombier Wane de Bernamont qui épousa la sœur d'Henri de Noevis. Il portait *vairé d'argent et d'azur au franc quartier de gueules* qui est Awans, et laissa un fils qui suit :

Hombier Wane de Bernamont, surnommé le Vieux, fut marié deux fois; la première à N. de la Weige « *dont il y eut des hoirs desquels ledit Hombier racheta* « *tous les héritages de Bernamont,* » et la seconde à une riche dame de Namur dont il eut plusieurs enfants. Hombier le Vieux portait les armes de son père. Il forme le neuvième degré de la généalogie donnée par Hemricourt.

Ici le manuscrit de l'Arsenal cesse d'être conforme au Miroir. Il semble profiter de l'ignorance où nous laisse Hemricourt au sujet des hoirs de la dame de Weige, pour faire de *ces hoirs* les premiers Heu venus à Metz, et dont les biens seraient les *héritages de Bernamont*. Le temps cependant marche trop rapidement et les générations se succèdent trop fréquentes. Aussi le manuscrit de l'Arsenal réunit-il les deux générations du Miroir en une seule; il supprime Hombiers le Vieux et donne Hubert de Bernamont pour fils à son Hubert Corbeaul, qu'il marie trois fois; il fait venir de sa seconde femme deux fils, Gilles et Roger, et il expatrie ceux-ci en 1232, comme Rasse de Dammartin fut expatrié vingt ans aupavant. Les empereurs Henri VII, Guillaume et Conrard régnaient (1250—1257); Philippe de Florange était évêque (1261—1264).

Metz ancien dit que Humbert II, chevalier, seigneur de Bernalmont, fils de Humbert Ier, fut père de Gilles, et de Roger de Heu mort en 1271 et enterré aux Petits-Clervaux.

Paul Ferry l'appelle Libert de Bernalmont et en fait le chef des Heu à Metz. Mais il a soin de dire que ce n'est là qu'une tradition. (Salbray, ch. XXI, p. 276, 278. — Jalheau, p. 26. — Vasse, p. 153 et 154. — Heu, fol. 29. — *Arch. Lorr.*, t. VII, p. 95. — Metz ancien, t. II. p. 128. — Paul Ferry.)

Hemricourt est forcé d'arrêter la descendance des sires de Dammartin, de Warfusée, de Lexhy; d'Awans, de Waroux dits de Bernalmont, aux enfants ou petits-enfants de Hombier le Vieux, car ils sont tombés par leur inconduite dans une position très-peu honorable. Il n'est pas probable qu'il eût passé les Heu sous silence, s'ils avaient eu réellement des relations de famille avec eux.

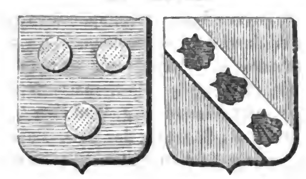
Le manuscrit de l'Arsenal, au contraire, va commencer seulement à nous donner des renseignements utiles et authentiques. Cette seconde partie de la généalogie des Heu fera remarquer mieux encore la fausseté de tout ce qui

précède et le peu de foi qu'il faut ajouter à la partie généalogique du Miroir des Nobles de Hesbaie pour les temps antérieurs à Hemricourt.

VIII.

LES VOUÉS DE HUY A METZ.

IXe DEGRÉ.



GILLES ET ROGER DE HEU.

1232 † 1271.

« Gilles chevalier, maire advoez de Heu héritable » [24], et Roger son frère, sont présentés par le manuscrit de l'Arsenal comme fils de Hubert de Bernalmont de Heu et de sa seconde femme. Ce Hubert de Bernalmont est à la fois Hombier Wane qui épousa la sœur de Henri de Noevis et Hombier Wane le Vieux son fils ; celui-ci, selon Hemricourt, fut marié deux fois et racheta les héritages de Bernalmont aux hoirs de sa première femme. Ces hoirs inconnus ont été personnifiés par le manuscrit de l'Arsenal dans Gilles et Roger de Heu.

Quoiqu'il en soit de la parenté des Heu avec l'un ou l'autre des personnages illustrés par Hemricourt, bien que la charge de voué héréditaire de Huy ait appartenu de tout temps aux comtes de Beaufort, Gilles et Roger vinrent, parait-il, à Metz comme soldoyeurs [25], en 1232 selon la Maison de Heu, en 1230, selon Paul Ferry, en 1248 selon M. d'Hannoncelles, en 1261 selon d'autres. Le fait de cette arrivée semble in-

constestable. Ils seraient entrés dans le paraige du commun et auraient rejeté leur ancien blason *d'azur à trois bezans d'or* que l'on ne trouve nulle part dans le Miroir de Hesbaie, pour adopter les armes de la compagnie qui les avait reçus, de *gueules à la bande d'argent chargée de trois coquilles de sable* [24].

Roger se serait marié à Metz et serait mort en 1271, laissant un fils unique Thiébaut de Heu. Il serait enterré au sœurs de Clairvaux où son épitaphe se voyait; son testament serait en l'arche de Saint-Jacques. Il y a bien encore quelques contestations de détails sur le nom de Roger ou Robert et sur la filiation de Gilles, mais ces constestations sont peu importantes. Wassebourg, Paul Ferry, Dom Calmet, Moreri, Blanchart, La Chesnaye des Bois, s'accordent entre eux et avec la Maison de Heu qu'ils ont tous copiée.

Xe ET XVIe DEGRÉS.

THIÉBAUT ET NICOLAS DE HEU.

A partir de Thiébaut de Heu, fils de Roger, né en 1245, maître-échevin en 1314 et mort âgé de 85 ans en 1330, la généalogie se déduit régulièrement jusqu'à Nicole de Heu orfe, seul héritier en 1466, et jusqu'à son fils Nicolas de Heu, né le 14 novembre 1494, maître-échevin en 1528, formant le seizième et dernier degré de la Maison de Heu. (Voy. Metz ancien, t. II, article Heu.)

IX.

CONCLUSION.

Nous avons mis une scrupuleuse exactitude à montrer dans leurs moindres détails la Maison de Heu et le Miroir des Nobles de Hesbaie. En rapprochant les deux généalogies, nous avons fait ressortir les inconséquences de la filiation

et de chacun de ses degrés. Nous aurions pu continuer une semblable comparaison de la Maison de Heu avec les actes authentiques sur lesquels elle s'appuie, à partir du moment où elle se sépare du Miroir, c'est-à-dire depuis Gilles, Roger et Thiébaud de Heu, jusqu'en 1466 et 1528; nous aurions singulièrement corroboré les preuves que nous avons données de la fausseté de l'ascendance de ces mêmes Gilles, Roger et Thiébaud, empruntée à Hemricourt. Mais on a suffisamment reconnu l'impossibilité de cette ascendance, soit qu'on l'applique aux Heu, soit qu'on la laisse aux sires de Bernalmont.

On a vu en effet qu'entre Otton de Warfusée et surtout entre Rasse et Alix d'un côté, et Hombier ou Hubert de Lexhy, mort en 1220, et laissant dix enfants en âge de porter les armes, et surtout entre Gilles et Roger venant chercher fortune à Metz en 1232, d'un autre côté, il y a trop peu de temps pour qu'un aussi grand nombre de générations se soient développées. Gilles et Roger seraient entrés dans les paraiges messins douze ans après la mort de leur bisaïeul, et cinquante ans au plus après le mariage de Rasse et d'Alix, leur cinquième ou sixième aïeul!

Dès que le manuscrit arrive sur le terrain des chartes et de la réalité, nous y voyons au contraire que depuis la naissance de Thiébaud de Heu, en 1245, jusqu'à celle de Nicolas, le héros de l'astrologue, en 1494, il s'est écoulé deux cent quarante-neuf ans pour cinq degrés seulement, ou quarante-un ans par génération, c'est beaucoup plus que l'on n'en demande ordinairement.

Si j'avais relevé l'une ou l'autre des nombreuses filiations déduites au Miroir, pour chacune des branches de la maison de Dammartin-Warfusée, qui fournirent des *chevaliers connus dans l'univers entier*, selon l'expression d'un historien liégeois, je devrais dire ce que j'ai dit de celle qui m'a occupé plus spécialement, sans que l'on puisse m'opposer la faute de copistes maladroits ou d'éditeurs complaisants. Ainsi, pour ne citer qu'un trait: des deux fils de Rasse et d'Alix, mariés

comme on sait de 1182 à 1214, Libert l'aîné eut trois enfants : Otton de Warfusée qui continua la postérité, Renard mort sans hoirs, et Everard, abbé de Saint-Laurent, à Liége. « Everard, dit Hemricourt, avoit tres grande devotions a « Saint Thomas de Cantorbie qui asseis novellement avoit « esteis Martirizées, et apres ce canoniziez par le Pape « Alixandre assavoir l'an 1171. » (Salbray, p. 9). Jalheau fait mourir cet Everard en 1227.

Ai-je eu tort de dire que Jacques d'Hemricourt n'avait à mes yeux que le mérite incontestable d'un trouvère plus sérieux que les autres, d'un chroniqueur auquel nous devons d'intéressants récits, de curieux détails de mœurs, un magnifique chant de gestes?

On me demandera sans aucun doute comment il s'est fait que le Miroir écrit avant 1403, répandu à profusion de copies, imprimé deux fois à grands frais, et réédité de nos jours, ait été et soit encore généralement admis comme un titre irrécusable pour la plupart des familles de Belgique. L'objection est sérieuse. Toutefois, si l'on examine le cadre et l'agencement du Miroir, on reconnaîtra qu'il devait en être ainsi. Non-seulement il est difficile à contrôler, mais il fut reçu d'abord comme roman de chevalerie et de gestes, ce qui me paraît incontestable et ce qui fait honneur à Hemricourt. Plus tard, lorsque les preuves de famille devinrent en usage, il les facilita tellement et servit si agréablement les prétentions de chacun, que chacun en fit son plus beau monument de gloire. Il suffisait qu'une famille appartînt par quelque côté à l'un des chevaliers cités par Hemricourt dans ses guerres et dans ses tournois, pour qu'elle adoptât et fît adopter dans son entier le Miroir de Hesbaie.

L'auteur de la Maison de Heu a procédé avec cet esprit, il a profité de la lacune laissée par les hoirs de Bernalmont, pour introduire Gilles et Roger dans la grande famille de Dammartin, et pour donner une grande illustration au petit Collignon de Heu.

Si j'ai réussi à faire connaître Hemricourt sous son véritable jour, si, en lui ôtant le prestige d'historien généalogiste, je lui ai rendu son caractère de poète incomparable, aurai-je manqué à sa mémoire?

X.

LES HEU REVENUS A HUY.

Nous avons dit que le manuscrit de l'Arsenal ne nomme pas la mère de Gilles et de Roger, et que Jacques d'Hemricourt ne connaissait pas ces deux personnages. Dans ses notes, Jalheau, adoptant toute la généalogie du Miroir et augmentant ainsi d'un degré la filiation des Heu, affirme que Robert et Gilles de Heu, voués de Huy, sont fils de Hubert de Dammartin d'Awir, de Waroux d'Awans de Bernalmont le vieux, et de N., dame de la Weige, sa première femme.

« De Robert, dit ensuite Jalheau, viennent en descendant « Nicole ou Nicolas de Heu, chevalier, seigneur d'Ennery, « échevin de Metz en 1485, mort le 8 juin 1535, il gît « dans l'église Saint-Martin où l'on voit son épitaphe. '' » (Jalheau p. 26 et 27, notes).

Jalheau choisit alors le plus célèbre des fils de Nicolas et de Marguerite de Brandebourg, Gaspard, maître-échevin en 1542 et 1548, seigneur de Buy, Ennery, Flévy, qui épousa en 1545 Jeanne de Rognac, dite de Louvain, et mourut à Vincennes en 1560. Il lui rend le nom d'Awans, lui donne un fils aîné du nom de Jean, et en fait descendre les Heu Awans, rétablis au pays de Liége, où ils existaient encore de son temps.

Si la Maison de Heu ne nous fournit aucun renseignement sur cette nouvelle migration des Heu, puisqu'elle ne parle que de Nicolas, frère aîné de Robert, de Jean, de Martin et de Gaspard, en veranche, tous les contemporains et les titres les plus authentiques nous instruisent suffisamment.

Paul Ferry, Travault, Blanchart, d'Hannoncelles, tous les titres que j'ai en main ne donnent point de fils du nom de Jean à Gaspard de Heu et à Jeanne de Rognac, mais seulement [10]:

1° Gaspard de Heu, qui épousa Marguerite de Velbruck, et fut décapité à Luxembourg pour fait de guerre, ne laissant qu'une fille Odile de Heu, mariée à Henri de Chalon, capitaine de cavalerie, Prévôt de saint Mard et Virton;

2° Moyse de Heu, seigneur de Rognac et de Flévy, mort sans postérité.

3° Marguerite de Heu, née en 1548.

Marguerite de Heu renonça, par acte du 26 août 1569, aux successions de ses pére et mère, et à celle de Martin de Heu son oncle, en faveur de ses deux seuls et uniques fréres Gaspard et Moyse. (*Metz ancien*, t. II, p. 132. — Paul Ferry. — Actes authentiques).

Robert de Heu, fils de Robert et neveu de Nicolas, de Gaspard et de Martin, mourut le dernier de sa maison en 1593. Marguerite de Heu, sa sœur, cousine de Gaspard et de Moyse, porta le nom et les armes de Heu, par mariage, dans la maison de Souillac. En 1668 vivait Jean-Joseph-Auguste de Souillac, marquis d'Aserac, sire de Heu.

NOTES.

(1) Maison de Heu. — Manuscrit sur vélin avec vignettes, relié en maroquin brun, ayant appartenu à Guyon de Sardiere, et en 1769 à Charles Adrien Picard. — Histoire, 804. B. — Sciences et arts, T. II, 4359 — IV, 3664, CC. — 769. — Bibliothèque de l'Arsenal à Paris.

Des copies complètes ou partielles de ce manuscrit ont été prises récemment et à ma connaissance par MM. Prost, de Mardigny, Lorédan-Larchey, Chartener et de La Cour. C'est la copie de M. de La Cour qui a été publiée par la Société de Nancy. Le texte est donné en entier, les vignettes ne sont reproduites que depuis Roger de Heu qui vint s'établir à Metz, en 1230 ou 1232.

Voyez la bibliothèque historique de la France, par feu Jacques Lelong,

prêtre de l'oratoire et bibliothécaire de la maison de Paris, nouvelle édition par Fevret de Fontette, conseiller au parlement de Dijon. — Paris, 1768 — 1778. 5 vol. in-folio. — Recueil des plus recommandables.

Au tome III, p. 793, n° 42756, Ms. On trouve la mention suivante: « Généalogie de la Maison de Heu, avec l'horoscope de Nicolas de Heu, et « la façon de les dresser; par Laurent Frisius, en latin, avec des figures « représentant tous les seigneurs de cette maison, jusqu'à Nicolas de Heu, « qui naquit en 1494: in-4°. — Cette généalogie est indiquée au catalogue « de M. de Sardière, num. 2423, avec la note qui suit: — Les miniatures de « ce Manuscrit, qui est du seizième siècle, sont assez bien dessinées: les « Portraits servent à nous faire connaitre les modes des deux sexes, et la « manière dont on s'habilloit pendant l'espace de plus de 400 ans. La famille « de Heu étoit des environs de la ville de Liége, et alla s'établir dans la Lor- « raine. Le premier seigneur de cette Famille vivoit en 1086, et les deux der- « niers Portraits représentent Nicolas de Heu seigneur de Hennery, et Anne « de Tailly, son épouse. Nicolas naquit en 1494 et mourut en 1547. — Ce « manuscrit a passé ensuite dans la bibliothèque de M. de Gaignat, et c'est le « num. 1256 de son catalogue. »

Au tome IV, p. 526, on lit le nom de Frisius Laurent, auteur de la maison de Heu.

J'ai démontré que la généalogie est du quinzième, et l'horoscope du seizième siècle. Les portraits sont donc la plupart du quinzième, et les derniers seulement sont du seizième siècle. Je doute qu'ils nous indiquent les vrais coutumes d'Otton de Warfusée et d'Alix.

Le catalogue des livres de feu M. Louis Jean Gaignat, écuyer, conseiller du Roy, etc., etc., a été disposé et mis en ordre par Guill. François de Bure, le jeune, libraire à Paris, et par lui publié dans deux volumes formant suite à sa *bibliographie instructive* en 10 vol. in-4°. — Paris, 1769.

L'exemplaire qui appartenait à M. de Bure, et sur lequel il a indiqué quelques prix de vente, fait aujourd'hui partie de la collection de M. le baron de Salis.

On y trouve au tome VIII de la bibliographie et I du catalogue, p. 328, n° 1256, cette indication: « Tractatus singularis de potestate planetarum, anno » salutis, 1528, a Laurentio Frisuis naturæ Philosopho conscriptus. *Codex,* » *ms. in membranis et litteris gothicis exaratus.* » — A la suite, et sous le même numéro, on lit: « Généalogies de quelques familles tant du pays de Liége que de Flandres, parmi lesquelles on remarque particulièrement la Maison de Heu avec des Portraits peints en miniatures. *Ms. sur vélin en lettres gothiques, petit in-4° mar. r* »

Le chiffre 35, 1, mis à la main en marge de l'article, indiquerait que le manuscrit, dont les deux parties sont bien distinguées, fut vendu 35 livres 1 sou. Il était donc venu de la bibliothèque de M. de Sardière, dans la collection Gaignat, d'où il passa chez M. Picard, moyennant le prix indiqué. On trouve le nom de Charles-Adrien Picard et la date de 1769, au bas des première et dernière pages de l'horoscope, et à la fin de la généalogie, à la suite du nom de Guyon de Sardière.

(2) Bulletin de la Société d'Archéologie de Lorraine. T. VII, p. 65 à 99. — Nancy, 1857.

(3) Metz littéraire. — Recueil de pièces diverses. — Metz, 1854.

(4) Au point de vue généalogique, mon travail ne sera peut-être pas dénué d'un certain mérite. Il est beaucoup de pays dans lesquels la position sociale, la

naissance et l'ancienneté de race procurent encore certains priviléges et une grande considération. En France même, où l'on semble faire si bon marché de toutes ces choses, des lois récentes et sévères règlent la propriété des noms et des qualifications. Si les Heu existaient encore à Metz ou ailleurs, il est hors de doute qu'ils invoqueraient le manuscrit de l'arsenal et le Miroir de Hesbaie pour relever le nom de Dammartin.

(5) Par les comtes du Vexin, les Dammartin et par conséquent les Heu, suivant leur histoire, auraient une origine royale. (V. Moreri, art. Warfusée et Heu.)

(6) Miroir des Nobles de Hesbaye, composé en forme de chronique par Jacques de Hemricourt, « chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, l'an MCCCLIII. » Où il traite des Généalogies de l'Ancienne Noblesse de Liége et des environs » depuis l'an 1102 jusqu'en l'an 1398. Avec l'Histoire des Guerres Civiles du » dit Pays qui ont duré l'espace de quarante-cinq ans, et le Traité de Paix qui » fut conclüe ensuite des dites guerres. Mis du vieux en nouveau Langage. Enrichy d'un grand nombre des Figures en Taille douce et dédié à Monseigneur » le Comte de MARCHIN par le Sr de SALBRAY. 1 vol. petit in-fol. — Bruxelles, » 1673. »

Texte et traduction en regard; deux frontispices, dont l'un est le portrait du comte de Marchin, chevalier de l'ordre de la Jarretière; blasons dans le texte. — Édition très-rare et fort estimée.

Miroir des Nobles de Hesbaye, par Jacques de Hemricourt. « Nouvelle édition » augmentée, dédiée à Messeigneurs de l'État Noble du Pays de Liège et du » Comté de Looz. Ou en conservant le texte de l'Auteur, l'Editeur a dissipé » l'obscurité qui regnoit dans la généalogie de l'Illustre Famille de Dammartin, » et où il a classé par ordre alphabétique celles des autres Familles dont » Hemricourt fait mention dans son Livre; il y a joint l'*Abrégé des Guerres* » d'Awans et de Waroux du même Auteur: la Commission donnée par les » deux partis de Familles, les Paix et Statuts etc., etc., par Charles François » Jalheau, Prothonotaire Apostolique, Chanoine de l'Eglise Collégiale de S^te » Croix en Liège. » 1 vol. petit in-fol. — Liège. 1791.

Un seul texte avec de nombreuses notes; frontispice; 8 planches contenant 651 blasons numérotés.

Le Miroir des Nobles de la Hesbaie, suivi de l'histoire de la guerre des Awans et des Waroux, par Jacques de Hemricourt. Nouvelle édition, comprenant: 1° le précis de l'ouvrage; 2° le texte de l'auteur; 3° les tableaux généalogiques et les armoiries, par A. Vasse. 1 vol. petit in-fol. — Bruxelles. 1852.

Texte nouveau, notes nombreuses. La première partie seulement a paru. Elle contient toute la généalogie régulièrement suivie.

(7) Laurentius Frisius Nature Phs. Signature au bas de l'horoscope écrit en 1528. — Lelong mentionne Laurent Frisius; le catalogue Gaignat, Bibliographie de Bure, l'appelle Laurentius Frisuis. On dit aussi Frison ou Frisée.

(8) La charge de Maître-Echevin de la ville de Metz fut exercée douze fois par les Heu:

1° en 1302 par Jacques de Heu.
2° » 1314 » Thiebaut de Heu, mort en 1330.
3° » 1448 » Jean de Heu, mort en 1466. C'est le père de Nicole.
4° » 1485 » Nicole ou Nicolas de Heu, qui épousa Marguerite de Brandembourg et mourut en 1535. C'est pour lui que la Maison de Heu fut écrite.
5° » 1528 » Nicolas de Heu, qui épousa Anne de Failly et mourut en 1547.

6° " 1533 " Robert de Heu.
7° " 1539 " Martin de Heu.
8° " 1541 " Robert de Heu, pour la seconde fois.
9° " 1542 " Gaspard de Heu.
10° " 1545 " Martin de Heu, pour la seconde fois.
11° " 1548 " Gaspard de Heu, Id.
12° " 1550 " Martin de Heu, pour la trosième fois.

(9) Observations séculaires, par Paul Ferry. Manuscrit. — Bibliothèque de Metz. — Généalogie de la maison de Heu, copiée sur celle de la famille Acreue, et illustrée en quelques endroits. — Lignée d'une branche de Heu, copiée sur une de feu le S[r] Jehan Travault, de la place Saint-Jacques, par Paul Ferry. — Cabinet de M. de Mardigny. Fond, Emmery.

(10) La famille de Heu fut sans contredit l'une des plus puissantes de la ville de Metz, par ses charges, par ses alliances, par ses richesses, par ses fiefs, par ses seigneuries. Elle prit cette position dès son arrivée, peut-on dire, au XIII[e] siècle, s'il est vrai qu'elle soit étrangère. Ses alliances ont été : La Cour, Baudoche, Mitry, Cronenberg, Milleberg, Lohier, Renguillon, Mortel, Roueel, Barroy, Gournay, Louve, Chevalat, Brandenbourg, Haussonville, Mérode, Rochefort-Orjaux, Chaverson, Chatelet, Viennes de Clervant, Souillac dont viennent les marquis d'Aserac qui ont relevé le nom de Heu, Abzac, Savigny, Ligniville, Raigecourt, Failly, Eltz, Rognac, Velbruck et Chalon.

Elle a possédé en seigneurie : Ennery, Malroy, Crespy, Pelte, Xieule, Montigny, Flévy, Vry, Gravelotte, Grimont, Montoy, Goin, Retonféy, Blétange, Mercy, Antilly, Mont, Mancourt, Seuxy, Gray, Abbeville, Buy, Vandlainville, Rurange, Ollexey, Beurtoncourt, Rognac, Beaufort, et plusieurs autres terres.

Pour la partie de la généalogie antérieure à Thiébaut de Heu, voyez la publication faite à Nancy, et pour la partie qui est postérieure, voyez Paul Ferry, Moreri, Metz ancien, t. II, article Heu. « J'ai, dit Paul Ferry, une " médaille en cuivre ayant d'un costé *une* effigie avec ceste inscription : " Nicolâus de Hu inimicus belli, pacis amator, ætat. 21 ; et de l'autre, un " homme debout ayant un javelot à la main gauche, la droite sur un escusson " aux armes de Hus; sous ses pieds, 1520, et autour : Huyorum familiæ " insigne et....... publ. com D. Pac. Curavit. "

(11) Metz ancien, par feu M. le baron d'Hannoncelles, premier président à la cour royale de Metz. 2 vol. in-folio. — Metz, 1856. — Blasons nombreux dans le texte. Publication importante; recueil des sources de l'Histoire de Metz.

(12) Journal de Jean Aubrion, bourgeois de Metz, avec sa continuation par Pierre Aubrion; 1465 — 1512. Publié en entier pour la première fois par Lorédan Larchey. 1 vol. in-8°. — Metz, 1857. — Précieuse publication, par son ordonnance surtout et par ses tables.

(13) Les Chroniques de la ville de Metz, recueillies, mises en ordre et publiées pour la première fois par F. Huguenin de Metz. 1 vol. grand in-8°. — Metz, 1838. (Voyez aussi la chronique manuscrite).

(14) Le tombeau que l'on voit dans la chapelle de la Vierge dans l'église Saint-Martin, est sans aucun doute le tombeau de Jeannette de Heu, morte en 1464. Bien que la place occupée par les armes indique plutôt le monument d'un sire de Heu et d'une Baudoche.

(15) Antiquités de la Gaule Belgique jusques à présent, par Richard de Wassebourg, 2 vol. in-fol. en un. — 1549.

(16) Histoire de la maison du Chastelet, par Dom Calmet. 1 vol. gr. in-fol.

1741. — « Gilles de Heu maire de la ville de Liège, dégoûté de sa patrie par » les divisions qui y regnaient, alors se refugia à Metz l'an 1261, avec ses » deux fils Gilles et Robert. Celui-ci fut père de Thiébaut. »

(17) Le grand dictionnaire historique, par Louis Moreri, commencé en 1674, 1re édition, 5 vol. in-fol. — Basle 1732. — (v. Heu, Warfusée, Dammartin.)

(18) Manuscrit de Blanchart, appartenant à Mme la baronne de Cressac de Soleuvre. Il s'en trouve une copie récente due aux soins de M. Adolphe Malherbe, à la bibliothèque de la ville.

(19) Dictionnaire historique et généalogique, par La Chesnaye Desbois; 1re édition. 6 vol. in-12 et 1 vol. de supplément. — Paris 1757. — (v. t. II, p. 292; t. III, p. 493.)
Dictionnaire historique et généalogique, par La Chesnaye Desbois ; 2e édition. 15 vol. in-4o. — 1774. — (v. t. VIII, p. 61.)

(20) Biographie de la Moselle, par Bégin. 4 vol. in-8o. — Metz.

(21) Histoire de Huy, par Mélart. 1 vol.

(22) Histoire des grands officiers de la couronne, par Anselme. — 10 vol. in-folio. — Paris.

(23) État de la maison des comtes de Dammartin d'après le père Anselme, t. VIII, p. 400, et Moreri, t. III, p. 491. Dammartin, à huit lieues de Paris, était un des premiers comtés de France. Ses anciens seigneurs étaient si puissants qu'ils faisaient la guerre aux rois. Ils portaient fascé d'azur et d'argent de six pièces.

I — Manassés, comte de Dammartin, souscrivit en 1028 la charte de confirmation que le roi Robert accorda à l'abbaye de Coulombes. — Il fut père de Hughes, qui suit:

II — Hughes I, comte de Dammartin, vivait en 1081. Il eut de Roide, sa femme.
1o Hughes, qui suit:
2o Pierre.
3o Basilie.
4o Adèle.
5o Eustache.

III — Hughes II, comte de Dammartin, laisse de Rothilde, sa femme, Albéric, qui suit:

IV — Albéric I, comte de Dammartin, chambrier de France, vivait de 1162 à 1181. Il épousa Clémence de Bar, veuve de Renaud, comte de Clermont en Beauvoisis et fille de Renaud I, comte de Bar et de Gille de Vaudémont. Il laissa Albéric, qui suit:

V — Albéric II, comte de Dammartin, mort en l'an 1200 ou plûtot au siège de saint Jean-d'Acre en 1193 (1191), laissa de Mahaut, sa femme:
1o Renaud, qui suit:
2o Simon de Dammartin, qui forma la branche des comtes d'Aumale et de Ponthieu.
3o Alix de Dammartin, mariée à Jean de Trie, dont le fils reprit le nom de Dammartin.
4o Agnès de Dammartin, épousa Guillaume, seigneur de Fiesnes.
5o Clémence de Dammartin, épousa Jacques de l'Ornes.
Rasse à la Barbe qui vint à Huy et épousa Alix de Warfusée, d'après Hemricourt, serait un sixième enfant d'Alberic.

VI — Renaud, comte de Dammartin et de Boulogne, épousa 1° Marie de Chastillon, fille aînée de Guy II, seigneur de Chastillon et d'Alix de Dreux, qu'il répudia pour épouser la fille et héritière de Mathieu de Flandre, comte de Boulogne, veuve de Gérard, comte de Gueldre et de Bertaut, duc de Zéringhen. Il en eut une fille unique qui suit :

VIII. — Mahaut, comtesse de Dammartin et de Boulogne, mariée par traité de l'an 1201, réalisé en 1216 à Philippe le Rude, comte de Clermont, fils de Philippe-Auguste et d'Agnès de Méranie. Etant veuve, elle épousa en secondes noces Alphonse III, de Portugal, et mourut sans enfants.

(24) Vouerie de Huy. — La vouerie héréditaire de Huy appartenait en l'an 1000 à Wauthier de Beaufort, et s'est transmise à ses descendants. Wauthier son fils; Hugues, son petit-fils, tué à Cassel en 1071; Wauthier, en 1127 et 1130, étaient hauts voués de Huy. Lambert, fils de Wauthier, signait en 1160 Lambertus de Hoyo; il était voué de Huy. Wauthier de Beaufort, neveu de Lambert, était haut voué de Huy. Il scelle en 1209 des lettres de Hughes de Pierrepont, évêque de Liége, contemporain de Gilles et de Roger; son sceau porte *une bande brisée en chef d'un besan*. Wauthier de Beaufort, fils du précédent, scelle encore comme haut voué de Huy en 1233. Henri de Beaufort, son fils, est encore haut voué de la ville de Huy en 1261. Wauthier de Beaufort était haut voué de Huy en 1292. Agnès de Beaufort, porta la vouerie de Huy à Henri de Ramelot.

(25) Voyez *Austrasie*, Montoy, année 1839, p. 384, 395, 55, 399. Note. — Année 1842, p. 155,85, 157, 217. — L'almée et les Roses, année 1842. p. 338, 334. Notes. — T. XI, p. 42 et 92.

(26) Histoire de Liége depuis César jusqu'à Maximilien de Bavière, par le baron de Gerlache. — L'auteur fait un éloge mérité du Miroir. Il en cite les passages principaux; le mariage d'Alix, p. 100; la guerre d'Awans, p. 104; les exploits de Guillaume d'Hemricourt surnommé Malclerc, mandé par Charles d'Anjou en 1282, parmi les cinquante chevaliers qui devaient défendre sa cause contre les cinquante partisans de Pierre d'Aragon, p. 110; la bataille de Dammartin en 1325, p. 113, etc., etc. Le baron de Gerlache reporte nécessairement le mariage de Rasse de Dammartin et d'Alix de Warfusée, au règne de Philippe Ier.

Voyez encore Meurisse. — Histoire du progrès et de la décadence de l'hérésie dans la ville de Metz, par le R. P. Meurisse, évêque de Madaure. — Metz, 1670. p. 72, 55.

Une révolution au XVIe siècle. — Chronique messine.

Mémoires de la société de Luxembourg. — 1853. — Article Beck.



HISTOIRE DU RITE DE L'ÉGLISE
DE METZ.

(*Extrait du Mandement de Monseigneur l'Évêque de Metz, en date du 3 mai 1859*).



Sa Grandeur Monseigneur Dupont Des Loges a accordé à notre Société un bien précieux témoignage de sa haute bienveillance pour elle, en daignant lui permettre de donner la publicité de son bulletin à un extrait du remarquable Mandement qu'il vient d'adresser à son diocèse.

Cet extrait contient l'histoire du rit religieux dans l'église de Metz, avec l'indication des sources où les documents ont été puisés, et constitue, sous sa forme résumée, un chapitre fort instructif et très-intéressant de notre histoire ecclésiastique[1].

La *Société d'archéologie et d'histoire de la Moselle* ne peut pas trop témoigner à Sa Grandeur combien elle est sensible à un si éclatant témoignage de sa bonté.

Dans l'origine et jusque vers le milieu du VIIe siècle, l'Église de Metz eut une liturgie propre dont saint Clément, disciple de saint Pierre, son fondateur et son premier évêque, apporta sans doute les

---

[1] Ce remarquable travail, qu'a provoqué l'introduction du rit romain dans le diocèse de Metz, se complète pour notre pays par deux études antérieures tentées sur le même sujet. L'une, œuvre de M. Huguenin, a paru dans l'*Union des Arts* (t. I. 1851), sous le titre d'*Étude sur la musique religieuse dans les premiers siècles de l'Église;* l'autre, composée par M. C. Durutte sous le titre: *Coup d'œil sur l'état de la musique à Metz depuis Charlemagne jusqu'à nos jours*, a été publiée dans le volume de la 5e session du Congrès scientifique de France tenue à Metz en septembre 1837. (*Les Secrétaires.*)

éléments, en enseignant et observant le premier ce qu'il avait appris et vu pratiquer à Rome, lui qui, pour employer une expression d'un des plus anciens historiens de l'Église, *avait encore la voix des apôtres dans les oreilles et leurs exemples sous les yeux*[1].

Les auteurs de la grande *Histoire de Metz* croient en avoir reconnu les traces dans les livres liturgiques antérieurs au XVIIe siècle, et dans les usages particuliers qu'a conservés notre Église[2].

Quoiqu'il en soit de ces conjectures, des monuments certains témoignent du moins que, dès cette époque reculée, rien n'était négligé parmi nous pour donner aux cérémonies du culte cette majesté et cette splendeur qui convenaient à la résidence des rois d'Austrasie, et qui rendirent l'Église de Metz si célèbre parmi les Églises d'Occident. Sous l'épiscopat de saint Hespérius, Thierry Ier, roi d'Austrasie, au retour de son expédition d'Auvergne, amena des clercs qu'il distribua entre les Églises de son royaume qui avaient le plus souffert des guerres d'invasion, et retint à Metz un jeune clerc d'une famille sénatorienne, saint Gal, qui fut élevé dans la suite sur le siége de Clermont et « dont la voix admirablement douce, dit saint Grégoire de Tours, et les suaves modulations charmaient tous ceux qui l'entendaient[3]. » A saint Hespérius succéda saint Villicus, dont les plus illustres contemporains célèbrent à l'envi les vertus. Fortunat loue en particulier son assiduité à la prière et son zèle pour réparer et embellir les temples du Seigneur[4]. Sous ce pieux prélat honoré des grands et chéri du peuple, le clergé de Metz, jaloux d'imiter ses beaux exemples, se distingua également par ses vertus et par son zèle pour le culte divin. C'est ainsi que Gogus, un des plus illustres seigneurs de la cour d'Austrasie et dans la suite maire du palais, écrivant à saint Pierre, successeur de saint Villicus, et mentionnant avec honneur les membres les plus célèbres du clergé de Metz avec lesquels il était lié, salue en particulier Jean, recteur du dôme de la Cathédrale; Flitomer, économe de l'église; Macaire, archidiacre, « moins recommandable encore par sa dignité que par son zèle ardent pour la maison de Dieu »; Sindericus, grand-chantre, qui prévenait l'aurore par le chant grave et harmonieux de la sublime poésie du Prophète-Roi; » Théodose, « dont la voix douce et pure comme la sérénité des cieux charmait toutes les oreilles[5]. »

Mais qu'elle devait être plus belle et plus ravissante encore la

---

[1] Eusèbe, *Hist. ecclés.*, V. 6.

[2] *Histoire de Metz*, par les Bénédictins. Tom. I, p. 405-509.

[3] Gregor. Tur., *De vitis Patrum*. cap. VI, n. 2 et 3.

[4] *Fortun. oper.*, lib. III, carm. 14.

[5] Apud D. Bouquet. Tom. IV, p. 79.

majesté des cérémonies sacrées et des saints offices au septième et au huitième siècles, alors que saint Arnoul, l'aïeul de Charlemagne, saint Clodulphe, son fils, saint Goëric et saint Sigisbauld, assis sur la chaire illustre de saint Clément, brillaient dans l'Église des Gaules d'un éclat incomparable! Fervents imitateurs des Apôtres, le temps qui ne leur était pas dérobé par les sollicitudes et les soins extérieurs de leur charge pastorale, ils le consacraient à la prière et à la psalmodie. C'est ainsi qu'un violent incendie ayant éclaté, durant la nuit, dans le palais de Dagobert Ier, à Metz, on trouva saint Arnoul, occupé, selon sa constante habitude, à chanter les louanges de Dieu [1].

A mesure que les lumières de l'Évangile se répandaient en Occident, et que l'Église de Jésus-Christ, chassant devant elle la barbarie, étendait son doux empire dans l'Angleterre et dans les vastes régions de la Germanie, on comprit davantage la nécessité d'établir la plus grande unité possible dans la liturgie. Plusieurs conciles provinciaux et nationaux y travaillèrent. Dès la fin du IVe siècle, on voit les Pontifes romains entreprendre et poursuivre cette œuvre d'unité avec la sagesse, la modération et la constance qui sont dans les traditions du Siége apostolique. Sans parler des lettres écrites à ce sujet par saint Sirice, saint Innocent Ier et saint Célestin Ier, nous voyons plus tard que saint Grégoire-le-Grand, lorsqu'il envoya en Angleterre son disciple saint Augustin, dispersa dans tout l'Occident, ainsi que le raconte l'auteur de sa vie, des chantres instruits dans son école de Rome [2].

Mais il ne semble pas que ces efforts aient eu un grand succès, au moins en ce qui regarde le chant ecclésiastique, qui ne conserva longtemps ni son uniformité, ni sa pureté, ni sa grâce. Le même historien de saint Grégoire s'en plaint amèrement, accusant de cette décadence « et la légèreté des Français et la rudesse de leur gosier âpre comme le climat des Alpes. [3] »

C'est à Pepin-le-Bref et à Charlemagne, ces deux monarques si dévoués au Saint-Siége, qu'il paraît juste d'attribuer l'honneur d'avoir secondé efficacement le vœu des Souverains-Pontifes. « Le pape Etienne II, » dit un écrivain du IXe siècle, « pendant son séjour en France, demanda au Roi, en signe de la foi qui unissait la France au Saint-Siége, d'appuyer ses efforts pour introduire dans le royaume les offices et les cérémonies de l'Église romaine. Le roi accueillit ce pieux désir, et le Pape chargea les clercs de sa suite de donner aux

---

[1] Reperimus virum Dei, sicut illius jugiter mos erat, psalmodiæ melos personantem. Acta ss. 18 Jul. *Vita s. Arnulphi*, n. 20.

[2] *S. Greg. Magn. Vita.* lib. II, capit. 8.

[3] *S. Greg. Magn. Vita*, lib. II, cap. 7.

chantres français des leçons sur la manière de célébrer les saints offices [1]. »

Or, il paraît par des monuments certains que l'Église de Metz fut la première, entre les Églises des Gaules, à recevoir le chant grégorien et la liturgie romaine. Le siége de Metz était alors occupé par saint Chrodegand, un des plus illustres prélats de son temps. Issu d'une famille alliée au sang de nos rois il avait été élevé à la cour, où il remplit longtemps la charge de chancelier sous Charles-Martel et sous Pepin son fils. Mais chez lui l'illustration de la naissance le cédait encore à l'éclat des vertus. Théodulphe, évêque d'Orléans, l'appelle « la lumière et la gloire de son siècle. » Paul Diacre exalte sa charité compatissante pour les pauvres, son zèle ardent pour la gloire de Dieu et pour la pureté de la discipline ecclésiastique [2]. A ces vertus, saint Chrodegand unissait un dévouement sans bornes à la chaire de saint Pierre. Le Pape Etienne ayant témoigné à Pepin le désir de venir en France chercher un asile contre les violences des Lombards, le roi députa vers lui l'évêque de Metz. Saint Chrodegand fit paraître dans cette mission délicate autant de prudence que de courage, et arrivé en France avec son auguste voyageur, il usa de toute son influence pour décider Pepin et les seigneurs Francs à entreprendre cette mémorable expédition d'Italie, où fut définitivement fondée la souveraineté temporelle du Saint-Siége. Témoin, pendant son ambassade à Rome, des magnificences liturgiques de l'Église romaine et de la majesté du Siége apostolique, il n'eut rien plus à cœur, à son retour, que de les faire revivre dans son Eglise de Metz. Ce fut alors qu'il établit la vie commune dans le clergé de sa Cathédrale sous une règle d'une admirable sagesse, qui servit dans la suite de modèle aux institutions du même genre ; et que pour unir plus étroitement encore l'Église de Metz à l'Église de Rome, il y introduisit le chant et l'ordre des Offices romains. Paul Diacre, dans sa chronique des Évêques de Metz écrite quelques années plus tard, le dit en termes exprès [3]. Saint Chrodegand lui-même, dans la règle canoniale qu'il rédigea à son retour de Rome, plein encore de ses pieux souvenirs, prescrit « l'ordre et la coutume de l'Église romaine. » Aussi cette règle porte-t-elle, dans quelques manuscrits anciens, le titre de : *Règle des chanoines selon l'Église romaine.*

Le pape Étienne ne se montra pas insensible au zèle du vertueux

---

[1] Walafrid. Strabo, *de Rebus Ecclesiast.*, cap. 25.

[2] Paul Diac., *De Gestis Episc. Metens.*

[3] Ipsumque clerum abundanter lege divina, Romanaque imbutam cantilena, morem atque ordinem Romanæ Ecclesiæ servare præcepit. De Gest. Episc. Metens. Ap. Duchesne, *Hist. Franc.*, T. II. p. 204.

prélat. Avant de quitter la France, dit Anastase le bibliothécaire auquel on doit le récit de l'ambassade de saint Chrodegand, il le décora du Pallium et lui conféra le titre d'archevêque, avec le pouvoir, ajoutent d'autres historiens, de consacrer des évêques dans toute la Gaule. Ce fut à la même époque que l'Église de Metz fut dotée de plusieurs copies de l'Antiphonaire et du Sacramentaire de saint Grégoire, que les Papes envoyaient fréquemment aux monarques français.

Charlemagne, à son avènement au trône, cédant aux pressantes exhortations du Pape Adrien Ier, reprit avec zèle l'œuvre commencée par son père, et lui imprima ce caractère de grandeur qu'il savait donner à toutes ses entreprises. Il manifesta la volonté que toutes les Églises de son vaste empire adoptassent la liturgie romaine; et après l'avoir établie dans la Gaule, la Germanie et l'Italie, il l'introduisit jusque chez les Saxons et les autres nations du nord [1].

On ne saurait douter que saint Angelramne, alors évêque de Metz, n'ait eu une très-grande part à cette pieuse entreprise du monarque français. Ses emplois à la cour de Charlemagne lui en auraient fait un devoir, quand même il n'y aurait pas été porté par ce zèle apostolique dont Paul Diacre et Alcuin, qui cultivaient précieusement son amitié, font un si bel éloge [2]. En effet, ce prélat, issu d'une famille illustre, avait succédé au célèbre Fulrade, abbé de Saint-Denis, dans la dignité d'archichapelain du palais ou de grand-aumônier. En cette qualité, il avait la direction des affaires ecclésiastiques du royaume. Charlemagne, si capable d'apprécier le vrai mérite, mettait en lui toute sa confiance et l'appelait « son père, son seigneur apostolique » [4]; il lui avait obtenu en 785, du Pape Adrien, le Pallium, et ne pouvant se séparer de lui, il avait demandé en même temps en sa faveur le titre d'Apocrisiaire ou Nonce du Saint-Siége, afin de le retenir continuellement auprès de sa personne, et de trouver dans son zèle et dans sa sagesse un puissant secours pour rétablir ou maintenir dans toute sa pureté la discipline ecclésiastique [3].

Mais le point le plus difficile était toujours la bonne exécution du chant romain. Les efforts de Pepin avaient échoué, ou du moins n'avaient eu qu'un succès de courte durée. Charlemagne reprit cette œuvre. Dès son premier voyage à Rome en 774, raconte le diacre Jean, il laissa au Pape Adrien deux clercs intelligents de sa chapelle pour se perfectionner, à l'école fondée par saint Grégoire, dans la

---

[1] Baluz, Capitul. Aquisgr. an. 789, cap. 90.

[2] Paul Diac. de Gestis Longobard. lib. VI. cap. 16; Alcuin. epigramm. 164.

[3] Baluz, Diplom. an. 776.

[4] Labbe, Concil. T. VII. p. 1064.

connaissance du chant romain. Il les destinait à la *Métropole* [1] de Metz, par le moyen de laquelle il se proposait d'opérer la réforme du chant dans toutes les Gaules [2].

Dans un second voyage que Charlemagne fit à Rome en 787, à la fête de Pâques, il s'éleva une violente querelle entre les chantres romains et les chantres français attachés à la chapelle du roi. Ceux-ci défendaient la supériorité de leur chant; les Romains, au contraire, forts de l'autorité de saint Grégoire et des traditions de l'école fondée par ce grand pape, traitaient les Francs d'ignorants et de barbares, et les accusaient d'avoir dénaturé le chant grégorien. La dispute fut portée si loin, que Charles fut obligé d'intervenir et de se faire arbitre entre les deux partis. Les Francs, se croyant sûrs du suffrage de leur prince, triomphaient déjà de leurs rivaux. Mais le roi, dont le goût naturel avait su discerner la pureté et la douceur du chant romain des éclats bruyants du chant de ses sujets, n'hésita pas à prononcer contre ceux-ci. « Dites-moi, leur demanda-t-il, quel est le plus pur de la source vive ou des ruisseaux qui, en étant sortis, coulent au loin? » Ils convinrent que c'était la source. « Retournez donc à la source de saint Grégoire, reprit le roi; car il est manifeste que vous avez corrompu le chant ecclésiastique. » En conséquence, Charlemagne demanda au Pape des chantres instruits qui pussent remettre les Francs dans la ligne des saines traditions, et Adrien lui donna deux chantres habiles, Théodore et Benoît, formés aussi dans l'école de saint Grégoire. De retour en France, Charles plaça, selon quelques auteurs, l'un de

---

[1] Les écrivains du moyen-âge donnent souvent à l'Église de Metz le titre de *Métropole*, sans doute à cause du grand nombre de ses évêques, qui portèrent du VIIIe au XIIe siècle, le titre d'archevêque. On cite saint Chrodegand, saint Angelramne, Drogon, Wala, Robert, Hériman, enfin Etienne de Bar.

Mais l'Église de Metz possède une gloire infiniment plus solide et plus précieuse: quarante-deux de ses pontifes sont honorés du titre de *Saint!* Ce sont: saint Clément, saint Céleste, saint Félix, saint Patient, saint Victor Ier, saint Siméon, saint Sambace, saint Ruffe, saint Adelphe, saint Firmin, saint Legonce, saint Autor, saint Explécc, saint Urbice, saint Bonnole, saint Térence, saint Consolin, saint Romain, saint Fronime, saint Grammace, saint Agatumbre, saint Hespérius, saint Villicus, saint Pierre, saint Ayulphe, saint Arnoald, saint Pappole, saint Arnould, saint Goëric, saint Godon, saint Clodulphe, saint Abbon, saint Félix II, saint Sigisbauld, saint Chrodegand, saint Angelramne, saint Gondulphe, les bienheureux Benoît, Thierry Ier et Adalbéron II, saint Théodgère, et le bienheureux Pierre de Luxembourg.

Nous n'avons demandé à conserver ou à introduire dans le Propre du diocèse que les plus connus et les plus chers à la piété des fidèles. Toutes nos demandes ont été accueillies.

[2] « Mox itaque duos suorum industrios clericos Adriano tunc episcopo dereliquit, quibus tandem satis eleganter instructis, Metensem Metropolim ad suavitatem modulationis pristinæ revocavit, et per illam totam Galliam suam correxit... Vit S. Gregor. Magn. lib. II, cap. IX.

ces chantres à Metz pour l'Austrasie, et l'autre à Soissons pour la Neustrie; selon d'autres il retint près de sa personne un de ces chantres, et à la prière de l'évêque de Metz il donna le second à cette Église. Quoiqu'il en soit, les historiens du temps s'accordent à dire que non-seulement le chant romain fut cultivé avec un grand succès à Metz, mais encore que c'est de cette ville qu'il se propagea dans toutes les provinces de l'empire, à tel point que le chant ecclésiastique prit, jusqu'en Germanie, le nom de *Chant messin* [1].

L'école de Metz était en effet devenue la plus florissante de tout l'empire; et le chant grégorien s'y éleva à une telle perfection que, dit l'historien de Charlemagne, elle l'emportait autant sur les autres écoles de France, qu'elle le cédait elle même à celle de Rome [2]. L'auteur romain de la vie de saint Grégoire-le-Grand lui rend le même témoignage [3]. Son Antiphonaire était le modèle sur lequel on corrigeait tous les autres; et dans un capitulaire de Thionville de l'an 805, l'empereur Charlemagne ordonne que l'on tire de l'école de Metz tous les maîtres de chant [4].

Louis-le-Débonnaire ne montra pas moins de zèle que ses prédécesseurs pour la gloire du service divin. Dès le commencement de son règne, il s'occupa avec activité des moyens d'assurer la pureté du chant ecclésiastique, et ce fut peut-être à cette époque que l'école de Metz atteignit son apogée sous l'habile direction d'Amalarius

---

[1] « Petiit Domnus rex Carolus ab Adriano Papa cantores, qui Franciam corrigerent de cantu. At ille dedit ei Theodorum et Benedictum, Romanæ Ecclesiæ doctissimos cantores, tribuitque Antiphonarios sancti Gregorii, quos ipse notaverat nota romana. Domnus vero Rex Carolus revertens in Franciam, misit unum cantorem in *Metis* civitatem, alterum in Suessionis civitatem, præcipiens de omnibus civitatibus Franciæ magistros scholæ Antiphonarios eis ad corrigendum tradere, et ab eis discere cantare. » Carol. magn. vita per monach. Engolism. apud Duchesne. Tom. II.

« Adrianus optimè instructos remisit ad Carolum qui unum secum retinuit, alterum verò, petente Metensi episcopo, ad ipsam direxit Ecclesiam : cujus industriâ non solùm in eodem loco pollere, sed et per totam Franciam in tantùm cœpit propagari, ut nunc usque apud eos, qui in his regionibus latino sermone utuntur, ecclesiastica Cantilena dicatur *Metensis*, apud nos autem qui theutonica lingua loquimur *Metisca* nominitur. » De Gestis Carol. Magn. lib. I, cap. II.

[2] « Majus autem magisterium cantandi in *Metis* civitate remansit. Quantùmque Magisterium romanum superat Metense in arte Cantilenæ, tantò superat Metensis cantilena cæteras scholas Galliarum. » Monach. Engolism. in vit. Carol. Magn. cap. 8.

[3] « Denique usque hodiè quantùm Romano cantui Metensis cedit, tantùm Metensi Ecclesiæ cedere gallicanarum Ecclesiarum Germanarumque cantus ab his qui meram veritatem diligunt, comprobatur. » Vit. S. Greg. Magn. lib. II. cap. IX.

[4] « Ut cantus discatur et secundùm ordinem et morem Romanæ Ecclesiæ fiat : et ut cantores de *Metis* revertantur. » Baluz. Capitul. Theodon. villa an. 805.

Symphosius, archidiacre de l'église de Metz, le plus savant liturgiste de son siècle.

Amalaire, surnommé Symphosius à cause de son goût pour la musique, avait étudié sous le célèbre Alcuin, auquel il succéda même plus tard dans la direction de l'école du palais. Louis-le-Débonnaire l'avait appelé à sa cour, en 851, pour travailler à la règle des chanoines qu'il rédigea sur le modèle de celle de saint Chrodegand, et dont l'empereur adressa un exemplaire à toutes les églises cathédrales de ses états [1]. Amalaire était très-versé dans la connaissance de la théologie et du droit canonique, mais il avait surtout un attrait prononcé pour l'étude de la liturgie. Son œuvre la plus considérable est son traité de l'Office divin (*de Officio divino*), ouvrage du plus grand prix pour l'explication des mystères des saints offices qu'il dédia à l'empereur en 820. Louis-le-Débonnaire le députa à Rome, quelques années plus tard, avec mission d'en rapporter un nouvel exemplaire de l'Antiphonaire romain, devenu sans doute nécessaire par suite de nouvelles altérations qu'on s'était déjà permis de faire au texte et à la note de saint Grégoire-le-Grand. Malheureusement, le Pape, qui était alors Grégoire IV, se trouva hors d'état de satisfaire l'empereur, ayant précédemment disposé du seul exemplaire qui lui restait libre, en faveur de Wala, abbé de Corbie. Amalaire, revenu en France, se rendit dans cette illustre abbaye; il y compara l'Antiphonaire nouvellement apporté de Rome avec ceux qui étaient en usage en France, et en prit occasion de composer son précieux livre intitulé : *De Ordine Antiphonarii.* Cet ouvrage, attaqué avec une violence qu'il est difficile de justifier, par le célèbre Agobard, archevêque de Lyon, n'en resta pas moins, malgré ces critiques, le régulateur du chant ecclésiastique dans nos églises, et il est permis d'y rapporter l'origine de la liturgie romaine-française.

On ne peut douter que la protection de Drogon, alors évêque de Metz et décoré du titre d'archevêque, archichapelain de son frère Louis-le-Débonnaire, et légat du Saint-Siége au-delà des monts, n'ait puissamment contribué à assurer de plus en plus aux écoles de Metz, et en particulier à son école de chant, la supériorité et la haute renommée dont elles jouissaient dans tout l'Occident. Fréquentées alors par les princes du sang [2], on y comptait d'illustres disciples, parmi lesquels nous ne nommerons que saint Aldric, qui devint dans la suite évêque du Mans et une des gloires de cette Église [3].

Cette réputation de l'école de Metz se maintint pendant plusieurs siècles. Une lettre de saint Bernard nous apprend que les premiers

---

[1] Labbe, Biblioth. Nov. Tom. II, p. 158.

[2] Regin. Chron. Ad an. 883.

[3] Act. SS. VII. Jan. Tom. I. p. 387.

Pères de Cîteaux, voulant établir dans leur congrégation la méthode la plus exacte de chanter les louanges de Dieu, eurent recours à l'Église de Metz, et firent transcrire son Antiphonaire [1]. Le pape saint Léon IX, après la tenue du concile de Reims, en 1049, s'étant rendu à Metz, à la sollicitation de l'évêque Adalbéron III, son cousin, consacra solennellement la nouvelle église de Saint-Arnould. Le séjour du Pape fut pour le pays de Metz une source de grâces et de bénédictions. Un trait surtout peint admirablement la simplicité de ces âges de foi. Comme saint Léon IX était habile musicien, à la prière de Sigefroy, abbé de Gorze, qui avait accompagné Adalbéron au concile de Reims, il nota plusieurs répons des Nocturnes de l'office de saint Gorgon, martyr, honoré à l'abbaye de Gorze et à la cathédrale où l'on vénérait ses reliques. (Act. ss. 19 Aprilis, vit. s. Leon IX, lib. II. cap. 5.) « Cette supériorité, dit un auteur de nos jours, dont l'école de Metz conservait encore la réputation au douzième siècle sur les écoles de chant des autres cathédrales de France, est due sans doute à la discipline que saint Chrodegand avait établie parmi ses chanoines. Les traditions de ce genre devaient se conserver plus pures dans cette Église, dont le clergé gardait avec tant de régularité les observations de la vie canoniale [2]. »

Mais tous les soins et tous les efforts de Pepin, de Charlemagne et de leurs successeurs, pour faire adopter dans sa pureté et dans son intégrité la liturgie romaine, ne purent empêcher que les Églises particulières ne retinssent ou n'ajoutassent dans la suite certains usages qu'elles affectionnaient. Peu à peu les altérations devinrent si considérables, et les variétés si multipliées, surtout au XIV[e] et au XV[e] siècles, que l'antique dépôt de la liturgie semblait en péril, et que la nécessité d'une réforme se faisait sentir et était manifestée de tous côtés. Le concile de Trente, auquel le Pape Pie IV voulut confier cette réforme si désirée, n'eut pas le temps de s'en acquitter, et dans sa XXV[e] session il en renvoya le soin au pontife romain [3]. Ce fut saint Pie V qui eut la gloire de terminer cette œuvre, que ses prédécesseurs avaient préparée. Par sa bulle *Quod à nobis* du 9 juillet 1568, il établit et rendit obligatoire la forme du bréviaire romain, sans y astreindre toutefois les Églises qui, depuis deux cents ans, étaient en possession d'un bréviaire propre. Aux termes de cette bulle, la plupart des Églises de France auraient pu conserver leurs liturgies particulières; mais un très-grand nombre d'évêques, soit pour rendre

---

[1] S. Bernard. Præf. in Tract. de Ratione Cantûs.

[2] Institutions liturgiques par le R. P. Dom Prosper Guéranger. Tom. I. p. 253.

[3] Conc. Trid. sess. XXV. Decretum de Indice librorum, et Catechismo, Breviario et Missali.

l'unité plus parfaite, soit parce qu'ils reconnurent la supériorité du bréviaire romain réformé, ne firent aucune difficulté de l'adopter.

Le pieux cardinal de Givry, évêque de Metz, fut de ce nombre.

Cet illustre prélat, avant d'occuper le siége de Metz, avait longtemps vécu à Rome, et y avait puisé, dans le commerce et l'amitié des cardinaux Bellarmin et Baronius et du savant liturgiste Gavanti, un respect profond pour les saintes traditions de l'Église romaine. Honoré de la bienveillance du saint Pape Pie V, créé cardinal par Clément VIII qui l'employa dans diverses congrégations, telle était la réputation dont il jouissait, que peu s'en fallut, dit-on, qu'après la mort de ce dernier Pape il ne lui fût donné pour successeur. Henri IV disait de lui : « Qu'on s'efforcerait en vain de persuader au cardinal de Givry quelque chose qui pût blesser sa conscience ou les intérêts de la religion. » Aussi ce grand monarque accueillit-il favorablement la demande que fit le chapitre de Saint-Etienne de ce pieux cardinal pour l'évêché de Metz.

Le nouvel évêque fit son entrée à Metz le 16 juin 1609. Son premier soin fut de visiter son vaste diocèse. Puis, dans un synode qu'il tint le 21 avril de l'année suivante, et où il publia des statuts et des règlements pour la réforme de son clergé, profitant de la circonstance favorable que lui présentait la pénurie des livres diocésains, qu'il aurait été trop long peut-être ou trop difficile et trop dispendieux de réimprimer, il décréta l'adoption pure et simple du bréviaire et du missel romains de saint Pie V, revus récemment par Clément VIII [1].

Cet état de choses subsista jusqu'au jour de Pâques, 4 avril 1779, où M. le cardinal de Montmorency-Laval introduisit dans ce diocèse le bréviaire et le missel parisiens.

Il résulte de cet aperçu historique que l'Église de Metz a été en possession de la liturgie romaine, tant de l'ancienne que de la réformée, de 754 à 1779, c'est-à-dire pendant 1025 ans.



[1] Meurisse, *Histoire des évêques de Metz*, p. 664.

ÉTUDE

SUR

L'HISTOIRE DU BARREAU A ROME,

A PROPOS

DE L'OUVRAGE DE M. GRELLET-DUMAZEAU, CONSEILLER A LA COUR IMPÉRIALE DE RIOM, SUR LE BARREAU ROMAIN.

Le livre de M. Grellet-Dumazeau traite une des questions les plus importantes qui fassent partie du domaine de l'histoire, celle de la manifestation de la pensée par la parole à Rome depuis la fondation de cette ville jusqu'à Justinien.

S'il faut en croire les traditions recueillies par les historiens, chaque plébéien, lors de la fondation de Rome, fut tenu de désigner un sénateur avec lequel il forma un contrat d'association sur les bases suivantes: Le plébéien s'engageait à subvenir à toutes les dépenses du patricien: celui-ci de son côté, s'engageait à le protéger et particulièrement à le défendre en justice contre toute espèce de trouble apporté à la jouissance de sès droits. Le patricien, au point de vue de ses rapports avec le plébéien, reçut le nom de *patron*; le plébéien, dans la même corrélation d'idées, reçut le nom de *client*. De plus, et Vico est le premier qui ait découvert cette obligation essentielle du patricien, ce dernier faisait au plébéien l'abandon des terres composant son patrimoine, comme équivalent de la redevance qui constituait la charge principale de la clientèle.

Le patron seul pouvait être jurisconsulte et avocat.

La promulgation de la loi des XII Tables ruina le monopole oratoire du patron. Dès ce moment, le ministère de l'avocat devint une profession indépendante, et chacun put requérir l'application de la loi et se choisir un défenseur.

« Cette assistance, qui avait été un des points saillants et usuels de l'institution originaire du patronat, s'était maintenue comme moyen d'influence et de crédit longtemps après qu'elle eut cessé d'être obligatoire. En elle vint s'absorber le souvenir traditionnel d'un passé dont il ne restait guère que le vestige, de sorte qu'elle laissa à un ordre de relations essentiellement différentes aux relations existant entre le plaideur et son avocat les anciennes dénominations de client et de patron. »

La parole, dit M. Grellet-Dumazeau, est l'acte extérieur qui distingue l'homme de la brute. Comme manifestation directe de la pensée, elle est une preuve éclatante du lien qui le rattache à l'intelligence suprême, et c'est par elle qu'il est constitué roi de la création.

C'est un sentiment vrai qui a dicté à l'auteur ces belles paroles, car le premier homme avait été constitué roi de la création, et c'est par la parole qu'il commandait sinon à tous du moins à quelques-uns des êtres qui lui étaient assujettis. Mais depuis sa chute il a perdu sa souveraineté : le langage qu'il parlait et qui était l'unique, parce qu'il était le véritable, le seul dont les rapports entre les idées et les mots fussent toujours absolus, ce langage qui lui avait servi de sceptre, il l'a perdu, et les langues que nous parlons aujourd'hui n'en ont recueilli que les débris altérés. Toutefois l'homme a conservé le souvenir de la souveraineté dont il est déchu, et avec ce souvenir il porte en lui le désir de la recouvrer par des efforts pénibles et incessants. Chez les Romains, peuple né pour commander (*populum latè regem*), cette aspiration légitime était plus vive que chez tout autre, mais détournée de son véritable but, qui est de recouvrer notre empire sur la création sans asservir les autres hommes. Ils voulaient régner par les armes et par la parole dont le pouvoir est plus étendu, car en dominant la volonté elle commande à l'homme tout entier.

A Rome, la parole parlée l'emporta sur la parole écrite, comme les êtres vivants l'emportent sur le marbre inanimé, car la presse n'avait pas encore donné à la pensée muette le pouvoir de se propager en rayonnant, tandis que la pensée agissante reste localisée et circonscrite.

Aujourd'hui encore et depuis l'invention de l'imprimerie, il est difficile d'admettre la prééminence que l'auteur semble accorder à la parole écrite sur la parole parlée. En effet, tandis que la parole écrite s'adresse surtout à l'intelligence, la musique et la peinture au sentiment et à l'imagination, tandis que chacun de ces langages pris isolément ne s'adresse qu'à une partie de nous-même, la parole parlée s'adresse à toutes les parties de notre être, elle exprime tout à la fois les idées et les sentiments, c'est le langage par excellence. De nos jours d'ailleurs n'avons-nous pas la sténographie qui perpétue la pensée de l'orateur et la livre ensuite à la presse qui la propage?

« Toute l'histoire de Rome atteste le culte pour cette puissance de l'homme sur l'homme, à laquelle il décerna les honneurs divins sous le nom expressif d'*Aïus loquens*. Il ne tombait pas sous le sens qu'un Romain placé dans une condition libérale ne voulût pas destiner ses enfants au barreau : « Qu'un homme, dit Quintilien, du moment où il devient père, applique ses soins les plus persévérants à faire un orateur de son fils! » L'enfant destiné au barreau était placé sous le patronage d'un avocat en renom; arrivé à sa 17e année, le jeune homme, accompagné de ses parents et de ses amis, était conduit au Capitole où il déposait la robe de l'enfance pour revêtir la robe virile. Et quel était son premier acte de virilité? C'était de courir au Forum pour prendre possession du droit de faire entendre sa parole, coutume caractéristique plus précieuse pour l'histoire morale d'un peuple que le récit de vingt batailles. Chaque plaidoyer était un événement domestique; on le lisait, on le corrigeait, on le commentait avant et après l'audience. Une partie de l'Italie assista au procès de Cornélius Balbus, de Scaurus, de Milon, de Bestia, de Vatinius. Telle était la passion de la multitude pour les joûtes de la parole, que lorsqu'un plaidoyer avait du succès, on se hâtait de l'écrire et d'en expédier dans les provinces les passages les plus remarquables.

En chassant les rois, Rome s'était donné une reine, l'éloquence. Le rôle de ses favoris fut éclatant, leur empire absolu; l'édilité, la préture, le consulat venaient en quelque sorte les trouver. Sans élo-

quence, au contraire, il fallait se résigner à vivre dans l'obscurité, car l'éloquence, suivant Caton l'ancien, c'est la vie intelligente de l'homme.

Caton a défini l'orateur : Un honnête homme habile à bien dire : *Vir bonus dicende peritus*. Quintilien, allant plus loin, soutient qu'on ne peut devenir orateur si déjà l'on n'est homme de bien, parce que l'âme ne saurait se livrer avec fruit à la plus sublime des études, si elle n'est pure de tous les vices qui la troublent. C'est surtout à l'avocat que s'applique la célèbre définition de Caton, et on doit l'entendre en ce sens que l'art oratoire ne saurait atteindre la perfection en l'absence de la vertu. Cette opinion a été admirablement développée par Quintilien : « La plupart des thèses de l'orateur consistent, dit-il, dans la discussion de ce qui constitue le bon et le juste : or, comment l'homme méchant et injuste pourrait-il convenablement traiter un pareil sujet? Que si l'on imagine, contre toute vraisemblance, deux hommes égaux en génie, en science, en talent, mais l'un très-honnête et l'autre très-vicieux, le premier sera sans aucun doute le meilleur orateur. »

Mais on pourra opposer que Démosthènes n'a pas eu la réputation d'un homme vertueux, et que les mœurs de Cicéron ont été fort décriées ; n'ont-ils pas été orateurs l'un et l'autre? A cette objection qu'il se pose lui-même, Quintilien répond que s'il est vrai que la parfaite vertu ait fait défaut à ces illustres citoyens, il est disposé à dire d'eux ce que les Stoïciens disent de Zénon, de Cléante et de Chrysippe, lorsqu'on leur demande s'ils ont été des sages : « Que ce furent de grands hommes, dignes de la plus respectueuse admiration, mais qu'ils n'atteignirent point encore à ce suprême degré de perfection que comporte l'essence de la nature humaine. »

Le barreau était à Rome l'école où l'on venait apprendre à bien parler, et nulle expression nouvelle n'acquérait droit de cité qu'à la condition de se produire sous le patronage d'un avocat. On a dit que le style était l'homme même; on peut dire en généralisant cette pensée que le style ce sont les mœurs mêmes, car il est bien difficile que l'homme puisse se soustraire à l'influence de son temps. A un peuple austère, libre et probe, le langage simple, énergique et franc. Tel fut le caractère oratoire des Romains tant qu'ils conservèrent cette honnêteté de mœurs un peu rude qui fonda leur liberté et développa leur puissance. Le barreau n'était pas encore une arène où venaient se mesurer les ambitions naissantes, on n'y paraissait point comme sur un théâtre, pour y briguer les applaudissements de la foule, après avoir artistement préparé les inflexions de voix, le geste, les plis de la robe. Les débats judiciaires étaient un acte grave, accompli dignement en vue des intérêts du client et non dans un but de vanité ou de fortune. Aussi le style de ce temps fut exempt de recherches, quoique non dépourvu d'une certaine élégance, moins orné que substantiel, plus nerveux qu'abondant.

Caton fut le premier à Rome qui posa quelques règles de l'éloquence. La langue commençait alors à se fixer. Sous l'influence de ce travail et des méthodes philosophiques importées de la Grèce vers cette époque, l'art oratoire dut faire de rapides progrès. Les quarante années environ qui s'écoulèrent entre la mort de Caton et la naissance de Cicéron, formèrent la période ascendante de l'éloquence du barreau.

Dans cet intervalle de moins d'un demi-siècle, la rudesse et les aspérités de la forme disparurent au contact de mœurs plus polies; le discours prit un corps dont les parties mal agencées d'abord s'assortirent et se proportionnèrent; la grâce tempéra la force sans l'énerver, le goût épura la diction sans étouffer l'originalité; enfin l'action, cette éloquence de la voix, du geste et du regard, s'ennoblit en se réglant et emprunta de l'art toutes les ressources qui viennent en aide à la nature sans nuire à ses inspirations.

De tous les avocats de cette période, Lucinius Crassus et Marc Antoine, aïeul du triumvir, sont restés les plus illustres. Ils furent, au témoignage de Cicéron, les deux plus grands orateurs du barreau et les premiers Romains qui élevèrent l'éloquence à la hauteur où les Grecs l'avaient placée.

Vers l'an 650 de Rome s'arrêtent, selon nous, les progrès du style oratoire porté au dernier degré de perfection, et pourtant nous n'avons pas encore parlé de Cicéron; c'est que, entendant par style oratoire l'ensemble du discours au point de vue classique, nous pensons que le sentiment du beau ne fut jamais mieux compris et mieux appliqué que pendant cette période, sinon par une individualité, du moins par le barreau romain, considéré dans sa personnalité collective. »

Telle était la situation du barreau lorsque Cicéron parut. Placé au sommet de cette pente rapide d'où l'art oratoire tendait déjà à se précipiter, il sut arrêter un instant les progrès de la décadence; mais après lui les bonnes traditions s'effacèrent, le sentiment du vrai s'affaiblit, puis finit par s'éteindre, et c'est à peine s'il restait, sous le dernier des Césars, quelques lueurs de cette éloquence qui avait fait la gloire du barreau romain.

Dans la dernière partie de son ouvrage, l'auteur a tracé les portraits de trois orateurs: Hortensius, Domitius Afer, Regulus. Le plus remarquable est celui de Domitius Afer. On cite parmi les succès les plus éclatants de cet orateur, la défense de Cloantilla, accusée d'avoir donné la sépulture à son mari, trouvé mort parmi les rebelles qui avaient pris

part à la révolte de Scribonianus contre Claude. Afer, plaidant devant l'empereur lui-même, termina sa plaidoirie par cette courageuse apostrophe aux enfants de sa cliente: « Enfants, quelles qu'en puissent être les suites, gardez-vous de ne pas donner à votre mère les honneurs de la sépulture! »

Suivent quelques courtes notices sur les principaux orateurs du barreau romain.

Le procès de Clodius, qui termine cet ouvrage, est une sorte d'épilogue ou de résumé dans lequel se trouvent sommairement reproduites et mises en action les formes judiciaires en matière d'accusation publique. C'est une restitution à la manière de celle que le président de Brosses a faite du procès de Milon dans la vie de Salluste; mais le savant magistrat avait tous les matériaux préparés dans le *Pro Milone,* tandis que ceux de notre auteur étaient épars et clairsemés il a dû les rechercher à grand'peine.

L'acquittement de Clodius, qui termina ce procès, fut un scandaleux exemple de la vénalité des tribunaux dans les derniers temps de la république.

Cicéron avait déposé contre Clodius.

Quelques jours après, Clodius disait à Cicéron dans l'assemblée du sénat: « Mes juges n'ont pas voulu croire à ton témoignage, malgré ton serment. — Vingt-cinq y ont cru, repliqua Cicéron, et trente-un n'ont pas voulu croire à ta parole, puisqu'ils se sont fait payer d'avance. » Ce trait accabla Clodius qui se rassit au milieu des huées.

L'intérêt qui s'attache aux trois premières notices dont nous avons parlé nous fait vivement regretter que l'auteur n'ait pas entrepris celle de Cicéron. L'auteur nous en fait espérer la publication pour un autre temps, mais Cicéron, à différents titres, avait droit à la première place. Cicéron est pour nous le type de l'orateur romain; il résume en lui les progrès accomplis par ses devanciers, et il a servi de modèle à ceux qui l'ont suivi dans la carrière du barreau.

Nous devons signaler encore la longueur de certaines dis-

cussions sur des questions de peu d'importance, discussions qui entravent la marche du sujet. Il eût mieux valu, il nous semble, faire succéder les uns aux autres les faits incontestés, n'interrompre cet ordre que pour la discussion de certaines questions essentielles, et rejeter dans les notes ou à la fin du livre les discussions d'une importance secondaire.

Mais à côté de ces imperfections, inséparables de toute œuvre humaine, nous trouvons des qualités qui assurent à cet ouvrage une des premières places parmi les travaux du même genre qui ont pour objet l'étude des antiquités romaines.

C'est l'étude attentive de tous les documents qui peuvent nous faire connaître le barreau et les orateurs romains, c'est surtout le rare à-propos avec lequel, sur les questions les plus intéressantes, il sait donner la parole à Caton, à Quintilien, à Cicéron, sacrifiant ainsi la personnalité de l'écrivain à un scrupuleux respect pour les témoignages historiques.

Ce livre a d'autres titres encore à l'attention de votre Société. C'est la réunion, sous la plume élégante de l'auteur, de deux qualités trop souvent séparées : l'érudition qui découvre et rassemble les matériaux, et le talent créateur. Car M. Grellet-Dumazeau n'a pas cru que l'histoire fût seulement un miroir fidèle où viennent se peindre tour à tour les hommes et les événements ; il a compris qu'il était peintre, c'est-à-dire qu'il devait à ses lecteurs autre chose qu'une reproduction inintelligente comme celle du daguerréotype, et dans ce but il a sacrifié certains détails, fruits cependant d'un labeur pénible, pour ne laisser subsister dans son tableau que certains grands traits qui, dégagés de leur entourage, révèlent et traduisent à tous les regards le caractère intime des hommes et des choses, jettent une vive lumière sur des institutions jusqu'ici restées dans l'ombre, et font revivre pour notre génération ces grandes figures des orateurs presque toujours écrivains et hommes d'État tout à la fois, interprètes du génie et des passions du peuple romain.

Pendant que vous avez encore sous les yeux le remarquable travail de M. Grellet-Dumazeau, nous devons nous demander quels sont les enseignements qui en résultent pour le présent et pour l'avenir.

En effet, soit que votre Société s'occupe d'histoire, soit qu'elle s'occupe d'archéologie, elle a toujours pour but celui que se proposent toutes les sciences, le progrès, c'est-à-dire la marche en avant dans la véritable voie. L'archéologie retourne en arrière, il est vrai, mais elle retourne en arrière comme le voyageur égaré recule pour retrouver le chemin qu'il a perdu, et marcher ensuite d'un pas désormais plus assuré vers le but qu'il se propose. Le siècle dernier, dans les arts et dans les lettres, avait sacrifié à un type de convention le culte du beau et du vrai, qui, au 17ᵉ, avait inspiré tant de chefs-d'œuvres; votre Société s'est imposée la tâche d'explorer les siècles précédents, afin d'y renouer la chaîne un moment interrompue des saines traditions du passé.

L'histoire, de son côté, n'a pas seulement pour but de satisfaire une légitime curiosité. Il est, vous le savez, un vieux proverbe: Si jeunesse savait, si vieillesse pouvait, qui semble nous condamner d'avance à tourner sans cesse dans un cercle fatal: erreur et dissipation des facultés que nous avons reçues au début de la vie, impuissance d'agir et regrets stériles à la fin de notre carrière. Mais l'histoire est là qui nous permet de nous soustraire à la fatalité désolante de cette maxime. Grâce à elle, les exemples du passé ne sont pas perdus pour nous, l'humanité devient solidaire, car l'histoire nous investit en quelque sorte de l'expérience des temps qui ont passé, et des hommes qui ont vécu avant nous. Etude du passé, l'histoire doit être la leçon de l'avenir. Cherchons donc à trouver dans l'histoire du barreau romain quelques enseignements qui puissent servir au barreau moderne.

Le barreau moderne a perdu cette antique importance

qu'il avait à Rome, mais il serait injuste d'attribuer ce changement à la décadence de l'art oratoire. Aujourd'hui les affaires publiques ne sont plus décidées par la parole, et tous les jours nous voyons des orateurs, courageux transfuges de l'élite de notre barreau, proclamer dans l'enceinte d'un autre forum les devoirs de chacun qui sont la sauvegarde des droits de tous, et prévenir ainsi les discussions judiciaires en attaquant le germe même des contestations à venir.

Toutefois, quoique restreinte à des limites plus modestes, une belle carrière reste encore ouverte à l'éloquence du barreau, et les exemples de ceux qui nous ont devancés dans la carrière avec tant d'éclat doivent être pour nous un sujet inépuisable de méditations et d'études. Cicéron, dans la dernière partie de Brutus, raconte ses commencements, ses progrès, et pour ainsi dire l'éducation de son éloquence; il avait étudié avec le plus grand soin, en même temps que le droit civil, toutes les parties de la philosophie et surtout les préceptes de la morale; il y avait puisé, dit-il, tout le talent oratoire qu'il a pu montrer dans la suite. A Rome, ces études, trop négligées de nos jours, étaient considérées par les orateurs comme indispensables à l'intelligence du droit. Car la morale est la source de toute législation écrite, la loi n'a fait que sanctionner quelques-uns de ses préceptes, et, par conséquent, lorsqu'une disposition législative est obscure, l'orateur doit remonter au principe d'où elle émane, il doit l'étudier à la lueur du flambeau qui a éclairé les travaux du législateur.

Tel est aussi le précepte d'Horace. Boileau nous dit, traduisant Horace: « Ce que l'on conçoit bien s'énonce clairement. » Mais comment concevoir clairement? Horace avait dit qu'il fallait sapere (*scribendi rectè sapere est et principium et fons*), mot que certains latinistes traduisent par avoir du bon sens. Le poète latin, nous le croyons du moins, a voulu dire quelque chose de plus. Toutes les fois que nous émet-

tons une pensée, nous affirmons que tel fait, telle idée est conforme à un certain type qui est en dehors de nous, mais qu'il nous est donné d'apercevoir d'une manière plus ou moins claire, suivant l'intensité de notre intelligence, suivant la manière dont nous avons vécu. A défaut d'une intuition personnelle assez vive, à défaut même d'une vie irréprochable, nous pourrons nous élever plus haut à l'aide des lumières que nous offre la philosophie et que le poète nous engage à demander aux ouvrages de Socrate et de ses disciples.

Aujourd'hui surtout, nous devons, suivant le précepte d'Horace, imiter l'exemple des orateurs romains, car de nos jours, éclairée par le christianisme, la philosophie a fait d'incontestables progrès.

Il était à Rome un autre usage constamment observé par les orateurs et trop souvent aussi négligé de nos jours, c'est la préparation écrite des plaidoiries.

Grâce à cette préparation, le terrain sur lequel doit s'engager la lutte se trouve exploré d'avance, les difficultés qui souvent avaient échappé au premier coup-d'œil s'aplanissent ensuite devant un travail plus consciencieux et plus complet, la cause se présente à l'esprit sous la forme d'une image plus nette et plus précise.

La préparation écrite est nécessaire surtout à l'orateur qui veut apprendre à trouver dans l'expression qu'il emploie l'interprète le plus fidèle de son idée.

L'orateur qui débute possède, il est vrai, la faculté du langage, et même, à la suite d'un certain travail dont il ne s'est pas rendu compte, il a façonné cet instrument, il l'a habitué à exprimer rapidement des idées usuelles; mais s'il veut ensuite que cette faculté exprime des idées d'un ordre différent, il doit la soumettre à un nouveau travail, et surtout aux épreuves de la préparation écrite. Grâce à cette préparation, il pourra être à lui-même son propre juge, examinant à loisir si les mots qu'il voit tracés sur le papier correspondent à l'idée que son intelligence a conçue. Peu à

peu il connaîtra les ressources de sa langue qu'il aura eu le temps d'explorer à loisir, il s'habituera à y trouver de plus en plus vite l'expression qui répond à l'idée ; en un mot, il saura improviser comme le peintre habile, à la suite de longs travaux, sait trouver immédiatement sur sa palette la couleur qui pourra reproduire fidèlement tel ou tel effet observé dans la nature ou conçu par son imagination.

Quintilien disait que sans le travail de la préparation écrite cette précieuse faculté de l'improvisation n'engendrera elle-même qu'un vain bavardage et des mots qui ne partiront que des lèvres.

En terminant cette analyse j'emprunte une définition de l'éloquence à un orateur éminent [1] qui fit autrefois partie du barreau.

Cette définition nous fait mieux comprendre encore toute l'importance du sujet choisi par M. Grellet-Dumazeau : elle établit la prééminence de la parole parlée sur la parole écrite, elle nous montre enfin qu'avant de vouloir convaincre par une froide argumentation il faut chercher à faire vibrer chez celui qui écoute une corde sensible qui nous livre l'accès de son âme.

« La parole éloquente est une domination qui se fait obéir ; mais qu'est-ce que l'éloquence ? Que peut-elle mettre dans la parole de plus que la lumière et que la vérité. Y a-t-il quelque chose au monde de plus persuasif que la lumière, de plus fort que la vérité ? Ce qui est plus fort que la vérité, c'est le principe d'où elle émane ; ce qui est plus persuasif que la lumière, c'est le foyer d'où elle jaillit ; ce qui est plus grand que la parole, c'est l'âme où elle vit et d'où elle sort. L'éloquence est l'âme même, l'éloquence est l'âme rompant toutes les digues de la chair, quittant le sein qui la porte et se jetant à corps perdu dans l'âme d'autrui. Après cela étonnez-vous qu'elle commande, qu'elle règne ; je le crois bien, c'est une âme mise à la place de la vôtre. Le mystère de la parole à l'état d'éloquence, c'est la fusion de l'âme qui parle avec l'âme qui écoute. »

Henry Maguin.

---

[1] Le R. P. Lacordaire, 56e conférence à Notre-Dame.

DOCUMENTS ARCHÉOLOGIQUES

SUR LE

DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE,

par M. Victor Simon.

Au moment où le gouvernement s'attache à recueillir des documents archéologiques sur les divers départements de la France, j'ai pensé qu'il était convenable de mettre, dès à présent, sous les yeux de la Société un aperçu sommaire de la statistique archéologique du département de la Moselle.

Voici les renseignements que je mets à sa disposition en suivant la nomenclature indiquée par le comité impérial des travaux historiques et des Sociétés savantes.

Époque celtique.

On a trouvé dans diverses parties de notre département des flèches en silex et des haches en pierre; celles-ci ont été faites avec des roches de différentes espèces: elles sont en trapp, en jade, en serpentine, en grès, et leur surface est polie. Il importerait de faire des recherches pour savoir si ces instruments, ou au moins les flèches en silex, ne sont pas comme ceux signalés par M. Boucher de Perthes, d'une époque antédiluvienne.

Menhirs — Trois menhirs existent dans des contrées voisines: l'un à Bliescastel, l'autre près de Sarrebruck et le troisième près de Soucht, sur la limite du département du Bas-Rhin; il est connu sous le nom de Breitenstein ou pierre des Douze-Apôtres. Notre département n'a ni cromlecks, ni dolmens, à moins que l'on considère comme un

dolmen naturel deux pierres surmontées d'une troisième que l'on remarque sur la côte qui domine le dépôt de mendicité de Gorze. Plusieurs rochers de la vallée de la Moselle ont le nom de pierre qui tourne ; cette dénomination est probablement de tradition druidique.

Tumulus. — On a signalé l'existence de plusieurs tumulus dans le département de la Moselle ; il en existait dans la forêt de Schirmerter près de Sierck ; ils contenaient entre autres choses des anneaux en bronze, de jambes, de bras et de col. Je ne puis dire à quelle époque appartiennent d'autres tumulus existant à Lommerange ; près de Bouzonville, et dans les environs de Bitche.

Alignements ou murs d'enceinte. — Je n'en connais pas; mais on cite une enceinte elliptique à Haspelscheidt, près de Bitche.

Fontaines consacrées par d'antiques superstitions. — Il en existe une au Hiéraple, sous le nom de fontaine Sainte-Hélène. Beaucoup d'ex-voto ont été déposés en ce lieu, dans des temps antiques; aujourd'hui les habitants y plantent des petites croix en bois, dans les fentes des rochers.

Au-dessus de la fontaine des Bouillons, près de Gorze, dont les eaux alimentaient l'aqueduc romain, il exista, dit-on, un petit temple antique auquel succéda une chapelle consacrée à saint Thiébault. On s'y rend chaque année en pèlerinage le jour de la fête de ce saint, et on y tient une foire. La légende de ce lieu dit que *saint Thiébault guérit de tous maux.*

Au-dessus des sources de Châtel-Saint-Blaise, à environ douze kilomètres de Metz, près de Jouy-aux-Arches, une petite église était consacrée à saint Blaise ; on s'y rendait aussi en pèlerinage ; l'église n'existe plus, mais la statue du saint est conservée dans un jardin où l'on vient encore implorer sa protection. Sa légende est : *devant saint Blaise tout mal s'apaise.* Je pourrais encore citer la fontaine de Rabas, près de Vigy, et d'autres auxquelles on attribue la

propriété de guérir certains maux, tels sont les maux d'yeux. Il est problable que dans les localités de Saint-Thiébault, de Saint-Blaise et de Rabas, des pensées chrétiennes ont été substituées au culte des eaux qui, on le sait, était très-répandu et fut défendu par les capitulaires de Charlemagne.

Époque romaine.

Voies. — J'ai déjà parlé, dans une notice imprimée dans les Mémoires de l'Académie impériale de Metz, des principales voies qui sillonnaient notre département à l'époque romaine. Les principales étaient celles de la rive droite et de la rive gauche de la Moselle, qui conduisaient à Trèves; celles de Metz, à Mayence, à Strasbourg, à Langres et à Verdun [1].

Bornes milliaires. — Il en existe deux que j'ai découvertes l'une au Sablon près de Metz; l'autre à Saint-Marcel, à peu de distance de la route de Metz à Verdun; je les ai décrites toutes deux.

Murs. — On a trouvé dans divers lieux de la ville de Metz des murs antiques. D'après des découvertes qui ont été faites en plusieurs endroits, des constructions étaient en grand appareil régulier; l'une d'elles avait ses pierres réunies par des queues d'hironde; mais la plus grande partie des constructions était en petit appareil régulier, semblable à celui des arches de l'aqueduc romain que l'on voit à Jouy-aux-Arches et près d'Ars. Quelques constructions étaient divisées par des chaînes de briques; d'autres montraient sur leur parement de grand cintres alternant de briques et de

---

[1] Consultez sur ce sujet ma notice sur les postes chez les anciens et chez les modernes, imprimée dans le volume de l'Académie impériale de Metz publié en 1851, et le travail intéressant de M. Abel sur les voies antiques du département de la Moselle, inséré dans les Mémoires de la Société d'archéologie et d'histoire de la Moselle de l'année 1858.

pierres. Les restes de constructions les plus remarquables sont ceux que l'on voit dans la rue des Trinitaires, à l'emplacement qui était occupé par le palais des empereurs romains qui devint celui des rois d'Austrasie, et ceux qui existent dans la rue des Clercs et dans d'autres rues de la ville.

Fortifications. — Il existe parmi les bâtiments de la bibliothèque de la ville de Metz, un reste de muraille très-épaisse qui a fait partie de l'enceinte qui défendait le palais précité; son mode de construction indique que ce mur a été élevé sans art et probablement sous la crainte de quelque invasion.

Je ne pourrais pas citer d'autres fortifications de l'époque romaine, à moins que l'on considère comme telle l'épaisse muraille qui est parallèle à la rue du Heaume et que l'on voit dans plusieurs de ces maisons. Dans la rue des Clercs, nº 17, on a découvert d'autres murailles très-épaisses qui ont dû aussi se relier avec la muraille déjà citée.

On a trouvé souterrainement des parties de murs en gros appareil régulier qui ont été considérées comme ayant dû appartenir aussi à l'enceinte antique de notre ville.

Camps — On ne cite aucun camp romain dans le département de la Moselle, à moins que l'on considère comme telle la côte du Hiéraple près de Forbach, qui est escarpée de toutes parts et qui paraît indiquer des restes de fortifications. Cependant des noms de quelques localités semblent indiquer qu'il y aurait eu des fortifications dans ces lieux à une époque ancienne; et des villes ou des châteaux ont pu succéder à des camps dans des positions telles que celles de Briey ou de Longwy.

Ponts. — Il existe à Metz un pont connu sous le nom de pont Sailly et qui est à peu de distance de l'emplacement d'une des anciennes portes de cette ville. Lorsqu'on a abaissé la voûte de ce pont, qui présentait deux pentes opposées, on a vu qu'il était construit en pierres de gros appareil, et l'on a trouvé dans les anciennes maçonneries des médailles

du haut empire et de grand module. Tous ces documents m'autorisent à dire que cette construction est d'origine romaine. La voûte qui conduit à l'abreuvoir Sainte-Marie, a presenté un petit appareil régulier qui a autorisé à considérer cette construction comme étant de l'époque romaine.

Un pont indiqué par notre honorable confrère M. Thilloy, sur la Bliese, à Sarreguemines, pourrait être également d'origine romaine, ainsi que le pont situé au bas de Saint-Julien, près de Metz, et qui conduisait au *Haut chemin* qui paraît avoir été primitivement une route romaine.

Arcs. — Je n'ai pas connaissance qu'il ait existé dans le département de la Moselle des arcs de triomphe, à moins que l'on considère comme telles des portes antiques de Metz qui étaient décorées de colonnes et de sculptures très-élégantes ; telle était celle de la rue Fournirue, telle était aussi celle de la rue du Grand-Cerf, par où l'on se rendait au nymphœum et à l'amphithéâtre.

Aqueducs. — Il a existé un aqueduc admirablement construit qui conduisait les eaux de Gorze à Metz. Ces eaux traversaient la vallée de la Moselle, entre Ars et Jouy, sur un pont très-élevé et composé d'un grand nombre d'arches. Il reste encore quelques-unes de ces arches près des deux rives de la Moselle, notamment à Jouy.

On a découvert un autre aqueduc qui passait à environ sept kilomètres de Metz, par Longeau et Chazelles, on ne sait pas précisément où il conduisait ses eaux. Son intérieur était revêtu de larges briques qui s'élevaient jusqu'à la hauteur où les eaux pouvaient parvenir.

On a trouvé à Metz des aqueducs dans la rue des Bons-Enfants et dans la rue de la Tête-d'Or ; deux inscriptions trouvées dans cette dernière rue, en 1859, ont établi qu'il existait dans notre ville, probablement près de l'emplacement de la rue de la Tête-d'Or, une piscine et un champ de Mars.

Une autre inscription trouvée hors de la porte Saint-

Thiébault a fait connaître qu'il existait aussi à Metz un nymphœum.

Théâtre. — Rien jusqu'à présent n'a indiqué qu'il en ait existé dans le département de la Moselle.

Amphithéâtre. — Metz avait, à peu de distance de la porte actuelle de Saint-Thiébault, un amphithéâtre dont il ne reste plus rien. On voit dans la ville quelques colonnes en granit qui, suivant la tradition, auraient servi à sa décoration.

Cirque. — Rien n'établit que Metz ait eu un cirque.

Temples. — On a trouvé dans la rue du haut de Fournirue, à Metz, en creusant une cave, des restes de fûts de colonnes encore en place; je pense que ces restes d'édifice ont appartenu à un temple ; je suis d'autant mieux fondé dans cette opinion que, dans la même rue et à très-peu de distance de cet édifice, on a trouvé une statue de Mercure qui était en pierre du pays.

Autels. — A Havange, arrondissement de Briey, le portail d'un temple antique était encore debout; de nos jours et et encore bien que l'emplacement de ce temple ait servi au culte chrétien, l'autel païen y était conservé. Cet autel est maintenant l'un des monuments les plus intéressants du musée lapidaire de Metz.

Il existe dans la même galerie un autel en marbre cipolin; il est décoré de cannelures torses; sa forme ressemble à celle des autels égyptiens. Il est décrit dans l'histoire de Metz, par des religieux bénédictins.

Palais. — Il existe encore dans l'espace compris entre les rues des Trinitaires, de la Bibliothèque et de la Boucherie-Saint-Georges, des restes de constructions qui ont fait partie du palais impérial que j'ai déjà cité. J'ai décrit une partie de cet édifice et j'en ai publié des dessins dans les Mémoires de l'Académie impériale de Metz.

Tombes. — On a trouvé au Sablon des urnes, les unes en verre et d'autres en terre cuite, qui contenaient des osse-

ments humains ; des cercueils en plomb et d'autres en bois, ceux-ci étaient indiqués par des clous à tête large ; des auges en pierre, les unes romaines, les autres mérovingiennes, et enfin des cercueils en pierre appartenant à des temps postérieurs.

Dans ce même lieu, des monuments funéraires romains furent ornés de riches sculptures. Des restes de ces tombeaux ont été transportés dans le musée lapidaire de notre ville.

On a trouvé aussi, sur la côte qui domine Ancy, des restes de sépultures appartenant à l'époque où l'on brûlait les corps; le lieu d'où on les exhuma se nomme le *Champ ploré*.

Près d'Hannonville-au-Passage, dans le lieu où était l'antique *Ibliodurum,* on a trouvé une urne en verre dans un coffre en pierre qui était monolithe, de forme élégante et décoré de sculptures.

A Jœuf, près de Briey, il existe un hypogée ou *columbaricum* bâti en petit appareil régulier.

A Basse-Rentgen, arrondissement de Thionville, on a trouvé, en décembre 1843, une chambre souterraine, circulaire et voûtée, qui était recouverte de terre en forme de tumulus. Un conduit souterrain menait de cette chambre à la route. La partie centrale était occupée par une pierre carrée, concave au milieu. Les objets qui ont été trouvés en déblayant ce caveau consistaient en quelques fragments de vases en terre rouge et une patère en verre ornée de cercles concentriques de couleur. Cette chambre a été considérée comme sépulcrale.

D'après des documents qui m'ont été fournis, on aurait aussi découvert, près de Longuyon, des sépultures appartenant à l'époque où l'on brûlait des corps.

Enfin près de la ferme de Heumont, commune de Réhon, arrondissement de Briey, le hasard fit découvrir, en 1842 ou 1843, un cercueil en pierre d'oolithe avec couvercle, qui

contenait des ossements, un verre à boire et un rython ou cornet de chasse en verre.

Édifices privés. — On a trouvé dans Metz des restes de constructions en petit appareil régulier, qui ont dû appartenir à des maisons de particuliers. On trouve le même appareil à Scarpone et à Grand.

Dans la campagne, on a découvert des restes d'habitations, notamment en défrichant la forêt de Cheminot.

Les murs étaient bâtis très rustiquement. Près de Sorbey, canton de Pange, j'ai fait pratiquer des fouilles sur l'emplacement d'une villa romaine que j'ai décrite dans la *Revue d'Austrasie* publiée à Metz; et près d'Ars, dans un bois, il existe une construction qui paraît antique et qui est connue sous le nom de la *citerne,* et enfin en défrichant des bois dans diverses localités, on a vu des débris de constructions qui ont appartenu à l'époque romaine.

Statues. — On a découvert à Metz peu d'objets d'art dans ce genre; la statue la plus remarquable était en marbre de Paros; malheureusement je n'en ai trouvé qu'un tronçon que j'ai fait déposer à la bibliothèque de la ville.

Une autre statue, dont la tête n'existait plus, a été exhumée des fouilles faites à la citadelle pour la construction de la caserne du génie; enfin l'on a trouvé plusieurs têtes en pierre, dont une de Jupiter, provenant de la place Ste-Croix. Tous ces objets font partie du musée lapidaire de la ville.

Mardelles. — Il en existe une très-intéressante à un puits de Pierrepont, arrondissement de Briey; elle est ornée de losanges semblables à ceux que l'on a déjà trouvés sur certains monuments antiques; je la considère comme appartenant à l'époque romaine.

Un chapiteau antique en calcaire sert de mardelle à un puits à Seutry, canton de Faulquemont.

Inscriptions. — Un certain nombre d'inscriptions ont été recueillies depuis la publication de l'histoire de Metz, par des religieux bénédictins; elles ont été publiées la plupart

soit dans l'histoire de Metz, par M. Bégin, soit dans les mémoires de l'Académie impériale de cette ville.

Objets d'art en bronze. — Le bronze a joué un grand rôle dans le culte des anciens; on l'a employé pour en faire des statues qui ont été coulées avec un grand art. On a trouvé à Metz une main de statue dorée, un peu plus forte que la grandeur naturelle et d'un dessin très-pur; on a aussi exhumé du sol mosellan diverses statuettes et divers objets d'art en bronze. Les statuettes les moins rares sont celles de Mercure. En effet, César nous apprend que le culte de ce dieu était très-répandu dans les Gaules.

L'emploi de ce métal était aussi en usage pour la vie privée; mais les ustensiles en terre étaient beaucoup plus communs.

Poteries. — L'usage des poteries était, ainsi que je l'ai dit, très-répandu; aussi n'est-il pas rare d'en trouver surtout dans des sépultures où elles sont généralement bien conservées. Les unes étaient de couleur noire, d'autres d'un beau rouge. Leurs formes étaient généralement élégantes et les plus remarquables étaient timbrées du nom du fabricant. La terre ordinaire était employée pour la confection des amphores, des ustensiles culinaires et des vases destinés à conserver des denrées. Les vases en terre fine étaient des coupes, des plats et des bouteilles.

Les Romains eurent aussi recours à l'art céramique pour les constructions, pour couvrir les habitations, pour des tuyaux destinés à la conduite des eaux, pour des statues, des statuettes, des objets servant à la décoration, enfin pour les sépultures, les vases funéraires et les lacrymatoires.

Moyen âge, renaissance et temps postérieurs.

Murs et remparts. — Je placerai en premier ordre les fortifications qui font partie de l'enceinte de Metz, entre la porte Mazelle et la rivière de Moselle en Chambière. Je

citerai notamment la porte des Allemands, à laquelle il vient d'être fait une réparation qui lui a rendu son ancien style, et les tours du retranchement de Guise sur lesquelles on a inscrit les noms des corporations qui étaient chargées de les défendre.

J'indiquerai aussi une partie des fortifications de Thionville, bâtie en briques; la Tour-aux-Puces, qui a servi aussi, à une certaine époque, à la défense de cette ville; le château de Sierck, qui, au milieu des montagnes, domine si gracieusement les rives de la Moselle; le château de Bitche, si remarquable par les lieux souterrains qui ont été creusés dans ses rochers; le château en partie ruiné de Rodemack et la muraille de défense de cette ville; enfin les ruines de Valdeck et de Falkenstein, dans les environs de Bitche.

Ponts. — Les monuments les plus remarquables en ce genre sont à Metz: le Pont-des-Morts et celui appelé le Pontiffroy qui ont été restaurés et élargis depuis peu d'années, et à Moulins le pont sous lequel les eaux de la Moselle passaient encore il y a environ deux siècles.

Aqueducs. — Je n'en citerai qu'un seul qui, quoiqu'il ne soit pas ancien, est remarquable: c'est celui qui prend ses eaux à la digue de Wadrineau et les verse dans les fortifications qui, par ce moyen, sont d'une défense bien plus facile.

Edifices religieux. — Parmi les églises les plus anciennes du département, celle d'Olley était une des plus remarquables, elle datait du onzième siècle; celle d'Uselskirch, canton de Cattenom, ou au moins son clocher, doit dater de la même époque; les églises d'Aube, canton de Pange, et l'église Saint-Pierre, dans l'ancienne enceinte de la citadelle de Metz; l'oratoire des Templiers dans cette même enceinte, datant environ du douzième siècle; il en est de même des chœurs et des clochers des églises Saint-Eucaire et Saint-Maximin de Metz; la cathédrale de Metz présente des spécimens d'architecture ogivale depuis le treizième jus-

qu'au seizième siècle; les églises Saint-Vincent, Saint-Martin, Sainte-Ségolène de Metz, celles de Gorze et de Waville, datent du treizième siècle. Les églises d'Ancy et de Rozérieulles appartiennent à une époque postérieure.

L'église de Chazelles, près de Metz, dont le style indique le douzième siècle, a un caractère particulier; elle est couronnée de créneaux et elle dut au besoin servir de maison-forte; le mur du cimetière, qui formait une enceinte autour de cette église, avait des meurtrières; l'église d'Arry, canton de Gorze, qui est du même temps, paraît avoir eu aussi son système de défense à l'aide de créneaux. Il n'est pas rare que dans le département de la Moselle des églises présentent des moyens de défense, par leurs clochers dont quelques-uns sont de véritables donjons, par des machicoulis et par des murailles d'enceinte avec tours et meurtrières.

Abbayes. — Notre pays avait plusieurs abbayes d'hommes et de femmes qui, presque toutes, étaient établies soit à Metz, soit près de cette ville.

L'abbaye la plus ancienne était celle de Saint-Arnould; elle fut fondée vers le milieu du quatrième siècle. Elle était située près de Metz, à l'emplacement occupé actuellement par la lunette de Montigny; on y conservait les restes de plusieurs grands personnages et notamment le corps de Louis-le-Débonnaire, qui était renfermé dans un sarcophage en marbre blanc orné de riches sculptures représentant, en un relief très-saillant, le passage de la mer Rouge. Cette abbaye a été transférée à Metz lors du siége de cette ville en 1552.

Il exista aussi à Gorze une abbaye qui eut quelque célébrité et qui fut fondée en 745 par Chrodegrand, évêque de Metz; il ne reste plus de cet établissement religieux qu'un fossé et une partie de la muraille destinée à le défendre.

Je m'abstiendrai de parler des autres abbayes, car, excepté les églises de Saint-Pierre, de Saint-Vincent de Metz, que

j'ai déjà citées, il ne reste rien de remarquable, excepté cependant l'église de l'abbaye de Bouzonville , qui est aujourd'hui paroissiale.

Cloîtres. — Il existe des cloîtres d'architecture moderne à l'école d'application de Metz, qui occupe l'ancienne abbaye de Saint-Arnould ; à Saint-Clément, ancienne abbaye qui fut aussi transférée du Sablon à Metz lors du siége de cette ville en 1552, et qui est occupée aujourd'hui par un pensionnat dirigé par des Jésuites ; l'église de cet établissement présente un passage remarquable de l'art ogival à l'architecture grecque. L'ancien couvent des Récollets avait un cloître qui subsiste encore et qui est de style ogival.

Chapelles. — Notre département possède peu de chapelles anciennes qui soient remarquables : je citerai comme telle la chapelle de Morlange, canton de Thionville, l'oratoire des Templiers de Metz, et au dehors la petite église de Plappeville. De nos jours on en a bâti une à Marivaux, canton de Vigy ; ce monument, érigé par M. Deny, qui a construit la tour du chapitre de la cathédrale, est élégante et d'un style pur. Celle construite à Metz dans l'établissement religieux de Sainte-Chrétienne, par M. Gautier, n'est pas moins remarquable. On doit aussi à ce même architecte la construction de l'établissement de Sainte-Constance, qui fut fondé, en faveur des orphelines, par M. et Mme Holandre, après la mort de leur fille unique. Cette dernière construction est de style byzantin.

Cimetières. — On a découvert plusieurs cimetières francs dans l'arrondissement de Briey : à Baslieux, à Montois, au bas des Rapes, près de St-Privat-la-Montagne, à Moineville ; dans le canton de Gorze, à Auconville, près d'un chemin dit des *Mortes-Gens,* à Buré, près de Villecey-sur-Mad ; près de Schlaincourt, canton de Vigy ; à Dommartin (Meurthe), près de Dampvitoux, canton de Gorze, et à Daspich, près de Thionville ; celles-ci pourraient dater d'une époque plus ancienne que les précédentes, dans lesquelles on a

trouvé des vases, des armes, des fibules et autres objets du genre de ceux décrits par M. l'abbé Cochet, dans ses ouvrages si intéressants sur les sépultures de l'époque franque.

Hôpitaux. — Metz possède un hospice fort ancien qui est dédié à Saint-Nicolas; cet établissement n'a de remarquable que son portail, de style ogival, d'un travail très-délicat et très-gracieux; malheureusement il est appliqué contre un vieux mur couvert de badigeon. L'hôpital militaire de Metz est moderne, mais très-beau et très-vaste.

Hôtel-de-ville. — L'hôtel-de-ville de Metz est un édifice remarquable, mais de construction moderne.

Beffroi. — La tour de la cathédrale, qui appartient à la ville, est peut-être le plus beau beffroi de la France. Il y a constamment un guetteur pour avertir en cas d'incendie et pour répéter les heures. Il existe dans cette même tour une seconde cloche connue sous le nom de *Mutte;* son poids est de 13,000 kilogrammes. On ne la sonne que pour de grands événements, pour des fêtes et des cérémonies publiques.

Châteaux. — Parmi les monuments de ce genre, je citerai en premier lieu le château de Cons-la-Grandville, qui est d'une complète conservation. La cheminée de sa cuisine est remarquable par ses sculptures. Cette habitation, située dans l'arrondissement de Briey, a conservé un mobilier qui est en rapport avec l'édifice.

Le château de Hombourg, canton de Metzerwisse, qui offre de l'intérêt par lui-même, occupe une position qui produit un effet très-pittoresque.

Le château de Meinsberg est intéressant surtout par un document historique qui s'y rattache. On prétend que quand Marlboroug vint camper avec son armée dans ce pays, il choisit ce château pour sa résidence.

Le château de la Horgne, au Sablon, dont il ne reste que les fossés, et qui servait d'habitation à Charles-Quint lorsqu'il assiégea Metz en 1552.

Enfin il existe, dans le département, d'autres châteaux et des maisons-fortes; plusieurs de ces châteaux et même des fermes isolées, montrent un système de défense; souvent ce sont des tours ou tourelles ou des guichets d'où l'on pouvait voir ce qui se passait au dehors et même au besoin tirer des coups d'arquebuse; les châteaux qui avaient quelqu'importance étaient ordinairement rectangulaires et se défendaient par une tour à chaque angle, quelquefois ils n'avaient que deux tours. On voit à Jouy-aux-Arches ce mode de défense ainsi simplifié; au moyen de ces deux tours on pouvait voir également ce qui se passait autour de l'édifice et tirer facilement sur les assaillants.

On remarque quelquefois autour des châteaux une grande enceinte fermée par des murs et protégée par des tours, ainsi qu'on le voit à Novéant, près de Gorze; à Ancerville, canton de Pange.

Ces châteaux étaient aussi ordinairement protégés par des fossés qui étaient quelquefois larges et profonds, tels sont ceux du château de Louvigny.

Maisons. — Parmi les anciennes maisons de Metz, celle de la rue des Trinitaires, nº 1 bis, est remarquable par des sculptures bizantines qui décorent plusieurs de ses ouvertures, et par un ancien colombier en forme de donjon qui est très-élevé.

Celle située rue Fournirue, au fond d'une petite cour de la maison, nº 33, est un beau type d'architecture de la renaissance.

Dans la rue Nexirue, la maison nº 9 se fait remarquer par ses fenêtres de style ogival et par ses créneaux.

Sur la place Sainte-Croix, une maison se distingue par ses créneaux et par deux guérites ou échauguettes situées en encorbellement au sommet et à chaque angle de la façade.

Je citerai encore les vastes magasins de la ville, rue Chèvremont et rue Chaplerue; celui de l'ancien couvent de Saint-Pierre, rue des Piques; ces trois édifices très-élevés

sont couronnés par des créneaux. Le dernier de ces monuments a une entrée de forme ogivale, décorée d'un bas-relief, malheureusement mutilé, qui paraît dater du quatorzième siècle.

Une maison située rue de la Fontaine mérite aussi d'être citée pour son porche d'architecture ogivale, un escalier double qui est en hélice et une sculpture très-délicate, qui a été conservée en la plaçant dans le mur de face. Enfin une maison place des Charrons, nº 4 , a sa façade ornée de bâtons rompus et d'animaux fantastiques.

Il existe dans les villages des environs de Metz un certain nombre de maisons qui sont du style de la renaissance.

Hôtels. — Les anciens hôtels de Metz n'offrent rien de particulier ; il en existait un remarquable près de l'hôtel de la préfecture, il appartenait à la famille du maréchal Fabert. Il est complètement détruit, son sol est converti en promenade.

Colombiers. — J'ai cité celui de la rue des Trinitaires, je n'en connais pas d'autres qui soient dignes de remarque.

Moulins. — Les moulins de Metz sont fort anciens ; mais je ne connais aucun établissement de ce genre, soit dans cette ville, soit dans la campagne, qui soit digne d'être signalé.

Bornes limitatives. — Parmi les bornes de ce genre, je citerai la Main-du-Prince, à huit kilomètres de Bitche : elle consiste en une grosse pierre qui porte la marque d'une main, et à côté se trouve une autre pierre où le corps d'un homme est sculpté. On présume que ce grossier monument se rapporte à Ferry, duc de Lorraine, qui eut la main emportée dans ce même lieu où son armée fut battue par le vaillant Bouchard d'Avesne, évêque de Metz, avec lequel ce prince fut toujours en guerre.

Fourches patibulaires. — Il existe près de Méy, sur la route dite le Haut-Chemin, à environ sept kilomètres de Metz, un joli petit monument ogival porté par trois colonnes ; il est connu sous le nom de la *potence*.

Je ne crois pas qu'il existe maintenant des fourches patibulaires dans le département de la Moselle.

Croix de carrefour. — Les croix érigées dans la région allemande de notre pays se recommandent par les ornements et les statuettes qui les décorent; mais cependant ces monuments ne présentent rien de remarquable pour l'art.

Objets d'art et mobilier. — Quelques statues de la vierge se font remarquer par leur style ancien et leur belle exécution. On est étonné de voir que plusieurs de ces statues ont été reléguées dans des cimetières et remplacées par d'autres statues qui leur sont bien inférieures comme produit de l'art. Il existe à Metz, rue Saint-Gengoulf, une sainte Vierge de style bizantin, qui est très-remarquable, notamment parce que l'enfant Jésus a la main placée sur un des seins de sa mère.

Je n'ai rien à citer en mobilier, ne connaissant rien de remarquable en ce genre.

Bas-reliefs et autres sculptures. — Je pourrais en indiquer quelques-uns, mais ils n'ont rien de bien artistique. Je me bornerai à celui de l'époque mérovingienne que l'on voit à Metz, dans la rue des Trinitaires.

Pour les sculptures faites à notre époque, je pourrais citer, à Metz, le palais de justice, les frontons de l'hôtel de ville, les bas-reliefs de la caserne du génie, le château de l'ancien abbé de Gorze et des clefs de fenêtres de l'ancien château épiscopal de Frescaty, représentant des divinités du paganisme.

Quant aux monuments religieux autres que ceux déjà indiqués et bâtis de nos jours, je dois appeler l'attention sur la tour de la cathédrale, bâtie par M. Deny, de regrettable mémoire; sur l'église de Woippy, construite sur les plans et sous la direction de M. Gautier, dont notre pays regrette vivement la perte. Ces constructions sont riches de sculptures bien exécutées.

Châsses. — Je n'en connais pas dans notre département.

Reliquaires. — Il en existe quelques-uns dans les églises, mais ils n'ont rien d'artistique.

Croix et crosses. — Je ne connais pas de croix qui soient remarquables, mais il existe à la cathédrale de Metz une crosse en ivoire qui est très-bien sculptée.

Calices. — Je n'en connais point qui soient à citer.

Chandeliers. — Il en est de même pour les chandeliers.

Bénitiers et fonts baptismaux. — Je ne connais pas de bénitiers qui soient dignes d'attention ; mais il existe à la cathédrale de Metz une cuve antique en porphyre rouge, de grande dimension et provenant d'anciens bains romains ; elle a été employée pour servir de fonts baptismaux.

Vitraux. — La cathédrale de Metz est riche en vitraux de diverses époques. On cite notamment la procession des évêques, que l'on a à sa droite quand on fait face au maître-autel.

Plusieurs églises du département ont conservé d'anciens vitraux, notamment celle d'Ennery près de Metz. L'église Sainte-Ségolène de Metz en possède qui sont très-remarquables par leur ancienneté. La plupart des églises de Metz et plusieurs églises du département ont été depuis quelques années embellies par des vitraux neufs.

Bijoux. — On conserve à la cathédrale de Metz l'anneau de saint Arnould qui, vendu à la Révolution, fut racheté par Monsieur l'abbé Simon, de vénérable mémoire, qui en fit don à la cathédrale, dont il était chanoine et grand coutre.

Etoffes et tapisseries. — La cathédrale de Metz possède la chape de Charlemagne, elle est d'un travail remarquable et ornée de grands aigles tissus dans l'étoffe.

Peintures. — Il existe à la cathédrale de Metz deux tableaux qui sont estimés : l'un représente la flagellation, l'autre Jésus-Christ marchant sur les eaux. On voit avec regret que l'humidité et la gelée y causent des dégradations.

Il existe à Corny un tableau qui représente le jugement de Jésus-Christ.

Plusieurs églises sont décorées de peintures murales. Je

citerai à Metz l'église Saint-Eucaire, où l'on voit la mise au tombeau de Jésus-Christ, et la mort de la Vierge; l'église Sainte-Ségolène, où l'on remarque entre autres choses les trois vifs et les trois morts et un saint Christophe de grande taille; l'église de Waville, où les douze Apôtres étaient peints, on n'en voit plus que quelques-uns, et enfin l'église de Sillegny qui a ses murs décorés de peintures dont la découverte est due à la patience de M. l'abbé Schnabel, et la restauration est l'œuvre de M. Malardot, peintre à Metz.

Le chœur de l'église de Briey et celui de l'église Saint-Maximin de Metz sont peints; mais les peintures du premier de ces deux monuments sont peu anciennes, et celles du second ont été exécutées depuis peu d'années.

Armes. — Il existe à la bibliothèque de la ville et dans plusieurs cabinets, des armes du moyen âge et notamment des armes trouvées dans des sépultures franques. M. le général de division Marey-Monge, comte de Peluze, possède à Metz une belle collection d'armes et d'autres objets arabes et quelques antiquités.

Archives. — Les archives du département de la Moselle ont subi des améliorations importantes sous le rapport de la disposition de leur emplacement et de leur arrangement.

La ville de Metz, a des emplacements très-convenables pour sa bibliothèque et pour ses archives. La publication récente d'un catalogue donne connaissance d'une partie des richesses que notre ville possède. Je laisse à mon honorable confrère, M. Clercx, qui est aussi correspondant du ministère de l'instruction publique, le soin de mentionner ce que les archives de la ville de Metz offrent de plus intéressant.

Collections. — La ville possède des collections de médailles grecques, gauloises, romaines, françaises, lorraines et messines; quelques objets d'art antiques, des armes franques et surtout un musée lapidaire, qui est remarquable par les bas-reliefs et par les inscriptions antiques qu'on y a réunis.

lusieurs personnes dans le département ont formé des olections. M. Dufresne, conseiller de préfecture, possède des objets d'art antiques et des médailles gauloises, romaines et du moyen âge; M. l'abbé Ledain, qui habite à Louvigny, a réuni un grand nombre de médailles notamment de l'époque romaine ; M. l'abbé Perin, curé à Ancy, a de riches collections de monnaies, on remarque entre autres ses médailles papales. Enfin je possède des collections d'objets d'art antiques , dont une partie a été trouvée dans des sépultures franques, et de médailles de différentes époques , notamment de monnaies romaines.

Tel est le résumé bien sommaire et même incomplet de ce que notre pays offre de remarquable. Mais les documents qui seront réunis par la commission mixte de l'Académie et de notre Société augmenteront de beaucoup l'intérêt qu'offrent des recherches de ce genre, en appliquant à chaque localité ce qui la concernera spécialement. Ce sera seulement alors que nous aurons un répertoire complet d'archéologie, et que nous aurons rempli les intentions exprimées par Son Excellence M. le Ministre de l'instruction publique et des cultes dans sa circulaire du 30 mars 1859.

LES CATACOMBES.

I. Origine des Catacombes. — Les Catacombes de Rome étaient originairement des carrières de pierre ou de pouzzolane (*arenariæ*, *latomiæ*) qu'on avait longtemps exploitées pour la construction des maisons et des édifices publics de Rome. On les appelait aussi *cryptæ* ou cavernes, et *aræ*, en Afrique. Les chrétiens, qui les choisirent de bonne heure pour leur sépulture et le lieu de leurs assemblées durant les persécutions, les appelaient cimetières (κοιμητήριον, dortoir)*, ou Catacombes (κατὰ κύμβος, lieu cave et profond). Ce dernier nom ne fut donné, dans l'origine, qu'au souterrain semi-circulaire qui se trouvait à côté du cimetière de Saint-Calixte: on le donna depuis à tous les anciens cimetières de la campagne romaine. Les Catacombes de Rome, creusées ordinairement dans le tuf granulaire, sont étroites, obscures et même basses, excepté celles de Saint-Calixte et de Sainte-Agnès. Leurs innombrables galeries, taillées sans art ni méthode, se dirigent de tous côtés, selon les veines de la pouzzolane, descendant parfois jusqu'à une profondeur de vingt-six à vingt-sept mètres, et quelquefois effleurant, pour ainsi dire, la surface du sol, dont elles ne sont séparées que par une voûte peu épaisse.

Telles que nous les voyons aujourd'hui (nous parlons seulement de leur disposition souterraine), les Catacombes ont-elles toutes une origine antique, remontant à une époque antérieure au christianisme? C'est là une question importante et dont la solution intéresse vivement l'archéologie sacrée. On rencontre fréquemment, dans les écrivains ecclésiastiques, l'expression de crypte *neuve* (crypta nova), et les inscriptions chrétiennes répètent souvent la même parole. Mais les souterrains, ainsi désignés, appartiennent-ils au travail

* « Nolumus vos ignorare, fratres, de *dormientibus*, ut non contristemini. » (I. Thess. IV. 12). « In christianis mors non est mors, sed *dormitio* et *somnus* appellatur. » (Hieron. ep. 29).

des chrétiens, ou bien faut-il entendre simplement des galeries nouvellement appropriées aux usages chrétiens? La plupart des antiquaires italiens s'accordent à regarder ces excavations, différentes des cryptes primitives, comme ayant été creusées sous les premiers persécuteurs, quand, en vertu des édits, les fidèles furent condamnés en masse au travail des carrières. Ils ajoutent que de nouvelles galeries n'ont jamais été percées par les chrétiens, dans le but direct d'y ménager des lieux de sépulture pour les martyrs. Raoul-Rochette soutient, au contraire, et son sentiment nous paraît historiquement mieux fondé, que, dans les parties des Catacombes régulièrement taillées et disposées, on peut reconnaître l'œuvre des chrétiens travaillant à leurs propres sépultures. Dans les souterrains mêmes qui appartiennent à la plus haute époque de l'occupation chrétienne, tels que le cimetière de Saint-Calixte, l'irrégularité du plan, qui tient aux anciennes excavations, sert à faire distinguer, au premier coup-d'œil, les carrières primitives des cimetières chrétiens proprement dits, où règne une sorte de régularité dans la direction et l'alignement des allées souterraines. Chaque église de Rome, c'est-à-dire chaque circonscription de fidèles habitant un même quartier, avait dans la campagne romaine son cimetière propre, qui correspondait au quartier dans lequel elle était située: c'est ce qu'attestent les inscriptions trouvées dans ces cimetières. Les chrétiens durent quelquefois les agrandir considérablement, et même ouvrir plusieurs cimetières aussi à portée que possible de la division ecclésiastique qu'ils devaient desservir, à mesure que l'accroissement de la population chrétienne rendait ces additions nécessaires.

II. Topographie des Catacombes. — « Semblables à quinze « rayons lumineux, dit Mgr Gaume, quinze voies consulaires partent « du cœur de la ville, traversent la circonférence, sillonnent la « campagne romaine, et, s'étendant vers les quatre points du ciel, « disparaissent à l'horizon. Ces quinze voies divisent à la surface « du sol la grande cité des martyrs. Bâtie, c'est-à-dire creusée à « droite et à gauche des voies romaines, elle leur doit le nom « géographique de ses principaux quartiers; et, quoique divisée par « le Tibre, en deux grandes régions, aussi bien que la ville supé« rieure, elle forme autour de Rome un vaste amphithéâtre *. »

* Les trois Rome, t. IV. p. 2.

1° *Système Trans-Tibérin.* — Ce système n'embrasse, comparativement, qu'un petit nombre de cimetières, sur la rive droite du Tibre, dans les flancs du mont Janicule et dans les campagnes voisines. Il comprend le cimetière du *Vatican*, près la voie *Cornélienne*, le plus ancien de tous, puisqu'il reçut en dépôt les premiers martyrs de Rome sous Néron, et, après eux, saint Pierre et ses premiers successeurs. Du cimetière du Vatican, des Catacombes intermédiaires se dirigent du nord au midi vers le cimetière du martyr *Calépodius* sur le Janicule et la voie *Aurélienne.* Aux environs de celui-ci se trouvent ceux de saint *Jules*, pape, de saint *Félix*, pape, des saints *Processus* et *Martinien.* Ces cimetières, combinés avec les Catacombes des saints *Abdon* et *Sennen* et de l'*Ursus Pileatus*, forment une communication aboutissant aux grandes Catacombes de *Saint-Pontien*, sur le Monte-Verde, qui terminent le système Trans-Tibérin.

2° *Sytème Cis-Tibérin.* — Ce système, plus important, embrasse les galeries funèbres creusées sous les champs et les mamelons de la belle plaine qu'on voit s'étendre du côté gauche du Tibre, entre les remparts de Rome et les montagnes. Il a son point de départ au tombeau de saint Paul, sur la voie d'*Ostie.* Le souterrain qui renferme ce sépulcre forme le noyau d'un groupe de cimetières qui s'étendent vers les petites collines situées au midi, dans la campagne romaine : ce sont ceux de sainte *Lucine*, de saint *Timothée*, de *Commodille* ou des saints *Félix* et *Adauctus*, de saint *Zénon ad aquas salvias*, de saint *Cyriaque.*— Sur la voie *Ardéatine,* rameau détaché de la voie Appienne, sont les cimetières de sainte *Balbine,* de saint *Marc*, pape, de saint *Damase*, des saints *Marc* et *Marcellin*, des saints *Nérée* et *Achillée*, *Domitille* et *Pétronille*, enfin de saint *Nicomède*, à sept milles de Rome.

La voie *Appienne,* reine des voies dans l'ancienne Rome, conserve la même prérogative dans la Rome souterraine. Sous ses tombeaux somptueux, élevés en l'honneur des héros du paganisme, s'ouvrent les vastes Catacombes de saint *Calixte*, de saint *Zéphyrin*, de saint *Prétextat*, de sainte *Sotère*, des saints *Eusèbe* et *Marcelle.* Découverts, en grande partie, par l'infatigable Bosio, ces cimetières réunis forment une immense Catacombe à plusieurs étages, qui s'étend depuis les murailles de Rome à Saint-Paul *hors-des-Murs*, et de là jusqu'à Saint-Paul *Trois-Fontaines* et à la *Nunziata.*— Sur les bords de la voie *Latine,* témoin du martyre du disciple bien-aimé, se

développent les souterrains d'*Apronien*, d'*Eugénie*, de *Gordien* et d'*Epimaque*, de *Simplicien* et *Servilien*, de *Quartus* et *Quintus*, de *Tertullien*. — La voie *Lavicane* indique la place des Catacombes des saints *Tiburce*, *Marcellin* et *Pierre*, appelées aussi *Inter duas Lauros*, des *quatre Couronnés*, et de sainte *Hélène*. — Sur la voie *Prénestine* se trouvait le cimetière de saint *Castulus*, et sur la voie *Tiburtine* ceux de saint *Cyriaque* et de saint *Hippolyte*. — Le souterrain de saint *Nicomède* et la grande Catacombe de sainte *Agnès*, qui fut agrandie après les persécutions, ainsi que plusieurs autres, étaient sur la voie *Nomentane*.

Les galeries funèbres s'accumulent surtout près les voies *Salaria*, ancienne et nouvelle. Sur la voie *Salaria* ancienne, des Catacombes sont désignées sous les noms des saints *Pamphile* et *Quirinus*, *Hermès* et *Basile*, *Protus* et *Hyacinthe*, *Jean*, *Blastus* et *Maure*. Sur la voie *Salaria* nouvelle, on compte plusieurs grands souterrains que les auteurs modernes désignent sous le nom commun de cimetière de sainte *Priscille*, qui, d'après les anciens documents, formait un cimetière distinct dont l'origine remonte à l'âge apostolique. Lorsque ces célèbres Catacombes, dont l'entrée ou les avenues avaient été obstruées par des décombres, « furent de « nouveau découvertes au seizième siècle, Rome, dit Baronius, « s'émerveilla d'apprendre qu'elle avait à ses portes des villes ca- « chées, autrefois colonies des chrétiens dans le temps des persé- « cutions, aujourd'hui peuplées seulement par des tombes. » (Ann. ecl. ad an. 10). Une grande vallée sépare les monts, sous lesquels s'arrêtent les cimetières de la voie *Salaria*, du monticule qui renferme le cimetière de saint *Valentin*, dit aussi de saint *Jules*, sur la voie *Flaminienne*. Cette Catacombe, qui clôt le système Cis-Tibérin, est à peu près en face de la Catacombe du Vatican par laquelle commence le système Trans-Tibérin : mais le fleuve qui s'interpose entre elles exclut toute voie souterraine qui les relie l'une à l'autre.

On s'accorde généralement à croire que Rome autrefois possédait soixante Catacombes, dont quarante ont été rendues à la religion et la science. La plupart sont en dehors de la ville et forment un immense labyrinthe sous la campagne romaine. Suivant le calcul du père Marchi, si toutes ces galeries étaient mises bout à bout, elles formeraient une rue de douze cents kilomètres, bordée de six millions de tombes. Qu'on s'imagine des milliers de voies, étroites,

basses et tortueuses, se croisant dans toutes les directions, affreuses solitudes où les ténèbres sont éternelles, et où la lumière des flambeaux faiblit elle-même, comme étouffée par l'humidité des miasmes qu'on y respire. A la tombée de la nuit les chrétiens s'y enfonçaient comme des ombres, ils y creusaient dans les parois des niches pour déposer les corps de leurs frères. C'était dans les carrefours de cette immense nécropole qu'on célébrait les saints mystères; on y priait au milieu des siens, et tous les signes de la destruction disparaissaient alors sous les symboles de l'espérance et de l'amour. La mort, à la vérité, n'y était pas voilée, mais elle y était toujours couronnée de palmes.

III. Étude des Catacombes. — 1° *Importance de leur histoire.* — A ne considérer que les efforts matériels que les Catacombes ont coûtés, elles seraient déjà des monuments dignes du plus haut intérêt; mais ce qui fait surtout leur beauté et leur grandeur, c'est qu'elles renferment, à elles seules, toute l'idée de la régénération de l'humanité. On pourrait dire qu'elles en expliquent tous les points traditionnels. Quand on pénètre dans ces souterrains ténébreux, il semble qu'on y respire quelque chose de la foi et du courage des premiers chrétiens, en même temps qu'on rencontre à chaque pas des témoignages en faveur des dogmes et des pratiques du christianisme, confirmés par des monuments primitifs d'une autorité irréfragable. Dans les peintures, les sculptures et les inscriptions, si fréquentes dans toutes les parties des Catacombes, on lit en toutes lettres l'expression des vérités dogmatiques, que les prétendus réformateurs du seizième siècle accusent l'Église romaine d'avoir inventées ou dénaturées: la présence réelle de Jésus-Christ dans l'eucharistie, le purgatoire, la pénitence, l'efficacité de la prière, l'intercession des saints, la prééminence de saint Pierre, etc. A un autre point de vue, l'étude des Catacombes présente à l'historien, à l'antiquaire et à l'artiste, une riche moisson d'observations. Il y a, jusque dans les moindres détails, les signes d'une grande révolution sociale. Les annales du quatrième siècle nous apprennent avec quel respect joyeux les chétiens redescendaient, rassurés et libres, dans ces souterrains qui portaient encore l'empreinte si vive des persécutions. Nous savons par des témoignages irrécusables, empruntés aux lieux mêmes, que des peintures et divers ornements furent exécutés dans quelques Catacombes, longtemps après la conversion du premier empereur chrétien. Dans les siècles suivants, les Papes

y firent diverses réparations. Anastase-le-Bibliothécaire fait mention de plusieurs saints Pontifes qui se plaisaient à orner, souvent de leurs propres mains, les tombeaux des martyrs. C'est un beau spectacle que de contempler les vicaires de Jésus-Christ veillant avec amour sur ces obscurs souterrains qui furent le glorieux berceau de la religion chrétienne, dans les lieux où ils règnent si glorieusement aujourd'hui.

Quelque désastreuse qu'ait été, à certains égards, l'époque qui suivit la mort de Charlemagne, il ne paraît pas qu'on ait oublié les Catacombes. Mais pendant la résidence des Papes à Avignon et les troubles du grand schisme, leur mémoire semble s'éclipser. Il faut excepter, toutefois, les grottes vaticanes qui ont été perpétuellement visitées par des chrétiens de tous les pays, et les Catacombes de Saint-Sébastien (Saint-Calixte), dont l'église souterraine a toujours attiré les fidèles. A ces exceptions près, et quelques autres aussi peut-être, il n'est plus question de ces cryptes sacrées. « L'oubli, » dans lequel elles tombèrent, dit Mgr Gerbet, tient aux circonstances » malheureuses où se trouvait Rome. Ses rues étaient trop livrées » aux troubles politiques pour s'intéresser à ces galeries funèbres, si » étrangères dans leur profonde paix aux agitations de ce monde*. »

La renaissance fut détournée de ce nouveau genre d'étude par sa préoccupation si exclusive de l'antiquité grecque et latine. C'est seulement vers l'époque de Sixte-Quint que l'attention commença à se reporter sur les Catacombes oubliées. L'homme de génie, qui relevait sur les places de Rome les vieux obélisques païens pour les consacrer à la gloire du christianisme, devait embrasser, dans sa sollicitude pour les monuments, les antiquités chrétiennes cachées dans les rues de la Rome souterraine. Les Catacombes furent dès lors explorées avec une ardeur inconnue jusque-là. Le monde chrétien recueillit avec vénération ces pieux débris, devenus depuis l'ornement et la gloire des basiliques de la métropole du catholicisme. Le monde savant entreprit une étude nouvelle du christianisme à sa naissance, comme deux siècles plus tard il devait retrouver, sous la cendre de Pompeï, le paganisme à son déclin. Bosio, le prince de l'archéologie sacrée, consacra trente années de sa vie à sa *Roma subterranea*; il ouvrit à la science et creusa lui-même une mine

---

* *Esquisse de Rome chrétienne*, t. I.

féconde, qu'après lui, et en suivant le chemin qu'il avait frayé, Fabretti, Boldetti, Sévérano, Aringhi, Bottari, Buonarotti et plusieurs autres, ont successivement exploitée ou agrandie dans diverses directions. De notre temps Séroux d'Agincourt, Raoul-Rochette, le P. Marchi, le chevalier de Rossi, et tout récemment M. Perret, architecte de Lyon, sont venus à leur tour expliquer et *restituer* cette autre Rome*. La Commission d'archéologie sacrée, instituée par Pie IX, explore avec le zèle le plus éclairé, sous la direction du chevalier Visconti, ces monuments insignes et vénérables de la piété et de l'histoire de l'Eglise primitive. Des fouilles importantes ont été exécutées dans les cimetières des voies Appienne et Ardéatine, surtout dans la célèbre Catacombe de Saint-Calixte. Ainsi, chose extraordinaire, ce fut précisément aux siècles du moyen-âge, où la foi produisit les plus grandes choses et exécuta des œuvres gigantesques, que l'on s'occupa moins des Catacombes ! Il était réservé à un temps moins fervent de rentrer en possession des trésors enfouis dans les cimetières sacrés, et ce n'est pas assurément sans un secret dessein de la Providence qui ménage à chaque époque, à chaque génération, les grâces qui lui conviennent spécialement. Hélas ! dans nos jours de froide indifférence, de doutes désolants, nous avons grand besoin d'aller réchauffer et ranimer notre âme à ce foyer brûlant de la foi et de la charité chrétiennes !

2° *Description des galeries et des salles ou cubicula.* — « C'est » dans les Catacombes de Rome, dit Raoul-Rochette, que se trou- » vent les monuments les plus anciens et les plus authentiques que » le christianisme nous ait laissés de son premier âge. Partout ail- » leurs ces monuments sont restés enfouis sous la terre, ou voués » à l'oubli, ou consumés par la vétusté ; ou bien ils ont été détruits » par la main de l'homme, qui détruit encore plus de choses que le » temps**. » Le savant archéologue, marchant sur les traces de bon nombre d'antiquaires italiens, a cru retrouver, dans la disposition de certaines Catacombes, le type primordial et comme les premiers linéaments des églises chrétiennes. En suivant, en effet, ces gale-

---

* En 1851, un crédit extraordinaire de 209,383 francs fut ouvert au ministre de l'intérieur, pour être appliqué à la publication de *Rome souterraine*, par M. Perret.

** Tableau des Catacombes, Paris 1837.

ries souterraines dans leurs détours inextricables, on rencontre de distance en distance des carrefours ou chambres (*cubicula*) qui ont dû servir à la célébration des mystères sacrés et des agapes primitives. Leur plan, subordonné le plus souvent aux difficultés du terrain, n'est point uniforme; elles sont généralement oblongues, carrées ou arrondies, et complètement ténébreuses. Quelques-unes néanmoins avaient au centre de la voûte une assez large ouverture par où descendait l'air et un peu de lumière. Ces sortes d'ouvertures ou *lucernaires* sont désignées, dans quelques Actes de martyrs, sous le nom de *luminaria cryptae*. Elles servaient aussi à descendre des vivres, lorsque la crainte d'être découvert ne permettait pas de recourir aux entrées ordinaires. Telle est, ce semble, la raison pour laquelle ces ouvertures sont obliques et non verticales comme nos cheminées. On a des exemples de chrétiens précipités vivants par cette voie dans les souterrains de Rome, et qui trouvèrent ainsi la mort au sein de ces mêmes Catacombes où les attendait la sépulture. Quand l'étendue des *cubicula* était en disproportion avec les points d'appui nécessaires pour soutenir le plafond, on ménageait des espèces de colonnes massives, dans le sol même, que l'on recouvrait ensuite d'une sorte de stuc ou que l'on blanchissait simplement à la chaux.

Plusieurs autres dispositions attestent évidemment la destination de ces salles : quelques-unes sont entourées de gradins ou siéges établis dans la paroi de la muraille pour la foule des fidèles. L'autel principal s'élève au fond d'une arcade; c'est le plus souvent le tombeau d'un martyr (*martyrium*, *confessio*). Dans le langage ordinaire, les tombes de ce genre s'appellent monuments surmontés d'un arc, *monumentum arcuatum* ou *arcosolium*. Dans les *cubicula* particuliers, cette tombe principale renferme quelquefois le corps d'un martyr, mais le plus souvent celui du pieux chrétien qui l'a fait élever. Parfois, sur les côtés de l'*arcosolium*, se montrent plusieurs autels. Une église des Catacombes de Sainte-Agnès en renferme onze à elle seule. L'Église, en autorisant l'érection de plusieurs autels dans un même temple, ne s'est donc pas écartée de l'usage primitif, comme l'ont prétendu les Grecs et, après eux, les jansénistes. Derrière l'autel principal, ou le plus souvent à l'angle, se dresse la chaire épiscopale (*cathedra*), au sommet d'un demi-cercle de siéges moins élevés pour les prêtres et les autres ministres du culte. Dans les parois de la chambre sont creusés des rangs de

tombes, ou des siéges en usage pour la confession. Près de la porte d'entrée s'ouvre, dans l'épaisseur du tuf, une petite niche qui supporte une coquille ou vase en terre cuite, en marbre et même en verre, fortement scellé avec de la chaux: c'est le bénitier. Il n'est pas rare aussi de trouver un porche pour les pénitents et les catéchumènes, et dans les galeries des puits ou des citernes qui se rattachent à la célébration du baptême. On rencontre encore de petits édifices isolés, creusés dans le voisinage de tombeaux spécialement révérés. Ces édicules, par leur disposition et surtout par les motifs de leur ornementation, appartiennent sûrement au christianisme, quoi qu'en aient dit quelques auteurs protestants. Ce sont des oratoires particuliers dédiés à certains martyrs dont la mémoire était plus chère aux fidèles.

Les murs des *cubicula* présentent des fragments de marbre, de pierre ou de brique en saillie, où l'on plaçait par milliers des lampes de bronze ou d'argile. La lumière a toujours joué un rôle fort important dans le culte divin. Elle est le symbole de la vérité, du Verbe éternel, comme le feu est le symbole du Saint-Esprit. Aussi, dès les temps apostoliques, on retrouve le luminaire sacré comme accompagnement nécessaire des assemblées religieuses, et les Catacombes sont, sous ce rapport, des témoins irrécusables. Outre l'immense quantité de lampes communes que l'on retrouve dans ces antiques asiles de la religion, on sait, par des monuments certains, que, dans les chapelles où reposaient les reliques des plus célèbres martyrs, un brillant luminaire était entretenu continuellement par la piété des fidèles. Tantôt les mèches ardentes étaient disposées dans de vastes coupes de marbre ou d'albâtre, remplies d'huile et posées sur des colonnes devant la tombe du martyr. Tantôt elles étaient placées dans des lampes d'airain, d'argent et même d'or massif, suspendues aux voûtes des chapelles. L'huile souvent parfumée, que les premiers chrétiens consacraient ainsi à la splendeur du culte divin, était regardée comme sanctifiée par l'usage auquel on la faisait servir; les fidèles en emportaient quelques gouttes dans des ampoules de cristal, et y attachaient une vertu religieuse comme à de véritables reliques. L'Église romaine, mère et maîtresse de la piété comme elle l'est de la foi, est demeurée fidèle à ses traditions. Elle posséda longtemps un vaste domaine dans la Babylonie, dont la redevance annuelle consistait en une quantité de baume suffisante pour brûler nuit et jour devant les corps des saints Apôtres. (Baron. ann. T. X. an. 1061).

5° *Sépultures des Catacombes. — Y trouve-t-on des sépultures païennes ?* — Lorsque les chrétiens eurent mis en usage les souterrains de la campagne romaine pour y tenir leurs assemblées ou pour y déposer les corps de leurs frères, le nom primitif fut changé. Dans les premiers âges du christianisme, le changement d'un nom annonça la révolution produite par l'Evangile dans les croyances et les sentiments de l'humanité sur la mort. Chaque Église, l'Église de Rome surtout, se mit à veiller ses morts, ou, suivant l'expression de saint Paul, ses *endormis*, comme une mère veille son enfant au berceau. On sait avec quelle religieuse sollicitude les chrétiens s'occupaient de tout ce qui avait rapport à ceux de leurs frères qui avaient versé leur sang pour la défense de la foi. Les dames romaines, en particulier, s'empressaient de remplir ces derniers devoirs de la piété avec une tendresse courageuse, imitant ainsi, et souvent au péril de leur vie, l'exemple que leur avait laissé Marie-Madeleine, Salomé et leurs compagnes, ces premières chrétiennes du Calvaire. Les noms de Basilisse, d'Anastasie et de Lucine, qui ensevelirent saint Pierre et saint Paul; des deux sœurs Pudentienne et Praxède, qui couraient par toute la ville pour emporter les corps, et recueillaient le sang sur le pavé avec des éponges; de Plautille, de Félicité et d'Apollonie, qui consacrèrent aussi leurs propriétés, leurs veilles et leurs mains, à l'inhumation de ces restes sanglants; tous ces noms brillent de l'éclat le plus vif dans les récits funèbres de ce premier âge.

Les chrétiens, suivant ce qui avait été pratiqué par les patriarches et par le peuple de Dieu, enterraient leurs morts avec décence et respect. Jamais ils ne furent dans l'usage de brûler les corps morts, comme les Grecs et les Romains, qui plaçaient ordinairement sur le bord des grands chemins les urnes qui renfermaient leurs cendres. L'opération destructive de la combustion ne se fût point accordée avec leur vénération pour des corps qui étaient le temple de l'Esprit-Saint, et les matériaux de la glorieuse résurrection. D'un autre côté, en donnant aux morts une demeure souterraine, ils n'avaient garde, pour la dignité de l'homme, de jeter pêle-mêle les cadavres dans une fosse commune (*Puticuli*), comme Rome païenne le faisait pour les indigents, les esclaves et les criminels. Au lieu de cimetières à la surface du sol, qui, aux époques de persécution, eussent été exposés à des profanations continuelles, ils eurent des cimetières secrets dans les profondeurs de la terre,

creusant, de chaque côté de la galerie, plusieurs rangs de niches superposées, destinées à recevoir les corps. Il y a des Catacombes où l'on distingue des excavations successives, exécutées en différents temps et à diverses profondeurs, formant jusqu'à quatre étages entièrement remplis de tombeaux. On descendait d'un étage à l'autre par des escaliers grossièrement taillés dans le sol même. Les corps étaient enveloppés de linges très-propres, quelquefois d'étoffes très-riches, et défendus contre la corruption par une grande quantité d'aromates. « L'Arabie et la Sabée, disait Tertullien, nous envoient » plus d'aromates pour ensevelir nos morts qu'elles n'en vendent » pour enfumer vos dieux. » (Apol. I. 42.) Tels étaient le soin religieux et la pieuse prodigalité avec lesquels les premiers chrétiens s'efforçaient de préserver, des ravages de la tombe, ces corps destinés à la résurrection glorieuse, qu'un grand nombre de tombeaux, ouverts quinze siècles après la sépulture, laissaient encore échapper l'agréable odeur des parfums.

Les premiers chrétiens avaient surtout grand soin de ne point enterrer leurs morts parmi les infidèles, et ils n'admettaient que leurs frères dans les Catacombes, qu'ils regardaient comme des lieux sacrés où reposaient les corps des saints qui régnaient avec Jésus-Christ. Si l'on rencontre sur quelques tombeaux les inscriptions païennes : *Diis Manibus, Deo Magno*, ou des figures et des symboles mythologiques, c'est que ces pierres ou briques tumulaires viennent de quelque monument païen, que les premiers chrétiens auront fait servir à la sépulture de leurs frères. Quoi de plus facile aux chrétiens que de prendre ces dalles de pierre ou de marbre, ces briques endommagées, et de les employer à leur usage? Faut-il s'étonner si quelques-unes de ces pierres tombales ont conservé, même après leur destination chrétienne, le signe primitif de leur dédicace aux dieux mânes? Où trouver toujours, avant de les employer, le temps et l'outil nécessaires pour l'effacer? Peut-être le chrétien qui s'en servit ne savait-il pas lire? Peut-être, travaillant dans l'obscurité de la nuit, ne l'avait-il point aperçu? Ou enfin, sûr de son intention, croyait-il sanctifier cette pierre par la destination qu'il lui donnait? Mais il n'est pas seulement vraisemblable, il est vrai que les choses se passèrent ainsi. Les inscriptions *opistographiques* en fournissent la preuve matérielle. On donne ce nom à des pierres tombales qui portent d'un côté une inscription chrétienne, et de l'autre une inscription païenne. Placés dans les circonstances

les plus difficiles, les chrétiens prenaient, pour fermer les tombeaux de leurs frères, la première dalle tumulaire qu'ils trouvaient sous la main. De là, dans les Catacombes, cette étonnante variété de fermetures sépulcrales en marbres de toute espèce, en pierre ordinaire, en briques écornées.

Les tombeaux païens devaient, plus que les autres édifices, offrir une riche moisson. Ils étaient situés dans la campagne, ils bordaient les voies romaines voisines des Catacombes; le temps, la négligence, les guerres civiles, mille causes différentes, en avaient détaché de nombreux débris, ou les avaient même changés en ruines. Les chrétiens, empruntant ces pierres tombales pour les faire servir à leurs monuments funèbres, mettaient dans l'intérieur le côté qui portait l'inscription païenne, et sur le côté extérieur ils gravaient l'inscription chrétienne. Chacun sait que le sarcophage qui servit à Charlemagne, et que l'on voit toujours dans le dôme d'Aix-la-Chapelle, est un sacorphage romain sur lequel est figuré l'enlèvement de Proserpine. C'est ainsi que l'urne de porphyre d'Agrippa, enlevée du Panthéon, est aujourd'hui placée sur le tombeau de Clément XII, dans l'église de Latran.

D'ailleurs l'histoire nous apprend, par des documents positifs, que les Romains avaient adopté, depuis plusieurs siècles, l'usage de brûler les morts, usage qui subsista encore pendant les premiers siècles du christianisme [2]. Un petit nombre seulement des familles les plus illustres de la République conservèrent la coutume primitive d'enterrer les morts. Cicéron n'en compte que trois, et cite entre autres la famille *Cornelia* à laquelle appartenaient les Scipions, et dont les somptueux mausolées s'élevaient sur les bords des grandes voies. Sylla, sorti de cette race antique, craignant qu'on ne profanât son cadavre, ordonna de le brûler, et fit ainsi entrer cette illustre famille dans l'ordre commun. (Plin. Hist. lib. VII. c. 54; Cicer. de Lege, lib. II). Mais cette coutume des *Cornelii*, à peu près

---

[2] Il est difficile de déterminer en quel temps les Romains renoncèrent à la coutume de brûler les morts; il paraît que ce fut vers le temps de Constantin-le-Grand, lorsque le règne du paganisme eut été détruit. Au rapport de Macrobe, cet usage avait cessé dans l'empire, sous le règne de Théodose-le-Jeune, au V[e] siècle. (Saturn. lib. VII. 5.) Mais il se conserva longtemps encore chez les barbares, comme on le voit par un capitulaire de Charlemagne.

isolée dans l'antiquité romaine, si bien remarquée par les historiens, est pour nous une garantie de sa singularité. Les Romains regardaient comme un insigne honneur d'être brûlés après leur mort, comme une honte et un malheur d'être privés des flammes salutaires du bûcher. Afin de procurer le même avantage au petit peuple, trop pauvre pour subvenir aux frais d'un bûcher, le gouvernement fit construire des bûchers publics, appelés *ustrinæ publicæ,* dans lesquels on brûlait, sans pompe ni cérémonie, mais avec une grande quantité de bois résineux les corps des pauvres. Les *ustrinæ* remplacèrent les *puticuli* de l'Esquilin, en sorte que les esclaves seuls, les criminels et les suicidés, continuèrent d'être jetés confusément dans les puits profonds destinés, dès le principe, à leur ignominieuse sépulture. Aussi l'usage qu'avaient les chrétiens d'enterrer leurs morts était-il, aux yeux des païens, un abominable sacrilége qu'ils leur reprochaient souvent.

Ainsi est détruite, jusque dans sa base, l'assertion des protestants qui ont osé avancer que, dès la plus haute antiquité, on avait enseveli, dans les souterrains des Catacombes, les cadavres des plébéiens. Mabillon n'est que l'organe de la science, vraiment digne de ce nom, lorsqu'il formule le résultat de ses longues études, en disant : « Tous les morts qui habitent les Catacombes sont ex-» clusivement catholiques. » (Epist. ad Euseb. Rom., n. 1.)

On remarque dans les Catacombes diverses inscriptions où certaines personnes ont le titre de *fossores*, c'est-à-dire fossoyeurs, hommes employés à creuser les cimetières. Ils formaient une corporation qui faisait partie du clergé. « Le christianisme, dit Mgr Gerbet, » avait anobli cette humble profession par les idées très-hautes » qu'il y avait attachées. Les fossoyeurs étaient considérés comme » les successeurs de Tobie, qui, en prenant soin des choses visibles » de la mort, se hâtaient vers les invisibles : ils devaient travailler » en vue de la résurrection future des corps, et se souvenir que » chaque coup de bêche qu'ils donnaient en faveur de ces semences » confiées à la terre, leur serait compté quand le jour de la grande » moisson serait venu *. »

4° *Sarcophages et tombeaux.* — Les tombeaux des Catacombes, appelés *loculi*, sont creusés horizontalement, à droite et à gauche,

* *Esquisse de Rome chrétienne*, t. I, p. 150.

dans les parois, et s'élèvent les uns au-dessus des autres comme les rayons d'une bibliothèque, jusqu'au nombre de sept, huit, neuf et même onze. Ils sont clos par des dalles de marbre, de pierre ou, plus ordinairement, par de larges briques fortement cimentées. En général chaque *loculus* ne peut recevoir qu'un corps ; il en est cependant qui sont destinés à deux et à trois défunts ; quelques-uns à un plus grand nombre. Des emblèmes, des instruments de supplice, le nom du martyr, quelquefois des inscriptions mortuaires, sont gravés sur la pierre qui en ferme l'entrée. Ces modestes inscriptions, écrites en langue latine, plus rarement en langue grecque, respirent souvent une douce piété envers le prochain, l'amour de Dieu, le mépris de la vie présente, le désir du ciel. L'épitaphe annonce quelquefois un grand nombre de martyrs qui ont souffert ensemble. Mais bien des tombes sont muettes : aucun titre ne révèle ce qu'elles renferment. Dans les inhumations inquiètes et précipitées, où parfois on plaçait une foule de morts dans une tombe commune, la piété des parents ou des amis du martyr s'abstenait de mettre aucun nom sur la pierre ou la brique qui en fermait l'entrée. On tenait moins à graver sur les sépultures des héros chrétiens les syllabes des noms qu'ils avaient portés en passant sur la terre, qu'à y marquer leur titre éternel de martyr.

Outre les inscriptions qui constatent le martyre, des éponges et des linges sanglants, des instruments de supplice en sont de temps en temps le sceau irrécusable. Mais le signe le plus commun est fourni par ces fioles de verre ou ces vases de terre, de métal, contenant du sang, qui sont scellés en dehors du sépulcre, près de la tête du martyr. Plusieurs renferment une certaine quantité de cendres ou de terre, qui avait été sans doute ramassée sur le lieu du supplice. Quelquefois le mot *sanguis*, ou les premières lettres de ce mot, apparaissent comme des étiquettes sur les parois extérieures des vases, qui présentent aussi de temps en temps divers emblèmes tracés au moyen d'un instrument incisif, savoir : le *Chrisme* ou monogramme du Christ, des palmes, des couronnes, une lance, des tenailles, des chaudières ardentes, et autres instruments de supplice. Le s tombeaux ont encore donné, parmi leurs reliques sanglantes, quelques plats d'émail, des coquilles et certains couvercles en verre, qui, par leur peu de profondeur, n'étaient guère propres à conserver une substance liquide. Les amis du martyr avaient pris à la hâte le premier objet qu'ils

avaient eu sous la main pour y recevoir quelques gouttes au moins de son sang.

Quelques antiquaires ont cru sans fondement reconnaître dans les fioles placées près des tombeaux des martyrs, les lacrymatoires des sépultures païennes. Mais si l'usage des lacrymatoires avait été reçu chez les chrétiens, il en resterait quelques indices dans les écrits des premiers siècles, qui nous ont transmis beaucoup de détails sur les divers rites de leurs funérailles. On aurait d'ailleurs retrouvé ces vases en grand nombre et renfermés dans les tombeaux, tandis qu'ils étaient, au contraire, peu nombreux et dispersés de distance en distance dans les voies sépulcrales. Ils offraient, en outre, les traces d'un sédiment rouge, qui ne pouvait être que du sang. Leibnitz, après avoir soumis à l'analyse cette matière, manda à Fabretti que ce ne pouvait être qu'une croûte de sang congelé, qui en retenait encore la couleur après plusieurs siècles. La même expérience faite tout récemment à Rome, avec les moyens perfectionnés de la chimie, a produit le même résultat. « Ainsi, » dit Mgr Gerbet, le sang des martyrs, qui a décidé de tant de » choses, semble avoir aussi tranché à cet égard les disputes de » la science. »

Mais ce signe ne pouvait pas être employé pour caractériser les tombeaux des martyrs qui n'avaient pas versé leur sang, qui avaient été brûlés, ou étouffés, ou noyés. Une autre marque était nécessaire pour leurs tombes: c'est la palme placée aussi vers la tête. En ouvrant des tombeaux où la palme était gravée, on n'a trouvé dans l'intérieur que quelques restes d'ossements calcinés par la flamme. C'est d'après toutes ces observations que la Congrégation des Indulgences et des Reliques, ajournant sa décision sur la valeur des autres signes, déclara, en 1668, que *la palme jointe au vase de sang formait l'indice très-certain du martyre*, faisant défense d'enlever des Catacombes les corps qui ne seraient pas revêtus de cette garantie.

Après des preuves si solides, après tant de témoignages irrécusables, ne faudrait-il pas nier l'évidence pour refuser d'admettre comme martyrs les premiers chrétiens dont la tombe se distingue par ces signes réservés ? Il est libre à certains hommes de se donner un pareil ridicule. Quant aux savants, vraiment dignes de ce nom, ils seront toujours unanimes à reconnaître qu'en proclamant le vase de sang, comme le signe indubitable du martyre,

l'Eglise est le fidèle organe de la raison, de l'histoire, de la science, de la tradition constante de dix-huit siècles. C'est ce que fit, à l'exemple de tant d'autres, l'homme le plus savant et le plus modeste du siècle de Louis XIV, Mabillon; c'est ce qu'a fait de nos jours un de nos plus savants compatriotes, Raoul-Rochette, secrétaire perpétuel de l'Académie des Beaux-Arts, membre de l'Académie des Inscriptions, etc. (Lettre au P. Secchi, 1841).

5° *Sculptures et peintures.* — Le christianisme manifesta, dans l'origine, de la répugnance pour les œuvres de la *sculpture.* Pendant le règne de l'idolâtrie, la statuaire avait créé des œuvres qui, dans l'esprit du peuple, s'étaient identifiées avec ses croyances superstitieuses; on ne savait plus distinguer entre la statue et l'idole, entre le dieu et son image. L'art était ainsi devenu le soutien d'un culte fondé sur le sensualisme, et le principe de l'un s'était étroitement uni avec la manifestation extérieure de l'autre. La sculpture devait nécessairement rester frappée de l'interdit de l'Eglise, tant qu'une scission n'aurait pas été opérée entre l'art et le culte. Il fallait d'abord terrasser le polythéisme avant de songer à replacer l'art dans sa véritable voie, dans une voie qu'il n'aurait jamais dû abandonner. La statuaire, mère des idoles, fut donc sévèrement proscrite dans le premier âge de la prédication évangélique. Aussi on ne rencontre jamais une seule statue dans les souterrains des Catacombes: celles qui en ont été extraites ne peuvent pas être rapportées à une époque antérieure au quatrième ou au cinquième siècle. Mais les bas-reliefs, dont la signification superstitieuse n'était pas aussi évidente, furent tolérés dès le commencement. Les sujets sont empruntés ordinairement à l'ancien et au nouveau Testament, ou sont purement symboliques. Cependant les sculptures en relief sont peu nombreuses jusqu'au troisième siècle. Les inscriptions étaient communément tracées en caractères creux ou *anaglyphiques*, puis remplies de couleur jaune ou rouge, minium ou cinabre. C'est avec cette dernière couleur que l'on peignait la face de Jupiter et celle des consuls triomphants. « Ce n'est pas sans raison, dit Ferrandus, que les noms de ces invincibles vétérans de la milice » chrétienne, qui, couverts de lauriers et décorés de la pourpre, » avaient triomphé, en versant leur sang, de la chair, du monde, » du démon et des tyrans, étaient tracés ordinairement en caractères rouges. »

L'esprit général des règles suivies alors, en matière de liturgie,

prescrivant une grande discrétion aux monuments de la piété chrétienne, les caractères symboliques suppléaient merveilleusement aux paroles. Chacun sait que la langue des symboles était très-répandue dans l'antiquité, et que les anciens peuples faisaient souvent usage d'emblèmes secrets pour leurs initiations religieuses. Les chrétiens composèrent des signes symboliques ou sortes d'*hiéroglyphes*, dont eux seuls avaient la clef. Ils en empruntèrent d'autres à l'usage commun, en les détournant de leur signification première pour leur attribuer un sens chrétien. Les symboles les plus remarquables du christianisme étaient le *cerf*, qui représente la soif qu'a le chrétien des biens invisibles; la *lyre*, la *couronne*, les *palmes*, qui désignent la victoire; le *navire*, qui est l'emblème de l'Eglise ou l'image de la vie, comparée souvent à une navigation périlleuse; l'*ancre*, qui représente l'espérance ou la constance; la *brebis*, la *colombe*, qui sont les emblèmes de la douceur, de la fidélité et de l'innocence. Le *poisson* fut adopté, dans la langue secrète des chrétiens, comme le nom mystique Jésus-Christ, en raison d'une circonstance toute fortuite qui faisait que le mot grec ΙΧΘΥΣ (poisson) offrait, par les cinq lettres dont il se compose, les lettres initiales des mots Ιισους Χριστος Θεου Υιος Σωτερ, *Jésus-Christ*, *Fils de Dieu*, *Sauveur*. Cet acrostiche fut reçu avec d'autant plus d'empressement que le terme, dont la signification vulgaire ne révélait rien aux profanes, avait le double mérite d'exprimer tout à la fois, par les mots qu'il résumait, la naissance divine du Verbe, et sa divine mission pour le salut du monde.

Au milieu des symboles chrétiens, se montre presque toujours une prière ou *Orans*, sous la figure, soit d'un homme, soit d'une femme, debout, la tunique flottante, les yeux levés vers le ciel, les mains étendues en croix. « Cette simple et poétique figure, dit » M. Cyprien Robert, plane sur l'Eglise primitive comme une muse » universelle qui préside à toutes choses. Les plus anciens monu» ments des Catacombes sont des *Orantes*, comme pour indiquer » prophétiquement que l'art chrétien tout entier ne sera qu'une » sublime prière. » On rencontre encore souvent, parmi les divers emblèmes gravés sur les pierres sépulcrales des Catacombes, des signes qui expriment le nom des défunts, ou désignent leur profession, leur dignité, ou représentent les instruments de leur martyre.

Les chrétiens des premiers temps durent éprouver moins de répugnance pour la *peinture* que pour la sculpture proprement dite.

La première est plus spiritualiste, même au point de vue des procédés techniques; la seconde est plus matérialiste et avait le désavantage de se trouver intimement unie aux monuments du paganisme. Aussi eurent-ils plus fréquemment recours à la peinture pour la décoration de leurs monuments souterrains. Mais le christianisme avait trouvé les arts dans une voie de décadence, et les pauvres ouvriers des Catacombes ne pouvaient, du premier coup, leur donner une vie nouvelle. Le baptême, qui en avait fait des hommes nouveaux, n'avait pu réformer en eux l'ancien artiste. Leurs mains obéissaient encore à des traditions d'école, à des habitudes de jeunesse, et il y avait toujours quelque chose de païen dans les travaux du peintre néophyte. Cependant, au contact de la pensée chrétienne, l'art se transfigurait, et tout en conservant ses traditions, ses procédés, il devenait un art nouveau, un art jeune et vivant.

Quelquefois ces convertis de la veille empruntaient à la fable des images pour leurs nouvelles pensées. Ils se plaisaient surtout à reproduire *Orphée*, dont les douces mélodies animaient les arbres et apprivoisaient les tigres: touchante allusion à celui dont la voix si douce avait changé le monde. Exilés sur la terre, fuyant la mort qui les poursuivait, et soupirant après le repos d'une vie meilleure, ils aimaient à se représenter eux-mêmes sous la figure du *cerf qui court après l'eau des fontaines*. Voués en quelque sorte au martyre, ils dessinaient paisiblement et courageusement *Daniel dans la fosse aux lions*, et les *trois jeunes gens dans la fournaise*. Sauvés du déluge des passions et des mille dangers de la vie, ils consacraient leur reconnaissance par des représentations de l'*arche de Noé*, de *Jonas*, du *passage de la mer Rouge*, ou *de la résurrection de Lazare*. Ils peignaient surtout avec amour le *bon Pasteur* portant sur ses épaules la brebis retrouvée, emblème qui marque la miséricorde de Dieu pour les pécheurs et l'efficacité de la pénitence. Aussi était-il si généralement employé, qu'on le trouve très-fréquemment sur les anciens vases, sur des urnes, sur des lampes sépulcrales, etc. Tertullien, devenu montaniste, citait ironiquement cet emblème gravé sur les calices des catholiques. (*De pudicit.*, c. 7). Nous pourrions rappeler encore la *tentation d'Adam et d'Ève*, le *sacrifice d'Abraham*, *Moïse frappant le rocher ou recevant les Tables de la loi*, *Elie enlevé au ciel;* et, parmi les sujets empruntés à l'Evangile, *Jésus-Christ assis au milieu de ses disci-*

Eglise Ste [illegible]

J. Rossa del. et sc.

NOTICE HISTORIQUE

SUR L'ÉGLISE

SAINTE-SÉGOLÈNE

DE METZ

Sainte Ségolène, fille de Chramsicus, et sœur de saint Sigebaud, évêque de Metz, appartenait à une illustre famille de la ville d'Albi, en Aquitaine. Ayant pris de bonne heure la résolution de se consacrer entièrement au service de Dieu, elle fonda à quelque distance d'Albi le monastère de Troclar : elle en fut la première abbesse et y répandit l'éclat de la charité la plus vive et des plus hautes vertus chrétiennes. On ne connaît pas l'époque précise de sa naissance ni celle de sa mort, mais on sait qu'elle vécut pendant la seconde moitié du septième siècle et une partie du siècle suivant[1].

[1] Saint Sigebaud, frère de sainte Ségolène, fut évêque de Metz, entre les années 708 et 741.

Ce fut le vingt-quatrième jour du mois de juillet que Dieu couronna la sainteté de sa vie [1].

La fille de Chramsicus ne tarda pas à être honorée d'un culte public, et dès le neuvième siècle l'Église de Metz, en particulier, voulut consacrer un temple sous son invocation.

A cette époque, la ville de Metz se terminait du côté du nord par une colline escarpée et sur laquelle s'élevait le mur de défense. Ce mur formait une ligne qui s'étendait de la Moselle à la Seille, et occupait la partie méridionale des rues actuelles de la Boucherie-Saint-Georges et des Capucins. Au point où ces deux rues se séparent, c'est-à-dire vers l'extrémité de celle des Trinitaires, se trouvait située la porte septentrionale de la cité; une grande route partait de cette porte et descendait par une flexion légère dans la direction de la rue des Grands-Carmes, à laquelle elle paraît avoir plus tard donné naissance.

Sur les pentes et au pied de la colline, on voyait de petites habitations avec des jardins, des clos de vignes et des vergers; elles formaient plusieurs groupes séparés par différents chemins auxquels on peut également rapporter l'origine des rues actuelles du même quartier; la plus considérable de ces voies était celle de l'*Aggestum* qui occupait la portion de rue comprise aujourd'hui entre l'ancienne église des

[1] La vie de sainte Ségolène a été écrite par un contemporain, à la prière d'Aliphia, qui avait succédé immédiatement à la sainte dans le gouvernement du monastère de Troclar. Ce précieux monument, dont l'auteur est demeuré anonyme, a été imprimé d'après un manuscrit de l'église de Moissac, par le Père Labbe, dans l'appendice de sa *Bibliothèque des ouvrages manuscrits*. Il a été imprimé de nouveau par Dom Mabillon dans les Actes des Saints de l'ordre de saint Benoit, siècle III, partie 2, p. 540, et ensuite par les Bollandistes dans le grand recueil des Actes des Saints, tome V, du mois de juillet, page 628.

Grands-Carmes et les moulins de la Basse-Seille [1]. Ce mot latin s'appliquait très-souvent à un ouvrage de terre ou de pierre élevé au-dessus du sol, il servait donc probablement à désigner soit quelque ouvrage de ce genre construit au bord de la Seille pour en contenir les débordements, soit peut-être l'ancienne chaussée romaine qui devait avoir en cet endroit une grande élévation à cause des inondations fréquentes dont elle était menacée.

Les habitants de ce quartier, comme tous ceux qui résident près des murs d'une cité, formaient une population en partie agricole, mais qui n'appartenait pas toutefois à la véritable campagne. Déjà vers le neuvième siècle ils étaient assez nombreux, sans doute, pour que l'on jugeât utile de leur donner une église particulière. Ce fut, suivant toute vraisemblance, entre les années 800 et 900 que cette église fut bâtie par les soins du siége épiscopal, sous l'invocation de sainte Ségolène [2]. Elle s'éleva vers le faîte de la colline, à peu de distance de la porte septentrionale de la ville et près du grand chemin qui venait y aboutir [3].

[1] In Aggesto vineam unam..... Charte de Sainte-Glossinde, année 945, parmi les preuves de l'histoire de Lorraine, tome IV, p. 361

[2] On ne peut guère supposer, en effet, qu'il y eut des églises consacrées en l'honneur de sainte Ségolène avant la fin du siècle où elle vécut, c'est-à-dire avant l'année 800. D'un autre côté, une charte de l'année 912 nous atteste que l'église dédiée sous son nom dans la ville de Metz, existait déjà à cette époque depuis un certain nombre d'années. Ce titre, qui fait partie de l'ancien cartulaire de l'abbaye de Gorze, écrit sur vélin, mentionne en deux endroits différents les biens que sainte Ségolène possédait alors dans le Scarponnais : « In pago scarponinse..... *ratio Sanctæ Segolenæ*..... De alio latere et unâ fronte *ratio Sanctæ Segolenæ.* » (Cartul. de Gorze, manuscrit 76, pages 125 et 126. Bibliothèque de la ville de Metz).

[3] Il ne reste plus de traces de cette église primitive. Ainsi que nous le

Mais on ne se contenta pas d'ériger la nouvelle paroisse : le fondateur pourvut encore à son entretien, et Sainte-Ségolène fut dotée, dès son origine, de quelques terres dans le comté de Scarpone où l'église cathédrale de Metz possédait plusieurs domaines [1]. On fixa au vingt-quatrième jour du mois de juillet la fête solennelle de la patronne, et l'on adopta l'office célébré dans la ville d'Albi qui avait, la première, rendu à la sainte un culte particulier. Cet office se trouve placé dans plusieurs rituels anciens de la ville de Metz [2].

Jusqu'en l'année 1191, aucun changement considérable n'eut lieu, à ce qu'il semble, dans l'administration spirituelle de la paroisse Sainte-Ségolène. A cette époque, l'évêque Bertram de Saxe donna au chapitre de la cathédrale son droit de patronage sur les différentes églises fondées par le siége épiscopal, et dès lors ce chapitre posséda le privilége de nommer les pasteurs de Sainte-Ségolène [3]. Par un effet du même privilége, il se réserva le droit de célébrer dans

dirons un peu plus loin, l'église actuelle fut bâtie à la place de l'ancienne dans le cours du treizième siècle.

[1] Nomina parochialium ecclesiarum quæ sunt fundatæ vel dotatæ ab ecclesiâ cathedrali Metensi..... S. Victor, *S. Segolena*, S. Eucharius, S. Maximinus..... (Pouillé du diocèse de Metz, carton 2, nº 60. Bibliothèque de la ville).

La petite ville de Scarpone avait existé anciennement dans une île de la Moselle, en face du bourg actuel de Dieulouard, à sept kilomètres de Pont-à-Mousson.

[2] *Codex litaniarum in rogationibus*, manuscrit du XIe siècle. (Biblioth. de Metz, F-10.)

Ceremoniale antiquum insignis ecclesiæ Metensis, manuscrit du XIIIe siècle. (Biblioth. de Metz, C-7, page 125, verso.)

Missel de l'église de Metz, manuscrit du XVe siècle. (Biblioth. de la ville, A-10.)

[3] Nunc (Canonici Ecclesiæ cathed). deputant vicarios quos vocant perpetuos... Pouillé du diocèse, carton 2, nº 60. Biblioth. de la ville).

cette église les quatre fêtes principales de l'année, ainsi que la fête de la patronne.

Un très-ancien rituel de la cathédrale nous fait connaître avec détail les diverses cérémonies usitées depuis cette époque dans l'office solennel de Sainte-Ségolène. Le 24 juillet, une partie du clergé de la métropole se rendait processionnellement à l'église dont les murs, et principalement le chœur, étaient ornés, suivant l'ancien usage, de riches tentures de soie et de tapis précieux. L'entrée était parée de verdure et le pavé intérieur jonché des fleurs de la saison. En arrivant à Sainte-Ségolène, le son de toutes les cloches se faisait entendre, et l'on chantait l'antienne: *O Beata Virgo!...* Ensuite on disait l'office de tierce, puis un membre du chapitre célébrait la messe, pendant laquelle le grand chantre, revêtu d'une chape de soie, se tenait au milieu du chœur. Après l'offrande, le clergé métropolitain sortait du chœur par un des côtés, et le curé de la paroisse allait lui présenter du pain, du vin et des poires nouvelles [1]. Cet usage paraît avoir été une tradition et un souvenir des temps primitifs, où des offrandes en nature étaient apportées par les fidèles de chaque église.

Pendant le cours d'environ quatre siècles, écoulés depuis l'établissement de la paroisse Sainte-Ségolène, le quartier d'alentour avait pris insensiblement un aspect nouveau. Vers le sommet de la colline s'était formée la petite place des Maréchaux, et sur la pente occidentale, la rue Boucherie-Saint-Georges, appelée aussi de Porte-Moselle. Le long de la voie qui allait des moulins de la Basse-Seille à la rue

[1] *Ceremoniale antiquum insignis Ecclesiæ Metensis*, manuscrit du XIII[e] siècle. (Biblioth. de Metz, C-7.)

Saulnerie, habitaient des fabricants de vaisselle en cuivre et en étain. Le chemin de l'*Aggestum* que l'on appelait alors *Ayest,* suivant la langue de l'époque, s'était peuplé aussi de marchands et de personnes qui exerçaient les professions mécaniques. Une transformation semblable opérée dans les divers faubourgs de la cité devait nécessairement faire tomber quelque jour les anciennes barrières qui les en tenaient séparés.

Ce moment arriva vers les premières années du treizième siècle ; alors les clôtures primitives disparurent, et, à leur place, s'élevèrent des clôtures nouvelles qui embrassèrent et protégèrent les anciennes populations suburbaines avec leurs églises. Par suite de ces changements, et vers l'année 1227, le mur du nord fut reporté au bas de la colline, près des rives de la Seille; l'église de Sainte-Ségolène se trouva renfermée ainsi au dedans de la cité. Mais il subsista toujours une trace sensible de la séparation primitive : la ligne de maisons nouvelles, qui s'éleva à la place de l'ancien rempart, servit encore de limite entre la paroisse Sainte-Croix et celle de Sainte-Ségolène. La partie de cette ligne qui descendait vers la Moselle, forma un des côtés de la rue de Porte-Moselle ou de la Boucherie-Saint-Georges ; mais celle qui s'étendit depuis l'église jusqu'à la rue Saulnerie, s'appela la rue de *Dessus-le-Mur,* nom qu'elle ne perdit que beaucoup plus tard et lorsqu'une maison de religieux capucins s'y fût établie [1].

A la suite de ce mouvement d'extension imprimé à la ville de Metz, pendant les premières années du treizième siècle, on vit s'opérer la rénovation presque universelle des anciennes

[1] En l'année 1602.

églises. Celle de Sainte-Ségolène fut elle-même rebâtie par les soins et en grande partie aux frais du chapitre de l'église cathédrale. Les fidèles de la paroisse contribuèrent aussi de leurs offrandes à l'accomplissement de cette œuvre importante qui eut lieu, suivant l'opinion la plus générale, vers la seconde moitié du même siècle. Nous pouvons donc prendre l'année 1250 et quelques-unes des années suivantes comme date approximative de cet événement.

A cette époque mémorable, sire Simon exerçait les fonctions pastorales dans la paroisse Sainte-Ségolène [1]. Il est bien probable dès lors que ce fut lui qui, avec le conseil des échevins, présida pour une part à la réédification et aux embellissements de la nouvelle église. Les documents contemporains nous apprennent que les fabriques paroissiales se composaient alors de quatre échevins ou marguilliers que l'on appelait *maîtres*, c'est-à-dire administrateurs de l'église; ils étaient élus par les fidèles pour un temps déterminé. L'un d'eux, avec le titre de boursier, était chargé du recouvrement des revenus de la paroisse et de la garde du trésor.

La nouvelle église de Sainte-Ségolène devait différer en quelque chose de la première. C'était le temps, comme l'on sait, où l'architecture commençait à suivre d'autres règles; au plein-cintre on substituait l'ogive, et aux colonnes épaisses les colonnes élancées qui unissaient la légèreté et la grâce à la majesté. Mais ce qui frappe au premier aspect, dans l'église actuelle de Sainte-Ségolène, c'est la modicité de son étendue que nous explique d'ailleurs celle de la paroisse à laquelle elle était destinée. Cependant, avec ses faibles proportions, on sut lui donner un remarquable caractère de

[1] Pièce acquise de la collection Emery.

délicatesse élégante et de noble simplicité. En effet, si l'on excepte la façade qui a été changée depuis, mais qui devait alors s'accorder avec le reste de l'édifice, on peut regarder Sainte-Ségolène comme un modèle à peu près intact d'une église du treizième siècle.

L'intérieur offre une étendue de quinze mètres de longueur sur huit de largeur. La nef principale, haute de quinze mètres, présente six arcades portées par huit colonnes qui la séparent des collatéraux ; ces colonnes, entièrement rondes et terminées par des chapiteaux polygonaux, respirent la simplicité sévère de l'architecture de cette époque.

Le chœur renferme trois chapelles formées de plusieurs pans et ornées de colonnettes à chapiteaux fleuris d'un travail délicat. Le sanctuaire de la chapelle principale offre un ensemble de cinq belles fenêtres, composées chacune de deux ogives réunies dans une ogive commune, mais sans trèfle ni rosace ; leur élévation et leur simplicité antique donnent à cette partie de l'église quelque chose de grand et de majestueux.

Au-dessous des fenêtres, et à la partie inférieure de l'abside, règne une suite d'arcades géminées creusées en forme de niches. A côté de la sacristie et près de l'angle de droite du grand autel, se trouve l'ancienne crédence, espèce d'armoire pratiquée dans le mur et ornée, sur le devant, de deux petites arcades en ogive élégamment sculptées ; elle renferme encore aujourd'hui la piscine, petit bassin en pierre destiné autrefois à recevoir les ablutions.

Entre le sanctuaire et les marches du chœur s'élevait le degré, espèce de tribune à laquelle on montait par deux escaliers opposés, pour lire l'épître, l'évangile et les leçons de l'office ; c'était aussi sur le degré que se faisait la prédi-

cation. La place qu'il occupait se trouve marquée distinctement par quatre colonnettes appliquées au mur du chœur et sur lesquelles s'appuie une voûte distincte de celles de la nef et du sanctuaire.

Sous le chœur règne une crypte, c'est-à-dire une petite chapelle souterraine dont la voûte est soutenue dans le milieu par un gros pilier; on devait y descendre par des escaliers placés en dehors de l'église.

Les deux chapelles latérales diffèrent entre elles de forme et d'étendue [1]: celle de gauche est la plus considérable, et il est à remarquer que cette différence s'observe dans un grand nombre d'églises. On peut croire, avec beaucoup de raison, que c'était un hommage rendu à la mère de Dieu, en l'honneur de qui cette partie du temple est ordinairement consacrée.

Au-dessus de la chapelle du collatéral droit s'élève le clocher auquel on montait autrefois de la sacristie par un escalier renfermé dans une tourelle. Il semblerait que des terrasses unies et découvertes régnaient primitivement au-dessus des bas-côtés de l'église.

Au-devant de la façade s'étendait une place ou parvis, probablement planté d'arbres, suivant l'usage général de cette époque.

L'église Sainte-Ségolène, rebâtie de cette manière, fut ornée intérieurement de peintures religieuses. Un précieux reste des vitraux qui la décoraient au treizième siècle, se voit encore aujourd'hui dans la chapelle de la sainte Vierge. Il nous offre l'image du Sauveur sur la croix. Cette image, qui

[1] Cette chapelle, dont les fenêtres arrondies forment deux couples renfermés dans des cintres communs, paraît à quelques personnes d'une date un peu plus ancienne que celle de l'église.

porte tous les caractères d'une haute antiquité et qui s'est conservée sans altération jusqu'à nos jours, appartenait déjà peut-être à l'ancienne église.

Les murs de la nef et des chapelles s'enrichirent eux-mêmes de peintures analogues à celles des verrières. Ces peintures primitives, qu'il ne faut pas confondre avec celles d'un âge postérieur qu'un pinceau habile a fait revivre il y a peu d'années, ont complètement disparu. Quelques faibles vestiges seulement ont témoigné de leur existence ; il a été possible de saisir encore les dernières traces d'un tableau qui paraissait avoir représenté sainte Cécile. La sainte avait les yeux tournés vers une ligne de musique de grande dimension et dont les notes étaient encore très-distinctes. Une cassolette fumante, placée auprès d'elle, figurait sans doute la prière et le chant divin qui s'élèvent vers les cieux.

Si nous reportons maintenant notre attention sur les choses qui regardent directement le culte religieux, nous verrons que dès la seconde moitié du treizième siècle, une confrérie en l'honneur du très-saint Sacrement était établie à Sainte-Ségolène, comme dans la plupart des autres églises. Elle remontait peut-être à une époque plus ancienne, mais il ne nous est resté aucune indication sur sa première origine.

Dans le même siècle encore, il existait parmi les fidèles de la paroisse une association pieuse en l'honneur de la patronne de l'église : elle portait le nom de Confrérie de Sainte-Ségolène. Peut-être aussi avait-elle pris naissance à une époque antérieure, mais nous ignorons également le temps précis où elle fut instituée.

A sire Simon succéda sire Pierre, qui, en 1275, exerçait le ministère pastoral à Sainte-Ségolène. Il ne nous est point

resté de souvenir particulier sur son administration; mais il paraît que les ressources temporelles de Sainte-Ségolène continuèrent de fleurir puisque, cette même année, sire Pierre acheta des religieux de l'abbaye de Villers-l'Orme, pour le compte de l'église, une maison située dans la rue Saulnerie [1]. Au nombre des familles qui montraient alors leur pieuse munificence envers la paroisse, nous trouvons celle des Bataille dans la classe de la noblesse, et celle des Chascemalz dans la bourgeoisie [2].

Sire Pierre eut pour successeur, vers la fin du siècle, sire Jacques, qui fut honoré du titre d'archiprêtre des paroisses de Metz. Sire Jacques est nommé dans un acte de l'année 1290, et un autre titre de 1336 nous apprend que cette année l'église Sainte-Ségolène possédait encore ce vénérable pasteur [3].

Une œuvre de piété se propageait alors parmi les fidèles. Elle consistait à fonder dans l'église paroissiale un autel particulier où l'on devait célébrer l'office du saint en l'honneur de qui il était consacré. Le fondateur attachait au service de cet autel un prêtre auquel il assignait sur ses biens un revenu annuel. Le patronage, c'est-à-dire le droit de nommer le prêtre desservant, se perpétuait dans la même famille, et c'était à l'aîné qu'il appartenait de l'exercer.

Sous l'administration de sire Jacques, cette pieuse coutume s'établit aussi à Sainte-Ségolène; sire Thiébaut Bataille fut un des premiers qui en donna l'exemple: il fit élever,

[1] Ban de tréfonds de la mairie de Porte-Moselle, année 1275. (Biblioth. de la ville de Metz.)

[2] Recueil des inscriptions qui existaient dans les différentes églises de Metz; manuscrit 218-85 de la Biblioth. de la ville, page 324.

[3] Ban de tréfonds, années 1290 et 1336.

dans le collatéral gauche de l'église, un autel en l'honneur de sainte Marguerite.

Peu après, Wichard Lorenguel établit, sous l'invocation de la même sainte, un second autel que l'on appela de la petite sainte Marguerite, pour le distinguer de celui qu'avait élevé Thiébaut Bataille [1].

Jean Chascemalz, fils de Colin, fonda à son tour un autel et un office particuliers en l'honneur de la sainte Vierge.

Enfin, Thiébaut Laurent, qui exerçait les fonctions d'aman, c'est-à-dire de notaire, érigea aussi vers le même temps un autel sous l'invocation de saint Remy et de saint Léger [2].

Vers le milieu du siècle, sainte Ségolène eut un nouveau pasteur qui fut sire Wathier, dont le nom nous est connu par un acte de 1347 [3]. Nous voyons que dans le temps une messe haute était célébrée chaque jour de la semaine, en

[1] Wichard Lorenguel est mentionné dans des bans de tréfonds des années 1336 et 1347.

[2] Chapelles et autels des églises de Metz, manuscrit 67-162 de la Biblioth. de la ville, pages 48 et suivantes.

Pouillé du diocèse de Metz, manuscrit 58-116, page 591. État de l'église Sainte-Ségolène présenté à Monseigneur de Coislin en 1699. (Archives du du département, carton des pièces relatives à cette paroisse.)

On a découvert tout récemment les images de saint Remy et de saint Léger, sculptées sur une même pierre qui formait apparemment le fond de la chapelle. Les deux figures avaient été peintes et dorées. Une chasuble bleu azur faisait reconnaître l'évêque saint Remy : une chasuble de couleur rouge marquait dans saint Léger le caractère du martyr. On a eu le soin de faire réparer et de conserver ce vénérable monument de la piété de l'un des anciens fidèles de la paroisse. Nous ajouterons que Thiébaut Laurent, fondateur de la chapelle de saint Remy et de saint Léger, se trouve nommé dans un acte de 1341, transcrit par P. Ferry (observations séculaires, t. 2, fol. 26), et dans un ban de tréfonds de l'année 1335.

[3] Ban de tréfonds, année 1347.

l'honneur de Notre-Dame, dans les différentes églises de la ville de Metz. Divers titres nous apprennent qu'elle était établie également à Sainte-Ségolène, sous le patronage particulier du curé et des échevins de la paroisse; sept prêtres se partageaient le soin de célébrer cet office solennel qui avait lieu au grand autel de la sainte Vierge.

Nous rencontrons encore vers la même époque les noms de deux femmes pieuses qui établirent des autels particuliers dans l'église Sainte-Ségolène. L'une des fondatrices fut dame Alison, épouse d'un riche habitant de la paroisse, nommé Hennequin du Boucleif[1]; l'autre fut une simple bourgeoise, épouse du nommé Howen, qui exerçait la modeste profession de vastelier[2].

Les institutions religieuses qui s'étaient élevées autrefois dans la même paroisse subsistaient toujours et continuaient de fleurir. Un titre de l'année 1355 nous parle d'une rente acquise par la confrérie de Sainte-Ségolène sur une maison située près des moulins de la Basse-Seille[3].

Sire Wathier eut pour successeur sire Domange, qui, en 1366, exerçait à Sainte-Ségolène les fonctions pastorales[4]. La prospérité des ressources temporelles de l'église à cette époque semble témoigner que les bienfaiteurs ne lui manquaient pas, et la munificence des fidèles est d'ordinaire une marque du zèle et de la piété qui les animent. Nous voyons sire Domange acheter, en 1366, pour l'église, une

[1] Pièce acquise de la collection Emmery.

[2] Chapelles et autels des églises de Metz, manuscrit 67—162. — Ban de tréfonds, mairie de Porte-Moselle, année 1355.

Les vasteliers ou gasteliers étaient des fabricants de gâteaux.

[3] Ban de tréfonds, Porte-Moselle, 1355.

[4] Ibid., année 1366.

maison située en Chèvremont ; plus tard il fait l'acquisition d'une rente dont l'acte, passé en 1384, nous montre que dans ce temps le même pasteur gouvernait encore la paroisse [1].

Vers la fin du siècle, Sainte-Ségolène eut pour pasteur sire Poince Thiébaut, chanoine de l'église cathédrale de Metz ; il y remplissait le ministère en 1398 et il le conserva jusqu'en l'année 1422 [2]. Sire Pierre Vironney, chanoine de l'église collégiale de Saint-Sauveur, fut ensuite appelé à la cure.

Un des premiers soins de sire Vironney, au commencement de son ministère, fut d'assurer dans son église la célébration régulière de l'office établi en l'honneur de la sainte Vierge. De concert avec la fabrique paroissiale, il acheta, en 1426, une maison située dans la rue Saulnerie, et sur les revenus de cet immeuble il établit une partie des honoraires attribués aux chapelains qui étaient chargés du service de l'autel de Notre-Dame. Gillat Bataille et Simon Bonnefille, amans, Jean du Mon et Mathieu, tous quatre échevins de l'église Sainte-Ségolène, passèrent l'acte d'acquisition au nom de la paroisse [3].

On se faisait aussi un devoir de contribuer par des dons particuliers à l'entretien et à l'accroissement du culte de la Mère de Dieu, et ce zèle se montrait dans toutes les classes de la société. C'est ainsi qu'au temps même dont nous parlons, une pieuse femme, nommée Isabelle, veuve de Thiébaut Saiepoire, vigneron de la rue d'Ayest, constitua une rente perpétuelle pour la haute messe de Notre-Dame.

[1] Ban de tréfonds, année 1384.
[2] Ibid., année 1398. — Inscriptions des églises de Metz, page 59.
[3] Ibid., Porte-Moselle, année 1427.

A la dévotion qui animait le pasteur envers la Mère de Dieu se joignait aussi une dévotion particulière pour la patronne de l'église. Il fonda, à Saint-Sauveur, une messe en l'honneur de sainte Ségolène, et cet office fut célébré ensuite à perpétuité [1].

Nous ne savons pas combien de temps sire Pierre Vironney administra la paroisse Sainte-Ségolène, mais nous voyons qu'il eut pour successeur sire Jean Demandre, qui la gouverna jusqu'en 1445. Après sire Demandre, sire Jean de la Croix fut chargé de l'administration spirituelle de la paroisse.

Pendant le cours du demi-siècle que nous venons de parcourir, l'église compta des bienfaiteurs parmi lesquels on remarque l'écuyer Jean Bataille. On voit encore aujourd'hui, dans la vitre qui éclaire le côté gauche de la chapelle de la sainte Vierge, le pieux et brave écuyer représenté armé de toutes pièces, à genoux et les mains jointes. Il implore le secours de la Mère de Dieu par cette prière écrite en latin, dans un cordon déroulé autour de sa tête : *Memento, quæso, mei, Maria mater Dei omnipotentis* [2]. Dans le panneau voisin est représentée Colette Baudoche, l'épouse de Jean Bataille. Sur le cordon qui l'avoisine nous lisons la prière : *Domine, exaudi orationem meam* [3].

Au bas de la même vitre et au-dessous des deux figures précédentes, nous voyons l'image du nommé Jehan, échevin de l'église, et celle de Catherine, son épouse. Dans le cordon placé au-dessus de la tête de Catherine on lit la prière :

[1] Martyrologe de l'église Saint-Sauveur, offices du mois de juillet. (Manuscrit 6—10. Bibliothèque de Metz.)

[2] Souvenez-vous de moi, s'il vous plaît, ô Marie, mère de Dieu tout-puissant.

[3] Seigneur, exaucez ma prière.

Miserere mei Deus [1]. Le cordon déployé autour de l'échevin renferme la suite du verset: *Secundum magnam misericordiam tuam* [2].

La fenêtre qui s'élève au-dessus de l'autel nous offre une autre image des mêmes époux représentés en compagnie de Pratte ou Perette et de Marion, leurs filles. La famille est agenouillée tout entière, les mains élevées vers Dieu et adressant à Jésus-Christ cette double prière: « Jesus, qui volt por nous soffry, vostre gloire, per graice, veullez nous offrir, » — « Jesus-Christ, faictes nous la graice de voir en vostre gloire vostre percioul viaire [3]. »

Un des panneaux inférieurs de la même vitre nous présente encore l'image en pied d'un personnage dont le nom ne s'est point conservé. Il est vêtu d'un pourpoint d'écarlate orné de parements verts. Ses yeux et ses mains sont élevés vers le ciel: un air de piété vive et de douce confiance respire sur sa figure. On lit dans le cordon qui l'entoure la prière: *Miserere mei, Deus, secundum magnam misericordiam*.

On aime à retrouver encore aujourd'hui le souvenir de ces pieuses familles, et l'on pense, en même temps, à toutes celles dont les noms ne nous sont point parvenus, mais qui donnèrent elles-mêmes de semblables exemples.

A sire Jean de la Croix succéda, vers l'année 1470, sire Gérard Tannaird, demi-chanoine de l'église cathédrale de

[1] Seigneur, ayez pitié de moi.

[2] Selon l'étendue de votre miséricorde infinie.

[3] Jésus, qui voulûtes souffrir pour nous, veuillez, par grâce, nous offrir votre gloire.

Jésus-Christ, faites-nous la grâce de voir dans votre gloire votre précieux visage.

Metz, homme très-habile dans la science du droit civil et du droit canonique [1]. A l'époque où sire Tannaird fut chargé des fonctions pastorales, le culte particulier de saint Michel archange et des saints Anges se propageait dans un grand nombre d'églises. On peut croire avec quelque raison que ce fut dans ce temps qu'il s'établit à Sainte-Ségolène. Il est certain, en effet, qu'à une époque déjà ancienne, la fête spéciale fixée au huitième jour de mai, en l'honneur de saint Michel-Archange et des saints Anges, fut célébrée dans cette église [2].

Vers le même temps, suivant toute apparence, on établit encore à Sainte-Ségolène le culte de saint Sébastien et de saint Roch, dont l'intercession est particulièrement invoquée contre le fléau de l'épidémie. Deux confréries s'élevèrent sous leur protection et un autel fut érigé en leur honneur [3].

Sire Tannaird ayant été appelé à la dignité de chanoine et de doyen de l'église collégiale de Saint-Sauveur, la paroisse eut pour pasteur, vers la fin du siècle, sire Pierre de Husange, chanoine de l'église cathédrale de Metz [4]. Il administra la paroisse jusqu'en l'année 1499; sire Jean Hermann y exerça ensuite les fonctions pastorales [5].

[1] Pièce acquise de la collection Emery.

[2] Etat de l'église présenté à Monseigneur l'évêque de Coislin.

[3] Ibid. — On voit encore au sommet de la vitre placée au-dessus de l'autel de la sainte Vierge, une petite peinture sur verre qui paraît appartenir au commencement du XVIe siècle et qui représente le martyre de saint Sébastien. Une statue antique du même saint, probablement celle qui ornait l'autel dédié sous son invocation, était conservée à Sainte-Ségolène. Elle vient d'être donnée à M. l'abbé Schnabel, curé de Sillegny, qui l'a placée sur l'autel collatéral de droite de sa curieuse et charmante église si habilement restaurée.

[4] Martyrologe de Saint-Sauveur, mois de janvier. — *Chroniques de la ville de Metz*, publiées par J. F. Huguenin, année 1499.

[5] Martyrologe de Saint-Sauveur, mois de juillet.

Jusqu'à l'époque où sire Gérard Tannaird remplit le ministère sacré à l'église Sainte-Ségolène, la structure primitive de cette église n'avait pas encore subi, à ce qu'il semble, de changements considérables. Cependant quelques parties de l'édifice avaient souffert des dommages assez graves pour que l'on jugeât nécessaire de les réparer. Dans une période que l'on peut fixer d'une manière approximative entre l'année 1470 et les premières années du siècle suivant, on entreprit une suite de travaux dont l'architecture ne devait plus offrir la beauté délicate des ouvrages plus anciens, mais qui ne furent pas cependant sans importance. On rebâtit la façade de la nef, telle que nous la voyons aujourd'hui. Cette première construction en amenait encore naturellement une autre. On refit la tribune de l'orgue et la galerie à jour qui règne sur toute la largeur de l'édifice. Mentionnons encore le bâtiment élevé en forme d'observatoire à la partie gauche de l'édifice et désigné sous le nom de *Gloriette*. Il devait apparemment ce nom à la plate-forme vitrée qui en couronne l'étage supérieur et d'où la vue s'étend sur la campagne. Ce fut peut-être aussi dans ce temps que l'on remplaça, par des allées couvertes, les terrasses qui régnaient primitivement au-dessus des bas-côtés de l'église.

Dans le cours de la période où l'on accomplit ces divers travaux, on remplaça aussi les anciennes fresques de Sainte-Ségolène par des fresques nouvelles. Ainsi que nous avons eu déjà occasion de le dire, plusieurs de ces peintures ont été remises au jour il y a peu d'années. Mais nous ferons observer qu'il en a été découvert aussi dans le même temps quelques autres d'une date un peu moins ancienne et que nous aurons soin de mentionner séparément.

Parmi les fresques retrouvées à Sainte-Ségolène, celles qui paraissent appartenir à la seconde moitié du quinzième siècle se voient dans le collatéral gauche de l'église. Une d'elle nous offre l'image de Notre-Seigneur adolescent. Le Sauveur étend avec bonté les bras vers un homme et une femme qui, les mains jointes, semblent le prier ou recueillir ses paroles. Dans un second tableau, Notre-Seigneur est peint sur la croix : un homme et une femme sont debout de chaque côté, dans l'attitude de la prière. Un troisième tableau renferme une suite de scènes détachées qui retracent l'histoire de la sainte Vierge et celle de l'enfance de son divin Fils ; à droite, on voit représenté en grand un arbre dont les fruits tombent comme une pluie sur la terre ; un homme qui porte le vêtement des campagnes élève ses mains vers le feuillage d'où s'échappe cette merveilleuse abondance. A gauche est une haute forteresse avec une tour sur le devant de laquelle paraît majestueusement la sainte Vierge debout et une main étendue vers la terre.

A une époque rapprochée de celle où furent peintes ces fresques, c'est-à-dire vers les premières années du seizième siècle, on pourrait encore rapporter l'établissement des vitraux placés dans la chapelle de Saint-Joseph et qui représentent l'adoration des rois mages à Bethléem. Dans ce vitrail, malheureusement mutilé, les figures de deux de ces rois ont été seules un peu conservées. La première, du côté de l'autel, porte d'une main un vase en forme d'urne, sur lequel on lit en beaux caractères gothiques le mot *Myrrha*. De son autre main tombe un cordon où sont écrites ces paroles de l'Évangile : *Vidimus stellam ejus in Oriente*. Sur le socle où posent les pieds du roi on lit ce passage du prophète Isaïe : *Reges Tharsis et insulæ munera offerent*.

Au-dessous de la seconde figure on lit ces mots qui font suite aux premiers : *Reges Arabum et Saba dona adducent*[1].

L'église Sainte-Ségolène compta aussi dans ce temps plusieurs bienfaiteurs, et les images de quelques-uns se retrouvent encore aujourd'hui sous nos yeux. Dans le vitrail qui éclaire le côté gauche de la chapelle de la sainte Vierge, nous remarquons en premier lieu le nommé Jean d'Ivoise, revêtu d'un costume noir et agenouillé devant un prie-dieu. Dans un médaillon voisin est Jeanne d'Ivoise, son épouse, représentée aussi à genoux, les mains jointes, et avec un chapelet.

A la partie supérieure de la même vitre nous remarquons encore le buste de Jean d'Auce ou d'Alsace, marchand de la rue d'Ayest, et la figure en pied de Mathilde Bon : celle-ci tient un livre ouvert et prie agenouillée sur les dalles de l'église. Ces deux dernières figures se distinguent également par la couleur noire de leur costume.

A sire Hermann succéda, en 1507, sire Thiébaut Mineti, doyen de Saint-Sauveur, chanoine et trésorier de l'église cathédrale de Metz[2]. Il donna bientôt lui-même une preuve de sa dévotion envers la patronne de son église : il dota à perpétuité l'office de Sainte-Ségolène que sire Vironney avait établi à Saint-Sauveur, et que sire Hermann avait déjà pris soin d'assurer aussi par une nouvelle dotation.

[1] Au nombre des hommes qui, à l'époque dont nous parlons, exercèrent les honorables fonctions d'échevin de l'église Sainte-Ségolène et qui prirent une part aux travaux dont nous avons essayé de faire connaître une partie, nous pouvons citer les nommés Guérard Larminacle, Guyot de Hampont et Mangin de Laicy, clerc de la rue d'Ayest. (*Inscriptions des églises de Metz*, page 324, ban de tréfonds, année 1514).

[2] Martyrologe de Saint-Sauveur, mois de juillet. Séries *dignitatum ecclesiæ Metensis*, manuscrit 61—218, bibliothèque de Metz, page 24.

Au zèle du pasteur, sire Mineti joignait à son tour l'amour de tout ce qui pouvait contribuer à la pompe du culte et à la beauté du lieu saint[1]. Pendant le cours de son administration, l'église Sainte-Ségolène reçut encore de remarquables embellissements[2]. On éleva l'élégant portail qui décore l'entrée de la cour. La tribune et les voûtes de l'orgue s'enrichirent de décorations nouvelles où respire déjà ce caractère de perfection que le seizième siècle voyait commencer. La façade de la tribune fut ornée d'une image peinte de l'Annonciation. La grandeur imposante, la beauté simple et noble de ce majestueux tableau sont remarquées avec beaucoup de raison. A droite est la figure de la sainte Vierge revêtue d'une longue robe bleue et tenant un lys à la main. Du côté opposé est la figure de l'ange vêtu d'une tunique de lin et d'un riche manteau d'écarlate. Sur un vaste cordon flottant, tombé de sa main, sont écrites les premières paroles de la salutation angélique. Aux pieds de la sainte Vierge on voit plusieurs femmes agenouillées et en prière. Du côté de l'ange, un homme est représenté de même à genoux et priant aussi avec ferveur. Des rinceaux d'un style noble et gracieux encadrent le tableau.

L'intérieur de la galerie ne fut pas décoré avec moins de grandeur et de beauté que le frontispice. On a retrouvé à la voûte gauche les attributs des quatre Évangélistes peints sur un fond lilas et entourés d'arabesques semblables à celles de la façade. L'élégance le disputait encore ici à la majesté

[1] Nous voyons qu'il fit reconstruire, magnifiquement et à ses frais, le grand autel et le tabernacle de l'église cathédrale de Metz. (*Inscriptions des églises*, page 63).

[2] Nous rencontrons à cette époque le nom de François, trésorier de la fabrique (*Actes des Amans*, année 1536. Bibliothèque de Metz).

des proportions. Les murs de la tribune ont offert aussi quelques traces des ornements qu'ils reçurent à la même époque. Rappelons en particulier une figure de la sainte Vierge couronnée d'un diadème, et une figure de sainte Barbe portant la tour crénelée qui lui a été donnée pour attribut. Ajoutons que des vestiges de rinceaux pareils à ceux de la tribune ont été remarqués encore dans la chapelle de la sainte Vierge.

Sire Thiébaut Minet gouverna la paroisse Sainte-Ségolène jusqu'en l'année 1538. [1] Nous n'avons pas été assez heureux pour rencontrer les noms des pasteurs qui l'administrèrent depuis cette époque jusqu'aux premières années du siècle suivant. Nous recueillerons toutefois les souvenirs qui peuvent se rapporter encore à l'église pendant cette période.

En l'année 1552, lorsque l'empereur d'Allemagne Charles-Quint voulut reprendre la ville de Metz où le roi de France venait d'établir son autorité, les intérêts de la défense apportèrent dans le quartier de Sainte-Ségolène des changements considérables. La grande rue d'Ayest fut ruinée pour faire place à des travaux de fortification, et la paroisse fut privée ainsi d'une partie de ses habitants [2].

Dix ans plus tard, en 1562, on eut la pensée de transférer les religieux Bénédictins de Saint-Symphorien dans la maison des Cordeliers, et de donner à ceux-ci l'église Sainte-Ségolène

[1] *Inscriptions des églises de Metz*, p. 63. Séries *dignitatum eccles. Metensis*, p. 9.

[2] Pendant le cours de ce siége mémorable on disposa de l'artillerie sur les voûtes de l'église Sainte-Ségolène. Suivant une tradition conservée dans la même église, on s'aperçut qu'une des fenêtres de droite présentait, par ses reflets, un point de mire aux coups des assiégeants. Le duc de Guise ordonna de la murer, et elle demeura dans le même état jusqu'à ces derniers temps, où le conseil de fabrique la fit entièrement dégager.

avec la maison dite de Bourgogne, située derrière cette église. Des considérations graves, sans doute, firent renoncer à ce projet.

Ainsi que nous l'avons dit plus haut, les documents écrits nous manquent pour l'historique de la paroisse pendant la seconde partie du seizième siècle et les premières années du dix-septième. Mais si nous portons nos regards dans l'intérieur de l'église, nous y trouvons encore quelques pieux souvenirs de cette époque. Lorsque nous franchissons le seuil, nos yeux rencontrent sur la première colonne à gauche l'image du Sauveur couronné d'épines et portant sa croix. A ses pieds on voit sainte Ségolène en costume d'abbesse et tenant sa crosse à la main. Une femme, celle peut-être qui fit peindre ce tableau, est agenouillée près de la sainte et semble se joindre à elle pour adorer le Sauveur.

Le dernier pilier de la nef, à droite, nous offre les traits de la Mère de douleur, tenant le corps de son divin Fils. Un dais à dossier la protége; au-dessus de ce dais domine la branche de la croix sur laquelle s'est accompli le mystère de notre Rédemption. A gauche de la sainte Vierge sont représentés deux hommes à genoux et en prière; à droite est une femme qui prie avec un chapelet en grains de corail à la main.

Au milieu de la nef, sur un pilier du collatéral droit, saint Christophe porte l'enfant Jésus et traverse un torrent. On lit d'un côté ces paroles du saint à l'Enfant divin qu'il n'a pas encore reconnu et dont le poids le fait fléchir. *Miror ô puer cur meo collotam gravis hæres* [1]. De l'autre

[1] « Je ne sais, ô enfant, pourquoi tu pèses si fort sur mes épaules? »

côté on lit cette réponse : *Non turbet te res : quem fers est cœlicus heres* [1].

Au-dessus de la porte d'entrée nous voyons encore un tableau du Calvaire. La patronne de l'église y est représentée à la tête des fidèles qui adorent Notre-Seigneur Jésus-Christ sur la croix. La ville de Jérusalem, où se sont accomplis les premiers mystères de la Passion, s'aperçoit au fond du tableau.

Rappelons maintenant que les bustes des douze Apôtres avaient été peints dans une suite de médaillons, au sommet des colonnes de la nef et sur les murs du vestibule [2].

Cependant les ressources de la paroisse devaient diminuer depuis que le nombre des familles qui la composaient avait diminué lui-même. L'église perdit alors de son éclat et de sa richesse. Quelques-unes des confréries qu'elle avait vu naître à différentes époques cessèrent même, pour un temps, d'exister. Ce furent principalement les dernières années du seizième siècle et les premières du dix-septième qui furent pour la paroisse Sainte-Ségolène une époque de décroissance.

Néanmoins, au milieu de cette pauvreté, le zèle des pas-

[1] « Ne t'en étonne pas, celui que tu portes est l'héritier des cieux. » A la place de la dernière phrase qui paraît avoir été faite ici pour la mesure du vers, on lit ordinairement : « Il est celui qui a fait le monde. »

[2] On peut supposer que ce fut dans le cours de la même période que l'on plaça encore dans la chapelle de la sainte Vierge de petites verrières dont il subsiste quelques parties. Elles ont pour sujets l'Annonciation, la Résurrection de Notre-Seigneur et son Apparition à sainte Madeleine dans le jardin des Olives.

Un autre vitrail peint en couleur grise retraçait l'histoire de la vie de sainte Ségolène. Il n'en reste plus que des fragments fort endommagés, dont l'un représentait la sainte abbesse faisant distribuer le pain aux pauvres à la porte de son monastère.

teurs, aidé de la piété et des sacrifices des fidèles, parvint à relever bientôt les pieuses institutions que la paroisse avait longtemps possédées. M. Jacques Peltre, curé de Sainte-Ségolène en 1624, fut assez heureux pour rétablir d'abord la confrérie du Saint-Sacrement. Cette confrérie fut spécialement approuvée le 15 avril 1627 par le pape Urbain VIII, qui lui accorda le privilége des indulgences. [1]

En 1630 on rétablit encore à Sainte-Ségolène les confréries de Saint-Sébastien et de Saint-Roch; et en 1631 celle de Saint-Michel archange. Elles furent approuvées par monseigneur Meurisse, évêque de Madaure, et alors suffragant du siége épiscopal de Metz.

Ce fut sans doute vers le même temps que l'on érigea aussi dans le collatéral droit de la même église un autel en l'honneur de sainte Reine, vierge et martyre de la ville d'Alise, en Bourgogne [2]. Baillet nous apprend qu'en l'année 1608, par l'autorité du pape Paul V, une confrérie célèbre fut établie sous l'invocation de sainte Reine dans l'église Saint-Paul de Paris. Il est très-probable que la paroisse Sainte-Ségolène posséda elle-même une confrérie sous la protection de l'illustre patronne d'Alise, dont la fête était

[1] État de l'église Sainte-Ségolène présenté à Monseigneur l'évêque de Coislin. (Archives du département, carton des pièces relatives à cette paroisse.)

[2] Le culte de sainte Reine était déjà fort ancien en France, en Angleterre et en Allemagne. « Ce fut peut-être dans le cinquième siècle, ou au plus tard dans le siècle suivant, que l'on bâtit une église sur le tombeau de cette sainte près de la ville d'Alise. On y construisit ensuite un monastère, et la dévotion des peuples y fit multiplier les bâtiments de telle sorte que c'est aujourd'hui une petite ville du nom de Sainte-Reine. En l'année 864, Egil, abbé de Flavigny, fit transférer le corps de la sainte dans l'église de ce monastère, où il a été toujours conservé avec beaucoup de vénération. » (Baillet. *Histoire de la Vie des Saints*, tome III, page 63.)

célébrée le 7 septembre, jour anniversaire de celui où elle avait reçu la palme du martyre [1].

En l'année 1631, M. Jacques Peltre fut appelé dans la collégiale de Saint-Sauveur, et M. Nicolas Houillon le remplaça dans le gouvernement de la paroisse Sainte-Ségolène [2]. Mais ce nouveau pasteur fut enlevé à son église par l'épidémie qui régna en 1636. M. Antoine Domarque, chargé alors des fonctions pastorales dans la paroisse Sainte-Ségolène, fut nommé quatre mois après à la cure de Saint-Gengoulf, et on lui donna M. Jean Urbain pour successeur [3].

M. Urbain déploya à son tour un grand zèle pour les intérêts spirituels ou temporels de son église. Il travailla avec ardeur à soutenir la piété des fidèles, conserva le bon ordre dans l'administration et s'efforça de maintenir, autant qu'il fût en son pouvoir, l'intégrité des limites de sa paroisse.

Nous devons mentionner ici un arrêt rendu par le parlement de Metz, le 19 juin 1639, et qui soumit à quelques formalités nouvelles l'élection des échevins dans les églises paroissiales de la cité. Il fut ordonné que les échevins exerceraient leurs fonctions pendant quatre ans, et que chaque année deux conseillers nouveaux remplaceraient les deux plus anciens conseillers de la fabrique.

Les anciens registres de Sainte-Ségolène nous ont conservé le détail intéressant des formes et des cérémonies prescrites alors pour cette élection. Quelques jours avant celui où elle devait avoir lieu, M. le curé, accompagné des

[1] Chapelle de sainte Reine à Sainte-Ségolène. (*Recueil des inscriptions des églises*, page 326.)

[2] Anciens registres de la paroisse Sainte-Ségolène. (Archives de l'hôtel-de-ville de Metz, année 1631.)

[3] Anciens registres de la paroisse, année 1636.

membres de la fabrique, allait demander au maître-échevin de la ville la permission d'assembler les fidèles de la paroisse, et il le priait, en même temps, de nommer un membre de son conseil pour représenter l'autorité civile dans la cérémonie. Le dimanche qui suivait la fête de sainte Ségolène, et après la célébration de la messe, les habitants de la paroisse étaient convoqués dans l'église, au son de la cloche. Alors on faisait la prière d'invocation ; ensuite le pasteur, revêtu des habits sacerdotaux, allait se placer, selon l'antique usage, à l'un des angles de l'autel. Le représentant du maître-échevin se plaçait en face de lui, au bas des degrés. Les assistants venaient ensuite donner leurs suffrages qui étaient recueillis à la fois par le curé et par le délégué de la ville. La vérification terminée, le pasteur annonçait le ré-résultat de l'élection [1].

Si les élus étaient présents, ils s'avançaient aussitôt près de l'autel et prêtaient sur le livre des évangiles le serment accoutumé. La formule de ce serment était ainsi conçue : « Je promets d'obéir èz choses de ma dite charge à monseigneur notre évêque et à vous monsieur notre curé. » Le serment prononcé, on chantait le *Te Deum* au son de toutes les cloches de l'église.

Après la cérémonie, les nouveaux échevins allaient se présenter à l'officier de la cité qui se trouvait présent, et ils juraient que s'ils venaient à connaître quelque chose de contraire aux intérêts du roi, de la ville ou du public, ils en avertiraient aussitôt les magistrats.

Rappelons maintenant une particularité qui semble offrir aussi quelque intérêt parmi les autres souvenirs qui se

[1] Anciens registres, années 1760 et 1782.

rattachent à l'église Sainte-Ségolène, à la même époque. C'était alors que le Père Jean Bolland s'occupait, à Anvers, de réunir dans un recueil universel les actes de tous les saints honorés d'un culte public dans le monde chrétien. Un des savants à qui il s'adressa pour obtenir les renseignements nécessaires, M. Lahière, lui écrivit, en 1642, que l'abbesse de Troclar était invoquée à Metz, dans l'une des principales paroisses de cette ville; en même temps il transmit au Père Bolland les indications qu'il avait recueillies sur la vie de sainte Ségolène, et lui apprit qu'il les avait empruntées aux leçons de l'office célébré en l'honneur de cette sainte dans la ville de Metz [1].

Vers la fin du même siècle, le célèbre Mabillon, dans une dissertation sur la vie et sur le culte de sainte Ségolène, écrivait ces mots dignes de remarque : « Il existe dans la » ville de Metz une église paroissiale bâtie avec beaucoup » d'élégance et qui est dédiée sous l'invocation de sainte » Ségolène [2]. »

Après avoir gouverné cette église pendant plus d'un demi-siècle, le vénérable M. Urbain se démit de sa cure, le 18 décembre 1687, et M. Remy Bonet lui fut donné pour successeur [3]. M. Bonet portait alors le titre de chanoine de l'église cathédrale de Metz, auquel il devait ajouter encore plus tard ceux d'archiprêtre et de promoteur général du diocèse.

La paroisse Sainte-Ségolène n'avait pas eu jusqu'alors

[1] Acta sanctorum apud Boll., t V. mensis julii, p. 629.

[2] Exstat Divoduri Mediomatricorum elegantissima, sub titulo S. Segolenæ ecclesia parœcialis. (*Annales Benedict.*, t. I. p. 607).

[3] Archives du département, carton des pièces relatives à la paroisse Sainte-Ségolène. — Anciens registres de l'église; année 1687.

d'autre ministre spirituel que son propre pasteur. M. Bonet institua prés de lui un collaborateur sous le nom de vicaire, et M. Hocquard fut le premier qui exerça dans la paroisse ce nouveau ministère [1].

Cette utile innovation avait déjà été accomplie, lorsque, vers la fin de l'année 1698, Mgr de Coislin, élevé depuis peu sur le siége épiscopal de Metz, résolut de visiter les églises de son diocèse, et manda à MM. les curés de lui présenter un mémoire sur la situation de leurs paroisses. Mgr de Coislin se rendit à l'église Ste-Ségolène le 30 janvier 1699. Après la cérémonie de réception, M. Bonet, accompagné de M. Hocquard et des membres du conseil de fabrique, remit entre les mains de l'évêque le mémoire qu'il avait préparé [2]. On y lisait que la paroisse Sainte-Ségolène comptait alors cent cinquante familles catholiques, cinquante de réformés réunis et huit cents communiants. Un vicaire partageait avec M. le curé les charges du ministère. Mais l'église n'avait que de très-faibles ressources qui ne permettaient pas toujours de réparer les dommages que le temps avait pu lui causer [3]. Cependant les institutions et pratiques religieuses établies anciennement dans la paroisse Sainte-Ségolène n'avaient pas eu généralement à souffrir de cette pauvreté. Une messe du très-saint Sacrement était chantée tous les jeudis de l'année; la confrérie de Saint-Michel, celle de Saint-Sébastien et de Saint-Roch subsis-

[1] *Inscriptions des églises de Metz*, p. 330.

[2] Etat de l'église Sainte-Ségolène, présenté à Mgr l'évêque de Coislin. (Archiv. depart.)

[3] Il est dit dans le mémoire que les dalles du pavé entre les bancs se trouvaient rompues presque partout et que les bancs eux-mêmes étaient dans un état déplorable de vétusté.

taient toujours, entretenues par les libéralités des fidèles [1].

Les fonts baptismaux placés dans une petite chapelle au bas de la nef, et entourés d'une balustrade, se trouvaient en bon état; mais la sacristie trop petite devait être agrandie.

Les registres de l'église ayant été présentés à Monseigneur, il reconnut qu'ils étaient en bon ordre, et il recommanda de continuer à les soumettre exactement, suivant l'usage établi depuis l'année 1626.

Telle était la situation générale de la paroisse Sainte-Ségolène lorsque Mgr de Coislin vint y faire sa visite pastorale. M. Bonet s'était occupé en premier lieu de pourvoir aux intérêts spirituels; il s'imposa encore de généreux sacrifices pour réparer les dommages matériels que l'église avait eu à souffrir, et pour lui rendre un peu d'éclat, l'ancienne porte d'entrée fut remplacée par une porte nouvelle, sculptée élégamment et ornée des chiffres entrelacés de saint Jean et de saint Barthélemi; elle existe encore aujourd'hui. La chapelle de la sainte Vierge s'enrichit d'une boiserie qui a subsisté elle-même jusqu'à notre temps, et sur laquelle nous lisons la date de 1725. On pouvait regretter sans doute ce genre d'ornement qui dérobait aux yeux une partie de la belle et antique architecture de l'édifice, mais il était conforme au goût général de l'époque.

Ce fut aussi probablement sous l'administration de M. Bonet que les bustes des apôtres qui décoraient le faîte des colonnes furent remplacés et reproduits par une peinture moderne. Mentionnons encore un tableau de douze pieds de hauteur et représentant Jésus-Christ sur la croix, avec

[1] Les anciens autels fondés à diverses époques aux deux côtés de l'église existaient encore, mais quelques-uns alors n'étaient plus desservis.

la sainte Vierge et saint Jean l'évangéliste à ses pieds. Ce tableau, ouvrage d'une main habile, s'éleva au fond du sanctuaire [1].

M. Bonet gouverna la paroisse Sainte-Ségolène jusqu'au mois de mai 1733. Sa grande sollicitude pour les intérêts spirituels de son église lui avait inspiré un dernier acte de zèle et de munificence. Il avait assuré par son testament, et sur ses propres biens, l'établissement d'un deuxième vicaire dans la paroisse [2].

A M. Bonet succéda, en 1733, M. F. Petit, vicaire de l'église, qui exerça les fonctions pastorales jusqu'en 1736. M. P. Dupuy les continua pendant le court espace d'une année, et fut appelé en 1737 à la cure de Saint-Victor. Il eut pour successeur M. François, archiprêtre, qui prit possession de la paroisse au mois de janvier 1738 [3].

Pendant l'administration de M. François, une confrérie des Trépassés fut établie dans l'église Sainte-Ségolène, le 26 octobre 1742, et autorisée par Mgr Claude de Saint-Simon, évêque de Metz. On fixa la principale fête de cette confrérie au dimanche de l'Octave des Morts. L'association élisait, à la pluralité des suffrages, un maître ou président qui en administrait le revenu composé principalement des offrandes faites par les membres et des dons offerts par la piété des fidèles. On remarque dans le règlement donné à la confrérie des Trépassés un article qui respirait un touchant caractère d'union et de charité chrétienne. Il y était dit que dans les confréries formant des assemblées où la charité doit parti-

[1] Sébastien Dieudonné, *Description des églises de la ville de Metz*. Manuscrit 159-72, page 228.

[2] *Inscriptions des églises de Metz*, p. 330.

[3] Anciens registres de l'église, hôtel-de-ville.

culièrement unir les cœurs, il importait de prévenir les divisions que pouvaient quelquefois y faire naître les intérêts temporels. En conséquence, chaque membre de l'association promettait que s'il venait à s'élever quelque différend entre lui et un autre membre, il ne recourrait point à la justice ordinaire, mais qu'il soumettrait le différend à la décision du curé, du président de la confrérie et d'un certain nombre de confrères choisis pour rétablir la paix entre les parties [1].

M. François gouverna l'église Sainte-Ségolène jusqu'en 1766. M. Jobal y remplit ensuite le saint ministère depuis le mois de mars jusqu'au mois de novembre de la même année; au mois de janvier 1767, on y appela M. Faucheur [2].

La première année de l'administration de M. Faucheur, M. P. François, frère de l'avant-dernier pasteur de Sainte-Ségolène, dota l'église d'une somme de 3,750 livres produisant une rente annuelle de 150 livres due par la corporation des tisserands. Le donateur demanda que la messe du très-saint Sacrement fût célébrée à son intention, à l'intention de son frère et de tous les membres de sa famille. En vertu de la même fondation, seize sermons devaient être prêchés à Sainte-Ségolène pendant le carême. M. Faucheur décida, de concert avec la fabrique, qu'il y aurait un sermon chaque dimanche jusqu'au dimanche des Rameaux, et que deux sermons se feraient chaque semaine après l'office du soir. Pour engager les fidèles à y assister avec plus de zèle et d'exactitude, M. Faucheur sollicita et obtint la permission spéciale de donner chaque fois la bénédiction du très-saint Sacrement [3].

[1] Arch. du département, carton des pièces relatives à l'église Ste-Ségolène.

[2] Anciens registres de l'église.

[3] Archives du département.

M. Faucheur déployait à son tour un zèle ardent pour les intérêts spirituels de son église. La paroisse comptait alors treize cents communiants; mais les ressources étaient toujours très-faibles à cause de l'extrême pauvreté d'un grand nombre de paroissiens. Elle n'avait qu'un revenu total d'environ deux mille sept francs; avec une somme de cinq cents francs qui formaient les honoraires de la cure, le pasteur devait trouver les moyens de soulager les pauvres de sa paroisse. Il nous a tracé, dans un écrit de sa main, le tableau de ces misères qui affligèrent si souvent ses yeux et son cœur. En 1769, le chapitre de l'église cathédrale accorda à la cure de Sainte-Ségolène un supplément de trois cents livres; mais cette augmentation sans doute était encore loin de suffire à ce que la charité réclamait du pasteur.

Cependant, malgré l'exiguité de ses ressources, l'église Sainte-Ségolène reçut encore quelques embellissements, sous l'administration de M. Faucheur. Un inventaire dressé en 1790 nous apprend que les chapelles collatérales avaient alors des autels dorés. Le sanctuaire renfermait un autel de marbre blanc couronné d'un dais de velours rouge à franges d'or [1].

Vers cette époque, M. Faucheur eut la satisfaction de se voir aidé dans les fonctions pastorales par M. F. Faucheur, son neveu, devenu son vicaire, et dont la charité devait laisser au milieu de nous de si touchants souvenirs. Mais pour le pasteur comme pour le vicaire, cette consolation ne devait pas être de longue durée; l'Église de France était à la veille d'une grande épreuve.

[1] Biblioth. de Metz, carton G—30.

Le 12 juillet 1790 fut décrétée la constitution civile du clergé; le 24 novembre de la même année, une autre loi ordonna la réduction du nombre des paroisses dans l'étendue du royaume. Le conseil général de la commune de Metz décida que cinq paroisses seraient conservées dans l'intérieur de la cité (9 février 1791). Celle de Sainte-Ségolène était du nombre et on lui donna le nom nouveau de *paroisse de Moselle*[1]. Le 17 mars suivant, le serment de fidélité à la constitution civile du clergé fut exigé des ecclésiastiques du diocèse. M. Faucheur refusa de le prêter et résigna sa cure.

Un mois après (17 avril), le conseil de la commune de Metz régla les nouvelles circonscriptions des paroisses. Il assigna pour limites à celle de Sainte-Ségolène ou de Moselle, d'abord la Seille depuis son embouchure jusqu'au pont Sailly[2], ensuite les rues sur le Mur, de la Fonderie, la place Sainte-Croix, la rue des Petits-Carmes (aujourd'hui de la Bibliothèque), la rue Chèvremont, le quai Saint-Pierre, la rue de la Boucherie-Saint-Georges et celle des Grands-Carmes.

Suivant un des articles de la constitution civile du clergé, les habitants des paroisses se réunirent à la cathédrale, le 8 mai, pour élire de nouveaux curés parmi les ecclésiastiques qui auraient prêté le serment. M. Thiriet fut élu à la cure de Moselle et en prit possession le dimanche suivant, 15 mai, à dix heures du matin.

Pendant le cours du même mois, le conseil de la commune régla de la manière suivante le culte public dans les paroisses de la ville : Deux messes hautes seraient chantées

[1] Biblioth. de Metz, carton G—30.

[2] Cette limite correspondait à celle que forment le rempart du nord et les rues de la Basse-Seille et de Saulnerie.

chaque dimanche, l'une à huit heures et l'autre à dix heures du matin, les vêpres à deux heures de l'après-midi; les complies avec salut et bénédiction du très-saint Sacrement à quatre heures pendant l'hiver, et à six heures au printemps et en été.

Chaque paroisse devait avoir deux chantres et deux sous-chantres, un serpent et deux enfants de chœur. Leurs honoraires devaient être acquittés sur les fonds d'une caisse particulière affectée, dans chaque district, aux frais du culte [1].

Par suite des derniers changements, les limites des paroisses conservées s'étaient considérablement étendues; on ne tarda pas, en conséquence, à reconnaître que l'église de Moselle ne pouvait que bien difficilement contenir le nombre de ses paroissiens. Cependant elle ne possédait pas les ressources suffisantes pour lui permettre de s'agrandir. Le 17 novembre 1791, le conseil de fabrique présenta au gouvernement une demande dont l'objet était d'obtenir la translation du siége de la paroisse dans la belle et vaste église des Grands-Carmes que ces religieux avaient quittée l'année précédente.

En attendant la réponse du gouvernement sur cette affaire, le conseil de la commune adjugea à la paroisse de Moselle une partie des ornements et du mobilier des anciennes paroisses de Sainte-Croix et de Saint-Simplice, que l'on avait comptées au nombre des plus considérables de la cité. Parmi les objets précieux dont l'église Sainte-Ségolène fut mise alors en possession, nous mentionnerons un grand soleil d'argent doré pesant seize marcs; deux châsses riche-

[1] Biblioth. de Metz, carton G — 30.

ment travaillées; trois grands canons dorés à verres fins; une paire de girandoles à trois lumières, en or de Manheim et ornées de cristal de Bohême. Au milieu du chœur s'éleva un magnifique pupître de cuivre supporté par trois figures représentant la Foi, l'Espérance et la Charité.

Le dais qui devait servir aux processions de la Fête-Dieu n'était pas moins remarquable par sa beauté et sa richesse. La voûte du dôme, faite de satin cramoisi, offrait un Jéhovah brodé en or, en argent et en soie. Les pentes étaient de drap d'or, à dessins de diverses couleurs, et garnies d'une large frange avec crépines également en or [1].

Cependant, le 24 mars 1792, on fit savoir que le gouvernement ayant destiné l'ancienne maison des Grands-Carmes au service de l'artillerie, n'avait pas donné suite à la demande présentée par la fabrique de la paroisse de Moselle [2]. Ainsi le projet d'abandonner l'antique église de Sainte-Ségolène ne put cette fois encore se réaliser.

Mais au commencement de l'année suivante éclata avec fureur la tempête amassée contre l'Église. Un décret du 26 nivôse an III (17 janvier 1794), et envoyé de Sarrelouis par un représentant du gouvernement, défendit la célébration du culte dans le département de la Moselle, et ordonna d'enlever ou de détruire les signes extérieurs de la religion. Quelques jours après, le conseil de la commune nomma plusieurs commissions pour procéder à l'inventaire du mobilier des différentes paroisses de la cité.

Le lendemain, qui était le 23 janvier, le nommé Variot, officier municipal, accompagné de quelques-uns de ses

[1] Etat des effets de la paroisse Saint-Simplice délivrés à la paroisse Sainte-Ségolène. Carton G — 26 de la Biblioth. de Metz.

[2] Carton G — 30.

collègues, se rendit à l'église Sainte-Ségolène à onze heures du matin. Vinot, sacristain, ayant déclaré qu'il ne possédait aucun inventaire, les délégués mandèrent M. Thiriet, curé de la paroisse, et l'invitèrent à produire sous leurs yeux tous les objets renfermés dans l'église. Après la première réponse, M. Thiriet ajouta qu'il se proposait d'aller, à cette heure même, remettre sa démission entre les mains de la municipalité. Il pria les délégués de la recevoir eux-mêmes, d'en faire mention dans leur procès-verbal et de la déposer sur la table du conseil dans sa première séance.

L'inventaire fini, on ferma l'église, et M. Thiriet en fut constitué gardien jusqu'à la translation des ornements et du mobilier dans le lieu qui serait plus tard indiqué [1].

Seize mois s'écoulèrent; le calme sembla un peu renaître et une lueur d'espérance vint ranimer les cœurs. Le 11 prairial an III (31 mai 1795), sur la proposition de Lanjuinais, le gouvernement rendit une loi qui permettait aux citoyens de se réunir pour la célébration du culte, et l'on autorisa les communes à leur accorder l'usage de quelques-unes des anciennes églises. La commune de Metz rouvrit d'abord les portes de la cathédrale. Peu après, plusieurs habitants de la paroisse Sainte-Ségolène obtinrent pour leur propre église une semblable faveur et se concertèrent entre eux pour en réparer quelque peu les ruines.

Malheureusement l'autorité de l'Église, à qui la paix n'avait point encore été rendue, n'avait pu présider à ce mouvement religieux ni le diriger dans des voies régulières.

Enfin, le 25 messidor de l'an X (15 juillet 1801), fut signé, entre le pape Pie VII et Bonaparte, premier consul, le

[1] Carton G — 26. Biblioth. de Metz.

concordat qui rétablissait en France l'exercice de la religion catholique. L'année suivante, M. Pierre-François Bienaymé, ancien chanoine de la ville d'Evreux, fut nommé au siége épiscopal de Metz. Sept paroisses devaient être établies dans cette ville, et Sainte-Ségolène se trouva du nombre. Elle eut pour limites nouvelles la rue des Grands-Carmes, le rempart et la rue de la Basse-Seille, les rues Saulnerie, sur les Murs et Jurue; les rues de la Charité, du Four-du-Cloître, du Vivier, du quai Saint-Pierre et de la Boucherie-St-Georges.

Le dimanche 8 messidor de cette année (28 juin 1802), monseigneur Bienaymé fut intronisé solennellement dans l'église cathédrale. Le dimanche suivant, 15 messidor (5 juillet), les nouveaux pasteurs des paroisses devaient prendre possession de leurs églises.

M. Chevreau, vénérable ecclésiastique éprouvé par les rigueurs de l'exil, avait été nommé à la cure de Sainte-Ségolène. L'ancienne fabrique se trouvait représentée par un conseil d'administration à la tête duquel étaient MM. Suisse, Keller et Marchant. Le nouveau pasteur, de concert avec les administrateurs de la paroisse, s'occupa de tout préparer pour la cérémonie.

L'église fut disposée aussi bien que le permettaient les circonstances. Dans le sanctuaire s'élevait un autel de bois doré avec son tabernacle; aux deux côtés étaient les statues en pierre blanche de sainte Barbe et de saint Jean-Baptiste. Le grand tableau représentant le Sauveur sur la croix avait repris sa place au fond du sanctuaire. L'ornement de cette partie de l'église était complété par une boiserie de chêne et un dais de damas rouge élevé au-dessus du grand-autel.

La chapelle de gauche, construite en bois vernissé, avait été consacrée de nouveau en l'honneur de la sainte Vierge

dont l'image sculptée en pierre reposait sur l'autel. Un petit dais de damas servait de couronnement.

La chapelle de droite, également construite en bois, était dédiée en l'honneur de saint Nicolas ; aux deux côtés étaient placées les images antiques de sainte Ségolène et de saint Sébastien, celles de saint Blaise, de saint Ferréol et de saint Ferroy.

Cependant l'église Sainte-Ségolène, comme toutes celles qui venaient d'être rendues à la piété des fidèles, se trouvait encore dans un état de grande pauvreté. On en jugera aisément si l'on pense qu'elle n'avait alors d'autres vases sacrés qu'un calice d'étain, un ciboire et un soleil de cuivre doré. Elle ne possédait qu'une cloche qui, même depuis longtemps, ne se faisait plus entendre. Cependant, lorsque le matin du dimanche 15 messidor, le tintement de cette cloche annonça aux fidèles la célébration de la messe, une joie céleste fit sans doute tressaillir tous les cœurs.

Pendant l'office, M. Chevreau monta en chaire et prononça, sur le retour miraculeux de la religion en France, un discours dont quelques extraits nous ont été conservés par un contemporain [1].

« Lorsque nous avons vu, dit l'orateur sacré, ces files de guerriers qui ont parcouru le monde en vainqueurs, s'ouvrant pour recevoir les ministres du Dieu de paix ; ces chefs illustres de guerre, les Joab, les Abisaï de nos jours s'honorant d'être placés aux côtés du Pontife de la loi, parce que l'honneur qu'ils lui rendaient rejaillissait sur la religion même ; lorsque nous avons vu ce magistrat investi

[1] *Journal des départements de la Moselle et de la Meurthe*, n° 60, du lundi 30 messidor an 10, page 3. Collection de la bibliothèque de la ville, volume M — 599 (année 1802).

de la confiance du gouvernement, chéri et respecté de ses concitoyens, présentant au Pontife les clefs du sanctuaire; ces corps civils et militaires, cette foule immense de peuple de tout état, de tout âge remplissant la vaste enceinte de cette superbe basilique; tous ces hommes si différents de langage et d'opinions n'ayant plus qu'une seule voix; ces héros, si fiers et si terribles devant l'ennemi, courbant la tête pour recevoir la bénédiction du chef de la religion, qui de nous n'a pas senti son cœur ému, ses yeux mouillés de larmes? Qui de nous n'a pas dit: C'est le Seigneur qui a fait cet ouvrage, et c'est une grande merveille à nos yeux?....... *A Domino factum est istud.*

» En vain des nations coalisées une et deux fois contre le peuple français se disaient armées pour le rétablissement de la religion; vains et inutiles efforts! Elles n'étaient pas, pour me servir de l'expression de l'Esprit-Saint, de la race de ces hommes que Dieu avait choisis pour opérer le salut d'Israël. Si les moyens humains avaient eu quelque succès, la main de Dieu disparaissait: il a donc voulu qu'il n'en restât aucun et que le monde fût convaincu de sa propre impuissance pour opérer un si grand ouvrage. C'est alors le moment de Dieu et celui où sa puissance paraît tout entière.

» Si le grand Cyrus, un prince étranger à la gloire d'Israël, est pourtant nommé dans l'Écriture le Christ de Dieu, *Christo meo Cyro*, parce qu'il a été l'instrument des oracles et des volontés de Dieu, ne me sera-t-il pas permis d'appliquer à un homme non moins grand que Cyrus, ce passage d'une autre prophétie: *Ex Egypto vocavi filium meum* (j'ai appelé mon fils de l'Égypte)? Vous me comprenez, Messieurs, et vous pensez aussitôt à cet homme

extraordinaire appelé de l'Égypte pour devenir le sauveur d'un grand peuple. A peine en est-il sorti, comme miraculeusement, que les destinées du monde et celles de la religion changent à l'instant. Laissons-le agir; encore un pas, encore une seule victoire et le projet du rétablissement de la religion sera conçu sur le champ de bataille; il sera bientôt concerté avec le successeur de Pierre, rétabli non moins merveilleusement sur son siége. Quelques obstacles sont prévus, un sage délai les écarte; le projet est adopté, publié, exécuté par tout l'empire français, non-seulement sans force, sans violence, mais encore sans contradiction et aux applaudissements de la nation entière.

» Il n'en est pas de ce triomphe de la religion comme des victoires sanglantes du monde : toujours l'éclat de celles-ci est mêlé de deuil, et la patrie ne triomphe jamais sans avoir à regretter la perte de beaucoup de ses enfants. Mais ici y a-t-il une épouse qui puisse redemander son époux à la religion? Y a-t-il un père qui puisse lui redemander un enfant? La patrie a-t-elle perdu un seul citoyen? Ce triomphe a-t-il coûté une goutte de sang, une larme?... »

L'orateur exprimait ensuite cette pensée, que si la gloire et l'honneur de ce grand événement appartenaient à Dieu seul, il ne nous interdisait pas la reconnaissance envers ces précieux instruments qu'il avait employés et qu'il s'était comme associés pour l'accomplissement de ses desseins. Le pasteur rendait en premier lieu hommage au pape dont il montrait l'autorité comme chef visible de l'Église et dont il louait la profonde sagesse qui avait concouru à rétablir le culte et à éteindre le schisme. Il offrait ensuite le juste tribut de la reconnaissance et de l'admiration publiques à l'homme

extraordinaire qui venait de rendre la paix à la société et à l'Église.

« En finissant, ajoutait l'orateur chrétien, pourrais-je omettre ce Pontife que Dieu semble nous avoir donné pour consommer par sa présence et par sa médiation l'extinction du schisme parmi nous et la réunion des cœurs et des esprits ?

» Remplis de confiance dans sa sagesse, nous espérions bien qu'il serait la pierre angulaire qui resserrerait toutes les parties de l'édifice; qu'il serait notre lumière et notre modèle, comme il est notre pasteur et notre chef. Mais il a surpassé notre espérance. A peine a-t-il paru, sa présence nous a rassemblés; plus efficacement encore sa voix nous a réunis; il a parlé à nos cœurs avec cette affabilité et cette onction qui lui sont propres; nos cœurs ont été touchés, ils se sont ouverts; les bras ont suivi le mouvement des cœurs; nous nous sommes embrassés, tout étonnés, tout ravis de nous trouver en possession de la paix, avant même que notre pasteur eût pris possession de son église. N'omettons pas ces paroles de paix que je vous transmets fidèlement. Il nous a exhortés non-seulement à oublier le passé, mais encore à nous abstenir de toutes les dénominations de partis. Nous sommes tous frères, a dit ce vertueux prélat, tous de la même famille; ne portons jamais que le même nom. Écoutons donc, Messieurs, avec docilité notre premier pasteur; oublions, selon ses avis paternels, tout le passé; que la plaie de l'Église soit à jamais fermée, qu'elle le soit si complètement qu'il n'en paraisse plus même de cicatrice!... »

Ainsi, après les douloureuses épreuves des derniers temps, la paroisse Sainte-Ségolène se voyait renaître et elle avait à

sa tête un pasteur plein de zèle et de charité dont les travaux étaient dignement soutenus par les hommes que l'on avait associés à son ministère [1]. Sans doute, après le 15 messidor, cette paroisse avait encore à traverser des jours de pauvreté et de dénûment; mais la pieuse générosité de ses fidèles ne devait pas lui manquer. L'article 76 du concordat avait prescrit le rétablissement des fabriques. En attendant le jour où elles seraient constituées par l'autorité supérieure, M. Chevreau se concerta avec les notables et administrateurs actuels de la paroisse pour l'établissement d'un conseil provisoire. On décida qu'il se composerait de dix-huit membres ordinaires et de cinq membres adjoints. Le conseil administratif qui avait été précédemment institué devait subsister toujours; seulement on arrêta que les deux plus anciens membres seraient remplacés par quatre échevins nouveaux.

M. Chevreau rechercha avec soin l'ancien mode d'élection et s'y conforma scrupuleusement. Il demanda au maire de la ville la permission de convoquer les habitants de la paroisse et pria en même temps ce magistrat de déléguer un représentant de l'autorité municipale pour assister à l'élection et recevoir le serment civil des nouveaux élus.

L'assemblée eut lieu le dimanche 3 janvier 1803, après vêpres. MM. Pécheur, président de la cour d'appel, Renaut, conseiller de préfecture, Saint-Hilier, ancien capitaine, et Simon Gautiez, négociant, furent élus échevins et prirent place dans le conseil d'administration, à côté de MM. André

[1] Les vicaires attachés au service de la paroisse Sainte-Ségolène à cette époque étaient MM. Ancel, François Fauchenr et Chardonnet, ancien chanoine de l'église collégiale de Saint-Sauveur.

et Marchant. M. le curé fit connaître ensuite les noms des dix-huit conseillers et des cinq suppléants [1].

L'église Sainte-Ségolène était loin encore d'offrir l'aspect de la richesse. Il fallait la pourvoir de tout ce qui était nécessaire à la célébration du culte et réparer les ruines qu'elle présentait toujours dans plusieurs parties. L'harmonie religieuse de l'orgue ne se mêlait plus au chant des offices et il paraissait désirable de rétablir bientôt l'heureuse alliance qui les unissait depuis si longtemps.

[1] Les conseillers ordinaires furent :

MM. Thiébaut, greffier de la cour d'appel.
Berger, juge au tribunal civil.
Sido, pharmacien.
Gaudré, négociant.
Purnot, notaire.
Le Goullon de Hauconcourt.
Cunin, juge.
Ferrand.
La Croix.
Simon d'Ersange.
Woirhaye.
La Lance.
O'Brien, ancien officier.
Goullet Latour, idem.
Pomba.
Millet, homme de loi.
Gentil, médecin.
Remy, négociant.

Les conseillers suppléants furent :

MM. Forfert, négociant.
Legay, idem
Ramsant, ancien officier.
Lacquietz, juge de paix.
Lu Marly, négociant.

Le pasteur et les membres du conseil résolurent de s'adresser avec confiance à la pieuse générosité des fidèles. Le 14 mars de la même année (1803), on convoqua une assemblée générale de la paroisse, et M. Marchant, échevin, ayant exposé devant les assistants les divers besoins de l'église : « Notre ressource, ajouta-t-il, est fondée sur votre » générosité et sur le zèle qui vous anime pour le service » de Dieu. » Les paroissiens furent alors invités à subvenir aux dépenses présentes par une offrande ou par un prêt à la fabrique. Les offrandes et les prêts gratuits furent apportés en grand nombre : avec ce secours on acheta de nouveaux ornements, on répara le sanctuaire, et l'acquisition d'un orgue fut assurée à l'église [1].

Cependant, le 30 avril de la même année (1803), une décision du gouvernement autorisa les archevêques et les évêques à régler provisoirement la forme et les attributions des fabriques dans leurs diocèses. Un autre décret daté du 27 juillet suivant restitua aux églises les biens et les cens qui leur avaient appartenu et que l'État n'avait point aliénés. Trois marguilliers devaient être nommés près des fabriques pour opérer le recouvrement de ces propriétés et administrer les revenus de l'église. Mais le gouvernement réservait aux préfets le soin de choisir sur une double liste de six noms présentée par le curé ou le desservant de la paroisse et par le maire de la commune. Le bureau ainsi constitué devait élire lui-même, dans son sein, un membre trésorier.

Le 16 novembre (1803) un arrêté du préfet institua dans

[1] Cet orgue, qui se trouvait alors dans l'église de Saint-Jean, à Trèves, fut acquis de MM. Augustin Simon et Charles Auburtin, qui en étaient devenus propriétaires.

le département les conseils de marguilliers. Celui de la paroisse Sainte-Ségolène se composa de MM. François Renaut, conseiller de préfecture, Henri Berger, juge au tribunal civil, et Simon Gautiez, négociant. M. Gautiez fut ensuite choisi par ses collègues pour remplir la charge de trésorier.

De son côté, Monseigneur l'évêque Bienaymé détermina par un règlement particulier la forme et les attributions des fabriques dans son diocèse, se réservant, pour cette fois seulement, la nomination de MM. les fabriciens. Le dimanche 30 juin 1804, M. Chevreau donna en chaire, dans l'église Sainte-Ségolène, lecture du règlement pastoral et fit connaître les noms des fabriciens à qui Monseigneur avait confié l'administration de la paroisse [1].

[1] Ce règlement, daté du 12 octobre 1803, porte que les conseils de fabriques, dans les paroisses de la ville, seraient composés de cinq échevins, et que le curé ou le desservant en serait de droit président. Six notables devaient être adjoints au conseil et assister à deux assemblées générales. Les marguilliers formaient un bureau distinct, mais ils pouvaient exercer, en même temps, les fonctions d'échevins.

A partir de 1805, un échevin sortant de charges serait remplacé chaque année par un échevin nouveau que l'on choisirait, suivant la forme observée anciennement dans la paroisse. Les échevins sortants seraient désignés, les premières années, par la voie du sort, et ensuite par le rang d'ancienneté.

Les échevins choisis par Monseigneur l'évêque, pour administrer la paroisse Sainte-Ségolène jusqu'en 1805, furent :

MM. Renaut, marguillier.
Berger, id.
Gautiez, id.
Saint-Hillier, id.
Gaudré, id.

Les notables, conseillers adjoints furent :

MM. Pécheur, président du tribunal d'appel.
Thiébaut, greffier du même tribunal.
Cunin, juge.
Colchen, procureur général.
Purnot, notaire.
Gentil, docteur en médecine.

Cependant les ressources de l'église s'accroissaient peu à peu : en 1804, on reconstruisit entièrement les deux chapelles collatérales ; celle du côté droit fut dédiée sous l'invocation de saint Joseph. Les dons pieux se continuaient toujours et il semblait que cette émulation généreuse eût encore pour effet de resserrer les liens qui attachaient les fidèles à leur église comme une même famille. Ce sentiment se manifesta d'une manière aussi vive que touchante, lorsque, en l'année 1805, l'autorité forma une circonscription nouvelle qui devait placer la rue Saulnerie dans les limites de la paroisse Saint-Eucaire.

Le 24 juillet, qui était un dimanche, M. Gautiez, trésorier, et M. Gaudré, échevin, présentèrent à la fabrique un mémoire dont l'objet était d'obtenir le maintien de la rue Saulnerie dans la paroisse Sainte-Ségolène, et ils demandèrent l'appui du conseil pour une pétition que les habitants de cette rue adressaient, dans ce moment même, à l'autorité supérieure. On lisait dans ce mémoire les paroles suivantes :

« Les habitants de la rue Saulnerie tiennent à l'église Sainte-Ségolène : ils y sont attachés. La mise en état de cette église est en partie leur ouvrage ; ils y ont contribué non-seulement par leurs dons, mais encore par les soins assidus de ceux des administrateurs qui ont été choisis dans cette rue. Ils étaient dans l'opinion et dans la persuasion qu'ils étaient bien définitivement paroissiens de Sainte-Ségolène : c'était leur domicile, qu'ils avaient concouru à réparer et à embellir. »

Le projet de séparation fut, pour le moment, ajourné.

C'était cette même année que devait avoir lieu la première élection d'un échevin, suivant le mode prescrit par Monseigneur l'évêque. Le dimanche 13 août (1805), après

vêpres, l'assemblée paroissiale, présidée par M. le curé et par M. de Marion, représentant de l'autorité civile, élut M. Le Goullon de Salse membre de la fabrique.

Depuis le rétablissement du culte, l'église Sainte-Ségolène n'avait eu encore pour l'annonce des offices et des cérémonies religieuses que la petite cloche retrouvée à cette époque. En l'année 1806, une cloche moyenne fut ajoutée à la première: l'année suivante on supprima la plus petite et on la remplaça par trois autres cloches concordantes avec la dernière. On choisit pour parrain et marraine de l'une d'elles M. Gédéon Le Duchat, ancien capitaine d'artillerie, et Madame Louise de Marion de Latournelle; pour parrain et pour marraine des deux autres, M. Louis Le Goullon d'Hauconcourt, échevin, et Marie Scolastique de Salse, son épouse. M. Le Duchat, en qualité de parrain, donna à l'église, en son nom et au nom de la marraine, une somme de trois cents francs. M. et Mme d'Hauconcourt envoyèrent, au même titre, une nappe d'autel garnie d'une dentelle brodée en point d'Alençon, deux chappes neuves, un encensoir argenté, un ciboire et un soleil d'argent.

Le mardi 24 mars 1807, à onze heures du matin, Monseigneur l'évêque Jauffret, assisté de MM. les grands-vicaires, fit la bénédiction solennelle des trois cloches dans le chœur de l'église. Monseigneur Jauffret monta ensuite en chaire et prononça un discours sur la cérémonie qui venait de s'accomplir.

Cependant en l'année 1808 on reprit l'ancien projet de réunir la rue Saulnerie à la paroisse Saint-Eucaire. L'insuffisance des ressources que possédait cette paroisse avait inspiré de nouveau à l'autorité l'idée de cette grave mesure. Les habitants de la rue Saulnerie présentèrent une nouvelle

demande pour obtenir d'être conservés à leur ancienne église qui était pour eux, disaient-ils, *la maison paternelle.* Il n'est pas difficile de reconnaître ici le cœur et la main du paroissien fidèle de qui émanait, au nom de plusieurs autres, cette vive et touchante prière. Un vœu aussi légitime aurait été entendu, sans doute, si d'impérieux motifs ne s'y fussent opposés. Mais il fallut se résigner à la séparation dont les circonstances avaient fait une rigoureuse nécessité.

Par une suite naturelle de cet événement, M. Gautiez ne pouvait plus appartenir, comme administrateur, à la paroisse Sainte-Ségolène. M. Simon d'Ersange fut nommé aux fonctions de trésorier et continua les exemples de zèle et de dévouement laissés par son prédécesseur.

En 1809, la paroisse perdit le pasteur chéri et vénéré qui la gouvernait depuis le rétablissement du culte. M. Joseph-Dominique Chardonnet, vicaire de la même église, fut choisi pour continuer sa tâche et la soutint dignement à son tour par sa charité et ses vertus pastorales. M. Chardonnet exerça ce nouveau ministère jusqu'au mois d'octobre 1816, et eut pour successeur M. Anne-Jean-Philippe Laas, qui avait rempli lui-même les fonctions de vicaire à Sainte-Ségolène. M. Laas était renommé comme l'un des plus éloquents prédicateurs du diocèse.

Pendant l'administration de M. Laas, l'église Sainte-Ségolène commença à voir renaître les institutions pieuses qu'elle avait autrefois possédées. En 1820, la messe du très-saint Sacrement, célébrée le jeudi de chaque semaine, y fut rétablie et consacrée à perpétuité.

A M. Laas succéda, en 1821, M. Jean-Simon Matte, vicaire de la paroisse Saint-Martin de Metz et aumônier des prisons; il prit possession de l'église le 9 septembre de cette année,

et joignit bientôt à son nouveau titre ceux de chanoine honoraire et d'archiprêtre. Sa présence seule, pour nous servir des expressions de l'un de ses collaborateurs dans le ministère, inspirait à tous le respect et l'amour de la religion, et sa bonté gagnait tous les cœurs. Un clergé distingué par son zèle et ses lumières devait alors, comme toujours, seconder les travaux du pasteur.

Sous le gouvernement de M. Matte, les institutions pieuses de Sainte-Ségolène continuèrent de renaître et de fleurir. En 1824, la confrérie en l'honneur du très-saint Sacrement fut rétablie. On institua en 1834, dans la même paroisse, la fête de l'octave des Trépassés, et en 1841 celle de l'octave de l'Assomption. Trois ans aprés, l'église Sainte-Ségolène voyait encore s'établir l'office solennel de saint Michel Archange et des Saints Anges.

L'administration paroissiale réalisa, dans le même temps, plusieurs projets qui n'étaient pas sans importance. En 1824, le conseil de fabrique fit, par l'intermédiaire de son trésorier, M. Bélot, ancien capitaine d'artillerie, l'acquisition d'une maison située à gauche de la petite porte de l'église et qui avait été occupée anciennement par MM. les vicaires de la paroisse. En 1828, l'église acheta encore la maison située à droite de la cour d'entrée, et en 1844, pendant la gestion de M. le capitaine Bolzinger, son trésorier, elle fit rebâtir entièrement cette maison où l'on établit des salles d'instruction religieuse pour les enfants de la paroisse.

Pendant l'administration de M. Matte, l'église Sainte-Ségolène reçut aussi quelques embellissements. Rappelons que dans ce temps on s'efforça, pour la première fois, de faire revivre parmi nous l'art de peindre sur le verre. M. Matte fut au nombre de ceux qui en accueillirent les

premiers essais. Mais la perfection est rarement le privilége des œuvres qui commencent: n'oublions pas que les décorations sur verre [1], dont M. Matte orna son église, marquent le point de départ, l'humble, mais glorieuse renaissance d'un art qui devait ensuite produire au milieu de nous de si brillantes merveilles.

M. Matte demeura, jusqu'au mois de novembre 1845, à la tête de la paroisse Sainte-Ségolène, où il devait à son tour laisser de chers souvenirs. M. Jean-Pierre Martin, aumônier de la Visitation et chanoine honoraire, le remplaça dans les fonctions pastorales et prit possession de l'église le dimanche 22 mars 1846. M. Martin se vit entouré bientôt de l'estime et de la confiance de sa paroisse.

A cette époque, et depuis quelque temps déjà, une des sollicitudes de l'autorité épiscopale était de voir s'élever, au sein du diocèse, des presbytères capables d'offrir un même abri au pasteur et au clergé de chaque église. Pendant qu'il s'occupait des soins spirituels de la paroisse qui venait de lui être confiée, M. le curé Martin songea encore aux moyens de réaliser pour l'église Sainte-Ségolène le vœu de notre premier pasteur. Alors se rencontrait, pour ainsi dire, à l'ombre même de cette église, une maison que son étendue spacieuse, sa situation riante et sa tranquille solitude semblaient avoir comme disposée d'avance pour l'usage qui lui serait demandé un jour. Par une circonstance non moins heureuse, il était alors possible d'obtenir cette maison pour la paroise [2].

[1] Ces verrières, produit d'un art en son enfance, ont fait place depuis peu à la belle œuvre dont M. Maréchal a orné la chapelle de la Vierge.

[2] Cette maison était alors la propriété de Mme Capiomont. A l'agrément d'un beau et vaste jardin, chose rare dans une ville de guerre, elle joint encore celui d'une vue des plus admirables sur la campagne.

Avec cette pieuse confiance que Dieu ne manque jamais de bénir, le pasteur se mit à l'œuvre. Le zèle éclairé du conseil de fabrique présidé par M. Hollandre [1], le concours généreux des paroissiens ne tardèrent pas à remplir une légitime espérance, et, au mois d'avril 1850, le trésorier de la fabrique réalisa, au nom du conseil, l'acquisition désirée. La maison, réparée en grande partie, devint digne de sa nouvelle destination.

L'établissement d'un presbytère était une entreprise considérable, mais de semblables entreprises ont des chances de succès lorsque, avec la sagesse qui les conduit, il se rencontre de ces âmes dont la générosité aussi grande que la modestie vient en aide aux besoins présents et va souvent même au-devant de ceux qu'elle devine.

Cependant les soins qui ont pour objet particulier la beauté du lieu saint ne devaient pas être eux-mêmes oubliés du pasteur. Le sanctuaire de l'église Sainte-Ségolène se distingue par une belle architecture, mais une chose lui manquait encore et ce complément qui, par sa nature même, devait présenter un caractère particulier de magnificence, ne semblait point réservé à un prochain avenir. Cependant le pasteur jugea que l'entreprise était assez belle et assez grande pour en parler dans la chaire chrétienne. Il adressa aux fidèles un discours éloquent où régnait cette inspiration religieuse, élevée et profonde par laquelle, dans plus d'une autre circonstance, il a porté la lumière dans nos esprits,

[1] Ne nous sera-t-il pas permis de rendre ici un hommage à la mémoire du président du conseil de fabrique de l'église Sainte-Ségolène, du savant modeste dont la religion et la science ont si légitimement droit de s'honorer, du fondateur du pieux asile qui abrite, sous un nom vénéré et bien cher à la fois, ces jeunes infortunées que la mort a privées des auteurs de leurs jours.

et laissé de salutaires et ineffaçables impressions dans nos cœurs. Il exprimait alors un vœu aussi religieux que magnifique lorsqu'il demandait que cette lumière qui nous entoure et qui fut le premier ouvrage du Créateur, vînt, pour ainsi dire, *s'incliner avec toutes ses splendeurs devant ce même Dieu qui repose si humblement sur nos autels.*

Bientôt la pieuse générosité des fidèles se concerta, comme à l'envi, pour donner à l'église cette gloire nouvelle. Il fut décidé que les cinq fenêtres du sanctuaire seraient ornées d'un ensemble de vitraux peints qui offriraient sous de grandes proportions les images de plusieurs saints parmi lesquels serait placée la glorieuse patronne de l'église.

L'art répondit heureusement à ce qui lui était demandé pour la religion, et, le jour de Noël 1848, le sanctuaire de Sainte-Ségolène se trouva revêtu de sa radieuse parure [1].

La munificence privée devait encore embellir l'église Sainte-Ségolène de nouvelles verrières. C'est un beau sentiment chez les familles chrétiennes que d'aimer à consacrer un acte important de la vie par un religieux souvenir. Ce fut ainsi qu'en 1854 les fenêtres voisines de la chapelle Saint-Joseph s'enrichirent de l'image de la sainte famille. Cet ouvrage, sorti des mêmes mains que les vitraux du sanctuaire, présente aussi de grandes beautés. A l'expression de respect et d'amour peinte sur le céleste visage de la Mère de Dieu, on voit, ou plutôt on sent que dans ce Fils qui

[1] Les vitraux des cinq fenêtres de ce sanctuaire sont l'ouvrage de MM. Maréchal et Gugnon de Metz. Ils présentent les figures en pied de sainte Ségolène et de saint Sigebaud, évêque de Metz, de saint Pierre, apôtre, de saint Alexis, de saint Sigisbert, roi d'Austrasie, de saint Charles Borromée, de sainte Catherine, de sainte Julie, de sainte Elisabeth et de sainte Thérèse.

Il n'y a qu'une opinion sur la beauté de cette œuvre.

repose sur ses bras elle contemple son Dieu même. On admire en même temps le caractère de tendre sollicitude et de sainte placidité empreint sur les traits de l'auguste gardien de la divine famille.

En 1855, la déclaration du dogme de l'Immaculée Conception inspira à une âme pieuse la pensée de perpétuer d'une manière visible, dans l'église Sainte-Ségolène, la mémoire de ce grand événement. L'image de la Vierge immaculée fut placée cette année même dans l'église. A droite de la sainte Vierge est le roi David qui en représente la généalogie. Il chante sur sa harpe ce passage de ses psaumes: *Fundamenta ejus in montibus sanctis.* Image sublime qui nous montre Marie prédestinée dans le ciel et préservée par une faveur spéciale de Dieu de la tache originelle. On voit, à gauche, Isaïe qui représente la prophétie. Une vision céleste lui fait connaître qu'une tige sortira de l'arbre de Jessé et qu'une fleur s'élèvera de cet arbre: *Flos de radice Jesse ascendet* [1]. Le prophète nous montre de la main cette tige mystérieuse qui est Marie conçue sans péché.

Ce beau vitrail se trouve près de la chapelle de la sainte Vierge et correspond à celui de la sainte famille [2].

L'harmonie fait, comme tout le monde sait, une partie du culte extérieur et c'est pour lui qu'elle semble avoir inventé le plus merveilleux de ses instruments. Il est donc naturel que cet instrument précieux soit l'objet d'une sollicitude particulière. L'orgue de l'église Sainte-Ségolène se trouvait en mauvais état et il était indispensable de le réparer entièrement. Une pareille entreprise exigeait encore le concours

[1] Les deux légendes latines sont écrites aux deux extrémités de la verrière.

[2] L'image de l'Immaculée Concéption a été exécutée par les deux artistes bue l'on a déjà eu lieu de nommer précédemment.

de la paroisse, mais elle était trop belle pour que la paroisse ne répondît pas à la voix qui réclamait de nouveau son appui. Des quêtes abondantes successivement recueillies, un don considérable offert par une main toujours généreuse, un supplément ajouté par la fabrique permirent au pasteur d'accomplir un projet qui intéressait au plus haut point la beauté et la pompe du culte extérieur dans sa paroisse.

En 1851, M. le curé s'adressa, pour la restauration de l'orgue, à M. Sauvage, facteur de Paris et l'un des artistes les plus éminents dans ce genre de travail. C'était vouloir une restauration sérieuse, complète, et cette attente ne devait pas être trompée. L'orgue de Sainte-Ségolène, entièrement renouvelé par une main habile, se trouva dans un rapport exact d'effet avec l'étendue et la disposition de l'édifice; il était devenu harmonieux, il était devenu remarquable surtout par la pureté de ses sons et leur mélodieuse douceur. Il fut inauguré le 2 juin 1852, dans une solennité religieuse à laquelle Monseigneur l'évêque de Metz daigna présider en personne.

Cependant la beauté intérieure de l'église continuait d'être l'objet d'une attention particulière. En 1850, le conseil de fabrique ordonna un grand travail dont l'effet devait être de lui rendre l'éclat et la fraîcheur d'un nouvel édifice.

Un soin d'une autre nature occupa aussi dans le même temps l'attention du conseil. L'église n'offrait pas un nombre de places proportionné à celui des fidèles, et c'était là, sans doute, une sérieuse difficulté. L'administration paroissiale sut trouver le moyen de l'atténuer: elle ordonna d'établir à la tribune de l'orgue des siéges commodes et qui furent construits avec goût. Le service rendu à la paroisse par cette sage mesure sera apprécié comme il mérite de l'être, si l'on

pense que près de quatre cents places nouvelles furent ajoutées à celles qui existaient déjà dans l'église.

On se souvient peut-être que le parvis et l'entrée de l'église se trouvaient encore, à cette époque, dans un état qui laissait beaucoup à désirer. M. Jaunez, maire de la ville, accueillit avec autant de bonté que d'empressement le vœu qui lui fut exprimé à ce sujet, et l'administration municipale fit exécuter les travaux qui devaient donner à l'église une entrée plus digne d'elle.

A l'époque ou M. Martin prit le gouvernement de la paroisse Sainte-Ségolène, il se formait, dans plusieurs diocèses de France, une association pieuse sous le nom d'*Archiconfrérie pour la réparation du blasphème et de la violation du dimanche.* Monseigneur l'évêque Du Pont des Loges eut bientôt la pensée d'établir dans sa ville épiscopale l'archiconfrérie réparatrice ; il désigna l'église Sainte-Ségolène pour être le siége de cette dévotion, et, le 20 septembre 1848, il voulut bien présider lui-même à l'auguste solennité qui en marqua la première fête dans cette église.

L'office de l'Archiconfrérie est célébré le dernier dimanche de chaque mois : il consiste dans l'office des complies avec exposition solennelle et bénédiction du très-saint Sacrement. On y fait un sermon et on y lit une amende honorable suivie du *Parce Domine* et du cantique réparateur *Duo Seraphim*, chanté à deux chœurs. L'affluence des fidèles à cette solennité est considérable, et, c'est une chose bien touchante et bien consolante, sans doute, que de voir cette foule pieuse réunie au pied des autels pour protester du fond du cœur contre le mal et en offrir à Jésus-Christ la réparation dans un public hommage.

Cette association se soutient par les dons des fidèles et

elle est généreusement desservie par le clergé de la paroisse dont nous n'avons à apprendre à personne le zèle et le dévouement éclairés. Une condition de l'œuvre est de se faire inscrire, de ne point travailler ni faire travailler les jours de fêtes et de dimanches, de réciter chaque jour, à l'intention de l'œuvre, l'oraison dominicale, la salutation angélique et le verset *Gloria Patri;* enfin, si l'on vient à entendre blasphémer, de dire au moins intérieurement: « Que le nom du Seigneur soit béni! »

Le Saint-Père a attaché à cette œuvre de nombreuses indulgences.

Nous devons mentionner encore ici l'office solennel de saint Joseph qu'une inspiration personnelle de piété a fait établir, vers le même temps, à Sainte-Ségolène. On sait combien la dévotion à saint Joseph se trouve répandue dans toute l'Église.

Aux divers travaux dont nous avons essayé tout à l'heure de retracer l'ensemble, devaient bientôt s'en ajouter encore d'autres qui ne semblaient pas moins nécessaires que les premiers. Le baptistère de l'église n'avait point l'étendue ni la salubrité désirables. Sur les observations de M. le curé, l'administration paroissiale en ordonna la reconstruction. Le conseil de fabrique adressa, en même temps, une demande à M. Félix Maréchal, maire de la ville, qui en apprécia hautement les motifs et s'empressa, avec une extrême bienveillance, de proposer au conseil municipal, en faveur de l'église Saint-Ségolène, une allocation qui fut accordée.

Nous avons eu lieu d'observer déjà qu'un des caractères qui distinguent l'architecture de l'église Sainte-Ségolène c'est le rare privilége d'avoir conservé à peu près intactes ses formes originelles. On peut remarquer, par exemple,

avec quel harmonieux accord ses chapelles collatérales bâties en absides s'associent au sanctuaire. Une beauté de ce genre devenue unique dans notre ville demandait à être entière : c'était là une heureuse, mais absolue nécessité.

Cependant les chapelles collatérales de Sainte-Ségolène avaient reçu autrefois des autels construits suivant le goût de l'architecture grecque qui était alors généralement adoptée. Réparer ce défaut d'harmonie n'était point condamner inutilement le premier ouvrage ; c'était vouloir rendre à cette partie du temple toute sa beauté primitive : c'était vouloir donner à la Mère de Dieu un plus magnifique sanctuaire.

M. le curé eut lieu de croire que le zèle des fidèles ne manquerait pas encore à l'œuvre nouvelle qu'il méditait. Un petit enfant conservé à la tendresse maternelle par la protection de cette Mère, qui a tant aimé son divin enfant, devint, en ce moment même, l'occasion d'une offrande considérable. D'autres dons se joignirent au premier, et l'on resolut alors de reconstruire l'autel de la sainte Vierge suivant le style même de la chapelle.

Ce travail, aussi bien que celui du baptistère, fut confié au soins intelligents de M. Petitmangin, sous l'habile et généreuse direction de M. Charles Gautiez, architecte, petit-fils de M. Simon Gautiez, et membre du conseil de fabrique. Hélas ! il ne devait pas être donné au pieux architecte d'achever son ouvrage ! Oh ! combien cette perte devait être douloureuse ! Oh ! combien M. Charles Gautiez nous était cher à tous ! Que nous le pleurons sincèrement et que nous offrons pour lui à Dieu de ferventes et affectueuses prières. Rappelons ici, c'est bien le lieu, rappelons ces belles et touchantes paroles où l'âme de l'architecte chrétien se peint tout entière : « Lorsque j'ai, disait-il, achevé de construire

une église ou une chapelle, je suis heureux, parce que je pense qu'il y a un temple de plus élevé à la gloire de Dieu sur la terre. »

La pensée qui animait M. Gautiez semble avoir été destinée, en quelque sorte, à ne pas s'interrompre. L'œuvre particulière qu'il venait de commencer pour son église paroissiale a été noblement achevée par une main qui n'est étrangère ni à sa famille, ni à ses inspirations, ni à ses travaux.

Ajoutons qu'un souvenir religieux, monument d'une tendresse et d'une douleur qui lui survivent, a été consacré dans cet asile de la Mère de Dieu, objet de ses dernières pensées, et où vient s'abriter à l'ombre de Marie sa pieuse et chère mémoire.

La nouvelle chapelle de la sainte Vierge, dans l'église Sainte-Ségolène, est d'une beauté remarquable; aux ornements d'architecture s'associe un magnifiqne vitrail composé de six médaillons, dans le style pur et brillant du treizième siècle. Ils ont pour sujets la Présentation de la sainte Vierge au Temple, l'Annonciation, la Visitation, la Compassion douloureuse de la Mère de Dieu au Calvaire, sa mort et son couronnement dans les cieux.

A gauche de cette chapelle se trouve le nouveau baptistère: il est construit en octogone et présente lui-même une œuvre d'un goût exquis, où l'art chrétien s'est efforcé heureusement de répondre au caractère saint et auguste du lieu qu'il avait la mission d'embellir.

Peu de temps après la restauration de la chapelle de la sainte Vierge, celle de saint Joseph a vu tomber les laides boiseries et l'autel grec sous lesquels elle était déplorable-

ment masquée [1]. Cette boiserie a dans sa chute entraîné celle du chœur dont l'effet était plus affligeant encore et l'été de 1858 a suffi à la restauration architecturale de cet élégant sanctuaire, auquel sans doute manquent encore bien des embellissements de détails, mais qui du moins montre dans ses formes si sveltes et si harmonieuses et particulièrement dans ses gracieuses arcades géminées, la pensée des architectes du treizième siècle, et où l'on voit réalisée d'une manière heureuse cette union de la simplicité et de la noblesse qui a fait des constructions de ce siècle autant de modèles que l'art moderne peut chercher à égaler, mais qu'il ne dépassera jamais.

[1] L'Austrasie a consacré à la restauration de Sainte-Ségolène un article auquel les bulletins de la Société d'archéologie de la Moselle ont apporté un complément détaillé. (*Voir l'Austrasie, année* 1857, *p.* 121, *et les bulletins de la Société d'archéologie de la Moselle, année* 1858.)



ESSAI HISTORIQUE

SUR

LA VIE DE LA BIENHEUREUSE PRINCESSE

MARGUERITE DE BAVIÈRE,

Palatine du Rhin, fille de l'empereur Robert III,
épouse de Charles II, duc de Lorraine,

MORTE A SIERCK, EN ODEUR DE SAINTETÉ, LE 27 AOUT 1434.

Colligite quæ superaverunt fragmenta, ne pereant.

Recueillez ce qui reste de morceaux, de peur qu'ils ne se perdent.

JEAN, VI, 12.

MESSIEURS, [1]

I. Ces titres, tels que vous venez de les entendre, se lisent en tête de la plus ancienne notice qui nous soit jusqu'à présent parvenue de l'illustre duchesse de Lorraine, Marguerite de Bavière [2]. La bienheureuse princesse dont ils nous révèlent vaguement la gloire, méritait de vous être présentée aujourd'hui avec plus d'éclat que ne le comporte un Essai historique. Telle avait aussi été ma préoccupation au moment de venir pour la première fois participer à vos nobles et utiles travaux : votre bienveillance à me recevoir dans vos rangs dès le début de la Société d'Archéologie et

[1] MM. les Membres de la Société d'Archéologie et d'Histoire de la Moselle, réunis en séance mensuelle, le 13 janvier 1859.

[2] B. Margarita, Palatina Rheni, Boiariæ Princeps, Roberti Bavari Imp. F., Caroli II Ducis Lotharingiæ Conjunx. (Bavaria Sancta, a M. Rader, S. J., t. III, p. 162, edit 1627.)

d'Histoire de la Moselle, m'imposait un travail plus soutenu[1]; par enthousiasme autant que par reconnaissance, je devais d'ailleurs à l'admirable figure de l'ange tutélaire de la Lorraine et en particulier de Sierck, ma ville natale, de vous la montrer dans tout le détail et toute la splendeur de ses héroïques vertus. Mais, après quatre siècles d'un oubli presque complet, comment, avec mes seules ressources, reproduire du premier jet, sans lacunes nombreuses, la vie si féconde et si glorieuse en elle-même d'une princesse digne assurément de figurer sur les autels?

C'est donc moins pour vous intéresser, Messieurs, que pour en appeler à vos nombreux souvenirs et à vos infatigables recherches, que j'entreprends d'esquisser ici le portrait auguste de Marguerite de Bavière, la plus grande, vous le verrez, des duchesses de Lorraine. La touche en sera parfois quelque peu théologique: mais de ce côté du moins vous me laissez sans appréhension, Messieurs, par le goût sincère que vous professez pour la couleur locale, si vous me passez l'expression, comme par la pleine liberté que vous reconnaissez à l'Histoire de *rendre à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu*[2].

II. Un mot d'abord au sujet des principaux documents qui m'ont remis en partie sur la trace de Marguerite de Bavière, ou qui pourront nous y ramener plus complètement. En première ligne se présente la vie de la bienheureuse duchesse, insérée par le Père Matthieu Rader, de la Compagnie de Jésus, au troisième volume de sa *Bavaria Sancta*, sous les titres inscrits en tête de cet Essai. Quoique bien incomplète, c'est encore la plus considérable comme la plus précieuse des pièces connues à ce sujet. Dom Calmet n'a guère fait que traduire ou résumer cette notice dans ce que son *Histoire*

---

[1] Cet Essai a été depuis revu et rendu moins imparfait.
[2] Matth. XII. 21.

de Lorraine nous apprend de l'épouse de Charles II[1]. Ses citations d'auteurs et ses pièces justificatives m'ont en retour offert bien des détails du plus haut intérêt, et dont le texte de son histoire ne fait néanmoins aucune mention. Le peu d'écrivains qui se sont occupés, avant ou après le savant Bénédictin, de la vie de Marguerite de Bavière, ont dû presque toujours puiser à la même source. C'est encore au Père Rader que Gœrres, dans sa *Mystique*[2], emprunte le récit de la communion miraculeuse de la duchesse. Rader mérite, il est vrai, toute confiance, puisqu'il s'appuie sur le texte même du Père Adolphe d'Essen, premier prieur de la Chartreuse de Sierck[3], qui avait été le biographe en même temps que le confesseur de Marguerite de Bavière, et qui mourut lui-même en odeur de sainteté.

Mais qu'est devenue cette précieuse relation où le vénérable prieur de Marienflos révélait à ses contemporains toute la beauté intérieure de son auguste pénitente? Que sait-on encore de la traduction française de cet écrit? Car, selon le Père Nicolas Guinet, de l'Ordre des Prémontrés, « un saint religieux, du nom d'Adolphe, avoit composé un livre de la vie de cette sainte, livre qu'il envoya aux Péres chartreux de Trèves, et qui a été par aprés traduit de latin en françois[4]. » Toutes informations prises, cette traduction semble perdue. Quant à l'original latin que Dom Calmet avait inutilement recherché à la Chartreuse de Saint-Alban, près de Trèves, les nouveaux Bollandistes m'en ont laissé espérer le recouvrement. Voici ce que l'un d'eux, le Père Victor de Buck, a eu l'obligeance de m'écrire, à

---

[1] Hist. de Lorraine, livr. XXVII, tome III, pag. 506, 507, 519, 521, 528, 548, 549, etc., et Pièces justificatives, tom. VI et VII entre autres.

[2] Mystique, liv. III, ch. 11.

[3] Cette Chartreuse, d'abord établie dans la solitude de Marienflos, tout près de Sierck, fut transférée, vingt ans plus tard, à Rettel, à une demi-lieue de là, sur la Moselle, comme il sera dit plus loin.

[4] Additions à la vie de Philippe de Gueldres, in-8°. 1691.

ce sujet: « Cette lettre était sur le point de partir, lorsqu'il m'est venu à l'esprit de chercher, dans la *Bibliotheca Coloniensis* de Hartzheim, l'article *Essendia*. J'y vois qu'à la Chartreuse de Cologne, *pluteo 00*, *codice 122*, il existait un in-folio de cet auteur renfermant la vie de la pieuse Marguerite. Je pense que ce volume se trouvera encore à Cologne, ou bien à Darmstadt, qui paraît posséder un grand nombre de volumes provenant des anciens couvents de Cologne [1]. » Puisse l'espérance que me donne ainsi le Père de Buck se réaliser avant peu.

Une autre découverte, sans doute moins difficile à faire, pourrait bien ajouter quelques traits à la biographie écrite par le Père Adolphe. Il s'agit du livre intitulé « *Sonus Epulantis* », titre mystique tiré du Psaume XLI et qui pourrait se traduire par celui de « *Chants du Banquet divin.* » Dans cet ouvrage écrit par le Père Dominique Pruten, l'un des plus fervents disciples du Père Adolphe, ce pieux écrivain qui illustra successivement les Chartreuses de Trèves, de Sierck, de Mayence, de Coblentz et de Cologne, retrace la vie de son maître spirituel en lignes bien senties, et, à ce propos, nous laisse sans doute aussi quelques faits de celle de notre bienheureuse [2].

Encouragé par l'extrême bonté que M. Georges Boulangé, l'un de nos fondateurs, a mise, dans ses recherches à la Bibliothèque Impériale, à me procurer de sa propre main le texte susmentionné du Père Rader, introuvable à Metz et à Nancy, j'ose en appeler ici à votre zèle pour la religion et pour la science, Messieurs, au zèle principalement de ceux d'entre vous qui comptent voir ou revoir le Rhin. Lorsque, entraînés par le fleuve enchanteur, ils évoqueront, au *Kœnigsstuhl*, les souvenirs imposants de l'élection des

---

[1] Lettre du 23 décembre, 1858, Bruxelles.

[2] Voir *Metropolis Ecclesiæ Treverensis*, *auct.* Browero, S. J., nouv. édit. Coblentz, 1856, t. II, p. 320.

Empereurs d'Allemagne, qu'ils s'y rappellent non-seulement l'électeur palatin, Robert de Bavière, intronisé sur ce même *Kœnigsstuhl*, en 1400, mais encore la bienheureuse princesse Marguerite sa fille, et qu'ils veuillent bien se dire alors: « Tentons, en réparation de l'oubli de nos pères, de visiter, » dans la même excursion, les bibliothèques de Darmstadt, » de Coblentz, de Cologne et de Trèves: peut-être que les » précieuses biographies dues aux Chartreux Adolphe et » Dominique nous y attendent! » Ma reconnaissance la plus vive est acquise d'avance à ces généreux collaborateurs, comme je prie toutes les honorables personnes qui me sont venues en aide dans le présent Essai, d'agréer ici l'expression de ma gratitude la plus sincère et la plus profonde.

III. La bienheureuse Marguerite de Bavière était fille de Robert III, le Débonnaire, électeur palatin du Rhin, duc de Bavière, proclamé empereur d'Allemagne en 1400, après la déposition du bourreau de saint Jean Népomucène, Venceslas IV, l'Ivrogne ou le Fainéant. D'après quelques généalogistes cités par Rader, elle aurait eu pour tante paternelle sainte Brigitte, reine de Suède, si célèbre par ses *Révélations;* mais il n'y a rien de certain au sujet de cette parenté[1]. Par sa mère Elisabeth de Hohenzollern-Nuremberg, qui était fille de Frédéric V et d'Elisabeth de Thuringe, elle descendait de sainte Elisabeth de Hongrie. Une parenté assez étroite la liait encore à l'impératrice Jeanne, l'illustre pénitente de saint Jean Népomucène; celle-ci comptait, comme notre bienheureuse, l'empereur Louis II de Bavière parmi ses aïeux. Nous verrons bientôt quels vifs reflets de sainteté ces heureux souvenirs de famille projetèrent sur la vie de la princesse.

IV. La jeunesse de Marguerite de Bavière n'offre rien de remarquable. Élevée à la cour palatine avec six frères et

---

[1] Rader, Bavaria Sancta, III, 170.

deux sœurs issus comme elle de l'union de Robert et d'Élisabeth, elle sut conserver intacte la plus suave et néanmoins la plus délicate des vertus chrétiennes, jamais on ne la vit offenser en rien la sainte pudeur. La vaine gloire la trouva moins sur ses gardes: cédant à l'entraînement presque irrésistible du milieu où elle vivait, elle s'adonna aux parures mondaines, « comme si », remarque ingénument le Père Adolphe, « elle avait voulu par la splen-
» deur de la pourpre, de l'or et des pierreries, jeter le défi
» à la robe diaprée des faisans, des perroquets et des paons.
» Mais ces occupations frivoles », poursuit le prieur de Marienflos, « étaient plutôt l'effet de la mode que des goûts
» de la jeune princesse [1]; sa vie allait bientôt prouver au
» siècle combien son esprit était droit, son cœur ferme,
» son caractère irréprochable [2]. »

V. Elle se maria en 1393, encore peu avancée en âge [3]. D'un extérieur aussi remarquable que l'étaient sa naissance et sa vertu, elle ne devait pas en effet rester longtemps assise au foyer domestique. Le jeune duc de Lorraine, Charles II, se trouvait alors dans les états de Sigismond, roi de Hongrie, courant les chances de la guerre contre les infidèles, de concert avec Étienne, l'un des frères de Marguerite de Bavière. Charles, âgé de vingt-cinq ans à peine, était, au dire de la *Chronique de Lorraine* [4], « beau jeune prince, aimable et de
» bon gouvernement, estimé et chéri de tous. » Sigismond, heureux de récompenser des services rehaussés d'un si brillant mérite, envoya une ambassade solennelle à Robert de

---

[1] *Ex more potiùs quàm amore.* Rader. Bav. sanct.

[2] Rader, ib. Le récit de cet auteur formant le fond de cette Esquisse, inutile de le citer désormais à tout moment.

[3] Robert III de Bavière vivait de 1352 à 1410.

[4] Chron. de Lorr. de 1350 à 1544, imprimée en tête des Preuves du t. VII de l'Hist. de Lorr. de D. Calmet.

Bavière, son cousin, à l'effet d'obtenir la main de la palatine Marguerite, sa fille, pour le duc de Lorraine: ce qui eut lieu pour la plus grande félicité de notre province. Inutile de vous arrêter, Messieurs, à tout ce que la Chronique raconte des fêtes nuptiales célébrées successivement dans les cours de Bavière et de Lorraine, avec toute la magnificence de l'époque. Passons sur « ces grands honneurs et ces grands » triomphes, sur ces joûtes et ces tournois, sur ces bals » où dansèrent dames et demoiselles, sur ces ébattements » enfin et ces festins homériques dont le récit détaillé réjouit » tour à tour le roi de Hongrie et son cousin le duc de » Bavière. » En quittant la cour palatine, Charles avait, selon l'usage, solennellement promis à Robert, qui lui recommandait instamment sa fille, « de la bien entretenir » tant qu'il vivroit. » La même promesse avait été renouvelée par lui à Élisabeth, sa belle-mère, qui était venue jusqu'en Lorraine, accompagnée de toute la noblesse palatine, conduire la jeune duchesse « avec quantité de » riches présents en or, argent et brillantes parures. » Nous verrons bientôt comment le duc Charles tint parole.

VI. Immédiatement après cette description des noces, la Chronique ajoute : « La Dame espousée du Duc de » Lorraine etoit honneste et saige, et fort modérée en » honneurs. » Cette réflexion nous induit à croire que Marguerite de Bavière n'avait pas longtemps continué les habitudes frivoles censurées plus haut par son vénérable biographe. Il est néanmoins bien regrettable que le Père Adolphe et, à sa suite, le Père Rader, manquent de détails sur cette première phase de la vie de la bienheureuse princesse. L'un et l'autre, dans tout le cours de leur narration, n'indiquent d'ailleurs presque pas une seule date. A prendre leur texte à la lettre, la duchesse n'aurait bien connu la vie spirituelle et n'y aurait fait de si étonnants progrès qu'après l'établissement des Chartreux dans la soli-

tude de Marienflos[1]. Mais si l'on rapproche la date de cette fondation en 1415, de celles des batailles de Champigneulles en 1407, et de Pont-à-Mousson en 1409, batailles où, comme nous le verrons, la duchesse apparut foudroyante et terrible à la tête des troupes lorraines, pendant qu'elle se trouvait au même instant en prière à Nancy, il semble évident que des grâces de choix l'avaient prévenue bien avant l'arrivée à Sierck de la pieuse colonie du Père Adolphe.

VII. Sans parler, en effet, des souvenirs admirables laissés par les Elisabeth et les Hedwige à leur heureuse postérité, une ressemblance trop circonstanciée de vie intérieure existe entre la duchesse Marguerite de Bavière et l'impératrice Jeanne, fille d'Albert de Bavière et épouse de Venceslas IV, pour que l'exemple de celle-ci ait été étranger aux premières aspirations de notre bienheureuse à la perfection chrétienne. La grande piété de la pénitente de saint Jean Népomucène, morte en 1387, à la fleur de l'âge, quatre ans après son héroïque confesseur, avait dû laisser une empreinte ineffaçable sur le cœur de la jeune palatine. Marguerite de Bavière, sortant du vague des antiques souvenirs de famille, venait de contempler à découvert la vraie beauté, la beauté de l'âme, dans sa sainte cousine : voilà son type désormais. La copie surpassera l'original, il est vrai, mais ce sera toujours le même genre de piété et d'œuvres miséricordieuses. Ce que le Père de Marne, de la Compagnie de Jésus, va nous retracer de l'illustre impératrice[2], nous le retrouverons bientôt trait pour trait dans la bienheureuse épouse de Charles II.

[1] Ni Adolphe, ni Rader ne nomment une seule localité. Le mot *ubi* appliqué à la Lorraine, voilà, à part un mot sur la fondation de l'hôpital d'Eneil ou Einville, tout leur index géographique.

[2] *Vie de saint Jean Népomucène*, Avignon, 1829.

« Depuis que le monde, dit-il, a été sauvé par les souffrances d'un Dieu, c'est par les afflictions que se forment tous les saints. Pour élever l'impératrice à cette perfection, en la détachant sans réserve des vanités et des plaisirs, le Seigneur employa d'abord la persécution de son époux. Les vexations furent extrêmes, et jamais l'on ne vit peut-être ensemble tant d'innocence et tant de malheur. Dans cet état de grandes épreuves et d'une sorte d'agonie, l'âme la mieux disposée a besoin de consolations, et ce n'est pas alors une faiblesse que de chercher des secours. Dieu envoya un ange du ciel à son propre Fils, et ce fut Jean Népomucène, le saint prédicateur de la cour, qui fut destiné à l'impératrice. Triste jusqu'à la mort, elle lui ouvrit son cœur et se livra à ses conseils. Quels fruits n'en recueillit-elle pas en peu d'années ! Soutenue par un homme que son zèle préparait au martyre, elle apprit bientôt à souffrir le sien avec joie... Toujours elle avait été chrétienne et régulière ; mais jusque-là elle n'avait paru ni fervente, ni dévote. Elle le devint, et ne craignit pas de le paraître... Les églises furent, depuis ce temps-là, son séjour ordinaire. Elle y passait à genoux les journées entières, dans une modestie et un recueillement qui faisaient l'admiration de tout le monde. Ses prières n'étaient interrompues que par le temps qu'elle employait au soulagement des pauvres: elle ne dédaignait pas de les servir de ses royales mains, aussi souvent que les devoirs de son état et les bienséances de son rang le lui permettaient. Ses entretiens avec ses dames, la seule jouissance qu'elle se permit, ne roulaient que sur les vérités éternelles. Elle en parlait avec une ardeur qui faisait bien voir qu'elle n'avait plus d'autre occupation que celle de les méditer. C'était par la fréquentation des sacrements, par la pratique des austérités et par l'usage d'une mortification continuelle, qu'elle nourrissait ce feu sacré dans son cœur. Au milieu de tant de pieux exercices, bien loin de se croire pure aux yeux de Dieu, elle était continuellement saisie de cette crainte salu-

taire que le Saint-Esprit appelle le commencement de la sagesse. L'ombre même du péché la faisait trembler ; et, s'il lui échappait parfois quelques-unes de ces fautes légères dont les justes mêmes ne sont pas exempts, elle les portait aussitôt au tribunal sacré de la pénitence pour les y expier. Jamais elle n'en sortait que le cœur brisé de douleur et les yeux baignés de larmes. Tant de vertus auraient dû adoucir l'esprit farouche de Venceslas; mais au lieu d'entrer dans les vues de l'impératrice, qui ne désirait rien tant que la conversion d'un époux toujours cher, malgré ses injustices et ses rigueurs, il ne fit que s'en irriter davantage. » Le martyre de l'héroïque confesseur de Jeanne mit le comble à l'épreuve. Ce fut le coup de mort de la pieuse souveraine.

VIII. Que notre bienheureuse ait personnellement connu l'impératrice Jeanne, ou qu'elle ait seulement été initiée à son genre de vie par les relations des deux cours impériale et palatine, et par la renommée du thaumaturge de la Bohême, nous n'avons rien de certain à ce sujet; mais il paraît hors de doute que les deux princesses étaient liées entre elles par une parenté plus intime que celle du sang. Les traditions de piété de la maison de Lorraine [1] trouvèrent donc dans la jeune duchesse moins une néophyte qu'un apôtre : redoublant d'efforts et de plus en plus avide de la perfection, elle allait maintenir ces traditions envers et contre les débordements de celui qui le premier aurait dû les respecter.

IX. Mais, pour une si noble mission, de nouvelles grâces devenaient nécessaires à l'épouse de Charles II. La Providence y pourvut avec un soin tout spécial par l'établissement des Chartreux à proximité de Marguerite de Bavière. La résidence ducale de Sierck, située aux marches de Lorraine,

---

[1] *Nupta quippè optimo principi, in domum et familiam Lotharingiæ religiosissimam est deducta,* dit le P. Rader.

sur la rive droite de la Moselle, entre Metz et Trèves, avait plus d'une fois vu ses princes tenir leur cour dans ses murs. Les nombreuses monnaies frappées notamment à l'effigie de Charles II, dans cette ville[1], prouvent assez que Marguerite, qui retrouvait à Sierck sa langue maternelle, y avait longuement habité avec le duc de Lorraine son époux. Ce qui l'y attira surtout, vers le milieu du règne de Charles II, ce fut la nouvelle fondation des Chartreux à Marienflos, aux portes de la ville. Ils y étaient arrivés en grande renommée de sainteté. Aussi la duchesse se trouvait-elle heureuse de venir s'édifier aux austérités des pieux cénobites. Tout chez eux faisait sur elle une profonde impression; leurs entretiens dont sa qualité de souveraine et de fondatrice lui procurait souvent le privilége, contribuèrent beaucoup à son avancement dans la vie spirituelle; mais ce qui l'éleva au comble de la perfection, ce furent principalement le *vade-mecum* et le directeur qu'elle dut à l'Ordre de saint Bruno.

X. « Un Père chartreux, raconte Rader, avait écrit un livre sur la vie de Notre-Seigneur et de sa très-sainte Mère, sous le titre métaphorique de *Rosaire* ou *Parterre des roses*. [2] Cet

---

[1] **M. de Saulcy, dans ses *Monnaies Lorraines*, art. Charles II, ne nous en signale pas moins de douze types parvenus à sa connaissance.**

[2] Mais quel est ce livre si utile à la duchesse de Lorraine? Qu'est-ce précisément que ce Rosaire mystique si riche en secrets divins? Serait-il jusqu'ici demeuré enseveli dans la poussière des bibliothèques avec le précieux manuscrit du Père Adolphe? C'est possible; toutefois je pense, sinon le tenir déjà, du moins le rencontrer un jour ou l'autre. Pour le moment, j'ai à signaler deux Chartreux, contemporains de Marguerite de Bavière, qui ont écrit l'un et l'autre sur la vie de Notre-Seigneur et de sa très-sainte Mère: le Père Ludolphe, de Saxe, et le Père Dominique Pruten, de Pologne. Ils semblent évidemment l'un et l'autre se disputer le mérite d'avoir écrit le Rosaire de Marguerite de Bavière.

Le premier, longtemps prieur de la Chartreuse de Strasbourg,

ouvrage vint aux mains de la princesse. Désormais elle ne le quitta plus : jour et nuit elle en fit l'objet de ses pieuses méditations, et tel fut l'avancement 'elle en retira en peu de temps, qu'elle avait peine à se reconnaître elle-même. Elle n'avait pas brillé avec autant d'éclat sous les livrées du

---

puis de celle de Coblentz, où nous le voyons se démettre de cette charge en 1382, dans un âge fort avancé [1], a donné une Vie de Notre-Seigneur et de la très-sainte Vierge tellement remarquable d'onction et de piété, que saint François de Sales, dans une de ses premières lettres à Madame de Chantal [2], la lui conseille à côté des œuvres de Grenade, de Gerson et de sainte Térèse [3]. Cet ouvrage avait obtenu un succès remarquable du vivant même de son auteur; dès la fin du quatorzième siècle, il s'en était fait un nombre incroyable de copies et de traductions que l'imprimerie vint multiplier à l'infini, jusqu'à la réaction janséniste du dix-septième siècle. Le cours en fut dès lors arrêté parmi nous [4]. L'année 1848, si pleine d'événements inouis, a remis, grâces à Dieu, cet excellent ouvrage en lumière dans l'édition malheureusement encore trop incomplète qu'en a donnée dans notre langue la librairie Benjamin Duprat. Il se pourrait que cette Vie, qui faisait, un siècle plus tard, les délices de la princesse Philippe de Gueldres, épouse de René II, duc de Lorraine et arrière-petit-fils de Marguerite de Bavière, avait aussi été le vade-mecum de celle-ci. Il est vrai que Rader le désigne sous le nom de *libellum, opuscule*, que nous ne donnerions guère aujourd'hui à un ouvrage en plusieurs volumes ; mais Trithème, qui écrivait peu de temps avant Rader, emploie un synonyme de *libellum* à propos de cette même Vie de Notre-Seigneur, dans un magnifique éloge qu'il en fait : « Ludolphus... edidit magnæ devotionis et profundæ eruditionis quædam præclara *opuscula*, quibus nomen suum immortalitati commendavit. E. quibus vidi *volumen magnum* et insigne super Evangelio quod prænotavit : Vitam Domini nostri

[1] Brower, Metr. v. 13.

[2] Lettre du 21 novembre 1604.

[3] Pour la vraie orthographie du nom de la séraphique Vierge d'Avila, je renvoie les critiques à la première note du Père Bouix, dans sa récente édition des œuvres de la sainte.

[4] Voir la vie de Philippe de Gueldres, édit. de M. l'abbé Guillaume, Nancy, 1855, p. 556.

monde, qu'elle apparut alors resplendissante de vertus et de sainteté. La renommée porta au loin la gloire de sa vie. Le ciel la couronna du don des miracles, et tel en fut le nombre et l'éclat, qu'il semblait impossible de rencontrer dans son siècle une âme aussi privilégiée. Voici d'ailleurs, en propres

Jesu Christi, etc. » On le voit, *libellum*, *opusculum*, *volumen magnum* se disent à la fois l'un de l'autre dans la latinité d'alors, et n'enlèveraient point ici la palme à Ludolphe, si une seconde expression de Rader ne survenait sans presque de solution possible en faveur du prieur de Strasbourg. Je veux parler du titre de *Rosaire* que portait le livre de Marguerite de Bavière. Voici le texte latin: « *Libellum ab amœnis hortorum, ut solet, rosariis ducta metaphora inscriptum*, » qui pourrait se traduire : « Ce livre portait » le titre métaphorique de Rosaire, emprunté aux charmants parterres de roses qui ornent d'ordinaire les jardins. » Or il se trouve qu'aucune édition de ma connaissance n'est ainsi intitulée, ni qu'aucun auteur, que je sache, ne donne, d'une façon ou d'une autre, ce titre de Rosaire à l'ouvrage de Ludolphe [1]. Pourrait-on dire que cette inscription métaphorique a été donnée à l'exemplaire particulier à la duchesse, par quelque copiste à imagination exaltée et fleurie? Peut-être, si l'existence d'une autre œuvre sur le même sujet n'était là pour couper court à toute supposition de ce genre.

Avant la fondation de la Chartreuse de Marienflos, le Père Adolphe, alors prieur de celle de Trèves, avait admis parmi ses religieux un jeune polonais du nom de Dominique Pruten, qui, surmontant de rudes épreuves, fit bientôt, sous la direction de son vénérable maître, les plus grands progrès dans la vie spirituelle comme dans les lettres chrétiennes. Il partagea surtout la dévotion toute spéciale d'Adolphe pour la très-sainte Vierge qui inspira plusieurs de ses œuvres. Ainsi c'est au Père Dominique que nous devons ce chant triomphal à la Reine des cieux, calqué sur le Te Deum, et commençant par ces mots : « *Te cœli Reginam laudamus.* » Nous lui devons encore, dit l'auteur de la Metropolis [2], les ouvrages

[1] L'édition de Lyon, format in-folio de 1642, porte plusieurs approbations des années 1330-1334, sous la seule dénomination de Vita D. N. J.-C. (Lettre du R. P. Prieur de la Chartreuse de Bosserville, 19 décembre 1858).

[2] Metr., loco sup. cit.

termes, l'attestation de son biographe, le vénérable Père Adolphe: « En peu de temps, » dit-il sans ajouter qu'il était pour quelque chose dans ces merveilles, « cette princesse » pénétra si avant dans le sentier de la perfection, qu'on » ne lui trouvait plus personne de comparable en quelque » condition que ce fût, pas même dans le cloître. Le divin » Maître se chargea lui-même de démontrer la sainteté de » sa servante par une multitude de faits miraculeux qu'il » lui plut d'opérer par elle aux yeux de tous, la favorisant » ainsi pendant sa vie de ces preuves insignes de grâces » et de miséricorde. Tout le duché de Lorraine est là, aussi » bien que les pays voisins et étrangers, amis et ennemis, » pour en porter le témoignage le plus irrécusable. Devant » ce témoignage des ennemis mêmes, » conclut le Père Adolphe, « il n'y a plus de doute possible. »

Saisissons cette rencontre pour remarquer une fois de plus qu'après la puissance de l'exemple ce n'est pas tant à lire beaucoup de livres spirituels qu'à s'attacher à un excellent *vade-mecum*, que s'acquiert la science pratique du salut, surtout lorsque ce livre de choix nous met, selon le conseil de l'Imitation, l'Évangile sous les yeux, et qu'il nous est en même temps commenté par un savant et saint directeur.

XI. La Providence avait préparé à Marguerite de Bavière, dans le vénérable prieur de la Chartreuse de Marienflos, ce directeur plein de charité, de science et de vues

---

intitulés: « Des Expériences, *Experientiarum;* la Couronne de Marie, *Corona Mariæ;* les Chants du Banquet divin, *Sonus Epulantis,* » et d'autres œuvres que malheureusement Brower ne nomme point et parmi lesquels pourrait fort bien se trouver notre Rosaire, à moins qu'il ne fasse qu'un seul et même livre avec la Couronne de Marie. Les quelques mots consacrés, dans le paragraphe suivant, au vénérable Père Adolphe d'Essen, achèveront d'ailleurs d'éclaircir ce point.

profondes, si nécessaire, selon sainte Térèse [1], aux ascètes eux-mêmes, et néanmoins si rare, dit saint François de Sales [2], qu'il le faut chercher entre dix mille. Après tout, en effet, le livre du Rosaire, si divin qu'il fût, était muet et immobile comme les Saintes Écritures; pour verser toute sa mesure de lumière et de force, il attendait la parole apostolique du sacerdoce, à qui seul il a été dit: « *Allez et enseignez toutes les nations.* » Le prieur de Marienflos fut donc littéralement, pour la duchesse, l'Ange du Testament qui lui en devait ouvrir tous les sceaux. Rien ne manquait au Père Adolphe [3], ni l'illustration de la naissance, par son origine de la noble famille d'Essen; ni la culture de l'esprit, par la connaissance approfondie qu'il avait des lettres sacrées et profanes, étant versé surtout dans la jurisprudence; ni l'héroïsme du cœur, par les vertus qui recommanderont à jamais sa mémoire. Ecoutons à ce sujet le Père Brower dans les lignes suivantes empruntées au Père Dominique Pruten lui-même. Ce portrait, tracé d'après nature, trouve tout

---

[1] Edit. Bouix, tom. I, ch. XXVI, p. 345 et passim.

[2] Introd. à la Vie dév. liv. I., ch. IV, p. 9, éd. Vivès.

[3] Dom Calmet, au quatrième volume de son *Histoire de Lorraine*, page 21, article *Adolphe de Sierck*, dit que ce chartreux, confesseur et directeur de la duchesse de Lorraine, Marguerite de Bavière, dont il a composé la vie, était, *comme l'on croit*, natif de la ville de Sierck. La *Nouvelle Biographie de la Moselle*, même article, page 13, tranche la question, et prétend qu'Adolphe ajouta à son nom celui de la ville de Sierck, où il naquit vers la fin du XIV[e] siècle. Je me réjouissais donc de ce beau fleuron dévolu décidément à ma ville natale, lorsqu'avec mille regrets je reconnus, par suite du présent travail, que le Père Adolphe était par sa naissance tout à fait étranger à Sierck. Brower, dans sa Métropole de Trèves, livre V, chapitres 12 et 14, parle à plusieurs reprises et quelquefois assez au long du Père Adolphe, sans jamais dire un mot ni de son nom, ni de son origine de Sierck. Il l'appelle chaque fois *Adolphe d'Essen*, *Adolphus de Assendia* ou *de Essendia*, indiquant entre parenthèses Essen comme traduction du nom d'*Essendia*. Il était noble, dit-il en outre, *nobilis vir*. Essen était donc son nom de famille, originairement pris sans doute de la ville d'Essen, ancienne cité impériale dépendant du cercle de Westphalie. Faute de renseignements précis, Dom Calmet nous avait ainsi induits en erreur.

naturellement sa place au frontispice de l'histoire de Marguerite de Bavière, en regard de celui de l'impératrice Jeanne :

« L'état spirituel du vénérable prieur pouvait se résumer en ces deux mots : sévérité pour lui-même, indulgence pour les autres. Il possédait à un degré éminent l'art de rendre le calme aux âmes éprouvées par la désolation intérieure : on n'avait pas souvenir que quelqu'un se fût adressé à lui dans la tentation, la tristesse ou le découragement, sans en être revenu la joie et la paix dans le cœur. Toujours scrupuleux de ne point dépasser envers ses religieux les bornes de l'abstinence prescrite par la règle, il était pour lui-même sans mesure sur ce point : à lui le pain de moindre qualité, et encore s'en jugeait-il indigne ; quant au peu de vin qu'il se permettait, il le coupait d'eau en telle surabondance, qu'il n'y trouvait plus qu'une boisson insipide ; les jours de jeûne, il se contentait d'un repas au pain et à l'eau. L'injure et la raillerie le trouvaient impassible ; il en recevait les traits d'un front serein, et n'y répondait que par la mansuétude de ses regards et de ses avis paternels. Ce calme incomparable n'avait, il est vrai, rien de surprenant dans un homme dont la *conversation était dans les cieux* [1] : son oraison était continuelle. Au souvenir ou à la lecture surtout de la passion de Notre-Seigneur, son âme s'enflammait de saintes ardeurs, son visage apparaissait rayonnant, et d'abondantes larmes venaient baigner ses joues. Des extases fréquentes portèrent au comble son éminente piété et sa science des secrets divins. Parmi les grâces extraordinaires dont Dieu le favorisa, les auteurs rapportent entre autres une vision dans laquelle les bienheureux lui enseignèrent la dévotion pratique aux saints mystères de la vie du Sauveur et de son auguste Mère, tels qu'ils se méditent dans la récitation du Rosaire ; ils lui

[1] Ep. aux Philip. III. 20.

découvrirent toute la gloire qui en revient au ciel, et les grâces insignes qui en découlent sur la terre. A partir de ce moment, le Père Adolphe mit cette pratique en grande vénération autour de lui, la recommandant non-seulement à ses religieux, mais à toutes les personnes qu'il rencontrait. [1] » C'est sans doute à ce fait surnaturel de sa vie que doit être rapporté le livre privilégié, si fécond en grâces pour Marguerite de Bavière. Le saint prieur l'aurait-il composé lui-même, sans le dire dans la biographie de son illustre pénitente, ou plutôt ne l'aurait-il pas demandé à la plume de son cher disciple, le Père Dominique?

Quoiqu'il en soit de cette question que des recherches bibliographiques trancheront définitivement, je l'espère, une lampe si brillante ne pouvait demeurer sous le boisseau. Après avoir vivifié Saint-Alban, sa patrie spirituelle, le Père Adolphe allait porter au dehors le flambeau de sa doctrine et le charme de ses vertus. Sous l'inspiration et par les soins de Marguerite de Bavière, le duc Charles II avait invité les Chartreux de Trèves à relever de sa décadence le couvent des Cisterciennes de Marienflos [2]. Cette femme d'une éminente sainteté, dit le Père Brower, *Margaretha Bavara, sanctissima fœmina* [3], uniquement préoccupée de la splendeur de la maison de Dieu, appela surtout l'attention de Charles sur le prieur de Saint-Alban qu'elle désirait voir à la tête de la nouvelle fondation. Sur la demande expresse du duc de Lorraine, le chapitre général de l'Ordre de Saint-Bruno envoya donc à Marienflos le Père Adolphe, suivi de son fidèle disciple, le Père Dominique, et de quelques autres religieux prêtres ou convers. Après six années de charge,

[1] Metrop. ut supra.

[2] Le couvent des Cisterciennes de Marienflos, fondé en 1242 par le duc de Lorraine Matthieu II, se trouvait réduit en 1415 à trois religieuses qui furent transférées au couvent de Freistroff, pour faire place aux Chartreux.

[3] Metr t. II, p. 344.

nous voyons le restaurateur de Marienflos, recherché, mais en vain, des Ordres étrangers, refuser deux fois la crosse abbatiale que les Bénédictins le conjurent d'accepter; puis s'associer aux visites disciplinaires que le vénérable Jean Rode, abbé de Saint-Mathias, de Trèves, fait aux religieux de son obédience pour la réforme monastique; occuper enfin, au terme de sa carrière, la charge de vicaire à la Chartreuse de Saint-Alban, où la peste vint l'enlever sans le surprendre, le 4 juin 1439, l'année même où Jacques de Sierck, un élève du Père Dominique, montait sur le siége archiépiscopal de Trèves. Le saint religieux, que Dieu avait averti de sa dernière heure, expira assis au milieu de ses anciens frères, comme il récitait après eux ce verset des complies: *In manus tuas, Domine, commendo spiritum meum* [1].

Nous connaissons maintenant les exemples de piété mis sous les yeux de Marguerite de Bavière, la doctrine du Rosaire proposée à ses méditations, et l'ange envoyé vers elle pour la guider au milieu des incidents de sa route. Voyons désormais à l'œuvre notre sainte duchesse, sans plus la perdre du regard. Malgré la concision de son biographe, qui nous a laissé moins une histoire, ce semble, qu'un portrait de la bienheureuse, nous allons nous croire ramenés aux jours bénis des Madeleine, des Pulchérie, des Elisabeth de Hongrie, des Hedwige, des Catherine de Sienne et de tant d'autres saintes dont la mémoire fera jusqu'à la fin des siècles la gloire et la force de l'Église militante.

XII. Dieu occupait avant tout et par dessus tout la place d'honneur dans le cœur de Marguerite de Bavière. Attentive à le servir, selon son état, non-seulement dans les préceptes, mais jusque dans les moindres conseils, elle se tenait en sa présence, coopérant aux inspirations de sa grâce, comme une servante vigilante épie les plus légers signes de ses

---

[1] Ps. xxx

maîtres: « *Sicut oculi ancillæ in manibus Dominæ suæ* [1]. » Son temps était si sagement distribué, que sa vie ne présentait pas un instant qui ne fût pour le Seigneur. Levée bien avant l'aube, elle tombait aussitôt à genoux pour offrir ses actions de grâces à l'Auteur de tout bien, et lui demander, avec une sainte ferveur, de passer la journée sans offense ni souillure aucune. Aussi toutes ses paroles, toutes ses actions, tous les ordres qu'elle avait à donner, étaient comme autant de grains d'encens brulés en odeur de suavité, à la louange du Très-Haut. Le point du jour venu, lorsque sonnait la cloche du matin, la duchesse, accompagnée seulement d'un serviteur et d'une suivante, afin de ne point troubler le repos de sa maison, accourait aux églises à peine ouvertes, et devançait d'ordinaire l'heure des offices auxquels elle accordait tout le temps libre de la matinée. Puis la journée appartenait uniquement à sa famille et à ses pauvres.

XV. Le soir, nous la retrouvons en face avec sa conscience: semblable à un prudent et inflexible guerrier qui, après l'attaque ou la défense, ne se pardonne aucune contravention à l'ordre du jour, elle apportait, dans cette revue générale du combat spirituel, toute la diligence possible, bien persuadée qu'il fallait d'abord chasser l'ennemi de la place avant de songer à orner celle-ci et à l'agrandir. Rien qui ne passât à ce conseil secret mais inexorable: actes, conversations, jusqu'aux pensées et aux sentiments les plus intimes. Elle pleurait alors amèrement les infidélités à ses résolutions du matin et s'en confessait même à l'instant, si elle était à portée de son directeur, et qu'elle soupçonnât quelque gravité à ses fautes. Mais jamais elle ne remettait plus loin qu'au lendemain, de bonne heure, le soin de purifier ainsi sa conscience. Déjà humiliée de la sorte au saint tribunal, cette âme angélique ajoutait mortifications sur mor-

---

[1] Ps. CXXI.

tifications pour punir ses sens mutinés et les asservir, sans trève ni repos, au joug de la raison et de la foi. Très-simple, comme nous le verrons, dans son intérieur, elle aimait à se priver dans le boire et le manger, et, à l'occasion, elle remplaçait en secret, par la plus chétive nourriture, les mets recherchés de la table ducale. En l'absence de Charles, elle portait un rude cilice qu'elle échangeait parfois contre une discipline armée de pointes et de molettes aiguës, avec laquelle elle ensanglantait sa chair innocente.

XVI. On conçoit quelle faim ardente une âme ainsi détachée de la terre devait ressentir pour l'adorable Eucharistie. Marguerite de Bavière s'en approchait avec un amour, un zèle, une dévotion ineffable, digne assurément de la communion quotidienne. Et cependant telle était, au milieu de sa ferveur, son humilité et son anéantissement devant la majesté de son Dieu, qu'elle n'osait le recevoir que le dimanche et les jours de fête d'occurrence pendant la semaine. Un respect si profond, uni à une ardeur si grande, méritait la faveur signalée que nous allons entendre, toujours d'après Rader, sur le témoignage même du Père Adolphe, et que Gœrres mentionne au livre troisième de sa *Mystique.* Un jour que le pieux directeur était sur le point de présenter la sainte communion à la duchesse, il vit soudain le visage de celle-ci, ordinairement pâle, briller d'un éclat surnaturel et, resplendissant de lumière, lancer des rayons comme le soleil de midi. Revenu de la terreur religieuse où l'avait jeté ce prodige, il s'aperçut de la disparition de la sainte hostie. Croyant avoir laissé tomber le pain sacré pendant son trouble, il le cherchait scrupuleusement du regard tout autour de lui, lorsque l'aspect de Marguerite de Bavière, recueillie et prosternée en adoration, lui apprit que la duchesse avait été communiée miraculeusement par Celui même qu'elle était venue recevoir dans le sacrement de son amour.

XV. Notre bienheureuse partageait ainsi avec les Catherine de Sienne, les Térèse et d'autres mystiques éminentes, le calice privilégié du Seigneur. Comme ces saintes, elle voyait souvent encore une autre faveur se renouveler pour elle au banquet divin : à peine avait-elle reçu l'hostie sacrée, que l'extase s'emparait de ses facultés et la ravissait en esprit au ciel, où elle faisait son action de grâces avec les bienheureux devant le trône de l'Agneau.

XVI. Un écueil la menaçait toutefois au sein même de ce commerce intime avec le Seigneur. Sans se livrer au monde, la duchesse était cependant par vocation destinée non-seulement à vivre dans le monde, mais encore à y paraître en souveraine. Elle le comprit parfaitement, selon l'esprit de la vraie piété qui sait se prêter à toutes les exigences légitimes et à tous les soins de la vie présente, en attendant l'éternel cœur à cœur avec Dieu de la vie future[1]. Quittant le divin Maître à l'église, Marguerite de Bavière le trouvera dans ses devoirs extérieurs : par amour pour lui, elle sera soumise au duc son époux, activement occupée de ses enfants et de ses serviteurs, prodigue jusqu'à l'invraisemblable à l'égard des pauvres et des infirmes, n'oubliant rien que le soin de sa propre personne, sacrifiant ses attraits pour la solitude au salut de l'État et à la prospérité de la Lorraine : étant enfin cette femme forte de l'Ecriture dès ici-bas couronnée de gloire et comblée, malgré elle, de louanges par les grands et les petits accourus de toutes les provinces pour la bénir[2].

XVII. Dans son intérieur, fidèle jusqu'à l'héroïsme à remplir ses obligations d'épouse chrétienne, que ne fit-elle pas afin de plaire à Charles II, son seigneur et maître ? Humble

---

[1] Tim, IV. 8.
[2] Prov. XXXI, 10.

au point de rougir à la seule pensée d'avoir quelque prétention, elle ne se sentait point de volonté à elle. Au moindre désir du duc, elle laissait là jusqu'aux exercices de piété les plus salutaires à son âme. Douce et modeste, patiente et résignée, discrète et soumise aux impénétrables desseins de la Providence, elle était arrivée, par l'habitude de modérer tous les mouvements de son âme, à ne jamais s'échapper en paroles désagréables, moins encore à céder aux emportements de la colère et de la vengeance, et à se répandre en récriminations amères, malgré les occasions sans nombre que lui en donnait chaque jour la vie scandaleuse de Charles II. Ce prince, doué d'ailleurs de brillantes qualités, mais plus soucieux de poursuivre ses ennemis du dehors que de mettre un frein à l'emportement de ses criminelles passions, au fond ses ennemis les plus terribles et les plus funestes, était comme prédestiné à devenir le glaive de douleur de la sainte duchesse. Elle, si pudique et si chaste qu'en dehors de ses devoirs d'état elle luttait d'innocence avec les vierges et les anges, dut se résigner au long martyre d'une épouse publiquement délaissée et méconnue!

XVIII. Pour remettre tant de vertu au grand jour et venger en même temps la morale publique, outragée de si haut, faut-il ouvrir ici sans pitié les plus secrètes pages de l'histoire et déchirer le voile, à peine soulevé par les Pères Adolphe et Rader, et Dom Calmet, de dessus cette longue vie d'infidélités au plus inviolable des contrats? Le premier comme le second testament du duc ne prouve que trop ce libertinage inouï dont le dénouement devait être aussi triste pour Charles que fatal à Alison May, sa concubine. Dans son premier testament, daté du 15 août 1407 [1], le duc trahit déjà son inconduite; dans le second, du 11 janvier 1424 [2],

---

[1] D. Calmet, Hist. de Lorr., t. VI, Preuv., XC.
[2] Ibid. CXXV.

il règle avec encore moins de pudeur, mais en bonne forme et gros revenus, l'avenir non-seulement de ses cinq enfants naturels, mais encore d'Alison et des sœurs de cette dernière. Cette vile créature était issue, pour comble d'ignominie, du commerce sacrilége d'un bénéficier de la Collégiale de Saint-Georges de Nancy avec une revendeuse dont l'échoppe avoisinait le palais. « La Dumay, » comme dit Thierriat, avait acquis un empire absolu sur Charles II. Telle était même la passion qu'elle avait su lui inspirer, que, dans une Adoration des Mages en exécution pour un autel de la Collégiale, le duc imposa au sculpteur de donner à l'une des bergères de la scène les traits de la courtisane [1].

XIX. Pendant que l'humble duchesse « réduite, » comme dit la Chronique de Lorraine, « à n'être plus que la dame d'honneur » de son seigneur infidèle, contenait le brisement de son cœur et prenait le tout en patience, sans éclater au dehors, ni rien changer dans son intérieur à sa déférence et à son dévouement au duc son époux, le peuple qui la vénérait, et depuis longtemps [2] la regardait comme une sainte, murmurait hautement contre cet affreux scandale, en attendant l'occasion de s'en faire plus ample justice. Peu de temps avant la mort de Charles II, Jeanne d'Arc, de passage à Nancy, au retour du pèlerinage de Saint-Nicolas-de-Port, eut le courage de porter jusqu'au trône les remontrances de la foule. Comme elle venait prendre congé de Charles II, avant de partir pour Chinon, et qu'elle l'exhortait à marcher au secours du roi de France, sur l'excuse du duc que ses infirmités l'en empêchaient, la Pucelle lui répartit qu'il ne guérirait jamais, à moins de renoncer à ses débauches et de reprendre la duchesse son épouse [3]. Le malheureux

---

[1] Histoire de Lorraine d'Auguste Digot, liv. IV, ch. 5, t. II p. 246.
[2] Ibid.
[3] Benoit, Hist. de Toul cité par D. Calmet, p. 551, t. III, Hist. de Lorr.

n'eut pas la force de mettre ce conseil à profit, et, après deux années passées dans les mêmes relations, il mourut le jour de la Conversion de saint Paul 1431, entre les bras d'Alison, comme le rapporte M. de Saulcy [1]. Avec plus de vigueur de caractère et moins d'amour-propre vis-à-vis de Marguerite de Bavière, le duc Charles II eût été l'un des plus grands princes de son siècle : sous l'empire d'Alison, il ne fut qu'un scandale de plus sur le trône.

XX. Cependant la courtisane pressentant bien la fortune qu'on lui préparait, avait pensé s'y soustraire à temps. Dès le 24 mai 1427, elle avait acheté « une prébende » de l'Hôpital de Metz [2] pour s'y abriter à l'heure de sa fuite. Mais on ne lui en laissa pas le moment. Aussitôt après le dernier soupir du duc, raconte la Chronique, cette malheureuse fut arrachée de sa demeure par le peuple qui en cette rencontre n'avait pris conseil que de lui-même: dépouillée de ses habits de cour et affublée de son premier costume, elle fut jetée sur une charrette, promenée par tous les carrefours, accablée d'outrages, couverte d'immondices et enfin mise à mort. « Si ce n'eût été pour l'honneur du duc, on l'eût fait « mourir honteusement » en public, « mais pour l'honneur « du duc elle mourut secrètement, » ajoute la Chronique [3]. Cette exécution, si révoltante pour les mœurs du XIX[e] siècle et, à cause de cela, révoquée en doute par quelques historiens, tenait des mœurs d'alors, et n'était au fond que la peine littéralement décrétée en pareil cas par le Lévitique et confirmée par le Deutéronome quand ils disent: *Si quelqu'un a commis l'adultère avec l'épouse de son prochain, que les coupables, traînés l'un et l'autre hors du camp, meurent lapidés par la foule* [4].

[1] Monnaies Lorraines, art. Charles II.
[2] Auguste Digot, comme ci-dessus, p. 350, note.
[3] Chronique Lorraine, XIX.
[4] Lévit. XX, et Deuter. XXII, passim.

XXI. Marguerite de Bavière, toute entière à la douleur que lui inspirait la fin si alarmante de Charles II, n'apprit sans doute qu'après coup la mort tragique d'Alison. Ce qui prouve combien la duchesse y fut étrangère, c'est le devoir sacré qu'elle se fit de remplir en tous points les dernières volontés du duc son époux. Celui-ci lui avait en effet laissé ce soin comme aux mains les plus fidèles et les plus miséricordieuses; car, en dépit de ses longs égarements, il n'avait pu s'empêcher de continuer son estime à la duchesse, et de lui garder une certaine amitié, ainsi qu'il s'en exprime lui-même par ces paroles de son testament: « Nous nommons « et élisons pour nos exécuteurs, *notre très-chière et amée* « *sœur et compaigne*, dame Marguerite de Bavière, duchesse « de Lorraine et marquise, notre femme et épouse, et notre « très-cher et amé fils, Jacquot de Baude. [1] » Elle remplit à la lettre même les dispositions faites en faveur des cinq enfants d'Alison, dont un seul à peine a laissé quelques traces « dans l'histoire où sa descendance s'éteint dès 1656. [2] »

XXII. Notre bienheureuse que la Providence se plut à éprouver jusque dans ses affections maternelles, en lui enlevant ses deux seuls fils, Louis et Rodolphe, encore en bas âge, vit du moins ses deux filles, Isabelle et Catherine, marcher sur ses traces dans le chemin de la justice et de la piété chrétiennes. Aussi s'était-elle appliquée à leur éducation avec la plus vive sollicitude, moins toutefois par ses paroles que par la constance de ses exemples: modeste dans ses vêtements, pleine de retenue dans ses démarches, toujours levée de très-bonne heure pour ses exercices spirituels, afin d'être plus tôt à ses soins de famille; prodigue au point de se trouver souvent dans la gêne pour avoir tout donné aux pauvres et aux malheureux; frugale à table, partout enfin observant

---

[1] D. Calmet. IV, Preuv., p. 125.
[2] Hist. de Lorr., d'Aug. Digot.

la plus noble réserve, elle apparut constamment aux deux jeunes princesses comme le parfait miroir de vertus du trône. « Plus active à l'ouvrage que Pénélope, » dit le Père Rader, parce qu'elle savait que la paresse est la mère de tous les vices, elle ne souffrait le désœuvrement ni dans ses enfants, ni dans ses dames d'honneur, ni dans ses filles de service : chacune, selon son rang et ses loisirs, avait à s'occuper d'ouvrages de laine ou de broderie, distribués d'ordinaire sans doute aux églises et aux pauvres. Les soins de la duchesse s'étendaient ainsi à toutes les personnes de sa maison. Elle les regardait en réalité toutes comme de sa famille. Plus soucieuse de leur progrès spirituel qu'on ne l'est généralement à cet égard, elle poussait le scrupule jusqu'à leur faire une lecture de piété tous les dimanches et fêtes, après le repas de midi ; elle ne se déchargeait même de ce soin sur d'autres que lorsqu'elle s'en trouvait nécessairement empêchée. Cette lecture accomplie, la duchesse et sa suite s'en retournaient religieusement aux offices.

Le Seigneur devait accorder sa bénédiction à tant de vigilance et de sollicitude domestique. Jamais intérieur de palais ne fut plus calme et plus dévoué ; jamais surtout princesses ne répondirent plus fidèlement à l'attente de la couronne. Les deux filles de Marguerite de Bavière, Isabelle et Catherine, « qui étaient belles et gracieuses, dit la *Chronique de Lor-* « *raine*, furent moult vertueuses, de bonne vie, charitables « aux pauvres et eurent toutes deux de beaux enfants. » Isabelle, l'aînée, mariée à René Ier d'Anjou, en 1419, en eut huit enfants, parmi lesquels se remarquent Jean, duc de Calabre, qui succéda à son père sur le trône de Lorraine ; Yolande, qui épousa Ferri, comte de Vaudémont et père de René II de Lorraine ; et Marguerite, qui obtint la main de Henri VI, roi d'Angleterre. Catherine, mariée au marquis Jacques de Bade, en 1426, en eut sept enfants, dont entre autres Bernard, mort en odeur de sainteté ; Georges,

évêque de Metz, et Jean, successeur de Jacques de Sierck sur le siége métropolitain de Trèves [1]. Loin d'avoir décliné, la descendance de la bienheureuse princesse, échangeant *l'étendard aux trois alérions d'argent* contre *la bannière d'or à l'aigle esployée de sable,* est montée, depuis plus d'un siècle, au faîte de la puissance souveraine, dans la personne des Empereurs d'Allemagne, de la maison de Hapsbourg-Lorraine.

Telles furent, Messieurs, les œuvres et la gloire, les épreuves et les consolations de Marguerite de Bavière au foyer domestique ; mais ce n'est là encore que le moindre fleuron de son immortelle couronne. Elle mérite surtout notre admiration pour son dévouement héroïque aux pauvres et aux infirmes, et pour l'incessant appui apporté par ses prières, ses fondations pieuses et son abnégation personnelle à la prospérité de la Lorraine, sa patrie adoptive.

XXIII. A l'aise dans les hôpitaux comme dans les seuls palais de son goût, elle s'y sentait une vocation toute spéciale à soigner les membres souffrants du divin Maître. Pendant que le Père Adolphe qui l'accompagnait à l'occasion, notamment dans l'hôpital fondé par elle à Sierck, frémissait d'horreur à la vue des saintes extravagances de la duchesse, celle-ci, aidée d'ordinaire par l'une de ses suivantes, du nom de Luce, semblait trouver toutes ses délices à soigner les plaies et les ulcères des malheureux, à en exprimer les humeurs corrompues, ne reculant point devant des infirmités, toutes les unes plus repoussantes que les autres et que la parole du traducteur se refuse même à énumérer [2]. Du soin des malades, elle passait à celui des

---

[1] D. Calmet, t. V, p. 150, p. 182. — III, 627, p. 558.

[2] Solebat fœda miserorum ulcera tractare, scatentem ex corpore saniem exprimere, olentes vomicas, putrescentes abscessus, horridas gangrenas, serpentes phagedœnas, feram psoræ scabiem et impetigines, sordidos lichenes, mentagras, immedicabilem elephantiam abstergere, aliasque id genus pestes corporis curare... (Rader, Bav. sanct.)

pauvres, jusqu'à leur laver les pieds et les essuyer souvent de ses propres cheveux! Elle, la fille d'un empereur, l'épouse d'un prince puissant, sans tenir compte de la délicatesse de son éducation ni de la splendeur de son rang, venait avec amour purifier de ses augustes mains les souillures des pauvres, aspirer la fétide haleine des moribonds, panser les plaies en putréfaction des incurables, s'attachant de préférence aux malades les plus abjects, comme s'ils répandaient un suave parfum, tandis qu'à ce spectacle chacun se sentait le cœur bondir de dégoût! Héroïsme inexplicable devant lequel reculaient toutes ses dames d'honneur et toutes ses suivantes, la seule Luce exceptée, et qui ne trouvait son principe que dans une grâce toute spéciale d'en haut. Car, il faut le dire, notre sainte, ainsi qu'elle l'avoua à son directeur, se sentit plus d'une fois sur le point de faiblir à la vue de ces hideuses misères. Mais à ces révoltes de la nature ainsi forcée jusque dans ses derniers retranchements, se rappelant l'exemple de sainte Catherine de Sienne qui, en pareil cas, avait résolument foulé aux pieds ses sens mutinés, notre bienheureuse faisait un effort énergique sur elle-même en invoquant le divin Maître, et l'épreuve cessait aussitôt.

XXIV. « Pour moi, » continue le Père Adolphe qui nous a laissé tous ces édifiants détails dont, à l'exemple de Rader, je n'ose guère retrancher une seule phrase, malgré quelques redites, « pour moi, j'avoue ma faiblesse et ne me reconnais « qu'un cœur de femme à côté de ce cœur viril de la « duchesse. Je savourais, à l'écart, le bonheur de con- « templer cette sainte princesse si courageusement aux « prises avec tant d'infirmités qu'elle était infatigable à « soulager; mais, loin d'oser l'imiter, j'étais saisi d'horreur « à la seule pensée d'en faire autant. Et, à bon droit, il ne « m'a jamais été donné de guérir subitement une seule « maladie, tandis que, Jésus et Marie aidant, la duchesse

« opérait un tel nombre de cures miraculeuses que Dieu « seul a pu les compter.

« Chaque jour on voyait en effet arriver de toutes les « directions une foule de malheureux implorant leur gué- « rison de la bienheureuse : semblables aux infortunés « étendus autour de la piscine probatique en attendant la « descente de l'Ange au milieu des eaux, ces suppliants « pénétraient dans le palais jusqu'aux appartements de la « duchesse et l'épiaient à son retour de l'office divin, « pour faire bénir ou toucher seulement de sa main « auguste leurs membres souffrants, persuadés que par « là tout mal disparaîtrait à l'instant. Ce qui arrivait « d'ordinaire, soit à l'heure même, soit que les plaies pu- « rifiées et bandées par la princesse, se trouvassent bientôt « parfaitement guéries. » Ce dernier moyen allait sans doute mieux à la vertu de Marguerite de Bavière qui pouvait ainsi dissimuler le miracle et sauvegarder son humilité.

« Il n'est pas arrivé à ma connaissance, poursuit le Père « Adolphe, qu'un seul de ces malheureux s'en soit retourné « sans soulagement ou du moins sans consolations. Trois « espèces de malades demeuraient néanmoins incurables, « malgré toute la bonne volonté qu'aurait eue la duchesse « de leur venir en aide : c'étaient ceux qui venaient à elle « sans pleine confiance d'être guéris ; ceux qui faisaient « plus de cas des remèdes humains que des secours surna- « turels dont elle disposait ; ceux enfin qui, souillés de « quelque péché grave, n'avaient pas la ferme volonté de « s'en corriger. Tant que durait cette mauvaise disposition « des uns et des autres, ils se trouvaient incapables de tout « soulagement, comme le prouvent nombre d'exemples « frappants pris dans la contrée et que j'aurais à citer si je « ne craignais de trop allonger mon récit. »

XXV. « Après la mort du duc Charles, ajoute le Père « Adolphe, sa sainte veuve mit à exécution un projet dont

« elle m'avait depuis longtemps entretenu et qui l'avait
« beaucoup préoccupée, le cas échéant qu'elle dût survivre
« à leur union conjugale. Ce projet était de se consacrer
« alors irrévocablement à l'Époux bien-aimé de son âme,
« le Seigneur Jésus, et de le servir très-humblement, à
« l'exemple de sainte Elisabeth [1], dans ses membres souf-
« frants, les pauvres, les voyageurs et les infirmes. Elle
« choisit, à cette fin, la seigneurie et château d'Einville qui
« lui avait spécialement été affectée pour son douaire. Un
« bel et splendide hôpital y fut élevé à ses frais. Son
« intention formelle était de s'y dévouer, corps et biens,
« jusqu'à la mort, au soulagement des nécessiteux et de
« les entourer de tous les soins qu'elle leur prodiguait
« déjà, à l'occasion, du vivant de Charles II : recueillant les
« pauvres et les voyageurs sur la voie publique, leur lavant
« elle-même les pieds, qu'elle essuyait d'ordinaire de sa royale
« chevelure et baisait très-humblement ; servant ensuite à
« ses hôtes, avec une affabilité exquise, un repas abondant,
« accompagné, pour les indigents, d'une aumône géné-
« reuse. Quelquefois, dit le Père Adolphe en terminant ces
« détails, il m'est arrivé d'assister la duchesse en de telles
« rencontres, et de soutenir, par exemple, le bassin qui lui
« servait à laver ainsi les pieds des malheureux. »

Comme tant d'autres fondations pieuses, l'hôpital d'Einville n'existe plus pour les pauvres. Néanmoins le marteau des démolitions modernes n'en a pas complétement détruit les murs : un quartier de maison, à fenêtres ogivales, qui en faisait partie, est resté intact jusqu'aujourd'hui, et conserve ainsi à la *rue de l'Hôpital* où il est situé, un souvenir contemporain de Marguerite de Bavière [2].

---

[1] L'exemple des princesses Catherine, Anne et Agnès de Hohenzollern-Nuremberg, sœurs de sa mère Elisabeth, qui avaient pris toutes les trois le voile, dut sans doute aussi beaucoup influer sur cette détermination.

[2] Renseignements dus à M. l'abbé Martin, chanoine honoraire, curé d'Einville.

XXVI. Cependant, et j'en suis heureux pour ma ville natale, la miséricordieuse princesse, malgré le grand désir qu'elle avait de terminer sa carrière dans cet asile de la charité, fut ramenée par les circonstances dans la seigneurie et château ducal de Sierck où, comme nous le verrons, elle mourut peu de temps après son retour. Elle s'y retrouvait, comme à Einville, au milieu de ses amis bien-aimés, les infirmes, les lépreux [1] et les pauvres. Depuis longtemps déjà elle avait doté cette résidence d'un hôpital. Il comptait quatorze lits. Les revenus qui y furent primitivement affectés n'existent plus aujourd'hui qu'à l'état de débris. Ce que la guerre suédoise et la conquête française en avaient épargné, a été presque tout remboursé en assignats, à la suite de 1789 ; le reste continue à être distribué aux pauvres et aux invalides par les soins du bureau de bienfaisance [2]. Quant à l'hôpital même, témoin de tant d'actes héroïques et de guérisons merveilleuses, il subsiste toujours, mais avec une autre destination et sous un autre aspect. Les anciens lui conservent encore son nom allemand, *das Spital*, quoiqu'il serve actuellement d'école aux jeunes filles, sous l'habile direction des Sœurs de Sainte-Chrétienne de Metz. La maison se reconnaît à sa façade terminée en pignon. Malheureusement nulle trace archéologique n'y a été laissée lors de sa restauration, il y a environ trente ans. Sur le tympan à voussure d'un porche ogival, se lisait, en caractères gothiques, le nom de la bienheureuse fondatrice; dans l'une des pièces donnant sur la rue, se remarquaient quelques débris de la chapelle. Tout, depuis, a fait place à une construction glaciale, étrangère à l'art comme au souvenir.

XXVII. Telle Marguerite de Bavière se montrait pleine de

---

[1] Les cellules des lépreux étaient adossées au Rocher-Saint-Nicolas, sur la Moselle, à un quart de lieue en aval de Sierck.

[2] *Histoire de Sierck*, manuscrit de M. l'abbé Fr. Bettinger, de Sierck, mort curé-définiteur à Waldweistroff.

compassion et de miséricorde au milieu des infortunés, telle encore elle prenait à cœur les affaires de l'État; non pas que d'ordinaire elle entrât dans les calculs de la politique du duc son époux, qu'elle voulût siéger dans ses conseils et l'emporter dans les décisions publiques. Son secret pour le salut de ses sujets était bien simple et néanmoins plus efficace qu'une armée rangée en bataille: elle ne cessait de prier et de faire prier.

« On ne se trompe pas, dit Bossuet dans l'oraison funèbre « de Marie-Thérèse, quand on attribue tout à la prière. « Dieu, qui l'inspire, ne peut rien lui refuser. *Un roi*, dit « David, *ne se sauve pas par ses armées, et le puissant ne* « *se sauve pas par sa valeur* (Ps. XXXII). Ce n'est pas aussi « aux sages conseils qu'il faut attribuer les heureux succès... « car *il n'y a point de prudence, il n'y a point de sagesse, il* « *n'y a point de conseil contre le Seigneur* (Prov. XX, 30)... « Les Macchabées étaient vaillants, et néanmoins il est écrit « qu'ils combattaient par la prière: *Per orationes congressi* « *sunt* (2 Macch. XV, 25), assurés par l'exemple de Moïse « que les mains élevées à Dieu enfoncent plus de bataillons « que celles qui frappent. Quand tout cédait à Louis et que « nous crûmes voir revenir le temps des miracles, où les « murailles tombaient au bruit des trompettes, tous les « peuples jetaient les yeux sur la reine, et croyaient voir partir « de son oratoire la foudre qui accablait tant de villes. »

Ces éloquentes paroles s'appliquent plus justement encore à Marguerite de Bavière qui, du fond de son oratoire, rendait invincibles les armes de Charles II, mettait indistinctement en déroute tous ses ennemis, et répandait une telle terreur parmi les princes rivaux, que dans les dernières années du duc, tout impotent qu'il était, on n'osait plus l'attaquer ou lui résister longtemps, bien que le droit ne fût pas toujours de son côté. Ainsi le sang chrétien était ménagé et le fléau de la guerre enchaîné en ces jours d'incessants combats. Le ciel se plut d'ailleurs à manifester

publiquement, à deux reprises, combien lui étaient agréables les larmes versées par sa servante pour le salut de l'État. Comme à sainte Térèse, à Marie d'Agréda, à saint Alphonse de Liguori, et à quelques autres mystiques éminents, il lui accorda le glorieux privilége de la *Bilocation*.

XXVIII. Le premier de ces prodiges signala la bataille de Champigneulles en 1407. Le duc d'Orléans, frère du roi Charles VI, avait pris le parti de Venceslas-l'Ivrogne contre Robert de Bavière, avec une foule de seigneurs puissants, et, de concert avec eux, avait déclaré la guerre au duc de Lorraine, l'allié naturel du nouvel empereur. Après bien des dégâts sur les terres de Lorraine et du pays de Metz, dont l'évêque Raoul de Coucy avait embrassé le parti de Robert III, le comte Philippe de Nassau, à la tête des coalisés, en qualité de maréchal du duc d'Orléans, croyait déjà, vu le nombre de ses troupes, tenir le duc Charles prisonnier dans sa capitale. Il lui envoya donc un hérault pour l'informer que les princes confédérés et lui viendraient, le vendredi suivant dans la matinée, le tirer du lit et lui demander un bon dîner. Charles, dont la vie privée formait plus d'un contraste avec celle de la duchesse, avait en effet, remarque Rader, la coutume de prolonger indéfiniment son repos de la nuit, contrairement à cet avis du vieil Homère : « Que « l'homme sur qui repose le gouvernement des peuples, ne « doit point sacrifier toute la nuit au sommeil [1]. » La noblesse lorraine était indécise devant le nombre. Mais Charles, avec ce courage qui ne lui faisait défaut que contre lui-même, rassura les siens et leur donna l'espoir que le ciel se chargerait au besoin de rabattre la jactance du maréchal. Ils se mirent donc en campagne, et, le vendredi suivant, le duc de Lorraine présenta le combat près du village de Champi-

[1] Οὐ χρὴ παννύχιον εὕδειν βουληφόρον ἄνδρα.

gneulles. Le choc fut des plus rudes, et le sort de la bataille un moment indécis; mais bientôt les troupes de Charles prirent le dessus et la déroute de l'ennemi devint générale. Le maréchal comte de Nassau, les comtes de Salm, de Sarrebruck et de Sarrewerden, qui essayaient de rallier les fuyards, furent faits prisonniers et conduits avec plusieurs autres seigneurs à Nancy, où le duc les écroua après leur avoir servi un dîner plus cher qu'ils ne comptaient. Que s'était-il cependant passé au milieu de l'action? D'après le Père Rader, qui s'appuie sur le double témoignage du vénérable prieur Adolphe d'Essen et de François de Rosières[1], la duchesse, qui ce jour-là n'avait pas quitté Nancy où elle ne cessait de prier et de faire prier pour apaiser la colère du ciel, était en même temps apparue en tête des bataillons lorrains, lançant du regard des éclairs terrifiants que les soldats ennemis n'avaient pu soutenir. Ce n'étaient pas, répétaient les vaincus, les armes de Charles, mais bien la présence merveilleuse de la duchesse qui les avait mis en déroute par l'aspect surhumain et formidable de son visage tout en flammes.

Deux années après cette défaite inouïe, il arriva que ces mêmes princes, rendus à la liberté, voulurent prendre leur revanche et firent, soutenus de plusieurs autres seigneurs, de nouvelles excursions sur le territoire lorrain, résolus de mettre le duché à feu et à sang. Charles vint à leur rencontre près de Pont-à-Mousson et, bien qu'inférieur en nombre, comme à Champigneulles, il leur fit essuyer une seconde défaite qui rétablit définitivement la paix. Cette fois encore, répète le Père Adolphe, le ciel était visiblement intervenu. Pendant que les troupes lorraines marchaient au combat, la duchesse, renfermée dans son oratoire et prosternée au pied du crucifix, n'avait cessé de demander grâce

[1] Hist., III, chap. 32, p. 304. Rosières était né en 1534.

pour ses sujets. Et comme après la déroute les princes reprochaient amèrement à leurs troupes d'avoir, dès le premier choc, pris la fuite à toutes jambes, malgré l'infériorité notable des Lorrains, les soldats répondirent, le bruit en courut d'ailleurs partout alors, que ce n'étaient pas leurs adversaires qui les avaient ainsi culbutés, mais uniquement l'apparition de la duchesse de Lorraine dont le visage flamboyant et terrible les avait irrésistiblement foudroyés.

XXIX. « Lorsque plus tard je vis Marguerite de Bavière, » ajoute à ce sujet le Père Adolphe, « je lui demandai si elle » s'était ce jour-là transportée sur le champ de bataille. — » Nullement, me répondit-elle ; je ne pourrais jamais » oublier ainsi les convenances de mon sexe. — Mais alors » où étiez-vous, et que faisiez-vous au moment de l'action? » repris-je. — A la nouvelle de l'invasion des ennemis » dans le duché, continua-t-elle, j'allai dans mon oratoire » me jeter aux pieds de mon Sauveur Jésus, ma seule et » unique espérance au milieu des adversités, et je le » suppliai, en tout abandon, de prendre les Lorrains sous » sa garde, défense et sauve-conduite. — Demandiez-vous, » insistai-je, la mort, la captivité, la ruine de vos ennemis » en cette rencontre et en d'autres occasions pareilles? — » Depuis le jour, me répondit-elle, où j'ai appris à mieux » connaître mon Sauveur Jésus, en méditant sa vie et sa » doctrine dans le Rosaire et l'Évangile, jamais je n'ai osé » demander rien de pareil, parce que je n'ai pas trouvé » que mon Sauveur ait fait cette prière. Cette fois donc, en » offrant mes vœux pour la conservation de mon seigneur » et de mon peuple, j'ai abandonné toute l'affaire à la volonté divine. Telle est du reste maintenant ma coutume, » quelque juste, raisonnable et nécessaire que soit l'objet » de mes supplications, d'ajouter avec mon divin Maître » agonisant: « *Mon Dieu, non pas cependant comme je le* » *veux, mais comme vous le voulez!* »

XXX. Ces victoires sans exemple, dont le prestige empêchait l'ennemi de soulever le plus léger murmure, alors même que le duc impotent ne pouvait plus quitter son palais, Charles n'osait les attribuer à sa propre valeur, bien moins encore à sa vertu personnelle; il en laissait toute la gloire à la grâce divine appelée sur lui par tant de ferventes prières offertes à son intention. Il ne voulait pas toutefois qu'il fût dit, comme chacun le prétendait, amis et ennemis, que c'était principalement en vue de la sainteté de son épouse que le ciel lui était si propice. « Il parlait ainsi certainement par humilité », remarque charitablement ici le Père Adolphe. Pour moi, je crois plus justement que c'était par une secrète jalousie et par un subtil esprit de dénigrement qu'il rendait si peu justice à la duchesse. Il eût, en pareil cas, été plus équitable pour Alison.

XXXI. Cependant Marguerite de Bavière ne cessait de gémir à la vue de cette inquiétante prospérité de son seigneur et maître. « O mon très-cher Père, me disait-elle » souvent d'une voix plaintive, » ajoute le vénérable prieur de Marienflos, « je crains et tremble fort, en voyant cette per-
» sistance toujours croissante de bonheur temporel, que nos
» ennemis spirituels n'en tirent éternellement parti contre
» nous. Qui sait si Dieu, dans la prévision que nous ne
» serons pas les héritiers de son royaume céleste, ne veut
» pas maintenant nous récompenser pour le peu de bien
» qu'il trouve en nous, pour les nombreuses bonnes œuvres
» que vous connaissez, par exemple, de mon seigneur époux
» *dont la vie pour le reste est telle que vous le savez bien!*
» Il veut en conséquence récompenser nos petits mérites
» ici-bas par cette prospérité passagère, dans la prescience
» que nos crimes nous excluront des biens éternels! Pour
» Dieu! je vous en conjure donc, mon Père, oh! chaque
» fois que vous invoquez le Tout-Puissant, redoublez d'ins-
» tance et de dévotion pour mon seigneur, pour moi et

» pour tous les nôtres, afin que, convertissant en miséri-
» corde sa juste colère, il nous punisse plutôt ici-bas dans le
» temps, qu'au-delà de la tombe pendant l'éternité. Non!
» je n'ai jamais lu ni ouï dire qu'une prospérité si constante
» que la nôtre en ce moment, soit un bon signe du salut
» éternel. »

Sentiments sublimes où éclate, à côté d'une vague appréhension de la fin si triste de Charles II, l'humilité incomparable de Marguerite de Bavière.

XXXII. Ces terreurs surnaturelles lui étaient communes avec les plus grands saints. Afin de rendre le calme à son âme, autant que pour assurer le triomphe de la justice chrétienne dans le duché, elle multipliait à profusion, autour du trône, les œuvres de miséricorde et les fondations pieuses. Sans compter tout ce qu'elle sut inspirer de généreux desseins à Charles II, son époux, que d'aumônes répandues par elle dans le sein des pauvres! Que d'établissements de charité encouragés ou même fondés, comme les hôpitaux de Sierck et d'Einville, sur son trésor particulier toujours épuisé et toujours inépuisable, tant elle était ingénieuse à se priver elle-même du nécessaire pour soulager le prochain! Quelle sollicitude encore pour procurer à son peuple la première des aumônes, l'aumône spirituelle, l'aumône surtout de la prière publique!

XXXIII. J'ai déjà dit comment elle fonda la Chartreuse de Sierck, établie d'abord dans le vallon solitaire de Marienflos [1],

---

[1] *Marienflos*, autrement dit *le Ruisseau de Marie*, *Mariæ Rivulus*, comme portent les anciens titres. Après le départ des Chartreux, une collégiale de neuf chanoines fut érigée à Marienflos par les soins de René d'Anjou et d'Arnould de Sierck, en vertu d'une bulle d'Eugène IV, datée de 1443. Cette collégiale fut ruinée, deux siècles plus tard, par l'invasion suédoise. L'église et ses fondations pieuses revinrent alors aux Chartreux, qui en ont pris soin jusqu'à la Révolution où l'œuvre de destruction fut consommée.

et transférée, vingt ans plus tard, tout près de là, dans la plaine de Rettel, à l'abbaye bénédictine de Saint-Sixte. Cette abbaye, sanctifiée par le passage et les miracles de saint Bernard, ne comptait plus, en 1431, que trois religieux, faute de ressources. Grâce à l'intervention de la maison de Lorraine[1], les Chartreux quittèrent l'étroite retraite de Marienflos et relevèrent peu à peu de ses ruines l'abbaye de Saint-Sixte, dont les religieux s'étaient retirés à Saint-Arnould de Metz. C'était sans doute dans le dessein d'aider plus efficacement les disciples du Père Adolphe d'Essen, dans leur translation à Rettel, que Marguerite de Bavière était revenue à Sierck, sur la fin de ses jours. Le souvenir des vertus de la sainte duchesse resta l'un des plus fermes appuis de la Chartreuse; et si, à la Révolution française, les religieux de Saint-Sixte avaient dégénéré de leur ferveur primitive, du moins étaient-ils restés fidèles aux traditions de charité de leur héroïque fondatrice. Voici le témoignage que leur rendirent publiquement les officiers municipaux et les membres du comité de la ville de Sierck dans leur Adresse du 22 novembre 1789, à l'Assemblée nationale, contre la sécularisation des biens du clergé.

« La Chartreuse, écrivaient-ils à leurs mandataires infidèles, est à tous égards pour nous l'arche du Seigneur. C'est la principale et presque l'unique ressource de plus de douze à quinze cents pauvres, tant de cette ville que des villages de cette prévôté, qui y reçoivent des charités abondantes tous les jours de chaque semaine, non compris les distributions extraordinaires en temps de disette et de calamité. Point de malheureux n'est envoyé chez eux qui n'en reçoive des secours et des consolations. Tous leurs

---

[1] La Chartreuse de Rettel, en reconnaissance de ce haut patronage qui lui fut toujours continué, n'a jamais pris d'autre blason que la *Croix de Lorraine accostée des initiales C. R.*

fermiers sont bien logés et jouissent de cette honnête aisance qui annonce les conditions avantageuses de leur fermage. Toutes les églises dont ils sont collateurs, sont supérieurement entretenues, décorées et plus que décemment fournies de tous les vases sacrés et ornements nécessaires. Dans tous les lieux où ils possèdent quelques biens, les pauvres éprouvent les effets de leur charité. Leur maison est un hospice toujours ouvert aux voyageurs peu chargés d'argent. Enfin si des bienfaits aussi multipliés et aussi abondants laissent quelque superflu de leur austérité et sobriété personnelles, les ouvriers de tous genres en profitent. »

Malgré ces titres si éloquents par eux-mêmes, la Chartreuse de Saint-Sixte de Rettel n'en fut pas moins sécularisée, c'est-à-dire que les biens, grevés la plupart de fondations, en furent vendus à vil prix, et le cloître avec sa belle église livré au marteau des démolisseurs. L'immense mur de clôture qui subsiste encore avec quelques pavillons de la façade, atteste toute l'étendue de cette catastrophe de la charité. S'il nous reste aujourd'hui quelque souvenir consolant de cette fondation de Marguerite de Bavière, c'est de savoir que la Chartreuse de l'Immaculée-Conception de Bosserville, près de Nancy, dont le duc de Lorraine Charles IV fut le promoteur et qui a été de nos jours restituée aux austères disciples de saint Bruno, est originairement une filiation de celle de Saint-Sixte de Rettel.

XXXIV. La sainte duchesse prit une part non moins généreuse à la fondation des Clarisses de Pont-à-Mousson. Ainsi lorsque la bienheureuse Colette de Corbie, occupée à réformer l'ordre de Sainte-Claire, vint à Nancy solliciter de Charles II l'autorisation de fonder en Lorraine un couvent de son observance, Marguerite de Bavière ne se borna pas à joindre ses largesses à celles du duc pour la construction du nouveau monastère, elle fit plus : elle supplia la bienheureuse de vouloir bien l'y recevoir au nombre de

ses filles, si elle devait survivre au prince son époux. La cour tout entière admira cet acte d'humble piété, et la sainte réformatrice y souscrivit avec autant d'empressement que d'édification. Malgré son court séjour à Nancy, il lui avait été facile, en effet, d'apprécier pleinement la grande âme de Marguerite de Bavière. Le duc et la duchesse de Lorraine s'occupaient sérieusement du monastère que la bienheureuse Colette leur avait demandé d'ériger à Pont-à-Mousson, lorsque la mort vint frapper Charles II. Il ne fut point loisible à son humble veuve de quitter la Cour pour s'enfermer chez les Clarisses, puisque leur monastère, à peine commencé alors, ne se trouva définitivement en état convenable qu'en 1447, l'année même de la mort de la bien-heureuse Colette, par les soins d'Isabelle de Lorraine, l'aînée des filles de la duchesse. Le souvenir de Marguerite de Bavière ne fut point toutefois perdu pour les Clarisses de Pont-à-Mousson. « Je ne doute pas, observe le Père Guinet[1], que quand notre vénérable sœur Philippe de Gueldres comparait sa joie d'être admise comme religieuse au monastère de Sainte-Claire, à la joie de la bienheureuse Vierge saluée pleine de grâces par l'ange, elle n'ait eu devant les yeux l'exemple de cette vertueuse et miraculeuse duchesse, bisaïeule de René II, son mari. » La tourmente révolutionnaire a encore emporté cette fondation. La chapelle conventuelle est restée debout, il est vrai, mais convertie en remise !

XXXV. Il semble que le Seigneur allait enfin accorder quelques années de solitude à sa fidèle servante, et qu'il lui permettrait de se préparer au solennel passage à l'éternité, sinon dans le calme de la prière et de la pénitence, aux Clarisses de Pont-à-Mousson, du moins dans l'exercice de la

---

[1] Vie de Philippe de Gueldres.

charité, au milieu des infirmes et des pauvres du nouvel hôpital d'Einville. Mais il se contenta de la bonne volonté de la sainte duchesse. Après l'avoir si cruellement éprouvée dans son intérieur par l'infidélité de son époux et la mort de ses deux fils, il allait maintenant, pendant plusieurs années de revers politiques, mettre le trône d'Isabelle de Lorraine en péril et jeter ainsi jusqu'au fond du creuset la vertu déjà si éclatante et si pure de Marguerite de Bavière. Autant les goûts personnels de celle-ci l'auraient tenue à l'écart des affaires, autant la divine Providence lui suscitera-t-elle, pour suprême épreuve, de traverses et de malheurs qui la retiendront au milieu du siècle. Mais si la raison d'État l'emportait auparavant sur ses habitudes les plus chères; si nous la voyons par exemple, du vivant de Charles II, suspendre l'ordre de sa vie intérieure et se rendre avec la cour de Lorraine aux pompeuses nòces du comte Philippe de Nevers avec la fille du sire Enguerrand de Coucy, combien ne la trouverons-nous pas plus dévouée à la cause du trône, alors que la régence de Lorraine la mettra à la tête des affaires publiques? A l'exemple de Blanche de Castille, elle aura dans les complications du nouveau règne l'occasion de déployer autant de génie politique que d'invincible patience, laissant une fois de plus au monde la preuve évidente que la vraie piété est à la hauteur de tous les devoirs de la vie sociale.

Le compétiteur d'Isabelle et de René, Antoine, comte de Vaudémont, avait pris, dès le 22 février 1431, les armes et le titre de duc de Lorraine. La duchesse douairière ne perdit pas de temps: un courrier fut expédié en toute hâte à René d'Anjou pour le mander à la cour, où une brillante réception lui fut préparée. La Régente usait en même temps de son autorité pour mettre en liberté, sans aucune rançon, les prisonniers de la dernière guerre de Charles II avec les Messins. Aussi, lorsqu'au mois de mai de la même année la duchesse se rendit dans leur ville, sans doute pour gagner

la cité à la cause de René d'Anjou, la municipalité la reçut en grande démonstration de respect et de reconnaissance : les particuliers aussi bien que le corps des échevins voulurent la combler de présents.

Mais le souvenir de cette ovation fut bientôt effacé par la funeste journée de Bulgnéville, où le comte de Vaudémont mit l'armée lorraine en pleine déroute, et fit prisonnier le duc René lui-même. Dieu refusait désormais la victoire aux prières de notre bienheureuse : plus miséricordieux pour elle que pour le duc Charles, son époux, il changeait en épines aiguës les lauriers si persistants du règne qui venait de finir. Soumise et résignée à la volonté du Seigneur, mais en même temps pleine de courage, la duchesse douairière se remit aussitôt à l'œuvre pour défendre en cette extrémité la cause du bon droit : députant vers les villes de Lorraine afin de les maintenir dans la fidélité au prince légitime ; arrachant trêve sur trêve au comte de Vaudémont ; portant la cause du duc prisonnier au tribunal de l'Empereur d'Allemagne ; envoyant à Lyon la jeune duchesse, avec les évêques de Metz et de Toul notamment, afin de fléchir le duc de Bourgogne qui retenait René dans les fers, elle ne recula devant aucune démarche pour sauvegarder les intérêts de sa dynastie. Le jeune duc fut enfin mis en liberté, à des conditions fort onéreuses, il est vrai. A son retour, il vint rendre grâce à Dieu dans l'église de Saint-Nicolas-de-Port et partit de là en pèlerinage à Notre-Dame de Bouxière, où se trouvaient à l'attendre les deux duchesses et le comte de Vaudémont. L'empereur Sigismond, au tribunal de qui Marguerite de Bavière en avait définitivement appelé avec Isabelle et René, trancha enfin les débats : le 24 avril 1434, il rendit, à la cathédrale de Bâle, une sentence par laquelle il adjugeait le duché de Lorraine à la princesse Isabelle, et accordait à René « pour et au nom de sa femme » l'investiture des fiefs relevant de l'Empire. Après cette cérémonie de l'investiture, le duc revint tout joyeux en Lorraine,

où, laissant Antoine de Vaudémont protester du jugement de l'Empereur, il donna des fêtes magnifiques dans la ville de Pont-à-Mousson [1].

XXXVI. Avec cette pacification, Marguerite de Bavière avait fini, dans la plénitude des saints, l'œuvre de sa vocation de chrétienne, d'épouse et de veuve couronnée. Il ne lui restait plus qu'à recueillir au ciel la palme immortelle conquise par tant de travaux et présagée dès cette vie par la vénération dont les peuples l'environnaient chaque jour avec plus d'enthousiasme. La renommée de son éminente sainteté avait en effet franchi bien au loin les marches de la Lorraine: on voyait accourir, de tous les pays, des multitudes désireuses de la voir : princes et évêques, seigneurs et prélats, clercs et laïques, hommes et femmes, tous à l'envi désiraient contempler ce visage pur et serein comme l'azur des cieux, et entendre une de ces paroles de salut dont l'écho ne se perd plus dans l'âme qui en a été favorisée. Pour qui espérait jouir d'un entretien avec la bienheureuse duchesse, les distances et les fatigues étaient comptées pour rien. « Combien en ai-je vu de mes yeux, conclut le Père Adolphe, que sa conversation ou son seul aspect avait tellement émus, qu'ils s'en retournaient chez eux tout édifiés et consolés. »

XXXVII. Il était juste que la seigneurie et château de Sierck, qui avait vu la vertu de Marguerite de Bavière monter à son comble sous la direction du Père Adolphe, et qui avait si largement participé à ses bienfaits, eût encore l'insigne faveur d'être témoin du glorieux trépas de la *miraculeuse duchesse*. Le vénérable biographe de la bienheureuse, sans entrer dans aucun détail au sujet des derniers

---

[1] *Hist. de Lorr.*, d'Aug. Digot, t. III, p. 38.

moments de celle-ci, nous apprend seulement qu'elle fut, jusqu'au dernier soupir, l'esclave des nécessiteux et des pauvres. Elle mourut à Sierck, le VI des calendes de septembre, c'est-à-dire le 27 août de l'an de Notre-Seigneur 1434. C'est à cette date, en effet, que le Père Rader rapporte sa vie sous le titre « *De la Bienheureuse Marguerite, de B. Margarita* », écrit en tête des huit pages in-folio qu'il lui consacre dans le troisième volume de sa *Bavaria sancta*. Elle pouvait avoir cinquante-cinq ans.

Vous me permettrez, Messieurs, de m'inscrire ici en faux contre l'assertion toute gratuite de dom Calmet, qui, au livre XVII[1] de son *Histoire de Lorraine*, avance que Marguerite de Bavière « mourut à Nancy. » Contre son habitude, l'érudit bénédictin ne cite aucune pièce à l'appui de cette assertion, induite peut-être de ce que le corps de la duchesse avait été inhumé dans la collégiale de Saint-Georges de ladite ville de Nancy.

Or, Vassebourg, qui entrait au collége lorrain de la Marche, à Paris, en 1497, et qui, par conséquent, était né à peine un demi-siècle après la mort de Marguerite de Bavière, écrit, dans ses *Antiquités de la Gaule-Belgique*[2] les lignes suivantes concernant la dernière retraite et la mort glorieuse de la princesse : « Et se retira pour servir à Dieu, comme » de longtemps l'avait proposé, en une seigneurie et » chasteau vers la cité de Trèves, nommé Sierk, où elle » fonda un Hôtel-Dieu, et illec acheva le reste de sa vie » en servant Dieu et les pauvres, et y mourut en grande » réputation de sainteté par les beaulx miracles qui journellement se faisoient après son trépas. »

Le Père Nicolas Guinet, qui fit sa profession religieuse chez les Prémontrés de l'étroite observance de Lorraine en

[1] T. III, p. 521.

[2] In-folio, Paris, 1549, p. CCCCLXXVI.

1639, écrit également au même sujet, dans les *Additions à la vie de la vénérable servante de Dieu, Philippe de Gueldres*[1] : « Elle se retira dans un hôpital qu'elle avait » fondé à Sirk, où elle finit ses jours, bientôt après son » mary, au service des pauvres et dans l'exercice de toute » sorte de vertus et de piété que Dieu a glorifié par les » grands miracles qu'elle a fait pendant sa vie et après sa » mort. » M. l'abbé Guillaume, dans la nouvelle édition qu'il a donnée récemment de la *vie de Philippe de Gheldres*[2], duchesse de Lorraine, reproduit, sans nulle observation contradictoire, le texte susdit du père Guinet. Il y a donc évidemment erreur ici de la part de Dom Calmet; celui-ci n'avait probablement pas sous les yeux ces différents témoignages lorsqu'il avance que Marguerite de Bavière mourut « à Nancy. »

XXXVIII. La bienheureuse princesse avait dicté son testament trois jours avant son glorieux trépas. Ce serait abuser de votre attention, Messieurs, que de vous rapporter tout au long ce testament si humble et si pieux où la sainte duchesse nous laisse, malgré elle, entrevoir la beauté de son âme. Si modique que soit devenu son trésor, elle l'épuise une dernière fois en fondations et en bonnes œuvres. Anxieuse comme la dernière des pécheresses, elle demande aux églises et aux couvents qui l'ont connue, plus de cent messes solennelles pour son obit, sans compter près de vingt-cinq services annuels qu'elle fonde à perpétuité pour elle et les siens. Dans ses libéralités, elle n'a surtout garde d'oublier ni son dernier hôpital, ni les Chartreux de Sierck, ni les personnes de sa maison. Aux deux princesses ses filles, elle ne laisse que ses joyaux et *tous ses livres*. Sa famille et ses pauvres, ses églises

---

[1] Petit in-8°, Pont-à-Mousson, 1691, p. 8.

[2] Vie de Philippe, etc. Nancy, 1853, p. 121.

et ses couvents, voilà en effet tout le cœur de Marguerite de Bavière. Vous me permettrez du moins, Messieurs, de vous citer le début de ce testament précieux que Dom Calmet nous a conservé tout en entier d'après Vignier [1].

« En nom de la Benoiste Trinité, le Père, le Fils, et le » Saint-Esprit. Amen. Nous, Marguerite de Bavière, Duchesse » douairière de Lorraine et Marchise, en bon sens, mémoire » et entendement; combien que soyons ung peu feble de » nostre personne, considérant que toutes choses tendent à » fin et corruption, et qu'il n'est chose si certaine comme » la mort, ne moins certaine que leure d'elle; ayant » mémoire du salut de nostre âme, en doubtant (craignant) » Dieu notre créateur; car c'est, comme dit l'Écriture, *le* » *commencement de sapience de doubter* (craindre) *Dieu*, » en suivant les saints Pères anciens qui nous ont donné » voie, chemin et sentier de bien faire et fuir le mal; car » *ici n'avons mie citei durable, mais aultre nous faut ac-* » *quérir en laquelle yeulx ne vit, oreille n'oyt, ne cuer ne* » *pensa ce que Dieu a promis à ceulx qui l'aiment:* avons » fait, ordonné, comme par ces présentes faisons et ordon- » nons nostre testament, devis, ordonnance, et darnière » volonté, des biens que Dieu nous a prestés en cette mor- » telle vie, par la manière qui s'en suit. Premièrement nous » rendons et recommandons nostre âme au benoist Fils de » Dieu qui l'a créée, à la benoiste Vierge glorieuse sa mère, » et à tous les saints et toutes saintes, et luy prions dévote- » ment qu'il la veuille recevoir en son saint Paradis. Item » nous voulons et ordonnons que toutes nos debtes soient » payées et satisfaites; nos forfaits, vilenies et injures » pleinement amendez. Item nous élisons notre sépulture en » l'Englise Monsieur Saint-Georges de Nancy. »

[1] Histoire de Lorraine, t. VI, Preuves, p. 123.

XXXIX. Conformément à cette dernière clause, le vénérable corps de Marguerite de Bavière fut transporté de Sierck à Nancy, et déposé dans les caveaux de la collégiale Saint-Georges, destinée par Jean Ier, père de Charles II, aux sépultures de la maison de Lorraine. Ainsi, jusque dans la mort, l'humble princesse voulut demeurer fidèle à son époux et à sa patrie adoptive. D'après le Père Rader[1] et Dom Calmet[2], on lisait l'épitaphe suivante sur la tombe de la duchesse, à Saint-Georges :

« Cy-gist très-excellente et très-puissante princesse Marguerite de Bavière, duchesse de Lorraine et marchise, qui décéda le 27 aoust 1434. »

Il paraît que cette inscription fut modifiée plus tard, car, selon un procès-verbal consigné dans les registres capitulaires de Saint-Georges, à la date du 15 juin 1717, on lisait alors sur la tombe de notre bienheureuse[3] :

« Cy-gist très-haulte et très-puissante princesse Marguerite de Bavière, duchesse de Lorraine et marchise qui trépassa le 26e jour du mois d'aoust, l'an de grâce Notre-Seigneur 1434. Priez Dieu pour son âme. »

Ce changement eut lieu sans doute lors de la démolition d'une partie de la collégiale Saint-Georges, sous le règne de Léopold Ier. On dut alors recueillir les restes des duchesses Marguerite de Bavière et Marie de Bourbon, qui furent déposés provisoirement dans un autre caveau de l'église auquel on n'avait pas à toucher pour le moment.

Il est à remarquer que la date de la mort de la duchesse est mise au 26 et non au 27 août, dans cette seconde inscription. Dom Calmet n'est pas fixé sur cette date. Tantôt il dit que Marguerite de Bavière décéda le 27 août[4] ; tantôt

---

[1] Bav. sanct., III, p. 160.
[2] Hist. de Lorr. III, p. 521.
[3] Renseignements dûs à M. Aug. Digot.
[4] Hist. de Lorr. III, p. 531.

qu'elle mourut, dit-on, le 26 ou le 27 août [1]; tantôt enfin que sa mort arriva le 26 août [2]. Il me semble plus simple de s'en rapporter au Père Rader, le plus ancien et le mieux renseigné des biographes connus de la duchesse; il fixe, comme nous l'avons entendu, le trépas bienheureux de Marguerite de Bavière au VI des calendes de septembre, c'est-à-dire au 27 août 1434.

Lors de la translation définitive des tombeaux de la sépulture ducale de Saint-Georges, en 1743, dans le nouveau caveau des Cordeliers (Chapelle-Ronde), une troisième inscription, composée en latin par Joseph Bernard de Willemin, chanoine de la primatiale de Nancy, fut gravée sur le monument élevé conjointement à la mémoire de Charles II, de Marguerite de Bavière et de Marie de Bourbon. Cette épitaphe existe encore aujourd'hui. Voici la traduction des lignes consacrées à notre bienheureuse duchesse.

« A la mémoire de Marguerite de Bavière, épouse de Charles II.

« Dans sa vie comme dans sa mort, resplendissante de la gloire « des saints, elle éclipsa les astres par l'éclat de son diadème: « aussi la renommée, qui survivra même à ce bronze, redira-t-elle à « jamais combien ses vertus l'ont rendue digne des héros ses ancêtres « et ses descendants, proclamée qu'elle fut bienheureuse dès son « trépas, en 1434 [3]. »

XL. Il est bien regrettable qu'au lieu de s'en tenir à cette pompeuse inscription en mémoire de la *miraculeuse*

---

[1] Hist. de Lorr. III, p. 560.

[2] Ibid. IV, p. 22.

[3] Margaritæ a Bavaria, ejusdem Caroli sponsæ;
Heroïcæ sanctitatis mortisque sanctæ consecrata gloria,
Stellis micantius diademati addidit decus;
Antigenitali posteraque laude dignam et æternabit
Fama ære perennior,
Jamque beavit obitus anno MCCCCXXXIV.

duchesse, on ne se soit pas enquis en détail des prodiges opérés depuis 1434 par son intercession, à l'effet d'introduire en cour de Rome le procès de sa béatification juridique. La mémoire de Marguerite de Bavière réclamait évidemment plus que ce pauvre « *Jamque beavit obitus anno.* » L'occasion était on ne peut plus favorable, puisque la catholique Maison de Lorraine montait alors sur le trône de l'empire d'Allemagne et qu'elle avait enfin le temps et la bonne volonté d'honorer dignement ses ancêtres. De nouvelles faveurs surnaturelles venaient d'ailleurs, à ce qu'il semble, d'être obtenues par l'intercession de notre bienheureuse. « Lorsqu'en 1743, rapporte en 1805 l'abbé Lyonnois, doyen de la faculté des arts de Nancy, [1] on transporta son cercueil de Saint-Georges en cette chapelle (la splendide Chapelle Ronde que l'empereur François Ier venait de terminer dans l'église des Cordeliers), plusieurs habitants de Nancy obtinrent quelques pièces du velours qui le recouvrait et les appliquèrent sur des malades qui ont assuré lui devoir leur guérison. » C'était le cas, si jamais, de confirmer le titre de *miraculeuse* que l'abbé des Prémontrés de Sainte-Marie de Pont-à-Mousson donnait en 1691 à Marguerite de Bavière : « Sainte et vertueuse princesse, dit-il encore [2], dont les autres auteurs anciens aussi bien que les modernes racontent autant de vertus, de miracles, de prodiges, d'austérités, en jeûnes, veilles, mortifications et oraisons continuelles, que l'on en ait écrit des saints les plus plus renommés et canonisés de l'Église... Dieu l'a glorifiée par les grands miracles qu'elle a faits pendant sa vie et après sa mort. » Nous avons entendu Vassebourg tenir le même langage lorsqu'il nous apprend qu'elle mourut à Sierck « en répu-

[1] Histoire des villes vieille et neuve de Nancy.

[2] Avant-propos aux additions à la vie de Philippe de Gueldres, par le P. Guinet.

tation de grande sainteté pour les beaulx miracles qui journellement se faisoient après son trespas. » Le père Benoît Picart parle encore dans le même sens de la duchesse qu'il reconnaît pour fondatrice des Chartreux de Rettel, de l'hôpital de Sierck et des Clarisses de Pont-à-Mousson. « Elle a mérité de grands éloges, affirme-t-il, et on dit que Dieu fit connaître par de grands prodiges combien elle lui était agréable [1]. »

Mais en plein dix-huitième siècle, au milieu du discrédit jeté par le philosophisme sur la mystique catholique, on se permettait sans doute de croire que la voix de « *la renommée qui survit à l'airain* » remplacerait bien les oracles du Vatican, et que l'humble duchesse se trouverait assez honorée de partager le superbe tombeau d'un époux « *toujours vainqueur et toujours invincible, ne cédant qu'au seul destin* » comme dit Bernard de Willemin dans l'épitaphe de Charles II [2]. Qu'il y a loin cependant de ce faste vain à ce mot profond qui revient souvent sur les lèvres du divin Maître et où se résument vraisemblablement les destinées de Marguerite de Bavière et du duc son infidèle époux : « *que* » *celui qui veut à son gré jouir de la vie en ce monde, la* » *perdra irrévocablement en l'autre ; que celui au contraire* » *qui consent à la crucifier ici-bas la conservera éternelle-* » *ment dans le ciel* [3]. »

XLI. Les restes vénérables de l'auguste princesse reposèrent ainsi dans le silence du caveau ducal de la Chapelle-Ronde jusqu'aux profanations inouïes de la Révolution. A cette époque nous perdons presque la trace des précieuses reliques de Marguerite de Bavière. Un témoin juridique, Nicolas Grillot, architecte résidant à Nancy, dépose « qu'au

---

[1] Hist. eccl. du dioc. de Toul, p. 532.
[2] Semper victor, invicto morte, soli fato cepit.
[3] Math. X, Joan. XII, 25. 39. — XVI. 25. — Marc. VIII, 35. — Luc. IX, 4. — XVII, 33.

mois de nivôse de l'an II (décembre 1793), il a été chargé de recevoir les plombs qui devaient être extraits des tombeaux déposés dans le caveau de la Chapelle-Ronde, de les fondre et de les diriger vers la ville de Metz. Dans le cours de cette opération il a particulièrement remarqué que les tombeaux anciens, jusqu'à celui de Charles V, ne contenaient plus qu'un léger amas de cendres et de poussière. Que le peu de volume et de consistance des restes existants dans les anciens tombeaux qui furent ouverts les premiers, ayant donné lieu de penser qu'il serait inutile de les extraire de l'enceinte du caveau, on avait creusé, près et à gauche de l'escalier, une fosse dans laquelle ces restes avaient été versés; qu'il est indubitable que les cendres extraites des tombeaux plus anciens que celui de Charles V sont restées ensevelies dans la fosse susdite, et qu'ainsi nulle part un monument élévé à la mémoire des princes de la Maison de Lorraine ne couvrirait plus certainement leurs restes que sur cette terre imprégnée de leurs cendres et qui ne peut plus en être séparée. [1] » Les restes de la duchesse se trouvaient au troisième rang des anciennes tombes, à gauche en entrant dans le caveau. Ils durent ainsi être violés des premiers. Il y a donc erreur évidente dans ce que M. Cayon, inspecteur correspondant du ministère de l'intérieur, nous rapporte [2] de l'état de conservation des reliques de notre bienheureuse duchesse. « Son corps, avance-t-il, fut retrouvé frais et entier lors de la profanation du caveau ducal en 1793; on en déroba quelques reliques, et les témoins oculaires, en déposant de ces particularités, lors d'une enquête ouverte de 1818 à 1826 pour la recherche des dépouilles mortelles des princes et princesses de la Maison de Lorraine, ajoutèrent que plusieurs grâces signalées en avaient été

---

[1] Chapelle ducale de Nancy, par M. le vicomte de Villeneuve-Bargemont, 1827. p. 126.

[2] Histoire de Nancy, 1846, p. 60.

obtenues. » J'avais avec bonheur pris note de ces lignes qui devaient encore ajouter à la gloire de Marguerite de Bavière. Désireux cependant de plus de détails à ce sujet, j'interrogeai à mon tour la déposition des témoins et je constatai, à ma grande surprise, qu'ils n'y avait rien de tout cela dans les rapports *des quatorze témoins* juridiquement entendus les 22 et 23 novembre 1817, par Monseigneur d'Osmond, évêque, Séguier, préfet, et de Bouteiller, premier président de la cour royale de Nancy. Il est vrai, d'après ces dépositions, qu'en dehors de la Chapelle-Ronde, dans l'église même des Cordeliers, un corps avait été trouvé encore entier et flexible, mais c'était celui d'une jeune princesse, probablement celui de la jeune princesse de Mercœur, morte depuis deux siècles. Quant aux grâces signalées, obtenues par les reliques de la duchesse, il est possible que M. Cayon confonde ce qui s'est passé en 1743 avec les incidents de 1793.

Les précieux restes de Marguerite de Bavière n'ont donc point quitté la sépulture ducale des Cordeliers ; mais combien il est regrettable de les savoir ainsi mêlés et confondus avec des cendres étrangères, soit dans la fosse creusée près de l'escalier du caveau ducal, soit dans l'une des caisses où ont été recueillis en 1826 la plupart des débris des tombeaux profanés! Ses reliques semblent ainsi à jamais perdues pour le culte.

XLII. Mais la bienheureuse duchesse a-t-elle été précisément honorée d'un culte public après sa mort? Évidemment il ne s'agit pas ici de ce culte solennel que nous rendons aux saints après le jugement définitif du Saint-Siége apostolique, et qui consiste dans leur inscription au catalogue des Bienheureux et dans la célébration de leur fête et de leur office proprement dits. Mais n'aurait-on pas, dans quelques localités de Lorraine ou de Bavière, exposé des tableaux ou des statues de la princesse avec quelqu'attribut de sainteté ? Des lampes ou des cierges n'auraient-ils pas été brûlés à son tombeau?

N'y aurait-on pas déposé des offrandes et des ex-voto? Ne l'aurait-on pas couronné longtemps de guirlandes et de fleurs? Questions plus faciles à poser qu'à résoudre aujourd'hui : d'autant plus que « ces usages, selon le R. P. Victor de Buck [1], s'ils ont existé primitivement, auront cessé à la suite des décrets d'Urbain VIII, auxquels on a donné généralement en deçà des monts une portée beaucoup plus grande que la Congrégation des Rites ne l'a entendu. Si néanmoins l'on parvient à prouver que le culte a existé cent ans avant ces décrets, c'est-à-dire si le culte a commencé à être public au moins depuis 1534, Rome le rétablira très-facilement. »

Il paraît d'ailleurs évident, indubitable au savant Bollandiste que « *pour les beaulx miracles qui journellement se faisaient au tombeau de Marguerite de Bavière,* » selon l'affirmation de Vassebourg, la Bienheureuse fut dès son trépas l'objet de la vénération des fidèles. Elle, si honorée, si prévenue, si visitée pendant sa vie à cause du pouvoir surnaturel que Dieu lui avait communiqué de consoler et de guérir, l'aurait-on abandonnée dans sa tombe glorieuse? Les personnes secourues par son intercession, ne seraient-elles pas venues lui en rendre grâce, en attestant par leurs ex-voto ces nouvelles faveurs d'outre-tombe? etc. Ce qui confirme encore le R. P. de Buck dans son opinion, « c'est que *la Vie latine* qui a été composée *comme la Vie d'une sainte,* au sujet de notre Bienheureuse, a été traduite en français, afin, selon toute probabilité, de nourrir la piété du peuple à l'égard de cette admirable princesse.

Voilà pour les temps anciens. Au XVIIe siècle la question semble avoir fait un pas de plus. La mère-patrie de notre duchesse s'est souvenue d'elle dans le monument historique élevé par le Père Rader à la gloire des Saints de la Bavière. Le

---

[1] Lettre citée au début de cet Essai.

pieux Jésuite, dans le troisième volume de sa ***Bavaria sancta*** éditée à Munich sous les auspices du prince Maximilien, duc de Bavière et comte palatin du Rhin, donne le titre de ***Bienheureuse*** à la sainte épouse de Charles II : il inscrit sa vie, sous le nom de ***Beata Margarita,*** que nous retrouvons en tête des pages, tout le long de la notice qu'il lui consacre. Puis au lieu de renvoyer cette notice à la fin du volume, il la rapporte dans l'ordre du calendrier, comme pour les saints proprement dits, au *jour natal,* c'est-à-dire au jour du décès qui est considéré pour les Bienheureux comme le jour de leur naissance à la vie éternelle. Enfin la notice du P. Rader se termine par ces paroles significatives : « Adolphe ne nous » décrit point la mort de cette très-sainte femme, *sanctis-* » *simæ matronæ ;* il se contente de nous apprendre qu'elle » rendit l'esprit au milieu du soin, du service et des obliga- » tions qu'elle s'était imposés vis-à-vis des pauvres : d'où » elle a remporté la palme des joies éternelles : *ex quibus* » *æterna præmiorum gaudia reportavi.* » Tel est le tribut de louange payé par la Bavière à notre glorieuse duchesse. Il ne semble pas qu'elle y ait reçu jusqu'ici d'autres marques de vénération [1].

D'après l'opinion d'un vénérable prêtre, M. l'abbé François Bettinger de Sierck, mort curé définiteur de Waldweistroff en 1837, opinion rapportée par M. le comte de Puymaigre, lorsqu'il dit, dans son ***Esquisse historique sur Sierck***, qu'on croit que Marguerite de Bavière fut enterrée à Rustroff, le culte de Marguerite de Bavière se serait, avec une certaine probabilité, conservé comme à notre insu dans le sanctuaire de Notre-Dame-de-Rustroff. Voici cette opinion que je trouve dans l'histoire manuscrite de Sierck, par M. Bettinger, et que je cite d'autant plus volontiers que c'est elle qui m'a tout fortuitement engagé dans ce travail sur notre Bienheureuse.

---

[1] **Réponse dans ce sens de l'archevêché de Munich, du 10 avril 1859.**

« Ce qu'il y a de plus précieux pour notre histoire dans la chapelle de la Vierge, ce sont les armoiries qui y sont conservées en vitraux coloriés depuis plus de quatre siècles. Si je parle de plus de quatre siècles, j'en trouve la preuve sur la grande pierre sépulcrale qui se trouve devant l'autel de la Vierge, avec des armoiries analogues à celles des vitraux. Sur cette tombe est représentée une princesse, les mains jointes. L'inscription en est effacée par le frottement des pieds, mais la date en est assez bien conservée, à savoir : An mccccilii. c'est-à-dire 1442, sans que je sois bien assuré cependant des trois derniers chiffres.

« Il est probable que cette princesse qui a orné la chapelle pour y faire déposer ses cendres, n'est autre que l'illustre et pieuse princesse de Bavière, épouse de Charles II, fondatrice de la Chartreuse de Rettel et de l'hôpital de Sierck.

» Dans ce cas, le pèlerinage à la chapelle de Rustroff qui, de temps immémorial, est très-fréquenté du voisinage, aurait pour origine l'exemple de la vénération de la princesse pour la sainte Vierge, que toute la contrée imita. Un autre motif aura concouru à rendre ce pèlerinage plus célèbre : l'empressement des fidèles du voisinage à honorer la sépulture d'une sainte qui avait passé sa vie en œuvres de charité et dans la pratique de toutes les vertus chrétiennes [1]. »

Mon vénérable compatriote ne prétend donner ici, on le comprend, que des renseignements probables sur l'origine du pèlerinage de Rustroff. Mieux que personne il était d'ailleurs à même d'éclaircir bien des points de l'histoire de sa ville natale, puisqu'il y avait débuté comme vicaire peu d'années avant la Révolution. Ses mémoires sur le pays de Sierck nous ont donc laissé de précieux souvenirs qui

---

[1] Hist. de Sierck, page 79 et 80.

ne perdront rien de leur autorité, quoiqu'ils présentent sur la sépulture de Marguerite de Bavière une opinion désormais tout à fait improbable.

Il est évident en effet, par les circonstances que nous connaissons déjà de l'histoire de l'humble duchesse, qu'elle ne fit point orner, en prévision d'y recevoir la sépulture, la chapelle dediée à Notre-Dame de Rustroff. Son testament surtout ne laisse aucun doute à ce sujet. De leur côté, les armoiries signalées plus haut ne sont point celles de Bavière, qui portent *de sable au lion d'or*, mais celles de Lorraine telles qu'elles se représentent sous le règne de René d'Anjou et d'Isabelle de Lorraine (1431-1453), soit *mi-coupé d'Anjou et de Bar, et parti de Lorraine,* soit *écartelé d'Anjou et de Bar avec Lorraine en abîme*. Elles remontent tout au plus à la date de 1442 qui se lisait vaguement sur la tombe blasonnée des mêmes armes et située autrefois devant l'autel du pèlérinage. Si cette pierre sépulcrale n'est pas aujourd'hui cachée sous le marchepied de l'autel, il est fort à craindre qu'elle n'ait disparu depuis environ trente ans, avec une foule d'autres tombes armoriées, pour faire place au dallage actuel de l'église. Un monument si simple, aux armes de Lorraine, ne pouvait guère appartenir qu'à une jeune princesse. Selon toute apparence, c'est une petite fille de Marguerite de Bavière qui occupe ce tombeau. Dom Calmet nous apprend en effet que [1] René d'Anjou, marié en premières noces avec Isabelle de Lorraine, en avait eu huit enfants dont *deux filles,* mortes comme trois de leurs frères, en bas âge. L'une des deux princesses sera morte à Sierck, pendant la résidence de la cour au château ducal, et aura ainsi été enterrée dans l'église paroissiale de Rustroff, d'où ressortissait alors la seigneurie et château de Sierck. J'ajoute enfin que la dévotion à la sainte Vierge n'a pris à Rustroff

---

[1] Hist. de Lorr. t. V, p. 182.

cette expansion que nous y remarquons encore aujourd'hui, que sous l'épiscopat de Jacques de Sierck, archevêque-électeur de Trèves de 1439 à 1456 [1]. De tous ces faits, il résulte que le culte de la bienheureuse Marguerite de Bavière est tout à fait étranger au pèlerinage de Rustroff. A Sierck, comme partout ailleurs en Lorraine, le souvenir de la miraculeuse duchesse allait se réduire à quelques traits d'une obscure légende, lorsque l'œuvre nationale de Notre-Dame-de-France est venue comme tout fortuitement ramener sur la scène de l'histoire l'imposante figure de la plus grande de nos duchesses de Lorraine.

Ici, Messieurs, finit ma tâche d'aujourd'hui. Je n'ose me flatter de l'avoir accomplie aussi heureusement que le demandait un sujet si imposant et une assemblée si honorable. Toutefois l'intérêt avec lequel vous avez bien voulu me suivre, me rassure touchant le but de cet Essai. Vous avez compris tout ce que la Providence a ménagé de salutaires ressources à notre époque dans l'exemple de Marguerite de Bavière. Cette étoile, avez-vous pensé, pour se lever si tard sur le monde, n'en arrive pas moins à son heure sacrée. Autant en effet le siècle trahit d'effrayantes faiblesses, malgré des progrès inouïs, autant cette âme héroïque vient lui offrir, pour sa part, à travers l'éloignement même des âges, de radieuses doctrines et d'heureux entrainements : si la société, avide de jouissances éphémères, se trouve sans vigueur et sans énergie en présence du devoir, Marguerite de Bavière se pose devant elle dans toute la force d'un caractère avide de sacrifices; si les croyances menacent de se fondre en une religion vague et indéfinie, sans sacerdoce

---

[1] La preuve en sera prochainement donnée tout au long dans *le Manuel de la Dévotion à Notre-Dame-des-Douleurs de Rustroff.*

ni autel, la bienheureuse princesse se montre avant tout la fille obéissante et respectueuse de l'Église de Jésus-Christ; si les mœurs s'abaissent et tendent à relâcher même les indissolubles liens du mariage, l'humble duchesse apparaît toujours soumise et dévouée à son époux et seigneur infidèle; si enfin le scepticisme politique, invinciblement lié au scepticisme religieux, s'efforce de plus en plus d'énerver le vrai patriotisme, la régente de Lorraine vient lui opposer son abnégation absolue et son inviolable fidélité à sa patrie adoptive. Autant, en un mot, les droits inaliénables de la religion, de la patrie et de la famille sont aujourd'hui attaqués par mille sectes en délire, autant ils peuvent attendre de secours dans la restauration du souvenir de Marguerite de Bavière, nouveau champion de la cité de Dieu contre les empiétements de la cité du mal.

Votre concours, Messieurs, ne me fera donc point défaut dans l'œuvre réparatrice qui s'est rencontrée tout spontanément sous ma plume. Au milieu de vos études et de vos voyages, vous n'oublierez pas les feuillets encore si épars de l'histoire de notre *miraculeuse duchesse*. Après le tribut scientifique payé par vocation à César, vous voudrez bien, à l'occasion, accorder à l'Église la dîme de Dieu. Quelle fortune, Messieurs, et quelle gloire pour la Société d'Archéologie et d'Histoire de la Moselle, si ses Membres, épris dès maintenant d'un zèle généreux pour le culte de Marguerite de Bavière, allaient, par leurs efforts réunis, préparer son exaltation solennelle, qui sait? providentiellement réservée à nos temps si nouveaux par les plaies qu'ils révèlent comme par les guérisons qu'ils présagent!

FIN.

SOMMAIRE.



TABLE

DES MÉMOIRES CONTENUS DANS CE VOLUME.

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE

ET D'HISTOIRE

DE LA MOSELLE

ANNÉE 1860



METZ

TYPOGRAPHIE ROUSSEAU-PALLEZ, ÉDITEUR

LIBRAIRE DE L'ACADÉMIE IMPÉRIALE

RUE DES CLERCS, 14

1861

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE ET D'HISTOIRE

DE LA MOSELLE.

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE

ET D'HISTOIRE

DE LA MOSELLE.

ANNÉE 1860.



METZ

TYPOGRAPHIE ROUSSEAU-PALLEZ, ÉDITEUR

LIBRAIRE DE L'ACADÉMIE IMPÉRIALE

RUE DES CLERCS, 14

1861

NOTICE HISTORIQUE

SUR

UNE LETTRE INÉDITE

DE

HENRY IV

A

BERNARD D'ARROS,

Lue à la séance de la Société d'Archéologie et d'Histoire de la Moselle, du 12 Janvier 1860, par Ch. Cailly, avocat, docteur en droit.

Tout autre aurait pâly d'effroy;
Mais pour courir à la victoire,
Tu ne consultas que ta foy,
Et ne gardas en ta mémoire,
Que le seul objet de la gloire,
Et le soin de servir ton Roy.

(Ode de Tristan l'Hermite à Mgr le Maréchal de Schomberg ancien, gouverneur de Metz.)

En France, où la gloire de Henry IV est un patrimoine national, les particuliers, dit M. Berger de Xivrey dans la préface du recueil des lettres de ce grand Roi, publié par les soins du gouvernement, ont rivalisé avec ce dernier pour contribuer à compléter l'œuvre de ce prince en apportant de toutes parts les fragments qu'ils en possédaient. C'est afin que notre Société réponde à ce noble empressement que j'ai obtenu de l'un de ses membres, qui a bien voulu déjà vous communiquer une lettre inédite de l'auguste chef de la maison des Bourbons de France, de vous en lire une seconde dont le titre seulement a été adressé par les soins de M. l'Inspecteur d'Académie de Metz à Son Excellence le Ministre de l'instruction publique. Une vénération trop grande pour la mémoire d'un glorieux ancêtre avait jusqu'à présent tenu cette lettre captive dans les archives de la famille d'Arros. Elle avait craint qu'il ne fût possible de voir, dans

les termes dont s'était servi le roi de Navarre en écrivant à Bernard d'Arros, lieutenant-général du Béarn en 1573, un blâme sévère de sa conduite; et pour éviter toute interprétation fâcheuse sur ce point, ce n'est qu'en accompagnant la lecture de cette lettre des données historiques qui permettront d'apprécier la portée de la pensée royale qu'elle renferme, que j'ai été autorisé à la faire connaître dans tout son contexte.

Je vais donc, en remplissant autant qu'il m'est possible le but que désire atteindre notre Société, celui de conserver tous les monuments précieux pour l'histoire, acquitter d'une manière bien imparfaite sans doute, envers la famille qui a bien voulu me confier l'un des plus rares documents de ses archives, l'un certainement des plus vénérés, la promesse que je lui ai faite.

La lettre écrite le 8 juin 1573 par Henry de Navarre à Bernard d'Arros, son lieutenant-général en Béarn, nous reporte, par sa date, aux plus mauvais jours de l'histoire de ce pays et du nôtre.

C'était à Bernard d'Arros, en effet, que Jeanne d'Albret avait confié son fils Henry, au moment où, cédant au désir de son peuple, elle acceptait pour ce jeune prince la main de Marguerite de Valois et consentait à se rendre à Paris.

Pour défendre son royaume pendant son absence, pour éclairer son fils et au besoin le protéger, la reine de Navarre ne pouvait trouver un seigneur plus accompli que d'Arros. Bernard était un homme d'un âge déjà mûr, mais d'une vertu éclairée, d'un caractère ferme, d'une valeur indomptable et d'une fidélité que rien ne pouvait corrompre.

Maintes fois déjà Jeanne avait pu apprécier toutes ses qualités: ainsi, en 1555, elle n'avait pas craint de se fier à lui en lui livrant le secret d'état, et en lui permettant de le communiquer ou de le taire aux plus sages du Béarn. Grâce à l'intervention fidèle de ce zélé serviteur, elle avait vu repousser par ses sujets la proposition ou plutôt l'injonction que lui faisait Henry II d'unir son royaume à la couronne de France. Réveillé par d'Arros, l'enthousiasme populaire s'était manifesté avec tant d'ardeur pour des rois qui se confiaient dans une conjoncture aussi périlleuse à l'amour des Béarnais, que tout projet d'annexion du Béarn à la France fut rendu complètement impossible.

Peu de temps après, au moment où elle avait voulu reprendre à l'Espagne la Navarre dont cette puissance s'était emparée depui

quelques années, elle l'avait vu calmer la mutinerie des contingents d'Aspe, de Bareton et d'autres lieux, et les forcer, au péril de sa vie, à passer le pont de Séran qu'ils s'opiniâtraient à ne pas vouloir franchir, sous prétexte que le souverain de Béarn n'avait pas le droit de les faire sortir de leur pays pour son service.

Enfin, en 1569, elle avait dû en quelque sorte à d'Arros et à ses fils la conservation de son royaume. D'après une commission de Charles IX, donnée à Metz le 18 mars de cette année, Antoine de Lomaigne, seigneur et baron de Terride, avait envahi le Béarn sous prétexte de le conserver à la reine, pendant qu'à la Rochelle Jeanne soutenait le courage et les armes des confédérés calvinistes. Cette invasion, malgré les honteuses défections qui l'avaieut précédée et dont chaque jour venait augmenter le nombre, n'avait pas effrayé d'Arros. Au milieu de périls immenses, sans espoir, il avait tenu pendant quelque temps la campagne, se bornant à écrire à sa souveraine : *Dieu veuille que ce soit pour le mieux, ce m'est autant de mourir en la campaigne pour le service de Vostre Majesté que ailleurs*. Et lorsque ses ennemis l'eurent obligé à cesser cette lutte, il vint se renfermer à Navarrens, capitale du Béarn. Dans cette ville, qui n'avait pour défense que quatre bastions protégeant, il est vrai, une muraille fort élevée, surtout du côté du levant, il soutint pendant plus de trois mois, du 27 avril au 9 août suivant, aidé par ses deux fils et par quelques gentilshommes dont l'histoire a conservé les noms, un siége en règle, formé par 12,000 hommes d'infanterie et 18 compagnies de cavaliers. La valeur de cette poignée de braves qui défendait la place fut telle qu'elle parvint non-seulement à résister aux attaques dont elle était l'objet mais encore à semer le désordre et le découragement parmi les troupes que l'arrivée subite de l'intrépide Montgommery vint enfin disperser.

D'Arros par sa famille appartenait, au reste, à la plus ancienne noblesse du pays. De temps immémorial les chefs de cette maison comptaient parmi les douze anciens barons de Béarn, et à ce titre ils avaient droit de siéger avec le roi à la Cour Maiour, sorte de Parlement chargé de réviser en appel les sentences des consuls et des sénéchaux et de faire respecter le Foo ou les Fors, c'est-à-dire les lois qui depuis le milieu du huitième siècle régissaient constitutionnellement le pays.

Aussi l'histoire nous montre-t-elle ses ancêtres versant largement leur sang sur les champs de batailles qu'illustrent les rois de Navarre

ou remplissant à leur cour des charges où le courage peut seul l'emporter sur le dévouement. C'est ainsi qu'en 1344 En Denot baron d'Arros avait suivi Gaston IX, comte de Foix, contre les Anglais, et qu'en 1525 Arnaud avait aidé Henry d'Albret, grand-père de Henry IV, à s'échapper de la prison où, après la bataille de Pavie, Charles-Quint l'avait fait enfermer comme prisonnier de guerre [1].

Les services rendus par Bernard d'Arros et par son aïeul à la famille d'Albret furent sans doute les causes qui décidèrent le jeune Henry à conserver d'Arros dans les fonctions de lieutenant-général de Béarn, lorsqu'après la perte de sa mère il se vit enfin obligé de se rendre à la cour de France. Aussi d'Arros fut-il le premier auquel il prit soin de notifier la mort de Jeanne d'Albret en lui enjoignant de tenir la main à l'exécution des ordonnances civiles et religieuses de la feue Reine et en déclarant qu'il entendait maintenir toutes choses

---

[1] Le Roy de Navarre Henry d'Albret avait été mis prisonnier au chasteau de Pavie, attendant que le Vice-roy de Naples fut prest de passer en Espagne d'où il n'espérait jamais de sortir, attendu la haine mortelle que luy portoit l'Empereur, qui n'eust fait conscience de l'empoisonner, comme on avoit faict D. Pedro de Navarre prisonnier à Simancas. C'est pourquoy il se résolut de se sauver, et pour ce faire ayant communiqué son dessein à quelques uns de ses plus fidèles et privés serviteurs, il fait provision d'eschelles de cordes, avec lesquelles une nuict, il devale de la tour où il étoit prisonnier et avec luy le Baron d'Arros de Béarn, et son valet de chambre Francisque, lesquels en habits déguisés se sauvèrent à Lyon. Le capitaine du chasteau avoit accoustumé de venir donner le bon jour au Roy tous les matins tirant son rideau pour voir s'il reposoit. Le Roy avoit faict coucher dans son lict François de Rochefort l'un de ses pages. Le capitaine venant à son accoustumée et voulant lever le rideau, il en fut empesché par un aultre page qui nettoioit les habillements du Roy, disant qu'il le laissast reposer, et qu'il s'estoit trouvé mal la nuict. Ainsy la fuicte du Roy n'estant cognue que sur le midy, il eut moyen de gagner pays avant que d'être chevalé par ce capitaine, puny par après de sa mauvaise garde. (*Histoire de Navarre*, par André Fayvin, avocat au Parlement de Paris. 1612, page 738.)

Deux jours après son arrivée à Saint-Just-sur-Lyon, le 27 décembre 1525, le Roi de Navarre s'empressa d'annoncer son heureuse délivrance et son entrée en France à Hélie André. Cette évasion eut donc lieu vers le milieu de décembre de cette année (*Documents sur l'histoire de France, Captivité du Roi François I*, p. 86.)

dans l'état qu'elle avait jugé sage d'établir. *C'est la volonté dernière de la Reine ma mère,* ajoute-t-il[1].

Et pourtant, lorsque le mariage de Bourbon eut été célébré avec Marguerite de Valois et que l'horrible massacre de la St-Barthélemy eut ensanglanté ses fêtes, les Béarnais consternés virent tout-à-coup paraître l'édit du 16 octobre 1572 qui rétablissait partout la religion catholique. C'était le premier acte de souveraineté de leur Roi qui, sous l'indigne menace de Charles IX, avait préféré la *messe* à la *mort*.

Cet édit ne put être exécuté en Béarn; mais laissons l'historien des villes de France raconter les événements que fit naître cet acte d'intolérance.

« Prisonnier à la cour de Médicis, dit-il, Henry cédait aux plus « pressantes importunités; mais l'assemblée des Etats, tenue à Pau, ne « voulut pas sanctioner cette mesure, et les scènes de meurtres et de

---

[1] *A Monsieur d'Arros mon lieutenant général en mon royaume et souveraineté de Béarn.*

Monsieur d'Arros, j'ay resceu en ce lieu la plus triste nouvelle quy m'eust sceu aduenir en ce monde quy est la perte de la Royne ma mère que Dieu a appellée à soy ces jours passés estant morte d'un mal de pleurésie qui luy a duré cincq jours et quattre heures. Je ne vous scaurais dire Monsieur d'Arros en quel deuil et angoisse je suis réduit quy est sy extrême que m'est bien mal aysé de le supporter, toutes fois je loue Dieu du tous. Or puis quaprès la dicte Royne ma mère je succéde à son lieu et plasse il m'est doncq de besoing que je prenne le soing de tout ce quy estoit de sa charge et domination qui me fait vous prier bien fort, Monsieur d'Arros, de continuer comme vous avez fait en son vivant la charge quelle vous avait baillée en son absence en ses pays de deca, de la mesme fidélité et affection que vous y avez toujours monstrée et tenir principalement la main a ce que les edits et ordonnances faittes par sa Majesté soient à ladvenir, comme je désire, géz et observéz inviolablement de sorte qu'il ne soit rien attenté ni innouvé au contraire, à quoy je m'assure que vous vous employeréz de tout vostre pouvoir et vous, croyez qu'en recompense je n'oublieray jamais tous vos bons offices pour vous les recognoitre la ou j'en auray le moyen d'aussy bon cœur que je prie Dieu, Monsieur d'Arros, vous thenir en sa sainte garde, de Chaunay le traize jour de juin mil cinq cent septante deux.

Votre bon maitre et amy,

Henry.

Je vous prie thenir la main surtout à la observation des ordonnances ecclésiastiques, car la dicte feu Roine ma mère m'en a chargé particulièrement par son testament. (*Lettre inédite lue à la séance de la Société d'Archéologie de la Moselle, du* 11 *août* 1859.)

« troubles se renouvelèrent. A peine, en effet, a-t-on appris dans la
« capitale du Béarn que le comte de Grammont est chargé de faire
« exécuter à main armée l'édit du prince, que les ministres protes-
« tants ordonnent des prières publiques et des jeûnes. Des discours
« fanatiques répétés en tous lieux excitent les esprits à la résistance.
« Ce fut à l'un de ces prêches ardents, où les orateurs de la réforme
« exaltaient les âmes jusqu'au délire, qu'assista le baron d'Arros,
« vieillard octogénaire et aveugle. Quand on l'eut porté du temple
« dans sa maison, il appela son fils d'un ton prophétique, et tout
« enflammé d'un zèle pieux il l'interrogea ainsi : « Mon fils, qui
« vous a donné la vie? » A quoi le fils répondit : « C'est à vous, mon
« père, que je la dois après Dieu. — Or, votre Dieu ainsi que votre
« père, poursuivit le vieillard, vous redemandent cette vie. Allez,
« mon fils, et pour accomplir l'entreprise à laquelle je vous invite,
« n'ouvrez point les yeux sur le nombre de ceux qui vous accom-
« pagneront, mais seulement sur leurs vertus et leur courage; ne fixez
« point vos ennemis pour les compter, mais seulement pour les frap-
« per de mon épée que Dieu bénira dans vos mains. » Animé de
« l'esprit de fanatisme que son père a soufflé sur lui, d'Arros ne
« rêve plus que martyre pour lui, triomphe pour sa cause; il court
« se mettre à la tête d'une troupe de trente-huit hommes et, cachan
« soigneusement sa marche, se dirige avec une célérité extraordinaire
« vers Hagetmau, où le comte de Grammont s'est rendu avec deux
« cent cinquante gentilshommes catholiques. Ce n'est plus un homme,
« c'est un aigle qui se jette avec ses aiglons affamés sur une proie
« longtemps convoitée. Une attaque imprévue le rend maître du châ-
« teau, dont les bâtiments et la cour sont encombrés par une mul-
« titude d'hommes de toutes les conditions. Profitant de cet avantage,
« d'Arros frappe, massacre et disperse tout ce qu'il rencontre : Etchar,
« président du conseil souverain, est égorgé sous les yeux du comte
« de Grammont; et ce seigneur va partager lui-même le sort de sa
« suite, quand un cri perçant et une main tremblante détournent
« le coup. C'est la belle Corisande d'Andoins qui s'est jetée entre
« les meurtriers et son beau-*père* [1], et le fanatique général a retenu
« son bras, vaincu par tant de grâces et de larmes. Mais c'est là une
« faiblesse aux yeux du vieux d'Arros, et lorsque son fils, fier de son

[1] Voir *Recueil de lettres missives de Henry IV*. Tome I, page 50, note 1.

« rapide succès, se présente devant lui, suivi de son prisonnier, le « vieillard gourmande ainsi son indulgence : « Comment, vaillant « Machabée, s'écrie-t-il, vous avez laissé vivre ce Nicamor ? vous « avez sauvé celui qui vous détruira, le corbeau qui vous crèvera les « yeux ! »

Grammont, prisonnier, ne fut pas mis à mort, ainsi qu'aurait pu le faire craindre l'état d'exaspération des partis religieux et surtout les souvenirs que venait réveiller sa conduite récente. Car en Béarn il n'était plus ce fidèle sujet auquel, pour récompenser ses services, la reine Jeanne donnait comme épouse à son fils aîné la riche et belle héritière d'Andoins, cette femme qui venait de lui sauver la vie. C'était l'homme duquel Jeanne disait à Caumont de la Force, l'un des protestants qu'elle affectionnait le plus, en lui parlant de ses sujets révoltés en 1566 contre son autorité, que ce qui l'affligeait le plus douloureusement c'est que les rebelles publiaient qu'ils avaient pris les armes à l'instigation même de M. de Grammont et qu'ils voulaient le prouver. C'était enfin ce serviteur d'une foi douteuse, qui, durant toute l'année 1569, pendant que sa patrie, ravagée par les armées françaises et noyée dans le sang, implorait son secours, s'était opiniâtrément maintenu dans une neutralité équivoque et n'était pas venu se renfermer à Navarrens ou combattre à côté de Montgommery.

La vie lui fut conservée ; mais elle courut d'imminents dangers par l'étroite détention à laquelle Grammont fut soumis. Henry IV lui-même va nous l'apprendre par la lettre complètement inédite que voici, confiée au sieur de Rambouillet pour être portée et remise à d'Arros, lieutenant-général de Béarn [1].

A Monsr Darros mon Conseiller, Chambellan ordinaire et Lieutenant-Général en mes pays Souverains.

Monsr Darros d'aultant que mes précédentes lettres et le commandement que je vous ay fait cy devant, pour la délivrance de Monsr de Gramont n'ont pas sorty l'effect que

[1] Sur l'adresse de la lettre on lit : *le Roy du* 8 *juin* 1573, et à côté : *porté par M. Rambouillet.* Ce fut sans doute Nicolas d'Angennes, seigneur de Rambouillet, de la Villeneuve et de la Moutonnière, vidame du Mans, qui devait en 1589 se distinguer dans la négociation relative à la réconciliation de Henry III avec le Roi de Navarre, qui fut chargé de remettre la lettre à d'Arros.

je désirois; n'ayant recu l'obéissance que tout prince demande de son subjet; je vous envoye le Sr de Poigny l'un de mes chambellans, afin que par la confiance que j'ay de luy, estant Gentilhomme que j'estime, et tient près de ma personne, vous adjoustiez plus de foy à ce qu'il vous dira de ma part, vous priant le croire comme moy mesme qui luy ay donné charge de vous exprimer bien au vif ce que j'en ay dessus le subject; et d'entendre particulièrement ses raisons et ce qui pouroit empêcher la liberté dudit Sr de Gramont, et le rétablissement de ce qui est nécesaire pour le repos de mon peuple dont vous pourey conférer ensemble. Je me suis retenu quelques jours de répondre à vos lettres que j'ay recues par Mazelures mon secrétaire, et depuis par le courier St Martin, attendu que de vous mesme vinsiez à recongnoissance soit pour le respect de moy, ou le conseil de vos amis, ou bien quelques autres bon instinct qui vous fait effectuer le second commandement que vous en pouviez attendre, sans me donner la peine de vous rechercher d'avantage, mais je voy tout le contraire; qu'au lieu de mettre Monsr de Gramont en liberté vous luy avez renforcé sa garde et le tenez plus à destroict avec pire traittement qu'au commencement dont je le trouve en danger de sa santé. Cependant je n'ay point esté oysif, ayant temporisé pour bien, et meurement considérer tout ce que m'avoy ecrit, et par l'un et par l'autre lettres, vous excusant de sa prise, et n'ay rien oublié de la justiffication par vous alleguéz que je me les ayt mises en la plus juste ballance que l'on se puisse proposer pour les contrepoizer à ce qu'en suite de l'excey par vous commis, mais elles ne sont point vastantes pour effacer le mécontentement que justement je recoy d'un tel exploit attanté contre mon autorité et dignité souveraine laquelle au lieu de sa splendeur que vous devriez conserver se trouveroye mise si bas et tellement foullée au pieds qu'elle seroye en mépris à tout homme de jugement si je ne la relevois, et qu'ainsi je ne puis

qu'avecque perte et diminution de ma réputation, ravoir en paiement vos soupçons, vos jalousies et tous ces autres prétextes dont voulé vous couvrir desquels n'est chose que vous alleguiez quelques apparance quelles ayent je ne mettray point en compte pour y avoir aucun égard que n'ayant premièrement remis le dit Sr de Gramont en sa première liberté avec commandement à Monsr Darros, je veux entend et ordonne que promptement et sans différer vous obéissiez au commandement et injonctions que je vous ay cy devant faittes sans en attendre de moy plus ample déclaration, la quelle je vous promet pourroit bien estre suivye de si tristes événements que la mémoire n'en seroy que très-fâcheuse à l'avenir, mais cette bonne opinion qui reste encore de vous, que ne vouldrey tant attendre et puis mériter en cette ennuy ains me promet que vous y satisferey, en quoy faisant j'oublieray non seulement le déplaisir que j'ay senty de cette facheuse entreprise, mais reprenant la première réputation en laquelle je vous avoys, continueray la même faveur et bonne volonté que je vous ay toujours porté, vous tenant pour bon subjet et fidel serviteur, à ce faittes donc faveur de donner au dit Sr de Gramont toutte seureté requise pour sa retraicte, luy ayant écrit et mandé qu'il me vienne trouver incontinent, la part que je feray au demeurant, si me voulez persuader et faire croire combien vous désirez conserver et maintenir mon estat et mes subjects et que le chemin qu'avez prix ne tendoit à autre but mettant toutles choses passées dessous le pied et perdant l'oppinion qu'on auroyt quelles dussent estres entreprinses à la dévotion d'ung party tant seulement il est besoin que vous traittiez bien chacun également les remettant en leurs biens, afin que tous soient contents et d'une mesme volonté aspirent à m'obéir comme à leur premier maître légitime sans qu'auqu'un se puisse plaindre de n'estre conservé par ma justice en ce quil luy appartient, estant bien raisonnable aussi que ceux qui sont chatholiques ayent l'usage et exercice ordi-

naire de leur religion, a quoy je veulx Mons[r] Darros puisque j'en fais profession, et qu'en sainte conscience je ne les en puisse priver, que vous y pourvoyez de sorte qu'ils n'en soient empêchez n'y molestez en icelle, que vous y teniez la main avec tel ordre et réglement que vous y seaurez bien donner, autrement, si ne le faittes, je penseray certainement que vous auré voulu non seulement empêcher l'entrée de mon pays au dit de Gramont mais en bannir l'autorité et l'obéissance qui m'est deuë, laquelle selon que vous vous montreray prompt et volontaire exécutteur de cette mienne volonté j'estimeray vous estre en telle réverence qu'elle a par cy devant esté et que vous affirmées estre encor, et d'autant que plusieurs qui sont absents pouroient doubter de leur seureté en leur personnes ou biens, vous ne fauldrez de les prendre sous ma protection et sauve garde spécialle lesquels pour cet effet je commet en votre garde permettant à ceux qui ne vouldront résider qu'ils puissent aviruter [1], leurs fruits recueillir ou percevoir partout que bon leur semblera moyennant je veux et entend que chacun soit remis en la jouissance des droits et inspatronat qu'ils ont, dont a esté tant de guerre afin qu'il ne puissent rester une pareille occasion qui donne mécontentement, vous donnant par la présente plein pouvoir et autorité de ce faire avec certaine assurance que si vous l'éxécutey vous me rendrey satisfait et vous continuray tout le bon traittement que scaurey espérer de moy, et pour fin je vous diray que je trouve fort mauvais à ce qu'on m'escrix de touttes parts que mes sujets de Bears et ceux qui sont de leurs trouppes courrent ordinairement les terres pillent et ranconnent les subjets du Roy Monseigneur dont je suis déplaisant, chose par moy si expressement déffendue

---

[1] Ce mot n'existe dans aucun des vocabulaires que j'ai consultés, cependant il doit être de l'ancien langage français et vient sans doute des mots latins *à viâ ruere*, s'écouler par la voie, s'en aller.

pour estre contre le devoir et obligation que j'ay à Sa Majesté, laquelle ne pourroy souffrir d'estre plus offencey sans les en faire ressentir, partant je vous commande sur tant que me portey d'honneur et de respect et que craigney d'encourir mon indignation les empêcher et retenir par tous moyens que vous pourré, qu'ils ne se précipitent en telle témérité pour me provoquer d'avantage son ire et son couroux et de Monsieur le Roy de Pologne et de.........
qui nous péseront sur les bras, et causeront en mon pays une totalle ruyne laquelle j'ay détournée jusques icy pour le désir que j'ay eü de vous conserver et garder et pour ce que le dit S[r] de Poigny vous fera plus amplement entendre touttes particularités ayant commandé au S[r] de Ravignan et au reçeveur Recugnes l'accompagner et assister je ne vous en diray davantage pour faire fin, et prier Dieu Mons[r] Darros vous avoir en sa sainte et digne garde. Ecrit au champ de Nyeul près la Rochelle le VIII[e] jour de Juin 1573.

Votre bon maître et amy

Henry.

Je vous prie croire ce qu'il vous dira de ma part, car je luy ai dit ma volonté particulièrement [1].

Cettre lettre a un intérêt historique incontestable. Elle indique évidemment que le jeune roi de Navarre n'avait en aucune façon autorisé l'acte de violence dont Grammont avait été l'objet, et par le

---

[1] Sur la copie de cette lettre faite le 1[er] octobre 1751 et certifié par MM. Barre et Bournac, notaires royaux à Metz, il est mentionné que cette phrase est écrite de la même main que celle qui a tracé la signature. D'après le fragment de la lettre originale que possède encore la famille d'Arros j'ai vu que cette lettre avait été déchirée suivant un pli formé sur la ligne marquée par des points dans la copie. Ce fragment renferme la fin de la lettre à partir de ces mots : *qui nous péseront sur les bras*. Le corps de la lettre est d'une écriture qui n'a aucune ressemblance avec celle du Roi, mais la mention qui accompagne sa signature est évidemment de sa main.

langage plein de fermeté dont il se sert pour obtenir la mise en liberté immédiate de ce gentilhomme, elle vient défendre sa mémoire contre d'odieux soupçons. Des auteurs en effet ont écrit qu'il avait pu susciter la révolte contre l'exécuteur de l'édit. Un semblable reproche méconnaît évidemment le temps où il vivait. Eût-il voulu le faire, il est certain qu'il n'aurait pu y réussir. Il ne faut pas oublier en effet que dans ce moment Henry était prisonnier à la cour de France, et qu'il était soumis à une surveillance incessante au milieu de *cette cour étrange*, comme il l'écrit à Miossans, où, pour défendre ses jours, il *était obligé de porter dagues*, *jaques de mailles et bien souvent la cuirassine soubz la cape*. La moindre infraction à la foi religieuse qu'il venait de promettre aurait été bientôt punie de la perte de la vie. D'ailleurs les termes de sa lettre prouvent jusqu'à l'évidence que volontairement au moins il n'aurait rien fait pour porter atteinte à son autorité, à sa dignité souveraine, et la mettre comme il le dit lui-même *si bas et tellement foulée aux pieds qu'elle seroit en mépris à tout homme*. Mais ce que l'on peut dire, c'est que Henry ressentit sans doute quelque joie secrète de l'acte énergique de d'Arros, car l'on ne peut guère douter qu'il ne lui ait conservé son royaume. C'est sans doute à cette circonstance qu'il faut rapporter cette promesse faite par le Roi dans sa lettre, de tout oublier si l'ordre de délivrer Grammont est suivi d'une prompte exécution. Cette supposition se change au reste bientôt en certitude si l'on s'en rapporte aux lettres-patentes accordées le 10 mai 1575 à d'Arros, au moment où, par suite de son grand âge et sur sa demande, il était remplacé dans ses fonctions par le sieur de Miossans. Le Roi y ratifie dans les termes de la plus haute estime pour son lieutenant-général tous les actes, quelle que soit d'ailleurs leur nature, faits par d'Arros pour la *tuission et conservation de ses pays et état* [1].

---

[1] *Lettres patentes du Roy par lesquelles il approuve tous les actes faits par le s^r Darros ès qualités de Gouverneur et lieut^t général de Bears du* 10 *mars* 1575.

(EXTRAIT DES REGISTRES DU PARLEMENT).

Henry par la grace de Dieu Roy de Navarre seigneur souverain de Béarn et et de Donezan, duc de Vendomois, de Beaumont, d'Albret, compte de Foix, d'Armagnacq, de Marlade, Rodez, de Bigorre, de Perigort, viscompte de Limoges, de Marsan, Tursan, Nebouzan, Lautrecq et Villeneuve, A tous ceux qui ses présentes lettres verront, salut, comme cy devant, nostre très-cher et bien

La conduite de Bernard ne peut donc être l'objet du moindre soupçon, et la fidélité du serviteur envers son maître est attestée par une main trop auguste, par un cœur trop bon juge de l'honneur pour

---

amé le sieur Darros nostre conseiller et chambellan ordinaire par la feue Royne nostre très-honorée dame et mère durant son abscence eust esté ordonné lieutenant général et gouverneur tant en nos royaumes que pays souverain de Béarn; et après le trépas d'icelle nostre dicte dame et mère par nous continuée pour y faire exercer ladicte charge et estat de nostre lieutenant général comme il a fait jusques à présent avec telle fidellité intégrité dextérité que nous pouvons désirer d'un personnage digne d'un tel honneur et estat pour en iceluy représenter nostre personne et en nostre nom et authorité les occurances et nécessités de notre service il ayt fait assembler en armées tel nombre de nos subjects qu'il a advisé et iceux employez tant en nos diets pays que ailleurs ou bon lui a semblé pour la tuission et deffense desdicts pays et conservation de nostre estat, et neantmoinx ordonné sur la munition et fortification de nos villes et places fortes de toutes choses nécessaires tant en nostre royaume que pays souverain ensemble que toutes et chascunes nos finance et autres deniers publicques, dépôts judiciaux et autres particuliers, et fait plusieurs autres commandements et exploits, tant pour le fait de la guerre que autres, comme l'occasion et nécessité l'aurait requis et depuis à cause de l'indisposition du dit s^r^ Darros et à sa prière et requête nous ayons en son lieu et place mis et ordonné nostre très-cher et bien amé cousin le s^r^ de Miossens premier gentilhomme de nostre chambre, et pource que nous ne voulons que les services tant recommandables et remarcables que nous a faict le dict s^r^ d'Arros en l'administration de sa chambre passent sans attestation de nostre volonté et consentement, SCAVOIR FAISONS que nous dénonçons et amplement certiffions de tous les actes et comportemens dudit s^r^ Darros et de toutes les exécutions et assemblées en nosdits pays et ailleurs soit en forme d'estats généraux et particuliers, en armes on en telle façon quelconque que aurait advisé employant pour ce fait tant nos subjects que autres ses amis et que le tout a esté fait pour le bien de notre service; Avons entièrement acquitté et deschargé et par theneur de ces présentes, acquittons et deschargeons ledit s^r^ Darros de tous et chascuns exploits, actes, expéditions et exécutions que auroit faits et faits faire par ses capitaines soldats et deputés en quelque endroit, temps et lieu et pour quelque occasion que ce soit ensemble de toutes et chascunes sommes par lui ordonnées être prinses levées et employées pour les effets susdits de sa charge, comme aussy par mesme moyen nous acquittons tous ceux qui par son commandement se sont employez au devoir de la dicte charge sans que le dict s^r^ Darros ne autres puissent estre par nous ou nos successeurs ny autres recherchés. SY DONNONS en mandement à nos amés et féaux conseillers, les gens tenans la chancellerie de nostre royaume, cour souveraine de Bearn, seneschal audit pays et à tous autres nos justiciers

que l'éclat de son nom puisse être terni par la publicité donnée à la lettre du 8 juin 1573.

Cette lettre a encore un autre mérite: c'est celui de fixer d'une manière précise la date de l'événement auquel elle se rapporte et de détruire l'erreur de Mézeray qui, dans son abrégé de l'histoire de France, le suppose s'être accompli dans le courant de 1574. En rapprochant sa date de celle de l'ordre donné par le Roi de Navarre au capitaine Espalungue d'assister le sieur Grammont dans sa commission en Béarn, l'on peut dire que cet épisode de l'histoire de cette province a dû se passer dans le courant d'avril ou au commencement de mai 1573.

Peut-être enfin vient-elle aussi donner la clef de l'origine des sentiments d'une reconnaissance certainement trop tendre que conçut

---

officiers et subjects que au dict s^r Darros et autres dont il s'est aydé et servy en l'exécution de la dicte charge ils fassent jouir et user de nostre présent acquit et descharge plainement et paisiblement, sans permettre aucun destorbier ou empêchement y estre fait et ordonné au contraire, et neantmoinx à nos amez et féaux les gens tenans nostre chambre de comptes de quelque nature qu'ils soient exposées et dépendiées par ordonnances et mandements dudit s^r Darros sans faire difficulté au thrésorier et reçeveur général desdictes finances ou autres thrésoriers et receveurs particuliers à qui lesdits mandements seroient adressez, et afin que personne n'en prétende cause d'ignorance; mandons à nostre procureur général requérir la lecture, publication et registre de nostre présent acquit descharge et déclaration tant en nostre conseil, chambre de comptes et cours du séneschal, car tel est nostre plaisir, en tesmoin de quoy nous avons à ces présentes signées de nostre main fait mettre et apposer nostre scel. Donné à Paris le dixième jour de may l'an mil cinq cent soixante et quinze. Signé Henry. *Et au dos* par le Roy seigneur souverain de Béarn. *Contresigné* Martel *ab lo grand sagel y pendent ainsi signé* Salefranque.

Lecta publicata et registrata requirente procuratore regio, en audience publicque lou sept de mars mil cinq cents septante et sieys per my sus signat notaire en la cause, et mandat seran aussy publicades en los courts de las senéchaussées et registrades à eternalle mémory, ainsy signat Salefranque.

Collationné sur l'original signé par Salefranque conseiller du Roy et garde sacs au parlement de Pau à la requête de Messire Jean d'Arros sieur de Lamotte capitaine au régiment de Languedoc et correction faite de mot à mot, sans y avoir rien ajouté ni diminué, le tout a été retiré par le dit s^r d'Arros qui a signé avec moy, Jean de Labarthe notaire pour le Roy du lieu de Viven, fait à Viven le dix sept juin mille six cent quatre vints trois.

Signé Darros Lamotte et Labarthe n^re.

pour le vainqueur de Coutras la séduisante Diane, comtesse de Guiche. Pour nous, qui connaissons ces sentiments, il nous est permis de penser que d'Arros eût sans doute épargné le reproche à son fils d'avoir sauvé Grammont s'il eût pu savoir qu'un jour, durant la ligue et pour la combattre, la belle Corisande vendrait ses diamants, engagerait ses biens et enverrait à plusieurs reprises à Henry des levées de 20 à 25 mille Gascons enrôlés à ses frais.

Les souvenirs qui ont précédé la lecture de la lettre du roi de Navarre et ceux qui l'ont suivie m'ont paru de nature à en faire ressortir la valeur historique; mais en la produisant n'ai-je pas entraîné la Société à quitter le cours habituel de ses études sur l'histoire locale? Si ce reproche m'était fait, je me bornerais à répondre que depuis longtemps déjà la famille qu'ils concernent a confondu avec l'affection vouée à sa patrie, celle qu'elle porte à son pays d'adoption, et que c'est à ce dernier qu'il appartient aujourd'hui de conserver la mémoire des faits qui honorent les noms de ses enfants.

Depuis 1703 la famille d'Arros habite Metz. Le 20 août de cette année, Jean d'Arros de la Mothe, descendant de Bernard, y était reçu conseiller, chevalier d'honneur d'épée au Parlement. A partir de ce moment ses armes écartelées aux 1er et 4e quartiers d'or à la roue de gueule et aux 2e et 3e quartiers d'argent à trois chevrons d'azur, n'ont cessé de briller parmi celle de la noblesse de notre antique cité. Encore aujourd'hui même ce nom glorieux n'est point éteint dans nos murs [1] qui gardent la mémoire des services récents de Joseph-Philippe-Charles comte d'Arros [1], dont l'utile et brillante carrière se termina en 1855 dans cette ville. C'est donc à Metz que revient le soin et l'honneur d'enregistrer les titres de gloire de l'une de ses plus illustres familles.

SOURCES. Olhagaray, *Histoire des comptes de Foix, Béarn et Navarre.* — André Favyn, *Histoire de Navarre.* — Mlle de Guise, *les Amours du grand Alcandre.* — Fr. Alex. La Chenaye-Desbois, Paris, 1757, *Dictionnaire généalogique, héraldique, etc.* — Faget de Baure, *Essais historiques sur le Béarn.* — Mlle Vauvillers, *Histoire de Jeanne d'Albret.* — Berger de Xivrey, *Recueil de lettres missives de Henry IV.* — Aristide Guilbert, *Histoire des villes de France.* — Emm. Michel, *Biographie du Parlement de Metz.* — *Vœu national,* année 1855.

[1] *Voir Discours de M. le baron de Gerando, procureur général impérial près la Cour de Metz, Vœu national,* n° 2261. — 16 *novembre* 1855. »

NOTICE

SUR

LOUVIGNY,

PAR

M. MAGUIN, Avocat.

Louvigny [1], Loveney d'après les titres et les chroniques, Louyn-sur-Seille d'après Bossuet, qui en parle dans l'oraison funèbre de messire Henry de Gornay, seigneur de ce lieu, est situé à quatre lieues de Metz, et à deux ou trois portées de fusil de la rivière de Seille. Les substructions gallo-romaines que l'on aperçoit encore aujourd'hui sur une étendue de plusieurs hectomètres à l'ouest de Louvigny, attestent l'ancienneté du village et l'emplacement différent qu'il occupait beaucoup plus près de la rivière et des villages de Longeville et Cheminot.

Du vieux Louvigny, il ne reste aujourd'hui que l'ancien château-fort. Ses tours sont aujourd'hui dérasées presqu'au niveau des courtines ; ses fossés en partie comblés, mais il commande encore les deux replis de terrain entre lesquels il est situé, et l'aspect sévère de sa masse rappelle qu'il était autrefois, d'après M. Huguenin, un des plus forts châteaux du pays messin [2].

Pour arriver au château, il faut traverser une grande

---

[1] Chroniques de Metz, p. 226, année 1444.

[2] On a plusieurs fois trouvé sur le territoire de ce village, dans les alluvions anciennes de la Seille, des ossements fossiles d'éléphants et de rhinocéros.

cour entourée de bâtiments de ferme dont les murs extérieurs, percés de meurtrières et flanqués de tours rondes de distance en distance, servaient probablement autrefois de lices destinées à protéger contre un coup de main la partie la plus exposée à ces sortes d'attaque, la façade de l'est dans laquelle s'ouvrait la porte principale du château.

Une fontaine, supprimée depuis la révolution, jaillissait au milieu de la cour du château et alimentait les fossés larges de 47 pieds, profonds de 21, munis dans leur partie inférieure d'une épaisse couche de ciment encore intacte aujourd'hui sous les sept pieds de terre qui la recouvrent.

Un pont de trois arches, jeté sur le fossé du côté de l'est, établissait une communication entre la grande porte et la contrescarpe. Le pont-levis qui venait s'abattre sur la troisième arche a été supprimé vers 1780, sous l'avant-dernier seigneur messire Faure de Fayolle, et remplacé par une quatrième arche. La herse a également disparu. L'écusson en pierre qui surmonte la frise est tellement dégradé qu'il est impossible aujourd'hui de savoir à quelles armes il est écartelé.

Autour de la cour intérieure s'élèvent les bâtiments du château disposés en un vaste rectangle dont les angles sont flanqués de quatre grosses tours. Trois de ces tours pouvaient être fermées à la gorge, de manière à tenir contre un ennemi qui aurait forcé l'enceinte; leur diamètre dans œuvre est de 4m,80, l'épaisseur de leurs murailles de 1m,50.

Les tours, quoique dérasées, s'élèvent encore de 20 mètres au-dessus du sol du fossé qui leur sert d'assiette.

L'élévation des courtines est de 16m,50 et dépasse, par conséquent, le minimum donné aux bonnes défenses pour les mettre à l'abri des échelades. Une poterne étroite, percée dans la façade de l'ouest, au niveau de la contrescarpe et communiquant avec elle au moyen d'un pont[1] aujourd'hui

[1] Ce pont, construit en bois et d'une longueur de 25 mètres, reposait sur des piles en maçonnerie, et pouvait être facilement enlevé ou détruit par les assiégés.

démoli, permettait aux gens du château de faire une diversion rapide sur les derrières de l'assiégeant attaquant le château sur tout autre point. De plus, la muraille, dans laquelle est percée la poterne, présente une épaiseur plus considérable, 2m,11 et 2m60, et vis-à-vis, à la tête du pont volant, on aperçoit encore aujourd'hui un monceau de terre et de décombres, qui atteste la présence d'une barbacane destinée à défendre l'écluse et les approches du château du côté de la campagne.

La possession de l'écluse présentait en effet une certaine importance au point de vue de l'attaque et de la défense. L'écluse levée ou démolie, le fond du fossé était mis à sec et permettait au chat [1] de s'avancer librement vers la base du château, abritant les hommes d'armes qui devaient saper les murailles, placer des étançons et les enflammer ensuite.

En avant de la tour du sud-est, on remarque une terrasse de construction récente. L'artillerie, placée sur cette terrasse, pouvait balayer la cour, prendre le pont en écharpe et battre une partie des fossés. Lorsque M. de Bazelaire quitta le château en 1789, les deux pièces de canon qui s'y trouvaient alors furent enlevées et conduites à Nancy par ordre du gouvernement [2].

Deux caveaux placés l'un dans la tour sud-ouest, l'autre dans la tour nord-est, méritent de fixer l'attention du visiteur.

L'un d'eux ne communique avec le reste du château que par une ouverture pratiquée dans la partie supérieure de sa voûte.

Cette ouverture servait tout à la fois, au dire des habi-

---

[1] Chats, gats ou gates, le musculus romain que décrit César au siége de Marseille, sortes de galeries en bois couvertes de merrains, de fer et de peaux, que l'on approchait du pied des murs et qui permettaient aux assaillants de faire agir le mouton, le bosson (bélier des anciens), ou de saper les tours ou courtines au moyen de pic-hoyau, ou encore d'apporter de la terre et des fascines pour combler les fossés. (V. Viollet-Leduc. *Architecture militaire au moyen âge*).

[2] D'après la tradition, par J. Ruzé, ancien cultivateur à Louvigny.

tants actuels du château, à descendre les prisonniers et à leur faire parvenir la nourriture de tous les jours. Cette voûte n'a pas été étançonnée au moyen de cintres et de planches, elle a été construite sur des fragments carrés de bois, disposés comme des claveaux et reposant sur des pierres entassées entre les pieds droits. Ce genre de construction était usité surtout à l'époque des Carlovingiens.

Il paraît fort difficile au premier abord de déterminer l'époque à laquelle le château a dû être construit. Si l'on ne considère que la base du château, les salles fortement voûtées du rez-de-chaussée, il remonte au quatorzième ou au quinzième siècle; si l'on considère, au contraire, la partie supérieure, il paraît appartenir au dix-septième siècle; les fenêtres sont larges, de construction plus récente, et l'on cherche vainement à la base des parapets qui reçoivent aujourd'hui la chute des combles, les trous percés régulièrement qui recevaient en temps de guerre les hourds [1] et les bretèches.

La tradition heureusement conservée par les habitants s'est chargée d'expliquer cette apparente contradiction. D'après la tradition, le château a été construit vers 1428, puis démoli en partie par les Suédois en 1633, en même temps que la maison-forte de Moince, située sur le ruisseau de ce nom et dépendant de Louvigny.

Après l'invasion des Suédois, les seigneurs de Louvigny rentrés en possession, c'était alors messire de Seumeuze, en reconstruisant la partie supérieure du château, ne pouvaient conserver les dispositions anciennes qui ne se trouvaient nullement à la hauteur des nouveaux moyens d'attaque.

---

[1] Ouvrage en bois que l'on plaçait en temps de siége au sommet des tours et courtines de cette galerie qui faisait saillie au-dessus du fossé; de là on faisait pleuvoir des projectiles sur les assiégeants qui voulaient saper la base du château.

Les mâchicoulis et les archières disparaissent pour faire place à des fenêtres plus spacieuses, et le château reçoit à l'intérieur des dispositions plus en rapport avec sa destination nouvelle.

Cependant telle était encore à cette époque la puissance de la tradition féodale que les seigneurs rentrés en possession ne purent se résoudre à remplacer les hautes tours par des ouvrages bas et étendus; pour eux le grand donjon de pierre épais et bien fermé était toujours le signe de la force et de la domination. Aussi le château, et c'est là une remarque générale faite par les auteurs [1] qui traitent cette question, le château passe-t-il brusquement, dès le seizième siècle, de la fortification du moyen-âge à la maison de plaisance.

Tout monument parle à l'esprit; s'il est bien fait, il remplit la mission que son étymologie nous révèle, il fait connaître le but dans lequel il a été créé, et par conséquent l'esprit et le caractère de l'époque qui lui a donné la vie. Celui-ci nous parle de féodalité, et ses grosses tours, qui semblent prendre à témoin les siècles dont elles portent l'empreinte, affirment l'existence de races batailleuses et nous inspirent en même temps le désir de connaître leur histoire aujourd'hui presque totalement effacée de la mémoire des habitants. Grâce au bienveillant concours de plusieurs de nos confrères, j'ai pu recueillir quelques fragments de cette histoire.

Au commencement du quatorzième siècle et avant 1315, la seigneurie de Louvigny mouvait du fief d'Édouard, comte de Bar. Le comte de Salm, dont le domaine était peu éloigné des terres de l'abbaye de Sénones, avait la moitié de la seigneurie et l'une des trois maisons-fortes: l'autre moitié et les deux maisons-fortes, dont l'une

---

[1] V. Viollet-Leduc.

s'appelait le Saulvage, l'autre le Gouyet, appartenaient à messire Arnould le Sauvage de Louvigny. Cette moitié de la seigneurie, ayant été aliénée sans le gré du suzerain, devait lui faire retour d'après le droit et la coutume. Toutefois, par lettres cancellées datées de mai 1315, lundi après la Trinité, le comte de Bar, tout en constatant son droit, consent à transporter ses droits à Arnould, écuyer, fils de Arnoult le Sauvage, et à ses hoirs, retenant toutefois le fief que le comte de Salm possédait à Louvigny [1].

Cette division de la seigneurie en deux parties explique le grand nombre de seigneurs de Louvigny, dont il est fait mention dans les titres de Lorraine; ainsi, de 1315 à 1396, nous les voyons se succéder à des dates fort rapprochées.

Jacquemin le Gournay; Isabelle, veuve de Geoffroy le Mosellain; Collignon de Xiel, citain de Metz; Nicolas Mouretel de Metz [2].

En 1306, Regnault de Bar avait donné les dimes de Louvigny à l'abbaye de Saint-Symphorien pour les soins à donner aux infirmes et aux malades. Jacques Ier était alors abbé de Saint-Symphorien, et les lettres de cette donation sont de la troisième série après le dimanche de *Lætare* de l'année 1366 [3].

Un acte déposé aux archives de Louvigny contient le détail de ces dîmes et des droits du seigneur. En 1787, les deux tiers seulement de la dîme appartenaient à l'abbaye, l'autre tiers était au curé du village.

L'an 1387, le bienheureux Pierre de Luxembourg, évêque de Metz, voulait prendre possession de son siége, et son

---

[1] Inventaire des titres et papiers de Lorraine (ex manuscriptés D. Nicolaï, Tabouillot).

[2] Ibid.

[3] Meurisse, page 488, *Histoire des Évêques de Metz*.

frère, le comte de Saint-Pol, appuyait ces prétentions à la tête d'une armée.

Le jour de Saint-Benoît 1387, le comte de Saint-Pol[1], ayant pris d'assaut deux des fortes maisons de Louvigny, la garnison de la troisième, qui appartenait au seigneur Nicolle Martez, eut grand'peur, dit la chronique, et il fut décidé que le commandant de la garnison, Philippe de Chamenat, traversant les lignes ennemies à la faveur de l'obscurité, irait demander des secours au seigneur du château. Philippe partit, après avoir juré « sur les saincts en la chapelle de céans, de revenir à Loveney la nuit ensuyvant à quelqu'heure que ce fût. »

Mais « il en mentit sa foi, » car ni les menaces ni les prières ne purent le décider à se mettre à la tête des hommes d'armes que le seigneur envoyait au secours des assiégés, « ainsi lui répondit tout plat qu'il ne vollait perdre son corps, ne ses biens pour garder sa maison. De quoy ledit seigneur oyant la réponse, cuydait mourir de deuil et enraigier d'ire et de courroux[2]. »

Cependant Jehan Corbel, qui commandait en l'absence de Philippe, voyant que le secours n'arrivait point, s'était rendu à condition que lui et la garnison auraient la vie sauve.

« Adonc fut ordonné par le conseil, que Philippe de Chamenat, par son desmérite, serait banni de Metz et de toute l'Éveschié d'icelle pour soixante-un ans, et paierait d'amende la somme de 200 livres de metsain, affin que les autres y prinssent exemple. » Le comte de Saint-Polz demandait 12,000 livres pour rançon des trois forteresses et de la garnison de Louvigny. Sur le refus du conseil et des paraiges réunis pour délibérer à cet effet, il fit mettre le feu

---

[1] Polz, d'après Huguenin.

[2] M. Huguenin.

aux trois maisons-fortes, et partit emmenant avec lui 90 prisonniers de Louvigny[1].

En 1411, il y avait à Louvigny trois seigneurs et trois bans ; le ban Moëllain et la maison-forte[2] située devant l'église appartenaient à Jehan Drouin, chevalier.

Le ban Bazin et toute la forteresse à Jean Dieu Amy, chevalier.

Le ban le Sauvage et la forte maison du même nom, à sieur Jehan Drouin et à sieur Jean Geoffroy de Nancy.

En 1444, Renaud le Gournay étant sr de Louvigny, le château (il s'agit du château actuel) et la maison-forte qui lui appartenaient furent assiégés par les troupes de Charles VII, roi de France, et de René Ier d'Anjou, duc de Bar[3] par la

---

[1] *Chroniques de la ville de Metz*. M. Huguenin, p. 116.

[2] 1411. Dénombrement donné par Jean Dieu Amy au duc de Bar, de toute la forteresse de Louvigny et le ban dit Baizin, en haute, moyenne et basse justice. (*Titres de Lorraine*, t. 6, p. 306.)

1422. Dénombrement donné par Collignon Drouin, citoyen de Metz, fils de messire Jean Drouin, chevalier, au duc de Bar, de la forte maison devant l'église de Louvigny, le ban Moëllain audit lieu, 2 l. 1/2 de messeins de rentes sur le ban le Savaiges audit Louvigny, la grange le Hotton près dudit Louvigny et dépendances, la garde de la maison de Moince, etc. (Ibid., p. 308.)

Dénombrement des villages et gagnages des environs de Metz au commencement du quinzième siècle.

Loveney tient à sieur Jehan Drowin, à sieur Jehan Dieu Ami et à sieur Jeoffroy de Nancey.

Premier il ait on ban sieur Jehan Drowin, xxii feux.
Il y ait — xx
Il y ait — vj et ij grosse beste.
Etait on ban Baizin que tient à sieur Jehan Dieu Ami, xxiij feux.
Il y ait — c et ij grosse beste.
Il y ait — xiij et iiij menue beste.
Etait on ban le Savaige que tient à sieur Jehan Dieu Ami et à sieur Jeoffroy de Nancey.............. xviij feulx.

(Extrait de l'ouvrage de M. Paul de Mardigny).

[3] Voir *Essai historique sur la vie de la bienheureuse princesse Marguerite de Bavière*, par l'abbé J.-M. Curicque.

cession que lui avait faite son oncle Louis, cardinal de Bar, évêque de Verdun et duc de Lorraine, par son mariage avec la fille de Charles II et de Marguerite de Bavière.

Le château paraissait devoir faire une assez longue résistance, mais il tomba, ainsi que la maison-forte, entre les mains des assiégeants, par la trahison du châtelain qui, préposé par Renaud le Gournay à la défense de la place, en livra lui-même les portes à l'insu des soldoyeurs. Le châtelain était un nommé Le Harlay, maire de Cheminot, qui, après avoir trahi la confiance de son maître, prit parti pour les Lorrains, et Louvigny fut occupé par 66 chevaux du corps d'armée de Robert de Floque [1].

La position de Louvigny entre le pays messin et le duché de Lorraine l'exposait à des attaques continuelles, soit du côté des Messins, soit du côté des Lorrains; on ne savait même plus, à la fin du quinzième siècle, à qui les habitants devaient payer l'impôt. Ainsi le 1er août 1486, les Lorrains voulaient lever 30 gros [2] par habitant, et en 1493 un florin du Rhin sur le village de Louvigny; malgré l'opposition des Messins, il fit prendre des ôtages pour forcer les habitants de Louvigny à lui payer l'impôt.

Le 5 mars 1489, les Lorrains voulurent assiéger le château de Louvigny, et ils y étaient environ 600 chevaux; mais en apprenant « que ceux de Metz estoient dehors, ils » eurent telle paour que bien haitivement ils s'enfuyont. Et » quant ceux qui étoient dedans Loveney virent bien, ils » yssont dehors et frappont sur la cowe et en tuont deux, » et en prinrent trois prisonniers et les menèrent dedans » le dit chastel de Loveney [3]. »

---

[1] *Relation du Siége de Metz en 1444*, par MM. de Saulcy et Huguenin ainé. M. Huguenin, *Chroniques de la ville de Metz*.

[2] *Jehan Aubrion*, p. 190. M. Huguenin, p. 477.

[3] *Journal de Jehan Aubrion*, p. 255.

Le 23 mars 1490 [1] le duc Réné II, voulant réparer cet échec, vint, à la tête de 1,300 chevaux et de 6,000 hommes de pied, mettre le siége devant le château de Louvigny. Le lendemain 200 cavaliers et 200 piétons qui étaient sortis de Metz pour faire lever le siége, se retirèrent en voyant la supériorité des forces du duc. La garnison de Louvigny, privée de secours, se rendit au duc, qui était en personne au siége, et fut emmenée prisonnière à Pont-à-Mousson. Tous les biens renfermés dans le château tombèrent au pouvoir de l'ennemi « lesquels valoient bien 600 fr. »

Les garnisons de Verny et de plusieurs autres places de la ville de Metz, apprenant que Louvigny était rendu, « pourtant que c'était une forte place, » se retirent sans coup férir pour se réfugier à Metz. Les Messins tirèrent une vengeance éclatante de cet échec. Après trois ans de revers et de défaites, Réné fut contraint de demander la paix [2].

D'après M. Viville [3], Réné II fit pendre aux crénaux et noyer dans la Seille toute la garnison du château.

Les chroniques recueillies par M. Huguenin semblent absoudre Réné, au moins en partie de cette accusation de cruauté. « A la fin du mois de juillet 1490, quatorze hommes d'armes de Louvigny qui avaient été faits prisonniers lors de la prise du château, s'échappent des prisons de Nancy, après avoir arraché la serrure de leur prison, en se recommandant à la sainte Vierge, et déposent cette serrure dans la chapelle de N.-D. La Ronde (aujourd'hui la chapelle du Mont-Carmel) et y est encore [4]. »

De 1537 à 1586, quatre seigneurs se succèdent dans la seigneurie de Louvigny, Christophe Vorgiereux, seigneur

---

[1] D'après les Bénédictins, *Hist. de Metz,* et M. Viville ; 1489 suivant dom Calmet et Jehan Aubrion.

[2] Jehan Aubrion, p. 239.

[3] Bénédictins, t. III, p. 687. Hist. de Metz. Statistique de la Moselle, p. 247.

[4] P. 524.

de Corny (1537), Marguerite d'Esch (1549), Catherine La Hanay (1561), Thiébaut de Gournay (1586)[1].

En 1590 la ville de Metz avait déclaré la guerre au duc de Lorraine Charles III, pour le service de la maison de Bourbon. Après la victoire de Bouxières, remportée le 25 février, les Messins allèrent assiéger le château de Louvigny, où commandait messire de Seumeuze, gentilhomme lorrain; le château se rendit sans résistance le 28 février et reçut une garnison messine[2].

Dans la même année, le duc revint, avec de grandes forces, assiéger Louvigny. Les Messins se défendirent jusqu'à l'extrémité, furent pris d'assaut et tous pendus à des arbres, leur commandant en tête.

En 1592, Louvigny dépendait encore de la Lorraine, et les Messins ayant voulu les imposer, les habitants exposent au maître-échevin qu'ils sont tenus de payer des impôts à son altesse le duc de Lorraine; qu'ils ont voulu refuser l'impôt, mais que les agents du duc ont enlevé des ôtages, et que ces ôtages sont encore prisonniers à Pont-à-Mousson[3].

Le 16 septembre 1604, en exécution du traité de Nomeny conclu[4] entre les Lorrains et les Messins, Louvigny est rendu à ces derniers et fait désormais partie du territoire messin.

Au commencement du quinzième siècle, messire Henri de Gornay avait une part dans la seigneurie de Louvigny. Bossuet a prononcé son oraison funèbre, il le fait descendre de saint Livier, martyr, qui vivait vers l'an 400.

---

[1] Titres de Lorraine, t. X, partie 2, p. 65.

Le 27 mars 1537, Christophe Vorgiereux, seigneur de Corny, à cause de Claude de Gournay sa femme, fait les reprises de la forte maison de Louvigny et des trois quarts du ban de Baizin. Item de la forte maison de Gouyet. Ibid, p. 46.

[2] Bénédictins, t. III, p. 136.

[3] *Mémoires sur la Lorraine et le Barrois*, par M. Dupré de Geneste, p. 251.

[4] Dupré de Geneste, *Mémoires sur la Lorraine et le Barrois*, p. 253. Traité au sujet des villages contentieux.

En 1635 la part de messire de Seumeuze passa à ses cinq enfants et resta dans cette famille jusqu'en 1720 [1].

En 1720, la seigneurie tout entière fut achetée par messire Faure de Fayole, écuyer de son altesse le duc de Berry, lieutenant-général d'artillerie ; il était marié à dame Elisabeth d'Andlau.

Puis elle est passée à Joseph Faure de Fayole, écuyer, avocat général au parlement de Metz, qui est devenu seigneur haut, moyen et bas justicier sans part d'autrui de la terre et seigneurie patrimoniale de Louvigny.

Messire Joseph Faure de Fayole était fort aimé à Louvigny, et les pièces déposées aux archives de la commune confirment les souvenirs qu'il a laissés dans la mémoire des habitants : les habitants sont heureux, disent-ils, d'avoir pour seigneur le respectable et bienfaisant messire de Fayole.

Le 20 septembre 1769, Marc-Sigisbert-Antoine de Bazelaire, seigneur de Saulcy, chevalier, conseiller à la cour souveraine de Lorraine et Barrois, épousa Marie-Catherine Faure de Fayole, fille de messire de Fayole.

Par testament olographe du 16 novembre 1789, ce dernier laissa à sa fille la seigneurie de Louvigny, et en cas de son prédécès, la jouissance de cette seigneurie à son gendre Marc-Sigisbert de Bazelaire.

Marie-Catherine de Fayole mourut en décembre 1789, et son père en 1792. Marc-Sigisbert-Antoine de Bazelaire fut institué dans la jouissance. Mais vint la révolution; sur ses cinq enfants, trois émigrèrent : Marie-Charles, Marie-Maximilien, et Joseph de Bazelaire de Bamont. Deux parts dans l'héritage de Louvigny furent vendues nationalement, et l'on

---

[1] 30 novembre 1680, Foi et hommage par Joseph de Beuzanne, chevalier seigneur de Louvigny et de Neuvecher, à cause de la seigneurie de Louvigny. (Archives de la Moselle.)

ne respecta que les parts de Louis et de Thérèse de Bazelaire, alors mineurs.

M. de Bazelaire, le dernier seigneur de Louvigny, est mort en 1827.

Messire Joseph-Faure de Fayole avait pour père messire Laurent-Charles-François-Faure de Fayole, chevalier, seigneur de Saint-Etange-la-Grande, conseiller au parlement de Metz. Il existe un portrait de l'un et de l'autre sur toile; ce portrait appartient à M. Marie-Joseph-Sigisbert de Bazelaire, juge de paix à Marmoutiers.

Les armes des Fayole sont : de gueule à une roue d'or accompagnée de trois roues d'argent [1].

Les armes des Bazelaire portent : d'argent à trois flèches de gueules, posées deux en sautoir, l'autre en pal, liées d'un lacs de sable au chef d'azur chargé de trois étoiles d'argent, et pour cimier une flèche de gueules surmontée d'une étoile d'or.

M. de Bazelaire, seigneur de Louvigny, a laissé cinq enfants :

M. de Bazelaire (Louis);

Mme Joly;

M. Marie-Maximilien de Bazelaire;

M. de Bazelaire de Bamont;

M. Marie-Charles de Bazelaire, conseiller à Nancy.

Ces trois derniers ont émigré.

Le château appartient maintenant à plusieurs familles qui en sont devenues propriétaires par indivis.

---

[1] Je dois ces derniers documents à l'obligeance de M. Marie-Joseph-Sigisbert de Bazelaire, juge de paix à Marmoutiers, fils de M. Marie-Charles de Bazelaire, qui a conservé une partie des papiers de sa famille.

NOTICE

SUR

CHEMINOT,

PAR

M. MAGUIN, Avocat.

La seigneurie de Cheminot, village situé sur la Seille, à deux kilomètres de la voie romaine de Metz à Scarpone, fut donnée par Charlemagne à l'abbaye de Saint-Arnould, le 1er des calendes de mai 783. Cette donation, dont nous possédons la charte originale aux archives de la Moselle, est faite à la condition qu'il y aura jour et nuit des luminaires devant le sépulcre de la reine Hildegarde, et qu'on célébrera et priera Dieu tous les jours pour elle [1].

Cheminot était alors plus grand qu'il n'est maintenant. Charlemagne y avait un palais, et les fondations que l'on rencontre autour du village, dans les jardins, dans les terres en culture, lui donnent trois ou quatre fois plus d'étendue qu'il n'en a actuellement. On y voit encore les

---

[1] Don Cailloux, abbé de Saint-Arnould, dans l'analyse détaillée qu'il fait de cette charte, la regarde comme renfermant une simple confirmation d'une donation précédemment faite par la reine Hildegarde son épouse. Tel n'est pas l'avis de l'auteur du cartulaire de Saint-Arnould; c'est, dit-il, une donation faite par Charlemagne lui-même (*Archives de la Moselle*). Voyez toutefois la bulle d'Innocent II, 1139, Cheminot, etc., qu'Hildegarde reine a donnée.

ruines de trois monastères dont l'un appartenait aux Minimes, un autre aux Bénédictins, et dépendait de Saint-Arnould de Metz.

En 1139, il y avait déjà une église à Cheminot : il en est fait mention dans une bulle du pape Innocent II, et sous l'église actuelle on voit encore une crypte dont la construction doit remonter à l'époque romane [1].

L'abside et le transept de l'église actuelle furent construits sur l'emplacement de l'église ancienne déjà placée sous le vocable de saint Maurice, sous l'abbé Richer qui a gouverné le monastère de Saint-Arnould, de 1208 à 1229.

La nef, conformément à la coutume de cette époque, fut construite par la commune. Lorsqu'il fallut construire l'abside, l'abbé Richer fit transférer en l'église de Saint-Arnould les reliques de saint Redemptius qui fut secrétaire d'état de Charlemagne, et qui était enseveli derrière l'autel de l'ancienne église Saint-Maurice [2].

La nef a été brûlée et reconstruite trois fois au moins en même temps que le village. En effet, on voit sur une des faces du clocher des pierres qui portent encore l'empreinte du feu. Lorsque la nef a été démolie il y a quelques années, on a découvert dans les fondations trois genres de maçonnerie différents, et sous la nef quatre pavés étaient superposés, le second et le troisième séparés par un lit de cendres.

Cheminot a été pris et brûlé par les Lorrains en 1404 [3].

En 1443, le 12e jour du mois de mai, sire Robert de Commercy vint occuper Cheminot avec deux mille cinq cents hommes. Avertis de l'arrivée des Messins [4] ils livrè-

---

[1] Jules Corblet. *Manuel d'Archéologie*, p. 187.

[2] Valladier. L'auguste basilique de Saint-Arnould, p. 209. Ces reliques furent perdues lors de leur translation de Saint-Maurice à Saint-Arnould de Metz.

[3] M. Huguenin, 129.

[4] Par Thiébault d'Abocourt. Ibid. p. 225.

rent avant de partir plusieurs assauts à l'église, s'en rendirent maîtres et brûlèrent la nef; mais ils ne purent se rendre maîtres de la tour car elle était défendue par seize hommes qui combattirent vaillamment et tuèrent trois des assiégeants [1].

En 1444, le roi de France assiégeait Metz à la sollicitation du duc de Lorraine. Le 13 septembre, Cheminot fut occupé par des troupes françaises qui assiégèrent l'église et la prirent avec tout ce qu'elle renfermait.

L'église de Cheminot se compose aujourd'hui de deux parties très-distinctes, l'abside et le transept construits de 1208 à 1229, et la nef quatre fois reconstruite, la dernière fois en 1856, d'après les plans de M. Gauthier.

Examinons d'abord la partie ancienne en commençant par l'abside.

L'abside est carrée, le chevet penche à droite: cette déviation [2] se remarque fréquemment dans les églises de cette époque. Le chevet est éclairé par une fenêtre ternée à ogive surbaissée. Les colonnettes qui l'encadrent et celles qui servent de meneaux sont annelées.

Les bagues des deux colonnettes qui encadrent la fenêtre du chevet sont sculptées. Cette ornementation est très-rare; ainsi dans notre cathédrale nous avons bien quelques colonnes annelées, mais les bagues ne sont pas sculptées.

Sous le chapiteau de la colonnette de droite sont sculptés en bas-relief deux anges en adoration devant le tabernacle. Il est regrettable que ces anges ne soient pas de plus grande dimension, car leur présence et leur attitude exprime d'une manière simple et frappante l'idée religieuse attachée au sacrifice qui se célèbre sur l'autel [3].

---

[1] M. Huguenin, p. 215.

[2] L'abside est inclinée à gauche pour traduire iconographiquement *l'inclinato Capite* de l'Evangile. (Voir à ce sujet un article de M. du Chergé dans les séances de la Société française à Poitiers.)

[3] Ecrits spirituels d'Eustelle. Lettre LXII.

Derrière l'autel, dans le mur qui sert de chevet à l'abside, on voit un oculus où brulait la lampe sacrée, et au-dessus une monstrance dont l'archivolte est trilobée. Cette monstrance servait à exposer le saint Sacrement que les fidèles pouvaient aussi apercevoir du dehors, grâce à un quatre feuilles pratiqué dans la muraille. Ce quatre feuilles n'étant fermé à l'extérieur que par un simple vitrage, il est à présumer que le saint Sacrement n'y était point renfermé. Du côté de l'église, la monstrance était fermée par une grille en fer ouvragé, d'un dessin remarquable.

L'autel ou son rétable devait être autrefois moins élevé, car aujourd'hui il serait impossible d'apercevoir le saint Sacrement par dessus le rétable. L'autel est en bois de chène sculpté et date, comme la sacristie, de 1735. Sur le devant de l'autel est représenté en bas-relief saint Maurice, chef de la légion thébaïne. Dans la face droite de l'abside trois niches sont pratiquées. La première, surmontée par un linteau droit, servait de sacrarium, on y renfermait le saint Sacrement. La seconde, à arcature trilobée, servait et sert encore de piscine ; la troisième, à plein cintre, servait de sacristie. Dans cette réunion de trois niches de style différent nous trouvons l'empreinte du style de transition survivant au douzième siècle et se conservant encore au commencement du treizième. On sait en effet que l'Est de la France était en retard pour l'adoption de l'ogive. Les sculptures qui ornaient ces niches ont été brisées en 1735, époque à laquelle l'abside a dû recevoir une boiserie Louis XV.

Sur la face gauche de l'abside on aperçoit une inscription dont les caractères sont presque entièrement effacés. M. le curé de Cheminot pense que cette inscription est relative à la translation des reliques de saint Rédemptius.

La grande arcade est à ogive équilatérale, les deux piliers engagés qui reçoivent les retombées de cette ogive sont cantonnés de cinq colonnettes ; leur tailloir est à forme

cubique, leur chapiteau à deux rangs de crossettes, ornés de feuilles d'eau, de chêne, de vigne, et d'animaux fantastiques. Ces sculptures, profondément refouillées attestent le talent du tailleur d'images chargé des ornements. Sous la bague du chapiteau de la colonne de droite est sculpté en ronde bosse un ange armé d'une hache, traduction symbolique de cette parole de l'Évangile : Tout arbre qui ne porte pas de bons fruits sera abattu et jeté au feu[1]. Cette statuette, dont l'exécution est très-médiocre, doit être attribuée à l'ornemaniste, qui aura voulu rivaliser avec l'artiste chargé de la statuaire.

Passons maintenant à l'examen du transept.

Le transept se compose de deux travées dont les voûtes sont supportées par des piliers.

Deux à l'angle de la nef et du transept supportant les retombées des arcs doubleaux et des nervures à section cordiforme du transept, de la nef et des collatéraux. Deux piliers isolés supportent les retombées de tous les arcs et de toutes les nervures du transept; leur corbeille est ornée de feuilles de varech, ce qui fait présumer que l'ornemaniste était Normand ou Breton. Ces quatre piliers sont cantonnés chacun de quatre colonnettes engagées; deux piliers sont engagés dans les faces extrêmes des croisillons; enfin, quatre piliers placés aux quatre angles des croisillons prennent leur point d'appui sur des culs-de-lampe; les six derniers sont cantonnés de trois colonnettes.

Chacun des croisillons est éclairé par trois fenêtres isolées, à ogive tellement surbaissée qu'on les croit, au premier abord, à plein cintre, et l'on est tenté d'en faire remonter la construction à une époque postérieure à celle de

---

[1] Dans la cathédrale de Wells (Angleterre) on voit aussi la chute de l'arbre stérile représenté sur un corbel de toute beauté. (V. Mason, Neal et Benj. Vebb, p. 230.)

l'église ; toutefois elles sont aussi du treizième siècle. L'ogive surbaissée apppartient en effet aussi bien [1] au style de transition qu'à l'époque de la décadence, et nous voyons, en consultant les tableaux de synchronisme des styles, qu'à Cheminot le commencement du treizième siècle correspond au milieu ou à la fin du douzième.

Examinons maintenant chaque croisillon en particulier en commençant par le croisillon gauche; à l'angle nord-est de ce croisillon, on remarque un groupe sculpté en bas-relief sous un cul-de-lampe. Ce groupe se compose de trois personnages, l'un laïque, l'autre guerrier, l'autre ecclésiastique; chacun d'eux est dans l'attitude de la prédication, et rappelle par là aux fidèles que tous, de quelqu'état qu'ils appartiennent, ils doivent prêcher, par leurs actes, la vérité de la religion catholique. Vis à vis de l'angle nord-ouest du même croisillon, un autre groupe composé de trois damnés au milieu des flammes, leur rappelle les châtiments réservés aux pécheurs. Presque au-dessus de ce dernier groupe, à l'intrados de la première travée du croisillon, on aperçoit un troisième groupe, l'enfant Jésus; sous la clef et aux quatre angles, les attributs des quatre évangélistes. Dans le croisillon de droite, vis-à-vis ce dernier groupe et à l'angle correspondant, le même sujet est reproduit. Seulement ce sont des damnées. Tous ces groupes sont sculptés en bas-relief et d'une expression remarquable. Le transept est plus large près de l'abside que près de la nef. Près de la nef, il mesure 14^{m}, près de l'abside, 14^{m},80.

Sur les murs de l'abside et du transept, on apercevait encore, il y a quelques mois, avant la pose du badigeon, des traces de peintures à fresque. Ces peintures avaient beaucoup d'analogie avec celles de Sillegny : celles du tran-

---

[1] Jules Corblet.

sept représentent les douze apôtres, et dans l'abside on apercevait encore, il y a quelques années, un moine à genoux devant un chevalier, et derrière ce chevalier, un domestique portant les armes de son maître. Ces peintures étaient tellement effacées qu'il eût été très-difficile, sinon impossible, de les restaurer.

Les pignons du transept et de l'abside sont surmontés de pinacles aujourd'hui brisés, à l'exception d'un seul, et ornés de crossettes. Au sommet des contreforts qui appuient les angles de l'abside, sont disposés en saillies des animaux fantastiques servant de gargouilles. L'église est construite en moyen appareil: la voûte a 13^{m} d'élévation à la clef, et 0^{m}30 d'épaisseur.

La chèvre posée sur la voûte en 1830 pour la pose des cloches, a déterminé dans la maçonnerie des crevasses qui, malheureusement, n'ont pu encore être réparées.

La tour est carrée et construite sur la croisée à l'intersection de la nef et des transepts : son élévation au-dessus de la voûte est de 10^{m} ; elle n'a qu'un étage de fenêtres, ces fenêtres sont géminées, et le meneau de l'une d'elles est un terminus de grès vosgien provenant de la voie romaine qui de Metz se dirigeait sur Scarpone, passant entre le territoire de Cheminot et celui de Les Mesnils. Un autre fragment du même terminus est placé à l'angle d'une maison voisine du presbytère.

L'angle formé par l'abside et le croisillon droit du transept est occupé par un ossuaire aujourd'hui vide. Sur l'une des colonnes qui supportent la toiture est gravé le millésime 1545. Sous l'abside est une crypte divisée en deux compartiments.

L'avant-dernière nef n'était d'aucun style : elle était construite en pierres de moyen appareil disposées en arête et qui avaient subi l'action du feu avant leur emploi. Deux portes au-dessus desquelles était disposé un mâchicoulis donnaient entrée dans la nef. Cette nef a été démolie il y a

quelques années pour faire place à une triple nef construite d'après les plans de M. Gauthier : elle comprend trois nouvelles travées, ce qui fait cinq travées en y comprenant celle du transept.

Un porche isolé donne entrée dans la grande nef. Sur les chapiteaux des deux colonnettes qui flanquent les tableaux du porche, deux tores séparés par des rudentures viennent s'infléchir après avoir formé au-dessus de la porte une archivolte dont la nervure est à ogive surbaissée.

Sur le tympan doit être sculpté le massacre de la légion thébaïne. L'exécution de ce bas-relief est confié à M. Langlois.

La voûte de la nef principale est d'arête à section d'ogive équilatérale, celle des collatéraux à ogive surbaissée. Chaque collatéral est éclairé par quatre fenêtres également à ogive surbaissé, et la grande nef par une rose à huit lobes qui s'ouvre au-dessus du porche.

L'architecte a su mettre le style de la nef en harmonie avec celui de l'abside et du transept. Malheureusement la forme crucifère à laquelle était attachée une idée symbolique a cessé d'exister, car les murs intérieurs des collatéraux qui ont élargi la nef, sont venus se placer sur le prolongement, ou peu s'en faut, des faces extrêmes du transept.

La largeur de la nouvelle nef dans l'œuvre est de 13 mètres 47 ; la longueur totale de l'église de 27 m. 66.

Dans le jardin du presbytère se trouvent deux pierres tombales. La première était engagée sous les fondations de l'ancienne nef. Largeur dans œuvre 0 m. 48 et 0 m. 46; hauteur 0 m. 50; épaisseur de chacune des parois latérales 0 m. 10; de la paroi inférieure 0 m. 15. Six grosses pierres brutes, quatre aux angles, deux au milieu, étaient dressées contre ce sarcophage, qui renfermait les restes de quatre personnes. Fragment du couvercle, épaisseur au milieu 0 m. 06, sur les bords 0 m. 12. La seconde qui renfermait les restes de deux personnes a été trouvée dans un jardin près de l'église, taillée en arête de poisson. Largeur dans œuvre : 0 m. 60 et 0 m. 55 ; longueur

id. 1 m. 85; épaisseur de chacune des parois latérales 0 m. 09; de la paroi inférieure 0 m. 10.

A Longeville, annexe de Cheminot, il y avait une chapelle fondée par le sire de Vast, vers le douzième siècle, au dire des habitants, et placée sous le vocable de saint Pierre. Les Bénédictins devaient y dire la messe les fêtes et dimanches. En 1800, cette chapelle qui tombait en ruines a été transformée en habitation. Il n'en est fait mention que dans un aveu et dénombrement du 26 juillet 1681. (Cartulaire de St-Arnould. Archives de la Moselle).



TRAITÉ

DE

L'OFFICIALITÉ DE TOUL

De Jean DUPASQUIER,

PAR M. A. DUFRESNE.

Pendant les seizième et dix-septième siècles, la famille Dupasquier, actuellement éteinte, a constamment rempli les fonctions les plus importantes de la magistrature touloise; l'un de ses membres, Jean Dupasquier, né à Toul en 1591 et mort au mois de mai 1666, fut nommé procureur-syndic de la cité, sur la démission de Regnault Dupasquier, son père.

Pendant sa longue carrière, notre syndic fut chargé de plusieurs missions importantes; ce fut lui qui en 1637, lorsque le Parlement de Metz vint tenir ses séances à Toul, harangua les officiers de cette cour souveraine. Peu après l'installation du parlement, il vint y prêter serment en qualité d'avocat[1].

---

[1] Voyez notre notice sur la famille Dupasquier, dans la Biographie du Parlement de Metz, par M. Michel, conseiller.

Jean Dupasquier nous a laissé des mémoires curieux, restés manuscrits, sur l'ancienne constitution civile et religieuse de la ville et sur les faits les plus remarquables qui se sont passés à Toul depuis 1618 jusqu'à 1658. Cette cité jouissait jadis d'une assez grande importance, non-seulement comme siége d'un évêché, l'un des plus étendus et des plus anciens de la chrétienté, mais aussi à raison des beaux priviléges dont elle avait été dotée en sa qualité de de ville impériale, dépendante autrefois de la confédération germanique.

Voici sur les mémoires de Dupasquier l'opinion que nous en a laissée Lemoine, archiviste de l'église de Toul et auteur du *Traité diplomatique pratique*, imprimé à Metz en 1765:

« Les mémoires de Jean Dupasquier, syndic de la ville
» de Toul, renferment un exposé très-bien fait, du gouver-
» nement ancien et moderne de la ville de Toul et de la
» Juridiction temporelle des Évêques et du Chapitre; de
» la forme ancienne d'élire le Maître Echevin, les 10 jus-
» ticiers et les 5 Enquéreurs; de la Juridiction de ces der-
» niers, de leurs franchises ainsi que de celles du syndic et
» du receveur; de la domination française et de ses suites;
» de l'établissement du siége royal et présidial et du bailliage
» de Toul, du Parlement de Metz, et de sa translation à Toul;
» des événements arrivés dans cette ville depuis 1611 jus-
» qu'en 1658; des Gabelles et droits qui se levaient à
» Toul. »

La publication des mémoires de Dupasquier serait une chose utile pour compléter l'histoire de la province des Evêchés; je vais, Messieurs, vous en soumettre, comme essai, la partie la moins étendue, c'est-à-dire celle qui a rapport aux Juridictions ecclésiastiques.

TRAITÉ DES JURISDICTIONS ECCLÉSIASTIQUES DE LA VILLE ET DU DIOCÈSE DE TOUL,

par JEAN DUPASQUIER, escuyer, licencié-ès-droit, advocat au Parlement, séant présentement à Toul [1] et Procureur Syndic et conseiller en cette ditte ville et cité de Toul.

CHAPITRE PREMIER.

De l'Evesque, et de son Conseil ecclésiastique.

Premièrement les Evesques de Toul sont de la naissance de l'Eglise, car saint Mansuy, envoyé par saint Pierre, prince des apôtres en ces contrées, fut le premier évesque de Toul qui s'appelait pour lors *leuca*, à cause des bois dont elle était environnée de toute part et depuis saint Mansuy les autres évesques ses successeurs au nombre de 80 ont jusqu'à présent avec tant d'heur et de bonheur tenu le gouvernement de la nacelle de cet Evesché et diocèse que, quoiqu'il ait été agité de diverses tempêtes des sectes malheureuses, notamment de l'hérésie de Luther et de Calvin qui ont infesté la pluspart des provinces circonvoisines, il en a toujours été préservé, *miracle*, qu'un Evesché des plus grands de la chrétienneté [2] ayant en son circuit presque cent lieues de tour et qui comprend toute la Lorraine, le Barrois, une partie du Joinvillois et du Bassigny, se soit si bien conservé, car partout il n'y a que la pure religion catholique, apostolique et romaine qui y soit reçue.

Le seigneur Evesque de Toul a un Vicaire général, un official général, un Promoteur général et plusieurs autres personnes d'Eglise

---

[1] Le parlement arriva à Toul le 19 avril 1637 et retourna à Metz le 30 novembre 1658.

[2] Voyez Pouillé du diocèse de Toul, par le Père Picard.

séculières et régulières en tel nombre que bon lui semble et qui tous ensemble composent un corps appelé le conseil ecclésiastique, et un secrétaire que l'on appelle ordinairement clerc de la chambre épiscopale, avec deux huissiers qui se nomment appariteurs.

Ces gens du Conseil ecclésiastique lorsqu'une cure vient à vaquer *per obitum,* dans le diocèse, ès mois réservés au *Pape*, en étant avertis, font faire des affiches par lesquelles ils donnent jour pour le concours.

Ils connaissent aussi *de rebus ad fidem pertinentibus*, etc.

CHAPITRE DEUXIÈME.

De l'Official.

Dans ce Diocèse, il y a comme dans la ville de Toul, plusieurs officiaux qui ont leurs cours.

Le premier c'est l'Official général de l'Evesché et diocèse de Toul, il tient son siége en un lieu qui est dans le parvis de l'Eglise cathédrale, lequel répond au palais épiscopal, y ayant deux portes pour y entrer, l'une du côté du dit parvis et l'autre du côté du dit palais.

Il juge des causes de mariage et condamne la partie qui diffère d'exécuter ses promesses de mariage, mais voici ce qui se pratique depuis l'établissement du Parlement. Si les parties sont en fait contraire, l'Official n'ordonne plus comme du passé qu'elles feront preuves de leurs faits qu'en un cas seul, qui est quand elles offrent de montrer des promesses par écrit. Encore ne peut-il sur telles pièces condamner les parties de s'épouser, si elles n'ont habité ensemble et se sont connues charnellement, ensuite de leurs promesses par écrit, et même consentent à leur mariage, autrement si l'une des parties l'empesche et refuse d'épouser, l'Official ne peut faire autre chose que de renvoyer les parties desdites promesses de mariage et sauf à la partie demanderesse de se pourvoir pour ses dommages et intérêts par devant qui il appartiendra, c'est-à-dire par devant le juge du défendeur, et condamner néanmoins le dit défendeur aux dépens qu'il doit taxer sur le champ. S'il n'en fait ainsi, sur l'appel comme d'abus au Parlement, on y réforme la sentence.

Voilà comme la Cour ecclésiastique est maintenant maltraitée.

L'Official donne aussi dispense, d'un, de deux, voire même de trois bancs, mais rarement le doit-il faire, car s'il ne le fait avec la plus grande connaissance de cause et à des personnes bien connues, il peut donner sujet de faire déclarer le mariage clandestin.

Il a la correction des mœurs des prêtres du diocèse.

Sa jurisdiction s'étend par tout l'Evesché et sur tous les prêtres séculiers, curés, chapelains, vicaires et clercs desquels il est jugené en toutes actions civiles et criminelles.

Et, s'il y a appel des jugements par lui rendus, les appellations ressortissent par devant le métropolitain qui est l'Archevêque de Trèves et dudit métropolitain au Saint-Siége à Rome.

Il connaît du pétitoire de tous les bénéfices de l'Evesché. Ces causes du pétitoire se plaidaient anciennement en latin, tant par actes qué par écritures, ès quelles il fallait observer *ad unguem* et si ponctuellement les formalités, que si l'on venait à en omettre quelqu'une, cela rendait la procédure nulle et la fallait recommencer de nouveau. Et ses formalités et termes qu'il fallait garder et qui sont déduits dans les praticiens qui en ont écrit, notamment dans *Octavianus vestrius,* étaient si longs et si difficiles à observer, tant en première instance qu'en cause d'appel, que celui qui était en possession du bénéfice, s'il avait tant soit peu d'adresse, se pouvait facilement maintenir en la possession du dit bénéfice toute sa vie, tant ces délais qui, à proprement parler, ne sont que des chicanes, sont longs; étant non-seulement permis d'appeler à Trèves, mais encore à Rome d'un jugement interlocutoire, voire même d'un simple appointement, et sur lesquelles appellations il faut encore qu'il y ait trois sentences conformes. Ainsi ce n'est pas sans cause si après un arrêt au possessoir on ne plaide plus.

Sur un appel de l'official, on pouvait aller de plein saut à Rome, *omisso medio*, c'est-à-dire sans aller plaider à Trèves sur l'appel.

Les autres officiaux qui sont tant dans la ville que dans le diocèse ont pareille jurisdiction dans leurs districts que l'Official général dans le reste du diocèse de Toul.

L'Official archidiaconal ou de la petite cour est un chanoine de Saint-Gengoult, choisi par le grand archidiacre de Toul pour son officier [1].

---

[1] Avant 1775 le diocèse de Toul comprenait six archidiaconés. Le premier, qui avait dans sa juridiction la ville épiscopale prenait le titre de grand archi-

Sous la jurisdiction spirituelle du dit official archidiaconal sont tous les prêtres et curés des lieux susnommés. Savoir, des paroisses de Saint-Amand et de Saint-Léon de cette ville, de Saint-Pierre et de Saint-Maximin qui sont ès deux faubourgs de cette ville, et des paroisses du voisinage de Toul, savoir, Gondreville, Villey-Saint-Estienne, etc., etc.

Il a son Promoteur et son Greffier qui font les mêmes fonctions que les officiers de l'officialité épiscopale et ont pareille et semblable jurisdiction sur ceux de leur district, mais il y a appel des jugements rendus par le dit official archidiaconal et cet appel ressortit immédiatement à la grande cour et par devant l'official général du diocèse.

Son siége est au coin du cloître de Saint-Gengoult, en sortant de l'église à main droite. Il y a encore à présent deux planches de ce côté et d'autres mises à cet effet.

L'official capitulaire de la cathédrale est celui qui est créé par Messieurs de la cathédrale; il a aussi un promoteur et un greffier, il tient son siège où il veut, et a des causes fort rarement.

Sa jurisdiction s'étend sur les paroisses Saint-Jean et Sainte-Geneviève de Toul, comme aussi sur tous ceux du chapitre de la cathédrale qui sont clercs ou prêtres, sur lesquels il a tel pouvoir que les autres officiaux.

Les appellations de ces jugements ressortissent aussi immédiatement par devant l'official général.

L'official capitulaire de la collégiale, c'est le chanoine de Saint-Gengoult qui est établi par les doyen, chanoines et chapitre du dit Saint-Gengoult, pour avoir la jurisdiction en ce qui est du spirituel sur les prêtres et clercs qui sont dans le dit chapitre et sur quelques villages où ils ont la jurisdiction quasi épiscopale.

Il tient son siège où bon lui semble.

Hors de la ville il y a trois officiaux.

Un à Bar, l'autre à Vaucouleurs et le troisième à Gondrecourt, établis la première fois par Mgr de Toul, Christophe de la Vallée,

---

diacre; le deuxième était celui de Port; le troisième celui de Vitel; le quatrième celui de Rinel; le cinquième celui de Vosges; enfin le sixième celui de Ligny. Les doyennés étaient au nombre de vingt-six.

(Voir pouillé du diocèse de Toul, par le Père Picard, page 17.)

pour ces lieux-là, qui sont de la mouvance, autrement *à parte regni* et non pas *in partibus obedientiæ*, comme est tout le reste du diocèse, afin d'éviter toutes les difficultés qui se pourraient rencontrer, tant pour les formalités que pour les jugements et appellations.

Quand on appelle à Rome, *omisso medio*, on ne va pas pour cela plaider à Rome si l'on veut, mais la partie appelante demande des juges délégués *in partibus*, qui d'ordinaire sont des personnes ecclésiastiques, constituées en dignités, qui doivent garder les mêmes formalités que si on plaidait à la *Rote* en cour de *Rome*.

Pour appeler des jugements du dit official général, duquel seul il y peut avoir appel soit à Trèves, soit à Rome, d'autant que les appellations qui s'interjettent des autres officiaux ressortissent immédiatement par devant le dit official général du diocèse, il faut que la partie qui est appelée, *aut verbo*, *aut in scriptis*, demande audit official *sibi respondere de Apostolis*, c'est le terme de pratique.

Si l'official défère à l'appellation sur cette demande, il donne *Apostolos sententiales;* s'il n'y défère pas, ainsi qu'il le peut faire, mais non par raison valable, il donne *Apostolos refutatorios*, auquel cas la partie qui veut persister à son appel demande à tout le moins, *Apostolos testimoniales*, que l'official ne peut ni doit refuser, prenant en tous cas le dit appelant des personnes pour témoins qu'il persiste à son appellation.

Que s'il relève son appel à Trèves, par devant l'archevêque métropolitain, ou à Rome au Saint-Siége, il lève une commission à cet effet et y fait citer et assigner la partie assignée dans un délai compétent, et s'il y a des commissaires et délégués, il les fait dénommer dans la dite commission, et s'ils n'y sont dénommés que sous un nom collectif et général, il les fait dénommer dans le rapport de celui qui met à exécution la dite commission et donne l'assignation à citer la partie adverse.

Si l'appelant ne relève un appel dans le délai à lui déterminé pour ce faire et qui est ordinairement de quatre mois, et si la dite appellation est interjetée à Rome, dans ce cas l'intimé peut demander que le délai soit fixé à l'appelant, *ad docendum de appellatione et ejus legitimâ prosentione*, et doit acquérir cela par quatre différentes fois que l'on appelle citations.

1° *Pro primâ appellatione;* — 2° *Pro secundâ;* — 3° *Pro*

tertiâ; — 4° *Pro quartâ peremptoriâ et ultimâ dilatione*, et lesquelles citations il doit faire signifier à l'appelant ou à son procureur, ou en tout cas les faire afficher aux poteaux de l'église cathédrale de cette ville, et de quoi le notaire, prêtre, clerc ou appariteur qui met à exécution les dites citations, doit faire son rapport à chacune d'icelle, et après les dits quatre délais expirés, si l'appelant ne relève pas son appel, l'intimé peut demander à l'official que l'appel soit déclaré désert et qu'il soit passé outre à l'exécution du jugement par lui rendu, ce que l'official ne peut refuser, et l'ayant ainsi ordonné, si l'appelant n'y satisfait pas, le dit intimé peut demander que l'appelant soit contraint par les censures ecclésiastiques et même invoquer, s'il en est besoin, le bras séculier à cet effet.

Il y a beaucoup d'autres formalités qui se voyent chez *Vestrius* [1] et qu'il faut observer.

---

[1] Octavianus Vestrius, célèbre jurisconsulte du seizième siècle.

NOTICE

SUR LA

NAUMACHIE DE METZ,

Par M. Ch. ABEL.

La ville de Metz a-t-elle jamais possédé une naumachie à l'époque gallo-romaine? Telle est la question que je me suis posée. Il semble au premier abord que cette question est oiseuse par cette simple raison que tout le monde est d'accord pour reconnaître que les Romains ont doté l'ancienne cité des Médiomatricks d'une naumachie qui se trouvait établie sur les bords de la Seille, entre la *Redoute* dite du *Pâté* et le *Pont-aux-Arènes*. L'existence d'une naumachie à Metz est admise tellement bien que voici un livre, très-remarquable sous tous les rapports, imprimé il y a quelques mois sur *le droit municipal dans l'antiquité* qui nous dit [1] que *Divodurum* avait un amphithéâtre, *une naumachie*, des bains publics, et s'en fait un argument pour conclure que Metz, sous les Romains, jouissait de tous les avantages de la vie municipale.

Je viens, contre l'opinion générale, démontrer que Metz n'a jamais possédé de naumachie, c'est-à-dire de monument particulier où les Médiomatricks, le jour de fêtes publiques, se donnaient le plaisir d'assister à un simulacre de combat naval, ainsi que César le fit exécuter à Rome dans le Champ

[1] *Droit municipal dans l'antiquité*, par F. Béchard, avocat à la Cour de Cassation. — Paris, 1860. — A. Durand, in-8°.

de Mars, et après lui Auguste, Caligula, Néron, Claude et Domitien [1].

Une chose certaine et qui est acquise à notre histoire, c'est que Metz a eu, en dehors de son enceinte, un amphithéâtre où les Médiomatricks se pressaient à la décadence de l'empire en s'écriant : *Panem et circenses* et où, à l'imitation sans doute des Trévirs, ils se donnèrent le régal de prisonniers francs livrés en pâture aux bêtes féroces.

Nous avons la vie légendaire de notre premier apôtre saint Clément qui nous parle pour la première fois des arènes de Metz, près de la Seille. La tradition en désigne même l'emplacement aux environs du *Pont-aux-Arènes* et au lieudit la *Fosse-au-Serpent*, qui est précisément l'endroit où a été élevé depuis la redoute appelée le Pâté en 1737. Voici en quels termes un contemporain nous le confirme : « En creusant — dit Baltus [2] — les fossés d'une redoute en » terre et avancée entre la porte Saint-Thiébault et la ri» vière de Seille que le roi a fait établir pour ouvrir l'écluse » du *Pont-aux-Arènes*, on a trouvé des fondations et ves» tiges de l'ancien amphithéâtre construit par les Romains. » L'emplacement de cette redoute était appelé la *Fosse-aux-Serpents.* » C'est en ce lieu que l'on trouva, en 1730, un médaillon commémoratif en plomb incrusté dans une pierre et représentant Rome victorieuse sous les traits d'une femme aux longs cheveux, casquée et cuirassée, tenant une boule à la main et derrière elle une lance et un bouclier, tandis que par devant la victoire lui décerne une couronne. Le médaillon est entouré d'une guirlande de lauriers. Les Bénédictins, dans leur *Histoire de Metz,* en ont donné [3] le dessin (planche xx, tome 1), et le musée archéologique possède cet objet précieux.

---

[1] Suetone, Tacite.

[2] Annales de Metz, par Baltus, page 51.

[3] Caylus en a donné aussi le dessin, pl. xx, f. 1.

En 1736, on déterra sur l'emplacement de l'amphithéâtre la fameuse cuve de porphyre qui se trouve à la cathédrale, et l'autel cannelé en spirale de marbre blanc qu'on remarque au musée archéologique. En même temps on découvrit une statue de Diane, deux têtes de marbre blanc, et en 1737 on rencontra une pierre ne portant que ce fragment d'inscription de dédicace : MARCVS VEGISONIVS DICAVIT, sans autre indication de date.

L'existence de l'arène en ce lieu est confirmée par le nom d'une église que saint Clément y éleva près de la Seille en l'honneur de saint André et que le peuple appela toujours *St-André-aux-Arènes*. A en croire les Bénédictins, auteurs de l'*Histoire de Metz*, les ruines de l'amphithéâtre subsistèrent jusqu'en 1562, époque à laquelle les pierres et les colonnes en furent dépécées pour construire les murs de la citadelle de Metz. C'est une erreur, puisque Sébastien Leclerc, vers 1650, en a pris un croquis qu'il grava à l'eau forte et qui fait partie de ses œuvres sous le nº 205. C'est d'après cette estampe rarissime [1] de Sébastien Leclerc que M. Migette a donné une vue des arènes de Metz dans l'*Histoire de Metz*, par Bégin, t. I. Elle représente encore l'enceinte avec une partie de ses contreforts et une portion des galeries du premier étage et du rez-de-chaussée éclairées par deux rangées de colonnes superposées comme à Nîmes et à Arles. On y voyait aussi l'escalier d'un des vomitoires par lesquels s'écoulait la foule au travers d'une porte cintrée formée par deux colonnes d'ordre ionique. Un plan [2] de Metz de 1574 nous montre le débris d'une de ces arcades avec une colonne. En 1719, Montfaucon faisait dessiner, pour son bel ouvrage des *Antiquités expliquées*, ce qui restait de

---

[1] Elle se trouve à la Bibliothèque impériale de Paris. — Collection de gravures et estampes.

[2] *Principales villes du monde*, par Georges Braun, de Cologne, t. II, pl. XV.

l'amphithéâtre de Metz et le publiait, tome III, planche 103. Les Bénédictins reproduisaient dans leur *Histoire de Metz* tome I, planche XIX, 2, ce dessin qui nous apprend que les galeries dessinées par Sébastien Leclerc avaient été démolies, et qu'en 1719 il ne restait plus debout que le vomitoire avec son escalier, sa porte et l'enceinte circulaire de l'arène. Au dix-septième siècle, P. Ferry, qui a encore vu ces ruines debout, supposait que l'amphithéâtre de Metz avait dû être construit sous Auguste ou sous l'empereur Adrien [1].

Si d'un côté on est certain qu'un amphithéâtre romain a existé aux portes de Metz, comme j'en ai vu à Saintes, à Bordeaux, à Poitiers, à Nimes et à Arles, d'un autre côté on est assuré, par les belles ruines encore existantes, que les Romains ont fait de grandes dépenses pour mener de l'eau à Metz en abondance.

L'aqueduc de Jouy est là pour le dire, ainsi que les remarquables galeries qui règnent tout le long de la vallée de Gorze, et les deux beaux bassins qui se voient sur le coteau d'Ars et sur celui opposé de Jouy. Grâce aux études [2] patientes de M. Victor Simon, qui a dignement continué les recherches des Bénédictins et de Gardeur-Lebrun [3], grâce aux travaux de sondage de M. Vandernoot, nous savons nettement quel était le parcours des eaux que les Romains conduisirent depuis Gorze jusqu'à Metz. Mais arrivés au dernier mur d'enceinte de cette ville, devant l'emplacement présumé de la porte Serpenoise du temps des Romains (c'est-à-dire au carrefour de la rue de l'Esplanade et de la rue Serpenoise), nous manquons de renseignements sur la direction des eaux de Gorze dans Metz, et par suite sur leur véritable destination. Par voie d'induction en présence des

---

[1] *Observ. séculaires.* Ier siècle, § 73.

[2] Voir aussi un article de M. V. Jacob sur l'aqueduc de Jouy. — *Revue d'Austrasie*, 1853.

[3] Bibl. Metz. Manusc. avec plan.

majestueux débris de l'amphithéâtre et de ceux de l'aqueduc, nos anciens écrivains ont supposé que l'eau de Gorze devait servir à alimenter des thermes publics et une naumachie avant d'entrer dans Metz, et ils plaçaient ces thermes et cette naumachie à côté de l'amphithéâtre.

Voici en quels termes Fabert, le maître-échevin, tranchait en 1610, la question dans sa préface du *Voyage d'Henri IV à Metz,* préface dans laquelle le père de l'illustre maréchal fait l'éloge de l'antique importance de la capitale des Trois-Évêchés [1].

Les aqueducs conduisaient l'eau de Gorze et d'Euzerailles à la ruine la *Fosse-aux-Serpents*, c'étaient les Thermes; plus de 200 colonnes de marbre serpentin embellissaient ce lieu. Au-dessous des Thermes était la Naumachie médiocrement creusée et de compétente grandeur, et dont les parois étaient de pierre de taille. On la remplissait de l'eau des aqueducs lorsqu'il y avait quelque combat naval ou autres jeux à représenter. Elle a encore assez d'entier pour montrer quelle elle estoit. D'un dessin à la plume trouvé en l'étude d'un de nos concitoyens, entre superbes édifices, est celui des Arènes ou de l'Amphithéâtre, un petit au-dessus des bains. De ce qui en est montré, il n'y a petit rapport au portrait de celui de la ville de Nismes.

Après l'ouvrage de Fabert, parut à Metz, en 1634, l'*Histoire des Évêques de Metz* [2], par Meurisse. Ce suffragant de l'évêque de Metz, s'inspirant de son devancier, écrivit à son tour :

Les sources abondantes et délicieuses de Gorze fournissaient l'eau à la naumachie toutes les fois que l'occasion s'offrait de faire quelque combat naval. Ces eaux s'assemblaient dans un réservoir, et de là elles étaient conduites par des canaux souterrains faits de pierre de taille, et si spacieux qu'un homme peut marcher dedans

---

[1] Bibl. de Metz. — Imp. à Metz en 1610, chez Fabert.
[2] *Histoire des Évêques de Metz,* pref. imp. Metz. Antoine, in-fol. 6 grav.

pour peu qu'il se courbe, et puis elles passaient la Moselle par-dessus ces hautes et superbes arcades qui se voient encore à Jouy, si bien maçonnées et cimentées, excepté la partie du milieu que les glaces ont emportée. De là, ces mêmes eaux claires s'écoulaient sous terre par d'autres aqueducs semblables aux premiers, et se venaient rendre doucement au lieu des Bains et de la Naumachie.

Montfaucon[1], en 1719, ne fit que recopier cette assertion de Meurisse, et il y ajouta deux vues de l'arche de Jouy, l'une d'après une précédente gravure de l'ouvrage du voyage d'Henri IV, l'autre d'après un dessin contemporain. Chastillon, en 1654, avait aussi donné une vue de l'aqueduc de Jouy.

En 1760, Dom Cajot, publiait ses *Antiquités de Metz*, et acceptait sans contrôle les assertions de Fabert et de Meurisse.

Les arches de Jouy, disait-il[2], conduisaient les eaux jusques à la Naumachie, vaste bassin qui servait à la représentation des combats navals du côté de la porte Saint-Thiébault, jusqu'au seizième siècle.

Néanmoins Dom Cajot sentait poindre dans son esprit des objections, et il croit les résoudre ainsi :

Il paraîtra surprenant, à l'égard de la Naumachie, que les Romains n'y aient point employé les eaux de la Moselle ou de la Seille, par le moyen d'une digue que l'on aurait pratiquée dans le lit de la rivière, avec une dépense moins frayeuse et plus sage. Il est croyable que l'intention de son auteur était non-seulement de fournir des eaux pour les combats navals, mais aussi pour les besoins de la ville, ce que ni la Seille ni la Moselle n'eussent fait avec autant de salubrité ni d'avantage.

Cette objection commença à jeter du doute sur l'existence de la naumachie messine. Nos historiens ne furent plus aussi

---

[1] *Antiquités expliquées*, t. III, p. 182. Planche 105. III supplément.
[2] *Antiquités de Metz*, p. 95. — Imp. Joseph Collignon, 1760. Metz.

affirmatifs. En 1769 paraissait l'*Histoire de Metz*, par les religieux D. Jean François et D. Nicolas Tabouillot, dans laquelle nous lisons [1] :

Le palais de l'Empereur n'est pas le seul monument qu'on vit élever à Metz, les Romains y construisirent bientôt des thermes, une naumachie, un amphithéâtre. Les bains publics étaient situés à la *Fosse-aux-Serpents*, au bout des glacis, entre la porte Mazelle et la porte Saint-Thiébault. Au-dessous des thermes était la naumachie. Elle est totalement détruite jusque-là qu'on laboure aujourd'hui dans son emplacement. Nous tenons d'un particulier qu'en fouillant dans ce canton on avait trouvé un canal à l'embouchure duquel étaient deux coulisses pratiquées de côté et d'autres pour y mettre un ventail. Nous n'en avons pu tirer d'autres éclaircissements. Il n'en est pas de même de l'amphithéâtre. On en a vu des vestiges jusqu'en 1562, temps auquel on les employa à la construction de la citadelle. Dans les temps de sécheresse on voit, comme en 1769, une petite partie de ses fondations dans l'avant-fossé de la redoute auprès de la porte Saint-Thiébault. En 1736, on en découvrit une portion considérable comblée presqu'à l'instant. M. de Cormontaigne en fit lever le plan qui ne s'est trouvé nulle part, quelque mouvement que M. de Caylus se soit donné. Montfaucon donne un dessin où l'on reconnaît au premier coup-d'œil les ruines de notre amphithéâtre.

On voit que nos Bénédictins ne connaissaient pas la gravure de Sébastien Leclerc. Enfin, en 1817, Viville, dans son excellent *Précis de l'Histoire de Metz*, dit, après avoir décrit l'aqueduc de Gorze [2] :

Les bains ou thermes étaient situés dans un lieu appelé la *Fosse-aux-Serpents*, entre les portes de Mazelle et de Saint-Thiébault. La naumachie était au-dessous des thermes. Plus haut, sur l'emplacement de la redoute du Pâté, était un vaste amphithéâtre dont les ruines imposantes se montraient encore au commencement du dix-septième siècle.

---

[1] *Histoire de Metz*, imp. Joseph Antoine, t. I, p. 36.
[2] *Dictionnaire du département de la Moselle*. Imp. Verronnais, t. I, p. 439.

Dans sa remarquable *Histoire des sciences et arts dans le pays messin*[1], en 1829, Bégin copia la phrase de Viville. Mais en 1844, dans son *Histoire de Metz*, il changea d'opinion et dit[2]: Je crois qu'il n'y a jamais eu de naumachie à Metz.

Tel est donc l'état de la question ; d'après Fabert, Meurisse, D. Cajot, D. François, D. Tabouillot et Viville, Metz a eu une naumachie, et d'après Bégin cette opinion est erronée.

Tout d'abord des thermes existaient à Metz du temps des Romains. On en a la preuve par la pierre tombale d'un employé de ces bains publics :

D·M
VERINO·
VERECVNDI. FILIO·
THERMARIO·

Mais ces thermes existaient-ils près de l'amphithéâtre ? D'après les Bénédictins, ils étaient situés à la *Fosse-aux-Serpents;* d'après Baltus, c'était précisément là qu'était l'amphithéâtre. Metz possédait des thermes sur la Moselle, de l'autre côté du pont Saint-Georges, sur l'emplacement qu'aujourd'hui encore on appelle le *Therme*. En outre, Chastillon[3] nous donne la vue de cet établissement grandiose tel qu'il existait encore en 1614, avec le clocher de la vieille

---

[1] *Histoire des sciences et arts du pays messin*. Imp. Verronnais, 1829.
[2] *Histoire de Metz*, t. I, p. 170. Imp. Verronnais.
[3] *Topographie française* de Chastillon. — Bibl. imp. Paris. — Celle de Metz en possède quelques gravures.

église Saint-Polyeucte que devait remplacer l'église Saint-Livier, place Croix outre-Moselle. A la droite du spectateur on voit le pont Saint-Georges, au pied coule la Moselle, comme l'indique la légende : *Ruines très-antiques d'un amphithéâtre qui se voit encore à présent au bord de la Mozelle dans la ville de Metz, 1614*. Ainsi, c'est dans l'intérieur de Metz, sur la Moselle et non sur la Seille, que se trouvait cet amphithéâtre des thermes. Il n'y a donc pas à le confondre avec celui du *Pont des Arènes*.

Donc, sur ce premier point, on peut décider que les thermes n'existaient point à l'endroit que lui ont assigné Fabert, Meurisse et les Bénédictins. Quant à la naumachie, Fabert la localise au-dessous des thermes, et par suite au-dessous de l'amphithéâtre qui, d'après cet auteur, était « un petit au-dessus des bains. »

Grâce à Baltus, grâce aux Bénédictins, nous savons que la redoute du Pâté occupe aujourd'hui l'emplacement de la majeure partie de l'amphithéâtre où saint Clément vint prêcher les belles doctrines du christianisme aux Mediomatricks étonnés. Or, d'après Fabert, la naumachie se serait trouvée au sud de la redoute du Pâté. Il n'apporte d'autre preuve que des ruines en pierres de taille qui dépendaient sans aucun doute de la construction de l'amphithéâtre. Malgré le creusement d'un énorme fossé qui a été récemment ajouté, avec d'autres mouvements de terrain, à la redoute du Pâté, rien n'est venu confirmer l'hypothèse de la naumachie; de tous ses canaux, de ses constructions, on n'a rien trouvé.

Enfin il est admis que Trèves n'a pas eu de naumachie. Pas plus qu'à Metz on n'en trouve nulle trace, et cependant, comme à Metz, des aqueducs encore existant y conduisaient les eaux d'une petite rivière éloignée. On est certain que c'est surtout à Trèves que les empereurs Constantin et Valentinien donnaient des jeux du cirque, et Trèves, cette Rome du nord, aurait eu une naumachie si Metz en avait possédé une. Mais Trèves n'en avait pas besoin, par cette raison fort

simple que, pour donner au peuple une fête nautique, il suffisait de barrer le lit de la Moselle pour créer un immense lac artificiel. Il en était de même à Metz; donc il est très-possible que les Romains aient donné à nos pères le spectacle de fêtes nautiques, mais il n'est nullement établi que ce fut à l'aide d'une naumachie. La seule concession qui est à faire, c'est que l'amphithéâtre de Metz a pu être disposé de façon à recevoir de l'eau pour inonder l'arène.

C'est possible, mais rien ne le démontre. On n'a trouvé aucune inscription, aucune conduite d'eau depuis le Sablon jusqu'à la redoute du Pâté. Mais si l'eau venue de Gorze n'était point dirigée vers la prétendue naumachie, où allait-elle? et à qui servait-elle? Il va de soi que c'était pour être employée dans Metz aux divers usages de la vie domestique. Les Romains avaient conduit leurs eaux par la rive droite de la Moselle, Metz étant alors très-peuplé de ce côté. Ils avaient construit en avant de la porte Serpenoise un vaste bassin au milieu du Sablon, à plusieurs centaines de mètres à l'ouest de l'amphithéâtre. L'existence de ce réservoir est authentiquement établie par la découverte d'une superbe inscription que j'ai vu déterrer, en 1848, près de la *lunette d'Arçon*, sur les dépendances de la gare actuelle, et qui est ainsi conçue:

IN· HONOREM· DOM. AVG
...HOVNVS· SEX· MASSIVS· GEN...
...LIANVS. C. CELSWS. MATTO...
...GVSTALES· AQVAM AB ORIGI...
...NT. ET NYMPHAEVM· V...
...PO...

Elle nous apprend qu'en l'honneur de la maison impériale six augustales ont conduit les eaux en ce lieu et établi le

nymphæum chargé de les recevoir. On me permettra donc de dire : voilà où les eaux de Gorze étaient recueillies, d'une manière certaine. Mais poursuivons notre étude dans la ville.

Grâce aux patientes investigations de notre infatigable président[1], nous savons que, sur le revers de la colline où se trouve aujourd'hui la rue de la *Vieille-Intendance*, on a trouvé des fûts de colonne, des tronçons d'aqueducs et la double inscription suivante :

....M DOMVS AVGVSTAE
....ERA. ROM. ET. AVG. PISCIN. ET CAMPVM
....IOMATRICIS ET ADVENIS. DEDIT

IN HONOREM DOMUS AVG.
CELERIS F. SAC. ROM. ET. AVG. CAMP. ET PISCINE.

Cette inscription semble nous apprendre que, en l'honneur de la maison impériale, l'empereur romain et auguste Domitien a donné aux Médiomatricks et aux étrangers une piscine avec un champ de Mars, et que Céleris, prêtre de Rome et d'Auguste, a consacré la piscine et le champ de Mars.

Cette piscine, espèce de lieu de natation d'hiver, et cette promenade publique, ce campum, étaient, sans aucun doute, alimentés par les eaux recueillies au nymphæum et amenées par les acqueducs. Il est plus que probable que d'autres

---

[1] Bulletin de la Société d'Archéologie de la Moselle, 1859, p. 162.

monuments d'utilité publique de Metz recevaient encore les eaux de Gorze. Je n'en veux pour preuves que ces aqueducs romains dont on a retrouvé des tronçons place Saint-Martin, rue des Clercs, rue des Trinitaires, rue de la Boucherie-Saint-Georges, rue du Four-du-Cloître, rue du Vivier. M. Victor Simon a constaté [1] l'existence de deux énormes bassins romains au sommet de la colline sur laquelle Metz est bâtie, dans les caves de la maison numéro 12 de la *rue des Trinitaires*. A l'extrémité du plus grand, au nord, on remarque l'entrée d'un aqueduc haut d'environ un mètre et demi, dont les murs sont couronnés par une voûte en plein cintre, en petit appareil. Il est permis de croire que c'était là le lieu où aboutissaient les eaux de Gorze pour se distribuer par toute la ville. Au-dessous de ce bassin est le bâtiment du Vivier, *Vivarium*, qui semble avoir été le marché aux poissons, alimenté aussi par ces eaux.

Il est probable que l'avenir nous réserve encore d'autres documents. Jusqu'à présent il est bon de constater que rien n'établit la présence d'une naumachie et de thermes près de l'amphithéâtre romain, et qu'il est démontré aujourd'hui que les eaux de Gorze, amenées par un aqueduc jusqu'à un nymphæum, étaient utilisées par les Romains pour divers établissements publics, notamment une piscine, et abreuvaient un campum.

---

[1] *Revue d'Austrasie*, 1843. I. 103 Recherches sur l'emplacement du palais des rois d'Austrasie.

NOTES

SUR DES

MONNAIES AUSTRASIENNES INÉDITES

Par M. C. ROBERT.

Les *monétaires* mérovingiens s'élevaient en 1852, dans les collections, à environ dix-huit cents [1]. Le nombre en est aujourd'hui beaucoup plus considérable et les trouvailles ne manqueront pas de mettre au jour de nouveau tiers de sou d'or. C'est un fait curieux qu'une telle dissémination des officines succédant, lors de l'invasion des barbares, au système centralisateur des Romains, qui satisfaisait aux besoins de l'échange en Gaule, en Germanie et dans la Grande-Bretagne au moyen des trois ateliers d'Arles, de Lyon et de Trèves ; on ne peut l'expliquer que par des considérations étrangères aux nécessités de la fabrication et, par exemple, par une liaison intime du système monétaire avec le recouvrement des impôts et des revenus de toutes sortes. Cette thèse, développée dans deux de mes ouvrages [2], a obtenu l'appui de plusieurs numismatistes éclairés et l'approbation d'un savant distingué, M. de Petigny, de l'Institut.

[1] C. f. Mes études numismatiques sur une partie du nord-est de la France, page 111.

[2] Considérations sur les monnaies romaines. — Etudes num. sur une partie du nord-est.

L'Académie des inscriptions elle-même a bien voulu y donner quelque attention.

Il faut donc s'attendre à rencontrer une monnaie spéciale, au nom de toute localité où s'ouvrait la caisse d'un agent du fisc ou du collecteur d'un revenu quelconque, appartenant aux chefs francs ou à leurs leudes, aux villes ou aux maisons religieuses, etc [1].

Les *monétaires* des Trois-Évêchés dont j'ai fait graver plusieurs planches en 1852 [2], ont vu, comme les autres séries mérovingiennes, leurs rangs grossir dans les cartons des amateurs du pays. Moi-même, bien qu'éloigné de la Lorraine, j'ai été assez heureux pour recueillir deux nouveaux trientes frappés aux environs de Metz.



† MALLO CAMOPIONE II; tête à droite.

℟. † LANDILINO MONIS FI; dans le champ, une croix à branches égales, anglée des lettres C et A.

Or blanc, pesant 1gm 30.

J'ai déjà publié une monnaie du même atelier, mais portant *Mallo campione* et un autre nom de monétaire, *Adelenus* [3]. Je n'ai rien à ajouter aux hypothèses que je faisais alors sur le lieu dont le nom s'écrivait à l'ablatif

---

[1] C'est ainsi que l'on trouve des *trientes* mérovingiens pour les diverses localités de Lorraine qui possédaient des salines ; les noms d'hommes qui se lisent sur ces monnaies sont ceux des fermiers ou des agents de surveillance des puits.

[2] Etud. num. sur une partie du nord-est.

[3] Etudes num. page 129, pl. V, fig. 13.

campione ou *camopione* et où, à la suite d'un mâl annuel, on aura établi un forge monétaire. Était-ce Champion ou Champenou?



† IVVADICIV † VI; au centre une tête à droite, identique de style et de types, à celle des trientes frappés à Metz par Theudelenus, Neudellius, Ansoaldus, Landoaldus, etc.

℟. † VCICVTISVTISVITA; dans le champ, une croix à branches égales, cantonnée des sigles habituelles de l'Austrasie, C et A.

Bon d'or pesant 1,26 gramme.

Les caractères de cette pièce sont tellement messins, que tout numismatiste un peu exercé n'hésitera pas à admettre, avec moi, qu'elle a été frappée dans un atelier très-voisin de la capitale de l'Austrasie. Si maintenant nous nous reportons aux savantes recherches de M. Ch. Abel, nous voyons que le village de Yutz, situé sur la rive droite de la Moselle, en face de Thionville, remonte à la plus haute antiquité; qu'on a retrouvé sur ce point un grand nombre de briques romaines sur deux desquelles on a lu ADIVTITI [1] et ...VTEX, fin du mot ADIVTEX, tracé sur plusieurs poteries conservées à la bibliothèque de Trèves; que le nom de cette localité était devenu plus tard *judicium*, ainsi que le constate le procès-verbal du synode de 845, etc.

L'analogie des noms gallo-romains ADIVTITI, ADIVTEX

Article de M. Victor Simon, Mémoires de l'Académie de Metz, 1851, page 152.

et du nom carlovingien IVDICIVM, avec la légende mérovingienne IVVADICIV, permet, guidé que l'on est par le type et le *faire* de la pièce, de la classer avec beaucoup de probabilité à Yutz. On sait d'ailleurs combien l'orthographe des noms de lieu était variable à l'époque romane.

Ajoutons que Yutz, établi sur l'embranchement qui reliait la voie romaine de la rive droite de la Moselle à celle de la rive gauche, embranchement réparé, dit-on, sous les mérovingiens [1], était le point d'un péage important et devait, dans notre système, avoir un atelier monétaire qui en transformait les produits en tiers de sou d'or.

La syllabe VI qui suit le mot IVVADICIV, après une croisette séparative, nous apprend que Yutz avait, à cette époque, la désignation de Vic, comme d'autres ateliers monétaires austrasiens, tels que Marsal, Dieuze, Moyen-Vic, etc [2].

Quant à la légende du revers, j'avoue qu'elle est pour moi une énigme, que nos confrères de la Société archéologique messine peuvent seuls débrouiller.

Voici un autre triens austrasien, de ma collection, qui mérite également d'être reproduit.



COLONIA CIVI, tête à droite, *faire* analogue à celui de plusieurs monnaies de Metz.

---

[1] Ch. Abel. — Voies romaines, 1858, broch. in-8°.

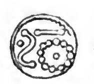
[2] Une autre localité voisine de Metz, dont le nom BOTVNISVT nous est révélé par un triens, était aussi qualifiée de Vic. (Voyez mes études num. sur une partie du Nord-Est, p. 151).

℟. GAVCEMARE MI; croix longue, pattée, élevée sur un globe.

Bon or pesant 1,25 gramme.

Le tiers de sou décrit par Conbrouse, dans le recueil des 920 monétaires, portait COLVNIA CIVET et SYNONE MONE.

Je termine cette note par la description de deux deniers, l'un mérovingien, l'autre de Charlemagne, qui par la similitude de leur type et de leurs caractères épigraphiques, appartiennent à un même atelier.



(N° 1.) Couronne ou anneau de perles, avec un point au centre; en dehors un S et un I ou une barre.

℟. Anneau semblable surmonté d'un M.

Argent; flan épais; pesant 1,255; ma collection; trouvé, je crois, en Lorraine.



(N° 2). CAROLVS en deux lignes, séparées par une barre ponctuée, qui se bifurque à ses extrémités.

℟. † S. CE. MITR; au centre une couronne identique à celle de la pièce précédente.

Argent; flan mince; pesant 1 gr. 03; trouvé aux environs de Toul. Ma collection.

Examinons d'abord la deuxième pièce qui est plus complète. La légende, suivant qu'on admettra que les points séparent des mots distincts ou sont seulement employés comme signes d'abréviation, se lira *Santi* CE. MITR ou SCE (sanctæ) MITR, sous-entendu moneta.

Dans le premier cas, ce denier aurait été frappé dans un lieu qui aurait pris le nom de son patron, CE...., suivi de quelque surnom commençant par MITR. Dans la seconde hypothèse, cette pièce serait le produit du monnayage de l'un des nombreux monastères qui ont disparu, du neuvième au dixième siècle.

Le Charlemagne que je viens de décrire a un certain air de famille, par son type et surtout par son faire, avec le denier de Verdun que j'ai publié en 1852 [1] et surtout avec un autre denier de la même ville, découvert depuis à Duerstède, par M. de Coster; aussi serais-je disposé à admettre qu'il appartient à la partie de l'Austrasie qui forma, plus tard, le royaume de Lorraine. Mais de quel atelier est-il sorti? Il y a bien le Ménil ou Menil-mitry, ancien franc-alleu, à 36 kil. sud de Nancy, où l'on aurait, suivant la tradition, frappé monnaie au moyen âge; mais que signifieraient l'adjectif saint et la syllabe CE placés devant ce nom? Il faut chercher ailleurs et, comme je l'ai indiqué tout à l'heure, parmi les monastères qui ont disparu. Je dois ajouter que M. de Longpérier, à qui j'ai communiqué cette belle pièce, la croit du midi; dans ce cas il faudrait admettre une inversion et lire CE. S. MITR. Les lettres CE signifieraient alors CENOBIVM, comme sur les monnaies de l'abbaye de Tournus, et la pièce appartien-

---

[1] Etudes num. sur une partie du Nord-Est, pl. XII, fig. 6.

drait à quelque maison religieuse, placée sous le vocable de saint Mitre [1].

Le denier mérovingien, nº 1, est incomplet; mais on y voit parfaitement la couronne et, tant au droit qu'au revers, les principales lettres qui entrent dans le nom de lieu tracé au revers de la monnaie de Charlemagne. Ce denier appartient à la fin de la période mérovingienne.

Paris, le 25 juin 1850.

---

[1] On voit, dans la cathédrale d'Aix, en Provence, un curieux tableau du XVe siècle, représentant, au premier plan, le vigneron Mitre, sa tête entre les mains, et, dans le fond, l'histoire du martyre de ce saint.

NOTICE

SUR LA

CHAPELLE SAINTE-REINETTE,

Par M. Ch. Abel.

Nos vieux monuments disparaissent peu à peu du sol messin, sans laisser de traces de leur existence que dans nos chroniques et dans nos cartulaires. C'est donc une bonne fortune quand le marteau des démolisseurs met à jour quelques rares épaves du temps passé; et c'est un devoir pour les archéologues du temps moderne de recueillir pieusement ces débris pour aider à reconstituer l'histoire de nos antiques monuments. M. Cailly vient de faire démolir une petite maison située rue Nexirue. En creusant des fondations on a trouvé, à deux mètres de profondeur, un mur fort épais avec contrefort, et une voûte avec nervures à boudin, assis sur une couche de tuiles romaines et de pierres calcinées au milieu desquelles gisaient des ossements et une tête de mort.

Ces débris semblent avoir fait partie d'un bâtiment religieux construit parallèlement à la *rue Nexirue*. Dans un mur intérieur de la maison démolie, on a trouvé, encastrée au rez-de-chaussée, une statue en pierre représentant un chevalier à genoux, la tête nue, les mains jointes, la poitrine recouverte de la cuirasse, de la cotte de mailles, et accusant le faire des statuaires du quinzième siècle. M. Cailly l'a fait transporter dans la galerie du musée archéologique de la ville.

Il nous a semblé que ces débris sont les derniers souvenirs de la *Chapelle Sainte-Reinette*, et qu'il serait utile d'esquisser à ce sujet une notice sur l'histoire de cet ancien édifice qui a complètement disparu sans que personne ait jamais daigné s'occuper d'étudier son passé.

Le plus ancien document que nous ayons découvert sur cette chapelle date du 25 août 1328, c'est un acte rédigé en latin qui nous apprend qu'au quatorzième siècle existait en ce lieu un hôpital dépendant de celui de Saint-Nicolas, et affecté spécialement à des clercs de Metz. Il y avait place pour treize prêtres peu fortunés. Cet hôpital, avec ses dépendances, occupait un assez grand développement de terrain, et il avait valu à la rue voisine le nom de rue des Clercs messins. L'acte de 1328 qualifie les habitants de cet hôpital de clercs stipendiés de l'hôpital Saint-Nicolas de Metz, dans la rue des Clercs messins : *Clericos stipendarios hospitalis beati Nicolay in vico clericorum metensium.* Il paraît que cet hôpital ecclésiastique fut créé par un aumônier du Chapitre de la cathédrale sur l'emplacement du jardin de l'aumônerie [1]. En 1328, l'hôtel de l'aumônerie faisait partie intégrante de l'hôpital ; c'était messire Bœmond qui alors l'habitait en qualité de grand aumônier. Il en résulta que le Chapitre de la cathédrale ne cessa de conserver la haute main sur la gestion de cet hôpital de prêtres, ce dont se plaignirent les clercs qui prétendaient qu'on ne leur payait point leur pitance, quoique le fondateur de l'établissement leur eût formellement alloué à chacun quinze quartes de blé à prélever sur la prébende de l'aumônerie à Vercly [2], Borny, Grigy. Une transaction eut lieu le 30 septembre 1328 entre le Chapitre de la cathédrale et la com-

---

[1] *Archives départementales de la Moselle*, — Chapitre de la cathédrale de Metz. — G.

[2] Village ruiné, jadis, situé près du cimetière de l'Est. — (Voir *Mém. Acad. de Metz.* 1848. Notice de M. Clercx.)

munauté des Clercs de Saint-Nicolas, par laquelle ceux-ci eurent le droit de recevoir leur arriéré sur la dîme de *Werkilley*. Cette transaction fut ratifiée par les chanoines, parmi lesquels nous remarquons Nemmery (dit Baudoche), *Nemmerico dicto Badoiche,* Jacques (dit le Gronaix), *Jacobo dicto le Gronaix*. C'est ce chanoine Nemmery, surnommé Beaudoche, qui eut un domestique appelé Nicolas. D'après une chronique [1], ce serviteur se rendit coupable de certain méfait qui lui mérita de la part des Treize une condamnation à mort. Le chroniqueur prétend que Nicolas était innocent et qu'il avait été condamné à la suite d'un aveu provoqué par les tortures de la question. Ce drame s'était accompli *rue Nexirue,* dans la prison ou vouerie. Nemmery Baudoche se rendit près de son malheureux domestique qu'il ne pouvait croire coupable. Et il lui dit, — rapporte le chroniqueur :

Puisqu'ainsi tu es innocent
Du crime que tu vas confessant,
Prie le glorieux saint Nicolas,
Tu recevras de luy soulas.

L'infortuné condamné n'eut garde de ne pas suivre ce conseil, et le chroniqueur continue :

Ainsi que mourir il devait,
Le bourreau qui bien s'efforçait,
Son office allant s'exerçant
Des deux bras devint impuissant !
Plusieurs étaient en la présence
Voyant ce miracle et puissance
De Dieu, alors subitement
Crièrent : *C'est qu'il est innocent !*

Voilà tout ce que rapporte une chronique du quinzième siècle, mais les écrivains des siècles suivants, brodant sur

[1] Chroniques de Jean Le Chatelain.

ce récit déjà passablement fantaisiste, font passer ce Nemmery Baudoche pour le fondateur de la chapelle Sainte-Reinette et des treize prébendes qui y sont attachées. Cette induction a été acceptée sans contrôle par tous nos historiens [1]. Viville dit positivement qu'en 1354 Baudoche, grand-aumônier de la cathédrale, acheta l'emplacement situé entre la *rue des Clercs* et la *rue Nexirue*, où se faisaient les exécutions; que là il fonda la *collégiale de Sainte-Reinette* et y institua treize prébendes pour de jeunes et pauvres clercs. Les bénédictins l'avaient déjà dit à peu près dans les mêmes termes sans être aussi affirmatifs sur la date. Il en est de même de P. Ferry, qui ajoute que Baudoche donna à la ville une pièce de terre entre le *Pont-des-Morts* et le *Pont-Thieffroy* pour y faire désormais les exécutions. Les archives de la collégiale de Sainte-Reinette renfermaient jadis [2] une pièce datée de 1355, contenant une transaction entre le Chapitre de Metz et les clercs de l'hôpital Saint-Nicolas, sans qu'il soit fait mention de Nemmery Baudoche, l'aumônier, ni de sa fondation.

C'est donc par tradition que ce fait est établi. Il est probable que Nemmery Beaudoche aura racheté la vie de son domestique par la construction d'une chapelle à élever sur l'emplacement de l'échafaud. Elle fut ajoutée à l'hôpital des clercs et dédiée (on ne sait pas pourquoi) à sainte Reinette, dont le nom ne figure point sur le martyrologue romain.

La chronique nous apprend qu'un siècle plus tard cette chapelle de Sainte-Reinette

Estoit fort petite et ruinée
Et assez mal proportionnée.

---

[1] *Hist. de Metz*, par les Bénédictins, — Dieudonné, — Viville, — d'Hannoncelles, — de Bouteiller.

[2] Inventaire de la Collégiale. — Arch. dép. Moselle.

C'est ce qui excita Henriet Roucel, aumônier, à faire rebâtir

> La chapelle qui est sur la rue
> Pour être d'un chacun mieux vue.

Ce fait est confirmé par l'inscription suivante qui se voyait encore en 1770, sur la muraille de la chapelle [1]:

Henriet Roucelz ecuyer
de la grant église aumonier
fit faire à neuf cet oratoire
en l'honneur de Dieu et gloire
et fut commencé en l'année
qui est ci-après signée
1488.

Jusqu'au dix-septième siècle, l'histoire de cet édifice nous échappe; mais le pied terrier redigé le 16 mars 1614 nous apprend quels étaient les revenus des *confrères prébendiers de l'hospital des Clercs qu'on dit Sainte-Raynette.* Cette confrérie (improprement appelée collégiale) possédait des rentes sur des maisons situées à Metz [2], près de l'hôpital en Chambre, autour du Port-Saillys, en Chambre, derrière la halle des Vissiez, autour de la rue Lachebarbe-sur-Seille, en la ruelle des Waides, près la porte des Allemands, outre Muzelle, en Saint-Vincent, derrière Saint-Jehan-en-Chambre, rue de la Trinité, derrière le palais, en la ruellette de l'Eau, devant la porte de l'hôpital Saint-Jehan-en-Chambre, devant Saint-Mamin, en la rue des Waides, en Gobuelcort, en Gla-

---

[1] *Histoire de Metz,* par les Bénédictins, II, p. 555.
[2] Ces indications sont précieuses pour l'histoire des rues de Metz.

ligny, devers les moulins de Muzelle, en la vigne Saint-Avolz, à Staixon sur le tour de la rue de la Princerie, au Quartaut, sur les Murs.

La confrérie des frères de Sainte-Reinette possédait en outre les dîmes des villages de Vercly, Grigy, Borny et du ban des Treize (Queuleu et Plantières). Mais le chapitre de la cathédrale lui contesta cette prétention aux dîmes, attendu que chacun des treize prébendiers de la chapelle Sainte-Reinette n'avait droit qu'à quinze quartes de blé sur les revenus de ces villages. En 1637, le parlement donna gain de cause au chapitre. Depuis cette époque jusqu'à la Revolution, la confrérie de Sainte-Reinette et le chapitre furent constamment en procès. Le plus curieux fut celui qui survint en 1692. La dame de Furstemberg habitait rue Nexirue en 1680, non loin de la chapelle Sainte-Reinette. Elle obtint d'y faire dire chaque jour une messe pour elle et ses gens pendant dix-huit mois. A son départ elle fit cadeau à la chapelle de chasuble, étole, coussins et ornements d'une grande richesse.

L'aumônier les prit pour son usage personnel, les prébendiers de Sainte-Reinette les reclamèrent pour la fête de leur patronne et ils ne voulaient plus les rendre. De là naquit une contestation interminable dans laquelle les prébendiers eurent le dessous. Ils ne cessèrent de se plaindre de ce que le chapitre voulait faire disparaître leur chapelle pour avoir leurs prébendes, et l'accusaient formellement d'avoir fait disparaître leurs titres, ce qui expliquerait jusqu'à un certain point l'absence de tout document sur l'origine de *l'hospital des Clercs de Sainte-Reinette*. Quoique très-amoindrie par ces procès, cette confrérie subsista néanmoins jusqu'en 1790. Et les divers plans [1] de Metz

---

[1] Plan de Fabert, 1610. — Plan de Tassin, 1631. — Plan de Mérian, 1655. — Plan de Molina, 1696. — Plans de 1738-1774-1778. — Plan de Ratzamar, 1780. — Plan de 1784.

que l'on possède marquent l'église de Sainte-Reinette. Elle fut démolie en 1797 pour être remplacée par des maisons particulières.

Déjà en 1692 les clercs de Sainte-Reinette se plaignaient que le grand-aumônier de Goize avait métamorphosé le lieu saint en convertissant la sacristie en une remise, une chambre à four et un passage public entre les *rues des Clercs* et Nexirue. Ils ajoutaient que ce prêtre avait fait bâtir un appartement au-dessus de la chapelle qui, en même temps, avait perdu son autel de sacristie, ses bancs, ses tableaux, ses prie-dieu, ses ornements. Cette chapelle avait une seule nef et un clocher pointu. Il est probable qu'elle était de style gothique, à fenêtres ogivales, conformément aux constructions du quinzième siècle.

Il est permis de penser que c'est cette chapelle, rebâtie, en 1488, par Henriet Roucel sur la crypte de celle fondée par Baudoche en 1354, dont on vient de mettre au jour les débris et que la statue retrouvée est celle d'Henriet Roucel, qui accompagnait sans doute l'inscription commémorative et sa sépulture en ce lieu.

NOTE

SUR UN

VOYAGE A METZ

FAIT A LA FIN DU SEIZIÈME SIÈCLE,

traduit du latin de Jodocus Sincerus,

PAR M. E. DE BOUTEILLER.

Il y a quelques années que l'un de nos plus érudits voisins de Nancy, M. G. Du Mast, publia, dans le Bulletin de la Société d'archéologie lorraine (t. III. — 1852.), une intéressante notice sur l'état du duché au commencement du dix-septième siècle, d'après une relation de voyage de ce temps, intitulée: *Itinerarium Galliæ*, et dont l'auteur porte le nom, pseudonyme ou authentique, de *Jodocus Sincerus*. Cet ouvrage se trouve à Nancy, entre les mains de deux amateurs de livres rares. Un des exemplaires, réduit à l'état de fragment, d'après Du Mast, appartient à M. Piroux. Il porte la date 1616 et a été imprimé à Lyon. L'autre, très-complet mais moins correct, est en la possession de M. l'abbé Marchal. Il porte le nom de son imprimeur, Jodocus Jansonius, à

Amsterdam, et la date de 1655. Ce livre n'existe pas, à ma connaissance, dans notre ville. Ce qui est sûr du moins, c'est que notre bibliothèque ne le possède pas. M. Du Mast prouve, avec autant de logique que d'érudition, que le voyage de Jodocus doit avoir eu lieu de 1600 à 1610. Pour le pays Messin il faut, ainsi qu'on le verra, abaisser cette date de vingt années au moins.

Il m'avait semblé qu'il pouvait y avoir quelque intérêt à emprunter à cet ouvrage ce qui se rapporte à notre ville, comme M. Du Mast l'a fait pour la Lorraine, et j'ai facilement obtenu de l'obligeance de M. le curé Marchal la communication des quelques pages consacrées au pays Messin. Mais ce ne sera pas seulement à cause de l'infériorité de son auteur que cette notice restera bien loin de celle dont l'érudit nancéen a enrichi les Mémoires de la Société lorraine. Le texte de Jodocus présente pour le duché, et en particulier pour Nancy, un certain développement, des aperçus historiques qui ne manquent pas de justesse, des descriptions de lieux et de choses dont la minutieuse exactitude a pu être vérifiée. Pour notre ville, au contraire, il passe rapidement; il s'en rapporte au jugement d'un auteur précédent et lui emprunte ses impressions. Il fait presque douter qu'il soit entré à Metz ; de sorte que ce n'est plus le voyage de Jodocus lui-même qui est soumis à votre attention. Cependant, et quel que soit le nom de l'auteur, il ne faut pas que l'obligeance de M. l'abbé Marchal soit perdue pour nous. Du reste, quelques détails curieux, quelques traits dignes de remarque contenus dans l'extrait que j'ai à vous soumettre, excuseront peut-être à vos yeux l'insignifiance que l'on est en droit de reprocher à la plus grande partie. Mais avant de donner cet extrait, il convient, ce me semble, de dire brièvement quels sont ces voyageurs et ces lettrés du seizième siècle auxquels nous devons la relation qui nous occupe.

Ils portent le nom de *Jodocus Sincerus*, *Petrus Divæus* et

Paulus Merula. Ils ont consacré à notre ville quelques pages à peu près identiques dans trois ouvrages descriptifs presque contemporains et composés sur un plan semblable. D'après l'aveu de Jodocus, c'est du second que le voyage, par rapport à notre pays, présente seul un caractère authentique.

De ces trois écrivains Jodocus est le moins connu, je n'ai trouvé son nom dans aucun ouvrage biographique. La première partie de ce nom est la forme latine de celui de Josse, prénom commun dans les Pays-Bas; la seconde partie ressemble un peu à un nom de guerre, ainsi que le dit M. Du Mast.

Quoiqu'il en soit de la question de personne qui reste à l'état purement hypothétique, le voyage de Jodocus en France présente des qualités réelles et surtout un cachet de bonne foi et de sincérité remarquable. On sent qu'il ne dit que ce qu'il a vu et qu'il a ressenti les impressions qu'il détaille. J'ai dit que Metz forme, il est vrai, et par malheur, exception dans ce que ce jugement a de favorable, et qu'il ne fait guère à son sujet que s'en rapporter à un tiers. Je crois que l'explication en est contenue dans une phrase de sa notice : « *Exteris ægrè introitus patet.* » Il aura trouvé sans doute quelque difficulté à pénétrer dans la ville, peut-être alors émue de quelque trouble comme elle en eut souvent à subir à cette époque, et il aura préféré prendre à un autre une appréciation toute faite plutôt que de chercher, pour se créer la sienne, à lever des obstacles qui lui paraissaient insurmontables. Il en résulte que ce qui est relatif à Metz est plus ancien que le reste d'au moins une vingtaine d'années, car celui auquel il l'emprunte est mort en 1591. Mais au sujet de Jodocus et de son voyage, ce qu'il y a de mieux à faire est de se reporter à la notice de M. Du Mast : on y trouvera tout ce qu'on peut savoir et conjecturer de lui, développé avec autant d'érudition que de logique. Du reste, Jodocus, par la con-

fidence qu'il fait à ses lecteurs, se place au second rang en ce qui touche la narration relative à notre ville. C'est Petrus Divœus qui est le vrai voyageur, c'est à lui réellement qu'est dû le récit que nous reproduisons. Nous devons donc donner une indication sommaire sur le compte de ce personnage.

Petrus Divœus ou Pierre van Dieven est un érudit Louvaniste qui, né en 1536, consacra sa vie aux lettres et aux recherches historiques tout en remplissant dans sa patrie des fonctions de magistrature municipale. Successivement greffier, conseiller et pensionnaire de sa ville natale, il fut chargé de dépouiller les archives et de réunir en corps de doctrine les chartes et les actes publics sur lesquels reposaient les droits et priviléges de la cité. Ce travail exigea à plusieurs reprises des voyages plus ou moins lointains à la recherche de quelque pièce égarée ou de quelque vérification difficile, et les fragments d'itinéraires qu'il a laissés ont été sans doute composés dans ces conditions.

Pierre de Dieven, mort en 1591, a laissé plusieurs ouvrages d'une grande importance historique parmi lesquels nous citerons au premier rang son livre sur les antiquités de la Gaule-Belgique (Anvers 1566). Cornélius de Nelis, archevêque d'Anvers, parle longuement de Dieven et en termes flatteurs dans son *Prodrome d'histoire belge ;* la biographie de Michaud lui a aussi consacré un article (tome XI).

Merula ne paraît que d'une manière tout à fait accessoire, dans notre article; son nom seul y est cité. Cependant il a, lui aussi, apporté à Jodocus sa part de collaboration. C'est à lui qu'est empruntée toute la description des quatre rivières qui arrosent notre pays, c'est-à-dire la Moselle, la Meuse, la Meurthe et la Sarre, à ce titre il mérite d'être aussi l'objet d'une brève indication.

Paul Merula ou van Merlen, né à Dordrecht en 1558, s'adonna tout entier aux lettres. Après avoir parcouru

l'Europe en y recherchant tous les moyens de s'instruire et en se liant avec les hommes les plus éminents du monde savant de ce beau siècle, il devint, en 1592, successeur de Juste Lipse, à l'université de Leyde; mais l'excès de l'étude détruisit sa santé et il mourut en 1607, bien éloigné d'avoir donné à la science tous les résultats qu'on pouvait attendre de ses remarquables talents et de ses infatigables recherches. La liste de ses ouvrages est cependant considérable, on la trouve dans les *Mémoires de Nicéron* (t. XXVI). Almeloven a donné, dans la *Bibliotheca promissa et latens* (t. I), celle des œuvres qu'il se proposait de mettre au jour. De tous ces ouvrages nous ne citerons que celui dont parle Jodocus, sa cosmographie, parue sous le titre suivant: « *Cosmographiæ generalis libri tres, item geographiæ particularis libri quatuor.* » (Amsterdam 1605. in-4°). C'est un livre plein de détails intéressants et très-exacts pour l'époque, qui contient la description de la France, de l'Espagne et de l'Italie. La suite devait sans doute paraître plus tard sans la mort prématurée de l'auteur.

Voici maintenant le texte de l'*Itenarium Galliæ*, avec sa traduction et quelques explications nécessitées en plus d'un endroit par un peu d'obscurité:

Metæ, olim Divodurum, mediomatricorum dicta urbs, vulgo *Metz* unde et territorium circa jacens novissimè *le pays messin* appellatum. Urbs olim regia et metropolis Austrasiæ, hodie episcopalis: romani haud ita pridem imperii sed a rege franciæ anno 1552 cum aliis occupata. Castellum in editiore loco rex fieri fecit munitissimum quod et tutendæ et in officio continendæ urbi sufficit.

Exteris ægre introitus patet. De hac urbe Petrus Diveus hœc in itinerario notat excerpta in cosmographiam suam à P. Merulâ, p. 633, queis non videbaris fraudendus.

« Metensis urbs in amplâ sita est planitie quam Mosella in varios divisûs alveos irrigat et pars quidem ejus muros ad lœvam lambit,

pars et eosdem subit ut civium usibus inserviat, atque sic divisim fluit ad inferiorem usque eorum ambitum, ubi receptâ Sellâ altero fluvio qui dexteram urbis partem abluit in unum denuò alveum colligitur. Sed situ in primis ipsius urbis delectabantur.

» Cum enim agrum late circumjacentem planum habeat ejus tamen area paulum prominet ut in eo veterum rationem in condendis urbibus agnoscas; ad summum quippè templum multis gradibus ascenditur. Juxtà quod forum rerum venalium altiorem totius areæ partem occupat et ab eo undique versùs muros paulatim descenditur prœrupto tantum unâ parte clivo ubi vias duas lapidibus stratas sic dispositas videas ut altera per alterius domorum culmina excurrat. Templum Divi Stephani nomen tenet qui civitatis est patronus. Pulcherrimum verò opus, si quod aliud toto hoc itinere vidimus, et suâ mole spectabile, quodcumque rarè accidit omni ex parte consummatum. Dicebatur in eo fuisse crucifixi ligneam imaginem totam laminis aureis super inductam. Vidimus labrum porphyreticum rubri coloris magnæ capacitatis pedes X longitudine excedens, in quo lustrales aquas adservant.

» Sunt et alia in hâc eâdam urbe sumptuòsa templa et multa erant in ejus suburbiis inter quæ D. Arnoldi basilica, Imp. Ludovici pii, Augusti, Carolii filii et filiarum aliquot Pipini regis sepulturâ celebris.

» Omnia hæc absumpsit belli rabies ita ut suburbii ne vestigium quidem nunc supersit neque ultrà muros quidquam prœter campestria videas. »

De hâc urbe sufficiat tibi hæc Divæi purpura panno meo intersecta : quin et ex eodem hoc tibi habe de antiquis in vicinæ aquæductibus quos vulgus imperitum comminiscitur pontem à diabolo structum.

« In hoc itinere pagus est *Jovy* vulgo dictus inter montium radices et Mosellam, ubi quantacumque est inter montes utrosque qui ripas ambiunt distantia aquæ ductum antiquitùs fuisse indicant ejusdem quæ adhuc exstant reliquiæ. Arcuum adhuc restant multi sunt que ex albo lapide in laterum formam dissecto, et non nulli quoque ejusdem operis in adversa ripâ cernuntur.

» Incolæ adferebant in eodem loco fontem hodie que esse quamvis hos arcus (solitâ inscitiâ) ponti inserviisse putantes et ab hoc pago in montis ipsius jugo minores alios areus fuisse dicebant qui versus urbem Metensem quæ uno hinc distant miliari excurrisse viderentur.

» Altitudo juxta ripam pedum est circiter 60 unde congiscere est quanta totius operis moles fuerit quantaque altitudo arcuum qui in ipso erant fluminis alveo quorum hodie nihil superest.

» Referebant iidem incolæ superiorem arcuum partem planam omninò esse cementoque rubri coloris inductum et in ejus medio domunculam non ita multis ab hinc annis fuisse, ab utrâque parte patentem, quam nos partem tectis fuisse quo tubus tegeretur suspicabamur. »

Traduction.

Metæ, autrefois appelée Divodurum, capitale des Médiomatricks, porte le nom de Metz, et le territoire qui l'environne celui de pays messin. Cité jadis royale et métropole de l'Austrasie, elle est aujourd'hui siége d'un évêché, et après avoir appartenu à l'empire romain, a été occupée par le roi de France, en 1552, avec plusieurs autres Le roi y a fait construire une citadelle sur un lieu élevé [1], armée d'une manière formidable, qui suffit à défendre la ville et au besoin à la contenir. L'entrée de la ville est difficilement ouverte aux étrangers [2]. Pierre Divœus [3] donne sur elle, dans son Itinéraire, les détails suivants que Paul Mérula [4] a reproduits dans sa Cosmographie et dont je ne crois pas devoir priver le lecteur :

« La ville de Metz est située dans une vaste plaine [5] que la Mo-

---

[1] *Editiore loco* est une expression un peu ambitieuse pour la modeste assiette de notre citadelle. On sait au contraire que sa trop faible hauteur au-dessus du niveau de la ville fut une raison qui lui ôta toujours presque toute valeur militaire.

[2] On sait combien était peu régulière au point de vue du droit la position de Metz, française de fait depuis 1552, mais de fait seulement jusqu'à la paix de Westphalie en 1648. On sait tous les troubles qui s'y produisirent à la fin du seizième siècle, les agitations de la ligue, les désordres des Sobolles. Il n'est donc pas extraordinaire que la surveillance des étrangers y fut exercée très rigoureusement et que ce ne fut qu'avec peine qu'ils pussent y pénétrer.

[3] Petrus Divœus. — Itineraria, t. II.

[4] Paulus Merula. — Cosmographiæ, cap. 44

[5] *Vaste plaine* est une expression qui manque de justesse pour un site dominé presque de toutes parts par des collines.

selle arrose en s'y partageant en plusieurs bras. Il en est un qui baigne ses murailles sur la gauche ; un autre pénètre dans son enceinte pour servir aux besoins de ses habitants [1]. Le fleuve coule ainsi séparé jusqu'à l'extrémité de la ville où il reçoit la Seille, autre rivière qui en baigne le côté droit, et dès lors il réunit toutes ses eaux en un seul lit.

» Dès le premier abord les yeux sont charmés par la position de la ville, car au milieu d'une vaste campagne toute unie, son sol forme une légère éminence, et l'on y reconnaît bien les principes ordinaires des anciens pour la construction de leurs villes. Aussi n'arrive-t-on à l'église principale que par un grand nombre de degrés. [2] Auprès de là, est la place [3] où se tient le marché, qui occupe la partie la plus haute du plateau. Du sommet de la colline on descend de toutes parts vers les murailles, par des pentes douces, sauf un point où la pente est très-raide et où se trouvent deux rues pavées en pierres et disposées de telle sorte que l'une circule à la hauteur des toits des maisons de l'autre [4].

» La grande église porte le nom de saint Etienne qui est le patron de la ville. C'est une œuvre magnifique entre toutes celles que j'aie vues en ce voyage ; admirable par sa grandeur et, ce qui est bien rare, achevée dans toutes ses parties [5]. On m'a dit qu'elle

---

[1] C'est bien la disposition actuelle ; le bras qui traverse la ville sert à mettre en mouvement les moulins et les usines.

[2] Il est facile de reconnaître là les *degrés de chambre* qui étaient bien plus apparents avant la construction du pâté de la cathédrale.

[3] Sur la place St-Étienne s'est de tout temps tenu un marché. Il n'y a que peu d'années qu'on y débitait encore les viandes de basse qualité ; on y tenait également un marché de ferraille.

[4] Cette pente raide me paraît être le revers escarpé de la colline qui descend vers la Seille, et ces deux rues, superposées pour ainsi dire, la rue des Murs et celle de Saulnerie.

[5] La cathédrale était, à la fin du seizième siècle, dans toute sa splendeur architecturale. La coûteuse part prise à la Ligue par le chapitre et le clergé messins, avaient, il est vrai, porté atteinte à sa richesse. Mais c'était seulement son trésor qui avait vu disparaître la plupart de ses magnificences. Mais le monument était resté intact avec sa superbe décoration d'autels, de tombeaux, d'ornements de toutes sortes aujourd'hui disparue.

possédait un crucifix en bois tout entier couvert de lames d'or [1]. J'y ai vu une cuve de porphyre [2] de couleur rouge, d'une vaste contenance dont la longueur dépasse dix pieds et qui sert à conserver les eaux lustrales.

» Il y a encore en cette ville d'autres églises somptueuses et il y en avait plusieurs dans les faubourgs, parmi lesquelles la basilique de Saint-Arnould [3] célèbre par la sépulture de l'empereur Louis-le-Débonnaire, fils de Charlemagne, et de plusieurs filles du roi Pépin. Mais la fureur de la guerre s'y est tellement exercée qu'il n'en reste plus aucune trace et qu'au-delà des murs on ne voit plus rien que l'aspect de la campagne. »

Que le lecteur se contente, au sujet de cette ville, de ce lambeau de la pourpre de Divœus cousu à ma grossière étoffe. J'y joindrai cependant encore, en les empruntant au même ouvrage, les détails suivants sur un antique aqueduc destiné à amener les eaux de

---

[1] Ce crucifix était le fameux saint Honoré qui pesait près de cent marcs et qui était enrichi de pierreries. Il fut réduit en 1567 à l'état de lingot et remis au cardinal de Lorraine pour les besoins de la Ligue. Sa disparition causa une grande affliction aux Messins. Le dépit de cette perte inspira à un rimeur contemporain une boutade vigoureuse que j'ai recueillie dans une chronique rimée où les affaires du temps sont présentées sous une forme très-piquante et où le cardinal de Lorraine est assez mal traité. Il a été imprimé plusieurs fois que ce crucifix était d'or massif. Mais notre voyageur est dans le vrai, car il dit dans ces vers.

« Au dedans je suis en bois pourry. »

[2] La cuve de porphyre de la cathédrale est un de nos plus beaux débris antiques ; elle fut trouvée vers 1730 sur les glacis de la porte Saint-Thiébault. Elle sert encore aujourd'hui au même usage qu'à l'époque où la vit Pierre Divœus. Elle était autrefois connue sous le nom de cuve de saint Jean. (*Voir sa notice dans Bégin et dans les Bénédictins*).

[3] La célèbre basilique de Saint-Arnould, construite en 1049, fut démolie en 1552 pour les besoins de la défense. Tel était le respect qui entourait ce vénérable édifice, que ce ne fut qu'à la dernière extrémité que le duc de Guise se décida à la détruire. Les illustres reliques qu'elle contenait furent transférées en l'église des Jacobins qui prit le nom de Saint-Arnould. (Voir l'*Histoire de Saint-Arnould*, par M. le général de Boblaye, et surtout celle de M. l'abbé Noël, quand elle aura paru).

sources voisines et que le peuple ignorant se figure être un pont bâti par le diable [1].

« Sur cette route est un bourg nommé Jouy, entre la base des montagnes et la Moselle, où tout l'espace qui sépare les deux chaînes de collines qui bordent le fleuve fut franchi par un aqueduc antique dont plusieurs fragments encore debout indiquent la place. Il en subsiste un certain nombre d'arches qui sont en pierres blanches [2] taillées en formes de briques, et sur l'autre rive s'aperçoivent aussi plusieurs débris de cette construction [3].

» Les habitants m'ont dit qu'en ce lieu il y avait une source [4] qui existe encore ; quoiqu'ils supposassent avec leur sottise accoutumée que ce monument avait servi de pont, ils ont ajouté qu'à partir de leur village et sur le revers de la montagne il y avait d'autres arches plus petites qui paraissaient se diriger vers la ville de Metz qui est distante de ce lieu d'environ un mille [5].

» La hauteur auprès de la rive est d'environ soixante pieds, d'où il est facile de déduire quelle devait être la grandeur de tout le travail et quelle hauteur devaient avoir les arches qui s'élevaient

---

[1] La superstition populaire qui donnait aux Arches de Jouy le nom de *Pont-au-Diable* n'est plus de mise aujourd'hui. Je ne crois pas qu'il reste un seul paysan qui la raconte encore. Sous ce rapport, l'éducation archéologique du pays est faite.

[2] Cette pierre, en effet, de couleur blanchâtre sous la couche noire dont l'ont revêtue les siècles, appartient à l'oolithe de nos pays (terrains jurassiques) dont les couches supérieures étaient blanches. Les couches actuellement exploitées sont jaunes. Il parait vraisemblable que ces pierres ont été empruntées aux carrières voisines d'Ancy, dont plusieurs portent encore le nom de *carrières des Romains ;* on y a encore trouvé un certain nombre de pierres toutes taillées et d'instruments romains.

[3] Ce sont les arches d'Ars séparées de celles de Jouy par la Moselle. Le beau bassin qui recevait les eaux près de Jouy vient d'être déblayé, et on a admiré sa superbe conservation. Le bassin du côté d'Ars est encore enseveli sous les terres.

[4] Ces sources, qui sont celles de Gorze, ne sont pas très-voisines. Il y avait plus de 6,000 mètres à faire traverser aux eaux dans des conduits souterrains.

[5] *Milliaris* me fait l'effet de représenter ici le *Meilen* allemand qui a environ deux lieues. C'est un peu au-dessous de la réalité, puisqu'il y a dix kilomètres de Jouy à Metz.

dans le lit même du fleuve et dont il ne reste plus aujourd'hu aucune trace.

» Les habitants m'ont dit aussi que la partie supérieure des arches était toute plate et revêtue d'un ciment de couleur rouge [1], et qu'il y avait au milieu une petite construction qui était encore debout il n'y a pas bien longtemps et qui était ouverte de chaque côté, construction que je suppose avoir été une partie du toit qui abritait le conduit [2]. »

---

[1] La partie supérieure des arches est revêtue de dalles cimentées et formant une rigole. Cette disposition est parfaitement reconnaissable.

[2] Cette supposition est très-bien justifiée d'après l'opinion de M. Simon. (Voir pourtout ce qui est relatif aux arches de Jouy, les notices de M. Victor Simon, dans l'ancienne *Austrasie* et dans les *Mémoires de l'Académie* de Metz ; le Ier vol. de l'*Histoire de Metz*, par les Bénédictins, et dans l'*Austrasie* la notice de M. Victor Jacob.)

NOTICE HISTORIQUE

SUR

THÉODORE LEY DE PUNGELSCHEID

BARON DE NEUHOF

ROI DE CORSE ET DE CAPRÉE

AVENTURIER MESSIN

Par M. Adolphe LANG [1].

I. Il y a cent vingt ans, il existait en Europe une royauté à la fois populaire et héréditaire, une royauté qui, fondée sur le suffrage de la nation, s'appuyait sur une représentation nationale et dont la constitution avait précédé d'un demi-siècle l'émancipation des peuples. C'était le royaume de Corse, sous Théodore Ier.

---

[1] L'auteur aurait voulu pouvoir livrer au public une histoire complète de son héros.

Ce travail, commencé depuis longtemps, mais interrompu par ses occupations, roule sur les aventures de Théodore avant et après comme pendant son règne.

Il a recueilli à ce sujet les renseignements les plus étendus dans les ouvrages italiens, sur l'île de Corse et la république de Gênes. Les notes qui accompagnent le mémoire en donnent un résumé succinct.

La notice qu'il a l'honneur d'adresser à la Société a principalement pour but d'insister sur la durée, la validité et en quelque sorte l'éclat de la royauté de Théodore, choses que les historiens modernes ont traitées trop légèrement et superficiellement. C'est à ce titre qu'il espère qu'on lui pardonnera ce que son travail a d'incomplet.

II. Le règne de ce prince, comme son caractère, son origine et sa fin, mérite une attention que depuis cent ans semble vouloir lui dénier la postérité.

III. Théodore Ier, roi de Corse et de Caprée, fils de Léopold de Pungelscheid, baron de Neuhof [1], est né à Metz en 1690. Sa vie a été un long mystère, et son règne un curieux roman, depuis le jour où on l'a vu apparaître en Corse, sans qu'on sût pour ainsi dire d'où il était venu, jusqu'au jour où il a disparu sans laisser presque aucune trace.

IV. Théodore Ier n'est pas un aventurier vulgaire; ceux même qui l'ont jugé le plus défavorablement, lui ont reconnu assez de qualités pour en faire un des héros du dix-huitième siècle, s'il s'était mu sur un plus grand théâtre, et si ses premiers succès n'avaient pas été noyés au milieu du bouleversement européen qui a suivi la mort du roi de Pologne, Frédéric-Auguste II.

V. On croit assez généralement que ce monarque inté-

---

[1] Il n'était pas fils d'Antoine de Neuhof, comme l'ont dit plusieurs biographes. Le baron Léopold était officier de la garnison de Metz et commandait un fort dépendant de la ville. (Moreri.) Voir pour la généalogie de Théodore Ier, le tableau I joint à ce mémoire.

Antoine de Neuhof était cousin de Théodore.

La baronie de Neuhof était dans le comté de La Mark en Westphalie. Le père de Théodore avait été capitaine des gardes de l'évêque de Munster. Il épousa la fille d'un négociant de Visé, au pays de Liége, et ce mariage obscur lui aliéna à jamais sa famille. Il vint alors chercher fortune en France, s'adressa à la duchesse d'Orléans et parvint à obtenir d'elle une protection efficace, car ce fut par l'intervention de cette princesse qu'il eut *un petit commandement dans le pays messin*. Tels sont les termes fort vagues que presque tous les biographes se sont successivement empruntés. Ce fut pendant qu'il remplissait ces fonctions qu'il devint père de Théodore, d'un autre fils nommé Henry Guillaume et d'une fille nommée Marguerite. Ces enfants reçurent à Metz leur première éducation et y restèrent jusqu'à l'époque de la mort de leur père, en 1695, époque à laquelle ils furent appelés dans la maison de la duchesse d'Orléans qui les fit élever et les attacha ensuite à sa personne.

ressant n'a joui que d'un règne de quelques jours; mais les actes officiels émanés de son gouvernement prouvent qu'il a régné pendant plusieurs années, présent ou absent, aimé, craint et respecté de ses peuples, et lorsque le sachant hors de ses états, le Sénat génois annonça dans un infâme manifeste [1] que cet aventurier avait été chassé honteusement du trône éphémère qu'il avait usurpé, une réponse officielle a été publiée, par laquelle les Corses déclaraient n'avoir d'autre souverain que S. M. le roi Théodore Ier; qu'ils lui avaient juré obéissance, et lui seraient fidèles jusqu'à sa mort; que lui mort, ils reconnaîtraient pour roi son héritier; qu'ils l'aimaient et le vénéraient en dépit des odieuses calomnies publiées par les Génois.

Ce manifeste éloquent était signé au nom du peuple par

---

[1] Voici quelques passages de cette pièce curieuse portant date de Gênes, du 9 mai 1736.

« Nous, Doge, Gouverneurs et Procurateurs de la République de Gênes, » avons appris qu'un certain personnage fameux, habillé à la turque, a » débarqué dans notre royaume de Corse, du côté d'Aleria, où il s'était rendu » avec quelques munitions de guerre, à bord d'un petit bâtiment....... que » cet homme, quoiqu'inconnu, avait néanmoins trouvé le moyen de s'insinuer » près des chefs des soulevés....... Il se dit fort éclairé dans la chimie, la » cabale et l'astrologie, par le moyen desquelles sciences il prétend avoir » trouvé les secrets les plus importants; mais ce n'est en effet qu'un vagabond, » et d'une fortune médiocre. En Corse, il se fait appeler Théodore....... » Déclarons le susdit auteur actuel des nouvelles séditions, séducteur des » peuples, perturbateur de la tranquillité publique, coupable....... etc., etc. »

Dans la réponse que le roi publia lui-même, on remarque le passage suivant :

« .... Je regarde les invectives contenues dans cet édit comme d'impuis- » santes clameurs, auxquelles je me contente, pour le présent, de répondre » qu'il me suffit que les Corses m'aient jugé digne de la couronne et du » sceptre de ce royaume et je me réserve à faire connaître la noblesse de mon » origine, lorsqu'avec l'assistance divine et par la valeur des Corses j'aurai » enlevé aux Génois cette île, sur laquelle ils n'ont eux-mêmes aucun » droit....... »

le maréchal de Paoli [1] et par le maréchal de Giafferi, tous deux anciens primats de la république de Corse et commandants supérieurs des armées royales [2].

VI. Je ne veux pas retracer ici le journal historique du règne de ce personnage extraordinaire. Je renverrai pour cela aux *Gazettes d'Utrecht et d'Amsterdam*, et à la *Gazette de France* des années 1736, 1737 et suivantes, où l'on trouvera à ce sujet des détails curieux et inédits. Je dirai seulement quelques mots sur l'installation de la dynastie de Neuhof sur le trône de Corse [3].

---

[1] Hiacinthe, marquis de Paoli, maréchal-général des armées corses, est le père du célèbre Pascal Paoli. Ce dernier servit comme officier dans les armées royales, sous son père. Le maréchal de Paoli est mort à Naples en 1736.

[2] En date du 1er décembre 1736.

[3] Ce n'est qu'à partir de cette époque, que la vie de Théodore de Neuhof est digne d'appartenir à l'histoire. Jusque-là elle est féconde en aventures, mais pas en événements.

Né en 1690, vers 1700, page de la duchesse d'Orléans, il entra comme lieutenant au régiment de Lamark. Mais son caractère inquiet et ses goûts de grande dépense lui firent bientot quitter cette position modeste. Il prit du service dans les troupes suédoises et sut faire apprécier sur le baron de Gœrtz, ministre de Charles XII, son esprit insinuant et fécond en ressources. Il devint le confident et l'agent secret de cet homme d'état qui l'employa dans toutes sortes d'intrigues politiques où il se fit une grande réputation d'habileté. Après la mort tragique de son protecteur, il se mit au service d'Alberoni, ministre tout puissant de l'Espagne, puis à celui du duc de Riperda, successeur d'Alberoni. Il obtint de lui le grade de colonel et la main de lady Sarsfield, fille de lord d'Ormond Kilmarnek. De ce mariage naquit une fille qu'on prétend être l'aïeule de Garibaldi. Mais sa position de fortune étant au-dessous de ses besoins, il alla en France se livrer aux agiotages effrénés qui se faisaient sur le système de Law et la banque du Missisipi. Ces spéculations furent malheureuses, et, criblé de dettes, traqué de toutes parts par ses créanciers, il prit la fuite et traversa une partie de l'Europe en augmentant partout la somme de ses emprunts. Cependant enfin il parvint à obtenir le titre de représentant en Toscane, de l'empereur Charles VI, et reprit sur de nouvelles bases ses intrigues politiques.

L'île de Corse se défendait alors avec énergie contre les Génois dont le pouvoir lui était odieux. Théodore se mit en rapport avec les Corses et finit, en faisant valoir de prétendus services, par se créer dans l'île une certaine

VII. Au milieu du mois de mars 1736, au moment où les Génois croyaient toucher à la pacification de l'île de Corse, un vaisseau sans pavillon, parti dit-on de Tunis, vint jeter l'ancre dans la rade d'Aléria et déposa à terre « un étranger vêtu d'une robe écarlate à la turque, ayant à son côté une épée à l'Espagnole, une canne à la main, et sur la tête un chapeau à la française [1]. » Les Corses vinrent en foule au-devant de lui et le proclamèrent vice-roi de l'île de Corse (le 17 mars 1736) [2]. Il fut acclamé sous le nom de seigneur Théodore, nom mystérieux sous lequel il fut bientôt connu de toute l'Europe.

VIII. Un mois après (le 15 avril), la constitution républicaine était abrogée. Hiacinthe Paoli et Louis Giafferi, primats de la république, renonçaient au titre d'Altesse Royale, et le nouveau-venu était appelé au trône de Corse par le vœu de la nation, sous le nom de Théodore Ier [3].

IX. La constitution du 15 avril 1736, présentée au Roi à Alezani par l'assemblée générale de la nation, contenait dix-huit articles dont voici la teneur [4]:

» 1. Le seigneur Théodore, baron de Neuhof, est déclaré » SOUVERAIN et PREMIER ROI du royaume de Corse; et, après

---

popularité. Il leur fit croire qu'il disposerait facilement de vastes ressources dont il ferait profiter leur patrie et qui assureraient leur liberté s'ils voulaient lui donner le premier rang dans leur gouvernement, quelle que fût du reste la forme qui serait préférée par eux.

Il se mit alors en mouvement auprès de plusieurs puissances pour se procurer ces ressources, et finit par obtenir du bey de Tunis quelques secours en armes et en argent; ce fut alors qu'il vint tenter la fortune dans les lieux qu'il espérait devoir être le théâtre de son élévation.

[1] *Gazette d'Amsterdam*, mai 1736.

[2] Élu *vice-roi* dans le palais de l'évêque Mari, territoire de Carione, il fut acclamé au conseil de Campo-Loro, le 17 mars 1736. — La république avait été proclamée le 30 juin 1735.

[3] Il fut couronné d'une couronne de lauriers et porté sur les épaules du peuple.

[4] Le texte italien de ce document intéressant se trouve dans Giovacchino Cambiagi. (*Istoria del Regno di Corsica*, 1771.)

» lui, ses descendants mâles suivant le rang d'aînesse ; au défaut » des mâles, ses filles suivant le même rang ; pourvu que ceux » ou celles qui leur succéderont soient de la religion catholique « romaine et résident toujours dans le royaume, comme lui-même » y devra résider.

» 2. En cas que le seigneur Théodore n'ait point de descen- » dant, il pourra nommer pour son successeur un parent qui soit » catholique romain et réside dans le royaume.

» 3. Si les descendants du dit seigneur, ou de celui qu'il aura » établi son successeur, viennent à finir, le royaume restera dans » son droit de liberté, et les peuples pourront se choisir telle forme » de gouvernement qu'ils jugeront à propos.

» 4. Le présent roi et ses successeurs jouiront de tous les droits » de la royauté à l'exclusion néanmoins des points et articles ci- » après réservés [1].

» 5. L'on nommera et établira une diète composée de vingt- » quatre sujets des plus qualifiés, dont trois résideront toujours à » la cour, et le roi ne pourra rien résoudre sans leur consentement, » soit par rapport à la paix ou à la guerre, soit par rapport aux » impôts et gabelles.

» 6. L'autorité de cette diète consistera à prendre, conjointement » avec le roi, des mesures sur les affaires concernant la paix ou la » guerre, et les impôts ou gabelles ; à désigner les endroits d » royaume les plus convenables pour les embarquements des mar- » chandises du pays, et à pouvoir s'assembler en telle occasion et » dans tel endroit qu'elle juge à propos.

» 7. Les dignités, charges et emplois quelconques ne seront » confiés qu'aux nationaux, à l'exclusion perpétuelle de tout étran- » ger, quel qu'il puisse être.

» 8. Immédiatement après l'établissement de la constitution du » gouvernement, on chassera du royaume tous les Génois ; et » aussitôt après la pacification du dit royaume, il n'y restera de » troupes que celles qui seront composées de soldats corses ; à la » réserve toutefois de la garde du Roi qui pourra se servir de » Corses ou d'étrangers à son choix.

---

[1] L'Angleterre, on le voit, n'était pas en 1736 le seul état constitutionel de l'Europe ; cependant peu d'historiens font mention de cette autre royauté étayée sur une chambre représentative.

» 9. Quant à présent et tant que durera la guerre contre les
» Génois, le roi pourra faire venir et employer des troupes étran-
» gères, pourvu qu'elles n'excèdent pas le nombre de 1200, à moins
» que la diète, conjointement avec le roi, ne juge à propos de l'aug-
» menter.

» 10. Aucun Génois ne pourra s'établir ni s'arrêter dans le
» royaume. Il ne sera pas même libre au roi de le permettre.

» 11. Les effets et marchandises du pays que l'on fera sortir
» hors du royaume ne paieront aucune gabelle ni droit de sortie.

» 12. Tous les biens des Génois et des rebelles, au royaume et
» la patrie, compris ceux des Grecs, seront confisqués ; mais on
» n'assujettira point à la confiscation les biens des nationaux, qui
» en auraient payé quelques rentes ou droits aux Génois.

» 13. Le tribut annuel qui se tirera sur les Corses ne pourra
» être au-dessus de TROIS LIVRES monnaie courante, pour chaque
» chef de famille. On abolira les demi-tailles, en sorte que les
» veuves ne seront assujetties ni à cet impôt ni à celui d'aucune
» gabelle.

» 14. Le sel que le roi fournira aux peuples ne pourra être payé
» plus haut que 13 1/2 sols, monnaie courante pour chaque me-
» sure de *22 livres*, poids ordinaire du pays.

» 15. Les villes et cités du royaume seront maintenues dans
» leurs anciens priviléges, au sujet de l'économat des vivres, par
» rapport à la quantité, qualité, et la taxe des denrées.

» 16. On formera dans une ville du royaume une université
» publique pour les études. Le roi, conjointement avec la Diète,
» pourvoira à son entretien, et Sa Majesté sera obligée de la faire
» jouir de tous les priviléges dont les autres universités publiques
» sont en possession.

» 17. Le roi établira incessamment, pour l'honneur du royaume,
» un ordre de noblesse composé des nationaux les plus qualifiés.

» 18. Tous les bois et toutes les terres labourables du royaume
» continueront de demeurer aux nationaux, en sorte que le roi n'y
» ait et n'y puisse prétendre d'autre droit que celui dont jouissait
» la république. »

Était signé : THÉODORE, Roi

et plus bas les signatures des chefs de la nation.

X. La diète fut élue par la nation dans la même assemblée générale d'Alezani. Des dispositions furent prises pour doter l'université et pour y faire enseigner par d'habiles professeurs les humanités, la philosophie, la jurisprudence, les mathématiques et la théologie.

XI. Le roi, d'après les pouvoirs que lui conférait la constitution, établit un corps de noblesse et y plaça, à côté des familles les plus anciennes du pays, les personnages qui s'étaient le plus distingués dans les derniers temps par leur zèle pour la défense de l'indépendance nationale [1]. Les ministres et les maréchaux-généraux furent créés marquis. Les gouverneurs et les lieutenants-généraux furent créés comtes; les membres de la diète et les colonels furent créés chevaliers. Différents priviléges et d'abord l'hérédité furent attachés à l'ordre de la noblesse.

XII. L'ordre royal de la délivrance [2], créé à Sartène par un décret du 16 septembre 1736, fut la conséquence nécessaire de l'organisation de l'État; car s'il existe un corps de noblesse héréditaire, à bien plus forte raison sent-on la nécessité de l'institution d'une autre noblesse qui soit l'apanage exclusif de celui qu'on récompense et ne se transmette point à ses descendants.

XIII. Je n'entrerai pas dans le détail de l'organisation militaire. Une garde royale, vingt-quatre compagnies d'élite, et 20,000 hommes de troupes régulières formaient la base de l'armée royale. A la tête de l'armée se trouvait le roi, et sous lui les maréchaux-généraux, au nombre de trois [3].

---

[1] L'organisation de la noblesse de l'empire français rappelle à plus d'un titre les institutions de Théodore Ier. Napoléon a créé *ducs* les fonctionnaires du 1er rang civil et militaire (maréchaux); *comtes* ceux du 2e rang (généraux de division), et *barons* ceux du 3e rang (généraux de brigade). Et la noblesse nouvelle s'est confondue autour de son trône avec nos vieilles familles patriciennes. (Talleyrand, Rochambeau, Ségur, etc.)

[2] Ordine della Liberazione. Le roi en était grand-maître.

[3] Paoli, Giafferi, Ornano. (Voir l'organisation au tableau synoptique II ci-joint.)

Plus tard le roi créa la charge de généralissime des armées corses [1] pour suppléer aux absences prolongées qu'occasionnaient ses rapports avec le nord de l'Europe.

XIV. Outre les vingt-quatre membres de la diète dont le roi confirmait l'élection, le prince était assisté dans le gouvernement des affaires civiles par le chancelier du royaume et par l'auditeur général [2].

XV. Il n'est pas hors de propos de parler des monnaies frappées à l'effigie du nouveau roi. Les monnaies d'argent étaient fort petites et en petit nombre ; elles portaient d'un côté les armes du royaume de Corse, et de l'autre l'image de la sainte Vierge, avec cette légende : *Monstra te esse matrem.* Les monnaies de cuivre portaient d'un côté une couronne soutenue de trois palmes, avec ces lettres au-dessous : T. R. [3]. Au revers était marqué le prix de ces pièces dont les unes valaient huit sols, et les autres deux sols et demi. L'exerque portait la légende : *Pro bono publico et libertate* [4].

» XVI. Théodore Ier avait monté sa cour sur un pied » fort convenable, et pour entourer sa personne d'un éclat » vraiment royal, il tenait tous les jours trois tables bien » servies en belle vaisselle d'argent.

» Il était respecté et craint, confisquant les biens de ceux » qui ne voulaient pas le reconnaître. On prétend qu'il » retirait plus de 700 livres des terres confisquées [5]. »

XVII. Théodore Ier exigeait partout des contributions de guerre d'après le règlement qui en était fait par la diète. Les chefs des Corses se montraient parfaitement soumis à

---

1 Comte Séb. de Costa.

2 Pievano Aitelli.

3 THEODORUS REX.

4 Ces détails sont tirés de l'histoire des révolutions de Gênes, 1753. D'après la *Gazette d'Amsterdam,* du 20 juillet 1736, la légende était : *Pro Bono Publico Corsico.*

5 *Gazette d'Amsterdam,* du 17 juillet 1736.

ce monarque. Il n'a pas encore été possible de déterminer s'ils le regardaient comme un protecteur réel, ou bien seulement comme un roi de théâtre. La première hypothèse me semble la plus probable, et serait fondée sur les secours que Théodore recevait et devait recevoir de l'étranger [1].

Il est certain que ces secours, bien que faibles, étaient assez fréquents pour aider puissamment la cause nationale.

XVIII. Il y avait à Livourne à cette époque des agents de S. M. le roi de Corse, qui recevaient souvent des vivres, des munitions et de l'argent. Tout cela était envoyé en Corse et les manœuvres se faisaient avec un mystère profond. Le principal agent de Théodore I[er] dans les pays étrangers, était le chanoine Orticoni, chapelain de S. M. le roi de Naples, et plénipotentiaire de S. M. le roi de Corse [2].

XIX. L'industrie ne fut pas négligée. Les salines prirent un grand développement. Des mines métalliques furent mises en exploitation, des usines s'ouvrirent dans le Nebbio. Les produits de l'île de Corse servirent bientôt à payer par des échanges les productions qu'on recevait de l'étranger. Le roi publia des édits pour engager les étrangers à se fixer dans ses États, qui n'étaient pas peuplés en proportion de leur superficie [3]. Il accordait à tout colon étranger autant de terre qu'il en pouvait cultiver, une entière liberté de conscience, et tous les avantages possibles pour les manufactures et le commerce. Chacun avait le droit de pêcher, chasser, cultiver et faire du sel.

---

[1] Ces secours mystérieux étaient sans doute dûs aux intrigues de l'Angleterre qu'on retrouve au fond de toutes les complications les plus ténébreuses de la politique.

[2] Orticoni montrait les patentes qui lui conféraient ces titres. Il était secrétaire d'État au département des affaires étrangères. (Voyez le tableau II, ci-joint.)

[3] Le dénombrement de juin 1740 donne 126,389 habitants pour 640 lieues carrées.

XX. Je n'entrerai pas dans le détail des opérations militaires. Le roi commandait lui-même ses armées et se montrait par une heureuse combinaison de valeur et de prudence à la hauteur de la position de général en chef. Secondé par des hommes énergiques et dévoués, il lutta avec avantage pendant deux ans contre les commissaires de la république Génoise [1]; et ce qui serait difficile à croire, si l'histoire n'en faisait foi, il sut réduire à l'impuissance pendant toute l'année 1738 une armée auxiliaire française que commandait le général de Boissieux [2].

XXI. Le général de Maillebois, qui prit le commandement à la mort du comte de Boissieux, se trouvant à la tête de forces décuples, parvint le premier à faire pâlir l'étoile de l'aventurier messin. Ce résultat fut amené par l'esprit de modération et de conciliation du général français, plus encore que par la force de ses armes. Les troupes royales, après trois ans de lutte, reculèrent pied à pied dans les montagnes.

XXII. Le roi de Corse, mal soutenu par les nations qui faisaient secrètement des vœux pour lui, allait lui-même à l'étranger presser l'envoi des secours promis. En Italie, en Barbarie, en Allemagne, en Hollande, en Angleterre, en Portugal, on a saisi des indices de son passage. Deux fois il fut arrêté et mis en prison par ses créanciers; mais il ne cessait d'encourager par des lettres et par des secours la vaillante nation qui lui avait juré obéissance.

XXIII. Le baron de Drost [3] généralissime des armées

---

[1] Les commissaires généraux de la république génoise en Corse furent, en 1736, M. Ottavio Grimaldi; de 1736 à 1738 M. de Rivalora (Paul-Baptiste), qui fut remplacé en 1738 par le marquis de Mari.

[2] Le général de Boissieux resta près d'un an bloqué dans Bastia par les troupes royales et mourut en cette ville le 1er février 1739, peu de temps après avoir été nommé lieutenant-général des armées du roi.

[3] Parent du roi. (Voyez le tableau I.)

royales, maintenait le drapeau de l'indépendance au nom du roi Théodore I[er], sans s'inquiéter des progrès de M. de Maillebois ni des perfides insinuations du sénat génois [1]. Mais tels furent les progrès de l'armée française, telles furent les défections qui affaiblirent le parti du roi qu'il fallut céder et se rendre à une implacable nécessité.

XXIV. Enfin Théodore I[er] étant venu délier de leurs serments les derniers défenseurs de son trône, ceux-ci se séparèrent quoique à regret. Le général de Drost, le maréchal de Paoli, le général Aitelli et leurs vaillants compagnons consentirent à traiter avec M. de Maillebois. Une capitulation glorieuse pour les Corses permit à tous les royalistes de se transporter avec leurs armes et leurs richesses sur le territoire napolitain. Le roi Charles VII reçut dans ses armées tous les généraux et officiers corses [2].

---

[1] Voici un extrait d'une réponse des administrateurs royaux aux injures des génois contre Théodore:

« Nous soussignés, don Louis, marquis de Giafferi, don Hiacinthe, marquis » de Paoli, etc., etc., premiers ministres et généraux de S. M. le roi Théodore, » notre souverain, etc........; Nous notifions à tous ceux qu'il appartient, et » même à tout l'univers, que nous conservons toujours une inviolable fidélité » pour la royale personne de Théodore I[er]; que nous avons résolu de vivre et » mourir sous ses ordres, et de ne jamais reconnaître d'autres souverains que » lui et ses légitimes descendants. — Nous jurons de nouveau sur le saint » Évangile de maintenir en tout le dit serment de fidélité, fait au nom du » peuple ici rassemblé.

» Et afin que le présent ait toute la force et authencité requise, nous l'avons » fait enregistrer dans la chancellerie du royaume, et l'avons signé de notre » propre main et muni du sceau du royaume. »

Donné à Corte, le 27 décembre 1737.

Signé: D. Louis, mq de Giafferi. — Jazinto, mq. de Paoli. — Lucas, mq. d'Ornano. — Paul Maria de Paoli.

L. Sign. Le chevalier Théod. Morati. — Le marquis de Matra. vice-grand-chancelier.

[2] Le célèbre Pascal Paoli, qui passa alors dans l'armée napolitaine, ne tarda pas à revenir en Corse relever le drapeau de l'indépendance.

Le général de Drost et le jeune colonel Frédéric de Neuhof, neveu du roi, partirent pour l'Angleterre. Depuis lors leur existence n'a plus rien présenté qui fût digne de l'histoire [1].

XXV. Après avoir été successivement gentilhomme allemand, page lorrain, [2] officier français, diplomate suédois [3], colonel espagnol [4] voyageur dans tous les pays du monde [5], roi de Corse et de Caprée, et enfin habitant paisible du refuge de toutes les infortunes royales et républicaines, Théodore Ley de Pungelscheid, baron de Neuhof, s'éteignit à Londres le 20 septembre 1755 [6], dans une tranquille obscurité [7] et

---

[1] Frédéric de Neuhof tomba en Angleterre dans une telle détresse qu'il dut se faire maître de langues pour subsister. Il écrivit alors une histoire de Corse très-intéressante dans laquelle les derniers événements étaient présentés sous le jour le plus brillant. Après la mort de Théodore il se rendit en Wurtemberg, dont le grand-duc le nomma colonel et le fit son ministre à Londres. Mais quelques intrigues faites en 1791, en faveurs des royaux exilés de France, lui firent perdre son emploi. Retombé dans l'indigence et livré au désespoir, il se tua d'un coup de pistolet sous le portique de l'abbaye de Westminster, le 1er février 1797.

[2] Attaché à la duchesse d'Orléans.

[3] Attaché au fameux baron de Gortz, impliqué dans la conspiration de Cellamare, et enveloppé dans le désastre qui suivit la mort de Charles XII et la disgrâce d'Alberoni.

[4] Il avait reçu cette mission pour lever un régiment dont il était colonel.

[5] Surtout en Afrique. Il paraît avoir séjourné quelque temps à la cour de Tunis. Il s'attacha aussi quelque temps au financier Law.

[6] Non le 11 décembre 1756, comme le dit l'*Encyclopédie des gens du monde*.

[7] Théodore, après une longue détention causée par ses dettes immenses, se retrouva jouir de la liberté, mais il était tombé dans un dénûment absolu. Le ministre Walpole fit ouvrir une souscription en sa faveur qui lui assura du pain pour ses derniers jours. Il fut enterré sans honneurs dans le cimetière Ste-Anne de Westminster, et sa tombe fut recouverte d'une épitaphe qui se terminait par ces mots: « La fortune lui a donné un royaume et lui a refusé du pain. »

la postérité a si peu conservé le souvenir de cette singulière existence qu'on se demande aujourd'hui si son règne n'est pas un roman inventé à plaisir [1].

[1] Les auteurs les plus importants que j'ai consultés pour cette notice historique, sont Moréri (Dict. biographique, dernières éditions, supplément); Cambiagi (Histoire de Corse); l'abbé de Germanes (Histoire de Corse); l'Histoire des révolutions de Gênes, et surtout les journaux du temps, où se trouvent tous les documents que j'ai cités.

2. Alexandre-B
E.......

3. Théodore-Et
E. N... d

ernard, baron
de DROST.

4. Fréd.-Guillaume baron de NEUHOF, officier de cavalerie, tué à la bataille de Landen.

4. Léopold, b
de NIENROD
officier de la garn
de Metz,
† 1695.
E.......

ermant de Nu-
en, baron de
DROST,
éralissime des
mées royales.

5. Théodore Ier, roi de Corse et de Caprée,
† 1746.
E. Sophie d'Ormond de Kilmaneck [1].

5. Henri-Guilla
baron de
NIENRODT
E. Anne Hey

Mlle de Neuhof aurait, d'après certains auteurs, épousé le docteur Jean Garibaldi, père du fameux général Garibaldi.

6. Frédéric de
hof [2], baron
NIENRODT
général cor
† 1797.

[1] Cette dame appartenait à la noble

[2] Ce colonel Frédéric a jusqu'ici p



TABLEAU II.

État administratif et militaire du Royaume de Corse.

S. M. THÉODORE Ier, Roi constitutionnel.

Maison du Roi :

Jose de Costa (docteur), directeur de la maison du Roi.
Le colonel Bongiorno, adjudant du Roi.
Le capitaine J.-B. Simbaldi, commandant des Gardes du corps.
Francisco dell Agatha, sécrétaire du Roi, décapité à Bastia, en 1737.
Vinuss, secrétaire des commandements.
Orticoni, chanoine, premier aumônier, chapelain du Roi.
Le père Mansueto, deuxième aumônier.

Grand-Chancelier du royaume. Sébastien, comte de Costa, † 1738, remplacé par le docteur Balizoni.

Vice-Grand-Chancelier. Le marquis de Matra, gouverneur de Rogna-Serra.

Garde-des-Sceaux et Ministre d'Etat. Sébastien, comte de Costa, grand-chancelier.

Auditeur-général du royaume, *Ministre de la justice.* Pievano Aïtelli.

Ministre des relations extérieures. } Le chanoine Orticoni.
Directeur de la police. }

Ministre de l'intérieur. Michel Fozzani de Durazzo.

Généralissime et directeur des affaires de guerre (1738). Le baron de Drost.

Gouvernements des provinces.

1. Province au-delà des monts. *Gouverneur général*, le maréchal de Paoli.
   Lieutenant-gouverneur, le général Panzoni.
2. Province en deçà des monts. *Gouverneur général*, le maréchal de Giafferi.
   Lieutenant-gouverneur, le général de Durazzo.
3. Province della Roma il Gente. *Gouverneur général*, le maréchal d'Ornano.
   Lieutenant-gouverneur. Le général d'Aullé.

Maréchaux-généraux des armées royales.

1. Hiacynthe, marquis de Paoli.
2. Louis, marquis de Giafferi (ou Sciafferi).
3. Lucas, marquis d'Ornano.

Lieutenants-généraux des armées royales.

1. Simon Fabiani.
2. Jean-Félix, comte Panzoni.
3. Le comte de Durazzo.
4. Antoine, chevalier Suzini d'Aullé.
5. Hermann, baron de Drost.

Généraux des armées royales.

(Titre correspondant à celui de maréchal-de-camp).

Au nombre de 18.
Les colonels au nombre de 30 environ.

TABLEAU III.

Armée française en Corse.

(1738).

Le comte de BOISSIEUX, maréchal-de-camp, commandant en chef, (créé lieutenant-général des armées du Roi).

1. Régiment d'Auvergne.
2. — de la Sarre.
3. — de Bassigny.
4. — d'Ouroy.
5. — de Nivernais.

Armée française en Corse.

(1739).

Le lieutenant-général DESMARETS, marquis DE MAILLEBOIS, commandant en chef.

Le général DE VILLEMUR, chef d'état-major.

Le commissaire des guerres, DE PELOUX, intendant.

Ire brigade. Général DU CHASTEL-CROUZAT.

Régiment de Forez [1], de CHOISEUL-MEUSE, colonel.
— de Provence [1], DE LUSSAN D'AUBETERRE.
— Royal-Roussillon [1], D'HAUSSONVILLE.
— de Senneterre [1], DE SENNETERRE.
— de Bretagne [2], DE CRILLON.
— de Nivernais.

IIe brigade. Général DE CONTADES.

Régiment d'Auvergne [1], commandant DE FONBRUNE.
— d'Ouroy [1].
— de la Sarre [1], DE LA ROMAGÈRE, lieutenant-colonel.
— de Faudoas [2], DE FAUDOAS.
— de Bresse [2], DE MONTMORENCY.
— de Bassigny.

---

[1] Deux bataillons.
[2] Un bataillon.

III[e] *brigade.* Général DE ROUSSET.

Régiment d'Aunis [1], DE BRANCAS.
— de l'Ile-de-France [1], DE CRUSSOL.
— Dauphin [1], DESMARETS DE MAILLEBOIS.
— d'Enghien [1], DE L'AIGLE.
— de Conti [1], DE CAUSANS.

IV[e] *brigade.* Général DE RATZKI.

Régiment d'Anjou [1], DE CONFLANS D'ARMENTIÈRES.
— de Nice [1], DE DAMAS D'ANLEZI.
— de Souvré [1], DE SOUVRÉ.
— d'Esterhazy (hussards).
— de Ratzki (hussards).

Artillerie et miquelets sous le brigadier DE LARNAGE.

Le régiment d'Auvergne a beaucoup souffert dans cette campagne et a perdu beaucoup d'officiers; M. de Vaux (Noël-Jourda, comte de Vaux) y était capitaine et eut un bras cassé au terrible combat de Ghisani (4 août 1739), où une partie du régiment d'Auvergne faillit être massacré. C'est ce même comte de Vaux qui, plus tard maréchal de France, a conquis la Corse en 1769.

Le marquis de Maillebois a dû le bâton de maréchal (11 février 1741) à la pacification de l'île, et sans la mort de l'empereur Charles VI, la Corse serait devenue française dès cette année-là.

---

[1] Deux bataillons.

LES

MAITRES BOMBARDIERS

CANONNIERS ET COULEUVRINIERS

DE LA CITÉ DE METZ

Par M. Lorédan LARCHEY.

AVANT-PROPOS.

Metz est la plus importante des places que possède le service de notre artillerie. En ne craignant pas d'évoquer à ce même point de vue les souvenirs d'un passé nécessairement moins parfait, nous avons eu deux buts.

Le premier est de prouver qu'un rôle aussi spécial n'est point nouveau pour notre cité ; elle fut en son temps vraiment remarquable par la manière dont elle en comprit l'importance.

Le second est d'offrir un aperçu des ressources qu'offre encore l'étude de certains points de notre histoire dignes d'être approfondis.

On ne saurait en effet soupçonner toute la vitalité qui se cache sous une monographie si sèche, mais si étroitement liée à ces prodiges de civisme, de tenacité et de prévoyance, qui ont fait la grandeur des anciennes communes. — Notre étude trouve les Messins toujours en éveil pour ne point laisser déchoir une force qui est la seule sauvegarde de leurs libertés, n'hésitant devant aucun des sacrifices que leur conseille la possibilité du plus mince progrès ; abnégation et curiosité d'autant plus rares qu'elles éclatent, il ne

faut pas l'oublier, chez un petit peuple de marchands, défiant et positif de sa nature.

Bien que la série de nos documents messins souffre de regrettables lacunes, nous avons voulu édifier le lecteur sur ce point avec leur seul concours. uisés ailleurs, nos ren seignements n'auraient éclairci notre thèse qu'aux dépens de son originalité.

Les annales qui ont servi à cette étude sont : La *Chronique dite de Praillon,* celle du *Doyen de Saint-Thiébaud;* le *Journal d'Aubrion,* les *Mémoires de Philippe de Vigneulles,* les *Preuves de l'histoire de Metz* donnée par les bénédictins, et les *Chroniques messines* éditées par M. Huguenin, que nous avons cité le moins possible à cause de l'incertitude regrettable où il nous laisse généralement sur la provenance de ses précieuses compilations.

Les archives communales de Metz nous ont en outre fourni des documents de trois genres : 1° des lettres d'engagement et quittances pour service militaire, des quatorzième et quinzième siècles ; 2° des registres de comptes du changeur de la cité dont la série a été conservée à peu près, depuis 1407; et enfin trois comptes spéciaux des Sept de la guerre, si importants qu'ils nous font doublement regretter de n'avoir pu en trouver d'autres. — Voici les principales divisions de notre travail :

I. *Dissertation sur les origines de l'artillerie messine.*

II. *Histoire de ses développements* : — 1. Services rendus en rase campagne. — 2. Services rendus dans l'attaque et la défense des places. — 3. Services rendus par les armes portatives. — 4. Rôle de l'artillerie dans les solennités.

III. *Personnel.* — 1. Maîtres d'artillerie. — 2. Maîtres bombardiers. — 3. Bombardiers de métiers. — 4. Maîtres ouvriers. — 5. Couleuvriniers.

IV. *Matériel.* — 1. Bouches à feu. — 2. Affûts et voitures. — 3. Projectiles. — 4. Poudre et artifices. — 5. Agrès et armements. — 6. Armes portatives. — 7. Arsenaux. — 8. Approvisionnements.

V. *Pièces justificatives.*

LES

MAITRES BOMBARDIERS

CANONNIERS ET COULEUVRINIERS

DE LA CITÉ DE METZ

AU MOYEN AGE.

I

DISSERTATION SUR LES ORIGINES DE L'ARTILLERIE MESSINE.

Malgré les immenses progrès de la critique, on ne sait trop en quelle contrée de l'Europe on a, pour la première fois, fait usage des machines de guerre désignées sous le nom générique de bouches à feu. En 1628, Diego Ufano avoue qu'il a peu approfondi ce sujet, mais que le témoignage d'auteurs dignes de foi lui permet d'attribuer à des Allemands, soldés par Venise en 1366, les deux premières pièces chargées à poudre et à balles qu'ait vues l'Italie. Diego Ufano allait chercher bien loin des renseignements qui se trouvaient pour ainsi dire à ses pieds, car il était capitaine de la citadelle d'Anvers qui, comme Bruges et Tournai, avait dû fournir bien auparavant des munitions à Lille. Nous ne notons le fait que pour prouver combien la tradition s'était rapidement perdue. En 1681, l'ingénieur Malthus, commissaire général de l'artillerie de France, mais qui, malgré cette qualité, n'avait point, paraît-il, été nourri de la lecture de Diego Ufano, écrivait encore dans sa *Pratique*

de la guerre : « Quant à notre Europe, il semble qu'elle a reçu la connaissance du canon seulement en l'an 1379, entre Venise et Chioggia. »

A la fin du siècle dernier, l'érudition reprenait l'offensive. Ducange prouvait irrécusablement que vingt-huit ans avant la date citée par Ufano, on employait déjà le canon pour battre les places fortes.

Tout récemment, M. Lacabane remontait encore plus haut et publiait dans la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes* la plus ancienne charte française qu'on ait trouvée jusqu'ici sur cette matière ; elle constate dès juillet 1338 la présence de bouches à feu dans l'arsenal maritime de Rouen. Quelques années auparavant, M. de Mas-Latrie avait transcrit à Florence le texte d'une *provvisione* de la république, datée du 11 février 1325 (1326, année commune). Par cet acte, on reconnaissait aux magistrats le droit de nommer deux officiers préposés à la confection des projectiles de fer et de canons de métal, *pilas ferreas et canones de metallo*.

Jusqu'à plus ample découverte, nous venons, à notre tour, revendiquer pour la ville de Metz les honneurs de la priorité dans l'emploi des bouches à feu. Cette priorité ressortira de l'examen de quatre passages d'une chronique messine manuscrite qui se trouve dans la bibliothèque d'Epinal. Reproduits dans la compilation de M. Huguenin, mais inexactement, sans indication de sources et sans révélation aucune de leur importance ; signalés trop laconiquement par M. le général Piobert, ils ont été oubliés ou dédaignés par tous les autres ouvrages spéciaux. Ils reculent cependant de quatorze années la date connue du premier emploi de l'artillerie dans l'attaque et la défense des places, et de vingt-deux ans la date du premier emploi de l'artillerie en rase campagne, date confondue jusqu'ici avec celle de la bataille de Crécy (1346).

Avant d'aborder la discussion de notre texte, il convient de l'éclaircir et de le résumer en quelques mots. En 1324,

Metz se trouvait engagée dans une de ces guerres que lui valaient souvent ses richesses et son isolement. Avantageusement placée sur la marche des pays de langue romane et de langue germanique, jouissant d'une liberté complète sous la suzeraineté illusoire des empereurs, économiquement administrée par une oligarchie bourgeoise qui donnait à ses sujets l'exemple d'une grande activité commerciale, cette cité marchande se trouvait trop bien de son indépendance pour ne pas veiller soigneusement aux moyens de la soutenir. Sa longue et forte enceinte, ses milices, sa garde de *soldoyeurs*, troupe permanente renforcée à la moindre alerte par des bandes de soudards étrangers, suffirent pendant tout le moyen âge ur la sauvegarder contre les ennemis puissants que se réservaient ordinairement de désarmer son trésor et sa diplomatie.

En 1324, Metz subissait donc un de ces moments de crise; elle se voyait investie par les troupes réunies de l'archevêque de Trèves, du roi de Bohême, du duc de Lorraine et du comte de Bar. Sans s'émouvoir d'un assaut, une partie de la garnison en profite pour exécuter une sortie audacieuse et prendre l'ennemi en flanc. Le sire de Bitche, qui dirige ce mouvement, traîne à sa suite, dit le texte, une serpentine et un canon dont le tir porte le désordre et la mort dans les troupes du roi de Bohême; celui-ci en conçoit une frayeur telle qu'il fait « corner la retraite. » Ce fait d'armes a lieu le *vendredi après la fête de saint Lambert*, en l'année 1324, c'est-à-dire tout à la fin de septembre.

Quelques jours après, un simple gentilhomme, nommé Guillaume de Very, qui tient également le parti des Messins, sort de la ville pour inquiéter un campement ennemi installé sur les rives de la Moselle. Arrivé heureusement à son but en remontant le courant dans un bateau armé en guerre, le feu d'une serpentine lui permet de faire subir aux assiégeants quelques pertes et de regagner les remparts sans perdre un seul homme. — La rivière, en général assez large, ne

l'était point cependant assez pour qu'il fût impossible de riposter, si les archers ennemis n'avaient été, comme le roi de Bohême, surpris par un mode inconnu d'attaque.

Emus par les périls que cette coalition leur avait fait courir, vivement frappés par les services que leur avaient rendus ces nouveaux engins, les Messins chargent une commission spéciale de veiller à ce que leur ville soit toujours sur un bon pied de défense. Cette commission, dont le manuscrit précité énumère longuement les devoirs, se compose de sept membres appelés *les Sept de la guerre*. Ils doivent, dit l'article VII de leur constitution, déterminer sur tous les points de l'enceinte fortifiée l'emplacement des couleuvrines, serpentines, arbalètes et autres armes de jet. Afin qu'aucun doute ne reste sur la signification précise de ces termes de couleuvrine et de serpentine, le chroniqueur nous représente ensuite les *Sept* assignant à chaque corps de métier la tour dont il est constitué le gardien, et faisant garnir cette tour d'artillerie, de *traicts et de pouldre*.

Ces documents nous autorisent à croire que, dès 1324, la république messine et le sire de Bitche son allié possédaient quelques pièces d'un calibre fort léger, et que les Messins songeaient d'autant plus sérieusement à en augmenter le nombre qu'ils avaient à se féliciter de leur effet à la guerre.

Plus une découverte historique a d'importance, plus il est essentiel d'en constater l'authenticité. On peut à première vue combattre celle-ci par une grande objection. Les expressions mêmes de notre texte prouvent qu'il n'est pas contemporain des événements.

L'objection est grande, nous l'avons dit. Néanmoins nous croyons la réduire en invitant ceux qui seraient tentés de la partager à se rendre avec nous compte : 1° de l'antiquité de notre document ; 2° du nombre et de la précision singulière de ses détails ; 3° des mots mêmes relatifs à l'arme dont ils signalent l'emploi ; 4° des présomptions favorables qu'inspirent les dernières découvertes de l'érudition.

1° *L'antiquité du document.* — Si le manuscrit de la bibliothèque d'Epinal ne remonte pas à 1324, son exécution paléographique date en partie, selon nous, de la fin du quinzième siècle. C'est un in-folio papier, non paginé, mais assez volumineux pour contenir environ sept cents feuillets couverts d'une écriture cursive assez lâche; des variations de main sensibles et des encres de diverses teintes prouvent que son ou ses rédacteurs ont consacré à son achèvement un assez grand nombre d'années.

2° *La multiplicité et la précision des détails.* — Il suffit de jeter un coup-d'œil sur le récit de cette guerre de 1324 pour être convaincu que l'auteur inconnu de la Chronique messine a dû travailler, ou sur des pièces justificatives, ou sur un document antérieur au sien. Ce n'est point une amplification narrative, c'est un véritable journal contenant des dates minutieuses, une grande quantité de noms propres et de noms de lieux, plusieurs ordonnances et traités compliqués de clauses nombreuses, dont la transcription n'était pas une simple affaire de mémoire. Tout concourt à lui donner un caractère sérieux. On y tient note d'une sortie de dix hommes, des prisonniers faits, du bétail pris, de l'argent donné, des moindres dégâts commis dans le plus petit village, comme des engagements où nous voyons l'artillerie messine jouer un rôle si avantageux.

Faisons justice des mots de *coulevrine* et de *serpentine*, ignorés au quatorzième siècle, mais usités au siècle suivant pour désigner des bouches et des armes à feu. C'est un rajeunissement commun à plus d'un chroniqueur, sans excepter Froissard qui parle souvent de bombardes, de 1339 à 1360, date à laquelle on commença seulement à en fabriquer. Il n'en demeure pas moins constant que notre texte a voulu désigner par là de vraies bouches à feu. Les mots de *canon* et de *poudre* dont il se sert en même temps ne laissent aucun doute sur ce sujet.

4° *Les dernières découvertes de l'érudition.* — La charte

dont M. Lacabane a donné la première transcription, cette charte du 2 juillet 1338, n'autorise point à considérer l'usage de la poudre et des bouches à feu comme très-récent. L'extrait de Ducange, postérieur de quelques mois, cite comme une chose ordinaire les canons employés au siége de Puy-Guilhem. Au mois de septembre 1339, une quittance précieuse, dont la découverte est encore due à M. Lacabane, nous prouve que le gouverneur de Cambrai avait reçu d'un seul coup, pour les besoins imprévus de sa défense, cinq canons de fer et cinq canons de métal. Dès 1326 enfin, la république de Florence est, comme le prouve la *provvisione* mentionnée ci-dessus, assez familiarisée avec son artillerie pour en régulariser le service. C'est pour elle un progrès, mais non un point de départ.

Si donc en 1326, 1338 et 1339, il y avait plusieurs bouches à feu à Florence, à Rouen et à Cambrai; si surtout dans cette dernière ville on pouvait le même jour faire entrer dix canons de fabrication différente, ce qui indique évidemment une science connue, étudiée déjà, pourquoi, en 1324, la cité de Metz, dont les marchands connaissaient la route de l'Italie et pouvaient par conséquent constater certains progrès, pourquoi Metz, disons-nous, n'aurait-elle pu faire usage de deux ou trois bouches à feu? — C'est, en effet, d'une arme encore peu connue qu'il s'agit dans notre texte, car il n'en paraît point plus d'une ou deux à la fois et elles impressionnent si bien tout le monde, à commencer par ceux dont elles servent la cause, que nous voyons l'oligarchie messine charger une commission spéciale de visiter ses remparts et d'aviser *où il faulrait* des pièces d'artillerie, pour l'achat desquelles elle lui ouvre un crédit illimité.

Nous ne saurions mieux terminer ce chapitre qu'en reproduisant nos passages justificatifs. Nous regrettons que le cadre de ce travail ne s'accorde pas assez avec les besoins de notre cause pour donner place au texte entier de cette

guerre de 1324; à quelques variantes près, nos lecteurs le retrouveront du reste dans les chroniques messines éditées par M. Hugenin.

Chronique dite de Praillon (Manuscrits de la bibliothèque d'Épinal).

.....L'armée de l'archevesque de Trieuve joincte avec lez armées du Roy de Bohême et du Conte de Bar, le vanredi aprez la Sainct Lambert, aprochant plus près de Metz, droict vers le bourg Sainct Jullien espérant la gaignier, piller et bruller. Et deffait y donnèrent assault plusieurs fois où ilz furent repoulsez. Et durant celluy assault, le sire de Bitche avec son armée fist ouvrir la porte du Pont Rengmont; avec *serpantine et canon* qu'il avait vindrent où l'assault se donnait et tiront plusieurs copt d'artillerie et en tuont beaucoupt. De quoy le roy de Bohème véant ainsi cez gents tuez et murdris, en fut sy fort marris qu'il fit corner la retraicte...

....Le temps durant que lez quaitres seigneurs devant di avec leurs gens se tenaient à Mollin où ils furent viij jours, ung nomez Willame de Verey, gentils homme, avait fait faire une neif de guerre assortie de *collevrine*, d'arbollestre, de trait, d'espées, escutz et aultres choses nécessaires à la guere comme autrefois il avoit veu où il fist entrier du dedans gens de guerre; et la tiront amont l'yawe droit où le camp des ennemis estait, et là lez assaillirent vigoureusement sans rien espargner. Du dedans, y avait une serpantine qu'il fist par plusieurs fois tirer; et en tuont et blessont plusieurs, puis se retirèrent en la cité par la rivière sans rien avoir perdus...

....Le sabmedi apres feste Sainct Remey, les seigneurs de justice et du conseil de la cité de Metz... commirent sept de entre eulx pour aviser et regarder entour les murs de Metz où il faulrait *serpentines*, *collevrines*, arbollestres, et autres traicts à ce nécessairees... Et tout ce qu'il y faulrait, ilz le doivent faire faire, et la justice leur ferait délivrer l'argent.

....Et ordonnèrent à chascuns mestiers leurs tours ens murailles de la cité, qu'ilz firent fournir et assortir d'*artillerie*, traicts, *pouldre* et aultres choses...

II

HISTOIRE DES DÉVELOPPEMENTS DE L'ARTILLERIE MESSINE.

1. *Services rendus en rase campagne.* — Nous n'insisterons pas sur l'effet produit par les deux bouches à feu que le sire de Bitche fit jouer si heureusement en 1324. Les détails fournis par notre premier chapitre peuvent de droit prendre la tête de celui-ci. Contentons-nous de rappeler que le théâtre de l'engagement fut le bas de la côte de Saint-Julien.

Si les annales du quatorzième siècle et la première moitié du siècle suivant ne fournissent rien de plus, chose peu étonnante d'ailleurs, car il n'entrait pas dans la tactique de la cité de risquer ses forces au-dehors, nous ne voyons pas sans surprise, en 1442, se produire le premier et jusqu'ici l'unique exemple d'une vraie pièce d'artillerie légère manœuvrant au moyen âge avec un parti de cavalerie.

Le 2 octobre, au point du jour, 160 chevaux lorrains tombent sur Ancerville et y brûlent une quarantaine de maisons. Au moment où deux villages voisins vont éprouver le même sort, 180 chevaux sortent de Metz en toute hâte, donnent la chasse à l'ennemi, et après une poursuite de trois lieues (qui devaient bien avoir alors six kilomètres au moins chacune) le joignent devant Château-Bréhain. Rangés derrière un petit ruisseau, les Lorrains avaient mis pied à terre pour leur tenir tête, mais leur contenance perd de sa solidité à l'aspect *d'une serpentine* qui était avec les *soldairs* de Metz; ils battent en retraite en laissant cinquante-trois chevaux de selle et seize morts sur le terrain.

On ne saurait méconnaître un véritable emploi de l'artillerie à cheval, dans cette marche en avant, que notre texte justificatif qualifie lui-même de *chevauchée*. Ajoutons, pour

corroborer encore notre assertion, que presque à la même époque (1446) les comptes des sept de la guerre nous montrent les charrons occupés à faire des affûts, des roues et des limonières pour des serpentines de quatre et cinq cents livres. Le poids et l'équipement de ces bouches à feu remplissaient donc les conditions de mobilité exigées par notre récit. En voici du reste la reproduction intégrale.

1442.

« Le mairdy, lendemain de la sainct Remy, deuxiesme jour d'octobre, vindrent Rodat Bayer, seigneur Henry Bayer, Philippe du Chaistellet, Olrey de Rottenszhufz et Andreu de Parroye, et avec leurs gens qui estoient environ huit vingt chevaulx, arrivèrent à Anserville, au point du jour, où ils brullèrent quarante que grainges que maisons, et bouttèrent le feu en deux villaiges près d'Anserville, appartenant à ceulx de Mets. Les seigneurs de Mets, de ce advertis, avec les soldairs et serviteurs, au nombre de neuf vingt, en diligence les poursuirent et les mirent en chasse, bien trois leues long et en jusques à un petit ruyt (ruisseau) auprès devant le chaistel Brehain, où les ennemis de la cité mirent pied à terre; et ceulx de Mets les assaillent vertueusement et prindrent cinq hommes d'armes : et Rodat Bayer et ses gens se retiront oultre d'uug grant fossé *pour le double d'une serpentine* qui estoit avec les soldairs de Mets; et portoit Jehan Bollay le panon de ceulx de Mets. Et gaingnont les dits de Mets le pannon Rodat Bayer, cinquante trois chevaulx de selle et tuont seize compaignons de guerre et en navront plusieurs, et y eult vingt chevaulx tués.

« Après ceste *chevaulchée* et course faicte, les seigneurs sept de la guerre, etc., etc.

(*Chroniques messines*, p. 213).

1490. Les troupes du duc de Lorraine, fortes de mille chevaux, de quinze cents piétons et de dix pièces d'artillerie, viennent se ranger en bataille à la hauteur de l'orme d'Augny. Leurs avant-coureurs poussent jusqu'à Saint-Ladre où sont postées toutes les forces dont la cité peut disposer : douze cents chevaux, cinq mille piétons et dix pièces d'artillerie.

Après être resté en présence pendant la matinée du 17 juin, on bat de chaque côté en retraite sans combattre. « Jamais, assure Philippe de Vigneulles, n'osèrent frapper l'une contre l'autre pour les artilleries et batons que chacune des dites parties menoient. »

La timidité de la petite armée messine, bien supérieure en nombre à ses ennemis, est ici plus apparente que réelle. Ses douze cents chevaux sont, pour les deux tiers au moins, composés de mercenaires allemands peu soucieux d'engager une bataille où il n'y a que des coups à gagner; son infanterie, bonne pour une guerre de coups de mains, ne doit être compromise qu'à la dernière extrémité dans une rencontre de ce genre. — Enfin les hommes sont rares à Metz, où on aurait difficilement de quoi réparer les pertes causées par une victoire un peu disputée. La seigneurie de Metz le sent bien. Aussi ne faut-il pas s'étonner de la voir en toute occasion déployer une prudence qui paraît pusillanime si on en considère l'attirail de guerre dont elle dispose et l'esprit militaire dont elle se fait gloire.

A cette même date, un dernier fait peut encore être rattaché à notre sujet. Craignant de voir couper la digue de Wadrineau, la cité en défend les abords par une tranchée abandonnée à la tombée de la nuit, réoccupée chaque matin par un fort détachement et deux ou trois bonnes serpentines. Le terrain environnant a été d'abord dégagé par un grand abattis d'arbres.

A défaut d'engagement sérieux, quelques alertes tiennent en haleine l'artillerie de campagne de la cité.

En 1497, une douzaine de pièces sont chargées à la *grange de la ville*, et sortent en bon ordre par la porte du pont des Morts pour observer des mouvements de troupes lorraines et bourguignonnes.

En 1525, sept pièces prennent le même chemin, vont jusqu'à Vaux et Jussy et ne rentrent qu'après avoir vu s'éloigner trois mille hommes des bandes françaises de Champagne.

2. *Services rendus dans l'attaque des places.* — 1349. La prise et la destruction de plusieurs forteresses, telles que Château-Salins, Amelécourt, Domèvre, Saint-Epvre, Dullange, dans une campagne entreprise par les Messins de concert avec leur évêque, est un des premiers faits que nous ayions à signaler. L'année précédente, peu de jours avant la Toussaint, on avait fait faire force à « engins, artillerie et « chars pour les mener hors de la ville où nécessité sera, avec « canonniers et bombardiers pour gardeir, aviseir et entrete- « nir iceulx engins en bon estat. » (*Chron. de Praillon.*)

Nous manquons de détails suffisants sur la prise des châteaux de Conflans (1354), de Mandre et d'Heis (1368), de la tour de Gondrecourt (1369). Mais l'acte d'engagement par lequel on alloue en 1385 à Jehan Jennon, « maistre des bombairdes et canons, » une gratification de deux livres « pour chescune fourteresse qui, par son fait, se gagneroit, » nous semble prouver la participation directe de ses prédécesseurs en de semblables occasions.

1387. La cité de Metz envoie aux siéges d'Hettange et de Lanoy une bombarde d'airain. Le fait ressort d'un inventaire de 1406 reproduit dans les preuves du tome IV de l'*Histoire de Metz*, comme émanant des archives de la ville. Nous devons à la vérité de dire qu'il n'est plus resté trace de ce titre important, malgré les assertions récentes de plusieurs historiens qui ont voulu paraître avoir recouru aux sources originales en se dispensant de citer les Bénédictins.

C'est probablement cette bombarde qui, la même année, se présente trois fois devant Boulay, ne restant chaque fois pas plus de trois jours et se retirant sans que ses pierres aient produit *chose de vallue*. Les expressions du chroniqueur nous donnent à penser qu'on comptait avant tout sur l'effet moral des projectiles, car si l'on abandonne un jour au moins aux mouvements de l'arrivée et du départ, il ne suffit pas de deux jours à quelques boulets de pierres pour démanteler une enceinte en bon état. (*Chron. mess.* ann. 1387).

Les petites vanités de l'artillerie messine devaient avoir leur dédommagement. Huit ans après, elle est appelée à l'aide du duc de Bar, qui ne peut prendre à lui seul la forteresse du Saulcis où s'est enfermé un vassal rebelle ; cette fois il suffit de la vue des bombardes pour faire capituler la place.

En 1416, les comptes de la ville nous montrent le maître Lallemand partant avec sa bombarde pour le siége de Florange.

Le 8 septembre 1434, confédérés cette fois avec les Lorrains contre un ennemi redoutable, les Messins envoient au siége de Commercy un contingent fort d'environ deux mille quatre cents hommes ; leur artillerie et leurs munitions de toutes sortes chargent trente chariots. Le feu des bombardes paraît assez nourri, car l'envoi de deux tonnes de poudre est jugé nécessaire à deux reprises, le 19 septembre et le 1er octobre. L'artillerie essuie une sortie de deux cents hommes d'élite qu'elle repousse victorieusement sans autre dommage que deux bombardes enclouées. La place eût été prise si l'or du damoiseau de Commercy et l'intervention du connétable de France n'eussent forcé les confédérés à lever un siége long déjà de six semaines.

Après une attente de huit années (1442), la cité se venge de ce mécompte en envoyant cent quarante soldoyeurs au siége de Solleuvre fait alors par les Luxembourgeois. La garnison qu'y avait mise le damoiseau de Commercy se rend en apprenant que *ceulx de Mets alloient quérir artilleurs pour les assaillir*.

1477. Les soldoyeurs et deux cents piétons vont, sous la conduite de trois chevaliers, enlever le château de Pontoy occupé par une troupe d'aventuriers. Ils mènent avec eux des pièces légères ou petits bastons sur chariots. Deux ans après, dix-huit chariots d'artillerie et de munitions sont préparés pour le siége de Damvillers.

1483. Le siége de Richemont est une des plus belles campagnes de nos bombardiers dont l'équipage de siége se

compose d'une grosse et d'une moyenne bombarde, d'un courtal, d'un mortier, de quatre grosses serpentines et de plusieurs autres *pièces de bonne artillerie*. Les détachements d'ouvriers en fer et en bois marchent avec les canonniers, sous les ordres de Michel le Gournais, chargé de cette partie du service.

Après avoir reçu en route les compliments des seigneurs Luxembourgeois qui assiégeaient Rodemack, l'artillerie de la cité se met en devoir de faire brèche à la maîtresse tour de Richemont, dont le château étoit assis sur la Moselle, dans une forte position. Le premier coup dela grosse bombarde vient frapper la muraille sans l'entamer; aussitôt les défenseurs saisissent l'occasion de s'en moquer. Suivant un usage encore populaire, ils feignent d'essuyer avec un couvre-chef la place contre laquelle le projectile avait été lancé. Piqués au vif, les bombardiers messins y répondent par une décharge générale de huit pièces qui fait cette fois dans le mur une brèche raisonnable[1]. « Et deppuis n'eurent tallent d'essuyer la place où tiroit la dite bombarde, » s'écrie à ce propos Jehan Aubrion. La place se rend un mois après.

3. *Services rendus dans la défense des places*. — Les places du pays messin sont les *moutiers* et les *fortes-maisons ;* une seule mérite vraiment le nom de château-fort, c'est Vry dont les ruines ont encore quelque aspect. Néanmoins on lui faisait encore beaucoup trop d'honneur en l'appelant la *petite Metz*. Entouré de larges fossés, commandant un pays découvert, bien approvisionné de munitions et d'artillerie, Vry seul était, disons-nous, capable d'une défense sérieuse. Dans la guerre de 1444, ses vingt-deux défenseurs y tiennent tête aux Français, du 18 septembre au 19 octobre. Malgré le feu continuel de sept grosses bombardes, ils avaient peu

---

[1] Aubrion dit un trou de huit pieds, mais le chiffre nous paraît trop bien coïncider avec celui des bouches à feu pour que nous lui accordions une entière confiance.

après l'investissement, fait une sortie de nuit qui avait coûté à l'ennemi quatre-vingts chevaux, une vingtaine d'hommes et un maître bombardier brûlés dans une grange pendant leur sommeil.

Les moutiers étaient, comme le nom l'indique, de simples églises de village munies d'une tour et quelquefois de terrasses crénelées comme celle de Chazelles l'était encore naguère. Les paysans qui n'ont pu ou voulu se réfugier à Metz courent se renfermer là avec leurs femmes et leurs enfants et s'y défendent avec le courage du désespoir. Le plus bel exemple de ce genre est la résistance opposée, en 1489, au duc de Lorraine par cent quatre-vingts villageois d'Ancy, avec leurs femmes et leurs enfants. Leur moutier passait pour le plus fort du val de Metz, et il était défendu par quelques pièces d'artillerie dont ils surent tirer parti jusqu'à la dernière extrémité. Encouragés par un des leurs nommé Perrin, ils soutiennent un assaut de trois heures à la lueur de l'incendie qui dévore leurs maisons et leurs vignes. « Et de dessus les portes, dit le chroniqueur, quant on bouttait le feu ez bombardes (lorraines) on voyait lever la *fumière* (*fumée lumineuse*) et du coup la terre en retombissoit et donnoit son tel qu'il sembloit que ce fust empres la cité. » Quatre-vingts de ces braves gens sont tués en se défendant ou passés au fil de l'épée, après avoir mis hors de combat bon nombre de leurs assaillants et parmi eux six gentilshommes. Outré de dépit, le duc de Lorraine n'accorde la vie qu'à trente-six prisonniers et fait pendre Perrin au gros arbre sous lequel se donnait la fête du village. Déjà en une autre occasion (1446), le moutier d'Ancy avait tenu tête à quatre cents hommes d'armes commandés par Joachim Rouault, un capitaine français assez réputé[1]. Cette fois, les explosions successives de trois grosses bombardes permirent aux habitants de tenir dix

[1] Ph. de Vigneulles, p. 36.

semaines, au bout desquelles les troupes de l'évêque, seigneur du village, arrivèrent à temps pour les débloquer [1].

Quant aux châteaux ou maisons seigneuriales telles que Louveny, Ennery, Verny, Ladonchamps, Montoy, Goin, Moulins, très-nombreux dans le pays messin où chaque village a presque le sien, ce sont des postes bons tout au plus à défendre contre quelques maraudeurs. En temps de guerre, l'ennemi ne manque jamais de courir à ces faciles conquêtes, et les petites garnisons envoyées par les seigneurs, car ce sont toujours des propriétés particulières, se rendent sans coup férir, quand elles n'ont pas déjà pris la fuite en emmenant tout ou partie des pièces d'artillerie, des approvisionnements et des meubles dont on leur a confié la garde. Le quinzième siècle est rempli d'exemples de ce genre. Au commencement du seizième siècle, la prise du château de Villers, par les soldats de Sickingen, nous montre la garnison composée d'un couleuvrinier de la ville, d'un bombardier nommé Jehan Defer, exerçant le métier de fondeur derrière Saint-Simplice, et d'un certain nombre de lansquenets étrangers. [2] Le château de Vry était seul entretenu par la cité.

Comme on vient de le voir, il y avait peu de gloire et encore moins de profit à recueillir en défendant les petites places. Aussi conçoit-on le dégoût que les Messins manifestent en 1518, lorsqu'André de Rineck demande à une quarantaine de vignerons réunis sur les degrés de la place de Chambre, s'ils veulent aller tenir garnison en son château de Ladonchamps.

« Nous ne demandons pas mieux, dit l'un d'eux nommé Jehan de Vigy, mais qui nous paiera? »

Et comme le seigneur de Ladonchamps répondait qu'à défaut de solde ils auraient des vivres et de la bière à

---

[1] *Chroniques messines*, p. 254.
[2] Ph. de Vigneulles, p. 384.

discrétion, ils lui tournent le dos en murmurant qu'ils aiment mieux rester pour boire du vin à Metz que d'aller boire de la cervoise à Ladonchamps.

La défense d'une place comme Metz nous reporte naturellement sur un théâtre plus sérieux, plus digne de l'appareil imposant que déployait la cité en temps de guerre. Mais ce siége a-t-il eu réellement lieu pendant la période qui nous occupe? On est presque tenté de résoudre négativement la question, si on veut bien se rendre un compte exact du passé.

Faisons abstraction du siége de 1324, à la date duquel les remparts paraissent encore dépourvus de bouches à feu, et nous restons vis à vis de trois autres siéges ou du moins de trois faits de guerre réputés tels; ils nous reportent aux années 1429, 1444 et 1518.

1429. Après avoir enlevé les châteaux de Goin et de Crepy, l'armée du duc de Lorraine arrive en vue de Metz, le 12 juillet, avec un train d'artillerie considérable. Sur deux de ses bombardes mises en batterie, la plus grosse éclate du premier coup et suspend le feu de sa voisine.

Le canon de Metz paraît avoir voulu imiter leur silence ce jour-là; mais le 13, il prend sa revanche sur une troupe de Lorrains qui, descendus de Peltre, ravagent les vignes d'Outre-Seille. Une vingtaine d'hommes sont tués par deux grosses bombardes qu'on leur fait l'honneur de dresser tout exprès sur la porte Mazelle.

Jusqu'au 15, les Lorrains laissent la ville pour aller dévaster les environs sous les yeux du duc Charles, que ses infirmités condamnent à se faire promener dans une litière. Après avoir poussé leurs cantonnements jusqu'à Malroy, ils reviennent couper les vignes du coteau de Saint-Julien, et leur maître bombardier établit sur la hauteur deux grosses bombardes qui cette fois envoient vingt-neuf projectiles près de la cathédrale, sur le haut de Sainte-Croix et sur la rue des Murs. Les dégâts causés sont insignifiants, mais le chroni-

queur n'a pas manqué d'en tenir bon registre. Il nous décrit complaisamment la chute de deux projectiles qui vont l'un écraser un petit chat (chaisson) léchant la poêle où de pauvres gens venaient de faire leurs *poussattes* (bouillie) ; l'autre abattre un pot de marjolaine dans la petite cour de Philippe Marcoul ; puis il nous dépeint en termes assez comiques la colère et la terreur éprouvée à la vue de ces sinistres, par les deux ménagères, qui se prennent d'abord à *braire* en criant *à l'arme*, puis qui se répandent en imprécations contre les Lorrains qu'elles veulent massacrer tous de leurs propres mains.

Voyons maintenant de quelle manière ripostait l'artillerie des assiégés. Derrière le pont, entre les deux rivières, dit la *Chronique du doyen de Saint-Thiébault,* c'est-à-dire près des remparts qui avoisinent aujourd'hui le pont des Basses-Grilles, ils installent deux grosses bombardes pour répondre à la batterie de Chastillon. « Et monstront iceulx bombardiers de Mets que leur jeu n'estoit point d'enffans » s'écrie fièrement un autre texte [1]. Leur décharge abat dix hommes et *le blanc cheval* que montait un des gentilshommes du duc. Irrité, celui-ci ordonne à son maître bombardier d'augmenter la portée du tir de la grosse bombarde, afin de rendre au cœur de la ville le mal qu'on venait de lui causer. Mais celle-ci ne peut supporter une double charge et porte, par une seconde explosion, un nouveau trouble dans l'artillerie lorraine dont le feu cesse tout à fait, bien que personne n'ait été atteint par les débris.

Si le rôle de l'artillerie de part et d'autre s'est borné à ce que raconte la chronique, il faut convenir de la médiocrité de son rôle, médiocrité d'autant plus frappante qu'à la même époque le canon faisait merveille au siége d'Orléans. Il est vrai que ce siége de 1429 n'est en réalité qu'une très-forte reconnaissance poussée sous les murs de

[1] *Chroniques messines*, p. 166.

la place, sans que les assaillants aient l'intention de tenter rien de sérieux.

Au point de vue où nous nous sommes placé, le grand siége de 1444 est, malgré les grands préparatifs de la cité, malgré les forces imposantes de Charles VII et du duc d'Anjou, aussi insignifiant que celui de 1429; il se réduit à un blocus pendant lequel, tout compte fait, on n'échange pas plus de dix coups de canons. Voici à quelles occasions.

Le 22 septembre, vers dix heures du matin, un corps français escorte une trentaine de chariots d'artillerie le long de la Moselle. Arrivé aux environs de la porte Thionville, il met en batterie sous les saules du rivage un veuglaire qui envoie quatre à cinq coups en la rue de Vezigneuf, près de l'église Saint-Martin. Puis il se retire brusquement à la faveur de la nature boisée du terrain. Le vrai motif de ce mouvement, resté inexpliqué, n'aurait-il pas été de masquer le passage du train d'artillerie qui était destiné à la réduction des petits châteaux du pays. Quelques jours auparavant, un premier convoi avait déjà pris cette route, et on n'avait guère alors le choix des chemins praticables.

Tout ce charroi repasse le 24 octobre suivant. Son apparition inattendue fait regretter aux Messins de n'avoir pas été prévenus à temps pour le contrarier. Cependant leur batterie de Saint-Hilaire, près Saint-Arnoud, a le temps de le saluer du feu de ses trois bombardes. Mais la précipitation du tir nuit à leurs coups dont deux seulement portent juste.

Cette batterie, établie près de Saint-Hilaire-le-Petit, à hauteur du palais de justice actuel, n'avait été définitivement assise que depuis une quinzaine de jours. On avait, à cette date, amené deux grosses bombardes à côté de celle qui s'y trouvait déjà. Elles devaient protéger la digue de Wadrineau que les Français se proposaient, disaient-on, de couper [1].

---

[1] *Chroniques messines*, p. 226-9. Journal du doyen de Saint-Thiébault.

1518. Francisque de Sickingen paraît devant Metz au commencement de septembre. Son armée est nombreuse et aguerrie; son artillerie excellente; lui-même passe pour un des bons capitaines de l'empire, et cependant il paraît en vouloir beaucoup plus au trésor de la cité qu'à l'intégrité de ses murailles. Pendant que le Rhingrave sert aux deux partis de médiateur intéressé, il attend la fin des négociations en ravageant comme d'habitude les campagnes environnantes. C'est le cinq et le six septembre que son armée se rapproche le plus du mur d'enceinte. Aussi les canonniers de métiers n'épargnent-ils pas cette occasion de faire jouer l'artillerie de leurs tours où ils étaient contraints de veiller depuis un certain nombre de nuits.

Cette canonnade ne présente qu'un épisode intéressant. Avertis par un veilleur du clocher de Mutte du dessein qu'a l'ennemi d'établir ses pièces sur divers points de la hauteur de Belle-Croix, deux seigneurs messins, Philippe Dex et Nicolas de Raigecourt, font traîner deux grosses serpentines dans un jardin, entre Sainte-Ségolène et le couvent des cordeliers, où l'élévation du terrain leur permettait de répondre plus avantageusement que des remparts. A l'instant où les pièces de Belle-Croix s'apprêtent à faire feu, ils commencent le leur, et « Dieu sait, dit un auteur contemporain, s'ils firent bien sonner et bondir leurs serpentines! » Raigecourt pointe son premier coup avec assez de bonheur pour tuer plusieurs hommes aux côtés même de Sickingen. Les assaillants ripostent par des décharges qui, parties dans toutes les directions, paraissent avoir seulement pour but d'effrayer les habitants. Un projectile est dirigé contre la muraille, un second vient frapper la maison attenante au jardin de nos deux pointeurs, et tous les autres tombent soit dans les rues, soit sur les maisons où ils cassent un assez grand nombre de tuiles. Pendant ce temps, l'artillerie de la porte des Allemands et des tours qui regardent de ce côté-là font tellement rage « qu'il sembloit, au dire de Vigneulles,

que ce fut fouldre du tabourement qu'ils menoient et qu'on n'oyoit goutte. » C'est le seul combat d'artillerie qui soit à signaler dans ce nouvel épisode.

On le voit, les trois siéges dont nous avons relevé les moindres détails ne sont en réalité pas dignes d'un semblable nom. C'est à peine si les Messins échangent en cent ans trente bons coups de canons avec un ennemi. Le bon état de leurs défenses inspire un respect tel que non-seulement on ne donne pas d'assaut, mais encore qu'on ne cherche pas à y faire brèche ni à creuser un seul pied de tranchée en vue de la place. Le duc de Lorraine, le connétable de France et le sire de Sickingen ont voulu chacun en leur temps réduire le pays, bloquer la cité, mais ils n'ont pas essayé un instant de l'enlever de vive force.

Le rôle de l'artillerie messine n'en est pas cependant moins efficace et la conscience de sa force entre évidemment pour beaucoup dans le soin qu'on paraît mettre à l'empêcher d'en faire preuve. Rappelons qu'en 1518 plus de cent bouches à feu de calibre et de quatre cents pièces légères hérissaient les remparts de la cité.

4° *Services rendus par les armes portatives*. L'usage de la coulevrine dût se vulgariser à Metz à peu près vers la même époque qu'en France, de 1425 à 1430.

Il était bien répandu au siége de 1444, car une bande de hardis vendangeurs arrivés en bateau par la Moselle, fit, la coulevrine au poing, sa récolte sous les yeux de l'ennemi. Les services rendus par cette arme portative, la première connue, la propagent avec rapidité. Une compagnie de coulevriniers bourgeois s'organise à Metz; beaucoup de bonshommes de village, pour leur sûreté personnelle, et les marchands eux-mêmes s'arment de coulevrines pour la plus grande commodité de leur trafic. Pendant les longues guerres de la fin du quinzième siècle, il est peu de compagnons messins qui, sortant à petites bandes pour chercher aventures, n'aient la coulevrine sur l'épaule et ne s'en servent avec

succès contre les cavaliers ennemis, quand toutefois la pluie n'a pas fait rater leurs amorces.[1] Grimpés dans leur clocher, les gens de campagne résistent pour la première fois aux hommes d'armes qui croient en avoir bon marché. On peut rappeler à ce propos les deux siéges du moutier d'Ancy et la défense du village de Marange attaqué par les soldats de Robert de la Marche. Nos annales messines offrent à plusieurs fois des exemples de tous ces faits. Nous nous contentons de choisir le plus remarquable, il date du mois de février 1438.

Huit cents chevaux français viennent courir, suivant l'expression du temps, à Jouy, à Corny et à Novéant. Répétant une manœuvre déjà employée avec succès en 1324 et plus tard en 1444, le maître canonnier Jacques Commofle remonte la Moselle jusqu'à Novéant dans une barque d'où le feu de ses couleuvrines inquiète tellement la rive gauche qu'il fait perdre à cette cavalerie l'intention de pousser jusqu'à Ars et Ancy.[2]

5. *Rôle des bouches et des armes à feu dans les solennités.* Dès que la poudre n'est plus une chose assez chère pour qu'on soit tenté de la ménager, chaque solennité en a sa large part.

En 1510, l'artillerie de la porte Serpenoise et des tours voisines salue l'arrivée et le départ de la procession qui vient bénir l'achèvement des fortifications nouvelles faites de ce côté. Ses salves sont si nourries qu'il semblait à Vigneulles *que tout deust fendre.*

Ces travaux de la porte Serpenoise servent, pendant le carnaval suivant, de théâtre à une fête assez ingénieuse dans lequel l'artillerie joue un rôle moins bruyant. Un char de triomphe y transporte en cérémonie maître Jehan, tailleur d'images, ordonnateur de la journée, vêtu à l'ancienne mode

---

[1] Ph. de Vigneulles, p. 347
[2] Curé de Saint-Eucaire.

et chargé de représenter, sous un gros chaperon rouge à bourlet, les traits de la bonne ville de Metz. A ses côtés chevauchent les maîtres ouvriers qui, comme lui, ont contribué à la confection, à la défense ou à l'ornement de la porte et de son boulevard extérieur. Une fois arrivée, la cavalcade se sépare en deux : d'un côté se place maître Jehan, entouré de ses conseillers ; de l'autre se rangent les maîtres *en art mécanique* qui, sans descendre de leurs coursiers, viennent ensuite défiler devant lui sur la présentation d'un personnage allégorique nommé *Engin*. Il va sans dire que parmi eux se trouve le maître bombardier-artillier tenant à la main, comme symbole de sa profession, un petit modèle de bouche à feu en bois doré.

L'artillerie messine prend aussi grande part à la célébration des réjouissances qui suivent la proclamation de la paix entre Charles-Quint et François I[er] (1525).

Cinquante compagnons *collevriniers-hacquebutiers* de la ville, convoqués en uniforme et armés de leurs *collevrines*, vont en outre recevoir en l'une des granges du Saint-Esprit chacun une grosse hacquebutte à crochet, avec la poudre et les agrés nécessaires. Ainsi équipés ils vont se poster aux quatre coins du champ à Seille. Des pièces de gros calibre et des courtaulx sont traînés et mis en batterie sous les arceaux des Célestins. Enfin chaque maître de métier dans sa tour, comme chaque châtelain dans son château de porte, se tient à la tête de ses canonniers, prêt à faire jouer son artillerie particulière. Le retentissement produit par cette salve générale, au signal de Mutte qu'accompagnent à grande volée toutes les cloches de la ville, est tel que plusieurs gens de campagne vont, saisis de peur, coucher au bois ; le son s'en propage jusqu'à Ancerville et jusqu'au ban de Delme.

En 1540, Charles-Quint fait son entrée à Metz. Une partie des hacquebutiers, invités les jours précédents à ne pas s'absenter de la ville sans permission, forment la haie au Pont-

des-Morts. [1] Des salves partent à la fois des trois portes Serpenoise, du Pont-des-Morts et du Pontiffroy, ainsi que de toutes les tours de métiers réparties sur cette partie de l'enceinte. Par dessus le tout résonnent six grosses pièces d'artillerie placées à la terrasse de Saint-Hilaire.

Ce furent là les derniers coups de l'artillerie messine ; elle était redevenue française quand son ancien suzerain reparut une douzaine d'années après, et cette fois elle ne résonna plus en son honneur

---

1 Le reste veillait à la sûreté des châteaux de porte et des tours, tandis que plusieurs maîtres bombardiers se tenaient, avec leurs servants et plusieurs pièces légères prêtes à faire feu, cachés dans les granges d'Anglemur et du Saint-Esprit. Ces mesures de précaution extrême étaient de tradition dans la ville qui, tout en faisant fête aux visites de ses suzerains, semble constamment s'en défier comme d'un ennemi.

III.

PERSONNEL.

1. *Maîtres de l'artillerie.* — Ce sont deux officiers choisis parmi les membres du conseil de la cité, éligibles comme eux et nommés indifféremment *gouverneurs*, *maîtres* ou *commis au fait de l'artillerie.* Leur pouvoir est moins exécutif que leur titre ne le fait supposer. Quoique supérieurs immédiats des maîtres de bombardes et des couleuvriniers, ils ne paraissent avoir aucun droit d'initiative dans les occasions un peu importantes, et se contentent de transmettre les ordres soit au nom des Treize de la justice, soit des Sept de la guerre, deux conseils où ils siégent d'ailleurs, ce qui les fait appeler souvent par extension *Sept de l'artillerie,* bien qu'ils soient seulement deux.

Ils sont assistés d'un *clerc de l'artillerie.* Mais toute la comptabilité du service n'incombe pas même à ce dernier, car c'est entre les mains du trésorier de la cité que les maîtres bombardiers délivrent presque toujours leurs quittances d'appointements.

Nous ne savons trop s'ils doivent rendre des services en dehors de leurs attributions ordinaires. Néanmoins Renauld de Gournay, chargé du service de l'artillerie au siége de Richemont (1483), et Nicolle de Raigecourt, qui eut avec un Desch l'honneur d'envoyer les premiers boulets aux batteries de Sickingen, durent être des maîtres-gouverneurs.

Un compte de 1416 nous apprend que les maîtres d'artillerie présidaient la commission qui, à certaines époques, inspectait l'état de défense de la place. Ils recevaient également le serment de fidélité des couleuvriniers, et leurs noms se gravaient parfois sur les bouches à feu nouvellement fondues.

Dans des circonstances exceptionnelles, les attributions si

restreintes des maîtres de l'artillerie peuvent se réduire encore. Ainsi nous voyons en 1476, l'année de la tentative du duc de Lorraine, les chevaliers Jehan Boulay et Wiry Roucel et l'échevin Pierre Baudoche, *commis en fait des poure de bombardez, souffre et sallepeltre de la cité.* (Comptes du changeur).

2. *Maîtres bombardiers; canonniers de la cité, des châteaux et des métiers; valets et manouvriers d'artillerie.* — L'institution ne reçoit une organisation régulière qu'en 1348. Les préparatifs d'une guerre sérieuse font décréter alors par les Treize l'établissement de maistres canonniers et bombardiers « pour gardeir, aviseir et entretenir engins et artillerie en boin estat comme pour s'en servir, quant la cité en aura besoing ou nécessité [1]. »

Le premier *maître des bombardes* dont l'histoire messine nous ait transmis le nom est un allemand, Hennement Fleeller. Une quittance citée par les bénédictins comme appartenant aux archives de la cité (Pr. t. IV), mais qui depuis ce temps a disparu comme bien d'autres, nous apprend qu'avant 1384 il touchait par an trente livres de gages.

Presque immédiatement après, un titre du plus haut intérêt vient nous donner des indications plus précises. Nous voulons parler de l'engagement du maître Jehan Jennon, conservé aux archives de la ville (portef. 12, liasse 13); il remonte au 20 novembre 1385.

Par cette charte inédite, dont nous résumons scrupuleusement les conclusions principales : 1° Jehan Jennon est retenu par la commune comme « maistre des bombairdes et des canons, *toute sa vie durant, comme il averoit la vie en cors.* » 2° A la première réquisition, n'importe où, il doit dévouer sans réserve ses talents spéciaux au service de la chose publique. 3° Il n'a aucun frais à sa charge, *saulf lou*

---

[1] Chronique de Praillon.

molle, c'est-à-dire la fabrication de la cavité destinée à recevoir le métal en fusion lors du coulage de la pièce. 4° Il lui est interdit d'aider de son expérience ou de son travail aucun étranger, qu'ils soient *escleiziastres* ou *seculeirs*. 5° Une gratification de deux livres messines lui sera comptée toutes les fois qu'il aura contribué à la prise d'une forteresse. 6° Il a droit, sa vie durant, *en queil étal qu'il soit*, à une pension annuelle de cinquante livres messines payable en deux termes. 7° Il doit former un élève choisi par les Treize, et cet élève, une fois passé maître, sera pendant toute la vie de Jehan Jennon assujetti aux mêmes obligations que lui. S'il meurt, la justice se réserve le droit de nommer un autre aspirant à la *maistrie don dit métier*.

Voici du reste le texte de cette pièce importante :

1385. « Nous li maistre eschavins, li treses, li contes jureis, li paraiges de Portemuzelle, li paraiges de Jeurue, li paraige de Saint Martin, li paraiges de Porsaillis, li paraige d'Outresaille et toute la communalteis de la citeit de Mes faixons savoir et congnissant à tous que nous avons retenut en notre servise Jehans Jennon, le maistre des bonbairdes et des canons, toute sa vie durant, en queil estait qu'il soit, comme il averoit la vie on cors, en teil manieire que bonnemant et lealmant le dit Jehans, sa dite vie, nous doit servir et aidier en notre citeit et defuers, et ouvreir pour nous de son mestier des bonbairdes et des canons toutes foiz et quantes fois que mestier et necessiteit nous seroit ; et on l'an requéront par teil que nous li dobvons soignier en place toute coustanges saulf lou molle. Et dés mainstenant, li dit Jehans, sa dites vie durant, doit estre et demoureir dou tous et tenir en son hosteil en notre citeit pour nous servir et aidier de son dit mestiers comme dessus. Et ne puet ne ne doit li dit Jehans, sa dites vie durant, point alleir fuers de notre citeit, ne servir ne ouvreir de son dit mestier pour nulz signours ou princes ou aultres persolnes de defuers Mes,

queilconques il soient, escleiziastres ne seculeirs, se par notre grey et par notre voulanteit n'estoit. Mais nous doit tout jour servir et ouvreir de son dit mestier pour nous et pour les personnes de notre citeit et nom plux. Et toutes fois que nous ou ceulz de notre citeit manrons le dit Jehan à sièges devant fourteresse, il doit estre des despens de lai ville. Et se par son fait ou par son entreprinse, li fourteresse se waingnoit, nous li dobveriens paieir et delivreir pour chescune fourteresse qui par son fait et par son entreprize se waingneroit, deux livres de messains, mennoye de notre citeit. Et pour le servixe que li dis Jehans Jennon nous doit faire comme dessus, nous li avons donney et ottroieit et par ces présentes lettres donnons et ottroions, sa dites vie durant tant soullemant en queil estat qu'il soit, cincquante libres de messains, mennoye de notre citeit, de pencion chascun ans que nous li devons chescan paieir et paierons az chainge en notre citeit à dous termines, c'est assavoir la moistié le jour de feste S^nt Estenne lou demain de Noieil ou dedens les octaves, et l'autre moitiet le jour de feste de S^nt Jehan Baptiste ou dedens les octaves, par ency que à chascun paiemant que nous li ferons chescun ans, il nous dobverait donneir letres de quitanses de celli paiemant en fourme de hue (en forme de notification). Et pour les dites cinquante livres de paincion à paieir chescun an au dit Jehans pour les termines dessus dis, toutes sai dites vie durant sen plux, l'en avons nous obligié et obligeons, mis et metons en waiges tous nos biens et tous lez biens de notre citeit, moible et nom moible, présent et à venir. Encor est assavoir que parmex (en échange de) ces choses dessus dites, li dis Jehans Jennon doit aipanre (apprendre) la maistrie de son mestier des bombairdes et des canons à ung de notre citeit, teil comme il sembleroit estre boin à la justice de Mes, qui seroit pour le tamps et au plux dou consoil de notre citeit; liqueil n'en pouroit ouvreir toute la vie du dit Jehan durant pour nulle personne queilconsques de defuers Mes, fours que por nous et pour

ceulx de notre citey, se dont n'estoit (à moins que) ce fut par lou grey dou dit Jehans Jennon et par la licence de lai justice de notre citeit qui serait pour le tamps et pour le plux dou consoil de nostre citeit. Et on cas que Deus ferait son comandemant si com de mort de cellui que li justice averait eslut pour aipanre lai maistrie dou dit mestiers comme dessus ainsoiz que dou dit Jehan, la justice de notre citeit que pour le tamps seroit, on y palroit mettre ung aultres en liu de celui qui trespaisey seroit, auqueil li dis Jehans doveroit aipanre lai maistrie de son dit mestier des bonbairdes et des canons par lai manière dessus dites. Et enci se doit il faire aidés (dès aujourd'hui) en pouxuivant toute la vie dou dit Jehan durant. Et est assavoir que tantost après le déceps dou dit Jehan, ces présentes lettres ne seront ne ne dobveront plux estre de nulle vallour.

» En tesmoignaige de vériteit des chose dessus dites et pour ceu que ferme soit et estauble, nous Li Paraiges de Portemuzelle, de Jeurue, de S^nt Martin, de Porsaillis et d'Outresaille avons mis nous séelz en cez présentes lettres aveuc le grant commun seelz de notre citeit de Mes, que furent faites l'an de graise Nostre-Seigneur mil trois cens quaitre vins et cincq, le vintime jour don moix de novembre. »

Toutes les dispositions de cet acte, surtout quand on les compare aux enrôlements de date postérieure, révèlent la rareté des maîtres bombardiers au quatorzième siècle. Jehan Jennon est payé plus cher que ne le seront tous ses successeurs. Sa pension de cinquante livres est, par le fait, un véritable viager puisqu'il y a droit, même s'il se trouve dans l'incapacité de travailler, *en queil estat qu'il soit;* disposition libérale qui a pu avoir ses précédents, mais dont la seigneurie messine ne donnera désormais plus d'exemple. Enfin on l'astreint à former un élève, et un élève né dans la ville, sur le patriotisme duquel on puisse compter dans l'avenir.

Des recherches persistantes dans les archives communales

nous permettent de donner une liste chronologique des maîtres au service de la cité depuis 1385 jusqu'à 1500. Nous avons tout fait pour qu'elle soit complète, sans oser la garantir telle.

Nous n'avons pas reconstitué sans peine ce tableau synoptique. S'il ne peut paraître curieux qu'aux amis de notre histoire locale, il donne du moins à tous une idée de la variété des sources auxquelles nous avons puisé. Nous aurions pu pousser au-delà de 1500, mais à partir de cette époque l'affaiblissement secret de la république messine réagit d'une façon visible sur l'organisation de ses moyens de défense. Ses bombardiers ou plutôt ses canonniers, car de 1510 à 1520 ils secouent leur ancien titre, ne sont plus qu'en très-petit nombre, ils n'obtiennent même pas sur les registres du comptable une place spéciale; ils sont confondus avec les soldoyeurs et les gens de pied. Oublieuse du passé, l'artillerie messine, après avoir eu un éclair de vigueur en 1518 lors de l'approche de Sickingen, devait tomber dans une décadence rapide. En 1543, l'incroyable attaque de Châtel-Saint-Blaise où les Messins eurent la mollesse inouie d'abandonner deux pièces de siége pour aller passer tranquillement un dimanche dans leur cité, suffirait au besoin à en fournir la triste preuve. Ceux de nos lecteurs qui voudront plus de détails sur cette ridicule affaire, la trouveront amplement racontée dans l'*Histoire de Metz*, par les bénédictins.

La plupart des autres bonnes villes se contentaient alors des services de bombardiers bourgeois; elles ne recourent que par exception à d'autres. Bien que disposant d'une population relativement aguerrie, Metz paraît toujours sentir le besoin d'attirer des maîtres étrangers, plus susceptibles de la tenir au courant des progès de leur art et plus intéressés à bien servir. Aussi, à côté des noms messins de Burthemin, de Symonat, d'Houdebrant, de Theiriat, de Classequin, voyons-nous paraître bon nombre de Flamands, d'Allemands et de Suisses. Namur, Dinan, Bâle, Ausgbourg, Francfort,

Coblentz, Liége, Vienne, Trèves et Cologne y comptent tour à tour des nationaux.

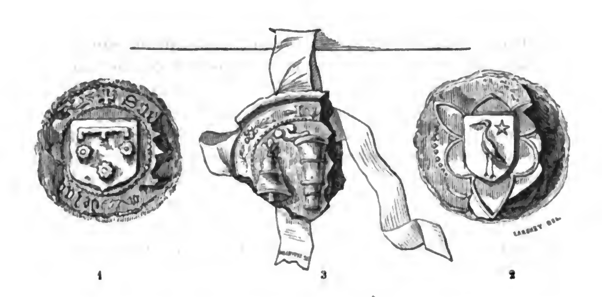
Le nombre des bombardiers varie souvent. En 1413 et 1417 ils sont au moins trois. Ce nombre s'élève à douze pendant la guerre de 1444; à quatorze lors de la tentative du duc de Lorraine en 1476 pour redescendre à cinq en 1450, en 1460 et 1475, à trois en 1485, et remonter à dix en 1470. Causées en général par des bruits de guerre, ces variations influent sur la nature des engagements et sur le taux de la solde. Tandis que les maîtres en service touchent chaque année de 24 à 30 livres, les appointés extraordinaires émargent de 12 à 62 sols par mois. Leurs prétentions s'élèvent en raison du besoin qu'on peut avoir d'eux. A peu d'exceptions, leurs noms sont précédés du titre de Maître, et plus d'un indice nous prouve qu'ils avaient sous leurs ordres des valets et des servants ou *manouvriers*. Les plus anciens ont sept, dix, treize et jusqu'à vingt-six ans de services.

En leur qualité de fondeurs, les bombardiers joignent la confection des cloches à celle des bouches à feu. Le 24 septembre 1458, la grosse cloche *Marie*, qui résonne encore dans une des tours de la cathédrale fut refondue par les soins d'Antoine Richief [1]. Le scel de ce maître, conservé encore aux archives communales, peut [2] malgré ses avaries être considéré comme un monument sigillographique des plus remarquables; il représente une cloche et une bombarde de forme plus ancienne que ne le ferait supposer la date de la pièce (1441). Chaque maître bombardier avait d'ailleurs son scel particulier qu'il apposait toujours au bas du reçu de ses appointements. Nous donnons ici une reproduction aussi exacte que possible de trois de ces monuments, les seuls que

---

[1] Chronique du doyen de Saint-Thiébault.
[2] Layette 18, liasse 58, n° 26.

nous ayons trouvés à peu près intacts. Nos croquis sont de grandeur naturelle :



1 3 2

N° 1. Sceau plaqué de Jehan de Lanault, maître de bombardes de 1429 à 1431. — Un écu chargé d'un lambel et de trois roses, deux et une. — Sur la légende se lit le nom du bombardier. (Cire jaune).

N° 2. Sceau plaqué de Colart Jozel de Dynant, maître de bombardes de 1432 à 1433. — Un écu chargé d'une cigogne avec étoile au côté dextre. L'espace compris entre l'écu et la légende est rempli par une sorte de trèfle gothique. — La légende a disparu. (Cire brune).

N° 3. Sceau d'Anthoine Richief, maître de bombardes, de 1428 à 1441. — Il est brisé en partie, mais la portion conservée est la plus précieuse. — Les armes de Richief sont des armes parlantes; elles portent une cloche et une bombardelle, insignes de sa profession de fondeur-bombardier. — A la place de la légende, on paraît avoir voulu figurer divers attributs de métier, tels qu'un maillet et une grappe de projectiles d'où s'échappe un jet de feu. — Double queue de parchemin. — (Cire verte).

Ludovicus de Hámellâ, le liégois qui, d'après la *Chronique du doyen de Saint-Thiébault*, fit la grosse cloche de Mutte au mois d'octobre 1442, était également un maître de bombardes. Nous retrouvons à la même date son nom francisé (Lowy de Hamaille) sur notre table chronologique.

D'autres artilleurs poussent leurs connaissances spéciales jusqu'au rôle d'ingénieurs. Tel fut Jacques de Castel dit Commoufle ; sur ses conseils, on éleva une tour qui porte son nom ; elle est conservée encore aujourd'hui par le génie militaire sur le rempart Saint-Thiébault. Ce Commofle jouissait en son temps d'une grande réputation. On devançait la légende de Robin des Bois en affirmant qu'il avait fait un pacte diabolique, par la vertu duquel il était sûr d'atteindre trois fois son but en un jour. Le propos eut même des conséquences sérieuses et il fut obligé d'aller chercher son absolution à Rome [1]. — C'était d'ailleurs un vaillant homme de guerre [2].

Le fameux maître Jehan qui joua un rôle si glorieux aux côtés de la Pucelle était, dit-on, Lorrain. Peut-être fut-il un des trois bombardiers de ce nom qui servirent la cité avant le siége d'Orléans.

Nos chroniques font mention d'un autre pointeur singulièrement heureux, mais la leçon autographe de Jehan Aubrion, qui place ce pointeur au siége de Rodemack fait alors par les Luxembourgeois et les Lorrains, nous paraît préférable au texte édité par M. Huguenin, qui en fait honneur à l'artillerie messine occupée alors à battre les murs de Richemont.

Les maîtres bombardiers travaillaient parfois pour le compte des seigneurs voisins de Metz. Les archives de la ville contiennent encore une lettre assez curieuse du maître bombardier du duc de Lorraine qui, pour obtenir la remise

---

[1] *Chron.* édit. Huguenin, p. 200.

[2] V. *Services des armes portatives.*

de bouches à feu commandées aux fondeurs messins, avait dû faire affirmer par son seigneur que ce matériel n'était point destiné aux ennemis de la cité (1414). Les auteurs de l'*Histoire de Metz* citent, huit années avant, une lettre par laquelle le bailli de Nancy essaie, pour le compte du duc son maître, d'éluder le paiement d'une assez grande quantité de poudre prêtée aux Lorrains pour le siége de Badonvillers. Mais les Messins répondent froidement que la somme leur est bien due et prennent le parti de se payer en retenant les $^3/_8$ d'une année de pension due par eux au duc.

Réné de Lorraine n'est pas plus heureux en 1488 lorsqu'il leur réclame, ainsi que nous l'affirme Paul Ferry en ses *Observations séculaires*, le bombardier messin, Didier, accusé d'intelligences secrètes avec sa propre personne.

Plusieurs faits contribuent à montrer que la cité avait fort à cœur l'instruction de ses bombardiers. Rappelons que dès 1414 et 1416, le trésorier *chaingeour* est autorisé à renouveler plusieurs fois certains achats de matière première « *pour essay de la science des maitres de bombarde.* » En 1467, la seigneurie messine persévère dans la même voie, car elle retient pour quelques jours un maître bombardier, nommé Nicaise, avec mission de faire à ses confrères en artillerie un véritable cours sur la défense des places et sur la confection des artifices, *pour monstrer de garder places contre eschièles et plusieurs aultres ouvraiges de feux.* Nous voyons encore, en 1473, allouer vingt-quatre sols pour *certaines espreuves.*

Ne rions pas trop de ces timides essais, c'est grâce à leur principe que nous voyons la cité conserver sa réputation de force militaire; c'est à force de les renouveler qu'elle arrive à une antériorité surprenante dans certains perfectionnements. Avant 1470, on emploie pour le service de ses serpentines des *lances* et *demi-lances à feu* qui pourraient avoir beaucoup d'analogie avec celles qui, il y a une quinzaine d'années, servaient encore de boute-feux dans notre

artillerie de campagne. Enfin prenons bonne note d'un *compte des Sept de la guerre* de 1473, qui achète 120 livres de fer pour faire des *quareaux dedens les plommées*, c'est-à-dire faire traverser des projectiles de plomb par des fortes pointes de fer à quatre faces. C'était une sorte de projectile conique dont le tir devait être beaucoup plus juste. Le même compte alloue 14 sols au maître serrurier Pierson, pour *trois chevilles*, *un cul de fer et aucunes reyeures* à plusieurs *bastons* du pont des Morts. Faut-il voir là un premier germe de l'idée que l'artillerie moderne vient d'appliquer si heureusement aux canons rayés? Sans trancher la question, nous ferons ressortir sa possibilité. Dès 1498 d'ailleurs, on rayait des canons d'arquebuse en Allemagne.

Pour en revenir à notre sujet, le service des maîtres bombardiers comprend trois objets principaux qui sont : la fonte, la direction et la conservation des pièces d'artillerie.

Chacun d'eux a sous ses ordres un valet et plusieurs manouvriers d'artillerie. Les comptes du siége de Richemont [1] nous montrent dans quelle proportion ils concouraient à une entreprise de ce genre. Nous y voyons en exercice : 1° trois maîtres bombardiers que nous connaissons déjà ; Conrard, Collin le potier et Hans de Coblentz, avec une haute-paie d'un sou par jour en sus de leur solde; 2° leurs valets Simon, Pierre Nicolas et Petre de Moulins, à 12 deniers par jour ; 3° une douzaine de manouvriers d'artillerie jouissant de la même paie; 4° cinq maîtres en service extraordinaire à 2 sous par jour : le *vieux chatelain* d'Ennery; Jehan Houdebrand, châtelain de Vry et ancien bombardier de la cité ; Jehan *le bombardier de Toul*, Jehan de Boullay, et Nicolas de Fontoy qui devait figurer l'année suivante parmi les artilleurs de la cité. — Ces deux derniers sont plus spécialement chargés de faire *jouer les serpentines*.

---

[1] *Preuves de l'histoire de Metz*, tome 6, année 1484.

Aux alertes qui sont fréquentes, les bombardiers vont chacun de leur côté stationner jour et nuit avec leurs aides, soit aux châteaux de porte, soit aux arsenaux ou *grainges* de la ville, où nul autre qu'eux et les gouverneurs de l'artillerie n'a droit de pénétrer.

Ils sont secondés dans ce service de garde par les bombardiers des tours de métiers; beaucoup plus nombreux, ceux-ci peuvent être considérés comme une sorte d'artillerie bourgeoise; on peut évaluer sa force à trente-deux maîtres et à une centaine de compagnons.

Leurs fonctions se bornent au service de la tour de leur métier; ils ont également plusieurs aides. On ne voit bien apparaître cette sorte de milice qu'à la fin de la première moitié du quinzième siècle, mais elle doit être beaucoup plus ancienne. Si leur talent eût approché de leur zèle, c'eût été beaucoup, mais ils paraissent en général faire plus de bruit que de besogne, et se signalent surtout par un feu effroyablement nourri qui devait donner à l'ennemi une haute idée des munitions amassées dans la place; aussi n'éclate-t-il point de bouches à feu ailleurs qu'entre leurs mains, et les curieux doivent-ils se garer de leurs exercices.

Pendant l'été de 1516, les maîtres et les six de la corporation des huiliers vont s'exercer dans leur tour au tir de leur artillerie. Un de leurs projectiles va couper en deux une pauvre fille. Après s'être cachés quelque temps, les servants de la pièce reçoivent de la justice la permission de rentrer en ville. [1]

S'ils n'avaient pas le coup-d'œil des maîtres soldés, il serait souverainement injuste de méconnaître les services rendus par les bombardiers de métiers. Dès que l'horizon se rembrunit, chacun d'eux doit s'attendre à passer vingt-quatre heures sur quarante-huit dans un poste peu séduisant.

---

[1] Vigneulles, p. 295.

Ils sont fréquemment inspectés par les seigneurs du conseil, et ceux-ci ne se font pas faute d'imposer à chaque métier l'amélioration et l'accroissement de son matériel. En somme, c'était une immense ligne de défense bien entretenue sans frais aucuns pour la cité : son importance ressortira suffisamment de l'inventaire de 1508 que nous analysons plus loin.

Après les maîtres de bombardes, les bombardiers des métiers et les servants ou *gens propres à tirer bastons*, venaient encore les bombardiers de châteaux, compagnons vraisemblablement choisis parmi les servants et commis en temps de guerre à la périlleuse défense des petites places du pays. C'est d'ordinaire un maître bombardier de la ville, comme Gille le Liégeois qui, en 1444, est détaché à la forteresse de Vry.

Maîtres ouvriers. — Les besoins du service de l'artillerie occupent un certain nombre *d'ouvreys* en fer et en bois. Ils sont qualifiés de maîtres ouvriers de la ville et jouissent d'un traitement fixe indépendant du prix de l'ouvrage qu'on leur donne. Ce sont les forgerons, les serruriers et les maréchaux qui forgent les pièces, montent et ferrent les affûts. La confection des affûts, des roues et des manteaux regarde les charpentiers, les charrons et les rouyers. Viennent enfin les potiers d'étain qui coulent les projectiles de plomb ; les paveurs et les maçons qui extraient et arrondissent les boulets de pierre.

Voici les plus anciens noms que nous ayions relevés sur les registres des comptes de la cité :

MAITRES OUVRIERS

En fer.

1413. Classequin le feivre.
1446. Quarillon le serrier.
1467. Hellfergin le serrier, Clausse le marchault.
1473. Classequin le serrier, Pieresson le serrier.

En bois.

1407. Stevenat le cherpentier.
1413. Andreu le cherrey, Jehan de Nancey, Jehan de Luverdung, Hanry Widet le cherpentier.
1446. Poincignon le cherrier.
1467. Henry Graszecker, Hannes de Francfort, cherpentiers.

Z.

ITS JUSTIFICATIFS.

Metz. T. 4.

Dépenses.

erre et du changeur. — *Dépenses.*

s du changeur. Portef. de la série C.

— n° 5.

— n° 26.
— n° 30.
etz. 2. 5.

0. Comptes du changeur. Portef. 6.
Preuves de l'histoire de Metz. 2. 5.

omptes du changeur. — Portef. de
e l'histoire de Metz. 2. V.

mptes du changeur. — Portefeuilles

a fin du quatorzième siècle.



S
ar
s
po
t
s
sé e
é le
ore
e
juill
acor
éc.
ncor
e
Encor
Encor
e

ONT CITÉS la dernière.	DOCUMENTS JUSTIFICATIFS.
1459	Archives de la ville : — Compte du changeur. — Portefeuilles de la série C.
"	
"	
ur 3 ans.	
1470	
1484	
1485	
"	Archives de la ville : — Comptes des sept de la guerre. — Portefeuilles de la série C.
"	
"	
1476	Archives de la ville : — Comptes du changeur. — Portefeuilles de la série C.
1470	
1477	
1476	
"	
n 1488 réen- 1er déc. 1491.	
en fonctions n 1500.	Idem.
1473	
1478	
1492	
1476	
1474	
même année.	
1474	
1480	
en fonctions en 1500	
"	
même année.	
1485	
1497	
1491	
e au service n 1500	
1491	
"	
1492	
1491	
"	
re au service en 1500	
"	
1497	
e au service n 1500	

En 1488, nous voyons apparaître un maître salpêtrier, Wauthier de Boy, *maistre salpetrys,* à vingt sols de gages par mois. [1]

Ce sont des charretiers ou *chertons* qui, requis selon les besoins du moment, attèlent l'artillerie. Il en coûte six deniers pour faire marcher une *wature de bombarde*, quand elle ne sort pas de la cité.

Le contingent d'ouvriers envoyés au siége de Richemont en 1484 se compose de huit charpentiers à douze deniers par jour; quatre ruwiers ou faiseurs de roues à quatorze deniers, deux xerriers ou serruriers, six maréchaux à dix-huit deniers, quatre maçons et douze chertons.

Couleuvriniers. — Nous avons dit déjà combien l'usage des armes portatives s'était rapidement répandu. A la fin du quinzième siècle, la cité et les villages de sa dépendance pouvaient mettre sur pied un millier d'hommes bien *enbastonnés,* c'est-à-dire armés de couleuvrines prêtes à faire feu. La chose est d'ailleurs peu étonnante. Un inventaire des armes trouvées chez les bourgeois de la ville de Troyes, que nous citons exceptionnellement pour les besoins de notre cause, nous montre qu'avant 1480 il était peu de petits citoyens chez lesquels il ne se trouvât une ou plusieurs couleuvrines de dix, douze, vingt ou trente livres pesant.

Outre cette multitude armée, la cité avait une compagnie régulière de couleuvriniers. Nous en trouvons trace pour la première fois dans les comptes de 1465 et nous avons tout lieu de croire qu'elle fut organisée vers 1449, date à laquelle la ville s'était attaché un maître spécial de couleuvrine, Deniset de Chairbone. Jusqu'au seizième siècle, nous ne voyons cette compagnie mentionnée que sous le nom des *dix coleuvreniez jureis,* ce qui porte son effectif au nombre assez restreint de vingt-quatre hommes en comptant deux maîtres

---

[1] Comptes du changeur.

et douze valets. En 1484, les compagnies ou *chambres* des couleuvriniers et arbalétriers reçoivent un règlement commun. Nous en retrouvons la teneur dans le tome VI des *Preuves de l'histoire de Metz*. Nous jugeons inutile d'en parler ici avec détails, car à part quelques différences dans le taux des amendes et l'obligation pour les couleuvriniers d'aller à l'enterrement ou aux noces de leurs camarades, la substance s'en trouve reproduite dans les nouveaux statuts de 1517, dont l'original se trouve encore aux archives de la ville (carton 12, liasse 15.) Voici l'analyse de cette pièce beaucoup plus intéressante que l'autre et reproduite d'ailleurs dans le même ouvrage.

« S'ensuyvent les ordonnances et articles *renouvellez*, en l'an mil cincq cens et xvij, par messire Francois de Gournais, chevallier, et s^r Phelippe Desch, escuyer, estans pour lors eulx deux seulx sept et gouverneurs de l'artillerie, comment ceulx de la compaignie des colevriniers de la cité de Mets, *portant les rouges robes de lyvrées*, se doivent entretenir et conduire ensembles. Et estoient adonc maistre d'iceulx colevriniers Mangin Thys et Claude le coustellier. »

Chaque année, « au jour de my Karesme, apres qu'ilz seront retournez de tyrer le *papegay*, avant que eulx asseoir à table pour marander, ils font deux nouveaux maistres des plus notables de la compagnie. »

Ces maistres, élus à la majorité des suffrages, paient cinq sols pour leur bienvenue et prêtent entre les mains des sept[1] commis à l'artillerie le serment suivant « assavoir qu'ils seront bons et loyaulx à la cité et qu'ilz tiendront ferme et stable tous leurs réglements. »

Les fautes de discipline sont punies par des amendes dont le montant est mis en la « *parnemaille* » ou caisse de la chambre.

Ils sont tenus de faire « leur monstre et reveue, » toutes et quanteffois qu'il plaira aux sept de l'artillerie. A cette monstre ils doivent

---

[1] C'est-à-dire des deux membres des sept de la guerre qui sont commis, etc.

avoir « *chacun une bonne colevrynne, pierres*[1] *et pouldre,* pour tirer chacun d'eulx du moings ung coup. »

« Ils sont acoustrez et armez de blanc harnois, comme il appartient honnêtement chacun d'un hallecrect devant et derrière, ung avant bras, gorgerin, secrete et dague. » S'ils contreviennent à ce règlement, les Sept peuvent les punir « à leur bon plaisir. »

D'abord, tous les quinze jours, puis tous les mois, ils sont tenus à l'exercice à feu « pour tirer de leur colevrynne. »

Les dimanches, de quinze jours à autres, ils doivent marander ensemble. Cette collation « sera ligière et honneste sans trop grans frais. »

Ils doivent être « bons souffisans et expers, » être mariés dans la cité ou au moins y avoir demeuré dix ans. Les maîtres ne les peuvent recevoir sans l'agrément des Sept.

Chaque nouvel arrivant doit payer dans quinze jours dix s. pour le *profit* de la compaignie, douze den. *pour la bannière,* six den. pour leur serviteur.

A la première alarme, sans attendre « commandement de maître, » chacun doit se trouver armé, avec pierres et pouldre, aux ponts et aux portes de la ville, dans l'ordre qui suit :

Portes :	Serpenoise............	3	Ponts :	Berre de la Haute Seille.	3
	Saint-Thiébault........	3		Id., Basse-Seille.....	3
	Meizelle..............	3		Pont Rengmont.......	3
	Alemens.............	3		Rimport (Barres de)....	3
		12		Pont tieffroy..........	3
				Pont des Mors........	3
				Moyen Pont..........	3
					21

Ce qui fait 33 couleuvriniers ou 70 hommes en comptant les valets et les deux maîtres.

Tous les trois ans, ils doivent faire faire à leur frais une nouvelle robe rouge de livrée, « *et icelles garder sans les porter communément ne fort souvent synon les dimenches et festes et quant ilz seront en commission pour la ville à quelque nopce, feste ou service.* » Ils ne les doivent vendre ni engager, de même que leurs armes et harnais.

---

[1] *Pierres* doit être pris ici dans le sens de *balles de plomb.*

Dès qu'ils sont en garnison ou sur pied de rassemblement, ils ont, « *oultre leurs gaiges acoustumez*, pour jour et nuit, 3 sols; le jour seulement 2 s., et la nuit 12 deniers. Si la ville les nourrit, ils n'ont plus que 12 den. pour jour et nuit. [1] »

Il ne peuvent s'absenter ni se démettre sans le congé des Sept.

Ce sont les maîtres qui règlent leurs contestations ou disputes. — On punit d'une amende de 2 sols ceux qui « malgrient Dieu, la benoiste Vierge et les saints et saintes, ou parlent de ribauldises. »

Ils ont chacun un *varlet*.

Voici : « Le serement que les dits colevreniers font quant ilz sont receuz en la compaignie. »

« Ils jurent sur les sainctes ewangilles de Dieu qu'ilz serviront la cité de Mets, bonnement et loyaulement, envers et contre tous, et serouit obéissans à messieurs les sept de la guerre, leurs maistres, et à leurs commys et depputez; s'ilz entendent aucunes conspiracion entreprinse mal, ou dommaige contre la cité en général ou en particulier, ilz en advertiront mes dits s[rs] dilligeamment. Se quelque effroy survyent, ils se renderont incontinent ès lieux là où ilz sont depputez et ordonnez et feront tout ce que mes dits s[rs] les sept ou leurs dits commis leur commanderont. Et en oultre, ilz entretiendront à leur loyal povoir, de point en point, tout le contenu es articles et ordonnances cy devant escriptz et déclairez selon leur forme et teneur, sans aucunement les enfraindre ne contrevenir.

Le nombre des couleuvriniers de la ville a plus que triplé, on le voit, à partir du seizième siècle. Auparavant en effet on n'entend parler que des *dix collevriniez jureis*.

Cette compagnie paraît avoir eu tantôt deux, tantôt un seul maître. Après avoir touché dans l'origine d'assez forts appointements, ceux-ci ne reçoivent plus qu'une trentaine de sols par an. Vers 1540 seulement, ils changent leur nom de *collevriniers* contre celui de *hacquebuttiers*. Longtemps préférée comme arme portative, la couleuvrine, par un échange dont la singulière ambiguité a trompé déjà plus

---

[1] C'était déjà la solde qu'ont les couleuvriniers envoyés en 1484 au siége de Richemont.

d'un commentateur, devient alors une bouche à feu légère, tandis que l'hacquebutte, considérée d'abord comme pièce légère, devient à son tour le type primitif de nos fusils.

Il ne nous a pas été possible d'établir une bonne liste des maîtres de couleuvriniers. Citons cependant, d'après nos comptes de la ville : Pieresson le serrier et Cugnin le barbier, 1465-66 ; Jullien le serrier, 1467-68 ; Hannes de Ranconvalz, 1468-69 ; Collignon le tonneur, 1469-70 ; Poincelet le cherpanthier, 1470-71 ; Mengin de Foussuelt et Wiriat le tonnelier, 1475-76 ; Jaicomin de Briey et Jehan le masson, 1476-77 ; Simonet d'Aube le taillour, 1484 ; Jehan le caistain, 1488 ; Mangin Thys et Claude le coustellier, 1517.

CHAPITRE IV.

MATÉRIEL.

Bouches à feu. — Le *canon* doit être le type primitif de l'artillerie messine. S'il nous était permis de prendre au pied de la lettre les termes de la chronique dite de Praillon, nous en signalerions la présence à Metz dès 1324; mais, à défaut d'un texte tout à fait contemporain, nous pouvons avancer par analogie que les bouches à feu avec l'appui desquelles le sire de Bitche et *Guillaume* de *Vry* combattirent l'armée assiégeante des quatre seigneurs, étaient bien des canons, c'est-à-dire des tubes de fer assez longs et de fort petit calibre. Des documents positifs recueillis en d'autres villes sur la période antérieure à la vulgarisation des perfectionnements de Berthold Schwartz, c'est-à-dire avant 1356, nous permettent d'affirmer le fait.

Quoiqu'il en soit, le mot de canon semble pendant tout le moyen âge fort peu usité à Metz, où il ne reparaît définitivement que pendant la première moitié du seizième siècle.

En 1385, le maître Jehan Jennon est encore appelé maistre des bombardes et des canons.

En 1406, l'inventaire de la ville n'admet plus que des bombardes de fer ou d'airain de quatre calibres différents : le *gros*, le *moyen*, le *petit* et le *petit long* qui devait avoir beaucoup d'analogie avec le canon dont nous venons de parler.

Il n'est également question que de bombardes dans les comptes de la première moitié du quinzième siècle. Le bronze qui composait une partie de ces bouches à feu était un alliage de cuivre, de plomb et d'étain *(pottis)* dont nous n'osons trop déterminer la base car les achats mentionnés dans nos pièces justificatives (1413) sont trop minces pour ne pas faire supposer que la cité tenait en réserve d'autres quantités

de *metle* ou métal. Après la fonte, deux anneaux de fer étaient fixés à la volée dans le but d'aider aux manœuvres de force. En 1436, la façon d'une grosse bombarbe ne semble pas être payée moins de cent à cent cinquante livres, ce qui est une grosse somme.

Après avoir été longtemps de mode et avoir formé la presque totalité des bouches à feu commises à la défense de la ville, la bombarde est, au commencement du seizième siècle, rejetée comme un objet inutile et détrônée par la serpentine employée concurremment avec elle depuis une soixantaine d'années. Philippe de Vigneulles nous raconte à ce sujet un fait assez curieux. A peine remise de l'attaque de Sickingen (1518), la cité résout de réformer son ancien matériel. On casse les grosses bombardes du palais dont la bouche antique était, au dire de notre chroniqueur, bien aussi grande qu'une demi-queue, ce qui suppose l'énorme diamètre de 50 à 60 centimètres, et leur métal, porté à la fonderie, est utilisé dans la confection de nouvelles bouches à feu.

Vers 1440, apparaît donc une nouvelle pièce de forme plus allongée qui est de plus en plus préférée à la bombarde. En 1446, la façon d'une serpentine de cinq cents livres se paie 12 livres 16 sous, à raison de six deniers par livre. Le prix d'une serpentine de fer n'est, en 1467, moindre que de dix sous; on en dépense trois pour la vernir et la peindre en rouge. Le minium est encore employé aujourd'hui comme première couche lorsqu'on veut empêcher le fer de se rouiller. La cité fait, en 1469, fondre une serpentine pesant plus de cinq milliers; la façon coûte à elle seule plus de 84 livres. On en faisait d'autres de fort petit calibre. Cela nous est prouvé par les 30 sols qui, en 1473, suffisent à payer l'affûtage et la ferrure de deux serpentines. En 1518, une serpentine de 280 livres coûte 28 livres messines.

Les perfectionnements introduits à cette date dans la fonte et le matériel de l'artillerie semblent fort émouvoir la

seigneurie messine, car elle envoie une commission composée d'un rouyer, d'un soldoyeur et du maître canonnier François Drowet *pour veoir l'artillerie* de Zurich et de Bâle ; leur mission dure dix-huit jours.

On parle en 1467 du *mortier* comme d'une bouche à feu connue déjà et on paraît sentir d'autant mieux son utilité qu'on fait en même temps affûter une vieille bombarde de façon à ce qu'elle puisse *traire en hault en manière d'engin.*

Le *veuglaire* existait aussi bien avant 1469, époque à laquelle en parlent nos pièces justificatives. Il en est d'ailleurs fait déjà mention pendant le siége de 1444. Cette bouche à feu paraît rivaliser de calibre avec les grosses bombardes ; elle pèse jusqu'à 5087 livres et sa façon est payée 84 livres 15 sols et 8 deniers au maître Jehan le Noir, sur le pied de quatre deniers par livre.

Mentionnée pour la première fois, mais d'une manière peu certaine, dans la chronique du siége de 1444, l'hacquebutte ou *hocquebusse* ne paraît dans nos comptes qu'en 1467. En 1473 on se préoccupe beaucoup d'en augmenter le nombre, car on en fond cinquante à la fois ; elles pèsent 3250 livres ce qui fait à peu près 65 livres pour chaque et coûtent 54 livres messines 2 sols et 8 deniers. Les tréteaux qui leur servent d'affûts valent près de dix livres. Les plus grosses hocquebusses étaient montées sur roues.

En général, le mot de *baston*, qui se rencontre souvent dans notre texte, peut s'appliquer aux bouches à feu de petit calibre que nos chroniques appellent aussi *petits bastons sur chariots* et même *pièces volantes*. On peut enfin faire rentrer dans cette classe quelques *grosses couleuvrines à crochet* fondues vers la fin du quinzième siècle.

Quand on compare l'inventaire de 1508 à celui de 1406, où n'entrent exclusivement que quatre espèces de bombardes, on est frappé des nombreuses complications qui se sont introduites dans la forme et la désignation des bouches à feu.

Gros calibre. — Courtal ou courtaul entier ou à deux chambres. — Veuglaire à une ou deux chambres. — Grosse serpentine. — (On voit que la bombarde a tout à fait disparu).

Calibre moyen. — Bombardelle entière ou à chambre. — Serpentine entière ou à deux chambres pesant de quatre à six cents. — Moyenne serpentine de 5 pieds. — Grosse hocquebusse sur roues ou sur tréteaux. — Gairet. — Petit veuglaire. — Grosse demi-serpentine.

Petit calibre. — Demi-serpentine. — Petite bombardelle à une, deux ou trois chambres. — Petit baston à deux chambres. — Hocquebusse moyenne ou simple, nouveau ou ancien modèle, à crochet ou sur tréteaux, sur roues ou sur charriot. — Grosse couleuvrine à crochet.

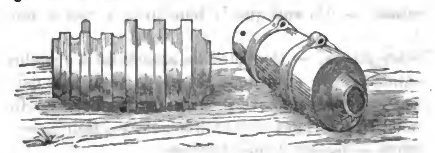
Armes portatives. — Couleuvrines d'ancien ou nouveau modèle, à crochet ou à main. — Hocquebusse à main.

Les comptes de Metz sont muets en ce qui regarde le détail des opérations de la fonte. Nous voyons cependant qu'en 1385 les frais du moule sont laissés à la charge du maître bombardier. — Un compte de 1413 cite, comme servant à retenir les différentes portions d'un moule de bombarde, cinq cercles *(saucles)*, six montants verticaux *(montains)* et une croisée *(cruxié)* qui permettaient sans doute de descendre l'appareil dans la fosse. — En 1494, un compte des *sept de la guerre* parle d'un moule de serpentine en cuivre *(molle de cuivre)*; il nous montre aussi qu'on savait déjà placer et renouveler au besoin des masses de lumière en cuivre pur. Cette dernière opération s'appelait *la reffection du pertus au bouter le feu qui est très grant.*

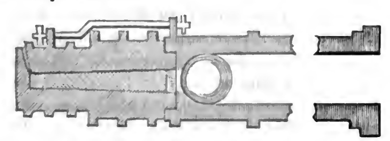
Les spécimens les plus certains de l'ancien matériel de l'artillerie messine sont, à notre connaissance, conservés au musée des modèles de l'école d'application et à l'ancien château de Mardigny.

A l'école d'application se trouvent deux chambres de moyennes bombardes en fer forgé d'un bon travail. Nous

en avons fait un croquis réduit au quinzième environ de leur grandeur naturelle.



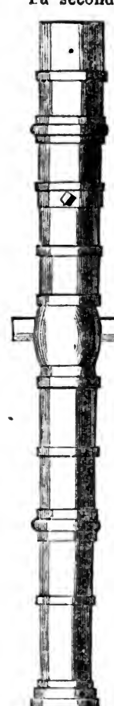
La première est évidemment la plus ancienne; elle peut appartenir au commencement du quinzième siècle, sinon à la seconde moitié du quatorzième. Sa forme, irrégulièrement massive, trahit par ses tâtonnements l'enfance de l'art. Six gros cercles sont forgés autour de cette chambre dont les parois ont un renfort prononcé à partir du troisième cercle jusqu'au point où ils se coupent pour laisser passer un bourrelet de moindre diamètre servant à l'encastrement de la chambre dans la volée. Cet encastrement était complété par une longue broche de fer mobile reliant le piton qui couronne le second cercle à un piton semblable fixé sur la volée. A chaque extrémité cette broche était maintenue par une cheville. La hauteur insuffisante du piton de la chambre, qui ne dépasse pas celle des trois derniers cercles, devait forcer la broche à un coude pour arriver au tenon de la volée. Nous avons essayé de donner une idée de cet assemblage par la coupe suivante.



Les traits verticaux indiquent la volée, les traits obliques indiquent la chambre; celle-ci est remplie de poudre et bouchée par un tampon de bois contre lequel vient se

placer le boulet de pierre. Pour plus de clarté nous avons figuré hypothétiquement la broche qui relie les deux tenons.

La seconde chambre est d'une facture beaucoup plus franche. Au lieu d'un tenon elle en a deux et sa saillie d'encastrement est beaucoup plus prononcée, ce qui indique un progrès dans la liaison des deux parties. Enfin la position même des deux pitons situés en dehors de la ligne de mire, ce qui n'existe pas dans l'autre chambre où le piton se trouve juste vis-à-vis la lumière, montre qu'on commence à se préoccuper du pointage.



Voici les principales dimensions de ces chambres ou *boites;* nom qu'elles avaient, par parenthèse, conservé au village de Semécourt où elles servaient aux salves des réjouissances. Nous les considérons comme provenant de la maison-forte que possédait cet ancien village du pays messin. L'école d'application en a fait l'achat en l'année 1851.

N° 1. Poids, 63 kilg. 400 hg. Longueur totale, 430 millimètres. Diamètre de l'âme à la bouche, 70 mill.; au fond, 65 mill.; longueur de l'âme, 400 mill.. Les parois ont à la bouche plus de 60 mill. d'épaisseur, et le canal de la lumière est assez grand à son orifice pour qu'on puisse y introduire le petit doigt.

N° 2. Poids, 46 kilog. Longueur totale, 495 mill.; diamètre de l'âme, 45 mill.; longueur de l'âme, 475 mill.

La bouche à feu déposée au château de Mardigny nous paraît être une demi-serpen-

tine de fer de la fin du quinzième ou du commencement du seizième siècle. Elle est munie de tourillons et renforcée par un certain nombre d'anneaux de différentes grosseurs. L'écusson de la cité de Metz se remarque près de la tête de culasse qui a 12 cent. de diamètre; celui de l'âme en a huit seulement. La longueur totale est d'un mètre 53 cent. Nous reproduisons cette bouche à feu d'après un dessin réduit au dixième et publié par M. Victor Simon, dans une *Notice sur Châtel-Saint-Blaise et l'Aqueduc romain*.

Noms et devises. — On était, paraît-il, dans l'usage de mettre une devise rimée sur chaque bouche à feu; en voici cinq dont le texte est arrivé jusqu'à nous :

I.

L'an XXXIII IIII^{c} et mille,
Fuz faicte, et m'appelle-on Habille.
Collignon Croignat m'a faict faire.
Pour démontrer que je scay faire.
(*Hist. de Metz*, preuves, t. V, p. 396).

II.

L'an trente six mil quaitre cents,
Fus faicte pour user mon temps
En la garde et pour la deffence
De ceulx qu'à Mets font offence,
Pour les pugnir et justicier.
Propice suis à tel mestier,
Et qui volroit scavoir mon nom,
Redoubtée m'appelle on.

III.

Je suis Redoutée nommée
Deffiant ceulx qui contre mets
Vouldront venir à teste armée
Pour leur bailler mes entremets
Mil iiijclxxi.

IV.

Pucelle suis non violée,
Pour contredire fièrement
A gens cuidant, à la vollée
Domager Mets indehuement
Mil iiijclxxi.

(*Chron. mess.* p. 199 et suiv.)

V.

Gergon suis, serpent venimeux
Desirant par coups furieux
Ennemis de nous esloigner
Jehan le Noir, maistre canonnier
Et Conrard Coin, coadjuteur.
Eulx ensemble maistres fondeurs,
Me firent par terme prefix
Mil iiij^e septante six

« Je suis faicte par l'ordonnance de Mess^e Nemmery Renguillon, Regnauld le Gournais et Nicole Papperel, en celle année sept de la guerre et de l'artillerie. »

(*Preuves de l'hist. de Metz*, t. VI).

On voit qu'outre ces légendes plus ou moins habilement rimées, mais dont nous avons trouvé peu d'exemples ailleurs, chaque bouche à feu recevait un nom propre selon un usage encore aujourd'hui en vigueur. Le lecteur aura sans doute remarqué avec nous qu'en 1436 et 1471, on fond deux bombardes du même nom. Celle de 1471 était de plus petit calibre et s'appelait *la moyenne Redoublée;* les *Chroniques messines* nous apprennent qu'en 1483 elle contribua à la prise de Richemont avec une autre petite bombarde du nom de *Commercy.*

La bombarde *Habile* de 1433 était bien la propriété du seigneur qui l'avait fait fondre, car, en recourant à la même source, on voit son maître profiter des épreuves de la grosse *Redoublée* (1436), pour faire tirer en même temps une *petite sienne bombarde.*

Affûts et voitures. — Sur quoi reposaient les premières bouches à feu? Elles étaient, comme nous l'avons avancé, d'un calibre fort léger, servies par un ou deux hommes et affûtées probablement sur deux tréteaux ou une pièce de bois creusée tant bien que mal. Lorsque la mode des grosses bombardes prévalut, ce qui ne devait pas tarder, on songea plus sérieusement aux moyens d'asseoir ces nouveaux engins.

L'ordonnance des Treize, que les *Chroniques messines* rapportent à la date de 1348, paraît la première expression du besoin de mobiliser les bouches à feu. On y parle des *cheiriats* d'artillerie comme d'une chose toute nouvelle. L'inventaire de 1406 en mentionne vingt-six qu'il divise en ferrés *xallés* (avec échelles) et non ferrés; il nous apprend encore que les bombardes avaient pour affûts des *teillers* (bois assemblés par des broches de fer ou *tela*).

A les considérer seuls, les comptes ne nous fournissent point assez de renseignements pour reconstituer la nomenclature complète des parties en fer et en bois de l'ancien matériel de la cité. Néanmoins ils nous permettent d'avancer que, dès 1413, certaines bouches à feu avaient l'équivalent de l'ancien *tellier* dans l'affût ou *fust,* sans roues, reposant sur des *chers* ou *cheiriats* faits exprès pour elles. L'affût consistait en un lourd assemblage de madriers de noyer ou de chêne munis d'anneaux destinés à faciliter sa manœuvre et sur lequel la bouche à feu était fixée par de forts *liens* ou bandes de fer; ceux-ci étaient de leur côté assujettis au bois par des boulons et des *osses* ou chevillettes. Le charriot était muni d'une paire de roues, d'un essieu (*exit*) et d'une limonière. Une cinquantaine d'années après, on semble avoir tout à fait rejeté l'ancien système;

il n'est plus question de *chariot* et c'est immédiatement sous l'affût appelé alors *demi-char* qu'on place les roues. Nous voyons une vingtaine d'exemples de ce genre en 1467. C'est le premier âge de l'affût moderne. Voici quels sont à peu près les prix moyens de ces *affustemens*, *adoubemens* et *ferremens* — ce sont les mots génériques — pendant la période qui nous occupe :

1413. Un char de bombarde, 40 sous. — Un fust, 8 sous.

1416. Bois d'un char de bombarde, 8 sous. — Transport du bois, 14 deniers. — Façon, 10 sous. — Une paire de roues et de limons, 12 sous.

1446. Affût d'une serpentine de fort calibre, 16 sous. — Ferrure, 24 sous. — Limonière, 2 sous.

1467. Une paire de roues, 8 sous. — Limonière, 2 sous. — Ferrure de deux affûts de bombarde et de veuglaire, 44 sous. — Ferrure de trois hocquebusses, 3 sous.

1469. Ferrure d'un gros veuglaire, 72 sous.

1473. Affût et ferrure de deux serpentines, 30 sous.

1494. Façon de l'affût d'une serpentine de 700 livres, 8 sous. — Deux roues et essieu, 12 sous. — Ferrure, 38 sous. — Affût de deux hocquebusses, 6 sous.

Projectiles [1]. — Le manque de documents ne nous permet pas de voir si les premiers projectiles ont été comme partout ailleurs de grosses flèches à fortes pointes nommées *carreaux*.

Au quinzième siècle, les pièces de gros calibres sont chargées à boulets de pierre extraits des carrières du mont Saint-Quentin, de Pontoy ou de Valiprey, arrondis au marteau par les maçons, et calibrés au moyen de patrons en fer. Les plommées ou projectiles de plomb sont réservées pour les petits calibres et les armes portatives. Le plomb revient en moyenne à 28 sols les cent livres.

---

[1] Voir pour tout ce chapitre nos pièces justificatives.

Un cent de petites pierres de bombardes portatives coûte 16 sols en 1416; une grosse pierre de bombarde revient à elle seule presque aussi cher, 10 sols. Ce prix élevé fait concevoir pourquoi on donne un sou pour tout boulet rapporté après une épreuve. En 1494, le cent de pierrres de courtault vaut encore 15 francs ou 9 livres messines.

Avant de partir pour un siége, on avait soin de choisir et de calibrer — *eslire et mettre à point* — les boulets de pierre les plus durs. Un patron ou modèle qui porte à Metz le nom d'*achantillon* servait à faciliter le contrôle. (*Compte du siége de Richemont*).

Pendant les trente dernières années du quinzième siècle, on cherche visiblement à remplacer les boulets de pierre par les plommées, même pour les forts calibres, et on remédie à leur défaut de consistance en les traversant par de fortes pointes de fer. La signification ambiguë du mot pierre qui s'applique indistinctement à des projectiles de toute nature ne nous permet pas de dire si la cité fit faire des projectiles de fer, vers le temps où Louis XI en ordonna l'emploi dans son artillerie. Nous ne voyons qu'en 1518 un forgeron livrer d'un coup 68,000 pierres de fer à 20 sous le cent.

Des projectiles incendiaires — *pieres de feux* — sont à diverses reprises mentionnées dans les comptes avec des détails assez curieux. Ceux que le maître bombardier Lallement fait pour le siége de Florange (1416) sont composés d'un amalgame de poix, de poix régales, d'étoupes et de suif, détrempés avec de l'huile, roulés dans des chiffons de toile, dans un morceau de peau de chèvre, puis ficelés et cordés avec soin. Nous passons sous silence et pour cause « d'autres estoffes qu'il ne volt mie nommier » dit mystérieusement notre texte en parlant de l'artificier.

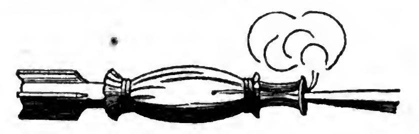
D'après deux autres devis de la même année, on serait revenu sur ces premiers essais en les perfectionnant. Le camphre et l'arsenic (canfre et arxenicle) prêtent cette fois leur concours au suif et à la poix. Le chiffon de toile

(linsuel) est remplacé par du chiffon de laine (fustenne). Enfin nous voyons apparaître une certaine boîte ou *buste de fer à getter* feu, qui, faisant corps avec ce nouveau projectile, devait augmenter sa justesse, sa portée et son effet. De plus, ces boules infernales sont maintenues par plusieurs liens de fer ou de cuivre rouge (*rouge-couivron.*)

Nous avons dit qu'en 1473 un maître, du nom de Nicaise, enseigne aux Messins la manière de faire des *lances* et des *demi-lances pour serpentines*. La brièveté de cette mention ne nous permet point de voir si elles étaient pareilles aux vingt-cinq *lances à jeter feu* que deux bombardiers font un peu plus tard pour 128 sous; celles-ci sont des tubes de fer blanc bourrés d'artifices et liés par du fil de fer.

Le paiement des matières nécessaires à la confection de cent cinquante fusées valant 33 sous le cent, nous permet, dès 1416, de voir qu'elles étaient composées : 1° d'un *fust* ou bois de flèche *empenné* à un bout et terminé en guise de pointe par un *fer de fusée*, tube creux d'où doivent jaillir les matières inflammables; 2° d'un sachet (sachas) en peau corroyée (pelz de corrion) bourré sans doute d'artifices, lié (loié) au bois de la flèche par du fil d'archal (filz d'archas) et mis en communication avec le fer de fusée.

L'image présentée par cette nomenclature offre assez d'analogie avec la planche d'un manuscrit de la bibliothèque de Strasbourg, qui représente une fusée du commencement du seizième siècle. Nous avons pu sur ces deux bases rétablir un croquis de la fusée messine.



En 1494, le maître bombardier Jacob expérimente,

devant une nombreuse assemblée, des artifices de sa composition. Le théâtre de cette épreuve est le Saulcy, et le laboratoire d'où sortent ses matières est l'officine d'un pharmacien.

Poudre et artifices. — A en juger par ce qui se pratique en même temps dans d'autres pays, le dosage de la poudre paraît à peu de chose près s'être toujours rapproché du dosage actuel. Nous ne nous étendrons point sur les imperfections de sa fabrication que M. le colonel Suzane a très-bien fait ressortir dans un récent mémoire. Nous nous contentons seulement de faire observer que dans le courant du quinzième siècle on connaissait trois sortes de poudres *(poure* ou *poulre)* plus ou moins grossières, dites poudre de bombarde, de couleuvrine et d'amorce. Conservées en *tonnelz* ou en *harenguières* dans les caves du Palais, elles sont réparties, dès que les besoins du service l'exigent, dans le premier récipient. Nous voyons pendant le siége de Richemont utiliser à cet effet jusqu'aux cuves à lessive *(cuves buweresses)*.

Les estoffes ou matières propres à la composition des artifices s'achètent en général chez l'épicier ou chez l'apothicaire. Outre le salpêtre et le soufre, citons parmi les plus usuelles la poix simple ou régale, le suif, l'huile, le camphre, l'arsenic (*arxenicle*) la térébenthine *(tormentine)* et plusieurs autres substances sur lesquelles on paraît garder un prudent silence. On trouvera un peu plus de détails sur ce sujet dans notre chapitre *Projectiles*.

Le salpêtre, le soufre et le charbon s'achètent à part, suivant l'occasion ou les besoins du moment, en quantités qui varient de vingt à deux milliers de livres; puis ils s'amalgament sous la surveillance des maîtres bombardiers. Quelquefois on achète la poudre toute faite: la livre vaut dix-huit deniers en 1469 et le cent coûte onze livres en 1518. La journée d'un poudrier se paie aussi dix-huit deniers. — Les matières premières se pilent d'abord dans des mortiers de

cuivre, mais en 1473 la ville paraît si satisfaite des services que lui rend un moulin à poudre qu'elle en achète un second pour soixante sols. — C'est toujours le soufre vif qui est recherché; il vaut de six deniers à deux sous la livre, et de quarante sous à quatre francs et demi le cent. — Le charbon de saule, qui est seul employé, ne vaut, en 1473, qui six deniers la charretée. — Le salpêtre, qu'on éprouve souvent le besoin de recuire et de raffiner, se paie de six à treize francs le cent. La ville en achète de grandes quantités dans les vingt dernières années du quinzième siècle et prépose à leur manipulation un maître *salpetry* du nom de Watier. Il émarge vingt sous par mois.

Agrès, armements [1] *et canonnières.* — Les bouches à feu messines sont ou à *chambres* ou *entières.*

Dans le premier cas, on pouvait à son aise charger de poudre la culasse mobile appelée chambre, en boucher le contenu avec un tampon de bois, puis l'encastrer dans la volée qui recevait de son côté le projectile, et la prémunir contre les effets du recul par divers moyens sur lesquels nous n'avons point à insister ici.

Dans le second, la charge était introduite au fond de l'âme à l'aide d'un écouvillon porte-cuiller *(cuyelliez);* le tampon se plaçait à l'aide d'une *pique* dans le fond de l'âme et le projectile se refoulait à l'aide d'une *verge* ou *chasse de fer* ou bien encore d'un bâton de frêne. Les tampons sont payés au tourneur à raison d'un blanc pièce ou d'une vingtaine de sous le cent des plus gros.

Outre les *piques à mettre les tampons* et les *battons de fresnes pour charges de serpentines*, les servants sont équipés de sacs à charge ou sachets de peau corroyée *(corion)* et de leviers plus ou moins grands *(perches et menenaux)* « pour aydier autour de l'artillerie. »

---

[1] Voir pour tout ce chapitre le *compte* du siége de Richemont publié par les Bénédictins dans le tome VI de leurs *Preuves* (1483).

Devant la bombarde se place d'ordinaire un parapet de gros madriers reliés par des broches et des crochets de fer. Au milieu, un panneau se lève à force de cordes dès qu'on veut commencer le feu. Le nom de *mantel* est toujours donné à ce rempart mobile monté sur un train à grosses roulettes; pièce énorme dont l'achèvement exigeait bien cent cinquante journées de charpentiers et dont le déplacement ne pouvait s'opérer sans les efforts réunis d'une douzaine de manouvriers.

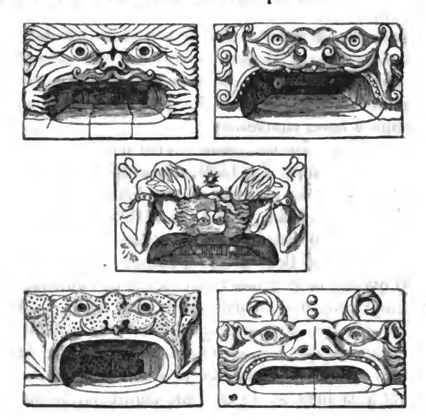
Outre les manteaux qui partaient avec le matériel de siége, il en était d'autres qui demeuraient à poste fixe pour couvrir les bouches à feu mises en batterie aux ouvrages extérieurs de la place.

Des trous ronds appelés *canonnières* servaient au tir de l'artillerie renfermée dans les tours. Ces canonnières affectent en général la forme d'un entonnoir qui va se rétrécissant du côté des servants de la pièce comme une lorgnette dont on a tiré les tubes. Cette disposition présentait l'avantage d'élargir le rayon visuel en offrant moins de prise aux projectiles ennemis; nous en avons surtout remarqué la trace dans un petit réduit fortifié qui défendait les approches de la porte des Allemands et que le génie militaire a eu la bonne pensée de conserver intact. C'est un spécimen excessivement curieux d'ailleurs des caprices artistiques qui pouvaient, au commencement du seizième siècle, concourir aux travaux de défense d'une place. Les cinq canonnières[1] dont le réduit en question est garni, présentent des sculptures semblables à celles dont, vers la même époque, les architectes italiens enjolivaient parfois les portes et les fenêtres. Quatre d'entre elles représentent d'effroyables ou

---

[1] Nous les avions dessinées, en 1856, dans une promenade faite avec l'éloquent biographe de *Francisque de Sickingen*, M. de Bouteiller. — Depuis ce temps une notice parue dans les *Mémoires de l'Académie de Metz*, nous a permis de reproduire purement et simplement le croquis de M. Bellevoye.

de sataniques figures qui semblent, en roulant de gros yeux, s'efforcer de cracher encore leurs projectiles. La cinquième, d'une allégorie plus saisissante mais d'un goût moins relevé, est une émanation directe de la grosse gaieté de nos pères. Elle représente un guerrier fort chevelu et fort déculotté dont le derrière menaçant se charge aussi d'annoncer la canonnade à l'ennemi. — Les gravures ci-jointes se chargeront d'achever notre essai de description.



Épreuves du matériel. — Dès que la bouche à feu était placée sur son affût et sur son chariot, on la traînait au *poids de la ville* où on vérifiait le déchet subi par les matières employées à la fonte, puis on tirait deux ou trois coups d'épreuve, ce qui ne se faisait pas sans donner une douzaine de sous pour le *vin des bombardiers*.

Le lieu choisi pour cette expérience paraît être d'abord le Rimport, c'est-à-dire presque l'emplacement occupé par

le polygone. Dans la seconde moitié du quinzième siècle, les terrains vagues situés devant le pont des Morts paraissent préférés. Ces coups d'épreuve étaient tirés à boulets de pierre et on donnait, suivant un usage encore pratiqué, une gratification aux personnes qui les rapportaient. Rappelons que cette gratification équivalait au seizième du prix d'un projectile de grosse bombarde qui coûtait 16 sols en 1413. Il ne faut donc pas s'étonner d'un pareil encouragement.

Toutes ces épreuves n'étaient pas décisives. En 1446, on est obligé de refaire jusqu'à trois fois une serpentine.

En 1452, l'essai d'une bombarde et le transport de son matériel nécessitent l'emploi de quatre voitures; on paye deux sous à leurs charretiers.

Les bouches à feu paraissent tirer à d'assez grandes portées pour le temps. En 1429, les projectiles de grosses bombardes vont du pont des Basses-Grilles à la côte de Saint-Julien; en 1444, depuis Saint-Hilaire à la digue de Wadrineau et au Ban-Saint-Martin; en 1518, de Sainte-Ségolène au fort Belle-Croix. Philippe de Vigneulles dit (p. 38) que les deux grosses bombardes de Saint-Hilaire — sur l'emplacement du Palais de Justice actuel — tiraient jusqu'au sommet du mont Saint-Quentin en 1490, mais nous craignons que son patriotisme n'ait exagéré le fait et nous ne l'enregistrons qu'avec réserve.

Quant à la justesse du tir, elle paraît satisfaisante dans les rares occasions où l'artillerie messine parle un peu haut. On pourra consulter à ce sujet notre chapitre sur les services rendus en temps de guerre. Il est également à noter que les bombardes de la ville n'éclatent jamais.

Vigneulles nous a conservé le souvenir d'une épreuve qui ferait frémir d'indignation toutes nos sociétés archéologiques.

Le 15 juillet 1523, les Sept de la guerre font atteler un des gros canons de la grange d'Anglemur. Traîné par vingt

forts chevaux, dans les fossés de la porte Serpenoise, il est affûté sous le pont contre une ruine de construction romaine qui avait été récemment découverte. Du premier coup, le boulet de pierre la traverse, malgré sa grande épaisseur, et va s'enfoncer dans un mur moins ancien. Le second projectile accomplit le même trajet et renverse un grand pan de celui-ci sans faire autre chose que traverser de nouveau l'antique maçonnerie, dont la solidité étonne fort les assistants.

Armes portatives. — La couleuvrine ou couleuvrenne est, au moyen âge, l'arme portative par excellence. Trompés sans doute par une acception plus moderne de ce mot qui s'appliqua ensuite à de vraies bouches à feu, nos historiens modernes se sont en général rendu un compte peu exact de la couleuvrine. C'est, d'après les rares monuments que nous avons eu occasion de voir, un tube à plusieurs pans de fer ou de bronze, long d'environ un mètre; les parois sont fort épaisses; la culasse est presque toujours ornée d'un écu destiné à recevoir une marque de propriété. Au-dessous de cet écu se trouve une lumière placée comme celle d'une bouche à feu. La culasse, prolongée de 20 centimètres environ au-dessous de la lumière, forme une espèce de logement où s'enfonçait une crosse en manche de bêche. Le canon, quand il est pesant, est muni d'un appendice ou *crochet* de même métal, qui devait, croyons-nous, servir à le fixer solidement sur une sorte de fourchette pareille à celles dont se servirent plus tard les arquebusiers. Autrement, le couleuvrinier n'aurait pu mettre le feu à son amorce. La description que nous venons d'ébaucher nous montre aussi qu'il était impossible au coulevrinier d'épauler; il tirait au juger, sans point de mire, en imprimant plus ou moins de déviations au manche de son arme. Ne nous hâtons pas cependant d'en conclure que son feu était incertain; un des plus intéressants voyages en Chine qui aient été écrits, celui du père Huc, je crois,

affirme que les fusiliers chinois sont, sans autre moyen, arrivés à une précision surprenante dans leur tir à la cible.

Selon nous, la couleuvrine a dû apparaître à Metz, comme partout, de 1425 à 1435. Nous n'en trouvons aucune trace dans les comptes de la cité, parce que les frais de fabrication de ces armes portatives n'ont jamais été à sa charge, mais bien à celle des particuliers ou des corporations de métiers. Les *Chroniques messines* rapportent qu'en 1444 on fit faire des hacquebuttes et de grosses couleuvrines à crochet, mais *l'hocquebusse*, *hacquebutte* ou arquebuse de petit calibre ne paraît bien clairement comme arme portative qu'au seizième siècle, dans l'inventaire de 1508. Avant cette époque ce n'est, contrairement à l'opinion généralement répandue, qu'une bouche à feu de petit calibre.

Pendant que nous en sommes sur ce chapitre, réfutons une erreur accréditée par tous les ouvrages spéciaux. Elle consiste à parler d'une forme primitive de l'arquebuse en se basant sur une étymologie française qui n'existe pas. L'*arc* n'entra pour rien dans la formation du mot *Arquebuse*, c'est tout bonnement une corruption du mot Hacquebutte ou Hocquebusse, seul employé dans les textes du quinzième siècle, et qui est une dégénérescence de l'allemand *hakenbussen* (*haken*, croc, et *bussen*, canon). L'hacquebutte était une pièce d'artillerie légère, munie de tourillons, dont un croc dentelé, fixé sous la tête de culasse, facilitait le pointage. On en voit encore deux exemples au château de Mardigny.

Etablissements de l'artillerie. — Hors le Palais, dans les caves ou *voltes* duquel le salpêtre est soigneusement enfermé sous plusieurs clefs, et où sont exposées quelques bouches à feu de tout calibre (la chambre des Sept de la guerre était, par exemple, ornée de deux hocquebusses sur roues), tous les arsenaux ou *grainges* de la ville sont à portée des fortifications.

L'inventaire de 1406 nomme comme tels le grenier de l'hospice Saint-Nicolas, une grange sise derrière la porte du

grand pont des Morts, et une maison qui faisait face à l'église Saint-Marcel.

En 1496, l'évêque de Liége était de passage à Metz. Une fois ses dévotions faites, il n'eut rien de plus pressé que d'aller voir *les artilleries* de la *grainge devant Saint-Marcel*, « car combien qu'il fust évesque, dit Aubrion, il les véoit volontiers. »

A peu près vers le même temps, le roi des Romains poussait aussi son admiration pour le matériel messin jusqu'à en demander le prêt au conseil de la cité; mais les bonnes raisons ne manquent pas à celui-ci pour éluder une demande aussi *estrainge*.

Le nombre des arsenaux s'était alors accru, car les textes contemporains citent les grainges nouvelles du Saint-Esprit et d'Anglemur, qui se trouvaient la première près des Clairvaux, et la seconde sous Saint-Arnould. — Un certain nombre de bouches à feu étaient en outre remisées chez les particuliers: c'est ainsi que les hôtels de Michel de Gournay, Wiriot Roucel et Papperel, se trouvent mentionnés dans un compte de 1496. (V. nos pièces justificatives.)

Faisons observer toutefois que ce nom d'arsenal ne doit pas être pris dans son sens actuel; c'est tout au plus si on y fabriquait de la poudre et des artifices.

Au mois de novembre 1518, les gouverneurs de l'artillerie achètent à Didion le prêtre, moyennant 36 livres, dans l'intention d'en faire une fonderie, une maison sise devant les Cordeliers, sur la rue qui porte encore le nom de *rue de la Fonderie*.

Nous ne croyons pas cependant que l'établissement d'une fonderie date de cette époque; un passage d'un compte de 1448 paraît déjà en désigner une. (V. les pièces justif).

Mentionnons enfin la maison de la Burlette, au haut de Sainte-Croix, qui servit en 1482 au dépôt de salpêtre; un grenier à charbon, placé derrière Saint-Sauveur; une armurerie et une forge qui devaient rendre quelques services

à l'artillerie. Le *moulin à armures* était mu par la Moselle dans l'intérieur de la ville, et un incendie, dont parle Jehan Aubrion, permet de constater qu'avant 1491 le conseil de la cité avait élevé les bâtiments d'une forge pour l'exploitation du minerai qu'on récolte aujourd'hui sur le territoire d'Ars.

Approvisionnements. — Ils sont importants, constamment renouvelés, et donnent une haute idée de la prévoyance des magistrats qui ne pensaient jamais plus qu'en temps de paix à fortifier leur ville; aussi un chroniqueur messin exclamait-il, dès 1518, cet adage tant répété depuis: *Beata civitas quæ tempore pacis parat se ad bellum. (Chron. mess.,* p. 736*)*.

En pareille matière, les inventaires sont les plus précieux documents à consulter. Or, il reste trace de deux inventaires d'artillerie. On ne trouve plus aux archives de la ville le plus ancien, dont les bénédictins, auteurs de l'histoire de Metz, nous ont heureusement transmis la teneur (t. 4 des *Preuves*). Nous y voyons qu'en 1406 le matériel conservé dans les trois grainges de la ville se composait de deux grosses bombardes d'airain, de dix-sept moyennes bombardes, de dix-huit bombardes plus petites, de neuf pièces de *chesse* de fer pour « geteir pierres de feu. » (Nous avons lu Chesse au lieu de Cheſſe que porte le texte des Bénédictins, sans doute à la suite d'une erreur de lecture fort concevable du reste). *Chesse* est employé à la même époque ailleurs pour désigner la *chasse* ou volée dans laquelle venaient s'encastrer les chambres de bombardes ou de canons. Puis viennent deux milles sept cents projectiles de pierre, huit chariots d'artillerie ferrés et dix-huit non ferrés, quatre poulains ou brancards à roulettes pour le déchargement du matériel, deux manteaux, douze cents de poudre en neuf tonneaux, douze cent soixante-dix-neuf livres de salpêtre en cinq tonneaux, deux cents de soufre, et trois mortiers de cuivre pour piler la poudre.

En somme, c'est là un approvisionnement assez respectable pour le temps, car il est permis de supposer qu'à part trois bombardes qualifiées de *neuves* sur l'inventaire, tout se trouvait dans le même état à la fin du 14e siècle. Puis il n'en faut pas conclure non plus, comme l'ont fait MM. Huguenin et de Saulcy dans leur *Siège de 1444*, que ce soit là tout le matériel dont pouvait disposer la cité. Nous avons affaire, ne l'oublions pas, à une nomenclature partielle, car le Palais, les châteaux de porte et les tours, avaient aussi leur contingent d'artillerie. — Le manque de documents ne nous permet point d'avancer ici de chiffres nouveaux. Il nous sera permis du moins de les évaluer par à peu près, en compulsant un compte du changeur qui, trois ans après, en 1409 (v. nos pièces justificatives), constate la présence de trois bombardes à la seule porte Serpenoise, et d'une quatrième à la tour Sainte-Glossinde, qui en était on ne peut plus voisine. Si, comme un autre document de 1411 autorise à le faire, nous en supposons un nombre à peu près égal sur d'autres points aussi susceptibles de défense, nous réunissons sans efforts une soixantaine en tout de bouches à feu de divers calibres.

De 1413 à 1436 nous trouvons trace de la fonte de quatre pièces de gros calibre. C'est probablement de celle-là que veut parler le curé de Saint-Eucaire, lorsqu'à cette dernière date il dit qu'on exposa devant le Palais quatre belles bombardes à l'admiration des gens. Ce qui n'empêchait pas les seigneurs d'avoir leur artillerie particulière. Ainsi nous voyons Nicolle Grognat profiter des épreuves de la grosse *Redoutée* pour éprouver le feu de sa petite bombarde *Habile* (1434).

De 1440 à 1460, il est fondu encore un grand nombre de courtaux et surtout de serpentines. On peut à ce sujet consulter, outre les extraits des *Chroniques messines,* entre autres celui de la page 223, un grand nombre de mentions éparses

dans les *Comptes du changeur* et reproduites pour la plupart dans nos pièces justificatives. En 1467 on fait faire beaucoup d'hocquebusses. Un mouvement inusité se produit dans l'armement de la place : on appréhende l'approche de Charles-le-Téméraire. Deux années avant, les métiers avaient reçu l'ordre d'ajouter des couleuvrines, des serpentines et des veuglaires à l'armement de leurs tours. Dix grosses bombardes et sept voitures de bombardelles vont renforcer le matériel des châteaux des portes[1].

L'année 1469 ne ralentit point cette activité. On fond des bombardes, des veuglaires ; on fait de gros achats de munitions, on recrute des bombardiers étrangers. En 1471 et 1476, nouveaux arrivages de munitions ; trois nouvelles bouches à feu sont baptisées des noms de Pucelle, de Gorgone et de Redoutée n° 2[2].

Le coup de main du duc de Lorraine vient donner raison à tous ces préparatifs. Aussitôt l'artillerie des tours et des portes est passée en revue et augmentée encore. Pendant treize semaines une dizaine d'ouvriers poudriers travaillent sous la direction de deux maîtres. On accapare le plomb, le fer, le soufre ; on fait venir en un seul train quarante-cinq voitures de charbon. Charrons et serruriers sont constamment occupés aux réparations du matériel qui s'accroît à une fois de cinquante hocquebusses.

Une pièce intéressante — dont il ne reste plus aujourd'hui que la copie imprimée dans le tome 6 des *Preuves de l'histoire de Metz* — nous montre de quoi se composait en 1493 l'artillerie d'un château de porte comme celui du pont des Morts.

« *Au haut de la tour*, une grosse serpentine sur affût à roues, montée de ses agrès ; — *dans une chambre sur la*

---

[1] *Journal d'Aubrion*. — Comptes du Changeur.
[2] Comptes. — *Preuves de l'histoire de Metz.*

première terrasse, cinq coulevrines et six grosses hocquebusses dont quatre sur tréteaux et *deux assez portatifs* ; — *sur cette même terrasse*, un veuglaire et une bombardelle, sur roues, chacun à deux chambres. »

Une grosse hocquebusse sur tréteaux se trouve dans chacune des tours qui flanquent la porte.

Au *bas baille*, c'est-à-dire à l'ouvrage extérieur qui couvre la porte, se trouvent enfin une bombardelle sur roues et un veuglaire à deux chambres.

Total : cinq bouches à feu, huit pièces légères et sept armes portatives.

Un inventaire de 1508, également reproduit par les Bénédictins dans le tome 6 de leurs *Preuves*, et dont l'original est encore aux archives communales, nous prouve que le seul armement des tours et des portes de la cité exigeait alors 45 serpentines, — 21 courtaux, gairets et gros *bastons*, — 19 bombardelles, — 193 hocquebusses, — 233 coulevrines, — 1500 projectiles, dont un tiers de fort calibre, — plus de trois milliers de plomb, — cinq à six milliers de poudre, — trois milliers de salpêtre et un millier de soufre.

Nous répéterons ici, dans un autre sens, la remarque déjà faite à propos du premier inventaire de 1406. Ces chiffres considérables ne représentent qu'une partie des ressources disponibles, puisque l'inventaire du Palais et des granges ne s'y trouve pas joint. — On est d'autant plus autorisé à le croire, que les années 1477, 1482 et 1485, sont signalées sur les registres de comptes du changeur par des achats considérables de salpêtre (de deux à quatre milliers par an), achats dont l'équivalent ne se retrouve pas ici, même en tenant compte des guerres précédentes.

Malgré la période de décadence qui comprend les trente années antérieures à l'occupation française, il paraît que les approvisionnements furent toujours l'objet d'une attention

spéciale, car le plus bel éloge qu'on en ait fait est parti d'une bouche royale que n'entrouvrait pas à coup sûr l'exagération du patriotisme messin.

En 1552, une lettre par laquelle Henri II annonçait l'occupation de la ville à M. de Selve, son ambassadeur à Venise, — lettre dont nous avons pu prendre copie, — affirmait, en énumérant les grandes ressources de la place, qu'il s'y trouvait plus de *cent grosses pièces d'artillerie*, *de neuf cents hacquebuttes*, et assez d'autres munitions pour *ne la perdre jamais s'il voulait*.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

Archives communales de Metz.

COMPTES DU CHANGEUR.

On ne trouvera ici que des textes inédits. Beaucoup d'autres non moins intéressants ont été donnés par les Bénédictins dans leurs volumes des *Preuves*, mais le cadre un peu restreint de cette étude nous impose l'obligation de renvoyer aux textes de l'*Histoire de Metz*, que nous avons pris soin d'indiquer.

1407 [1].

A maistre Stevenat, le cherpentier, pour plusieur sappe à deffaire et à reffaire et pour déchergier le cheif des bombardez.....

1409 — 1410.

Paieit à ung marchant estraingier le xx[e] jor du moix de may lan xiiijc et x pour iiijxx et v lbz de vis soufre (soufre vif) de ij solz la livre.....

---

[1] Nous reproduirions en tête de ce chapitre la lettre d'engagement de 1385, si elle n'avait été donnée *in extenso* dans notre chapitre III où le lecteur pourra la retrouver.

A Classequin le feivre, le xiij[e] jor du moix de descembre, à commandement des Sept de la guerre, c'est assavoir plusieurs oxes (chevillettes) et rondelles et pour rekoigner (reclouer) et remettre à point les fustes (affûts) des iij bonbairde de porte Serpenoize et pour une chaville de fert pour la bonbairde daieir la tor Sainte-Glossine........................... xxxij s. viij deniers.

1411.

Paieit à Claussequin lou feivre (le forgeron) de la ville, le xv[e] jour du moix de may l'an xiiijc et xi, v solz pour iij chaville de bombairdes à Pont dez Mour et iij sols pour une chaville de bonbairde à Pont Thieffroy et vj s. pour une grosse chaville pour la grosse bonbairde.

.... A maistre Jehan, maistre de bonbairde, le xiij[e] jour du di moix de novembre à commandement des Treses et des Sept pour sertain plaixir qu'il ait fait.......... x florins de xi sols.

1413.

Paieit à Burthemin, fil maistre Collairt qui fut maistre de bonbairde, le xx[e] jor de février l'an xiiijc et xiij, iij solz pour iij saichet qu'il ait fait pour metre de la poure de bonbarde.

.... A Perrin Dallehain, le marchant, pour ung cent et demy de couvre (cuivre), — à Hanry le Maigney pour ung cent de pottis (potée d'étain), et à Burthemin, fil maistre Collairt qui fut, pour despant fait à fondre la bonbairde.............. xi lbz xi solz.

.... Pour despent fait par les ouvrey le jor que on asaiont la nueve bombairde, iiij sols et ij sols pour lez ij piere qui furent rapportée.

.... A maistre Andreu le cherrey (charron), pour ung nuef chers (char) pour mettre la bombarde................ xl sols.

A Classequin le feivre, pour deux anel (anneaux) de fert pour mettre en la main de couvre de la nueve bombarde; pour [illegible] uclez (cercles) et pour vi montains (montants) et une cruixié (croisée) pour lyer le mole de la bombarde et pour le plaicet à cult; et pour le viez lyen à remettre à point, et pour deux altres liens de f[illegible] et pour ung anel (anneau) à cul du fuste de la dite bonbar[illegible]

xl solz; et pour le cherpentier pour la fesson du fuste de la dite bonbarde.................................... viij solz.

....

Paiey le vij^e^ jour de décembre à Symonat, maistre de bombairde, vj lbz, au commandement de s^r^ Weriat le Gournaix, pour Sept (comme Sept de la guerre.)

.... A maistre George, maistre de bombairde, pour cez guaiges de ij moix.. c solz.

1414.

Paiey le xiie jour de may à maistre Jehan de Namur, maistre de bombarde, pour plusieurs estoffe qu'il avoit achetée à Clément l'espicier pour faire essay de plusieurs de cez sciences. xxxviij solz.

Item, paiey à la femme maistre George, maistre de bombarde, pour la moitiet du moix de favrier, le jour qu'il fut mors. xxv solz.

1415.

A Jehan de Gondrecourt, maistre de bombardes, pour son estaiez (échéance) de la Chandelloure.................. lbz.

1416.

A maistre Symon, maistre de la bombairde, pour son sallaire, x lbz... et fuit cassez le di jour.

A maistre Jehan, m^e^ de bombarde, pour ses termes de S^nt^ Martin et de la Chandellour................................ xx lbz.

COMPTES DES SEPT DE LA GUERRE.

1416.

Pour les pieires de feux que Lallement, mastre de bombarde, fist pour giter à Florehenge et pour un cheiriat pour mener la bombarde.

[illegible]nier paiey pour ij quartes d'olle (huile)........... iij solz.

Item, pour ij linsuels (draps de toile, linceulx).... iiij s.

Item, pour ij livres de xeu (suif)........... xij deniers.
Item, pour poix............................. iij solz.
Item, pour estoppes (étoupes).................... iiij s.
Item, pour ij onces de ragal (poix-régale).......... iiij s.
Item, pour ij pelz de chièvre (peaux de chèvre)....... ij s.
Item, pour cordes........................ xvi deniers.
Item, pour filz .... vj den.
Item, pour autres estoffes qu'il ne volt mie nommer. iiij solz.
Item, à Jehan Robin pour fer.................... xxj s.
Item, au charreton (charretier) qui amenait la bombarde, pour traire le feu (faire feu) dez le baille de porte Serpenoise jusques en Rinport.......... ij solz.
Item, pour boix pour faire le cheiriat............ viij s.
Item, pour amener le dit boix................ xiiij den.
Item, à Jehan de Nancey et à Jehan de Luverdun, cherpentiers, pour ovrer (ouvrer) on dit cherriat et pour enfuster la dite bombarde v jornées à ij solz le jour vallent................................ x s.

A Poincignon le cherrier pour une paire de nueve ruee (roues) et pour une paire de limont pour le dit cheriat............................. xij s.

A charretons de l'Ospital (Saint-Nicolas), qui menont la dite bombarde devant Florehenge, con lor ont donnei de graice............................. ij s.

Somme cest article : iiij lbz iij sols.

....

Item, paiey à Clement l'espicier pour canfre et arxenicle (camphre et arsenic.................. iij solz.
Item, pour ij onces de ragal.................... iiij s.
Item, pour une buste (boîte) de fer à gitter feu..... iij s.
Item, pour ij pelz de chaivre et autre keur (cuir)... xx den.
Item, pour ij livres de poix.................... vij den.
Item, pour xeu............................. vi den.
Item, pour cordes........................ viij den.
Item, pour fustenne (futaine).................. vi den.
Item, pour estoppes........................ vi den.
Item, à Classequin, le feivre, pour plusieurs ferrures. iiij s.

Et fuit tout (tout fut) pour faire dez essais pour Lallement, mastre de bombarde.

Somme tout : xviij solz v deniers.

....

Item, paiey au grant Jaicomin, pour canfre........ ix sols.
Item, pour arxenicle.... .... iij solz.
Item, pour iiij lbz de poix..................... xij den.
Item, pour une pelz de chièvre............ xiiij deniers.
Item, pour cordes .... ix deniers.
Item, pour estoppes........................ vi deniers.
Item, pour ung viez linsuel .... xij deniers.
Item, pour oille.......................... xij deniers.
Item, pour rouge couivron (cuivre rouge) ... viij deniers.
Et fuit pour faire des essais.
Somme cest article : xviij solz i denier.

....

Item, à Clement, l'espicier, pour une litre de tormantine (térébenthine) prinse par Jehan de Gondrecourt pour pour faire ung essais.............. ij s. vi deniers.
Item, paiey à Nicquelosse de Metry, le masson, pour eslire et mettre à point les pieres de bombardes et pour plusieurs autres ovraige.............. xxx solz.

POUR L'ARTILLERIE.

Premier paiey pour ung cent de fusées que Jehan de Gondrecourt ait fait, c'est assavoir :
.... pour ung cent de fer de fusées............ xvi solz.
Item, pour trois pelz de corrion (peaux corroyées).. iij solz.
Item, pour faire ung cent de sachas (sachets).. xviij deniers.
Item, pour filz d'archas pour lez loier (lier). ... ij s. vi den.
Item, pour une peille à oie de terre (poëlon de terre), pour une quarte d'aixil et ung bichat de breize (bichet de braise)............................ xij d.
Item, à ung vallet qui l'aidait trois jornée...... xij deniers.
Item, à Richart, l'arbollestrier pour enfuster et empanner lez dites cens fusées.............. .... vi solz.
Somme : xxxiij solz.

Item, à Girart Galle et à Colignon du Waide pour demy cent de fusées qu'ilz ont fait et enfuster et empanner, iiij deniers pièce, vallent xvi s. viij den.

Item, pour demy cent de fer.................... viij s.

Item, pour coirion et filz d'archas et pour faire lez sachas. iiij s.

Somme : xxviij s. viij den.

Item, à Andreu Garselin, le masson, pour ung cent de petittes pierres de bombardes qui sont on grenier de l'ospital............................ xvi solz.

Item, à Demangin Bromal, le masson, pour une grosse piere de bombarde de la paireire (carrière) Sainct-Quentin con li fist taillier pour assaier............ x solz.

Item, à Aubertin, le bouchier, pour deux gros chabetez pour mettre lez dites fusées............. xiiij deniers.

Item, paiey à iiij manouvriers qui minrent à point lez chers et lez autres choses en la grainge de la ville et pour aidier à chargier et à déchargier .... et pour mener en la grainge plusieurs viez fust de bombardes qui estoient par lez portes.................... xx s.

Item, paiey au Xolletey, le cherreton, pour plus sieurs woitures qu'il ait fait des choses devant dites........ xij s.

Item, au Bouchier, le Pavrour (paveur), pour cez poinnes de plusieurs pieres qu'il avoit lever à la périère (carrière) pour la ville.......................... x solz.

Item, paiey au menitre de la Trinitei pour ung gros chelnes (chène) conz ont achitei à lui pour enfuster dez bombardes .... xxxiij solz.

Item, pour ung disney pour les maistres de l'artillerie et pour les charpentiers, fèvres, arbollestriers, mastres de bombardes et autres ouvriers de la ville qui furent visiter par les pourtes et par lez tours lez artilleries de la ville.......................... xxv solz.

Somme : viij lbz viij solz x deniers.

1418.

A maistre Jehan, m[e] de bombarde, pour son estaie de la Panteroste.......................... x ltz.

1428.

Je Harment de Gladebach, mastre de bombardes, faix savoir et cognissant (notifiant) à tous que, comme je soie estez aux gaiges et on servixe de mess[rs] le maistre eschevins, Treses jurez et communalté de la cité de Mets, pour certennes années, pour estre l'un de leurs mastres de bombardes, — duquel service et de tout ce que ad cause d'icellui service ilz povoient estre à moy tenu pour tous le temps passez que je lez ay servis et en or jusques aujourd'hui, — je cognois et confesse par cez présentes que mes dis seigneurs m'en ont bien paiez, contemptez et satisfait, et tant fait envers my (moi) que je m'en suis tenus et tien pour bien comptant et paiez. Et en aquitte bien par cez présentes mes dis s[rs] et tous autres à qui quitence en puet et doit appartenir pour tousiours mais. En tesmoignage de ce, je Harment de Gladebach devant dit ay mis mon seel pendant en cez présentes lettres de quittence que furent faites et données l'an mil quatres cens et vingt huict le quatorsième jour du mois de janvier.

(*Le scel a disparu*).

1431.

Je Jehan de Lanault, maistre de bombardes, fais savoir à tous que j'ay ehus et receu de mes chéers seigneurs le m[e] echevin, lez treses jurez et toute la communalté de la cité de Metz par la main de Jehan Laysné, chaingeour de la dite cité, la somme de cent solz de messains que m'estoient dehus pour le terme de Pasques darien passé ad cause dez vings livres de gaiges qu'ilz m'ont donneiz pour le service que je leur doie faire pour deux ans tant seulement que se doient paies à quatre termes l'année. Desquelx cent solz pour le dit terme et pour tous les autres termes devant passez, je me tien pour solt (soldé) comptant et paiez et en aquitte bien par ces présentes les dis de Mets, le dit Jehan Laysné et tous autres à qui quitence en appartient. En tesmoignaige de ce, je Jehan de Lanault devant dit ay mis mon seel plaquey en marges de cez présentes. Donné l'an mil quatres cens et trente et ung, le quars jour du mois d'avril.

(*Voir pour le sceau, nos pages de planches*).

1433.

Je Colart Jozel de Dynant, maistre de bombarde, faix savoir et cognissant à tous que j'ay ehus et receu de mes très chiers s^rs le m^e eschevin, lez treses jurez et toute la communalté de la cité de Mets par la main de Jehan Laisné leur chaingeour, la somme de sept livres et quinses solz messains que m'estoient dehues ad cause de mon service pour le terme de la S^nt Jehan Baptiste darien passsé. Desquelles sept livres et quinses solz pour le dit terme et pour tous les autres termes devant passez j'ay aquité et aquitte par ces présentes mez dis s^rs de Mets, le dit Jehan Laysné et tous autres à qui quittence en appartient. En tesmoignage de ce, j'ay mis mon seel plaquey en marges de ces présentes. Donné l'an mil iiijc trente trois le darien jour du mois de jung.

(Voir pour le sceau nos pages de planches).

1436 — 1437.

Compe de mastre Collart le bomberdier.

Paiey au dit mastre Collart le ve jour de jullet l'an xxxvi et suit pour son sallaire pour le terme de la Sainct Jehan l'an dessus dit... .... vii lbz xv solz.

....

Item, paiey à la femme du dit maistre Collairt pour lez gaiges du dit maistre pour vij sepmenne qu'il ait fait depuis le jour de la S^nt Jehan l'an xxxviij et en jusques au jour qu'il morut.......................... iiij lbz iiij solz.

....

A Anthonne Richief, mastre de bombardes, le xviij^e jour d'apvril l'an xxxvi pour le dairien paiement de la viij^e année qu'il devoit servir la ville........ xv lbz x solz.

Item, delivrey à Forcelle à deux fois par la main de Thiébaut son clerc, le xxve jour du mois d'aoust l'an xxxvi; et fuit pour le fait de la première bombarde et altre chose. cvi lbz xix s.

Item, paiey pour iiij cens de sallepetre (salpêtre) de vi lbz le cens le viie jour de novembre l'an xxxvi, xxiij ltz et pour le meneir on pallaix avec altre sallepeltre qui estoit en l'osteit

(l'hôtel) Jehan Layné et pour raier lez serres (démonter les serrures) et remettre à point et refaire dez altres clef qui estoient perdues de la volte (cave) où on met le dit sallepeltre iiij sols vallent........... xxiiij lbz iiij solz.

Item, paiey à Jehan de Fourcelle le xxx[e] jour du moix de janvier l'an xiiijc et xxxvi à commandement dez Sept, et fuit pour le fait de la seconde bombarde................. c lbz.

Item, paieit par l'ordonnance des Tresez à Jehan Forcelle pour et on nom de cez mastres lez sept de la guerre; et fuit pour le paier de la mette (du métal) pour la grosse seconde bombarde que on doit faire.................. c lbz.

Item, delivrey à Forcelle le xxiiij[e] jour de décembre l'an xxxvij, à commandement dez sept; et fuit pour le fait de la seconde bombarde.................................. lx lbz.

1438 — 1439.

Item, paieit à Willame le tonelier à commandement du s[r] Werry de Toult, le xvi[e] jour d'aoust l'an xxxviij, et fuit pour relier (recercler) lez tonnel où gist le sallepeltre, pour iiij journées à ij solz vj den. la jornée.

Item, paieit au s[r] Werry de Toult, l'amant, le xij[e] jour de mairs ensuivant; et fuit pour iij cens et xliiij lbz de sallepeltre de xi francs le cent.

Item, paiei à Gérard Huneicourt pour xj cens iiijxx et ix lbz et demi de sallepeltre achitté le xvj[e] jour d'apvrilz l'an xxxix; lxxviij ltz x solz, et pour le poix, x deniers; et à Willame le tonnellier pour le monner et cherrier dès le poix (dès l'endroit où l'on pèse) jusques en la volte du Pallaix, pour ces poinnes ix solz; en tout monter à.................... lxxviij lbz xix solz x deniers.

1441.

Je Anthoine Richiez, maistre de bombardes, fais scavoir à tous que comme je sois estez par plusieurs années on service de mez très chiers et honnorez seign[rs] le m[e] eschevin, les Treses jurez et toute la communalté de la cité de Mets pour eulx servir de mon mestier de maistre de bombarde moyennant certains gages qu'ilz

m'en paroient chascun an. De ce est il que que je Anthoine devant dit congnois et confesse par cez présentes que mez dis seigneurs m'ont bien solts et entièrement paiez de tous mez gaiges et de toutes aultres choses dont ilz povoient à moy estre tenus, à la cause devant dite, de tout le temps passé et en jusques aujourd'hui datan de cez présentes que je suis esté mis hors de leurs gaiges. Et m'en suis tenu et tien pour bien solts, contenté et paiés et en acquitte bien par cez présentes mez dis s[rs] de Mets, la dite cité et tous autres auxquelx quittence en puet et doit appartenir pour tousiour mais. En tesmoignage de ce, je Anthoine devant dit ay mis mon seel pendant ad cez présentes et ay encore priez et requis à discret homme maistre Hennequin Warrin, notaire publique, en quel main j'aix toutes les choses dessus dites promises et créantées, qu'il vuelle mettre son signet manuel en marges de cez présentes pour cause de tesmoingnaiges. Laqueille chose je Hennequin Warrin devant dit ay faite à la prière et requeste du dit m[e] Anthonne. Ceu suit fait le dix huictiesme jour du mois de janvier l'an mil quatres cent quarante ung. Présens ad ce Poincignon Danielle le cherrier, et Symon d'Orchymont, ad ce especialement appelez et requis.

Signé : Hennequin et Warin.

(Pour le sceau, voir aux planches).

... Le xxviij may, ... pour viijxxxv lbz demie de sallepestre à x frans le cent.

Le xij jullet, ... C quatre vins xiij ltz demie, idem.

1446.

Paiei à maistre Jehan de la Courdelette, pour la façon d'une serpentine qu'il a fait, laqueile poise environ V cens lbz, à vj deniers pour libre, ... vallent........ xij lbz x s.

Item, paiei à Hanry Videtle, le cherpentier, pour l'enfuster la première sois xvj solz — et à Quarillon, le serrier, pour ferrure à celle première sois aussy xxiiij solz.
Somme.............................. xl solz.

Item, paieit au cherpentier pour remettre à point le fust de la dite serpentine, quant elle fuit refondue la seconde fois v solz — et au serrier pour la referrer iij s. Somme... ix solz.

Item, paiei encores au cherpantier pour la dite serpentine renfuster à la troisième fois, quand elle fuit fondue xxij solz ... et au serrier pour la referrer xj solz. Somme.... xxxiij s.

Item, pour la dite serpentine ramener de la Fonderie et pour la remener au Poidz pour la peser et pour la mener au Pont des mors pour essayer et pour la remener.
Pour tout................................. iij solz.

Item, paieit à Poincignon le cherrier pour une corbe (jante) en une des ruees du cherriot de la dite serpentine vj den. et pour ung exit (essieu) et deux crattes (cercles de moyeux) xv deniers et pour deux pièces de chelnes (chène).. v d.
Somme............................ xxvij den.

Item, paieit au dit Poincignon pour la fesson d'une lemonière pour la dite serpentine ij solz et pour remettre à point ung des gros chers xij d. iij s.
Somme la dite serpentine............. xvij lbz iij d.

1448.

Le viij may, ijciij ltz de sallepestre à viij frans le cent, viijxx lbz de souffre à vj deniers la libre, et deux tonnel à mettre dedans.

1449.

Acheté à ung marchant d'Allemaingne vjxx et ix lbz d'airain à xj deniers la libre.

1452.

Paiei à Jehan de la Barre, le cherreton pour iiij woitures qu'il ait fait de mener et remener une bombarde et dez pierres au pont dez mors quant ons en fist traire (tirer) par maistre Gille... .... ij solz.

Et paiei à Collin de la Grainge qui aydait a chargier et deschargier et prendre garde aux dites pieres et autres habillemens (armements) y appartenant x deniers. Somme. ij s. x d.

Item, paiei à maistre Gille le bombardier pour affiner certain remenant (restant) de sallepettre pour son sallaire et estouffes (ingrédients)........................... xv solz.

1467.

(Février.) ... Item, paié à maistre Nicaise, bombardier, pour sez despens pour certain temps qu'il dobvoit montrer de gardes plesses contre eschieles et plusieurs aultres ouvraiges de feux.......................... xxv solz.

Item, paié à Jehans Le Noirs le bombardier pour certennes estouffes qu'il a fait venir pour faire des lances à feux pour le dit maistre.............. .... v solz.

Item, donné au dit maistre Nicaise pour ses poinnes et pour le congier................................ xxv solz.

(Avril.) Item, le xe jour du dit mois paié à deux bombardiers de France qui ont présenté leur service à la cité... xij solz.

Item, le xiiij^e jour ... à ung marchant pour xixc et xxij lbz de souffrez qui sont mises en la volte desoubz les desgrez du Hault-Pallais lxviij lbz xviij solz vij deniers obole.

Item, paié à maistre Helfferquin de Trièves qui ait ferré une hocquebusse et ung mortier vij solz, et pour une pièce de fer et rouge collour (couleur) xx den. Somme. viij s. viij. d.

Item, paié encores au dit Helfferquin pour une serpentine de fer qu'il a fait et qui est mené en la grainge devant Saint Marcel .... xij lbz.

Item, paié pour estouffez pour la vernissier (vernir). ij s. vj den.

Item, paié au charton qui l'ait mené au Ponthieffroy pour la faire tirer et assayer et la remener en la grainge de la ville. x d.

Item, paié à Wyllaume, le soyeur (scieur) de planches, et son compaignon, à ung chacun xiij journées qu'ilz ont soyez des tronsez (troncs) en la grainge de la ville pour faire des festes (affuts) de bombardes et de serpentines, pour chacune journée ij solz, vallent.................. lij solz.

Item, paié à maistre Hannes de Franckfort et à maistre Henry Graszecker qui ont ouvrez en la dite grainge et enfestés plusieurs bombardes et serpentinez à chacun xxxiij journées chacune de ij s. Vallent............ vj lbz vij s.

Item, paié à maistre Helfferquin qui ait ferrez les dites bombardes et serpentines, une partie du fer de la ville, lequel ouvrage a esté prixiez la somme de xxij frans.
Que vallent...................... xiiij ltz iiij solz.

Item, paié à ung cherton pour mener une bombarde dez Lombars en la grainge devant S[nt] Marcel et prendre une aultre bombarde en la dite grainge et la mener à la porte Saint-Thiébaul.......... .... xx deniers.

Item, paié à Perceval, le cherton, pour mener une grosse bombarde de la grainge de la ville au pont dez Mors pour la faire tirer par Conrard le bombardier et pour la remener en la grainge......................... xij deniers.

Item, pour mener une grosse bombairde de la dite grainge à la porte Serpenoize.. .... vj deniers.

Item, encore pour mener une bombarde de la dite grainge à la porte Maizelle.................................. vj den.

Item, encore pour mener une bombarde de la dite grainge à la porte des Allemans....................... vj den.

Item, encore pour mener une bombarde au pont Rengmont. vj den.

Item, pour aller quérir plusieurs festes de bombardes au Ponthieffroy et les mener en la dite grainge... vj deniers.

Somme....................... iij solz vj deniers.

Item, paié à Crut le cherreton pour deux bombardes chergiés devant Saint-Marcel et menée à porte Serpenoize.

Item, pour une bombarde chergies au Pont des Mors et menée en l'ostel maistre Helfferquin.

Item, iij watures (voitures) de plusieurs bombardes chergiés en la dite grainge en menez devsnt l'ostel ledit Helfferquin.

Item, encores iij watures de mener bombardes au Ponthieffroy à la porte S[nt] Thiébault et à Maieelle.

Somme x watures chacune de vj den. vallent..... v s.

Item, paié à maistre Hannes de Francfort, le cherpenthier pour enfester (affuter) de son boix une vieille bombarde pour traire en hault en manière d'angins.......... xij solz.

Item, paié pour deux paires de ruees (roues) desobz ij bombardes au pont Rengmont.

Item, ij paires à la porte dez Allemans.

Item, j paire à la porte à Maizelle.

Item, j paire à la porte Saint-Thiebaul.

Item, ij paires à la porte du Pont dez Mors.

Item, une paire à une bombairde en la grainge de la ville.

Somme ix paires de ruees marchandées à Jehan Le Noirs chacune de viij s. vallent........... ..... lxxij solz.

Item, encores pour une lymonière à corbe (limonière à bouts recourbés) et une paire et une croste........ ij solz.

Item, paié à Clausse le marchault, qui ait remis à point des ruees et plusieurs aultres choses à la porte à Maizelle. ij solz,

Item, paié à un compaignon de Trièves, bombardier, qui ait presenté son service à la cité, pour sez despens en actendant sa response..................... viij s. iiij deniers.

1469 — 70.

Paie à Helfergin qui ait ferrez ung veuglaire.......... lvxij s.

Pour paier plusieurs ovriers qui ont ovré à faire bombarde. xxvj lbz.

A Jehan Le Noir, pour la fesson d'une serpenthine qu'il ait fait pour la cité.......... iiijxx iiij lbz xv s. viij deniers.

A Conrard le bombardier pour iijc et xix lbz de pouldre qu'il a vandus à mess[rs] lez septz de la guerre xviij deniers la libre vallent................. xxiij lbz xviij s. vj d.

A Jehan Le Noirs pour la fesson du veuglaire qu'il a fait pour la cité pezant v milliers iiij xx et vij lbz pour chacune libre de fesson iiij deniers vallent iiij xx iiij lbz xv s. et viij d.

A Henry de la Balle, soldiour, pour alleir quérir des bombardiers............................ vj lbz x solz.

A Martin, clerc de Niclaz, dez sept, paier les di bombardiers xviij lbz.

1471.

Le vxvj[e] jour d'avril, à Jehan Le Clerc, le marchampt, pour ung millier et xxiiij lbz de soufre de iiij francs et demy le cent qui valt....... .... xxvij lbz xiij deniers.

Le xviij may, à Jehan Roubert l'ennelz, le marchamps pour vj cens de souffre de iiij frans et demy le cent qui vallent..... xvj lbz et iiij solz.

1473.

Despences pour le fait de l'artillerie et ses deppendences.

Primo pour despens faiz en la grainge de la ville où l'artillerie, est depuis le jour de l'entreprise jusquez au viij[e] jour

ensuivant, deux bombardiers et trois compaignons pour la garde qui y furent nuit et jour.......... xlviij solz.

Item, à deux potiés d'estain qui firent les plommées nécessaires pour serpentines et hocquebuses où ils vaquèrent vij jours.................................. xxij solz.

Item, pour xxvj sacz de cuir à mettre pouldre...... xxxvj solz.

Item, paié en la grant sepmainne (la semaine sainte) à xij compaignons qui par vj jours entiers ont pilé poudre à xviij deniers par jour........................ cviij solz.

Item, pour demi-lances pour les serpentines.... xxiiij s. viij d.

Item, à ung mareschal demourant près porte Serpenoise pour avoir fait plusieurs ferremens d'enfustemens en la dite sepmaine.............................. xxxv solz.

Item, pour vj grosses broches de fer, rondelles, orses et bandes et autres choses nécessaires.................. xxx solz.

Item, pour demy-lances portées par les portes........... ix s.

Item, en la sepmaine de Quasimodo à viij compaignons qui continuellement ont pilé pouldre par v jours entiers à xviij deniers par jour....................... lxxij solz.

Item, pour enfuster ij serpentines et les ferrer.......... xxx s.

Item, payé pour cordes de diverses sortes achetées par Comard... xij solz.

Item, plus en cordes, fil, poix et autres matières nécessaires aux bastons, achetées par le dit Conrard........... . xx s.

Item, pour remettre à point le molin à piler pouldre que donna dame Perrette Roucel à la cité................. xx s.

Item, pour charbon acheté à recuire et affiner le salpêtre xxviij s.

Item, pour v cens de plomb à xxviij s. le cent......... vij lbz.

Item, à Pierresson, le service de Chambre, demeurant sur la place de Chambre, pour avoir ferrez trois affustemens neufz.... l solz.

Item, payé en la sepmainne finissant le iij[e] jour de may pour le salaire de v ouvriers à piler pouldre.......... xlv solz.

Item, payé pour ung molin neuf à faire pouldre et par marchié fait.................................... lx solz.

Item, payé à Henry des Faulx pour plusieurs ferremens par lui faiz en divers lieux es bastons et en fustz........ xxxij solz.

Item, à maistre Hannes, fèvre, pour ferrer deux bastons au Pont Thieffroy et avoir remis plusieurs bandes......... lv s.

Item, payé en la sepmainne commençant le xj^{e} jour de may à viij ouvriers qui ont pilé pouldre au dit pris....... lxxij s.

Item, payé pour xv chasses de fer à charger bombardes et serpentines... .... xiij solz.

Item, pour la fasson du manteau de porte Serpenoise tant à le faire que à le doubler cxxxix journées à xviij deniers par jour.................... x lbz viij solz vi deniers.

Item, pour viij sacs de cuir et vi charges de fer pour les serpentines.................. .... xiiij solz.

Item, payé à Michel le charpentier pour avoir enfustez quatre bastons (pièces légères) à Very et deux au Pont Thieffroy.... .... lxiij solz.

Item, pour cordes pour le manteau de porte Serpenoise. xx s. viij d.

Item, payé pour vixx lbz de fer pour faire des quareaux dedens les plommées (v. notre chapitre projectiles)...... xxvij solz.

Item, payé à vi ouvriers qui ont pilé pouldre en la dernière sepmaine de may au dit pris de xviij den. par jour liiij soltz.

Item, payé en la sepmaine commençant le iiij^{e} jour de juing et l'autre sepmenne à iiij ouvriers qui ont continuellement pilé pouldre en la grainge au dit pris de xviij den. par jour .... lxxij solz.

Pour ferremens d'affustemens..................... xlij solz.

Pour plusieurs enfustements.................. ... xxix solz.

Item, aux deux bombardiers pour lxxvj journées qu'ilz ont vaqué à faire la dite pouldre .... cxv solz vj den.

Item, payé à François le sergent, pour le loyer de deux chauldières qu'il a prestées pour affiner le salpestrè en la grainge. x solz.

Item, à Conrard, pour plusieurs journées qu'il a, oultre les journées dessus dites employées à composer les matières de la pouldre........... .... xl solz.

Item, pour xij couvertes de fer a couvrir les bastons (le bas prix de ces couvertes nous donne à penser qu'elles couvraient seulement la lumière des pièces) .... xij solz.

Item, payé à Brouard de Commercy, pour vixx et x quareaux de fer à mettre es plomées..................... xxiij solz.

Item, à maistre Clauss le masson pour enfuster deux bastons en la tour Comoufle........................... x solz.

Pour xiij cens de fer au prix de x s. le cent........... cx solz.

Payé à Niclos le bombardier, pour avoir aidé à affiner le salpêtre et les matières à faire pouldre............... xxviij solz.

Item, payé aux charbonniers de Very pour xxij asnées (charges d'âne) et demie de charbon de Saulx qu'ils ont fait au Saulcy au prix de xviij sols la suée .. xx lbz v solz (*sic*).

Item, pour mener le dit charbon en ung hostel daier Saint Saveur xlv chers à ij s. vj d. chacun cher........ cxij s. vj den.

Item, payé à Pierresson le serrier (serrurier) pour ferrer une bombarde et ung veuglaire sur saint Thiébault.... xliiij solz.

Item, payé pour trois chevilles et ung cul de fer et aucunes reyures (rayures) à plusieurs bastons au pont des mors.. xiiij solz.

Pour xiiij lbz de cuivre pour garnir le neuf moulin à piler pouldre. xviij s.

Item, payé à cinq ouvriers qui ont pilé pouldre en la dernière sepmenne de jung à xviij den. par jour........ xlv solz.

Item, à cinq ouvriers qui continuèrent les deux premières sepmennes de jullet au dit pris............... iiij lbz x solz.

Item, payé à Martin le Biqote pour plusieurs miles (sic) hocquebusses par lui faiz .... ix solz.

Item, payé à Thielleman le tonnellier pour deux tonnettes neufves et remettre à point les tonneaux à la pouldre. xiiij s. ix d.

Item, payé à vj compaignons souldoyeurs de pié pour vj coulevrines qu'ils avaient rompues... .... iiij lbz.

Item, pour plusieurs matières et estouffes à feu pour faire certainnes espreuves... .... xxxiiij s. viij deniers.

A Helfrekin pour ferrer trois hockebusses............ iij solz.

Item, à ung mareschal au pont des Mors pour plusieurs ferremens par li faiz en bastons.... .... xij s. vj deniers.

A Mangin le serrier, idem................ ...... xxiij solz.

Item, payé pour deux disners faiz par les sept (c'est-à-dire les deux sept de la guerre élus gouverneurs) de l'artillerie en la visitant et plusieurs ouvriers avecques eulx.. xxxij solz.

Item, pour plusieurs despens faiz par les compaignons bombardiers visitant et mettant à point la dite artillerie. xx solz.

Item, pour xij sacs de cuir à mettre pouldre. .... xij solz.

Pour enfuster la bombarde de Saint-Thiebaul et y avoir fait roues neuves........................ .... xxiiij solz.

Item, payé à Jehan le Noir et à Conrard, bombardiers, pour avoir fondues cinquante hocquebusses pesant iij milliers ij cent l lbz à iiij den. la livre. liiij lbz ij s. viij deniers.

Item, payé à Hannes Roch, et à Jehan Roch, et à Jehan de Brunelle pour les treteaulx des dits bastons. ix lbz xvj s. vj. d.

Item, payé à Jehan Lambelin, pour lij bastons de frasne (frêne) a charger les dites hocquebusses à iij deniers pièce. xij solz.

Item, à la seconde fois qu'on fit refaire pouldre es mois de septembre et octobre à iiij compaignons qui y ont vaqué l'espace de xxviij jours à xv deniers par jour.. vij ltz.

Au grant Pierresson, le serrier, pour la ferrure des hocquebusses, chevilles, ourses (chevillettes) et rondelles prestes à mettre sur les chariotz........................ cx solz.

Payé à Andres le Rouyer pour xvj paires de roues pour les grosses hocquebusses............................ vij lbz.

1494.

Pour la fesson de iiij c piere pour les iiij courtaulx marchandez de chacun cent xv francs.................... 36 livres.

A maistre Jaicob le bombardies pour sertain estouffes qu'il ait eus en l'apoticairies au faire les feu approuvé devant messeigneurs, tout devant leur compaignie comme on salcis. 60 s.

Niant comptes (n'étant comptés pour rien) la pouldre sallepeltre et souffre.

Pour la reflection de la serpentine de Verei laquelle avait les pertus au boutes le feu très grant.................. 4 sols.

Changié à Thirion le Noirs bombardiers la malvoixe serpentine qu'estoit à Verei (Vry), pezant iiij c iiij xx x lbz, contre les nuefve serpentine qu'il avoit fait pour les cherpanthiers *(pour la tour des Charpentiers)* pezant vj c iiij xx xiiij lbz, renvoiés au lieu de Verei avec le molle de cuivre, — et dont la cité lui avait fait délivrer par Thiellement le chaudernier le serplux de la mette, nommément ij c et x lbz, et pour la fesson de la dite serpentine.... 16 livres 18 s.

Pour la fesson du fuste le dit baston.................. 8 sols.

Pour les ij rues et l'exis pour la dite serpentine........ 12 sols.

Pour le ferreement de la dite serpentine............... 38 s.

Pour les pezaiges des dessus dits deux baston...... 12 deniers.

Pour monner le boix duquel le fuste de la dite serpentine a esté fait de la grainge devant Saint-Marcel on Salcis de monner et ramonner la dite serpentine par deux fois à pont des Mors en la dite grainge et aprex pour la meneir à Verei et ramonner la vielle serpentine.......... 15 s.

Verei et ramonner la vielle serpentine........ ... 15 s.

Pour le vin des bonbairdies le jour que la dite serpentine fuit délivré à m^e^ Jaicob à prouver (pour l'éprouver)........ 12 s.

A m^e^ Nicolas et m^e^ Jehan bonbardies pour appointiet xxv lances au jettes feu pour chacune 4 s.............. 100 sols.

Payé en filz de fer et feulles de blan fer avec autres estouffe pour les dites lances.......................... 28 solz.

Pour referrer les artillerie qui sont menée tout en l'ostel messe Michiel le Gronnaix, chevalier, en la grainge de messe Wiriat Roucel, cher, et en l'ostel messe Jehan Papperel. 104 sols.

A xij compaignons bonbairdies et chairpentiers qui ont aidies a mener la dessus dite artillerie et lieu dessus dit et autre part..................................... 24 s.

Pour enfuster 2 hockeubusse sur les baires et une à pont Rengmont 6 sols.

Pour mettre une serpentine sur la volte de la tour Commofle 10 s.



TABLE

DES MÉMOIRES CONTENUS DANS CE VOLUME.

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE

ET D'HISTOIRE

DE LA MOSELLE



METZ

Typographie de ROUSSEAU-PALLEZ, Éditeur

LIBRAIRE DE L'ACADÉMIE IMPÉRIALE

RUE DES CLERCS, 14

1862

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE ET D'HISTOIRE

DE LA MOSELLE

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE

ET D'HISTOIRE

DE LA MOSELLE



METZ

Typographie de ROUSSEAU-PALLEZ, Éditeur

LIBRAIRE DE L'ACADÉMIE IMPÉRIALE

RUE DES CLERCS, 14

—

1862

DROIT SPÉCIAL AUX TROIS-ÉVÊCHÉS,

Par M. MAGUIN, Avocat.

ASSISES SCIENTIFIQUES DE LA MOSELLE.

Xme Question. — *Quelles ont été les vicissitudes de la transformation de la législation romaine en droit coutumier écrit dans la province des Trois-Évêchés?*

Le droit romain ne s'est jamais substitué d'une manière complète, dans notre pays surtout, aux vieilles coutumes qui régissaient les Gaules; il les a laissé subsister tout en les modifiant, et par conséquent, pour étudier les transformations succcessives de nos institutions, il convient, avant tout, de dire quelques mots du droit gallique qui a servi de base aux législations diverses de notre pays.

Pour abréger cette étude, examinons les vicissitudes de ces transformations à quatre époques seulement.

PREMIÈRE ÉPOQUE. — *Droit gallique.*

Ce qui frappe dès l'abord, lorsqu'on étudie dans les commentaires de César les institutions qu'il a trouvées en vigueur dans les Gaules, c'est l'unité d'esprit, de mœurs, c'est même une certaine unité de législation qui établissait un lien entre ces nations si diverses en apparence.

« Les Gaulois, dit Jules-César, étaient belliqueux et

» dédaignaient la ruse; l'amour de la liberté, la haine de
» la servitude, le respect de la religion et des droits de
» l'hospitalité, tels étaient, dit le conquérant, le caractère
» distinctif des Gaulois. »

Les intérêts communs étaient représentés par une assemblée générale des députés de chaque nation: deux ordres seulement, les druides et les nobles, avaient des droits politiques; le peuple ne jouissait que des droits civils.

Les druides, qui devaient subir un noviciat de vingt années, réunissaient entre leurs mains les puissances sacerdotale et judiciaire; ils connaissaient des principales affaires civiles et criminelles; les affaires moins importantes appartenaient à la juridiction territoriale des grands propriétaires. Ces diverses juridictions relevaient du tribunal suprême des druides qui, chaque année, à une certaine époque, tenait ses assises ou grands jours dans un lieu consacré, sur les frontières du pays Chartrain.

La famille gauloise était constituée comme la famille romaine, avec cette différence cependant que, tandis qu'à Rome l'aïeul restait toujours le chef unique des différentes familles qui descendaient de lui, dans les Gaules le fils de famille était émancipé par le mariage et devenait à son tour, même du vivant de l'aïeul, le chef de la nouvelle maison. Un autre caractère du droit gallique, c'était l'esprit de famille, l'égalité des partages, la prédominance de l'hérédité du sang sur la volonté testamentaire; et tel était le prix qu'on attachait à la conservation des biens dans les familles, que le concours des enfants et des descendants était nécessaire pour valider la vente des propres, et que déjà à cette époque on observait les règles du retrait lignager.

DEUXIÈME ÉPOQUE. — *Droit gallo-romain.*

Avant de passer à l'examen du droit gallo-romain, il faut résoudre une question qui a longtemps divisé, qui divise

encore les jurisconsultes : Quelle a été l'influence de la conquête sur le droit gallique? Suivant M. de Savigny, le droit romain aurait entièrement absorbé le droit du peuple conquis. D'après Rapedius de Berg, au contraire, dont la thèse a été provoquée et couronnée par l'Académie de Bruxelles, en 1783, le droit romain, dans les Gaules, aurait régi uniquement les Romains, c'est-à-dire les soldats et les fonctionnaires envoyés d'Italie; nous croyons, avec M. La Ferrière, que c'est entre ces deux extrêmes que se trouve la vérité, savoir : la coexistence du droit romain et du droit gallique et leur action réciproque. Un principe nouveau, celui de la compétence réelle qui fut introduit par Constantin, donna une nouvelle force aux coutumes locales. Du moment que les litiges relatifs aux intérêts et aux droits de la propriété territoriale devaient recevoir leurs décisions des juges mêmes de la situation, les coutumes locales reçurent une autorité qui dut en perpétuer la durée.

A l'appui de notre opinion, nous pouvons invoquer un passage d'Herménopule, gardien des lois et juge de Thessalonique. On lit dans le titre des lois : « Il faut garder » l'usage de la coutume. Si celle-ci manque, il faut suivre » les choses anologues ou qui se rapprochent le plus de la » question; mais si les usages analogues viennent eux- » mêmes à manquer, il faut observer le droit romain [1]. » Même décision dans la troisième formule d'Avernie, la quarante-cinquième et la cinquante-troisième formule de l'Auvergne. Cette dernière s'exprime ainsi : « La loi divine » autorise, la loi romaine enseigne, et la coutume du pays » consent. » — « Les Romains, dit Gabriel, ne forçaient pas » les villes alliées à adopter les coutumes de Rome, que l'on » ne consultait même qu'à défaut des coutumes voisines. »

---

[1] *Manuale legum Hermenopuli*, I, de legibus XXXIII.

Gabriel semble faire une distinction entre les villes sujettes et les villes alliées. Mais en ce qui concerne Metz, aucun doute n'est possible. Metz était une ville alliée, car Tacite, en parlant des Médiomatriciens, se sert de ces mots : *sociam civitatem*. Nous savons d'ailleurs par les commentaires de César (livre VII de la guerre des Gaules), qu'il y avait, dans le pays des Médiomatriciens, un sénat, une magistrature, un gouvernement municipal, antérieurs à la conquête. « Ces » magistrats, ajoute Gabriel, furent conservés par la conquête » romaine sous le nom de *décurions*. »

Dans les villes libres ou alliées du nord et du centre, par conséquent à Metz, la juridiction ordinaire, après l'abolition du druidisme décrétée par l'empereur Claude, fut réservée au sénat des nobles ou principaux. Ce sénat, au lieu de relever du tribunal suprême des druides, fut placé dans le ressort du président de la province qui prononçait en appel. La juridiction des grands propriétaires, juges par droit d'héritage, continua à subsister ; c'était, comme on aurait dit au moyen âge, une basse justice.

Sous Caracalla, le droit romain était devenu le droit des Gaules ; toutefois, dans la mesure indiquée plus haut, c'était une loi générale qui n'était obligatoire que dans le silence de la coutume locale. On a voulu faire de Caracalla le grand initiateur de l'égalité et des bienfaits du droit civil. Il a eu Papinien pour préfet du prétoire, mais il l'a fait égorger sous ses yeux pour s'être refusé à faire l'apologie du fratricide. Il a proclamé l'égalité des peuples, mais pour les rendre égaux devant la tyrannie du fisc et l'impôt du vingtième. De là les persécutions contre les malheureux curiales qui, brisant leurs chaînes dorées, allaient solliciter la protection des hommes puissants qui les attachaient à la culture de leurs terres. De là la servitude de la glèbe ; de là aussi les lois de Constantin : *De prohibendis patrociniis* en 319, et celles de *Majoriem* en 418. De l'excès du mal naquit le défenseur de la cité, dont l'autorité impuissante

fut bientôt remise entre les mains des évêques. Sous leur influence se développa, au quatrième siècle, la juridiction municipale des principaux : c'est à cette époque que l'influence du christianisme commença à se faire sentir dans les Gaules. Tandis que la conquête introduisait dans la Gaule méridionale le droit romain sur la puissance paternelle, la constitution primitive de la famille se conservait, malgré la domination romaine dans la Gaule celtique et Belgique, par conséquent à Metz, grâce à l'influence du christianisme dont les préceptes étaient conformes à l'esprit de la coutume nationale.

TROISIÈME ÉPOQUE. — *Droit germanique.*

Ce ne fut qu'après la conversion de Clovis, vers 496, que Metz se soumit à la domination des Francs. Tandis que les Francs-Saliens, franchissant la Meuse, s'étaient établis à l'ouest et au centre des Gaules, les Francs-Ripuaires avaient occupé le territoire situé à l'est entre le Rhin et la Meuse, et Metz était devenue, en 511, la capitale de cette contrée qui prit le nom d'Austrasie. Sous Othon Ier, la Lorraine devint fief de l'empire. Vers 1130, Metz secoua le joug et s'érigea en ville libre impériale.

Les monuments juridiques de cette troisième époque sont : la loi des Ripuaires, la loi des Allemands et celle des Bavarois.

La plus importante est la loi des Ripuaires. Comme dans la loi salique, les peines y sont pécuniaires et le meurtrier est seulement tenu de payer à la famille du mort une composition ou somme appelée *Wehrgeld,* qui varie suivant la condition des personnes, les circonstances matérielles ou morales du crime.

Le Wehrgeld était de deux cents solides pour le meurtre d'un Ripuaire ingénu, tué par un Ripuaire également ingénu. Si le Ripuaire accusé soutenait qu'il n'était pas l'auteur du

crime, il devait affirmer son innocence par serment et présenter douze co-jurateurs, c'est à dire douze parents ou amis qui venaient attester par serment son innocence. Il était de six cents pour le meurtre d'une femme Ripuaire enceinte ou d'un homme tué *in truste regiâ*, du comte ou du prêtre né libre chez les Ripuaires; en cas de dénégation, il fallait soixante et douze co-jurateurs.

La plupart des dispositions de la loi des Ripuaires paraissent empruntées à la loi des Francs-Saliens. Toutefois l'absence dans la première de certains titres tels que ceux relatifs à l'achat de la veuve qui se remarie, à la renonciation à la parenté, annoncent que du cinquième au septième siècle la constitution de la famille et de la propriété germaniques s'était modifiée sous l'influence chrétienne. Mais l'esprit germanique s'était maintenu dans toute son énergie belliqueuse chez les Francs d'Austrasie, et le combat judiciaire, sur lequel la loi salique gardait le silence, est expressément autorisé par la loi des Ripuaires.

Les enfants, dit Tacite en parlant des Germains, étaient les héritiers, et il n'y avait point de testament. La loi des Ripuaires avait consacré ce principe et attribuait l'hérédité aux enfants par portions égales.

« La protection spéciale accordée aux faibles, dit M. Pardessus, est le caractère des codes germaniques. » Telle est l'origine du *mundium* ou de la *mainbour* qui conférait aux maris, aux pères de famille, un droit et un devoir de protection et de tutelle à l'égard de sa femme et de ses enfants mineurs. Le *mundium* était dans l'intérêt du protégé, ce qui établit une grande différence entre la puissance du chef de famille à Rome et l'autorité du père chez les Germains. Chez les Germains de Tacite, la femme n'apporte point de dot à son époux, c'est le mari qui en offre une à sa future. La loi des Ripuaires a consacré cet usage et accorde cinquante sols de dot à la femme survivante si rien ne lui a été apporté par écrit. Elle reconnaît également

le douaire ou don du matin que le mari offrait à la mariée le lendemain de ses noces.

Il y avait deux classes de personnes chez les Ripuaires : les hommes libres et les esclaves; ils reconnaissaient aussi une condition intermédiaire, celle des Lides partagés entre la culture des terres et le service inférieur de l'armée. Tous les hommes libres naissaient égaux et guerriers et avaient leur place, à un certain âge, dans l'armée et dans l'assemblée de la tribu. L'indépendance individuelle était le trait saillant du caractère germanique.

Sous l'influence du christianisme, les esclaves attachés au service des personnes passèrent graduellement à la culture servile des terres. Il fut défendu par le concile de Châlons, de l'an 650, de vendre des esclaves chrétiens pour des lieux situés en dehors des limites du royaume de Clovis. « La religion, disait le concile, veut que les chrétiens soient rachetés entièrement des liens de la servitude. »

Les lois des Ripuaires étaient personnelles, c'est-à-dire que la loi leur était applicable en tous lieux et qu'elle n'était applicable qu'à eux seuls. Mais quand les ducs et les comtes devinrent seigneurs des duchés et des comtés, la personnalité des lois s'effaça par degrés devant l'établissement héréditaire d'un gouvernement local. Ici nous touchons à l'origine même des coutumes et à la cause de leur diversité.

QUATRIÈME ÉPOQUE. — *Droit féodal et coutumier.*

Du cinquième siècle au dixième, on reconnait en France trois sortes de propriétés territoriales : les terres allodiales, les terres bénéficiaires et les terres tributaires.

1° Les premières terres allodiales ou alleux furent les terres prises, occupées ou reçues en partage par les Francs au moment de la conquête ou dans leurs conquêtes successives. Ces premiers alleux étaient des propriétés entièrement

indépendantes et dont ils disposaient en toute liberté ; on ne tenait un alleu, disait-on plus tard, que de Dieu et de son épée. Capet disait ainsi tenir la couronne de France parce qu'elle ne relevait de personne.

2° Les terres bénéficiaires furent les présents par lesquels les rois et les hommes puissants s'appliquèrent à retenir leurs compagnons ou à en acquérir de nouveaux. Ces concessions imposaient aux bénéficiers : 1° les devoirs de fidélité ; 2° l'obligation au service militaire à la réquisition du donateur ; 3° l'obligation à certains services domestiques auprès du prince et dans sa maison. Une pratique singulière appelée *recommandation* ne tarda pas à transformer la plupart des alleux en bénéfices. Le propriétaire d'un domaine se présentait devant le roi ou l'homme puissant dont il voulait s'assurer la protection, lui cédait sa propriété libre et la recevait aussitôt, à titre de bénifice, pour en jouir, la transmettre et en disposer comme il lui conviendrait, dans ce nouvel état qui n'apportait à sa condition d'autre changement que de lui donner un supérieur et un patron territorial.

3° Par terres tributaires il faut entendre non point celles qui payaient un impôt public, mais des terres assujetties envers un supérieur à une redevance, à un tribut ou cens, et dont celui qui les cultivait ne possédait point la pleine et entière propriété. Les faits historiques et les lois, tout atteste, dit M. Guizot, que du septième au dixième siècle les propriétaires des petits alleux furent peu à peu dépouillés ou réduits à la condition de tributaires par les envahissements [1] des grands propriétaires. Les mêmes causes qui

---

[1] Marculf form. (lib. 1, cap. XXVIII) a conservé la formule de la lettre que les rois avaient coutume d'écrire à leurs comtes pour leur ordonner de faire droit aux réclamations d'un fidèle qui est venu se plaindre, est-il dit, « de ce qu'un tel, propriétaire dans votre comté, lui a enlevé par force sa terre située en tel endroit et la retient injustement. »

tendaient à convertir les alleux en bénéfices, le besoin de protection qui forçait les faibles à se recommander aux puissants, agissaient avec bien plus d'énergie encore pour accroître le nombre des terres tributaires. De cette triple source, concessions, envahissements, recommandation, découle l'origine des fiefs : l'homme puissant, le seigneur, eut le domaine direct, le vassal le domaine utile ; de là aussi l'origine de la féodalité.

Dans le nord, la féodalité est la règle ; dans le midi, les seigneurs ne furent pas assez forts pour dominer les propriétaires des terres allodiales ; de là une grave conséquence pour l'histoire du droit. La maxime : « Nulle terre sans seigneur, » qui a été appliquée dans le nord et l'ouest comme un principe général, n'a pas eu le même empire dans les coutumes du midi. Une distinction s'est établie et perpétuée entre les coutumes qui admettaient la présomption de liberté des terres et celles qui posaient leur vassalité comme règle. Aussi les coutumes du midi furent-elles qualifiées d'allodiales dans les écrits des légistes, et celles du nord de non-allodiales, pour exprimer que dans les unes l'allodialité était le caractère commun de la propriété, et que dans les autres la propriété était surtout féodale. En sorte qu'à la maxime du nord : « Nulle terre sans seigneur, » répondit la formule du midi : « Nul seigneur sans titre. »

Revenons au droit spécial aux Trois-Évêchés. Nous l'avons passé à dessein sous silence pendant le cours de la troisième période, parce que l'absence de documents précis ne nous permettait pas d'en déterminer avec assez de certitude les vicissitudes et les transformations. Maintenant que nous avons signalé les principaux monuments du droit gallique, gallo-romain, germanique et féodal dans notre pays, étudions notre droit spécial qui est le résultat de leur fusion ; nous allons y retrouver l'empreinte des modifications successives que chacun de ces éléments a dû lui faire subir.

Une fois libre, Metz institua un maître-échevin qui, assisté

par un conseil de douze échevins, eut la connaissance et la direction de toutes les affaires; il nommait aux charges vacantes, déférait la tutelle et accordait l'émancipation [1]. Dès la fin du douzième siècle, une nouvelle institution vint diminuer son influence: ce furent les paraiges ou associations formées par certaines familles nobles pour la défense de leurs intérêts communs. Il y avait cinq paraiges nobles qui étaient comme autant de petites républiques distinctes dans le sein de la cité: les paraiges d'Outre-Seille, de Jurue, de Port-Sailly, de Porte Muselle et de Saint-Martin. Les autres citoyens se réunirent à leur tour pour défendre leurs droits menacés par l'influence de l'aristocratie qui dominait les cinq paraiges, et en forma un nouveau qu'on appela le paraige du Commun. On établit que les différentes parties de l'administration seraient confiées à sept personnes dont une serait tirée de chacun des paraiges nobles et deux du commun. De là les sept de la guerre, les sept des murailles et des portes, les sept de la monnaie, etc.

La juridiction municipale fut confiée aux treize de la justice, dont le choix appartenait aux chefs d'hôtel des cinq premiers paraiges et à quatre députés du paraige du Commun. Ils connaissaient, dit Gabriel, des affaires civiles et criminelles, et ont conservé la juridiction dans les Trois-Évêchés jusqu'à la création des bailliages de Metz, Toul et Verdun, tandis qu'en France les magistrats municipaux l'avaient perdu presque partout par l'ordonnance de Moulins.

En 1552, la ville de Metz était devenue française. Quelques années plus tard [2], le maître-échevin, le conseil et les treize

---

[1] En 1179, une charte émanée de l'évêque de Metz, Bertram, du consentement de tous les habitants, confirma l'institution du maître-échevin, mais réduisit son pouvoir à un an et attribua sa nomination à six personnes, savoir: le princier de Metz, les abbés de Gorze, de Saint-Vincent, de Saint-Arnould, de Saint-Clément et de Saint-Symphorien.

[2] Voir un article de M. F.-M. Chabert, inséré dans l'*Austrasie*, année 1858, p. 389, sous le titre: *Note bibliographique sur l'édition imprimée à Metz,*

de la justice publièrent les ordonnances de la ville et cité de Metz qui, sous prétexte de remédier à la confusion produite par le siége de 1552, anéantissaient les anciennes coutumes. Les trois ordres de la province, dès l'année 1569, portèrent leurs plaintes au roi de France et demandèrent qu'il leur fût permis de faire rédiger par écrit leur us et coutumes. Les rois donnèrent successivement, de 1569 à 1611, des lettres-patentes pour leur rédaction qui fut terminée en 1613.

Le ressort du Parlement de Metz [1] était régi par douze coutumes, sans parler de celle des juifs de Metz qui ne faisait loi qu'entre eux.

Ces douze coutumes étaient celles de Metz, de l'évêché de Metz, de Verdun, de Toul, de Lorraine, de Saint-Mihiel, de Sedan, de Thionville ou Luxembourg, de Paris, de Vermandois, de Vitry et de la Petite-Pierre.

La coutume de l'évêché régissait le temporel de l'évêché de Metz et les hautes justices qui y étaient enclavées.

La coutume de Metz régissait le Pays Messin.

Nous ne parlerons que de la coutume de Metz.

La coutume de Metz admettait d'une manière absolue l'égalité des partages.

Cet esprit d'égalité, dont la source remonte au droit gallique, avait résisté à Metz à l'invasion de la féodalité et du droit d'aînesse, et il avait de si profondes racines dans les mœurs, que « lorsqu'en 1617, les gentilshommes du » Pays Messin réclamèrent pour l'avenir le droit d'aînesse » et le préciput noble ou le château et ses dépendances;

---

en 1558, *des Ordonnances de justice et de police publiées en cette ville l'an* 1555.

[1] *Tableau des coutumes*, par M. Parant (note de M. Lemaire). Le ressort du Parlement ne correspondait pas exactement à l'ancienne province des Trois-Évêchés; plusieurs localités de cette province se trouvaient régies par d'autres coutumes dont nous ne parlerons pas ici.

» cela leur fut refusé par les états [1], au nom de leurs » seigneurs et ancêtres qui ont toujours, sans aucune dis- » tinction de sexe, succédé et partagé également tous et » chacun des biens qui leur étaient échus tant en ligne » directe que collatérale. »

Le *Miroir de Souabe,* rédigé au treizième siècle, dont l'autorité a été librement reconnue dans les Trois-Évêchés, et qui a dû par conséquent exercer sur notre droit une certaine influence, respirait le même esprit d'égalité dans les successions : le seul préciput d'aînesse, disait-il, c'est l'épée du mort.

« Et il n'y avait pas seulement, dans ces coutumes de » Metz et de Souabe, égalité pour les biens, il y avait liberté » dans leur condition comme dans celle des personnes. »

Par la coutume de Metz et Pays Messin, dit l'article 7, toutes personnes sont franches et nulles de servile condition.

La coutume de Paris appliquait la maxime du nord : « Nulle terre sans seigneur. »

La coutume de Lorraine reconnaissait des alleux ou francs-alleux à côté des fiefs sans s'expliquer sur la présomption du droit pour et contre. La coutume de Bar était muette sur les alleux ; la coutume de Paris appliquait la maxime : « Nulle terre sans seigneur ; » mais la coutume de Metz, conforme au *Miroir de Souabe*, est aussi explicite que favorable à l'égard des biens libres, elle porte : terre prétendue féodale doit être prouvée par titre, autrement elle sera tenue allodiale ; c'est la maxime du midi de la France : « Nul seigneur sans titre. »

Dans la plupart des coutumes, les fiefs ne pouvaient être possédés que par des nobles ; mais à Metz, dit l'article 2, tous citoyens et bourgeois peuvent acquérir et posséder seigneuries, fiefs, francs-alleux et toutes autres sortes de biens. Ces franchises, d'après Dilange, sont une suite de l'ancienne liberté que Metz a toujours su conserver dans les

[1] M. La Ferrière.

différents états dont elle a fait partie. La coutume n'admettait pas la communauté de biens entre gens mariés, à moins de stipulation expresse ; en cela elle se rapprochait du droit romain et de l'ancien droit germanique et se séparait au contraire du ***Miroir de Souabe*** qui disait (ch. 35 page 7) : « Mari et fame ne doivent nulle chose avoir parti à lour vie. »

Il est un point sur lequel la coutume de Metz prend un caractère original et singulier, il est relatif aux biens fonds : elle reconnaît le droit d'en disposer par don mutuel lorsqu'il n'y a pas d'enfant, mais elle défend, comme la loi des Ripuaires, d'en disposer par testament ou donation à cause de mort ; et pour restreindre dans ses conséquences cette prohibition trop absolue, elle admet une espèce de biens immeubles qui, sous le nom de gagières ou wagières, sont assimilés aux biens meubles pour le droit de disposition, de douaire, de succession.

Cette singularité du bien acquis par gagière avait, dans les anciens usages du pays, des formes compliquées qui n'ont cessé que par une ordonnance des échevins de Metz en date de l'an 1564. L'immeuble était acquis fictivement d'un propriétaire par une personne qui paraissait avoir emprunté d'un tiers la somme servant à payer le prix au vendeur. L'acquéreur apparent ou fiduciaire engageait ensuite fictivement l'immeuble au tiers prêteur de la somme, et celui-ci gardait l'immeuble qui lui avait été donné en gage pour tenir lieu de la somme prêtée à l'acquéreur fiduciaire ; gagiste apparent, il était acquéreur véritable, mais la chose acquise par gagière était censée représenter la somme originairement et fictivement prêtée, et il pouvait en disposer comme d'un bien meuble. C'est dans le même sens que les coutumes de Bar et de Saint-Mihiel employaient le mot de gagières [1].

---

[1] M. La Ferrière.

La coutume ne permettait aux pères et mères d'avantager leurs enfants qu'en meubles et gagières seulement; les biens fonds devaient être également partagés.

Le douaire, dont nous avons trouvé l'origine dans le droit germanique, était préfixe ou coutumier: préfixe lorsqu'il avait été déterminé par contrat de mariage, coutumier lorsque rien n'avait été convenu, et en ce cas le douaire frappait en usufruit tout ou partie des biens, selon que le *de cujus* avait ou non laissé des enfants.

La puissance paternelle cessait à vingt ans pour les hommes, à dix-huit ans pour les filles; elle cessait aussi par le mariage et l'émancipation. La prescription en matière personnelle ou réelle était toujours de vingt ans et vingt jours [1].

Ainsi, ce qui a survécu dans notre droit, ce qui, au moment de la rédaction du code était encore en vigueur dans nos coutumes, c'est surtout ce qui nous venait des Gaulois et des Francs: l'esprit de famille, de protection envers la femme, d'égalité et d'indépendance individuelle. Cette égalité et cette indépendance se sont défendues dans notre cité, au quatrième siècle, contre la corruption et la centralisation romaine; au dixième, contre la féodalité; un jour, au douzième, elles ont secoué le joug impérial et enfanté cette république messine où un simple boulanger déjouait les plans les plus habilement combinés du duc de Lorraine. Déjà une porte était surprise, les Lorrains criaient: Ville gagnée ! Il sauva la ville. Cette histoire, qui est la nôtre, prouve que si la vieille égalité de nos pères a pris place dans notre code à tous, il y a encore des forces vitales qu'il faut défendre sous peine de voir les caractères s'affaisser de plus en plus; c'est, avec le christianisme, la simplicité, l'indépendance, l'énergie individuelle.

---

[1] Sauf les exceptions prévues par les articles VII, X, XVI, XX du Titre XIV.

NOTICE SUR DES CHÊNES ENFOUIS

DANS LA VALLÉE DE LA MOSELLE,

par M. Victor SIMON.

Lorsque l'homme parut sur la terre, les animaux et les plantes s'y étaient développés dans les conditions où nous les voyons; dés lors le sol était revêtu de vastes forêts qui couvraient les plaines et les montagnes; des cours d'eau les sillonnaient et servaient de moyens de communication. A cette époque le sol avait déjà subi des modifications par des soulèvements et des affaissements; de contrée à autre, des volcans, qui s'étaient éteints depuis peu, montraient leurs coulées qui avaient modifié la surface du sol, et leurs cratères encore béants présentaient tous les indices de la puissante action du feu dans l'intérieur du globe.

L'homme qui alors sortait des mains de la nature, eut recours à des moyens d'industrie d'abord grossiers; il se fit des armes en pierre, des poteries qu'il pétrit grossièrement avec ses mains *(a)*; il s'abrita bien misérablement sous des huttes bâties soit en bois, soit en terre; il avait pour vêtements les peaux de bêtes qu'il avait détruites, et sa nourriture consistait dans ce qu'il obtenait par la chasse ou par la pêche à l'aide d'instruments bien peu perfectionnés.

Plus tard l'agriculture se développa peu à peu, et dès lors on vit les forêts reculer leurs limites devant la charrue; dès lors aussi la situation de l'homme s'améliora ; le bronze, puis le fer, succédèrent aux instruments en pierre, et certains animaux furent asservis pour aider l'homme dans ses travaux. Dès cette époque, les limites des forêts furent un indice plus ou moins grand de civilisation. En effet, selon qu'un peuple a été dans la prospérité ou qu'il a été malheureux, les forêts se sont retirées ou ont reconquis le terrain qu'elles occupaient précédemment. C'est ainsi que l'on a vu, dans les siècles derniers, un grand nombre de villages se créer à l'aide de défrichements.

On sait que les peuples primitifs de la Gaule ont habité des forêts. Des *tumulus* existant dans quelques-unes de celles-ci, dans notre département et en Alsace, sont autant d'indices de la présence de l'homme dans ces lieux sauvages et ténébreux. A cette époque, le sol de notre pays était couvert d'arbres; ainsi nos forêts, se reliant à l'Ardenne *(b)*, aux Vosges et au Jura, avaient envahi nos vallées et nos plaines pour ne former qu'un vaste ensemble. L'importance des forêts de nos contrées à l'époque gauloise nous est encore révélée par les noms de plusieurs divinités : telle était pour notre pays la déesse *Arduina*, telle était la déesse *Nemetana*; d'ailleurs les forêts elles-mêmes étaient consacrées au culte par les Gaulois; ils y offraient des sacrifices et y élevaient des monuments à leurs morts *(c)*. Peu à peu les forêts cédèrent de leur terrain à la civilisation. Ce changement s'opéra sur une vaste échelle surtout à l'époque romaine. Ainsi nous retrouvons sur le sol une grande quantité de restes de constructions, de débris de tuiles et de poteries antiques, et l'on peut dire, d'après Ausone et d'après des restes de constructions, que la vallée de la Moselle devait, sous les Romains, être aussi bien cultivée et aussi prospère qu'à notre époque. Au moyen âge, après les dévastations commises par les

barbares, après que les campagnes et les villes furent envahies et saccagées, les forêts revinrent sur les lieux qu'elles avaient primitivement occupés.

De nos jours, dans notre département, des chênes sont gisants dans des mares, sous la terre végétale, dans des terrains tourbeux et dans le fond des vallées. On peut penser que ces arbres tombèrent à une époque où la population peu nombreuse avait peu d'industrie, car elle n'aurait pas manqué de les utiliser. Des chênes ont aussi été découverts en grand nombre dans le lit de nos rivières et principalement dans le fond de la vallée de la Moselle; mais tout semble indiquer qu'ils remontent à une haute antiquité.

Examinons donc quel est l'âge auquel ces végétaux peuvent appartenir et quelle est la cause de leur présence dans les lieux où nous les voyons.

D'abord quel est l'état de ces chênes? Ils ont conservé leur souche et une partie de leurs branches principales. On n'y remarque aucune entaille, aucun indice d'abattage par la main de l'homme. Leur écorce a disparu et leur surface est enduite d'une substance noire et molle qui est évidemment le résultat de la décomposition de la superficie du bois. Ces arbres sont sains, leur couleur est le brun et le noir, même à l'intérieur. Leur végétation a été puissante, car, parmi plusieurs chênes découverts dans le lit de la Moselle à Corny, j'en mesurai deux: l'un avait une longueur de seize mètres et un diamètre de quatre-vingt-quinze centimètres à la base, et l'autre avait dix-sept mètres de longueur.

Déjà, dans des temps antérieurs, on a extrait d'autres chênes du même lieu. Pour tirer l'un d'eux de l'eau on fut obligé d'employer plusieurs chevaux.

Ce qui paraît prouver leur haute antiquité, et qu'une forêt a été enfouie dans le fond de la vallée de la Moselle, c'est qu'on trouve des chênes dans d'autres localités, loin

du lit de la rivière et qui sont recouverts d'un sol plus ou moins épais. C'est ainsi que dans le village de Corny, à environ cent cinquante mètres du lit actuel de la rivière et dans un sol plus élevé que celle-ci, on trouva de nos jours, en creusant un puits, un chêne qui était à environ neuf mètres sous terre. Ce lieu n'est point le seul de la vallée de la Moselle où l'on trouva des arbres enfouis sous le sol. Une personne honorable m'a fait connaître qu'on en avait aussi rencontré au bas des côtes, près de Metz, et que même, dans le moment où elle me parlait, on creusait sur la rive gauche de la Moselle, au Ban-Saint-Martin, près de la ville, un puits où l'on venait de découvrir un chêne. Ces documents m'ont été confirmés par le sieur Vatrinet, puisatier, qui m'indiqua neuf localités où l'on avait rencontré des chênes en creusant des puits. Ces arbres ont été trouvés à Longeville, au Ban-Saint-Martin et à Devant-lès-Ponts. Récemment on a aussi extrait quatre chênes du lit de la Moselle, près de Longeville-lès-Metz: l'un deux a 0,90 centimètres de diamètre à sa base; on voit qu'il avait gardé ses branches et ses racines. On m'en a indiqué un cinquième non moins fort qu'on aperçoit dans le lit de la Moselle, près de Moulins; un sixième existait dans la même rivière au-dessous de Saint-Julien-lès-Metz, et deux autres étaient enfouis dans la terre près d'Ancy. D'après ces documents, on est autorisé à croire qu'il existe encore dans le sol de la vallée de la Moselle un certain nombre d'arbres, dont une partie seulement a été mise à découvert, principalement par le creusement du lit de la rivière, ainsi que cela a eu lieu près de Pont-à-Mousson, dans la Sarre près de Vaudrange, et dans l'ancien lit de la Crusne à Mainbottel. Quelles sont les circonstances qui ont amené ces arbres si grands, si lourds et si bien conservés dans les lieux où nous les trouvons? Quant à ceux que l'on trouve dans le sol végétal, dans des mares, dans des sols tourbeux, on peut admettre qu'ils sont restés sur la place

où ils sont tombés. Mais en est-il de même pour ceux qui existent dans le lit de nos rivières? D'où ont-ils pu provenir?

D'abord il est permis de croire que lorsque le sol était entièrement couvert de forêts, des crues subites passant à travers les bois ont dû abattre des arbres qui seront restés gisans sur le sol; on peut dire aussi qu'ils ont végété sur la pente de nos côtes et que des ouragans *(d)*, des glissements du sol, des tremblements de terre, des orages considérables ont pu déterminer leur chute. Si on admettait que ces végétaux ont appartenu à nos montagnes, il faudrait encore qu'une action puissante les eût transportés de ces lieux dans le fond de la vallée, ce qui était sinon impossible du moins difficile, à cause de leur longueur et de leur poids. Il est donc plus raisonnable de penser qu'ils occupaient, au moins pour le plus grand nombre, le fond de la vallée; qu'ils en furent arrachés par une action violente et qu'ils furent successivement recouverts par le sol moderne, soit alluvial, soit de glissement, et que la rivière par le changement de son lit en mit successivement à découvert M. le comte de Razoumowski, dans son histoire naturelle du Jorat et de ses environs, cite des chênes entiers accumulés dans le fond du lac de Nenfchâtel et existant aussi dans le lac de Morat; il pense que ces arbres, noircis par le temps, ont pu être déracinés par les orages ou les torrents, et qu'ils ont été entraînés et déposés par ceux-ci à leur embouchure; mais en parlant du lac de Morat, il s'étonne, comme nous dans notre pays, de ne plus voir aujourd'hui un seul chêne végéter dans la région dont il parle, où il ne se trouve plus d'autres bois que quelques bouquets de saules et des vernes ou aulnes répandus çà et là. Il n'est, ajoute-t-il, guère douteux néanmoins d'après les faits, que ce terrain n'ait été propre à produire et n'ait produit en effet du chêne et n'ait même été couvert de bois assez considérables que l'on peut présumer avoir occupé les espaces au-dessus des profondeurs

de la plaine. Nous pouvons en dire autant des côtes qui bordent la Moselle et surtout de celles situées entre le mont Saint-Quentin et Woippy, qui sont entièrement déboisées, et au pied desquelles on a trouvé des chênes enfouis.

L'époque à laquelle ces enfouissements ont eu lieu me paraît remonter à une haute antiquité ; en effet, à l'époque romaine la vallée de la Moselle devait présenter à peu près l'aspect que nous lui voyons aujourd'hui ; cela peut s'induire de ce qu'Ausone dit de cette vallée et des nombreux restes d'habitations que nous trouvons en tant de lieux différents ; et d'ailleurs si des chênes avaient été arrachés de notre sol lorsque la population était nombreuse, il est très probable que celle-ci, voyant ces arbres gisant sur le sol, se serait empressée de les enlever pour les utiliser et pour que la navigation ne fût pas entravée par ces obstacles. Disons donc qu'il est très probable qu'ils datent de l'époque gauloise, antérieure à la conquête des Romains. Et que l'on ne vienne pas dire qu'ils sont trop bien conservés pour qu'il en soit ainsi, puisque l'on sait que des chênes remontant à une haute antiquité avaient conservé toute leur solidité. Tels sont des pieux et des pilotis très-anciens et dont la date est connue ; tels sont aussi les pieux trouvés dans des lacs de la Suisse sur lesquels on avait établi des habitations qui remontent à l'âge de pierre ; ceux qui avaient été fixés dans le lit de la Tamise et que l'on dit y avoir été placés pour se défendre contre l'invation romaine ; les morceaux de bois de chêne trouvés dans des sépultures celtiques, et enfin les pièces de bois que l'on voit à Metz, dans le lit de la Moselle, un peu au-dessous du pont des Morts et que l'on croit être antérieurs au douzième siècle.

On a peut-être objecté contre notre opinion que ces arbres ont sans doute été jetés dans le lit de la Moselle pour s'opposer à une invasion, comme des Normands, par exemple, qui remontaient les fleuves pour se livrer au pillage ; mais alors on ne trouverait des arbres enfouis que dans le lit de

la rivière et non dans une grande étendue de terrain éloigné des eaux.

Si on n'admettait pas que ces arbres fussent antérieurs à l'invasion romaine, il faudrait alors penser que lorsque notre pays eut subi les désastres qui furent la conséquence des invasions des barbares, les forêts avaient pu repousser sur le sol jadis cultivé. Sans doute nous avons de nombreux exemples de pays qui, jadis habités et cultivés, furent recouverts de forêts, et, sans sortir de notre département, nous pourrions citer des faits de ce genre, notamment dans la vallée de la Seille (*e*). Mais il est beaucoup plus naturel de penser que l'existence de ces arbres, en si grand nombre, qui occupent une si grande étendue de terrain, qui ne portent aucune trace d'instrument de l'industrie humaine, et qui, la plupart, sont recouverts d'un sol épais dans le fond de la vallée de la Moselle et quelquefois à une grande distance de cette rivière, doit plutôt être attribuée à une époque antérieure à la conquête romaine, à une époque voisine des premiers temps de l'espèce humaine dans nos contrées (*f*). S'il en était autrement, ce que je n'admets pas, la présence de ces arbres nous donnerait un précieux renseignement sur l'état de la vallée de la Moselle au moyen âge, puisqu'à l'aide de ceux enfouis on serait autorisé à penser que les forêts des environs de Gorze et du Rupt-de-Mad ne formaient qu'un tout avec les bois existant dans la vallée de la Seille; que les collines des environs de Metz étaient aussi boisées, et qu'alors il n'existait que des communications difficiles dans la vallée de la Moselle.

Mon but, en entretenant la Société d'archéologie et d'histoire de la Moselle de ce sujet, est principalement d'appeler l'attention sur les chênes que l'on pourrait découvrir dans d'autres lieux, notamment dans des vallées arrosées par des cours d'eau, et d'engager à faire des recherches sur le sol qui recouvrirait ces arbres, afin de

pouvoir constater l'âge auquel ils pourraient appartenir. Mon but est aussi d'engager à rechercher si l'abattage et l'enfouissement de forêts que l'on a observés dans divers pays, notamment dans le nord de la France et en Allemagne, ne sont pas dus à des causes identiques et peut-être contemporaines qui nous révéleraient une dernière révolution sur notre globe ou dans nos régions.



NOTES.

(*a*) Diverses découvertes qui ont été faites dans la vallée de la Moselle attestent que notre pays était habité au moins dès l'*âge secondaire de pierre*. En effet, il n'est pas à ma connaissance qu'on y ait découvert des haches primitives en silex semblables à celles décrites par M. Boucher de Perthes, mais on y a trouvé de ces instruments en roches diverses d'une forme plus pure et qui étaient polies; les flèches en silex étaient aussi mieux façonnées. M. Félicien de Saulcy, fils du membre de l'Institut, a trouvé une hache en pierre sur le sommet de la côte de Rudemont, près de Novéant-sur-Moselle; sur la hauteur dite la Frase, près du même village, j'ai recueilli une flèche en silex, une pierre amorphe semblable et des fragments de poteries grossières; sur la côte de Corny, une flèche en silex gisait avec trois haches en pierre nommée trapp; au-dessus du village d'Arry, sur la hauteur appelée la Moutotte, une hache en grès bigarré était à la surface du sol; au-dessus de Châtel-St-Germain, une hache en pierre grisâtre gisait près des ruines qui dominent ce village; sur la côte de Lorry, près de Metz, M. Félix Simon, notaire en cette ville, a trouvé une hache en serpentine; une très-belle hache d'un volume assez grand et dont la tête était de forme carrée, a été trouvée dans le lit de la Moselle, à environ trois kilomètres au-dessous de Metz; on a pu la voir dans le cabinet très-intéressant de M. Paguet. Je pourrais indiquer d'autres localités de nos contrées où l'on a trouvé des objets de ce genre; ce qu'il y a de remarquable, c'est que les instruments dont je viens de parler sont en pierres appartenant à des contrées éloignées de notre département; ainsi, outre les haches que j'ai citées, j'en possède une qui est en porphyre vert semblable à celui de Giromagny dans les Vosges, et enfin près de Lunéville on en a découvert une de petite dimension, qui est en brèche de jade.

(*b*) ***Ardenn***, la ***Forêt profonde***. En effet, elle couvrait plus de la moitié de la Belgique entre la côte des Morins et la Moselle, depuis la frontière des Remes et des Suessions jusqu'au Rhin. Les cantons orientaux des Ardennes appartenaient aux Trevires (p. 451 de l'*Histoire des Gaulois*, par Amédée Thierry, t. Ier). Suivant César, c'était la forêt la plus grande de toutes celles des Gaules.

César nous apprend qu'outre son habitation de ville, le riche Gaulois en possédait ordinairement une seconde à la campagne, dans la profondeur des forêts, au bord de quelque rivière. (*César*, livre VI, chapitre 30, et p. 460 de l'histoire précitée). Ce document seul suffirait pour confirmer dans l'opinion que lors de l'invasion de Jules-César le sol était très-boisé.

On sait que le chêne était l'objet de la vénération des Gaulois; les druides habitaient des forêts de chêne et n'accomplissaient aucun sacrifice où le chêne ne figurât.

Les druides, ou hommes de chênes, devaient ce nom à la vie solitaire qu'ils menaient dans d'antiques forêts consacrées au culte et qui étaient de préférence des forêts de chênes.

Le gui de chêne était considéré comme un remède universel.

Les Gaulois élevaient de nombreux troupeaux de porcs dans les forêts, et l'on peut dire que tous les droits de glandée, de pâturage, etc., ont leur origine primitive dans l'usage où l'on était de vivre dans les forêts et de s'y procurer ce dont on avait besoin.

(*c*) Ausone nous peint la Moselle bordée de prairies. Ses coteaux étaient plantés de vignes et la plupart offraient des villages sur leurs pentes. On objectera peut-être qu'Ausone n'a point chanté la Moselle des environs de Metz. D'abord rien ne nous prouve que cet auteur n'ait pas parlé de la Moselle en général, et d'ailleurs la belle mosaïque de Nening, près de la limite de notre département, d'autres monuments découverts dans nos contrées et dont un est dédié à Bacchus, les nombreuses localités où nos coteaux nous montrent des tuiles antiques et des débris de meules en lave volcanique; et d'une autre part, Metz, avec ses nombreux édifices et son palais impérial, ne nous indiquent-ils pas que la civilisation et surtout l'agriculture avaient fait dans notre pays des progrès non moins grand que dans les environs de Trèves, et que par conséquent à cette époque le fond de la vallée de la Moselle devait être déboisé. Ceci paraît d'ailleurs constaté par la différence qu'Ausone établit entre le chemin qu'il fit à travers les forêts pour se rendre de Bingen dans la vallée de la Moselle, et le beau pays découvert de cette vallée qui lui permettait de contempler le ciel.

(*d*) D'après des renseignements qui m'ont été donnés par M. Terminaux, membre du conseil général du département de la Moselle, il y a deux ou trois ans, au mois d'août, un ouragan a abattu, dans les bois de St-Avold, au lieu dit le Zan, pour plus de 8,000 francs d'arbres sur une longueur de plus de trois kilomètres. Au nombre de ces arbres il s'en trouvait qui, ayant plus

de huit pieds de tour, furent déracinés totalement et transportés à une certaine distance du lieu de leur végétation. Ce ravage a cessé près de Ste-Fontaine, dans une coupe en exploitation où la presque totalité de la réserve fut détruite.

(*e*) La plupart des bois qui ont été défrichés dans le département de la Moselle ont montré des débris de constructions anciennes.

Près de Sorbey un bois était connu sous le nom de bois Rouge; en le défrichant on trouva l'explication de ce nom par une grande quantité de débris de tuiles romaines pêle-mêle avec des moëllons de calcaire oolithique magnésien provenant d'anciennes constructions.

Dans un bois situé à peu de distance de celui-ci, il existe des restes de maçonneries.

Dans une forêt près d'Ars-sur-Moselle, on voit une construction appelée la citerne; sa voûte présente l'empreinte d'une multitude de petites planchettes sur lesquelles la construction de la voûte a été faite.

Un bois près d'Amanvillers a montré des restes de bâtiments.

En défrichant une partie de la forêt de Cheminot, on a découvert la base des murs de quatre bâtiments carrés et d'un autre de forme ronde qui, étant tous contigus, ont paru avoir appartenu à un seul domaine. Dans celui de forme circulaire, il existait quelques débris de marbre, ce qui m'amena à supposer que ce bâtiment aurait pu être destiné au culte. Plus loin, dans la même forêt, j'ai vu les restes d'une autre habitation qui avait pour dépendance un vaste terrain circulaire limité par un fossé. Enfin, à peu de distance de là, M. Marly, avocat à Metz, trouva dans sa propriété de Marly-aux-Bois, lorsqu'il en défricha le sol, les restes d'un bâtiment parmi les débris duquel il recueillit beaucoup de médailles romaines des troisième et quatrième siècles.

En défrichant des bois du Bischwald, canton de Faulquemont, on découvrit les restes d'une construction appelée le *Closterfeld* et, entre autres choses, un morceau de fer carré qui parut avoir servi d'enclume.

A Marinbois, près de Dampvitoux, canton de Gorze, M. Des Robert, en défrichant un bois, trouva des débris provenant de l'industrie humaine et notamment des fers qui avaient appartenu à des chevaux de petite taille.

Dans la forêt de Cheminot, la voie romaine de Metz à Scarpone était recouverte de bois, notamment de chênes fort anciens; en défrichant on trouva dans ce lieu un certain nombre de médailles romaines dont une de l'empereur Commode.

Une autre voie romaine, près de Gravelotte, à environ un myriamètre de Metz et parallèle à la route actuelle d'Étain, était bien conservée dans un bois qui fut défriché. Là le sol, à droite et à gauche de cette voie, était jonché de tuiles et de débris de constructions.

Près de Luttange (Moselle), à proximité de la voie romaine de Metz à Trèves, au-dessus du moulin des Trois-Chênes, M. Terminaux, en faisant en 1861 pratiquer des trous pour planter des bornes, a trouvé sur une surface d'au moins vingt-cinq à trente hectares, des débris de charbon,

des pierres brûlées, des tuiles romaines et des fragments de meules en lave volcanique. La route romaine continue dans le bois de Flévy et elle est recouverte par la forêt.

D'après un document que je dois à l'obligeance de M. Dommanget, avocat à Metz, les bois de la Grange, près de Thionville, couvrent la route romaine connue sous le nom de *Kem*, située sur la rive gauche de la Moselle.

Près de l'antique *Ibliodurum*, non loin d'Hannonville-au-Passage, la voie romaine est entièrement recouverte d'essences forestières.

A Féy, canton de Verny, un chemin antique et qui pourrait bien être d'une date plus ancienne que l'époque romaine, est aussi recouvert d'essences forestières qui forment une interruption de ce chemin depuis le bas jusqu'au sommet de la côte qui domine le village de Vezon.

Le nom de grande Charrière donné à l'ancienne route romaine de Metz à Verdun, parait indiquer que cette voie passait à travers des bois.

A Dieuze, département de la Meurthe, j'ai vu un chemin romain très bien conservé qui existe dans le massif d'une forêt près de cette ville.

D'autres localités ont montré, dans les bois, des sillons indiquant que le sol avait entièrement été livré à l'agriculture.

On a remarqué un fait de ce genre en faisant défricher un bois sur le territoire de la comune de Kæking, canton de Cattenom. M. d'Attel de Luttange, helléniste distingué, d'honorable, mémoire, a observé un fait semblable près de Luttange, canton de Metzerwisse, et M. Terminaux m'a fait connaître qu'à Moince, commune de Louvigny (Moselle) et à St-Epvre (Meurthe), en défrichant des bois on avait vu le sol divisé en sillons semblables à ceux actuels. Dans le dernier de ces bois, trois coupes portaient la désignation de vieux Château. En effet, lors du défrichement on a trouvé les restes d'un bâtiment considérable, des tuiles romaines en très grand nombre, et des monnaies de cette époque.

Le nom de Châtel que portent plusieurs points élevés de notre pays qui sont couverts de forêts, semble indiquer que ces hauteurs ont été fortifiées. Telle est une côte située près d'Arnaville (Meurthe), telle est une autre côte près de Villecey (Moselle); on remarque dans le bois de celle-ci des retranchements élevés avec de la terre.

Enfin, dans plusieurs de nos forêts on a trouvé des tumulus; en défrichant les bois de Schirmerter, près de Sierck, on en a ouvert qui contenaient notamment une torque, des brasselets en bronze et une cuillère en argent de forme antique. Mais on sait qu'on élevait des tumulus dans les forêts et par conséquent on ne peut pas dire si ces monuments ont été d'abord construits sur un sol qui aurait ensuite été convert de forêts. La même observation peut aussi s'appliquer à d'autres localités où l'on trouve dans les bois des pierres funéraires.

(*f*) Il est constant que dans les derniers temps géologiques il s'est opéré des révolutions importantes à la surface de nos pays. Ainsi on trouve dans le terrain meuble qui remplit le fond de la vallée de la Seine des blocs ayant

douze mètres cubes de volume et pesant plus de 30,000 kilogrammes. Il est évident que ce terrain meuble n'a pu être produit par l'ordre actuel des choses. (Voyez Brongniart, *Description géologique des environs de Paris*, page 362 et 363 de la 3e édition, et les *Lettres sur les révolutions du Globe*, par Bertrand, page 121 de la 5e édition). Mais les causes qui ont enfoui nos arbres sont de date plus récente; elles sont postérieures aux cataclysmes qui ont enfoui dans nos contrées les ossements d'éléphants. Il importerait de savoir si les forêts dont nous voyons des restes dans des mares et dans des terrains fangeux ont été détruites par une cause simultanée qui aurait en même temps abattu les arbres de nos vallées.

Ces questions sont importantes et méritent donc d'être étudiées. Déjà M. Alfred Maury, membre de l'Institut, nous a fourni par ses publications des documents intéressants sur les forêts qui ont couvert les Gaules; il importe maintenant de se livrer à des recherches sur les forêts enfouies dans ce même sol.

M. Brongniart, dans sa description géologique des environs de Paris, en parlant des terrains de transport et d'alluvion, distingue ceux qui sont antérieurs aux temps historiques, et probablement à la dernière révolution, qui contiennent des débris d'animaux dont les analogues ne sont pas connus dans les temps historiques, et les terrains d'une époque postérieure qui a commencé au moment où nos continents ont pris leur forme actuelle. Ces dépôts contiennent des débris d'animaux et de végétaux qui vivent encore dans nos cantons et des débris d'ustensiles fabriqués par les hommes. A ce sujet notre savant auteur cite les troncs d'arbres découverts dans l'ile de Chaton, près de Paris.

C'est, je pense, aux terrains de transport et d'alluvion de cette deuxième époque que nous devons rapporter les arbres dont nous nous occupons.



DE

L'INFLUENCE DES PHÉNICIENS

SUR LA CIVILISATION GRECQUE

ET DE LEUR ORIGINE NATIONALE,

Par M. Eliézer LAMBERT.

I.

Des Rapports de la Phénicie et de la Grèce.

Messieurs, il n'est pas établi que les Phéniciens aient jamais navigué sur la Moselle, et j'aurai besoin d'excuse en venant surcharger votre domaine, déjà si riche de son propre fonds, des antiques produits d'un peuple si éloigné de nous. Je réclame donc votre indulgence si j'interromps un moment, en faveur des Phéniciens, le cours des savantes études qui se poursuivent, au sein de cette Société, sur les anciens monuments de notre département. Les Phéniciens ne nous sont pas absolument étrangers, et j'oserai même dire que nous leur devons plus de bienfaits que nous ne leur témoignons de gratitude. Ils peuvent se vanter, non sans raison, de nous avoir appris à épeler, à écrire, à nombrer; et c'est précisément ce que je me propose de mettre sous vos yeux dans une rapide notice. Même après 3,000 ans, la Phénicie a encore des titres sérieux à notre reconnaissance, comme elle en avait à celle de la Grèce et de Rome.

Réserve faite du celtique, il y a bien du grec et du latin

dans notre langue ; mais les Grecs et les Latins ont beaucoup emprunté eux-mêmes aux Phéniciens. La Grèce n'a pas toujours été cette nation éloquente et polie qui brillait d'un si vif éclat au milieu du monde barbare. Bien des siècles s'étaient écoulés avant que les races helléniques se fussent fixées sur leur territoire. Les Pélasges d'abord, puis les Hellènes, s'étaient précipités du fond de l'Asie; leurs masses compactes et grossières se ruaient sur l'Europe, comme des bêtes fauves poussées hors de leurs bois, rebut sans doute de la Bactriane ou de l'Inde. C'était une rude besogne que de façonner de tels hommes. L'Égypte et la Phénicie semblent se disputer l'honneur de les avoir fait naitre à la civilisation. Un Danaüs, un Silex, un Cécrops, apportèrent aux Hellènes les arts égyptiens. La seule ville de Thèbes doit son origine à un Phénicien, mais à un Phénicien illustre et qui a perpétué son nom jusque dans la postérité la plus reculée. Si les Béotiens ont eu le malheur de ne pas passer, en Grèce, pour des types de délicatesse et de bon goût, ils peuvent du moins opposer aux dédains de leurs compatriotes la gloire d'avoir appris, les premiers d'entre les Grecs, à exprimer leurs pensées en des traits visibles.

Quelle que soit l'influence exercée sur la race hellénique par les Égyptiens, ils ne paraissent pas y avoir laissé les mêmes traces que les Phéniciens. Étrange destinée que celle de ce petit peuple marchand qui était à la gêne dans son étroit pays, au sol si fortement accidenté, mais à qui la mer ouvrit comme une nouvelle patrie, vaste domaine d'une royauté longtemps incontestée. Les Phéniciens ne paraissent avoir été belliqueux qu'en de rares occasions. L'histoire en a conservé à peine quelques traits. Sidon et Tyr occupent parfois les écrivains sacrés; les auteurs profanes font mention de la Phénicie à de certains intervalles; des monuments funéraires, des monnaies, des inscriptions, quelques fragments d'anciens ouvrages, et tout cela en petit nombre, voilà ce qui nous reste de cet antique pays.

Ne mesurons pas à cette indigence des sources de son histoire son influence en Grèce. Si les Phéniciens n'ont pas eu de ces exploits retentissants qui font parler les historiens, ils ont exercé sur les Grecs une autre suprématie, toute morale, qui a laissé de fortes empreintes dans la race hellénique. Les conquêtes d'Alexandre ont pu comprimer les nations comme un ressort, mais sans détruire leur élasticité; gravées sur de fastueux monuments, elles n'ont pu modifier les mœurs des peuples soumis. Les envahissements pacifiques de la Phénicie ont eu des suites autrement durables en Grèce.

Les Phéniciens, par la nécessité même de leur position, s'étant livrés à la mer, se répandirent dans toutes les eaux du monde connu. Mais ils laissèrent de leurs concitoyens presque dans tous les lieux de leur passage. Toute l'Europe méridionale, le nord de l'Afrique, les côtes de l'Asie, étaient sillonnées de leurs colonies. Néanmoins ils cédèrent presque partout devant les races conquérantes. Ils avaient été assujettis de bonne heure par les rois de l'Orient sur leur propre territoire; les Hellènes les avaient balayés devant eux dans leur grande invasion; les Romains les expulsèrent sans peine de la plupart de leurs colonies: Carthage seule fit parler de ses grandes et terribles luttes. Ils devinrent alors comme une nation neutre au milieu des diverses races et s'imposèrent comme intermédiaires pacifiques dans les relations internationales.

Les plus proches voisins des Phéniciens du côté de la mer étaient les Grecs; c'est là que se portèrent les plus glorieux efforts de la civilisation phénicienne. Que Cadmus soit un nom réel ou un symbole (*Kadmos* n'est autre que le mot hébreu *Kadmon,* qui veut dire: *ancien, antique*), toujours est-il constant que l'alphabet grec est phénicien, que les figures en sont phéniciennes, que l'ordre et la succession des lettres sont phéniciens. Il n'y a rien là que de bien connu. La race des Hellènes, venue de l'Asie centrale

(et la comparaison des langues grecque et sanscrite est venue confirmer ce fait avec une pleine certitude), cette puissante race parlait sans doute, dès les temps de son invasion, une langue riche et sonore, mais elle ne l'écrivait pas. Cette ignorance suppose un complet état de barbarie, et la vie intellectuelle de tels hommes devait se renfermer dans des limites très-étroites. Seize lettres, empruntées à l'alphabet phénicien, suffirent pour exprimer tous les sons de la langue hellénique. Mais là ne devait pas s'arrêter le progrès ; grâce à la parfaite identité de l'hébreu et du phénicien, il me sera aisé de constater que l'introduction de l'écriture phénicienne chez les Grecs n'a pas été un fait isolé et comme un accident dans les relations des deux peuples, mais qu'elle fait supposer une influence phénicienne se prolongeant l'espace d'au moins onze à douze siècles.

Pour l'identité des langues hébraïque et phénicienne, elle est aujourd'hui hors de doute. De récentes découvertes ont prouvé qu'elles ne forment qu'un seul et même idiome. Aussi y a-t-il lieu d'être surpris d'un phénomène aussi singulier que l'est cette unité de langue chez des peuples appartenant à deux races, non-seulement très-différentes, mais encore très-hostiles et très-opposées l'une à l'autre. Les Hébreux descendaient de Sem ; les Phéniciens plaçaient leur origine en Canaan, fils de Cham. Je me propose d'examiner ce point dans la seconde partie de mon travail.

Le premier alphabet importé par Cadmus vint à s'enrichir, avec le développement sans doute de la langue grecque, d'acquisitions nouvelles. Vers le sixième siècle avant Jésus-Christ s'introduisirent dans l'alphabet grec huit lettres selon les uns, quatre seulement selon les autres, à savoir : η, ω, ζ, ψ ; les quatre autres lettres ξ, θ, φ, χ ayant été inventées, d'aprés ces derniers, dès le temps du siége de Troie, par Palamède. Quelle est la dénomination, quel est le rang assigné à ces nouveaux caractères mille ans environ après l'introduction des lettres cadméennes ? Nous ne pouvons

voir ici autre chose, et pour la seconde fois, qu'une influence phénicienne. En effet, de ces secondes figures, les unes trouvent place dans le corps de l'alphabet; les autres sont rejetées à la fin. Y a-t-il là caprice, hasard, accident? Vous allez en juger. Dans l'alphabet grec primitif, le *iôta* suivait immédiatement l'*epsilon*. Que voyons-nous en hébreu, et par conséquent en phénicien? Entre le *hé* et le *yod*, qui sont les lettres correspondantes, se trouvent *vav*, *zaïn*, *heth*, *teth*. N'est-ce pas évidemment par analogie que se sont interposées entre l'*epsilon* et l'*iôta* les lettres *zêta*, *êta*, *thêta?* Entre le *noun* phénicien correspondant au *nu* grec, et le *aïn* correspondant à l'*omicron* (la figure étant la même dans les deux langues), se place en hébreu le *samech*. La lettre *xi* a pris en grec le même rang. Les lettres φ, χ, ψ, ω, n'ayant pas d'équivalents en hébreu, ont été tout naturellement déclassées et rejetées à la fin de l'alphabet.

On le voit, cette coïncidence entre les deux alphabets n'est nullement fortuite, et nous pouvons accuser ici hardiment la main d'un Phénicien. Du quinzième siècle donc au sixième et au cinquième, la même œuvre de civilisation a persisté chez les Phéniciens dans leurs rapports avec les Grecs. Ils étaient toujours les initiateurs et les maîtres, et les Grecs allaient à leur école.

Le rapprochement des deux alphabets m'a même fait croire que les seize cadméennes pourraient bien se réduire à quinze. Il faut reconnaître, en effet, que les dénominations de plusieurs lettres de l'alphabet, primitivement phéniciennes, ont été refaites par les Grecs. Tels sont *e-psilon* c'est-à-dire *é* bref; *o-micron*, *o* bref; *ô-méga*, *ô* long. Cela est aisé à expliquer. Avec l'introduction de l'*êta* et de l'*ôméga*, il a fallu une dénomination de nature à faire distinguer les deux espèces d'*é* et d'*o*. D'où vient donc la dénomination grecque d'*u-psilon*, c'est-à-dire *u* bref? Elle suppose nécessairement une voyelle longue correspondante, et celle-ci ne serait autre que l'*iôta*. Il est permis de croire que

l'*u-psilon* se prononçait également *i*, car la langue latine, aussi bien que la française, rend presque toujours cette lettre par l'*y*, c'est-à-dire le son *i*. Dans l'hébreu rabbinique, les mots empruntés du grec substituent également le *yod* ou *i* à l'*upsilon*. Or, l'existence de deux lettres ayant le même son implique deux origines distinctes ; l'analogie des doubles sons *é* et *o* nous le prouve.

J'alléguerai comme seconde raison pour croire à la nouvauté de l'*upsilon*, que, seule entre toutes les cadméennes, elle est absolument déclassée. L'alphabet hébreu finissant par *tav*, il est fort probable que l'alphabet grec s'arrêtait au *tau*. Chacune des primitives lettres grecques a sa correspondante en hébreu ; par quel malheureux destin l'*upsilon* se trouve-t-il désapparié ? Rien, en hébreu, ne justifie l'*upsilon*, et c'est ce qui me fait croire, à moins d'autorité grave pour lui conserver son antiquité, que l'*upsilon* est du second alphabet grec et non du premier.

L'œuvre des Phéniciens, loin d'être à son terme, nous réserve une nouvelle et précieuse importation. Après avoir donné l'alphabet aux Grecs, après l'avoir complété, ils leur apportent la numération écrite et le système décimal.

Les Hébreux prennent pour chiffrer chacune des lettres de leur alphabet. *Aleph* représente 1, *beth*, 2, et ainsi de suite jusqu'à la dixième lettre *yod*, qui vaut 10, la onzième, *caph*, qui vaut 20, etc. C'est bien le procédé du système décimal. Il n'a pas dû en être autrement chez les Phéniciens. Les Grecs ont suivi le même mode de numération et ont également donné à leurs lettres la valeur des chiffres.

Faut-il en conclure que les Grecs doivent ce procédé aux Phéniciens ? ou nous sera-t-il permis de croire que l'idée leur en est venue tout d'elle-même et sans aucune intervention étrangère ? Cette seconde hypothèse est inadmissible, et un simple coup-d'œil jeté sur la numération grecque va nous le montrer. Comme en hébreu, la première lettre, *alpha*, représente 1 ; la deuxième, *bêta*, vaut 2 ;

gamma, 3; *delta*, 4; *epsilon*, 5. Le *zêta* devrait conséquemment valoir 6 ; il n'en est rien : *zêta* représente 7. Par quel caprice? et quelle est cette nouvelle énigme? Qu'est-ce d'ailleurs que ce nouveau caractère *episémon fau* introduit entre l'*epsilon* et le *zêta*, uniquement pour le besoin de la numération? La clef de cette autre difficulté, c'est encore le phénicien et l'hébreu. Entre le *hé*, qui vaut 5 comme *epsilon*, et le *zaïn*, qui vaut 7 comme *zêta*, se trouve en hébreu la lettre *vav*, qui vaut 6, et qui n'a pas d'équivalent dans l'alphabet grec. Le *fau* grec, caractère *numéral*, n'est autre chose que le *vav*. La conclusion la plus légitime à en déduire n'est-elle pas que la numération phénicienne a été purement et simplement adaptée à l'alphabet grec, que chaque lettre grecque a reçu la valeur exprimée par sa correspondante phénicienne, et que pour les lettres hébraïques, qui n'ont point d'équivalents en grec (comme le *vav* ou *v*), on y a suppléé par des caractères nouveaux? Cette explication est si naturelle qu'elle ne permet pas de douter que la numération et le système décimal n'aient été apportés aux Grecs par les Phéniciens, ces infatigables maîtres de la race hellénique.

Il faut cependant reconnaître que la concordance des deux systèmes cesse à partir du *Koppa*, où le grec est en retard d'une unité sur l'hébreu. Mais cette anomalie se justifierait aisément par un effet même de l'influence phénicienne.

Voilà donc une troisième et glorieuse intervention des Phéniciens dans le monde grec. Ces différentes phases de leur influence nous feront supposer à bon droit que les intervalles qui les séparent n'étaient pas absolument vides, et que les Phéniciens ne se sont pas introduits et n'ont pas brillé dans les choses intellectuelles, parmi les Grecs, comme par saillies et par soubresauts, mais qu'ils ont exercé leur pacifique empire pendant une longue suite de siècles et sans interruption.

On pourrait encore retrouver en grec d'autres traces phéniciennes. L'article grec avec son aspiration doit avoir été emprunté de l'article hébreu et phénicien *hé*. En effet, l'article est inconnu dans la langue sanscrite, qui est l'origine du grec, aussi bien que dans la langue latine. D'un autre côté, l'emploi de l'article est fort rare dans Homère, ce qui n'impliquerait pas davantage une haute antiquité.

Tous les hébraïsmes qui se rencontrent dans la littérature grecque, avant l'époque d'Alexandre, pourraient être également rapportés aux Phéniciens. Il est constant que les Hébreux n'ont eu avec les Grecs que des rapports tardifs, et que les locutions orientales qui se rencontrent chez ces derniers, sont dues aux Phéniciens plutôt qu'aux Hébreux.

C'est ainsi que les Phéniciens, qui ne nous ont presque rien transmis de leur littérature, ont laissé dans le monde moderne des traces beaucoup plus nombreuses de leur civilisation que n'ont pu le faire les nations les plus policées et les plus fécondes. Aujourd'hui encore les enfants commencent par apprendre l'œuvre des Phéniciens ; ils tracent dans leur alphabet des caractères phéniciens ; ils comptent d'après un système qui est tout uniment phénicien. Voilà des titres de gloire incontestables.

Il semble plus difficile de retrouver les titres de l'origine des Phéniciens. Les opinions à cet égard sont partagées. Nous avons d'un côté l'imposant témoignage de la Bible qui les range parmi les Cananéens. Ce fait a été pleinement confirmé d'ailleurs par la découverte de monnaies phéniciennes portant la légende *Canaan*. D'un autre côté, comment s'expliquer qu'une race chamite se soit approprié si complétement l'idiome d'une race sémite, qu'on ne saurait y retrouver de variante appréciable? Cette difficulté sur une question aussi grave et aussi intéressante, je le crois, n'est pas insoluble ; et c'est ce que je me propose d'examiner dans un prochain travail.

II.

De l'origine des Phéniciens.

Les textes sacrés aussi bien que les monnaies ayant attribué à la Phénicie le nom de Canaan, c'est un fait étrange, en ethnographie, que la parfaite identité de langue constatée chez les Phéniciens et les Hébreux.

Il se présente sans doute à l'esprit une solution fort simple, mais à laquelle j'avoue que je ne me serais point arrêté si elle ne s'était produite ici même, avec l'appui d'ailleurs d'une opinion accréditée. Si l'on admet qu'Abraham, en quittant son pays, abandonna aussi la langue de ses pères et adopta l'idiome de la contrée où il établissait sa demeure, on ne concevra là rien que d'aisé et de naturel. Lui, étranger, nouveau venu, confondu dans la foule des Cananéens, dut, ce semble, pour les plus simples besoins de la vie journalière, s'approprier tout d'abord la langue de ces mêmes peuples.

Mais il ne faut cependant pas faire d'Abraham un vulgaire nomade, et croire qu'il allait en Canaan comme dans un asile. C'était, au témoignage de l'Écriture, même quant au temporel, un puissant personnage qui traitait d'égal à égal avec les chefs des Philistins et les rois d'Égypte. Il put en un instant rassembler et armer 318 de ses serviteurs pour aller à la poursuite de quatre rois qui avaient ravagé la ville de Sodome et emmené Loth captif. Il ne paraît pas avoir eu souvent recours aux libéralités des Cananéens, et ceux-ci lui témoignaient des égards qui ne sont pas d'usage à l'égard des réfugiés. Sauf quelques acquisitions de terrains faites en de certaines occasions, Abraham put jouir librement des terres pour le pâturage de ses troupeaux. Le sol ne paraît avoir eu généralement que des possesseurs temporaires, comme il arrive encore de nos jours chez les Arabes nomades.

Loin donc d'admettre qu'Abraham fût en rapports constants avec les Cananéens, il serait aisé de démontrer quelle vive répugnance il témoignait pour ses nouveaux compatriotes. On sait avec quelle énergique insistance il défend à son serviteur de rechercher aucune fille de Canaan pour son fils Isaac, quel mépris il laisse paraître de leurs coutumes superstitieuses, et quel vif souvenir il conserve de sa famille en Mésopotamie, sentiment doux et cher au cœur de tous les exilés! C'est vers la patrie absente, c'est vers la famille lointaine que se portent leurs yeux. Ils en rétablissent l'image, le nom et la langue dans les lieux mêmes de leur émigration.

Le pieux Enée admirait avec émotion sur la terre étrangère l'image qui lui rappelait les murs de Troie et le fleuve qui l'arrose!

..... **Effigiem Xanthi, Trojamque videtis,**
Quam vestræ fecere manus.

(*Enéide*, liv. 3).

Les fondateurs de Carthage, en abordant sur la terre d'Afrique, prennent garde de se confondre dans la race lybique; ils conservent précieusement la langue de leur première patrie phénicienne. Le Français entend parler au Canada une langue qui lui est chère, et que d'anciens compatriotes ont transportée sur cette terre lointaine. La littérature des États-Unis fait souvenir que la grande République doit son origine aux Anglais. Quand on pénètre au cœur de l'Allemagne, le voyageur est tout surpris d'y rencontrer quelques villages, qui forment comme un canton très distinct, où le français s'est perpétué par les soins de plusieurs familles réfugiées.

N'eût-ce pas été, pour Abraham, un médiocre moyen de rompre avec l'idolâtrie des Cananéens et d'en inspirer l'éloignement à ses enfants, que d'accepter et de parler leur idiome? Ses immenses richesses, son nombreux personnel

d'esclaves, ses troupeaux, le rendaient complètement indépendant, et il serait difficile de voir quelle nécessité l'eût obligé à se servir de la langue de Canaan.

Je reconnaîtrai pourtant que ces considérations vagues et générales ne nous fourniraient tout au plus que des présomptions. Il peut être établi plus directement qu'il ne pouvait y avoir dans le premier patriarche hébreu un dessein préconçu de rompre avec la langue de ses pères; c'est qu'après comme avant son départ pour Canaan, l'hébreu est resté dans de constants et étroits rapports de parenté avec la langue de Mésopotamie. Les idiomes des diverses familles sémites de la Judée, de la Syrie, de la Chaldée, de l'empire de Ninive, ne diffèrent presque entre eux que comme des dialectes. Les morceaux chaldéens répandus dans la Bible, les inscriptions cunéiformes de Ninive sont là pour en témoigner. On peut se convaincre encore de nos jours de la parenté de l'hébreu et du syriaque, car l'on sait que les Maronites lisent les évangiles en syriaque dans leurs églises. Or, il ne viendra apparemment pas à la pensée de personne d'admettre que le colossal empire de Babylone, que la puissante Ninive aient emprunté leurs langues aux peuplades cananéennes. Qu'était-ce après tout que ces Cananéens? Un fort maigre ensemble de chétives tribus. L'histoire compte trente-un rois soumis par Josué; trente-un rois en Palestine! On sera assurément très libéral en attribuant à chacun d'eux un territoire égal, pour les dimensions, au ressort d'un de nos juges de paix de canton. S'ils avaient une ambition, ce n'était probablement pas celle de policer les empires de Babylone et d'Assyrie.

Faisons seulement une petite remarque, c'est qu'il était inévitable, par la position géographique des lieux, que les Cananéens fussent un jour ou l'autre assujettis par une race ennemie. On les voit, sur la carte, environnés de tous côtés, au nord, à l'est, au sud, par les Syriens, les Babyloniens, les Ninivites, les peuples d'Amon, de Moab, de

Madian, les Iduméens, les Amalécites, les Arabes, tous descendants du patriarche Sem. Il restait à l'Occident la mer. Mais elle ne fut franchie que par les Phéniciens; pour les Philistins, qui occupaient le littoral comme ceux-ci, et dont la position au sud était à peu près équivalente à celle des Phéniciens au nord, l'histoire ne nous en a rien conservé. Que cela ne nous étonne pas : les Philistins étaient Chamites, comme Canaan, qui ne nous a rien laissé de son histoire et qui ne paraît avoir exercé aucune espèce d'influence dans le monde. Les Phéniciens étaient Sémites, et ont été appelés à jouer le brillant rôle que la civilisation de Babylone et de Ninive, états sémites, exerçait de l'autre côté de l'Euphrate.

C'est là, en effet, l'inévitable conclusion : les Phéniciens étaient des Sémites. Mais que penser des témoignages bibliques, des inscriptions monétaires? Oui, les Phéniciens pouvaient être dits Cananéens par le territoire qu'ils occupaient, par leurs alliances de famille. Mais leur race et leur langue sont celles de l'Idumée.

La distinction des idiomes de Sem et de Cham nous est rappelée par plusieurs passages de la Bible. Dans cette touchante scène où les fils de Jacob, en Égypte, et en présence même de Joseph, se reprochent les torts qu'ils ont eus envers leur jeune frère, l'Écriture fait remarquer qu'ils pensaient n'être pas compris du vice-roi d'Égypte, *car il y avait un interprète entre eux.* (Genèse, XLII, 21). — Néhémie, dans son livre (XIII, 24), se plaint que *la moitié des enfants hébreux* revenus de captivité *ne parlaient plus que la langue d'Aschdod* (ville des Philistins), *et ignoraient la langue juive.* Les Égyptiens et les Philistins appartenaient à la race chamite, et l'on voit que leur idiome différait de celui des Hébreux.

Mais un fait plus significatif et qui est un nouvel indice précieux à recueillir, c'est que l'Écriture même semble faire entendre qu'il y avait disparité entre la langue des

Phéniciens et celle des Cananéens. Il est dit dans le *Deutéronome* (III, 9) : « Les habitants de Sidon (en Phénicie) donnaient à Hermon le nom de Sirion, et les Amoréens (peuplade cananéenne) l'appelaient Senir. «

Je remarquerai (remarque aisée d'ailleurs et que je retrouvai bientôt dans le *Journal asiatique*) que, par leur dénomination, les Phéniciens s'identifient avec les Iduméens. φοινικες, en grec, et *Adômim* en hébreu, signifient également *rouges*. Ce rapprochement par lui-même n'a pas grande importance. Mais, joint à l'étonnante identité de la langue des Hébreux et des Phéniciens, il me suffit pour faire quelques recherches dans les textes bibliques sur les souvenirs qui y ont été conservés de Tyr et de Sidon.

En apportant un peu d'attention à ce sujet, on arrive naturellement à trouver extraordinaire l'étroite alliance qui se noua entre les plus pieux rois de Jérusalem et les rois de Tyr. La Phénicie entrait dans le domaine cananéen attribué aux Hébreux, et nous savons quelle extrême et absolue rigueur l'Écriture témoigne dans son aversion pour les Cananéens. Comment se fait-il que David et Salomon aient pu entrer en alliance si intime avec les Tyriens, et que pas l'ombre d'un blâme n'apparaisse contre eux dans toute l'Écriture ? Pour qui connaît la profonde antipathie politique et religieuse qui séparait Israël du peuple de Canaan, cette considération est d'un grand poids. Nous voyons que les flottes de Salomon et de Hiram, roi de Tyr, se réunissaient pour faire en commun le voyage d'Ophir. Dans quels ports s'assemblaient-elles ? C'est un fait à noter. Les vaisseaux hébreux et phéniciens s'abritaient à Elath et à Ezion-Géber, deux ports de mer de l'Idumée. Cette union avec l'Idumée n'est pas fortuite. Le prophète Amos (ch. I), prenant la parole contre les peuples voisins de la Palestine, s'adresse tour à tour à Gaza, à Tyr, Edom, Moab. Que sont pour lui les Iduméens ? Des *frères* infidèles d'Israël. Que sont les habitants de Tyr ?

Les mêmes *frères* infidèles d'Israël. Cette dénomination de frères, donnée par Amos aux Phéniciens et aux Iduméens, à l'exclusion des autres peuples, n'est-elle pas significative?

La Genèse nous apprend en effet comment les Phéniciens peuvent appartenir à la famille d'Edom ou Esaü. « Esaü, est-il dit au ch. XXXVI, v. 2, épousa des filles de Canaan. » Voilà donc Esaü et Canaan en rapports de famille très intimes. Mais l'Écriture nous apprend (Genèse, XXVIII, 8, 9) « qu'Esaü, ayant vu que les filles de Canaan déplaisaient à son père Isaac, se rendit chez Ismaël, fils d'Abraham, et épousa une de ses filles. » Il y avait là évidemment, et au témoignage même de l'Écriture, une sorte d'antagonisme entre la famille de Canaan et celle d'Ismaël; cet antagonisme s'est reproduit, à coup sûr, entre les enfants des diverses femmes d'Esaü, et rien n'est plus naturel désormais que d'admettre qu'une colonie d'Iduméens, composée des enfants des filles de Canaan, s'en alla au pays de leurs mères, et fonda au nord la Phénicie, prenant le nom de Canaan, conservant la langue d'Esaü, et que le reste des Iduméens, enfants de la fille d'Ismaël, restèrent dans le voisinage des Arabes, eux aussi enfants d'Ismaël, sur les bords du golfe arabique. Les Grecs, conservant le souvenir de l'origine des Phéniciens, les appelaient les *Rouges* (φοινιxη se trouve déjà dans Homère) ; et l'Écriture leur appliquait la dénomination plus générale de Cananéens, dont ils avaient adopté d'ailleurs la religion, et dont ils occupaient le territoire.

Pour compléter ce travail, j'ai eu recours à quelques écrits que des savants modernes ont rédigés sur le petit nombre de monuments phéniciens parvenus jusqu'à nous. Je dois une importante communication à la parfaite obligeance du savant et respectable M. Gerson-Lévy, qui met avec la plus généreuse libéralité sa science et ses livres au service de ses jeunes émules. Il a bien voulu me faire passer le *Journal asiatique*, précieux recueil consacré aux langues

orientales, et j'y ai trouvé un travail étendu de M. le baron d'Eckstein, sur les *Sources de la Cosmogonie de Sanchoniathon.*

J'y vois tout d'abord constatée l'identité de nom des Iduméens et des Phéniciens. « Les Iduméens, dit-il (cahier d'avril-mai 1860), sont les Rouges, et les Phéniciens (les Rouges) viennent de la mer d'Edom, etc. » M. d'Eckstein n'en conclut pas du tout que les Phéniciens descendent des Iduméens. En opposition avec l'opinion répandue, qui place l'origine des Phéniciens en Arabie; en opposition avec Hérodote, qui les fait venir des bords de la mer Rouge, M. d'Eckstein leur attribue une origine indienne. Je n'ai pas pu retrouver dans le long mémoire de ce savant les fondements qu'il donne à cette opinion; elle vient peut-être de la considération des communes traditions religieuses répandues en Phénicie et dans l'Inde.

Mais M. d'Eckstein lui-même rapporte une légende phénicienne qui confirme d'une manière frappante l'origine iduméenne des Phéniciens.

Je cite plusieurs passages du cahier de février-mars 1860, où il traite de la filiation des dieux de la théogonie phénicienne :

« Des géants naquirent, selon Sanchoniathon, une couple de frères, *Samémroumos* ou *Hypsouranios* (c'est la traduction grecque de l'autre nom) et *Ousôos.* Ousôos, un des deux frères, est un chasseur comme Esaü, c'est le même mot, etc. Samémroumos ou Hypsouranios (le Dieu très-haut) devient l'époux de la cité de Béroulh, représentée par une femme de ce nom..... Ousôos, son frère le chasseur, tirait les bêtes fauves et se faisait des vêtements de leur peau..... Ousôos prit un arbre et forma un navire; le premier d'entre les hommes, il se renferme dans le creux de cet arbre et s'abandonne aux flots de la mer. »

N'est-ce pas là un témoignage précieux pour achever la démonstration d'un fait qui pouvait n'être d'abord

qu'une hypothèse, et qui est à présent une vérité acquise et légitime? Cet Hypsouranios en grec, en hébreu et en phénicien Samémroumos, en français le Dieu très haut, n'est-ce pas le Dieu d'Esaü, c'est-à-dire le Dieu de ses pères, Abraham et Isaac? Ce dieu Ousôos, n'est-ce pas la déification même d'Esaü, le père des Phéniciens? Tous les peuples païens ont eu ainsi pour dieux leurs ancêtres ou leurs premiers rois. Ce qui relève la valeur de cette légende, c'est que Sanchoniathon, qui la rapporte, n'en tire aucune induction ; c'est que M. d'Eckstein ne s'y arrête pas un instant, et qu'il n'hésite pas à rapporter à l'Inde l'origine des Phéniciens. Ce souvenir d'Esaü, rapporté si simplement et sans vue de système, n'est-il pas la meilleure confirmation de l'identité de race entre la Phénicie et l'Idumée? Et y a-t-il ici place au moindre doute?

Ainsi se vérifie encore une fois la parole de l'Écriture : « Dieu étendra Japhet, et il reposera sous les tentes de Sem. » La Grèce, c'est *Jon,* en hébreu *Javan,* le fils de Japhet. La Phénicie, c'est Edom, le descendant de Sem. La civilisation phénicienne est venue s'unir à la race hellénique; elle l'a instruite, elle l'a policée; et à elles deux elles ont enfanté la civilisation moderne et donné en grande partie à la société sa forme actuelle.

III.

Examen de quelques objections, et nouvelles preuves en faveur de l'origine iduméenne des Phéniciens.

Je n'avais pas cru devoir, dans la seconde partie de ce Mémoire, m'arrêter à l'examen de quelques objections, dont la solution ne me paraissait offrir aucune difficulté ; je craignais de donner à une modeste dissertation les proportions d'un volume. Un savant membre de l'Institut, dont

le nom fait autorité en matière d'orientalisme, a bien voulu depuis m'honorer de quelques observations sur ce même sujet dont je n'avais pu lui soumettre qu'un court résumé. Mais, malgré toute la respectueuse déférence que je dois à des opinions d'un si grand poids, je serai d'autant plus à l'aise pour les discuter que j'avais déjà connaissance de diverses raisons qui pouvaient militer contre ma conjecture sur l'origine des Phéniciens, et que des recherches ultérieures n'ont fait que m'y confirmer davantage.

Il est bien vrai, et c'est ce que j'ai constaté tout d'abord au commencement de mon travail, la Phénicie est désignée sur une médaille [1] sous le nom de Canaan. La légende en est ainsi conçue : *A Laodicée* (ville phénicienne), *métropole en Canaan.* Saint Augustin rapporte de même que les paysans des environs de Carthage, cette colonie de Tyr, se disaient Cananéens. Les Septante, à leur tour, dans leur version grecque de la Bible, rendent, dans trois ou quatre passages, le mot Canaan par Phéniciens.

Tels sont à peu près les fondements de l'opinion commune qui identifiait Canaan et la Phénicie. Mais il est bon de remarquer que la Bible nous présente la race cananéenne comme établie depuis des temps fort reculés en Palestine, et que la Phénicie passe communément pour n'être que d'une fondation relativement récente.

Hérodote [2] nous apprend que les Phéniciens sont venus des bords de la mer Rouge. Justin [3] rapporte la même chose, en disant que les Phéniciens, après avoir quitté leur patrie, vinrent s'établir près du lac Assyrien (probablement la mer Morte), et passèrent de là sur les bords de la Méditerranée. Ce double témoignage est encore fortifié,

---

[1] Michaëlis (J. D.) *Spicilegium geographiae Hebraeorum.* Pars I, p. 167.
[2] Liv. I, chap. 1.
[3] Liv. XVIII, chap. 3.

comme nous l'apprend Michaëlis[1], par un historien arabe, Abulfeda, qui fait venir les Phéniciens de l'Arabie. Mer Rouge, mer Morte, Arabie, ces indications se rapportent parfaitement à l'Idumée, qui est présisément renfermée entre ces trois limites, et Michaëlis est de cet avis.

On ne paraît pas avoir tenu compte, avant Michaëlis, de ces textes profanes qui semblaient contredire les témoignagnes bibliques. Rien ne nous montre, en effet, dans la Bible, cette migration des Cananéens venus du sud; on les voit établis à peu près de tout temps sur les mêmes points. Michaëlis[2] essaie une conciliation; pour lui, tous les Cananéens sont originaires de l'Idumée, et c'est bien à eux qu'il faut rapporter les textes d'Hérodote et de Justin. Mais la difficulté reste tout entière. Les auteurs grecs et latins n'ont jamais entendu sous le nom de Phénicie que cette petite portion de territoire, située au nord-ouest de la Palestine, et voisine de la mer. Il est donc impossible d'identifier la Phénicie et Canaan, quand cette dernière contrée l'emporte de beaucoup en étendue. D'ailleurs un passage beaucoup plus précis de Procope[3] ne permet aucun doute à cet égard. Après avoir raconté la conquête de la Palestine par Josué dans des termes qui rappellent le récit de la Bible, il ajoute que c'est en ce temps-là que la partie de ce pays qui borde la mer prit le nom de Phénicie. τοτε δὲ ἡ επιθαλασσια χωρα, εκ Σιδωνος μεχρι των Αιγυπτου ὁρῖων φοινικη ξυμπασα ωνοματετο. Il y a sans doute une inexactitude dans ce passage de Procope, qui étend jusqu'à l'Egypte les limites méridoniales de la Phénicie. Le sud était occupé par les Philistins, et Justin lui-même nous apprend[4] que les Phéniciens furent battus par les Ascalo-

---

[1] Spicilegium, p. 169.
[2] Spicilegium, p. 169.
[3] *Guerre des Vandales*, l. 4.
[4] *Loc. Cit.*

niens (Philistins), ce qui suppose des ennemis déterminés à ne pas céder aisément leur territoire.

Guillaume Robert [1], dans ses remarques sur Michaëlis, évite ces difficultés, en supposant qu'une partie seulement des Cananéens, ceux que l'on nomme les Hétéens, ou Hévéens, ou Horim (Troglodytes), (Michaëlis n'en fait qu'une seule et même famille), habitait les bords de la mer Rouge, et que c'est de ceux-là que parlent les auteurs profanes et la Bible. Or, ces Hétéens étaient les alliés d'Ésaü; la Bible [2] rapporte que celui-ci les expulsa de leur propre territoire, et tout porte à croire, selon Guillaume Robert, que ce sont les mêmes que les Phéniciens.

Nous voilà déjà bien près des Iduméens; il ne nous restera plus qu'un dernier pas à faire et nous arriverons à eux. Les Iduméens (*Adomim* en hébreu) sont les Rouges, et les Phéniciens (φοίνικες) sont les Rouges. Les uns et les autres ont occupé originairement la même contrée : les auteurs les plus graves sont d'accord sur ce point. Quelle révolution a chassé les Phéniciens de leur première patrie? L'hypothèse de Michaëlis n'est pas possible; la Phénicie, Procope l'atteste, est de beaucoup postérieure à Canaan. La transaction proposée par Guillaume Robert ne se justifie pas davantage. Si les Phéniciens sont des Hétéens, c'est-à-dire une partie de la race de Canaan, on ne voit pas ce qui les aurait fait remarquer plus particulièrement des Grecs, ni en quoi le génie de cette famille se distinguait du reste de la race cananéenne. Sa situation sur le littoral de la Méditerranée n'expliquerait rien; car Sidon, d'après la Bible, paraît avoir existé bien avant cette migration des Hétéens, et les souvenirs des Grecs ne sont que d'une époque récente. La situation des Philistins n'était-elle pas d'ailleurs analogue, si ce n'est même plus

---

[1] *Causam belli Israelitici adversus Cananaeos gesti*, p. 45.
[2] Deut., II, 12.

avantageuse, comme étant plus rapprochée de l'Égypte? Et pourtant qu'est-ce que l'histoire a conservé des Philistins, lorsqu'elle accorde une si grande place à l'influence de la Phénicie? L'opinion de Guillaume Robert n'est qu'une hypothèse, et elle a l'inconvénient de présenter d'assez graves difficultés. La Bible nous dit bien que les Hétéens ont été chassés par Ésaü, par celui-là même qui avait épousé des filles de ce peuple ! Mais quand, et pourquoi? C'est ce qu'on nous laisse ignorer. L'histoire enregistre bien des guerres de ce genre, et Guillaume d'Orange a pu attaquer et renverser Jacques II, son beau-père; mais encore n'était-ce pas au lendemain de son mariage. Il n'y a pas lieu de se livrer à des conjectures, lorsque la Bible elle-même nous fait voir comment ce grave événement s'est préparé. Esaü épouse deux femmes d'entre les Hétéens ou Troglodytes; il prend place parmi eux, il s'établit dans leur pays, car il est avec eux dans des rapports d'alliance et de paix; c'est ce qui ressort de la Genèse, XXXVI : les rois d'Édom, famille d'Ésaü, et ceux des Troglodytes sont portés les uns à côté des autres. Rien de plus naturel que cette bonne fraternité entre des hommes qui viennent de s'allier par mariage. Mais Ésaü épouse une troisième femme, et cette fois il la cherche chez Ismaël, un Sémite. N'y voyons pas une circonstance fortuite; la raison de ce mariage, l'Écriture nous la donne [1]: « Ésaü, voyant que les filles de Canaan déplaisaient à son père Isaac, s'en alla auprès d'Ismaël et épousa Mahalat, la fille d'Ismaël, qui était le fils d'Abraham, et il la prit outre ses premières femmes. » L'antipathie de race se dessine; laissez se développer ces premiers germes; quand les fils grandiront, quand la famille s'étendra et que la différence d'origine sera mieux accusée, il se fera une division parmi les Iduméens. Tous enfants d'Esaü, Sémites par leur père, ils se

[1] Genèse, XXVIII, 8, 9.

partageons, selon les mères, entre Ismaël et Canaan, entre les Hétéens et les Arabes, et un jour les Hétéens et une partie de la race d'Ésaü, celle qui provient des femmes cananéennes, s'en ira vers le nord. Les Hétéens y fonderont un établissement, mais distinct de la Phénicie, Michaëlis lui-même nous l'apprend[1], et les Iduméens deviendront les Phéniciens, en s'établissant le long de la Méditerranée. La fondation de la Phénicie se placerait donc entre le mariage d'Ésaü et le séjour des Israélites dans le désert, c'est-à-dire, selon la chronologie de Zunz, entre le dix-neuvième et le quinzième siècle avant l'ère chrétienne. L'histoire profane la place au dix-septième siècle; rien de plus facile que de faire concorder les deux histoires. La séparation des enfants d'Ésaü ne s'est pas faite sur-le-champ; mais, d'un autre côté, elle était consommée au moment où les Israélites entraient dans la Palestine, puisque le livre de Josué[2] nous parle de la forteresse de Tyr, par conséquent de l'installation des Iduméens en Phénicie.

La raison de ces établissements est donc aisée à donner. Les Iduméens-Ismaélites restent à côté d'Ismaël, c'est-à-dire en Idumée, la Gebalène des Grecs, voisine de l'Arabie; les Iduméens-Cananéens ont recours à l'hospitalité des Cananéens et s'établissent dans leur pays, c'est-à-dire au nord de la Palestine. Ainsi s'expliquent à la fois et le nom des Phéniciens, et leur langue identique à l'hébreu, parce que leur première et commune origine est en Abraham et Isaac, et ainsi s'explique la dénomination de Canaan qui est quelquefois attribuée à la Phénicie.

La Phénicie devait-elle ou ne devait-elle pas faire partie du domaine des Hébreux? Les textes ne s'en expliquent pas clairement, et je reconnais encore ici le double caractère

---

[1] *Spicilegium*, pars 2, p. 10, d'après I Rois X, 29, et II Rois VII, 6.
[2] XIX, 29.

de la nation phénicienne, à savoir d'appartenir à la fois à Édom et à Canaan. Son territoire évidemment devait être compris dans la conquête de Josué, car c'est le pays de Canaan ; mais les habitants sont des Sémites, des Iduméens, ceux que l'Écriture appelle constamment les frères des Hébreux ; de là cette hésitation dans la conquête, de là même ces alliances intimes entre les rois d'Israël et les rois de Tyr, alors que la haine contre les Cananéens était encore toute vivace : j'en vois la preuve dans le premier livre des Rois où le même chapitre (IX) nous parle des rapports d'amitié qui existaient entre Hiram et Salomon, et des rigueurs avec lesquelles ce même roi Salomon poursuivait les restes des anciennes peuplades de Canaan.

Il reste à vider une petite difficulté. Sidon et Aradus sont bien antérieurs à la naissance d'Ésaü : la Genèse [1] les range parmi les enfants de Canaan, et ceux-ci ont donné leur nom à deux villes de la Phénicie. Il y avait donc une Phénicie bien avant l'arrivée des Iduméens ? J'avoue que cette objection ne me touche guère. En supposant que les Turcs perdissent un jour leurs archives, les futurs historiens seraient-ils fondés à croire que l'on parlait, au dix-neuvième siècle, grec ou latin à Constantinople, parce que cette ville porte le nom de Constantin ? L'induction ne serait pas sûre. Il pouvait y avoir une ville de Sidon ou d'Aradus bien avant l'arrivée des Iduméens, et je n'y vois aucune difficulté. Les Iduméens, chassés de leur patrie, étant venus demander un refuge à leurs alliés les Cananéens, ceux-ci ont pu leur accorder un établissement dans deux villes de leur territoire, et ces villes sont devenues phéniciennes. Ainsi le Deutéronome [2] relève déjà une appellation distincte du mont Hermon usitée chez les Amoréens (Cananéens) qui le nom-

---

[1] X, 15, 18.
[2] III, 9.

ment *Snir*, et chez les Sidoniens qui l'appellent *Sirion.* Il s'agit, sans aucun doute, des nouveaux Sidoniens, des Phéniciens, dont la langue diffère de la cananéenne, comme diffèrent entre elles les langues sémites et chamites.

Justin [1] attribue aux Phéniciens eux-mêmes la fondation de Sidon, ce qui contredirait le témoignage de la Bible. Mais Justin (pour dire courtoisement en français ce que Michaëlis [2] lui reproche dans un latin énergique), Justin a commis plus d'une erreur sur l'histoire de l'Orient, et Michaëlis n'hésite pas à préférer (à part d'ailleurs l'autorité religieuse attachée aux paroles de Moïse) le témoignage d'un auteur contemporain à celui d'un historien qui n'a écrit que longtemps après les événements, « *tamen auctorem domesticum, tot seculis superiorem, præferemus extero, recentiori, insigniumque de Palæstina mendaciorum convicto.* »

Pour Tyr, au contraire, Justin, Flavius Josèphe et le livre de Josué, d'un commun accord, en placent la fondation à une époque récente. Tyr est la ville vraiment phénicienne, c'est la Carthage, la *Kartha-Hadeta*, la Ville Neuve des Iduméens, comme la Carthage d'Afrique a été la Ville Neuve des Phéniciens. C'est alors que Sidon devient dans la Bible [3] *Sidon-la-Grande (Tsidon-Rabba)*, ou plutôt *l'aînée* par rapport à Tyr qui vient de naître [4].

Or, cette Tyr (en hébreu *Tsor*, rocher) rappelle singulièrement la capitale de l'Idumée, *Séla* (rocher), la *Petra* des Grecs. On le sait, un sentiment commun à tous les exilés les porte à faire revivre les noms de l'ancienne patrie dans la nouvelle ; il n'est peut-être pas de ville d'Europe qui ne soit ainsi représentée aux États-Unis.

Byblos, ville phénicienne, en hébreu *Gebal*, c'est *Séir*, le

---

[1] Liv. XVIII, chap. 3,
[2] *Spicilegium*, pars 2, p. 9.
[3] Jos. XI, 8 ; XIX, 28.
[4] Ib. XIX, 29.

territoire d'Idumée, que les Septante, que le Targoum de Jérusalem appellent *Giblah*, que les Grecs connaissent sous le nom de *Gebulène*, que la Bible même, selon l'opinion de Gesenius [1], appelle *Gebal* [2].

Les mêmes rapprochements peuvent être observés pour quelques noms d'hommes. *Houram*, ou Hiram, roi de Tyr, n'est pas sans analogie avec les *Horim* (Troglodytes), ces alliés d'Ésaü, dont ils ont occupé originairement le pays. *Hannibal*, le Carthaginois, et *Baal-Hanan*, un des rois de l'Idumée [3], ont l'un et l'autre emprunté leurs noms aux racines hébraïques *Baal* (maître) et *Hanan* (gracieux). — Une médaille phénicienne [4] porte pour légende: à *Ibaal*, et un des Troglodytes se nomme *Eibal* [5]. — M. Ferd. Hœfer remarque [6] qu'un roi de Sidon, nommé par Homère *Phaidimos*, est appelé par les Scoliastes *Sobalos*, nom qui se retrouve aussi, comme l'observe M. Hœfer lui-même, parmi les primitifs habitants de l'Idumée: le père du Troglodyte Eibal se nomme *Schobal*.

A ces rapprochements sigificatifs joignons ce remarquable souvenir d'Ésaü, conservé dans la théogonie de Sanchoniathon, et qu'avait déjà signalé Scaliger [7]. M. Renan n'y voit qu'une grossière altération du récit biblique. Mais cet *Ousóos* des Phéniciens s'explique tout naturellement dès que l'on reconnaît leur origine iduméenne. Philon de Byblos le dit dans ses fragments: « Ce qu'il y a de remarquable, c'est qu'ils transportèrent les noms de leurs rois à des éléments cosmiques et à quelques-unes de leurs divi-

---

[1] Hebraeisches und chaldaeisches Wœrterbuch, v° Séir et v° Gebal.
[2] Ps. LXXXIII, 8.
[3] Gen. XXXVI, 39.
[4] Judas. *Étude démonstrative de la langue phénicienne*, p. 114
[5] Gen. XXXVI, 23.
[6] *Phénicie*, p. 109.
[7] Ib., p. 81.

nités. [1] » Par quelle autre raison Sanchoniathon aurait-il fait choix dans son ouvrage du singulier nom d'Ésaü, quand pas un seul autre personnage biblique n'y trouve place?

Cette même origine des Phéniciens va justifier des assertions d'anciens auteurs, que l'on se plaisait à considérer comme erronées.

Aux Amalécites, dont l'Écriture décrit le combat contre les Israélites à peine sortis de l'Égypte, Philon-le-Juif [2] substitue les Phéniciens. Amalec est en effet un fils d'Éliphaz, qui est lui-même fils d'Ésaü l'Iduméen [3]. Amalec l'Iduméen est, selon Philon, un Phénicien, et rien n'est plus aisé d'après tout ce qui précède. Michaëlis [4] se refuse péremptoirement à voir dans les Amalécites les descendants d'Amalec, le petit-fils d'Ésaü, et le principal motif allégué par lui, c'est qu'il est déjà question des *Champs Amalécites* au temps d'Abraham [5]. Mais ce texte ne prouve rien. Différents lieux portent souvent, dans la Bible, les noms qui ne leur ont été donnés que postérieurement à l'événement dont il s'agit. La Genèse [6] nous apprend, par exemple, qu'un des quatre fleuves du jardin d'Éden coulait à l'Orient de l'Assyrie, et les Assyriens ne sont certainement pas antérieurs à Adam. Je n'examinerai pas les autres raisons alléguées par Michaëlis, car je ne vois pas où finirait ce Mémoire; qu'il me suffise de citer une autorité considérable sur cette question historique. Flavius Josèphe, dit en termes exprès: « *Les fils d'Éliphaz* occupèrent cette partie de

---

[1] Ib., p. 79.
[2] Vie de Moïse.
[3] Gen. XXXVI, 12
[4] Spicilegium, pars I, p. 171.
[5] Gen. XIV, 7.
[6] Ib. II, 14.
[7] *Antiquités judaïques*, liv. II, ch. 1.

l'Idumée, nommée *Gobolite* (la *Gebalène* des Grecs) et le pays qui fut surnommé Amalécite *à cause d'Amalec*. Car *le nom d'Idumée s'étendait autrefois fort loin*, etc. » On sait de plus que le territoire des Amalécites touchait à l'Idumée. Michaëlis l'avoue d'ailleurs lui-même: l'Écriture, contre son hypothèse, distingue les Cananéens des Amalécites [1].

Selon M. Hœfer [2] « Eupolème (Euséb. *Praep. Evang.*, IX, 30) commet une erreur évidente quand il dit que le roi David avait subjugué la Phénicie. Le roi d'Israël fut, pendant toute la durée de son règne, l'ami et l'allié de Hiram, comme l'atteste l'Ancien Testament, qui rapporte tous les exploits de David. »

Est-il nécessaire de supposer ici une erreur? Il y a eu alliance étroite entre les rois de Tyr et les rois de Jérusalem. Mais la Phénicie se partageait entre plusieurs rois. Sidon, Aradus, d'autres villes avaient chacune le sien. L'Écriture ne nous énumère-t-elle pas trente-un rois, en Palestine, soumis par les Israélites, sous Josué? C'est ainsi qu'Homère nous donne une longue liste de petits rois qui se partageaient la Grèce et qui vinrent prendre part à la guerre de Troie; il y a même parmi eux un roi des rois. Quelques peuplades phéniciennes peuvent donc parfaitement avoir été battues, sans que Hiram en fût aucunement blessé. Or, M. J. Schwarz [3], dans sa description de la Palestine, reconnaît positivement, d'après un texte du Midrasch [4] et d'après les paroles mêmes de la Bible [5], des Iduméens établis au nord de la Palestine, et vaincus par David. La coïncidence est d'autant plus singulière que M. Schwarz n'a certainement pas songé au passage d'Eupolème. Les Iduméens de l'un, ce sont les

---

[1] Nomb. XIV, 43, 45.
[2] Phén. p. 110.
[3] *Das Heilige Land*, p. 166.
[4] *Bereschit Rabba*, ch. 74, 75.
[5] II Sam., chap. VIII.

Phéniciens de l'autre, cela n'offre pas de doute. Rosenmüller, qui ne connaît pas ces Iduméens du nord, fait, dans sa Bible hébraïque, une légère correction au texte du livre de Samuël. Ne corrigeons ni Eupolème, ni la Bible, donnons raison à M. Schwarz, et tout se conciliera.

Un texte d'Ézéchiel, dont le sens a été méconnu, s'expliquera tout aussi simplement. Le prophète, dans ses imprécations contre Tyr, dit entre autres[1] : « On s'écriera en voyant la ville de Tyr : Qui a été comme *Tsor* (Tyr), comme *Douma*, au sein de la mer? « *Douma*, c'est Edom ; Isaïe[2] désigne l'Idumée sous ce même nom de *Douma*. Jarchi, dans son commentaire[3], ne l'explique pas autrement. La Bible identifie ici encore une fois la Phénicie et l'Idumée. Je sais que Jarchi est seul de son avis. On a expliqué ce mot de diverses façons, car tout s'explique. Qui, en effet, eût songé, Jarchi même compris, à établir quelques rapports entre la Phénicie et l'Idumée? Mais en supposant cette identification des deux peuples, on m'accordera que rien ne peut donner, au point de vue de l'hébraïsme, un sens plus satisfaisant au mot *Douma* que celui de Jarchi. Or, l'identification de ces peuples n'est pas seulement possible, je crois l'avoir suffisamment établi, et le texte d'Ézéchiel ne saurait plus recevoir d'autre interprétation.

Cette dénomination d'*Iduméens*, appliquée aux Phéniciens, est donc plus fréquente qu'on ne l'aurait pensé. Mais je la retrouve même sur des monuments phéniciens ; et pour y arriver, je me permettrai une petite digression. On n'a peut-être pas assez remarqué que le mot hébreu *Adam*, signifiant *homme*, paraît exclusivement propre à l'idiome de la nation hébraïque. Ainsi la paraphrase chaldaïque, qui

---

[1] XXVII, 32.
[2] XXI, 11.
[3] Ez. et Is. *loc. cit.*

n'est, comme on le sait, qu'un calque du texte hébreu de la Bible, et où presque chaque mot de l'original est rendu par un équivalent, ne nous offre pas une seule fois le mot *Adam*. Elle rend l'*Adam* hébreu par *Enasch* ou *Bar-Nasch*. Elle possède cependant le mot *Admeta* (terre) comme équivalent de l'hébreu *Adama*, d'où est dérivé *Adam*. Je suis encore fondé à croire que le mot *Adam* n'existe pas davantage dans aucune autre langue sémitique, si j'en juge d'après le silence de Gesenius, qui ne manque pas de signaler, dans son Dictionnaire, ces sortes d'analogies toutes les fois qu'elles se rencontrent. D'un autre côté, les docteurs rabbiniques comprennent sous le nom de *Isch (vir)* [1] les Gentils, mais non pas sous celui de *Adam (homo)* [2]. Or, *Isch*, c'est l'homme considéré dans ses qualités morales, c'est l'être intelligent et libre. L'ange Gabriel est appelé, dans la Bible [3], « l'homme *(Isch)* Gabriel. » L'Exode contient même ces mots [4] : « Le Seigneur est un homme *(Isch)* de guerre. » Le mot *Adam*, dans ces deux exemples, serait absurde. *Adam* représente l'homme formé de la poussière ; il dérive de *Adama* (terre), c'est la Genèse [5] elle-même qui nous suggère cette étymologie. Mais ce mot *Adam* a surtout une valeur théologique : il fait allusion à l'homme de la Bible ; par son étymologie même, il s'applique à ceux qui adoptent le système de la Création, à ceux qui suivent la cosmogonie biblique. Les peuples ont de ces expressions qui répondent à une idée nationale qu'aucune autre langue ne peut rendre exactement ; telle est la *gens* ou famille romaine, qu'on ne retrouve que dans l'histoire de Rome. Voilà ce qui m'explique l'absence du mot *Adam* ou de son équivalent dans des langues même très-voisines de

---

[1] Sanhédrin, 57 B ; Choulin, 13 B.
[2] Jebamoth, 64 A.
[3] Dan. IX, 21.
[4] XV, 3.
[5] II, 7.

l'hébreu. Cette digression me ramène donc droit à mon sujet. On a lu sur des monuments phéniciens le mot *Adam*. Était-ce la bonne lecture? Je ne disconviens pas que les Iduméens n'aient pu conserver une expression qu'Esaü a dû recevoir toute faite de ses pères Abraham et Isaac. Quelques textes phéniciens s'accommodent si bien d'ailleurs de ce mot, qu'il serait regrettable de l'en bannnir complètement. Mais il n'a pas dû être d'un usage aussi fréquent qu'on paraît le supposer. On paraît vouloir reconnaître, par exemple, dans l'inscription de Marseille [1] un *Isch Adam (vir homo)*, ce qui forme une redondance qu'aucune langue ne justifie. On y trouve un pluriel *Adamin* (hommes), qui est impossible : la Bible contient environ cinq cent cinquante fois le mot *Adam* (homme); elle ne le donne pas une seule fois au pluriel. Lisez, au contraire, d'un côté, *Isch adomi* (l'homme iduméen, rouge, c'est-à-dire phénicien), et de l'autre, le pluriel *Adomim* (Iduméens), vous aurez un sens des plus satisfaisants.

Devant tant de textes qui nous montrent la véritable origine des Phéniciens, que signifie cette appellation de Cananéens qui leur est parfois appliquée? Les Phéniciens sont des Cananéens, comme les Anglais des États-Unis sont des Américains, comme les Normands sont devenus des Anglais, comme les Éthiopiens actuels ont été dans l'origine des Arabes. Les Phéniciens occupaient la terre de Canaan, ils ont été dits Cananéens, cela va de soi. D'ailleurs cette dénomination n'est pas d'un usage fréquent. Si les Septante, par exemple, traduisent trois ou quatre fois *Canaan* par Phénicien, cent autres fois le mot Canaan est conservé dans la version grecque. Guil. Robert [2] a même soin de nous donner une autre raison

---

[1] Judas. *Etude démonstrative de la langue phénicienne*, p. 173.
[2] *Causam belli israëlitici*, p. 48.

de cette appellation, qui en effet ne prouve rien pour l'origine de la Phénicie.

Reste une autre difficulté. La langue cananéenne paraîtrait avoir été identique à l'hébreu, si nous en jugeons d'après les noms propres cités par la Bible, et qui présentent tous une physionomie hébraïque. De plus, les fréquentes relations qu'ont eues entre eux les divers habitants de la Palestine portent à croire que l'unité de langue facilitait beaucoup ces rapports : nous ne voyons pas, en effet, qu'ils se soient jamais servis d'interprètes.

Mais on ne saurait fonder d'hypothèse solide sur ces seuls arguments. Ainsi les futurs historiens se tromperaient gravement si, ayant à leur disposition les actes diplomatiques, rédigés en français, des divers États de l'Europe, ils concluaient que le français était la seule langue en usage dans l'Europe entière. Les anciennes histoires n'ont pas eu davantage la précaution de nous apprendre comment Alexandre, comment les Romains en ont usé pour se faire entendre de tant de nations chez lesquelles ils ont porté la guerre. Ils se servaient apparemment d'interprètes ; et si on ne nous le dit pas, supposons-le. Ainsi ferons-nous pour les Hébreux et les Cananéens.

S'il fallait arguer des noms propres de la Bible, on admettrait nécessairement que presque tout le monde connu des anciens parlait une seule et même langue. La plupart des noms d'hommes ou des noms géographiques ont reçu évidemment, dans la Bible, une forme hébraïque : ils ont été ou traduits ou altérés. En voici quelques exemples :

Pharaon fait crier par toute la ville devant Joseph, son vice-roi : *Abrek* [1]. Onkelos, dans sa traduction chaldéenne, traduit ce mot par *père du roi* [2] (*Ab*, père, d'où *abbé; Rek*,

---

[1] Gen. XLI, 43.

[2] Ce titre n'aura rien d'insolite si l'on veut bien se souvenir des *patrices* du Bas-Empire.

roi, comme *rex* en latin). Luther traduit de même [1]. *Abrek*, dans ce sens, ce serait *Abimelek* (père du roi), ce nom d'un roi des Philistins [2]; l'un n'est que la traduction hébraïque de l'autre. La physionomie du mot ne prouve donc rien, puisque le sens de *Rek*, donné par Onkelos, serait complètement étranger à l'hébreu.

L'Exode [3] nous fait connaître l'étymologie du mot *Mosché* (Moïse). *Mosché* dérive de *Mascha*, tirer hors de l'eau; ce mot a donc une origine purement hébraïque. Mais Philon [4] et Flavius Josèphe [5] nous apprennent, et c'est aussi l'avis de Gesenius, que *Mosché* dérive du mot égyptien *Mô* ou *Mós*, qui signifie eau. L'une et l'autre étymologie sont également justes. Mais la primitive c'est l'égyptienne, et la Bible l'a rendue par un équivalent hébreu. Ce procédé a été sans nul doute étendu à bien d'autres cas.

La Genèse [6] nous apprend encore que *Péleg* a été ainsi nommé à cause de la dispersion des hommes, qui eut lieu de son temps. L'Écriture lui applique donc, dès sa naissance, un nom qu'il n'a reçu que plus tard. Bien d'autres exemples pourraient confirmer le même fait.

Mais j'ai déjà rapporté d'ailleurs, dans mon précédent travail, des textes qui établissaient directement que la langue des Philistins différait de l'hébreu, et que les Sidoniens, de leur côté, n'avaient pas, pour les mêmes lieux, les dénominations usitées chez les Amoréens (Cananéens). On sait que la langue égyptienne, langue chamite, dont on a retrouvé les éléments dans le copte, n'a aucune analogie avec l'hébreu. Il en a dû être de même pour les Canaéens, autre famille

---

[1] Gesenius, *Hebraeisches Wœrterbruch*, v° *Abrek*.
[2] Gen. XX, 2; XXVI, 1.
[3] II, 10.
[4] Vie de Moïse.
[5] Antiquités judaïques, l. 2, ch. 5.
[6] X, 25.

de la race chamite, et nous avons encore ici des témoignages précieux.

M. Munk [1], dont l'autorité sur ce point est d'autant plus significative qu'il partage l'opinion de ceux qui attribuent une seule et même langue aux Cananéens et aux Hébreux, M. Munk s'exprime ainsi : « Edrisi dit que les peuples d'origine berbère habitaient anciennement la Palestine. Les Juifs de Barbarie, encore aujourd'hui, donnent aux Berbers le nom de ***Pelischtim*** (Philistins ou Palestiniens). Cependant, ajoute M. Munk, la langue des Berbers ne paraît avoir aucun rapport avec le phénicien ni avec une autre langue de cette famille. »

Effaçons ce mot *cependant*, et nous aurons la meilleure preuve d'une différence de langage entre les Cananéens d'une part, et les Phéniciens et les Hébreux de l'autre. Procope [2] confirme pleinement l'assertion d'Edrisi quand il dit que « les Gergéséens, les Jébuséens et les autres peuples chassés par les Hébreux, voyant qu'on ne pouvait leur résister, se rendirent d'abord en Egypte, puis le nombre des émigrants augmentant dans des proportions qui les obligeaient de demeurer à l'étroit, ils pénétrèrent plus avant en Afrique, etc. »

On peut donc considérer comme un axiome historique ce principe que les langues révèlent la véritable origine d'une race. Les peuples modifient aisément leurs coutumes et leurs religions. Nous en voyons un exemple frappant chez les Romains, qui, tout en absorbant dans leur vaste empire les vestiges des nationalités ennemies, n'ont jamais fait difficulté de recevoir, au rang de leurs divinités tutélaires, les dieux des vaincus. Mais le langage, c'est le signe de la race, c'est le caractère indélébile que donne la naissance. C'est ce que nous voyons tout près de nous, dans une partie de

---

[1] *Palestine*, p. 81.
[2] *Guerre des Vandales*, l. 4.

la Lorraine, où les intérêts des populations, depuis plusieurs siècles, sont exclusivement français, et l'on y trouve des villages entiers où l'on aurait peine à se faire entendre sans le secours de la langue.

On a cité, ce me semble, deux exceptions à cette règle. Les Assyriens, a-t-on dit, ces descendants d'Assur, de race sémitique, parlaient un idiome qui se rattache à la famille des langues indo-européennes; les Ethiopiens au contraire, qui appartiennent à la race chamite, parlent encore aujourd'hui une langue sémite.

C'est une double erreur, et des travaux récents l'ont démontré. M. Jules Oppert [1] a fait connaître l'étroite connexion de l'assyrien avec les langues sémitiques: « La langue assyrienne, dit-il, est sémitique; elle est unie par les liens d'une proche parenté aux langues arabe, hébraïque, éthiopienne, syriaque, chaldaïque, lydienne, élymaïque, tout en conservant des différences aussi marquées que celles qui séparent les idiomes mentionnés les uns des autres. » Le déchiffrement des inscriptions cunéiformes ne laisse plus de doute à cet égard.

Pour l'éthiopien, il est bien vrai qu'il fait partie de la famille sémitique. Mais, de l'avis de Gesenius [2], les Éthiopiens modernes sont des Arabes qui ont fait la conquête de l'Éthiopie et se sont substitués aux habitants primitifs. On s'explique donc aisément que la langue parlée aujourd'hui en Ethiopie ait d'étroits rapports avec l'arabe. Mais il n'en a pas toujours été ainsi. Les anciens et véritables Éthiopiens, les descendants de *Cousch*, de la race chamite, parlaient une langue identique à l'égyptien. M. Champollion-Figeac [3] nous

---

[1] *Journal asiatique*, cahiers de février-mars et d'avril-mai 1860. *Éléments de la langue assyrienne.*

[2] *Hebraeisches Wœrterbuch*, p. XXXV.

[3] *Égypte ancienne*, p. 212.

l'assure, et le frère de l'illustre Champollion mérite toute créance en cette matière. « Les monuments, dit-il, élevés par les princes éthiopiens, et en Égypte et en Éthiopie, indiquent, par les inscriptions dont ils sont couverts, que la langue égyptienne, comme les autres institutions de l'Égypte, fut commune aux deux contrées. Les monuments écrits subsistant depuis Naga et le mont Barcal, à deux cents lieues au midi des frontières de l'Égypte, jusqu'aux ruines d'Alexandrie, s'expliquent par cette même langue, et tous ceux qui l'ont étudiée à fond se sont réunis dans cette opinion qu'elle est une langue-mère qui n'a de rapports avec aucune autre. »

M. Champollion-Figeac nous montre même une influence phénicienne exercée indirectement sur la langue égyptienne, qui a emprunté au grec son alphabet. Cet alphabet n'a été introduit que fort tard en Égypte, où la pensée s'était de tout temps traduite en signes hiéroglyphiques, sans rapport avec aucune écriture connue. « C'est en effet, dit M. Champollion-Figeac [1], à l'établissement du christianisme parmi les Égyptiens qu'on rapporte généralement la substitution de l'alphabet copte aux anciennes écritures égyptiennes : opération aussi simple dans son action, que profonde et efficace dans ses effets ; car la langue égyptienne, écrite jusque-là au moyen des caractères hiéroglyphiques, hiératiques ou démotiques..., ne fut plus écrite qu'avec une série de trente et un signes..., et de ces trente et un signes, vingt-quatre sont ceux mêmes qui composent l'alphabet grec, etc. »

En résumé donc, l'identité constatée entre la langue des Hébreux et celle des Phéniciens a fait reconnaître aujourd'hui à la plupart des savants une origine commune à ces deux peuples. Or, les Phéniciens et les Iduméens sont également les *Rouges ;* ceux-ci descendent d'Abraham et d'Isaac, les

---

[1] *Égypte ancienne*, p. 227.

auteurs de la race d'Israël. L'Écriture donne aux Tyriens et aux Iduméens la qualité de *frères* d'Israël : prenons ce mot au propre et non plus au sens figuré. Les témoignages d'Hérodote, de Justin et d'Abulfeda, l'assertion si précise de Procope, concourent désormais d'une manière remarquable avec les données de la Bible. L'alliance des Horim (Troglodytes) avec Esaü, puis leur expulsion du territoire de Séir, s'expliquent tout naturellement. Nous comprenons dès lors les hésitations des Israélites dans leur conquête de la Palestine, à l'endroit de la Phénicie, hésitations dont l'Écriture porte évidemment la trace. Nous ne nous étonnerons plus des similitudes que présentent certains noms propres de la Phénicie et de l'Idumée. Nous ne dirons plus, avec M. Renan, que le souvenir d'*Ousôos* est, dans Sanchoniathon, une grossière altération de la Bible. Amalec, l'Iduméen, pourra être appelé par Philon, et nonobstant l'avis contraire de Michaëlis, un Phénicien. Eupolème n'aura point, comme le pense M. Hœfer, commis une erreur évidente en parlant d'une victoire de David sur les Phéniciens ; il ne sera plus nécessaire de corriger, avec Rosenmüller, des textes bibliques, et M. Schwarz sera dans le vrai. Le mot *Douma* d'Ézéchiel ne sera plus détourné de son sens véritable. Nous reconnaîtrons les *Iduméens* sur diverses inscriptions phéniciennes, et nous épargnerons à la langue hébraïque de regrettables solécismes. Les Phéniciens pourront être quelquefois appelés Cananéens, comme les Anglais, citoyens des États-Unis, sont devenus des Américains. Les Berbers continueront à parler un idiome sans rapport aucun avec les langues sémitiques, et Edrisi et Procope auront raison. Ni les Assyriens, ni les Éthiopiens ne dérogeront plus d'ailleurs à cet incontestable axiome ethnographique par lequel, de la connaissance du langage d'un peuple, on conclut à son origine.

Il me paraît difficile de rapporter plus de preuves concordantes sur une époque aussi reculée que l'est celle qui a vu naître la nation phénicienne.

Je ne crois pas être téméraire en considérant l'origine iduméenne des Phéniciens comme un fait désormais acquis à l'histoire.

NOTICE SUR LES ORDRES DE CHEVALERIE

DES

ÉTATS DE LORRAINE ET DE BAR,

Par M. Ad. LANG.

Ça été une belle invention, et reçue en la plupart des polices du monde, d'établir certaines marques vaines et sans prix, pour en honorer et récompenser la vertu.
MONTAIGNE.

I.

Origine des Ordres de Chevalerie.

Il est assez généralement admis que l'origine des Ordres de chevalerie doit être rapportée aux croisades ; on cherche dans les Ordres célèbres d'Alcantara, de Calatrava, du Temple, ou de Saint-Jean de Jérusalem, l'idée première qui, s'adaptant aux changements des mœurs avec la marche des siècles, a produit d'abord les Ordres de l'Éléphant, de la Jarretière, de l'Annonciade et de la Toison-d'Or, et plus tard ces myriades d'Ordres équestres, indispensables à la constitution de chaque nouvel État et à l'installation de chaque nouvelle dynastie.

En admettant cette généalogie du principe équestre, il faut refuser d'admettre tous les Ordres antérieurs à l'époque des croisades, et considérer comme fabuleux les Ordres des Chevaliers Dorés, de la Sainte-Ampoule, de la Couronne Royale, etc., etc., attribués à Constantin, à Clovis et à Charlemagne.

Peut-être est-on sur ce point trop exclusif, et en dégageant les vieilles légendes du Saint-Graal et de la Table-Ronde, de l'entourage fabuleux dont se sont plus à les entourer la verve inspirée des troubadours et la crédulité des chroniqueurs, on peut y retrouver un germe de chevalerie bien antérieur aux luttes contre les infidèles, et bien plus conforme à l'esprit actuel des Ordres de chevalerie.

Aussi loin que les traditions des peuples accusent l'existence de rangs privilégiés, on trouve deux castes de noblesse :

L'une, héréditaire; c'est la noblesse des noms et des familles.

L'autre, personnelle; c'est le caractère distinctif des Ordres de chevalerie.

Cette seconde classe d'aristocratie a été admise par les Grecs comme par les Romains. Et les couronnes d'or données aux vainqueurs des jeux olympiques, comme celles décernées aux triomphateurs du Capitole, ne sont, à vrai dire, que les insignes d'Ordres de chevalerie.

Lorsque, dans une tribu sauvage, la bravoure et les services rendus par un individu sont constatés par le nombre et la forme des tatouages qu'il porte sur la poitrine, n'est-ce pas là encore le caractère distinctif de cette noblesse personnelle que nous appelons Ordres de chevalerie?

Une décoration est une distinction personnelle honorifique; la réunion des hommes décorés d'une même distinction personnelle constitue en principe un Ordre de Chevalerie.

Je ne vois rien là qui rappelle l'idée des Croisades. Cependant je ne nierai pas que les Ordres militaires et religieux de la Terre-Sainte n'aient été le point de départ de beaucoup d'Ordres de chevalerie, et n'aient apporté de nombreuses modifications dans les statuts de ceux qui pouvaient exister antérieurement.

En résumé, je ferai dériver les Ordres de chevalerie de deux principes :

L'un *passif*, qui remonte à la plus haute antiquité et

rappelle l'idée d'honneur et de gloire en mémoire de *faits accomplis* ;

L'autre *actif*, qui date des guerres contre les infidèles et comporte l'idée de devoir et de courage en vue de faits *à accomplir*.

Ces deux principes ont trop de points communs, on le comprend aisément, pour n'avoir pas tendu à se fusionner plus ou moins, et c'est de la combinaison de ces deux idées primitives que sont sortis les statuts de la plupart des Ordres de chevalerie modernes.

II.

Ordre militaire d'Austrasie.

Si les grands événements qui se sont accomplis de loin en loin dans l'histoire des nations, ont suggéré aux princes de toutes les époques la pensée d'en consacrer la mémoire par quelque institution particulière, nous ne devons pas être étonnés qu'un tel sentiment se fût présenté à l'esprit du duc Charles d'Austrasie, lorsque son armée victorieuse eut sauvé la France de l'envahissement des Arabes. Le désastre de Tours a été le premier échec de l'islamisme, qui, depuis cent ans, triomphait de tous les obstacles et absorbait successivement tous les peuples avec une effrayante et irrésistible rapidité. Cette *mémorable journée* a préservé à jamais l'Occident de l'invasion musulmane, et a marqué le premier pas de la puissance des Arabes dans cette voie de décadence, où elle n'a pas cessé de faire de rapides progrès.

Charles Martel, auquel sa victoire a valu son glorieux surnom, distingua sur le champ de bataille les plus illustres chefs de l'armée, et leur fit prendre pour emblème la *genette*, en mémoire de quelques-uns de ces animaux qui furent trouvés en vie dans le camp d'Abdérame.

Cette institution, faite en l'an 732 [1], prit tous les caractères d'un Ordre de chevalerie. Le duc d'Austrasie en fut le chef comme le fondateur. Il fixa le nombre des chevaliers à *seize*, et distribua lui-même le collier aux princes qui furent admis dans l'Ordre.

Les sept premiers titulaires de l'Ordre militaire de la Genette furent les suivants :

1. Charles, duc d'Austrasie, chef de l'Ordre ;
2. Childebrand, prince d'Austrasie ;
3. Eudes, duc d'Aquitaine ;
4. Carloman, prince d'Austrasie ;
5. Pépin, prince d'Austrasie, depuis roi de France ;
6. Luitprand, prince de Lombardie ;
7. Odilon, duc de Bavière.

Les chevaliers de la Genette devaient s'engager à exposer leur vie en combattant les infidèles, en défendant l'État et la Religion.

Pépin-le-Bref, en devenant roi de France, aurait réuni la maîtrise de l'Ordre militaire d'Austrasie à la Couronne, mais comme on n'en trouve pas de traces ultérieures, il y a lieu de supposer que son existence ne s'est pas prolongée au-delà du règne de Pépin.

Certains auteurs lui accordent une plus longue durée, et d'après eux l'Ordre de la Genette aurait été aboli seulement en 1022, par le roi Robert qui le remplaça par l'ordre de Notre-Dame de l'Étoile [2].

Sans prétendre que l'Ordre d'Austrasie a eu une existence réelle, j'ai voulu le présenter sous une apparence vraisemblable en négligeant les détails variés rapportés par les chroniqueurs, et auxquels il ne faut pas ajouter plus de foi

---

[1] C'est évidemment à tort que cette institution est placée en l'an 726 par quelques auteurs.

[2] Réformé sous Jean-le-Bon, en 1351, et devenu Ordre militaire de l'Étoile.

qu'au chiffre de *trois cent soixante-et quinze mille Sarrazins* qui auraient été tués, avec Abdérame, à la bataille de Tours. « Après quoi, ayant poursuivi le reste, il (le duc) purgea heureusement la France de cette malheureuse engeance[1]. » Mais si ce récit ampoulé n'atténue en rien l'importance de cette bataille au point de vue de l'histoire, de même les exagérations dont on a entouré l'Ordre de la Genette peuvent s'appliquer à une institution dont l'existence a été réelle.

Je ne puis terminer cet article sans donner la description des insignes de l'Ordre, tels qu'ils nous sont transmis par les anciens historiens.

Le collier de l'Ordre, qui était d'or, entrelacé de roses émaillées de gueules, suspendait une genette d'or émaillée de sable et de gueules, sur une terrasse de sinople émaillée de fleurs. Ces insignes, qui sont donnés par Hermant, ne sont pas entièrement conformes à la description qu'on trouve dans Moréri. D'après cet auteur, le collier était d'or à trois chaînons entrelacés de roses émaillées de fleurs.

On remarquera que la différence entre ces descriptions consiste surtout dans le collier de France porté par la genette, lequel peut n'avoir été introduit dans les insignes qu'après l'avènement des princes austrasiens sur le trône de France[2].

III.

Ordres militaires de Lorraine.

Le véritable esprit du moyen âge, développé par l'influence des croisades, se retrouve dans un Ordre de cheva-

---

[1] Hermant. *Histoire des Ordres de Chevalerie*, 1698. — Giustiani. *Histoire cronologiche dell' origine degl' ordini*, 1692.

[2] De la Colombière, *Théâtre d'Honneur et de Chevalerie*, 1658. — Hermant, *Histoire des Ordres*, 1698. — Bonanni, *Catalogo degli Ordini equestri*, 1711. — Hélyot, *Histoire des Ordres*, 1719. — Moréri, *Dictionnaire universel de Trévoux*, 1740. — Gassier, *Histoire de la Chevalerie*, 1814.

lerie, institué en Lorraine, à la fin du quatorzième siècle. Le duc Jean Ier, voulant réprimer les désordres dont souffrait le peuple des campagnes, ne crut pas trouver de meilleur moyen pour arriver à ce but que de lier les gentilshommes, en établissant un code d'honneur et en développant les sentiments de dévouement et de générosité.

Il établit un Ordre de chevalerie, dont le siége était l'église collégiale de Saint-Georges à Nancy.

Les statuts et la liste des premiers chevaliers étaient conservés dans le *Trésor des Chartes*, mais ils ont été perdus on ne sait à quelle époque.

Les confrères étaient désignés sous le nom de *chevaliers aux blanches manches*, ce qui indique suffisamment les signes distinctifs propres à cet Ordre.

La durée de cette institution ne peut être établie d'une manière certaine, et il y a lieu de croire qu'elle s'est éteinte avec le duc Jean, son fondateur [1].

Un demi-siècle plus tard, un autre Ordre de chevalerie fut institué par le duc de Lorraine, René Ier.

Ce prince, qui porta le titre de roi de Naples, de Sicile et de Jérusalem, et qui gouverna, outre la Lorraine, le duché d'Anjou et le comté de Provence, établit à Angers, le 16 mars 1448, l'*Ordre militaire du Croissant*, l'un des Ordres les plus importants de cette époque et dont les chevaliers ont figuré avec éclat à côté des chevaliers de Saint-Michel, de la Jarretière et de la Toison-d'Or.

Je ne m'appesantirai pas sur un Ordre de chevalerie qui, bien qu'institué par un duc de Lorraine, a spécialement

---

[1] V. D. Calmet et le P. Benoît Picart.

Ces détails m'ont été fournis, avec la plus grande obligeance, par M. Léon Mougenot, le savant historiographe de Nancy, qui a bien voulu faire quelques recherches dans les archives de cette ville, malheureusement fort incomplètes, sur le sujet spécial que je traite aujourd'hui.

fleuri dans le duché d'Anjou. Je dirai seulement que cet Ordre du Croissant paraît n'avoir été qu'une réforme de l'Ordre du Navire, dit d'Outre-Mer, et du Double-Croissant, établi, en 1269, par saint Louis, roi de France, à la veille du départ de l'armée pour la dernière croisade [1].

La réforme de René Ier n'admettait que trente-six chevaliers. Pour y être admis, il fallait posséder les titres de duc, prince, marquis, comte ou vicomte, et être gentilhomme de quatre races. Parmi les premiers chevaliers de l'Ordre, on trouve des membres des familles de Montmorency et de Champagne.

Les insignes consistaient en un croissant d'or porté sur le bras droit avec une légende en lettres d'azur émaillées de gueules : *Loz, loz en croissant.*

Ce même signe se portait sur le côté droit de l'habit ou de la soutane, pendue à une triple chaîne d'or. Au croissant d'or étaient appendus de petits bâtons d'or façonnés en colonnes ou ferrets d'aiguillettes d'or, émaillées de gueules, ce qui voulait signifier que les chevaliers s'étaient trouvés en autant de batailles ou siéges de ville qu'il y avait de bâtons appendus au croissant. Cette décoration « faisait ainsi reconnaître leur vaillance et leurs prouesses. »

L'habit de cérémonie ou manteau d'apparat était de velours cramoisi, fourré d'hermine pour le chef de l'Ordre, et de vair pour les chevaliers ; leur mantelet était de velours

---

[1] L'Ordre du Navire, dit d'Outre-Mer et du Double-Croissant, a donné en outre naissance aux cinq Ordres de chevalerie suivants:

1269. — Ordre militaire du Croissant (ou de l'Étoile), à Naples, créé par Charles Ier.

1375. — Ordre de la Nef, ou du Navire, à Naples, créé par Charles III.

1381. — Ordre des Argonautes de Saint-Nicolas, à Naples, créé par Charles III.

1455. — Ordre de la Lune, en Calabre, créé par Jean d'Anjou.

1581. — Noble Académie des chevaliers de l'Étoile, à Messine.

blanc; enfin la doublure et la soutane étaient blanches. Au-dessous de cette robe, une deuxième robe de damas gris, fourrée de même. Le chaperon était de velours noir, brodé d'or pour les chevaliers et d'argent pour les écuyers.

L'Ordre du Croissant s'est éteint en 1480 par la mort du roi René, suivie de la réunion de l'Anjou à la France [1].

En 1455, Jean II, duc de Lorraine, héritier du roi René et des prétentions angevines au trône de Naples, institua en Italie l'Ordre de la Lune, qui n'est à proprement parler qu'une réforme de l'Ordre précédent et des Ordres établis antérieurement à Naples par les princes de la maison d'Anjou.

Le duc Jean avait pris le titre de roi de Naples, et pendant son voyage dans les Deux-Siciles, il destina cet Ordre à récompenser les chevaliers napolitains qui restaient fidèles à sa dynastie. Il fit alors une assez forte promotion de chevaliers de la Lune, parmi lesquels fut le prince Robert de San Severino.

Les insignes étaient une lune d'argent portée au bras, et la même figure suspendue au cou par un collier d'or.

L'existence de cet Ordre ne s'est pas soutenue [2].

Pour en avoir fini avec les états de Lorraine, il me reste à mentionner l'Ordre de Saint-Nicolas, ou Ordre de Lorraine (appelé aussi Ordre de la Mère de Dieu).

Cet ordre a été projeté au commencement du dix-septième siècle par Henri-le-Bon [3], duc de Lorraine.

---

[1] Hermant, *Histoire des Ordres*, 1698. — Moréri (grand dictionnaire, 1732). — Gassier, *Histoire de la Chevalerie*, 1814. — *Art de vérifier les dates*, édition de Saint-Allais, 1818. — Ad. Pascal, *Histoire de l'Armée*, 1847.

[2] P. Giannone, *Istoria del regno di Napoli*, 1753. — Moréri (supplément de 1779).

[3] Dit à tort Henri II.

Les chevaliers de Saint-Nicolas se seraient engagés à « *aider la chrestienté contre le Turc.* » Les ducs de Lorraine auraient été grands-maîtres; il y aurait eu un maréchal, un chancelier, un trésorier, un secrétaire, deux chapelains, deux huissiers et un nombre de chevaliers qui n'était pas limité dans le projet.

Les postulants n'auraient été reçus qu'à l'âge de dix-huit ans accomplis.

Le collier de l'Ordre aurait été blanc, avec l'image de Notre-Dame sur une croix de Lorraine[1].

Mais pour des motifs restés inconnus, le duc Henri ne donna pas suite à son projet, et l'Ordre, qui fut adopté plus tard comme ordre noble de Lorraine, a été le suivant, dont l'institution est due aux comtes de Bar.

IV.

Ordre de chevalerie du comté de Bar, devenu Ordre noble de Lorraine et de Bar.

Le 31 mai 1416, Louis Ier, comte de Bar, institua l'Ordre du Lévrier, destiné à récompenser les services rendus et à resserrer les liens entre les gentilshommes barisiens et leur souverain.

En 1422, le même prince changea et augmenta les statuts de l'Ordre militaire du Lévrier, et le plaça sous le patronage ou l'invocation de saint Hubert.

Resté Ordre noble du comté de Bar pendant plus de trois siècles, l'Ordre de Saint-Hubert n'a pas cessé de comprendre

---

[1] Voir M. Aug. Digot. — Ces détails m'ont été également transmis par M. Mougenot. Malheureusement les archives de Nancy ne paraissent rien contenir sur l'Ordre de Saint-Hubert, le seul Ordre important de la Lorraine.

au nombre de ses chevaliers les meilleurs gentilshommes du Barrois. C'est à tort qu'il a été confondu avec plusieurs Ordres du même nom[1], et c'est ce qui a pu faire croire que dès le dix-septième siècle l'institution barisienne avait été transplantée en Allemagne.

En 1740, Stanislas, roi de Pologne, duc de Lorraine et de Bar, réforma la constitution de l'Ordre de Saint-Hubert et lui donna le titre d'*Ordre noble des duchés de Lorraine et de Bar*.

En 1766, à la mort du roi Stanislas, le roi Louis XV prit sous sa protection spéciale ceux des chevaliers de Saint-Hubert qui voulurent devenir Français lors de la réunion des duchés au royaume. Une partie des membres de l'Ordre se retira en Allemagne, auprès des anciens princes lorrains.

En 1783, le roi Louis XVI modifia de nouveau les réglements de l'Ordre.

Le même prince, par lettres-patentes de janvier 1786, autorisa les chevaliers de Saint-Hubert à fonder dans l'hôpital de Bar un établissement pour les pauvres.

Supprimée en 1792, la partie française de l'Ordre de Saint-Hubert est allée se fondre en Allemagne avec la fraction qui en était séparée depuis 1766.

---

[1] Un Ordre de Saint-Hubert a été institué, le 3 novembre 1444, par Gérard VII (ou V), duc de Clèves, Berg, Juliers, etc., et transféré en 1709 dans les États palatins par l'électeur Jean-Guillaume. Renouvelé plus tard par Charles-Théodore, électeur-palatin, cet Ordre devint ducal bavarois sous le même prince. Il est resté Ordre du royaume de Bavière en 1806.

Un autre Ordre de Saint-Hubert, ou Ordre de la Chasse, a été institué vers 1710 par le duc de Vürtemberg, Éberhard Louis. Il a été confirmé en 1738 par le duc Charles-Alexandre. Je citerai parmi ses chevaliers le comte de Golnitz, le comte de Brühl-Wiederau, le comte de Brühl-Zchiste, le comte de Gangloff-Sommern, etc., au dix-huitième siècle.

Att. *Cons.* Ludwig, *Germania princeps*, 1746. — Spangenberg, *Adlers-Spiegel*, 1595. — De Feller, *Dict. hist.* 1792.

En 1806, le siége de l'Ordre a été transféré à Francfort, et la grande-maîtrise a été acceptée par Charles de Dalberg, grand-duc de Francfort, prince primat de l'Église catholique d'Allemagne, archevêque de Ratisbonne et président de la confédération du Rhin (électeur de Mayence, archichancelier du Saint-Empire avant 1806).

Ce prince adopta l'Ordre de Saint-Hubert pour le grand-duché de Francfort.

En 1815, les traités, qui bouleversaient de nouveau l'Europe, supprimèrent le grand-duché de Francfort. L'Ordre de Saint-Hubert reprit le titre d'Ordre noble de Lorraine et de Bar. Le duc de Dalberg conserva la grande-maitrise jusqu'à sa mort, en 1817. Elle fut alors conférée à Louis-Marie-Céleste d'Aumont de Rochebaron, duc de Piennes, lieutenant-général des armées françaises, chevalier des Ordres de Saint-Louis, de la Légion d'honneur et de l'Épée de Sicile.

Enfin, reporté en Allemagne en 1830, l'Ordre de Saint-Hubert a pris dans cette cinquième période un caractère moins politique et paraît s'être consacré presque exclusivement aux œuvres de bienfaisance [1].

Sous la restauration, des démarches ont été faites par des personnes notables pour obtenir la reconnaissance officielle et le maintien de l'Ordre de Saint-Hubert. Malgré leurs efforts, cette institution a cessé de subsister dans le Barrois et en France, faute de dignitaires et de membres. Mais il n'a jamais été supprimé.

Les archives de l'Ordre existent encore à Bar-le-Duc. On peut y trouver des empreintes du sceau sur des pièces

---

[1] Comte de Garden (*Encyclopédie des gens du monde*, 1840). — Michel (*Dictionnaire de la Lorraine*, 1829). — Bouillet (*Dict. hist. géog.* 1830). — Ad. Pascal (*Hist. de l'armée*, 1847). — V. Servais (*Lettres*, 1861).

appartenant à des familles dont les auteurs en ont fait partie.

Les insignes de l'Ordre, dans sa deuxième période, consistaient en une croix d'or octogone, aux armes de Lorraine. Le médaillon central représentait l'adoration de saint Hubert. Le ruban était rouge et porté en écharpe.

La liste des membres de l'Ordre, qui se sont associés en 1416, celle des chevaliers, qui l'ont maintenu en 1422, et l'état de toutes les personnes décorées de l'ordre jusqu'à nos jours, ont été dressés par M. Servais, auquel la ville de Bar doit de nombreuses découvertes archéologiques, et qui a publié un aperçu historique de l'ordre de Saint-Hubert dans le journal de Bar, l'*Écho de l'Est*[1].

Je désirais attirer l'attention sur les différents Ordres de chevalerie de la Lorraine et du Barrois. Je n'ai pas eu d'autre but en présentant ce Mémoire incomplet à la Société d'archéologie et d'histoire de la Moselle.

Le manque du temps nécessaire à une étude plus approfondie, le défaut de lumières plus étendues et des ressources bibliographiques, qu'on ne peut trouver que dans les villes, et surtout la crainte d'abuser des moments si bien employés de mes confrères, me serviront d'excuse pour la brièveté et l'imperfection de la notice qu'on vient de lire.

---

[1] M. Servais m'a transmis, avec une obligeance dont je dois le remercier, une partie de ses recherches sur l'Ordre de Saint Hubert. Il a même bien voulu me promettre la liste complète des chevaliers de l'Ordre, nomenclature précieuse pour l'histoire des familles de notre pays.

DICTIONNAIRE

TOPOGRAPHIQUE

DE L'ARRONDISSEMENT

DE

SARREGUEMINES

PAR

M. Jules THILLOY

PROCUREUR IMPÉRIAL A SARREGUEMINES

MÉDAILLE DE BRONZE

Accordée par S. E. M. le Ministre de l'Instruction publique

A L'AUTEUR

ET A LA SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE DE LA MOSELLE

(CONCOURS DE 1861)

DICTIONNAIRE

TOPOGRAPHIQUE

DE

L'ARRONDISSEMENT DE SARREGUEMINES

L'arrondissement de Sarreguemines est borné au nord par la Prusse et la Bavière ; à l'est par le département du Bas-Rhin ; au sud par le Bas-Rhin et la Meurthe ; à l'ouest par l'arrondissement de Metz. Il est situé entre $4^{\circ}10'$ et $5^{\circ}20'$ de longitude orientale et $48^{\circ}50'$ et $49^{\circ}20'$ de latitude boréale. Il a la forme d'un 8 couché ∞.

Dans sa plus grande longueur, il mesure 72 kilom. de Dourd'hal à la frontière du Bas-Rhin au-delà de Sturzelbronn. Sa largeur est très variable : de 32 kilom. sous le méridien de Diesen à Morhange, elle se réduit à 5 kilom. sous le méridien de Sarreguemines.

D'après le cadastre, l'étendue de sa superficie est de $149896^{h}24^{a}$ qui se subdivisent de la manière suivante :

Propriétés non imposables :

Routes, chemins, places	3187 91	
Rivières et ruisseaux	477 40	$35469^{h}08^{a}$
Forêts	31744 34	
Cimetières, presbytères, églises . .	59 43	

Propriétés imposables.

Terres labourables.	73026 34	114427h 16a
Prés.	16972 01	
Vignes.	75 »	
Bois.	18323 95	
Jardins et vergers.	3113 13	
Landes, terres incultes.	2125 61	
Étangs.	400 15	
Autres objets imposables	18 65	
Propriétés bâties	372 17	

Bien que l'arrondissement ne présente pas dans son relief d'accidents considérables, on peut y remarquer deux régions bien distinctes : la région montagneuse et la région des collines.

Située à l'extrémité orientale de l'arrondissement, la région montagneuse, connue sous le nom de Pays de Bitche, offre les caractères propres aux Vosges septentrionales : les montagnes y ont des formes aplaties; les vallées y sont profondes et très nombreuses. Ce pays couvert de vieilles et magnifiques forêts, arrosé par de belles eaux, offre l'aspect le plus pittoresque.

Tout à fait à l'ouest de l'arrondissement, l'autre région présente une succession de collines peu élevées, aux contours mous et arrondis, entrecoupées de vallées peu profondes et fortement évasées; mais en s'avançant vers la vallée de la Sarre et la région montagneuse, les ondulations deviennent plus marquées, les vallées se resserrent et se creusent, — les accidents de terrain plus accentués se rapprochent des formes caractéristiques de la région montagneuse.

La constitution géologique de l'arrondissement est fort simple; caractérisée à l'est, dans le pays de Bitche, par les

affleurements du grès vosgien, elle présente successivement les trois étages du trias, grès bigarré, muschelkalk et marnes irisées, disposés en quelque sorte par ondes parallèles, suivant les contours de la première formation.

§

Au temps de la conquête romaine, l'arrondissement de Sarreguemines appartenait aux Mediomatriks, dont les principales bourgades étaient Metz et Marsal. Alors, comme aujourd'hui, il était limité par la Sarre, la Bliese et les Vosges. Au nord des deux rivières s'étendait le territoire des Trevirs, et à l'est du pays de Bitche les Triboks occupaient les revers des Vosges et les plaines de l'Alsace septentrionale.

Après l'invasion des Barbares, la province, affreusement dévastée, demeura à peu près déserte, et ce n'est que vers la fin du septième siècle que les Bénédictins entreprirent de la défricher et d'y apporter la civilisation.

Elle avait été comprise dans le royaume d'Austrasie; après la période carolingienne, elle fit partie du royaume de Lorraine.

La féodalité divisa l'arrondissement en fiefs sous la souveraineté directe ou sous la suzeraineté du duché de Lorraine et de l'Évêché de Metz. Le territoire de l'Évêché comprenait le canton de Saint-Avold, et une partie des cantons de Forbach, Gros-Tenquin et Sarrable; — le domaine direct de l'évêque constituait les châtellenies de Hinguesange et de Hombourg; le comté de Puttelange, la seigneurie d'Albe étaient fiefs de l'Évêché. Le duc de Lorraine avait une châtellenie à Guemünd (Sarreguemines); les comtés de Bitche, de Forbach et de Morhange étaient fiefs de Lorraine.

Au point de vue religieux, — sauf les cures de Rouhling et de Zetting qui appartenaient à l'archevêché de Trèves,

— l'arrondissement entier était compris dans l'Évêché de Metz. Quatre-vingt-une paroisses étaient groupées sous les archiprêtrés de Haboudange, de Morhange et de Saint-Avold, qui relevaient de l'archidiaconé de Marsal; de Bouquenom, de Hornbach, de Neumunster et de Saint-Arnuald qui relevaient de l'archidiaconé de Sarrebourg.

Au point de vue civil et judiciaire, les villages de l'Évêché ressortissaient au bailliage épiscopal de Vic; les villages de Lorraine étaient répartis entre les bailliages de Bitche, de Boulay, de Sarreguemines et quelques bailliages seigneuriaux. Quelques localités enfin appartenaient à l'empire d'Allemagne et étaient enclavées dans la Lorraine.

La proclamation royale du 28 août 1790 comprit toutes ces communes dans trois districts : Bitche, Morhange et Sarreguemines; mais ces divisions furent bientôt changées; l'arrondissement de Sarreguemines fut créé par la loi du 19 vendémiaire an IV et modifié à diverses reprises par des dispositions législatives. Voici sa division actuelle :

8 cantons; — 156 communes; — 127082 habitants[1].

Canton de Bitche.

16 communes; 15850 habitants.

Bærenthal, Bitche, Eguelshart, Gœtzenbrück, Hanwiller, Haspelscheidt, Lemberg, Liederscheidt, Meisenthal, Mouterhausen, Reyerswiller, Roppwiller, Saint-Louis, Sarreinsberg, Schorbach, Sturtzelbronn.

Canton de Forbach.

19 communes; 18904 habitants.

Alsting, Bousbach, Cocheren, Diebling, Farschviller,

---

[1] Recensement de 1861.

Folckling, Forbach, Kerbach, Merlebach, Metzing, Morsbach, Nousseviller-lès-Puttelange, Œting, Petite-Rosselle, Rosbruck, Speicheren, Stiring-Wendel, Tenteling, Théding.

Canton de Gros-Tenquin.

32 communes; 16103 habitants.

Altrippe, Baronville, Bérig, Bertring, Biding, Bistroff, Boustroff, Brulange, Destry, Diffenbach-lès-Hellimer, Eincheville, Erstroff, Fremestroff, Freybouse, Grening, Gros-Tenquin, Guessling et Hemering, Harprich, Hellimer, Landroff, Laning, Lelling, Leywiller, Lixing-lès-Laning, Maxstadt, Morhange, Petit-Tenquin, Racrange, Suisse (Haute et Basse), Vahl-Ebersing, Vallerange, Viller.

Canton de Rohrbach.

15 communes; 15025 habitants.

Achen, Bettwiller, Bining, Enchenberg, Etting, Gros-Rederching, Kalhausen, Lambach, Montbronn, Petit-Rederching, Rahling, Rohrbach, Schmittwiller, Siersthal, Soucht.

Canton de Saint-Avold.

20 communes; 15350 habitants.

Altwiller, Barst, Béning, Betting, Cappel, Dourd'hal, Fareberswiller, Folschwiller, Freyming, Guenwiller, Henriville, Hombourg (Haut-et-Bas) Host, Lachambre, Lhôpital, Macheren, Porcelette, Saint-Avold, Seingbouse, Valmont.

Canton de Sarralbe.

14 communes; 13389 habitants.

Ernestviller, Guéblange, Hazembourg, Hilsprich, Hol-

ving, Kappelkinger, Kirwiller, Nelling, Puttelange-lès-Sarralbe, Remering, Richeling, Saint-Jean-Rohrbach, Sarralbe, Willerwald.

Canton de Sarreguemines.

25 communes; 23169 habitants.

Bliesbrücken, Bliesébersing, Bliesguerschwiller, Folperswiller, Frauenberg, Grosbliederstroff, Grundviller, Guebenhausen, Hambach, Hundling, Ippling, Lixing-lès-Rouhling, Loupershausen, Neufgrange, Neunkirch, Rémelfing, Rouhling, Sarreguemines, Sarreinsming, Welferding, Wieswiller, Wittring, Wœlfling, Woustwiller, Zetting.

Canton de Volmuster.

15 communes; 9292 habitants.

Bousseviller, Breidenbach, Epping, Erching, Hottwiller, Lengelsheim, Loutzwiller, Nousseviller-lès-Volmunster, Obergailbach, Ormerswiller, Rimling, Rolbing, Volmunster, Waldhausen, Walschbronn[1].

---

[1] L'orthographe adoptée est celle du Tableau officiel des distances arrêté et publié en 1834, par M. le Préfet de la Moselle.

A.

Achen, village, canton de Rohrbach. Existait en 1246. — Dom Calmet, Notice dé Lorraine: Echange entre Matthieu, duc de Lorraine, et Hugo, sire de Rappoltstein. — 1271. *Achkena*, Ch. abb. de Herbitzheim. (Als. diplom. DCLXVI): Hugo comes de Lucelstein decimas et jus patronatus suum in Achkena transfert in monasterium Herbotsheim. — 1751. *Achain*, Ord. de Lorr. VIII. 283. (Edit du mois de juin). — 1771. *Achen*, Ord. de Lorr. XII. 422. (Arrêt du conseil du 18 juin).

Village de Lorraine ; ressortissait pour la justice au bailliage de Sarreguemines.

Achenbach, ruisseau qui prend sa source sur le territoire de Rimling, passe à Achen, à Weidesheim et se jette dans la Sarre. — *Achenerbach*, carte de l'état-major.

Ackerbach, ferme et moulin, commune de Hellimer. — *Acrebach*, carte de Cassini.

Ancienne commanderie de l'Ordre de Malte; cense fief en 1745. — Le 2 avril 1764, Ackerbach fut réuni par le roi Stanislas au comté de Hellimer, érigé en faveur du baron du Gaillard.

Albe, V. Sarralbe.

Albe (L'), rivière, prend sa source à Rodalbe (Meurthe) et à Ackerbach (canton de Grostenquin), traverse le territoire de Lening, Nelling, Kappelkinger, Hazembourg, Gueblange, Sarralbe, et se jette dans la Sarre au-dessous de Sarralbe. — *Alba*, *Albe*, *Alve*. — D. Calmet, Notice de Lorraine.

Alberweiller, hameau détruit, V. Weiler et Willerwald.

Alling, hameau, commune de Folschwiller. — 1275. *Aldinga*, Ch. abb. de St-Avold. Kremer, Arden. Gesch. II. 357: Compositio inter monasterium et advocatos. — 1356. *Aldingen*, Pouillé de l'Évêché : Litteræ de Capella in Volschwilre. — 1681. *Halling*,

Arch. de la préfecture : Dénombrement de 1681. — *Haling*, carte de l'état-major.

Alling, uni à Folschwiller, appartenait au comté de Créhange et était mi-partie Lorraine et Empire. La partie allemande a été réunie à la France en 1793, et incorporée à l'arrondissement de Sarreguemines.

ALSTING, village, canton de Forbach. — 1594. *Alstingen*, président Alix : Description de la Lorraine. — 1779. *Altzing*, Durival, la Lorraine III. 8. — *Alsten*, carte de Cassini.

Village de l'ancien comté de Forbach ; il ressortissait pour la justice au bailliage seigneurial et pour les appels au bailliage de Sarreguemines.

ALT-BITSCH, commune de Lemberg. Ruines d'un château féodal détruit au quatorzième siècle.

ALTHORN, hameau, commune de Sarreinsberg. — 1756. *Althorn, cense.* Notice de Lorraine. — Table des villes.

Hameau bâti à la fin du dix-septième siècle sur les ruines du village de Horn (V. ce mot) ; augmenté après 1720 par les propriétaires des forges de Mouterhausen. — Commune en 1802. Réuni comme annexe à Mouterhausen par décret du 13 août 1810 ; érigé de nouveau en chef-lieu de commune par Ord. R. du 2 mai 1837, avec Sarreinsberg comme annexe. Le chef-lieu de la commune a été transporté d'Althorn à Sarreinsberg par Ord. R. du 27 juin 1838.

ALT-KIRCH, Chapelle ; commune de Bining. Emplacement de l'ancien village de Oldingen (V. ce mot).

ALT-MATT, ferme, commune de Rahling. Les censes d'Altmatt, Neumatt et Griesbach dépendaient de la seigneurie de Diemeringen (Empire, aujourd'hui dép. du Bas-Rhin) et formaient enclave dans le comté de Bitche.

ALTRIPPE, village, canton de Gros-Tenquin. — 1358. *Altrippen*, Ch. abb. de St-Avold. Pouillé de l'Évêché : De censibus frument. spectant. ad altare B. Margarethæ.

Village de Lorraine ressortissait pour la justice au bailliage de Sarreguemines. Réuni à Leywiller par décret du 23 janvier 1813 ; érigé de nouveau en commune par Ord. R. du 12 janvier 1833.

ALT-SCHMELTZ, commune de Mouterhausen. V. Vieille fonderie.

ALTWILLER, village, canton de St-Avold. — 1688. *Altweiller*, Mém. Acad. de Metz 1853, p. 369. dénomb. de Créhange. — 1756. *Alte-Ville*, Notice de Lorraine V° Hingsange. — *Alte-ville*, carte de Cassini.

Village de l'Évêché, ressortissait au bailliage seigneurial de Vic, et relevait de la châtellenie de Hombourg.

ALT-ZINZEL, commune de Sturtzelbronn. Ferme fondée par les moines de Sturtzelbronn. — 1755. *Cense de Altzinsel*. Atlas de Bitche f. 154.— 1771. *La scierie détruite de Vieille-Zinzel*. Ord. de Lorr. XII. 415. Arrêt du conseil du 18 juin. — 1779. *La Vieille-Zenzel*, Durival, la Lorraine II. 256.— *Alt-Zinsel*, carte de l'état-major.

ANCIEN-MOULIN, ferme, commune de Mouterhausen.

AN-DER-STRASSE, maisons isolées, commune de Bærenthal.

ARBRE-VERT (L'), guinguette, commune de Sarreguemines.

ARNET, moulin, commune d'Erching.

ARNSBERG, maison forestière, commune d'Eguelshardt.

ARNSBERG (LE-GRAND), commune de Bærenthal. Ruines d'un château féodal du douzième siècle. — 1332. *Arnsperg*, Herzog, Edels. Chron. VI. 210. Désigné par la carte de l'état-major (f. 54). sous la mention de *château ruiné*.

ATELIERS (LES), usines, commune de St-Avold. — 1854. *Magasin de houille Dupont*. Tableau officiel des distances.— *Dépôt de Charbon*. Carte de l'état-major.

AUDWILLER, hameau, commune de Guéblange. — 1622. *Ottwiller*. Arch. de la préfecture : Dénomb. du 16 mars.— An X. *Anweiler* ou *Audweiller*. Arrêté des consuls du 29 vendém. — An XI. *Auvillers*. Le comte Colchen : Statistique de la Moselle. — *Ottewiller*. Carte de Cassini.

Village du Val de Guéblange. Il appartenait à l'Évêché et ressortissait au bailliage seigneurial de Vic. Commune en 1802; réuni à Guéblange par décret du 1er avril 1811.

B.

Bachmuhl, moulin, commune de Hombourg. — 1140. *Bachmuhl.* — Ch. abb. de St-Avold. Meurisse : Hist. des évèques de Metz, p. 401. Donation par Emervinus de Wallemia.

Baerenthal, village, canton de Bitche. — 1318. *Berendal unter Ramenstein.* Charte de Sturtzelbronn, p. 162. Vente par Anna Bitterbal. — 1592. *Bernthal*, Hertzog. Edels. Chron. III. 52. — 1755. *Berenthal*, Atlas de Bitche f. 165. — An II. *Beren-d'hal*, Actes de l'état civil.— An IX. *Bærendhal.* Ibid. — An XII. *Behrenthal.* — An XIII. *Bærenthal.* Ibid.

Ce village faisait, avant le seizième siècle, partie de la baronnie de Lichtemberg (Alsace). — Lors du partage des biens de la maison de Deux-Ponts-Bitche, en 1606, il fut attribué au comte de Hanau. Bærenthal fut réuni au département de la Moselle en 1792.

Ballering, hameau, commune de Holving. — 1294. *Balderinga*, Ch. abb. de Wernerswiller. Croll. Orig. Bipont. II. 224. Transaction entre l'abbaye et Hildegunde Dunre. — 1594. *Balleringen*, présid. Alix : La Lorraine. — 1779. *Balring*, Durival, la Lorraine III. 26. — *Balrein*, carte de Cassini.

Village du Val de Holving. Il appartenait au comté de Puttelange et ressortissait au bailliage de Sarreguemines.

Bambesch-Muhl, commune d'Altwiller. Moulin démoli à la fin du dix-huitième siècle.

Ban de la Rotte, ancienne communauté formée par les villages de Brulange, Suisse et Thicourt. Ord. de Lorraine II. 174. Traité de Paris du 21 janvier 1758. — 1756. *Ban de la Rotter*, Notice de Lorraine. — Liste des villes.

Banstein, Ecart et scierie, commune de Bærenthal. — *Gauscharderhof*, carte allemande de 1787.

Baronville, village, canton de Grostenquin. — 896. *Barunvilla*, Ch. abb. de St-Denis. D. Calmet. pr. sous l'an. Le roi Zwentebold

restitue Salone à l'abb. de St-Denis en France.— 1186. *Baronisvilla*, Invent. du Ch. de la primatiale de Nancy. — 1756. *Barendorf*, Notice de Lorraine. Liste des villes.

Ce village relevait de l'Évêché de Metz, châtellenie de Habondange et pour la justice du bailliage seigneurial de Vic. L'on croit que Baronville a appartenu à l'ordre du Temple.

Barraque-aux-Sabots ou Klumpenhutte, maisons isolées, commune de Sturtzelbronn.

Barst, village, canton de St-Avold. — 962. *Barcx*, Ch. abb. de Ste-Glossinde. Bened. hist. de Metz III. 76. Thierry, évêque de Metz, confirme les biens de l'abbaye. — 1139. *Barthe*, Ch. abb. de Ste-Glossinde. Bened. III. 116. Le pape Innocent II. confirme les biens de l'abbaye. — 1769. *Barst*, maison fief isolée. Durival, la Lorraine III. 29.

Au dixième siècle, Barst appartenait avec Maxstadt à l'abbaye de Ste-Glossinde de Metz. — Il dépendait de l'Évêché et ressortissait au bailliage seigneurial de Vic.

Beddingen, village ruiné de l'ancien comté de Forbach, situé sur le territoire de Bousbach. Il existait au treizième siècle et a été détruit au dix-septième. — 1594. *Büdingen*, président Alix, la Lorraine. — 1684. *Bettingen*, dénomb. du comté de la Leyen du 7 mars.

Bedebur ou Bedeborn, V. Bettwiller.

Behren, village, commune de Kerbach. — 1577. *Bering*, Transaction entre le seigneur de Forbach et ses vassaux. — 1594. *Berien*, président Alix, la Lorraine. 1618. — *Beren*, Arch. de la maison de Wendel. Partage de la terre de Forbach. — 1751. *Biren*, Ord. de Lorraine VIII. 282. (Edit. du mois de juin).

Village de l'ancien comté de Forbach qui existait au treizième siècle; il ressortissait pour la justice au bailliage seigneurial, et pour les appels au bailliage de Sarreguemines.— Commune en 1802. Réuni à Kerbach par décret du 31 juillet 1812.

Belgrade, cense, commune de Bistroff.

Belgrade (la Nouvelle), commune de Bistroff. Ferme fondée en 1836, par M. Mansuy Grandeau.

BELLERSTEIN, ferme, commune d'Eguelshardt. — 1755. *Bellerstein, cense*. (Atlas de Bitche f. 151).

BELLEVUE, ferme, commune de Gros-Rederching.

BENING, ferme, commune de Bertring.

BENING, ferme, commune de Harprich.

Ancienne paroisse de l'archiprêtré de Morhange qui comprenait Harprich et la cense de Mütsch; transférée à Harprich en 1765. — Le fief de Bening relevait de la baronnie libre de Fenestrange.

BENING-LÈS-SAINT-AVOLD, village, canton de St-Avold. — 1275. *Benninca*, Kremer Ardenn. Gesch. II. 35. Compositio inter monasterium St-Naboris et advocatos. — 1369. *Baininga*, Ch. abb. de St-Avold. Pouillé de l'Évêché : De ecclesia parrochiali. — 1609. *Beninga*, Ch. abb. de St-Avold. Pouillé de l'Évêché : Cession du droit de patronage de Boucheporn. — 1751. *Bening*, Ord. de Lorraine VIII. 282. (Edit. de Juin).

Village de Lorraine, ressortissait au bailliage de Sarreguemines.

La cure de Bening fut donnée en 1254 au chapitre de Hombourg par l'évêque de Metz Jacques de Lorraine. — La paroisse de Bening comprenait Fareberswiller, Seingbouse, Betting et Cocheren.

BERFANG, hameau, commune de Folschwiller. — 1680. *Berfang*, Archives de la préfecture : Dénomb. du 11 décembre.

Hameau de l'Évêché, ressortissait au bailliage seigneurial de Vic.

BERFANG (NOUVEAU), ferme, commune de Folschwiller.

BERGERIE (la) maisons, commune de Forbach.

BERIG, village, canton de Grostenquin. — 1455. *Berg*, Meurisse, hist. des évêques de Metz, 564. — 1698. *Berig*, arch. de Bistroff. Le comte d'Helmstatt accorde aux habitants la grasse pâture dans le Bischwald. — 1756. *Berich*, Notice de Lorraine V° Hingsange.

Ce village dépendait de l'Évêché de Metz et ressortissait au bailliage seigneurial de Vic.

BERTRING, village, canton de Grostenquin. — 1756. *Bertingue*, Notice de Lorraine V° Hingsange.

Ce village qui existait au seizième siècle, dépendait de l'Évêché

et ressortissait au bailliage seigneurial de Vic. — Bertring réuni à Grostenquin par décret du 2 juillet 1812, a été érigé de nouveau en commune par ordonnance royale du 20 mai 1835.

Betting-lès-Saint-Avold, village, canton de St-Avold. — 1278. *Bettinga*, Ch. de St Arnuald. Kremer, Ard. gesch. II. 367. Contractus locationis bonorum S. Arnualis. — 1455. *Bettinghen*. Meurisse, hist. des Ev. de Metz 564.

Village de l'Evêché, ressortissait au bailliage de Thionville. Réuni à Bening par décret du 23 janvier 1813; érigé de nouveau en commune par ordonnance royale du 12 janvier 1833.

Bettring, hameau, commune de Holving. — 1594. *Bettringen*, président Alix La Lorraine. — 1756. *Bettering*, Notice de Lorraine, liste des villes. — *Petring*, carte de Cassini. — *Betring*, carte de l'état-major.

Village du Val de Holving. Il appartenait au comté de Puttelange et ressortissait au bailliage de Sarreguemines.

Bettwiller, village, canton de Rohrbach. — 1150. *Bedebur*, Kremer, Arden. Gesch. II. 293 : Litteræ Matthæi ducis ad comitem de Saarverden. — 1496. *Bedebronn*, Arch. de Bitche : Requête à la Cour souveraine. — *Bedeborn*, Croll. Orig. Bip. 1. 46. *note c.* — 1594. *Bedweiller*, Prés. Alix. La Lorraine. — 1601. *Bettweiller*, Notice de Lorraine V° Altheim. — 1771. *Betteviller*, Ordon. de Lorr. XII. 422. Arrêt du conseil du 18 juin. — *Bettweiller*, carte de Cassini.

Village du comté de Bitche. Il portait dans l'origine le nom de Bedeborn. Détruit au quinzième siècle et reconstruit sous son nom actuel. Il ressortissait au bailliage de Bitche, et dépendait de la prévôté de Rimling.

Bickenalb (Le), ruisseau, prend sa source à Petit-Réderching, traverse les territoires de Bettwiller et Erching, entre en Bavière et va se jeter dans la Horn. — Seizième siècle. *Bickehalbe*, Tillemann Stella, Beschreib. des Oberamts Zweybrücken. — 1778. *Pécalte*, (La), Durival, la Lorraine I. 275. — *Pickolt*, Delisle, carte du cours du Rhin. — *Bicken-Alb*, *Die-Bicken-Hall*, carte de l'état-major.

Biding, village, canton de Grostenquin. — 1688. *Büdingen*,

Mém. acad. de Metz 1853. 342. Dénombrement de Créhange. — 1787. *Büding*, actes de l'état civil.

Biding dépendait du comté de Créhange (Empire), il a été réuni à la France et incorporé à l'arrondissement de Sarreguemines par décret du 20 mars 1793.

BIESLINGEN, village ruiné, commune de Kerbach. — 1594. *Büslingen*, prés. Alix. La Lorraine.

Ce village qui dépendait du comté de Forbach a été détruit à la fin du seizième siècle.

BIETH-MÜHL, moulin, commune de Bousbach. — *Buth-Mühl*, carte de l'étàt-major.

BILD-MÜHL (OBER), moulin, commune de Lemberg.

BILD-MÜHL (UNTER), moulin, commune de Lemberg.

BILSTER, hameau ruiné, commune de Speicheren. — 1756. *Bilster, mazures*, Arch. de Speicheren, arpentage de 1756.

Ce hameau dépendait de l'ancien comté de Forbach. Il était probablement un écart du village de Bieslingen également détruit.

BINING, village, canton de Rohrbach. — 1594. *Bieningen*, prés. Alix, La Lorraine. — 1751. *Bining*, Ord. de Lorraine VIII. 191. Edit. de juin. — 1755. *Beningen*, Atlas de Bitche, p. 85. — 1771. *Béning*, Ord. de Lorraine XII. 427. Arrêt du conseil du 18 juin. — *Beningen*, carte de Cassini. — *Béning*, carte de l'état-major.

Au seizième siècle Bining était le chef-lieu d'une sergenterie qui comprenait Bining, Achen, Enchenberg, Etting, Kalhausen, Lambach, Lemberg, Gros-Réderching, Rohrbach et Siersthal. Cette seigneurie relevait du comté de Bitche.

BISCHELSACKER ou BISELSACK, ferme, commune de Sturtzelbronn.

BISCHOFFWALD, ferme, commune de Guéblange.

BISCHWALD, ferme et habitations, commune de Bistroff. — 1756. *Bicheval*, Notice de Lorraine. V° Hingsange.

Ancienne cense avec moulin; le moulin n'existe plus.

BISCHWALD, chapelle, commune de Bistroff. — 1571. *La Chapelle de la Ste Trinité au bois de Bischwald*. Pouillé de l'Evêché.

BISCHWALD (Etang du), commune de Bistroff. Etang d'une superficie de 202 hectares.

Biselsack ou Bischelsacker, ferme, commune de Sturtzelbronn.

Bistroff, village, canton de Grostenquin. — 1368. ***Bistrof***, ch. abb. de St-Avold. Pouillé de l'Evêché. De censibus frumentorum spectant. ad altare sanctæ Margarethæ. — 1756. ***Bistroft***, ***Bischtroft***, Notice de Lorraine, liste des villes.

Chef-lieu d'une mairie de l'Evêché de Metz qui comprenait Bistroff, Berig, Bermering, Boustroff et Obrick et qui relevait de la châtellenie de Hinguesange. Il resssortissait pour la justice au bailliage seigneurial de Vic. En 1790, Bistroff devint le chef-lieu d'un des cantons du district de Morhange. Jusqu'en 1801, ce canton comprit les communes de Berig, Bertring, Bistroff, Boustroff, Erstroff, Grostenquin, Guessling, Hemering, Linstroff, Obrick et Viller. Il fut supprimé en 1801.

Bitche, chef-lieu de canton. Ville et forteresse. — 1172. ***Bytis-Castrum***, Ch. abb. de Neuburg. (Als. diplom. CCCXIX). Friderici de Bytis donatio prædii in Breitenbach abbatiæ Novi castri facta. — 1196. ***Bites***, Ch. abb. de Sturtzelbronn. D. Calmet, pr. sous l'an. Frédéric, sire de Bitche, confirme la fondation de l'abbaye. — 1203. ***Bitch***, Ch. église de St-Diey. D. Calmet, pr. sous l'an. Frédéric, sire de Bitche, confirme une donation à l'église de St-Diey. — 1203. ***Bichem***, Johan. de Bayon, Chron. Mediani monasterii. ch. XCVII. — 1205. ***Vites***, Richer, Chron. Senoniens. Lib. III. ch. I. — 1207. ***Bytis***, Ch. abb. de Neuburg. Als. dipl. CCCLXXVII. Friderici Lotharing. ducis donatio vici Bretinbach abbatiæ Novi castri facta. — 1225. ***Bittes***, D. Calmet, généalogie de St-Arnould. — 1238. ***Bitches***, D. Calmet, pr. sous l'an. Le duc Matthieu assure le douaire de la duchesse Katerine. — 1286. ***Biches***, (Als. diplom. DCCLI). Fridericus Lotharing. dux juribus suis in Reichshoffen renunciat (17 janvier). — 1297. ***Bitsch***, ***Bitsche***, Kremer. Arden. Gesch. II. 151. Permutatio inter Fridericum ducem Lotharing. et Eberhardum, comitem Gemini pontis. — 1298. ***Bitis***, Ch. de la cathédrale de Strasbourg. (Als. dipl. DCCCV). Friderici Lotharing. ducis litteræ de novo feudo ecclesiæ Argentinæ sibi collato in Miltiche (1er janvier). — 1320. ***Bitze***, Croll. Orig. Bipont II. 350. Philippi de Duna litteræ clientelares. — 1321. ***Bitchen***. Krémer Ard. Gesch II. 429. Frid. de Homburg vassalus efficitur comit. Saræp. — 1390. ***Biche***, Bénéd. hist. de Metz IV. 393. Traité de paix entre Simon Waltaire et la cité de Metz. — 1394. ***Bitses***, Bénéd. IV. 458. Confiscation

des biens des citoyens de Metz au profit de Fritz Hoffmann. — 1479. *Pitsch*, (Als. diplom. MCCCXCI. Friderici III Imp. ad Argentinos mandatum adversus Henricum comit. Bipontino Bitensem. — 1592. *Bittsch*, B. Hertzog, Edels. Chron. V. 36. — 1611. *Bitche*, Rogéville, Dict. hist. I. 100. Edit. du 22 mars.

La seigneurie, habituellement nommée le comté de Bitche, était l'un des plus anciens domaines des ancêtres de Gérard d'Alsace, premier duc héréditaire de Lorraine. Du onzième au treizième siècle, elle fut presque toujours possédée par les frères des ducs. Cédée par échange en 1297, au comte Eberhard de Deux-Ponts, elle appartint aux descendants d'Eberhard jusqu'à l'extinction de la maison de Deux-Ponts-Bitche, à la fin du seizième siècle. — En 1606, elle fut incorporée à la Lorraine et suivit les destinées de ce duché.

La seigneurie de Bitche embrassait les cantons actuels de Bitche, Rohrbach et Volmunster, sauf les villages de Bærenthal, Liesbach, Montbronn et Philippsbourg. — Au seizième siècle, elle comprenait: la sergenterie de Bining; la mairie de Bousseviller; la mairie de Rahling; la prévoté de Rimling; la mairie de Schorbach; la mairie de Walschbronn; les gagnages d'Eguelshart, Gentersberg et Waldeck; la prévoté d'Obersteinbach (Bas-Rhin); la mairie et doyenné d'Alteim (Bavière).

Le château de Bitche remontait aux temps féodaux. Agrandi par les sires de Bitche, détruit pendant la guerre de Trente ans, relevé par Vauban, rasé après la paix de Riswick, il fut rétabli d'après les principes de l'art moderne par le comte de Bombelles en 1741.

La Ville de Bitche se forma au dix-septième siècle par la réunion des deux hameaux de Kaltenhausen et de Rohr, bâtis au pied de la montagne que couronne le fort.

Bitche était le siége d'un bailliage seigneurial devenu bailliage royal en 1771. En 1790, il fut le chef-lieu d'un district qui comprenait six cantons: Bitche, Bouquenom (Bas-Rhin), Breidenbach, Lemberg, Rohrbach et Volmunster.

Bitche ne devint chef-lieu de paroisse qu'au milieu du dix-huitième siècle: auparavant la Mère Eglise était à Schorbach. Cette paroisse embrassait: Eguelshart, Freudenberg, Gentersberg, Hanwiller, Haspelscheidt, la Main du Prince, Lengelsheim, Mouterhausen, Reyerswiller, Schorbach et Waldeck. Les for-

tifications qui enceignent la ville de Bitche ont été construites en 1844.

Les armes du comté de Bitche sont d'*or à un écusson de gueules*.

Les armes de la ville de Bitche sont d'*argent à une mâcle de sable gringolée de deux têtes de serpent celle du chef penchée à dextre, celle de la pointe s'élevant à sénestre.*

BITCHE (LE PAYS DE), en allemand *Bitscherland*. On donne ce nom à la partie la plus orientale de l'arrondissement de Sarreguemines. Entièrement montagneuse, couverte d'immenses et magnifiques forêts, elle est situé à l'est d'une ligne passant par Walschbronn, Bitche, Lemberg et Meisenthal. Le pays de Bitche est caractérisé par une formation géologique unique : le grès vosgien; il finit aux affleurements du trias. On entend aussi par Pays de Bitche l'ensemble des cantons de Bitche, Rohrbach et Volmunster.

BITSCHERTHAL, ferme, commune de Mouterhausen.

BIZEMBERG, maison forestière de Bitche.

BLEIBERG, commune de St-Avold. Montagne; au siècle dernier on y a exploité des mines de plomb et de cuivre.

BLEI-HAMMER, V. Scierie (la).

BLIESBRUCKEN, village, canton de Sarreguemines. — 1131. *Blysebrucken*, Ch. abb. Wernerswiller. Croll. Orig. Bip. I. 127. Le comte de Saarwerden confirme en 1172 une donation faite par son aïeul à l'abbaye. — 1180. *Blysbruchen*. Ch. abb. Wernerswiller. Bened. hist. de Metz III. 154. Le comte de Saarwerden confirme la fondation de l'abbaye de Wernerswiller. — 1234. *Brugken*, Ch. abb. Wernerswiller. Croll. Orig. Bip. II. 29. Donation par Siegard de Morsperg. — 1751. *Blise-Bruchen*, Ord. de Lorr. VIII. 282. (Edit de juin). — 1788. *Bliesbruck*, Ord. de Lorr. XV. 263. Lettres patentes du 26 avril. — *Blise Briken*, carte de Cassini. — *Bricken*, carte de D. Calmet.

Ancien fief de nom et d'armes qui relevait du comté de Saarwerden. La propriété de Bliesbrucken était contestée entre la Lorraine et l'empire : elle a été cédée en toute souveraineté à la France par le traité du 27 septembre 1781 entre le roi et le comte de la Leyen. Le village fut alors incorporé à la baronnie de Welferding, qui avait un bailliage seigneurial. L'église de

Bliesbrucken appartenait dès le douzième siècle à l'abbaye de Wernerswiller.

Bliese (la), rivière, prend sa source à la fontaine de Bliesbrunn près de Schauenburg (Prusse), parcourt le pays de Deux-Ponts, passe à Bliescastel et traverse en France le territoire de Bliesbrucken, Blies-Ebersing, Folperswiller, Frauenberg, Schweyen, Guerswiller, Neunkirch et se jette dans la Sarre vis-à-vis de Sarreguemines. Elle sert de frontière entre la France d'une part, la Bavière et la Prusse de l'autre. — 777. *Fluvius Blessa*, Hadriani Valesii Notitia Galliarum p. 89. Litteræ Karoli Magni. — 796. *Flumen Blesa.* Cartul. de Hornbach. Le Comte Wido donne Ransbach à l'abbaye de Hornbach. — *Blaise*, *Bleisse*, *Bleuse, Blietz*, *Bloise*, Notice de Lorraine. V[is] Bliese et Hornbach. — *Bliets*, Hadriani Valesii Notit. Gall. 89. — 1634. *Bleuve.* Meurisse. Hist. des Evêques de Metz. 480. — *Blise*, carte de Cassini. — *Blies*, cartes allemandes.

Bliese (le pays de la). — 777. *Pagus Blesinse,* D. Felibien. Hist. de l'abbaye de Saint-Denis, pr. 56 Testamentum Fulradi abbatis. — 796. *Pagus Blesensis*, ch. abb. Hornbach. Bened. Hist. de Metz, pr. III, 19. Le comte Wido donne la terre de Myndenbach au monastère de Gemünde. — 807. *Pagus Bliesensis*, ch. abb. Hornbach. Ibid. III, 19. Le comte Werinher dispose de l'abbaye de Hornbach en faveur d'un de ses parents. — 819. *Pagus Blisinse*, ch. abb. Hornbach. Ibid. III, 23. L'empereur Hludovicus piissimus (Louis-le-Débonnaire), fait rendre certains biens à l'abbaye de Hornbach. — 819. *Pagus Blisense*, même charte. Croll. orig. Bip. 1.52 — 864. *Comitatus Blesinse*, ch. abb. Neumunster. Kremer. Arden. Gesch. II. 281. Litteræ fundationis Novi monasterii. — 864. *Pagus Blisacensis*, même charte. D. Calmet, II, 105 note. — 870. *Blesitchowa*, D. Calmet, pr. sous l'an. Traité de paix et de partage. — 874. *Comitatus Plesinse*, ch. abb. Neumunster, Croll, 1.18. Confirmatio Hludovici regis. — 888. *Pagus Bliesiggowe*, ch. abb. Hornbach, Croll. 1.55. Charta Arnulffi Regis. — 905. *Pagus Blesiacus*, Regino, Prumiens. abbas ad annun. — 982. *Pagus Bliesichgowe*, ch. abb. Hornbach : Mabillon. de Re diplomatica, 575. Ottonis imp. diplom. — 1066. *Pagus Blesense*, hist. Trevirens. diplom. I. 412. Henricus imp. abbat. S[i] Maximini jura firmat decreto. — 1087. *Pagus Blisengawe*, ch. abb. Horn-

bach. Croll. I. 35. Ch. de l'Empereur Henri IV. — *Blischowe*, *Bliesgau*, Croll. Orig. Bip. I. 12.

Blies Ebersing, village, canton de Sarreguemines. — 1393. *Eburchingen*, Arch. de Sarreguemines : Donation par le chevalier de Gerspach à la chapelle sainte Catherine. — 1581. *Ebersingen*, Arch. de Sarralbe : Transaction du 23 août entre le duc Charles de Lorraine et le comte de Nassau. — 1594. *Ebersing*, pres. Alix, la Lorraine. — *Eberscking*, carte de Cassini. — *Bliesebersingen*, carte de l'état-major.

Village de Lorraine, ressortissait au bailliage de Sarreguemines.

Blies Guerschwiller, village, canton de Sarreguemines. — 777. *Villare*, Ch. abb. de saint Denis. D. Felibien. Hist. de l'abbaye de Saint-Denis, p. 56. Testament. Fulradi abbatis. — 796. *Wylarn*, Ch. abb. de Hornbach. Bencd. Hist. de Metz, III. 19. Le comte Wido donne des terres à l'abbaye de Hornbach. — 1261. *Gereswilre*, Ch. abb. de de Wadgasse. Kremer. Ardenn. Gesch. II. 336. Allodii donatio ecclesiæ Wadegotiens. facta. — 1312. *Gerswilre*, Ibid. II. 404. Bonorum venditio, etc. — 1594. *Gersweiler*, pres. Alix. — 1751. *Guercheviller*, Ord. de Lorr. VIII. 282. Edit. du mois de juin. — 1756. *Guersviller*, Notice de Lorraine. Liste des villes. — An X. *Blies Guerschweiler*, Arrêté des consuls du 29 vendém. — *Guersweiller*, Carte de Cassini.

Village de Lorraine, ressortissait au bailliage de Sarreguemines.

Blies Schweyen, village, commune de Bliesguerswiller. — 1782. *Schweigen*, Ord. de Lorr. XV. 138. Lettres patentes du 16 novembre. — *Schweyen*, Carte de Cassini. — *Blies Schweyren*, carte de l'état-major.

Ce village appartenait au comté de Blies-Castel (Empire). Cédé à la France par le traité du 27 septembre 1781, entre le roi et le comte de la Leyen, il fut incorporé à la baronnie de Welferding, qui avait un bailliage seigneurial.

Bombacher-Hoff, ferme, commune de Bining.

Bonef, maison isolée, commune de Morhange.

Bousbach, village, canton de Forbach. — 1525. *Buschbach*, Ad. Köllner, Gesch. der herren v. Hohenfelz, 433. — 1570. *Busbach*, Pouillé de l'Évêché. — 1756. *Bousebach*, *Bouchbac*, Notice de Lorraine. Liste des villes.

Bousbach existait au treizième siècle : il appartenait en partie à l'ancien comté de Forbach. — Il avait autrefois une haute justice avec droit de buffet dont les appels ressortissaient au parlement de Nancy. L'Edit. de 1751 l'a compris dans le bailliage de Sarreguemines.

BOUSCHBACH, moulin, commune de Hilsprich.

BOUSSEVILLER, village, canton de Volmunster. — 1170. *Butewire*, Als. dipl. CCCXII Charta de finibus Lotharing. in Vosago. — 1265. *Buderswilre*, Ch. abb. Wernerswiller. Croll. Orig. Bipont. II. 119. Henri comte de Deux-Ponts atteste une donation faite par Conrad de Erfwilre. — 1594. *Busweiler*, pres. Alix, la Lorraine. — 1756. *Bouschviller*, Notice de Lorraine. Liste des villes. — 1771. *Boussveiler*, Ord. de Lorr. XII. 422. (Arrêt du 18 juin). — An X. *Bousseweiller*, arrêté des consuls du 29 vendém. — *Busweiller*, carte de Cassini. — *Bousseviller*, carte de l'état-major.

Village du comté et du bailliage de Bitche. Au seizième siècle, Bousseviller formait mairie avec Breidenbach.

BOUSTROFF, village, canton de Grostenquin. — 1332. *Bubelstroff*, Ch. abb. de St-Avold. Pouillé de l'Évêché, deuxième portef. 12. Union de la cure à l'abb. de St-Avold. — 1455. *Bustroff*, Meurisse, hist. des évêques de Metz. 564. — 1756. *Boustroff*, *Bixtroff*. Notice de Lorraine. Liste des villes.

Village de l'Évêché de Metz qui ressortissait au baillliage seigneurial de Vic. — Réuni à Viller, par décret du 9 décembre 1811, érigé de nouveau en commune par Ord. R. du 20 mai 1835.

BRANDELFING, ferme, commune de Gros-Rederching. — 888. *Lantolfinga*, Croll. orig. Bip. I. 19. Ch. du roi Arnulf. — 1751. *La cense de Blandelfingen*, Ord. de Lorr. VIII. 283. Edit. du mois de juin. — 1755. *Brandelfigen*, Atlas de Bitche f. 48. — 1756. *Brandelfing, trois censes du même nom*, Notice de Lorraine. Liste des villes. — *Brandelfingerhoff*, carte de l'état-major.

Villa royale sous les Carolingiens.

BREIDE (la), ferme, commune de Grostenquin. — 1762. *La Breid, marcarerie*. Pouillé de l'Évêché. — *Brete*, carte de Cassini. — *La Breidt*, carte de l'état-major.

Breidenbach, village, canton de Volmunster. — 1152. ***Bredebach***, Ch. abb. de Wadgasse. Kremer, Arden. Gesch. II. 294. Eugenius III pp. confirmat possessiones Monasterii Wadegotiensis. — 1172. *Breitenbach*, Ch. abb. de Neuburg. (Als. diplom. Friderici de Bytis donatio prædii abbat. Novi castri facta.— 1177. *Preitenbach*, Ch. abb. de Neuburg. (Als. dipl. CCCVIII). Alexander II pontifex abbat. Novicastri privilegia imponitur. — 1179. *Bredenbach*, Ch. abb. de Wadgasse. Krem. Ard. Gesch. II. 299. Alexandri III confirmatio jurium Monast. Wadegotiensis. — 1207. *Bretinbach*, Ch. abb. de Neuburg. Als. dipl. CCCLXXVII. Friderici Lotharing. ducis abbat. Novicastri donatio. — 1302. *Breidenbach*, Croll. orig. Bip. II. 268. 270. Deux ventes par Hennelo et Jean Mulla de Saarbruck.

Village du comté et du bailliage de Bitche. Au seizième siècle il dépendait de la mairie de Bousseviller. En 1790, Breidenbach devint le chef-lieu d'un canton du district de Bitche qui comprenait Breidenbach, Lengelsheim, Liederscheidt, Lutzweiller, Ohrendal, Olsberg, Opperding, Rolbing, Schweyen, Waldhausen, Walsbronn, le village du Bas-Rhin Ober-Steinbach, avec Luzelhard et Arnsberg, ses annexes et les villages aujourd'hui bavarois de Eppenbronn, Erlenbronn, Hilst, Kreppen, Ludwigswinckel, Nieder et Ober Simptem, Petersbæchel, Schweix et Trulben.— Ce canton fut supprimé en 1802.

Breidensiederhoff, ferme, commune de Breidenbach.

Breitenbach (le), ruisseau qui naît près d'Althorn et se réunit à Mouterhausen au ruisseau de la Moder, pour former la Zinzel.

Breitenstein (le), Men-Hir (pierre droite), commune de Meisenthal. – 1170. ***Breidestain***, Als. diplom. CCCXII: Charta de finibus Lothar. in Wosago. — 1196. ***Breitesten***, Ch. abb. de Sturtzelbronn. D. Calmet, pr. sous l'an: Frédéric, sire de Bitche, confirme la fondation de l'abbaye. — 1295. ***Breistenstein***, Ch. abb. de Sturlzelbronn. D. Calmet, pr. sous l'an: Le duc Frédéric III confirme les biens de l'abbaye. — 1592. ***Breitenstein***, Hertzog. Edels. Chron. V. 47.

Breithal, maisons isolées, commune de Bærenthal.

Brême l'Ancienne, auberge, commune de Speicheren.

Brême de la Princesse, auberge, commune de Speicheren.

Bremendehel, commune de Sturtzelbronn. Ferme fondée par les moines de Sturtzelbronn. — 1779. *Brehendahl*, Durival, la Lorraine II, 256. — *Brœnne-Doel*, carte de l'état-major.

Brocken, maisons, commune de Racrange.

Brückenmühl, moulin, commune de Folschwiller.

Brulange, village, canton de Grostenquin. — 1542. *Breulange*, Inv. de Lorraine VI. 181. — 1680. *Brullange*, Archives de la préfecture. Aveux et dénombrement II, 37. — 1718. *Brulange*, Ord. de Lorraine II. 174. Traité de Paris du 21 janvier.

Village de l'Evêché. Brulange, Suisse et Thicourt formaient une seigneurie nommée le Ban de la Rotte, et ressortissant pour la jnstice au bailliage présidial de Metz.

Bruskir, ferme, commune de Fareberswiller, construite sur un défrichement en 1853, par M. Risse.

Bruyère (la), hameau, commune de Porcelette.

Buttenerbach, ruisseau, prend sa source près de Montbronn, entre dans le Bas-Rhin et se jette dans l'Eichel.

C.

Cadenbronn, village, commune de Nousseviller-lès-Puttelange. — 1577. *Kodeborn*, Trans. entre le seign. de Forbach, et ses vassaux. — 1594. *Kodenbronn*, prés. Alix, la Lorraine. — 1618. *Cadenborn*. Arch. de la maison de Wendel. Partage de la terre de Forbach. — 1684. *Kadeborn*, Dénombrement du 7 mars. — 1709. *Codenbouren*, P. v. de reconnaissance de la terre de Forbach. — 1709. *Cadenbouren*, Arch. de Ippling. Transaction du 10 juin. — 1751. *Cadeborn*, Ord. de Lorr. VIII. 282. (Edit de juin). — 1756. *Kodenbouren*, *Kodenborn*, *Cadelbrun*. Notice de Lorraine. Liste des villes. — 1770. *Bonne-Fontaine*, Pouillé de l'Évêché. — *Cadeborn*, carte de Cassini. — *Calembronn*, carte de l'état-major.

Village du comté de Forbach. Il ressortissait au bailliage seigneurial, et pour les appels au bailliage de Sarreguemines.

Commune en 1801. — Réuni à Noussewiller par décret du 1er février 1813.

Cappel, village, canton de St-Avold. — 1551. *Cappeln,* Pouillé de l'Évêché. — 1751. *Kappelen.* Ord. de Lorr. VIII. 282. (Edit du mois de juin. — 1756. *Kapoleng, Kappolem, Capellen,* Notice de Lorraine. Liste des villes.

Village de Lorraine, ressortissait au bailliage de Sarreguemines. — Par décret du 14 août 1811, il reçut pour annexe La Valette. Par décret du 23 janvier 1813, Cappel et La Valette furent réunis à Host (Haut-et-Bas). Cappel seul fut érigé de nouveau en commune par Ord. R. du 5 mai 1826.

Cappelhoff, ferme commune de Hottwiller.

Cappelkinger, V. Kinger.

Cappelle (Nouvelle), ferme, commune de Bistroff. Fondée en 1836, par M. Mansuy Grandean.

Cappelle (Vieille), ferme, commune de Bistroff.

Carling, village, commune de Lhôpital. Ce village faisait partie de la baronnie de Uberhern (Empire). Il a été cédé à la France par le prince de Nassau Saarbruck le 16 novembre 1770. Il ressortissait au bailliage de Boulay. Commune en 1802; réuni à Lhôpital par décret du 24 janvier 1812.

Carmagnol, ferme, commune de Reyerswiller — 1755. *Carmagnol,* Atlas de Bitche f. 110. — 1779. *Carmagniol, maison de plaisance.* Durival, la Lorraine III. — 71. *Château de Carmagniol,* carte de Cassini. Ne figure pas sur la carte d'état-major.

Carole (la), tuilerie et ferme, commune de Morhange.

Carrière (la), hameau, commune de St-Avold, nommé aussi *Niedeck.*

Caserne de la Douane (la), maison, commune de Freyming.

Casernes d'ouvriers (les), commune de Stiring-Wendel.

Castwiller, hameau, commune de Hilsprich. — 1751. *Katzviller,* Ord. de Lorr. VIII. 232. (Edit. de juin). — 1756. *Katsveiller, Kosteveiller, Caste-Viller,* Notice de Lorraine. Liste des villes. — 1765. *Kastwiller,* actes de l'état civil. — An X. *Castweiller,* arrêté des consuls du 29 vendém. — *Casseweiler,* carte de Cassini.

· Village de Lorraine. Il appartenait au comté de Puttelange et ressortissait au bailliage de Sarreguemines. — Castwiller, en 1802, formait une commune avec Morsbronn. Réuni à Hilsprich par décret du 9 décembre 1811.

Cense-aux-Loups (la), ferme, commune de Bitche. — 1755. *Volfgarten*, cense, Atlas de Bitche f. 112. — *La cense de Volffgarthen*, Ord. de Lorr. XII. 417. (Arrêt du conseil du 18 juin). — *Wolfgarten*, carte de l'état-major.

Cense du Hazard, ferme, commune de Bitche.

Centernbach, partie du village de Weiskirch, à l'est du Schwolb, qui faisait autrefois un village à part. La communauté était séparée et appartenait au roi de Bohême. — Ce hameau se composait de 28 maisons dont les habitants prétendaient avoir le droit de bourgeoisie à Prague.

Chapelle (la), hameau, commune de Mouterhausen. Tire son nom d'une chapelle bâtie en 1505 par le comte Reinhart de Deux-Ponts-Bitche.

Chateau (le), hameau, partie de la commune de Hellimer.

Cocheren, village, canton de Forbach. — 1365. *Cochern*, Kremer, Arden. Gesch. II. 509. Kundschaft zwischen Graf Johann von Sarbruken etc. — 1595. *Kocher*, Arch. de St-Avold. Ch. orig. du du duc Charles du 11 septembre. — 1688. *Kochern*, Dénombrement de Créhange. Mém. Acad. de Metz 1853. 369. — 1751. *Cochren*, Ord. de Lorr. VIII. 282. (Edit de juin). — 1756. *Koheren*, *Cokeren*, Notice de Lorraine, liste des villes. — *Coquereim*. Deliste, carte du cours du Rhin.

Village de l'ancienne vouerie de St-Avold. Il ressortissait au bailliage de Sarreguemines. Chef-lieu d'une mairie comprenant Fockling, Morsbach et Emersweiler (Prusse).

Collerie (la), maisons, commune de Forbach.

Colonne (la), maison forestière, commune de Meisenthal.

Condil, ferme détruite, commune de Berig. — *Candil*, plan cadastral. — *Condin*, carte de Cassini. Détruite depuis environ 80 ans.

Creutzberg, montagne et chapelle, sur le territoire de Forbach. — 1618. *Chapelle Sainte-Croix*, Arch. de Forbach — 1706.

Oberkich. Pouillé de l'Évéché. — 1779. *Critzberg*, Durival, la Lorraine II. — 258. *Hermitage Sainte-Anne*, carte de Cassini. — *Creutz*, *chapelle Sainte-Anne*, carte de l'état-major.

Cette chapelle remonte, dit-on, au dixième siècle.

Creutzerhoff, ferme, commune de Rolbing.

Creutzhoff, (la cense de), ferme, commune d'Erstroff.

Criegelsbach, village ruiné, commune de Rahling. — 1150. *Criegelbach*, D. Calmet, pr. sous l'an. — 1170. *Griegesbach*, *Criegesbach*. (Als. diplom. CCCXII). Charta de finibus Lotharing. in Vosago.

Village détruit vers le quatorzième siècle.

D.

Dachshoff, hameau, commune de Bærenthal. — *Daxhoff*, carte de l'état-major.

Dam-Muhl, moulin, commune de Saint-Jean Rohrbach.

Dauenthal, ferme, commune de Sturzelbronn.

Dauenthal (Nieder), maison forestière, commune de Sturtzelbronn.

Dauenthal (Ober), maison forestière, commune de Sturtzelbronn.

Dehling, ferme, commune de Folckling.

Dehling, moulin, commune de Folckling.

Destry, village, canton de Grostenquin. — 835. *Destracha*, Notice de Lorraine, V° Morhange. Charte de Louis-le-Débonnaire. — 966. *Comitatus Destroch*, ch. abb. Vergaville. D. Calmet, pr. sous l'an. Le comte Sigeric fonde l'abb. de Vergaville. — 991. *Comitatus ad Destrardo*, ch. abb. Vergaville. D. Calmet, pr. sous l'an. Le comte Odaker donne quelques biens a l'abbaye. — 1114. *Distroch*, *Distorch*, ch. église de Saint-Diey. D. Calmet, pr. sous l'an. Thiery, duc de Lorraine, confirme une donation faite à l'église de Saint-Diey. — 1195. *Dextrix*, ch. abb. de Salival. D. Calmet, pr. sous l'an. Testament de la comtesse Mathilde.

— 1594. *Diestrich,* prés. Alix. La Lorraine. — 1751. *Districk,* Ord. de Lorraine, VIII, 292. Edit. de juin. — 1756. *Destric*, *Destrich*, *Destricht*, *Deistrich*, *Destroff*, *Dextroch*, *Istrich*, notice de Lorraine. V° Morhange et liste des villes. — *Destrich*, carte de l'état-major.

Village de Lorraine. Villa royale sous les Carolingiens. Au dixième siècle, chef-lieu du comté de Destrich ou Destroch. Il faisait partie du comté de Morhange et ressortissait au bailliage seigneurial dont les appels se portaient au siége présidial de Dieuze.

Deutsch-Kobrett, ferme, commune de Sturtzelbronn. (V. Kobrett).

Diebling, village, canton de Forbach. — 1581. *Düblingen*, arch. de Sarralbe. Transaction entre le duc de Lorraine et le comte de Nassau-Sarbruck du 23 août. — 1751. *Diebling*, Ord. de Lorraine, VIII, 282. Edit. de juin. — *Dibling*, carte de l'état-major. Lorraine, bailliage de Sarreguemines.

Diederfing, village, commune de Holving. — 1594. *Dieterfingen*, prés. Alix, la Lorraine. — *Didrefing*, carte de Cassini. — *Diderfing*, carte de l'état-major.

Village du Val de Holving. Il appartenait au comté de Puttelange et ressortissait au bailliage de Sarreguemines.

Dieding, village, commune de Zetting. — 1393. *Didingen*, Arch. de Sarreguemines. Donation à la chapelle Sainte-Catherine. — 1445. *Düdingen*, Schultz, der Bliesgau 78. Vente par Jean de Stein. — *Diding*, carte de Cassini.

Dieding et Zetting, étaient terres d'Empire enclavées dans la Lorraine, et appartenaient au prince de Nassau Sarbruck. — En 1797, ces villages ainsi que le comté de Saarbruck, firent partie du département de la Sarre et du canton de Saarbruck. Ils furent réunis, par décret impérial du 5 avril 1813, au département de la Moselle et à l'arrondissement de Sarreguemines.

Diesen (Haut-et-Bas), hameaux, commune de Porcelette. — 1773. *Dyesen*, Ord. de Lorr. XIII. 136. Lettres patentes du mois d'août.

Diesen-Haut et Diesen-Bas faisaient partie de la baronnie d'Uberherrn (Empire) et ont été cédés à la France par le prince de Nassau-Saarbrück le 15 février 1766-30 avril 1768. Ils res-

sortissaient au bailliage seigneurial d'Uberhern. — Diesen-Haut et Diesen-Bas furent organisés en commune en 1802 et firent partie du canton de Sarrelouis. — Rattachés comme annexe à Porcelette, par décret impérial du 9 septembre 1809, ils furent, avec Porcelette, distraits de l'arrondissement de Thionville et réunis à l'arrondissement de Sarreguemines et au canton de St-Avold, par la loi du 26 mars 1829.

Diffembach-lès-Hellimer, village, canton de Grostenquin. — 1320. *Diffenbach*, Kremer, Arden. Gesch. II. 418. Philippi de Duna reversales feudales. — 1681. *Tiffenbach*, Arch. de la préfecture. Dénombrement du 24 avril. — 1703. *Tiffembach*, Arrêts choisis de la cour souveraine de Lorraine I. 205. (Arrêt du 31 janvier).

Village de Lorraine. — Diffembach a été réuni le 2 août 1764, par le roi Stanislas, duc de Lorraine, au comté de Hellimer érigé en faveur du baron de Gaillard. Il ressortissait au bailliage présidial de Dieuze. — Réuni à Hellimer par décret impérial du 16 avril 1811, Diffembach a été érigé de nouveau en commune par Ord. du 8 septembre 1835.

Diffembach-lès-Puttelange, hameau, commune de Puttelange. — 1751. *Dieffenbach*, Ord. de Lorr. VIII. 282. (Edit de juin). — 1779. *Dieffenbach, Diffembach*, Durival, la Lorraine III. 111. *Dieffembach-Petelange*, carte de Cassini.

Village du comté de Puttelange ressortissait au bailliage de Sarreguemines. Commune en 1802; réuni à Puttelange par décret du 5 avril 1811.

Dithmar, cense fief érigée le 4 octobre 1723 par le duc de Lorraine Léopold, — absorbée par le village de Schmittwiller.

Ditschwiller, hameau, commune de Cocheren. — 1365. *Dickeswile*, Kremer, Arden. Gesch. II. 509. Kundschaft zwischen graf Johann zu Sarbrucken, etc. — 1684. *Dietzweiler*, Dénombrement du 7 mars. — 1751. *Ditzschweiler*, Ord. de Lorr. VIII. 282. (Edit de juin). — 1782. *La cense de Dietzweiler*, Ord. de Lor. XV. 138. Lettres patentes du 16 novembre. — *Ditschweiler*, carte de l'état-major.

Hameau partie Lorraine, partie Empire. Cédé à la France en 1781 et incorporé à la baronnie de Welferding. Ressortissait au bailliage de Sarreguemines.

Dittelingen, village ruiné, canton de Forbach; emplacement inconnu.—1577. *Dietlingen*, Trans. entre le seigneur de Forbach et ses vassaux. — 1594. *Ditelingen*, prés. Alix, la Lorraine. — 1618. *Dittlingen*, Arch. de Wendel. Partage de la terre de Forbach. — 1684. *Dieslingen, désert*. Dénombrement du 7 mars.

Village du comté de Forbach, détruit à la fin du dix-huitième siècle.

Dollembach, hameau, commune de Noussewiller-lès-Volmunster. — 1329. *Villa Dollenbach*. Chart. Sturzelb. 83. Vente à l'abb. — 1751. *Dollembach*, Ord. de Lorr. VIII. 291. (Edit. de juin).

Hameau qui dépendait de la seigneurie d'Eschwiller vassale du comté de Bitche.

Dorst, hameau, commune de Walschbronn. — 1751. *Les censes de Dorst*, Ord. de Lorr. VIII. 291. (Edit de juin). — 1755. *Lickershoff*, l'une des censes. Atlas de Biche f. 26.

Dourd'hal, village, canton de Saint-Avold. — 1343. *Durdalheim*, Inv. de Lorraine, VII, 156. Donation par Adhémar, évêque de Metz à Nicolas de Fremestroff. — 1365. *Dürthalen*, Kremer Ardenn. Gesch. II, 509. Kundschaft zwischen graf Johannzù Saarbrucken etc. — 1591. *Durchdalheim*, prés. Alix. La Lorraine. — 1619. *Durredhal*, Inv. de Lorraine, I, 164. Quittance de l'abbé de Longeville. — 1751. *Dhordal*, Ord. de Lorraine, VIII, 289. Edit. de Juin. — *Dourdahl*, carte de Cassini. — *Durchthal*, en allemand du pays.

Lorraine. Ce village appartenait à l'abbaye de Longeville (O. S. B.). Il ressortissait au bailliage de Boulay.

Drey-Peter-Stein. On donne ce nom à trois grosses pierres armoriées qui, en 1608, ont servi de bornes aux territoires de Lorraine, de Nassau et de Hanau, et auxquelles viennent aujourd'hui aboutir les bans de Meisenthal, de Soucht (Moselle) et de Rosteig (Bas-Rhin).

Durnen, hameau détruit du comté de Bitche. Emplacement ignoré. — 1170. *Durnen*, Als. diplom. CCLXIII. Charta de finib. Lotharing. in Vosago.

E.

Eberbach, moulin, commune de Liederscheidt. Le ruisseau d'Eberbach prend sa source à l'étang de Rohr près de la Main du Prince, forme les étangs de Haspelscheid, et se jette dans la Horn au-dessous de Boussewiller.

Ebersmühl, moulin, commune de Fareberswiller.

Eberswiller. V. Petit-Eberswiller.

Ebring, village, commune de Tenteling. — 1571. *Evring*, pouillé de l'évêché. — 1751. *Ebringen*, Ord. de Lorraine, VIII, 282. Edit de juin. — *Ebering*, cartes de Cassini et de l'état-major.

Commune en 1801. Réunis à Tenteling par décret du 2 décembre 1811.

Ederswiller (la cense d'), commune de Puttelange, aujourd'hui la ferme du Welschhoff.

Eguelshardt, village, canton de Bitche. — 1329. *Egelshart*. — Chart. Sturzelb. 83. Vente à l'abb. — 1592. *Egelsshart*, Hertzog Edels. chron., III, 52. — 1751. *Egelshardt*, Ord. de Lorraine, VIII, 290. Edit. de juin. — 1755. *Igelshard*, Atlas de Bitche, f. 151. — 1771. *Igelshart*, Ord. de Lorraine, XII, 402. Arrêt du conseil du 18 juin. — *Egelsharde*, carte de Cassini.

Village du comté et du bailliage de Bitche.

Eich, village, commune de Sarralbe. — 1316. *Eigen*. Chart. Sturzelbr. 94 V° Vente à l'abb. — 1594. *Eychen*, prés. Alix. La Lorraine. — 1595. *Eichen*, *maison franche*. Durival, la Lorraine, III, 124. — *Eich*, *fief*, ibid.

Village de la seigneurie de Sarralbe; ressortissait au bailliage de Sarreguemines. C'était une maison franche, érigée en fief par le duc Léopold, le 11 août 1701, en faveur de Marie de Sabourelle.

Eichel (l'), rivière prend sa source dans les montagnes de Montbronn; passe dans le département du Bas-Rhin, revient dans la Moselle près de Kalhausen et se jette dans la Sarre. — *Eigel*,

Durival. La Lorraine, I, 266, III, 124· — *Eiguel*, ibid. — *Ruisseau des Glands*, Inv. de Lorraine, II, 423.

EICHELSBERG, maison forestière, commune d'Eguelshardt.

EIDENHEIM, cense détruite, commune de Montbronn. — 1755. *Ban d'Eidenheimer*, atlas de Bitche, f. 142, 143.

ELWILER, hameau, commune de Loupershausen. — 1512. *Elviller*, Inv. de Lorr. Lettres de reprises des héritiers Arnet. — 1751. *Elweiler*, Ord. de Lorr. VIII. 291. (Edit du mois de juin). — 1756. *Elluviller*, *Ellweiller*, Notice de Lorraine. Liste des villes).

ENCHENBERG, village, canton de Bitche. — 1571. *Einchenberch*, prés. Alix, la Lorraine. — 1751. *Encherberg*, Ord. de Lorr. VIII. 291. (Edit de juin). — 1756. *Enchemberg*, Notice de Lorraine. Liste des villes. — 1771. *Encheberg*, Ord. de Lorr. (Arrêt du conseil du 18 juin).

Village du comté et du bailliage de Bitche.

ENCHEVILLE[1], village, canton de Grostenquin. — 1285. *Eiswilre*, Kremer. Arden. Gesch. II. 374. Johanna de Claromonte allodium monast. Wadegotiensi confert. — 1455. *Escheviller*, Meurisse, hist. des évêques de Metz, 564. — 1594. *Einschweiler*, Bibl. imp. collection Lorraine C. 85. — 1688. *Einscheviller*, Mém. Acad. de Metz, 1853. 379. Dénombrement de Créhange. — 1751. *Eingviller*, Ord. de Lorr. VIII. 292. (Edit de juin). — 1756. *Ainsveiller*, *Einsviller*, *Eschviller*, Notice de Lorraine. Listes des villes. — An X. *Enschweiler*, arrêté des consuls du 29 vendém. — *Encheviller*, carte de Cassini. — *Ensviller*, carte de Durival. — *Einchviller*, carte de l'état-major.

Village du comté de Morhange; ressortissait au bailliage seigneurial et pour les appels au siége présidial de Dieuze. Réuni à Landroff par décret du 30 octobre 1813; érigé de nouveau en commune par ord. royale du 18 août 1835.

EPPING, village, canton de Volmunster. — 1594. *Eppingen*, prés. Alix, la Lorraine. — 1771. *Eping*, Ord. de Lorr. XII. 422.

---

[1] Village souvent confondu avec Insviller, près de Lhor (Meurthe).

(Arrêt du conseil du 18 juin).— *Hesping*, Deliste, carte du cours du Rhin. — *Eppingen*, cartes de Cassini et de l'état-major.

Village du comté et du bailliage de Bitche. Dépendait de la prévoté de Rimling.

Non loin d'Epping existaient les ruines d'un château féodal dont on ignore même le nom, mais qui paraît être celui des sires d'Utweiler (Bavière).

Erbsenthal, hameau et scierie, commune d'Egnelshardt.

Erching, village, canton de Volmunster. — 1594. *Orching*, prés. Alix, la Lorraine. — 1751. *Erchind*, Ord. de Lorr. VIII. 291. (Edit de juin). — 1755. *Erchingen*. Atlas de Bitche f. 34. — 1779. *Erschin*, Durival, la Lorraine III. 128. — *Erthingen*, carte de Cassini. — *Erchingen*, carte de l'état-major.

Village du comté et du bailliage de Bitche, dépendait de la prévôté de Rimling.

Erlenhoff, ferme, commune de Grostenquin. — *Ellernhoff*, carte de l'état-major. Fondée en 1818 par le comte d'Helmstadt.

Erlenhütt ou Potasshütt, ferme, commune de Sturtzelbronn. Appartenait à l'abbaye de Sturtzelbronn.

Erlenmüss, ferme, commune de Sturtzelbronn. Appartenait à l'abbaye.

Ernestwiller, village, canton de Sarralbe. — 1779. *Ernestweiller*, Durival, la Lorraine III. 129. — *Erneswiller*, carte de Cassini.

Village du comté de Puttelange, fondé le 8 novembre 1603, par le comte Ernest de Mansfeld et la Rhingræffin Julienne, Dame de Puttelange, sa femme.

Ernestwiller (partie d') hameau, commune de Puttelange.

Erstmühl, moulin (premier), commune de Gros-Rederching.

Erstroff, village, canton de Grostenquin. — 1441. *Erstroff*, arrêt de réunion de 1680.— 1595. *Erstorff*, arch. de St-Avold. Charte orig. du duc Charles du 11 septembre. — 1656. *Herstroff*, Notice de Lorraine, V° Hingsange. — 1756. *Herstroft*, *Erstroft*, ibid. Liste des villes.

Franc-alleu de l'Évêché de Metz, réuni plus tard à la seigneurie de Rohrbach, qui appartenait aux comtes de Créhange. Ressortissait pour la justice au bailliage seigneurial de Vic.

Eschwiller, hameau, commune de Volmunster. — 1271. *Eckeswilre*, Arch. de Saarbruck. Kremer, Arden. Gesch. II. 355. Mathildis comitissa Saræpont. Johannem de Esckeswilre indemnem reddit. — 1271. *Ecksiwilre*, ibid. — 1296. *Exkeswilre*, *Hexkewilre*, Kremer, II. 383. Restitutio feodi in villa Vechinga. — 1274. *Egkiswilre*, ch. abb. de Wernerswiller. Croll. orig. Bipont. I. 32. Raynaldus de Castris monasterio vineam in Bolcha sitam confert. — 1771. *Eschweiler*, Ord. de Lorr. XII. 422. (Arrêt du conseil du 18 juin).

Ancienne seigneurie vassale du comté de Bitche. Le château féodal d'Eschwiller existait au douzième siècle.

Étang du Moulin-Neuf, commune de Morhange. Il a 45 hect. de superficie.

Etting, village, canton de Rohrbach. — 1571. *Aettingen*, prés. Alix, la Lorraine. — 1751. *Ettingen*, Ord. de Lorr. VIII. 212. (Edit de juin). — 1771. *Etting*, Ord. de Lorr. XII. 427. (Arrêt du conseil du 18 juin).

Ressortissait au bailliage de Sarreguemines. Réuni à Achen par décret du 5 avril 1811, érigé de nouveau en commune par Ord. R. du 12 janvier 1833.

Etzling, village, commune de Kerbach. — 1577. *Etzlingen*, p. v. de reconnaissanc de la terre de Forbach. — 1756. *Estlingen*, Notice de Lorraine. Liste des villes. — *Etseling*, carte de Cassini.

Village du comté de Forbach, ressortissait au bailliage seigneurial, et pour les appels au bailliage de Sarreguemines. Commune en 1801. Réuni à Kerbach par décret du 31 juillet 1812.

Eulenkopf, maison forestière, commune de Bærenthal.

F.

Fabermuhl, moulin, commune de Rahling.

Fabrique d'allumettes, commune de Sarreguemines.

Fabrique de bleu de Prusse, commune de St-Avold. V. Wurtzmülh.

Falkenstein, commune de Bærenthal. Château féodal du onzième siècle. Hertzog, Edels. Chron. III. 50. — 1317. *Valkenstein*, Kremer, Arden. Gesch. II. 412. Bonorum donatio. — 1566. *Falkenstein*, Hertzog, loc. cit.

Falkenstein (le), ruisseau prend sa source près de Bitche, traverse les territoires d'Egnelshardt et Bærenthal, entre dans le Bas-Rhin et se jette dans la Zinzel. — 1592. *Falkensteinerbach*, Hertzog, Edels. Chron. III. 8. — 1756. *Falkensteinvach*, Notice de Lorraine. V° Falkenstein. — 1817. *Falkenstein-Herbach*, Viville, Dictionnaire de la Moselle.— *Falkensteiner-Bach*, carte de l'état-major.

Fareberswiller, village, canton de St-Avold. — 1595. *Fareberss-wilr*, Arch. de St-Avold. Charte orig. du duc Charles, du 11 septembre. — 1688. *For-Ebersveiller*, Mém. acad. de Metz 1853. 369. Dénomb. de Créhange. — 1751. *Fareberswoeiller*, ord. de Lorr. VIII. 290. (Edit de juin).

Village de Loraine, ressortissait au bailliage de Boulay.

Farschwiller, village, canton de Forbach. — 1581. *Farsweiler*, Arch. de Sarralbe. Transaction entre le duc Charles de Lorraine et le comte de Nassau-Saarbruck du 29 août. — 1751. *Farsch-weiller*, Ord. de Lorr. VIII. 282. (Edit de juin).

Village de Lorraine. L'ancienne parroisse de Farschwiller existait en 1332; elle comprenait Ellewiller, Cappel et Johanneswiller (détruit).

Felsenhoff, ferme, commune de Bining.

Felsenmuhl, moulin, commune de Rohrbach.

Finckmont, ferme, commune de Rahling. Fondée vers 1845; reconstruite en 1857, par M. Ad. Bazaille.

Fischerhoff, ferme, commune de Bærenthal.

Folckling, village, canton de Forbach. — 1266. *Folchelinga*, Kremer, Arden. Gesch. II. 341. Simon comes Sarræpont. facultatem ligna colligendi concedit. — 1365. *Folcklingenn*, ibid. II. 509. Kundschaft zwischen graff Johann zu Saarbrucken. — 1460. *Folcklingen (la court de)*, Meurisse, hist. des évêques de Metz, 591. — *Folcklein*, carte de Cassini.

Village de la vouerie de St-Avold; dépendait autrefois de la mairie de Cocheren. Ressortissait au bailliage de Sarreguemines.

L'ancienne paroisse de Folckling comprenait Emerswiller (Prusse) Gænsbach, Gaubiving, Morsbach, Remsing et Rosbrück.

FOLPERSWILLER, village, canton de Sarreguemines. — 1179. *Volpretaswilre*, Ch. abb. Wadgasse. Hist. Trevirens. diplom. I. 606. Alexander III pp. confirmat jura monast. Wadegotiens. — 1393. *Willer*, Arch. de Sarreguemines. Donation à la chapelle Ste-Catherine. — 1751. *Folsperchwiller*, Ord. de Lorr. (Edit de juin). — 1756. *Wolsperviller*, *Folsperviller*, Notice de Lorraine. Liste des villes.— An X. *Folpersweiler*, arrêté des consuls du 29 vendém.— An XI. *Folsperschevillers*, le comte Colchen, statistique de la Moselle. — *Weiller*, carte de Cassini. — *Folberswiller*, carte de l'état-major.

Village de la châtellenie et du bailliage de Sarreguemines.

FOLSCHWILLER, village, canton de St-Avold. — 1275. *Volswilre*, Ch. abb. de St-Avold. Kremer, Arden. Gesch. II. 357. Compositio inter monast. S. Naboris et advocatos. — 1356. *Volchwilre*, Ch. abb. de St-Avold. Pouillé de l'Évêché. Litteræ N. de Aldingen de Capella in Volchwilre. — 1400. *Fogelsvilre*, Ch. abb. de St-Avold. Pouillé. De Capella in Fogelsvilre. — 1751. *Folchweiler*, Ord. de Lorr. VIII. 290. (Edit de juin). — An X. *Folschweiler*, arrêté des consuls du 29 vendémiaire.

Folschwiller, village mi-partie Lorraine et Empire dépendait pour la partie allemande du comté de Créhange et faisait communauté avec Mettring. Réuni à la France en 1793 et incorporé à l'arrondissement de Sarreguemines. Folchwiller avait pour annexe Mettring qui en a été détaché par la loi du 11 mai 1836 et réuni à la commune de Tetting (arrond. de Metz).

FONDERIE (LA NOUVELLE), hameau, commune de Mouterhausen. *Fourneau neuf*, carte de l'état-major.

FORBACH, chef-lieu de canton. — 1015. *Forbacum*, hist. Episcop. Virdunens. Monachi S. Vitonis. — 1278. *Furpage*, Kremer, Arden. Gesch. II. 366. Contractus obstagialis. — 1291. *Fourpach*, *Forpach*, *Forpac*, *Fourpac*, D. Calmet, pr. sous l'an. Traité d'accord entre le duc Ferry etc. — 1297. *Furpach*, Kremer, II. 153. Permutatio inter Fridericum ducem et Eberhar-

dum comitem. — 1348. ***Fourpae***, chronique du doyen de St-Thiebaut. — 1350. ***Forpach***, Kremer, II. 476. P. de Rapwilre renunciat damnis etc. — 1399. ***Furpach, Furbach***, Kremer, II. 67. Annicabilis compositio super feudo Putlingen. — 1645. ***Fortbach, Fyrtbach, Fourbach***, Merian, Topographia palatinatus Rheni.

Chef-lieu d'une seigneurie du nom et d'armes vassale de Lorraine dès la fin du treizième siècle. Elle appartint ensuite aux maisons de Sierck, de Daun-Falkenstein, de Hohenfels, de Linange et d'Eberstein.

La seigneurie de Forbach comprenait les villages de Alsting, Behren, Bousbach, Cadenbronn, Etzling, Gaubiving, Kerbach, Œting, Petite-Rosselle, Schœneck, Speichern, Stiring, Tenteling, Verrerie-Sophie, Vieille-Verrerie, Zinzing, et les villages détruits de Beddingen, Bieslingen, Dittelingen, Girlingen, Hallingen et Ruchlingen.

Cette terre fut érigée en comté par Léopold, duc de Lorraine, le 13 août 1717, en faveur de M. de Henning, baron de Strahlenheim, et l'érection fut confirmée le 15 septembre 1757 par le roi Stanislas, duc de Lorraine, en faveur de Marie-Anne Camasse comtesse de Forbach, épouse morganatique de Christian IV, duc de Deux-Ponts.

Forbach conserva jusqu'en 1789 un bailliage seigneurial qui ressortissait pour les appels au bailliage de Sarreguemines.

En 1790, il devint le chef-lieu d'un des cantons du district de Sarreguemines.

Forbach ne devint chef-lieu de paroisse qu'en 1770; auparavant la Mère Église était à Kerbach. Cette paroisse embrassait, Behren, Etzling, Forbach, Kerbach, Œting, Petite-Russel, Schœneck et Speicheren.

Les armes de Forbach sont d'***argent au lion de sable armé et lampassé de gueules***, qui est Forbach ancien.

Forge (Nouvelle), hameau, commune de Mouterhausen.

Forge (Petite), hameau, commune de Mouterhausen. — ***Petit Marteau***, carte de l'état-major.

Forges (les), usines et hameau, commune de Hombourg-Haut. Etablies par Charles Wendel, seigneur de Hayange, en vertu d'un arrêt du conseil du roi Stanislas, duc de Lorraine, du 13 mai 1758. Durival. La Lorraine, II, 276.

Forges de Saint-Louis (les), usines et hameau, commune de Lhôpital, nommés aussi *la Platinerie.*

Forges de Stiring, usines, commune de Stiring-Wendel, établies en 1847 par la maison de Wendel.

Four a chaux (le), maisons, commune de Puttelange.

Four a coke (les), usines et hameau, commune de Forbach.

Fousbach. V. *Fussbach.*

Frauenberg, village, canton de Sarreguemines. — 1371. *Frawenburg.* Kremer Ardenn. gesch. II, 522. Arbitrage par Friderich de Sirck, sire de Frawenburg entre le comte de Saarbruck et Eberhart de Wolfstein.— 1437. *Frauenbourg,* Kremer, II, 229. Vente par Jean de Sirck. — 1702. *Frawemberg,* Ord. de Lorr. I. 343. Arrêt de la cour souveraine du 15 février. — 1703. *Fravemberg,* Arrêts choisis de la cour souveraine. Arrêt du 1er février. — 1751. *Fravenberg* , Ord. de Lorr. VIII. 282. Edit de juin. — 1756. *Frauwemberg,* Notice de Lorraine. Liste des villes. — *Fraunberg,* Carte de Cassini.

Le château de Frauenberg était, au quatorzième siècle, la propriété de la Maison de Sierck à qui le roi René, duc de Lorraine, donna le comté de Forbach en 1436. Il appartint successivement aux divers seigneurs de ce comté les Sires de Daun, de Hohenfels et de Linange. Il passa ensuite à la Maison d'Eberstein et fut vendu au dix-huitième siècle.

Fauenberg avait un bailliage seigneurial avec droit de buffet, supprimé en 1751; il fut rattaché au bailliage de Sarreguemines [1].

Freidenberg, ferme, commune de Bitche. — 1755. *Cense de Rosholl, dite Freydenberg*, Mém. sur les forêts de Bitche. I. 140. — 1771. *La cense de Freyderberg*, Ord. de Lorr. XII. 417. Arrêt du Conseil du 18 juin. — 1779. *Freidemberg,* Cense. Du-

[1] En face de Frauenberg, sur la rive bavaroise de la Bliese, est le village de *Habkirch,* nommé *Apponis ecclesia* dans une charte de 819 et *Appenchiricha* dans une charte de 888.

rival. La Lorraine. III. 153. — *Freudenberg*, Carte de l'état-major.

Fremestroff, village, canton de Grostenquin. — 1179. *Frimesdorff*, hist. Trevirens. dipl. I. 606. Alexander III confirmat jura monast. Wadegotiensis. — 1365. *Frimerssdorff*, Kremer. Ard. Gesch. II. 509. Kundschaft zwischen graff Johann zu Sarbrucken etc. — 1581. *Fremersdorff*, Arch. de Sarralbe. Transaction entre le duc Charles de Lorraine et le comte de Nassau du 23 août. — 1688. *Frembstorff*, Mém. Acad. de Metz, 1853. 360. Dénomb. de Créhange. — 1756. *Fremerstroft*, Notice de Lorraine. Liste des villes. — *Fremstroff*, carte de Cassini.

Fremestroff avec Laning formait une mairie franc-alleu de l'Évêché de Metz. Il ressortissait au bailliage seigneurial de Vic.

Réuni à Laning et Lixing par décret du 1er février 1813, érigé de nouveau en commun par Ord. R. du 18 août 1835.

Freybouse, village, canton de Grostenquin. — 1179. *Bos*, hist. Trevirens. diplom. I. 606. Alexander III pp. confirmat jura monast. Wadegotiensis. — 1260. *Bouz*, Ch. chap. de Hombourg. Bened. hist. de Metz, II. 144. — 1441. *Bous*, arrêt de réunion de 1680. — 1492. *Freybouse*, Inv. de Lorr. VII. 319. — *Freybousse*, carte de Cassini.

Village de Lorraine, ressortissait au bailliage de Boulay.

Freyming, village, canton de St-Avold. — 1629. *Freymengen*, registres de la paroisse de Merlebach. — 1717. *Freymenga*, ibid. 1782. *Freymengen*, ord. de Lorr. XV. 138. Lettres patentes du 7 novembre.

Village fondé en vertu de lettres patentes du 20 septembre 1602, données à Metz, par le baron Pierre Ernest de Créhange. Contesté entre la Lorraine et l'Empire, il fut cédé à la France par le comte de la Leyen le 27 septembre 1781 et incorporé à la baronnie de Welferding.

Il ressortissait au bailliage de Boulay et les appels se portaient au buffet de Nancy.

Frohmülh, hameau, commune de Siersthal. — 1771. *La Fraumühl*, Ord. de Lorr. XII. 422. Arrêt du conseil du 18 juin. — *Cabaret de Fromuhl*, carte de Cassini. — *Fron-Mulh*, carte de l'état-major.

Frohnacker, maisons isolées, commune de Bærenthal.

Fundmühl, hameau et moulin, commune d'Eping. — *Vogelsmühl*, carte de l'état-major.

Fürst, ferme et château, commune de Folschwiller. — 1681. *Fürst*, *cense fief*. Arch. de la préfecture. Dénomb. du 2 janvier. — *Fursche*, Notice de Lorraine. Liste des villes.

Fussbach, ban isolé, commune de Kalhausen. — 1726. *Fussbach* (*ban de*). Arch. d'Achen. P. V. d'abornement du mois d'août. — 1755. *Fousbach* (*ban de*). Atlas de Bitche, f. 82. 100. 101.

Fuxenmühl, moulin, commune de Forbach.

G.

Gaensbach, moulin, commune de Morsbach. — 1751. *La cense de Quinsbach*, Ord. de Lorr. VIII. 282. (Edit de juin). — 1779. *Quisbach*, *Gensbach*, *cense*, Durival, la Lorraine III. 160. — *Guensbach*, carte de l'état-major.

Ancienne cense de la communauté de Cocheren, dans une île de la Rosselle.

Gallenmülh, moulin, commune d'Achen.

Gansbach, moulin, commune de Destry. — 1326. *Ganspach*, Kremer, Ard. Gesch. II. 67. permutatio inter Joannem, Comit. Salm. et J. de Schœnberg.

Gare (la), maisons, commune de Cocheren.

Gare (la), maisons, commune de Lachambre.

Gare (la), maisons, commune de Valmont.

Gaubiving, village, commune de Folckling. — 1365. *Bibingen*, Kremer, Ard. Gesch. II. 509. Kundschaft zwischen graf Johann zu Saarbrucken etc.— 1577. *Bubingen*, Trans. entre le seigneur de Forbach et ses vassaux. — 1709. *Biebingen*, Arch. d'Ipling. Transaction du 10 juin. — 1751. *Gaubiving*, Ord. de Lorr. VIII. 282. (Edit. de juin). — 1756. *Gaubivingen*, Notice de Lorraine. Liste des villes. — *Bebing*, carte de Cassini. — *Gaubivinch*, carte de l'état-major.

Village du comté de Forbach, ressortissait au bailliage seigneurial et pour les appels au bailliage de Sarreguemines.

Commune en 1801. Réuni à Folckling par décret du 31 juillet 1812.

Gauscharderhoff, V. Bannstein.

Gemund, V. Sarreguemines.

Girlingen, hameau ruiné, commune de Cocheren. — 1365. *Girlingen*, Kremer, Arden. Gesch. II. 509. Kundschaft zwischen graf Johann zu Saarbrucken etc.

Hameau du comté de Forbach, détruit à la fin du dix-septième siècle.

Glasbronn, scierie, commune de Bitche.

Glasbronn (le), ruisseau, prend sa source au pied du Rauneck, passe à Sturtzelbronn, forme le grand étang du Graffenweyer et entre dans le département du Bas-Rhin, où il se jette dans le Falkenstein.

Glasenberg, hameau, commune de Lambach. — 1755. *Glasserberg*, Atlas de Bitche f. 109. — 1771. *Glassenberg*, Ord. de Lorr. XII. 422. (Arrêt du conseil du 18 juin). — *Glassemberg*, carte de Cassini.

Glashütt, ancienne verrerie, commune de Siersthal. — 1594. *Glashutt*, pres. Alix : La Lorraine. Cette verrerie a donné naissance au hameau de Holbach.

Glashütt (Alt), V. *Vieille Verrerie.*

Gœtzenbrück, village, canton de Bitche. — 1751. *La Verrerie de Gœtzembruck*. Ord. de Lorr. VIII. 291. (Edit. de juin.) — 1756. *Goltzembruch*, Notice de Lorraine. Liste des villes. — 1779. *Gotzbrick*, Durival, la Lorraine III. 170.

Village fondé en 1721 par des verriers.

Graffenweyer, commune de Sturtzelbronn.

Etang dont la digue formait séparation entre la Lorraine et l'Alsace. — Les moines de Sturzelbronn y établirent en 1764 des usines à fer qui n'existent plus.

Graffenweyer, ferme, commune de Sturtzelbronn.

Greinersmühl, moulin, commune de Bettwiller.

Grening, village, canton de Grostenquin. — 1606. *Greningen*, Rogéville, Dict. hist. Ord. du 30 mars. — 1751. *Grening*, Ord. de Lorr. VIII. 292. (Edit. de juin.) — *Crenin*, carte de Cassini.

Village de Lorraine, ressortissait au bailliage présidial de Dieuze.

Réuni à Petit Tenquin par décret du 28 décembre 1811, érigé de nouveau en commune par ordonnance royale du 24 juin 1840.

Griesbach, cense, commune de Rahling qui porte aujourd'hui le nom de *Hammer* (Marteau). Les censes de Griesbach, Altmatt et Neumatt dépendaient de la Seigneurie de Diemeringen (Empire, aujourd'hui Bas-Rhin) et formaient enclave dans le comté de Bitche.

Gros-Bliederstroff, bourg, canton de Sarreguemines. — 777. *Blitthario villa*, Félibien. hist. de S. Denis, pr. Testamentum Fulradi abbatis. — 777. *Blithario villa*, Hadriani Valesii Notitia Galliarum 89 : Litteræ Karoli magni. — 1125. *Blitestorf*, Ch. abb. de St-Denis. D. Félibien. hist. de l'abb. de St-Denis, pr. 94. — 1220. *Blidendorf*, Kremer. Arden. Gesch. II. 309. Conradus Sylvester comes partem suam patronatus ecclesiæ abbatiæ Wadegotiensi confert. — 1220. *Bliederstorff*, Kremer. II. 548. Necrologium Wadegotiense. — 1223. *Bliderstorff*, Kremer II. 310. Waleramus Dux de Limburg abbat. Wadegotiens patronatum ecclesiæ confert. — 1223. *Blidersdorf*, Kremer. II. 312. Charta donationis a Simone, comite Sarrepontano monast Wadegot. factæ. — 1285. *Bliterstorf*, Kremer. II. 372. Venditio Couvent. Wadegot. facta. — 1335. *Blittersdorff*, Kremer. II. 447. Volmari de Lutzelstein donatio. — 1721. *Bliterstroff*, Ord. de Lor. II. 518. Déclaration du 20 octobre relative aux juifs. — 1756. *Bliderlorft-le-Grand*, Notice de Lorraine. Liste des villes. — 1779. *Blidestroff-le-Gros*, Durival, la Lorraine III. 51. — *Budestroff*, D. Calmet, carte de l'évêché de Metz. — *Gros Blidestroff*, carte de Cassini.

Ce bourg, dont le nom devrait s'écrire *Gros-Blittersdorff* était au huitième siècle une villa appartenant à l'abbaye de St-Denis. Plus tard il fit partie de la châtellenie de Gemünde (Sarreguemines), et en suivit la destinée.

L'église de Bliederstroff fut donnée au treizième siècle à l'abbaye de Wadgasse par les comtes de Saarbruck.

GROS-HOHE-KIRCKEL, maison forestière, commune de Haspelscheidt.

GROS-REDERCHING, village, canton de Rohrbach. — 1322. *Rederchingen*, Chart. Sturtzelb. 246. Donation à l'abbaye. — 1550. *Röderichingen*. Tilleman Stella. Beschreib. des oberamts Zweybrucken. — 1594. *Riderchingen*, prés. Alix, la Lorraine. — 1756. *Gros-Rederking*, Notice de Lorraine. Liste des villes. — 1763. *Gros-Rederching*, Thibaut, Matières bénéf. 394. — *Gros-Rederchingen*, carte de l'état-major.

Village du comté et du bailliage de Bitche.

GROS-TENQUIN, village, chef-lieu de canton. — 787. *Tannæ-villa*, Ch. abb. de St-Avold. D. Calmet pr. sous l'an. L'évêque Angelram donne quelques biens à l'abbaye de St-Nabor. — 1179. *Tannecha*, Ch. abb. de Bouzonville. D. Calmet pr. sous l'an. Le pape Alexandre III confirme les biens de l'abbaye. — 1255. *Tenchen*, pouillé de l'Évêché. — 1573. *Gros-Tenchen*, ibid. — 1595. *Tanchen*, Arch. de St-Avold. Charte orig. du duc Charles du 11 septembre. — 1645. *Thannigen*, Merian, Ob. Rheinisch. Cr. Carte. — 1688. *Gros-Tennequin*, Mém. Acad. de Metz 1853. 380. Dénomb. de Créhange. — 1756. *Tennequin-la-Grande*, Notice de Lorraine. V° Hingsange. — 1756. *Tennequin*, *Tennequin-la-Grosse*, Notice de Lorraine. Liste des villes.

Gros-Tenquin était le chef-lieu d'une mairie de l'Évêché de Metz, composé de Gros-Tenquin, Bertring et Linstroff, relevant de la châtellenie de Hingsange et ressortissant pour la justice au bailliage seigneurial de Vic.

Le 29 vendémiaire an X, Gros-Tenquin devint chef-lieu de canton au lieu de Morhange.

L'ancienne paroisse de Gros-Tenquin comprenait Bertring, Erstroff, Eincheville, Hingsange, Linstroff et la Breide.

GRUNDWILLER, village, canton de Sarreguemines. — 1594. *Grundweiller*, prés. Alix, la Lorraine. — 1621. *Grundwiller*, Inv. de Lorr. X. 2e p. 240. — 1751. *Grindweiller*, Ord. de Lorr. VIII. 282. (Edit de juin). — 1756. *Grindviller*, *Grintviller*, *Grundviller*, Notice de Lorraine. Liste des villes.

Lorraine; en partie du comté de Puttelange, faisait communauté avec Remering. —Un fief y fut créé en 1668.

GRÜNHOFF, ferme, commune de Porcelette.

GRÜNSCHBACH, ferme, commune de Morsbach.

GUEBENHAUSEN, village, canton de Sarreguemines. — 1594. *Gebenhausen*, prés. Alix, la Lorraine. — 1751. *Guebenhausen*, Ord. de Lorr. VIII. 282. (Edit de juin). — 1756. *Gaubenhauzen*, *Guebenhauzen*, Notice de Lorraine. Liste des villes.

Village du comté de Puttelange; ressortissait au bailliage de Sarreguemines.

GUÉBLANGE, village, canton de Sarralbe. — 1393. *Gébeldange*, Arch. de la Meurthe. Burgfried pour les forteresses d'Albestroff et Gébeldange. — 1598. *Guebling*, Bibl. de Metz. Rôles pour la contrib. imp. — 1625. *Gebling*, Bibl. imp. St-Germain f. 1086. 260. État de la châtellenie d'Albestroff. — 1664. *Guelbing*, Bibl. impériale Coll. Lorr. 724. 257. État de la châtellenie d'Albestroff. — 1681. *Gueblange*, Arch. de la préfecture. Dénomb. du 24 avril.

Village de l'Évêché; il dépendait de la châtellenie d'Albestroff et du bailliage seigneurial de Vic.

GUÉBLANGE (LE VAL DE) ancienne communauté et paroisse. — 1681. *Le Val de Guéblange*, Arch. de la préf. Denomb. du 24 avril. — *Geblingerdahl*, en allemand du pays.

L'ancienne communauté et paroisse du Val de Guéblange comprenait:

La commune actuelle de Guéblange, c'est-à-dire Audwiller, Guéblange, Schweix, Steinbach et Wentzwiller;

La commune de Hazembourg, séparée au dix-huitième siècle;

La commune de Kappel- et Ueber-kinger séparée au dix-septième siècle.

En 1801, les cinq villages du Val de Guéblange étaient érigés en communes séparées. Ils ont été successivement réunis sur la demande des habitants.

GUENDERSBERG, ferme, commune de Hanwiller. — 1445, 1449: *Gentersberg*, Schultz, der Bliesgau 79. Ventes par Jean de Stein, chevalier. — 1751. *Guenderchberg*, Ord. de Lorr. 290. (Edit de

juin). — 1755. *Gendersberg*, Atlas de Bitche f. 58. — 1756. *Guentersberg*, Notice de Lorraine. Liste des villes. — 1771. *Château et cense de Guendersberg*, Ord. de Lorr. XII. 422. Arrêt du conseil du 18 juin. — 1771. *Gændersberg*, ibid. — *Gundersberg*, carte de l'état-major.

Au quinzième siècle, Guendersberg était un fief vassal du comté de Bitche.

GUENVILLER, village, canton de St-Avold. — 1688. *Genweiler*, Mém. Acad. de Metz 1853. 369. Dénomb. de Créhange. — An X. *Guenweiler*, arrêté des consuls du 29 vendém.

Lorraine. Guenviller faisait partie du marquisat de Faulquemont et ressortissait au bailliage de Boulay. Réuni à Seingbouse par décret du 12 mars 1814, érigé de nouveau en commune par Ord. R. du 16 août 1841.

GUÉRING, ferme, commune de Morhange.

GUESSLING, village, canton de Gros-Tenquin. — 1341. *Gesslingen*, Arch. de St-Avold. Donation par Stein de Hemering à l'hôpital de St-Nabor. — *Guesseling*, cartes de Cassini et de l'état-major.

Village de l'Évêché. Guessling et Hémering faisaient communauté et ressortissaient au bailliage seigneurial de Vic. La majeure partie de ces deux villages appartenait a l'abbaye de St-Avold.

GUIDERKIRCH, village, commune d'Erching. — 1150. *Rüdelkirch*, Kremer, Ard. Gesch. II. 293. Litteræ Matthæi Lotharing. ducis ad comit. Saarwerdensem. — 1315. *Gudelkirchen*, Chart. Sturzelbr. 244 v°. Bail par l'abbaye. — 1574. *Gutterkirch*, pouillé de l'Évêché. — 1755. *Güderkirch*, Atlas de Bitche f. 34. — 1763. *Quiderkirich*, Thibaut, matières bénéf. 394. — 1771. *Guiderskirch*, Ord. de Lorr. XII. 422. Arrêt du conseil du 18 juin. — 1779. *Guiderkirich*, Durival, la Lorraine III. 128. — *Güderkirich*, carte de Cassini.

Village du comté et du bailliage de Bitche. L'ancienne paroisse de Guiderkirch comprenait Erching et Utweiler (Bavière).

Ce village détruit en 1635 par les Suédois a été rebâti cinquante ou soixante ans plus tard par une colonie de Tyroliens. L'église n'a été rétablie qu'en 1713.

GUISCHBERG, ferme, commune d'Enchenberg. — 1751. *La cense de*

Guichberg, Ord. de Lorr. VIII. 291. (Edit de juin). — 1755. *Gichberg, cense.* Atlas de Bitche, f. 106. — 1756. *Guehenberg*, Notice de Lorraine. Liste des villes. — 1771. *Glarsberg*, carte de Cassini. — *Gueschberg*, carte de l'état-major.

Ferme fondée en 1736 par les moines de Sturtzelbronn.

GUISING, hameau, commune de Bettwiller. — 1267. *Villa Gisingen.* Chart. Sturzelbr. 126. Test. de V. Girschenkel. – 1273. *Gysinga.* Ibid. 83. Conf. d'échange par R. comte de Castre, sire de Bitche. — 1594. *Gisingen*, prés. Alix, la Lorraine. — 1755. *Guisingen*, Atlas de Bitche, f. 68. — 1756. *Gisengen*, *Guiselling*, Notice de Lorraine. Liste des villes. — 1771. *Guising*, Ord. de Lorr. XII. 422. Arrêt du conseil du 18 juin. — *Guisingen*, cartes de Cassini et de l'état-major.

Hameau du comté et du bailliage de Bitche réuni à Bettwiller par décret du 19 avril 1811.

GUISINGERHOFF, ferme, commune de Bettwiller.

H.

HALLINGEN, ban isolé, commune de Rouhling. — 1779. *Halling, ban séparé.* Durival, la Lorraine III. 183.

Le ban de Hallingen faisait communauté avec les censes de Stiring et de Dietschwiller. C'était le ban d'une cense détruite.

HAMBACH, village, canton de Sarreguemines. — 1355. *Büghel-Hagenbach bey Albe.* Chart. Sturzelbr. 241 v°. Contest. judic. — 1393. *Hambach*, Arch. de Sarreguemines. Donation à la chapelle Sainte-Catherine par le ch. de Guerspach. — 1400. *Trois-Hambach*, Inv. de Lorraine I. 208. — 1751. *Le village des Trois-Hambach*, Ord. de Lorr. VIII. 283. (Edit. de juin). — 1771. *Les Deux-Hambach*, Pouillé de l'évêché. — *Hambach* et *Petit-Hambach*, carte de Cassini. — *Drey-Hambach*, cartes allemandes.

Au quatorzième siècle, ce village était contesté entre la Lorraine et l'Evêché. Il fut acquis définitivement à la Lorraine en 1400 et fit partie de la châtellenie de Sarreguemines. — Divisé

en deux hameaux, il faisait communauté avec Rodt; de là son nom des Trois-Hambach.

Hambach et Rodt ont, à la fin du dix-septème siècle, fait parties de la principauté du Lixheim.

Hammer ou Marteau, moulin, commune de Rahling.

Ce moulin occupe l'emplacement de la cense de Griesbach (V. ce mot) — qui, avec les censes de Altmatt et Neumatt, faisait partie de la seigneurie de Diemeringen (Empire, aujourd'hui Bas-Rhin) — et formait enclave dans le comté de Bitche.

Hanviller, village, canton de Bitche. — 1594. *Hanweiller*, Prés. Alix, la Lorraine. — 1755. *Hanwiller*, Atlas de Bitche. F. 77. — *Hanweiller*, Carte de Cassini.

Village du comté et du bailliage de Bitche; il faisait partie de la mairie de Schorbach.

Haras (le), ferme et saline, commune de Sarralbe. — 1756. *Le haras de Saralbe*, Notice de Lorraine. Listes de villes. — *G^d haras*, Carte de Cassini.

En 1717, le duc Léopold de Lorraine fonda le haras près de Sarralbe, sur la rive gauche de la Sarre, et le dota richement. Sous les derniers ducs, ce haras fut transformé en fermes.

Une saline y a été établie en 1844.

Haras (petit), commune de Willerwald, Succursale du grand haras; n'existe plus. V. Carte de Cassini.

Harprich, village, canton de Gros-Tenquin. — 1594. *Harbrich*, Prés. Alix. La Lorraine. — 1645. *Harburg*, Merian. Ob. Rheinisch. Crais. Carte. — 1751. *Harsprich*, Ord. de Lorr. VIII. 292. (Edit de juin.) — 1756. *Harspiick*, Notice de Lorraine. Liste des villes. — 1776. *Harprich*, Actes de l'état civil.

Village du comté de Morhange; ressortissait pour la justice au bailliage seigneurial et pour les appels au siége présidial de Dieuze.

Réuni à Vallerange par décret du 30 octobre 1813, érigé de nouveau en commune par ordonnance royale du 12 janvier 1833.

Hart (la), ferme, commune de Sturtzelbronn. — *Magasin de la Hart*, Carte de l'état-major.

Hartzberg, l'un des hameaux de Rolbing. — 1755. *Hartzberg*, Atlas de Bitche. f. 14.

HARTZHOFF, ferme, commune de Sturtzelbronn. — 1779. *Hartzhoffen*, Durival. La Lorraine. II. 256.

Ferme fondée par les moines de Sturtzelbronn.

HASPELSCHEIDT, village, canton de Bitche. — 1577. *Haspelschied*, déclaration des mairies de la seigneurie de Bitche. — 1751. *Haspelscheidt*, Ord. de Lorr. VIII. 290. (Edit de juin). — 1756. *Halspelscheid*, *Hanpelscheid*, Notice de Lorraine. Liste des villes.

Village du comté et du bailliage de Bitche. Il faisait partie de la mairie de Walschbronn.

HASSELTHAL, ferme, commune de Mouterhausen. — 1771. *Le Vallon de Hasend'hal*, Ord. de Lorr. XII. 409. Arrêt du Conseil du 18 juin. — 1771. *Hassethal*, Ibid. 410. — 1779. *Haselthal*, Durival. La Lorraine. II. 189.

Au dix-septième siècle, le vallon retiré du Hasselthal servit de refuge aux populations des villages ruinés par la guerre. Il n'était plus habité en 1753.

La ferme du Hasselthal est toute moderne.

HAY-MÜHL, moulin, commune de Saint-Jean Rohrbach.

HAY-WEG, maison isolée, commune de Folschwiller.

HAZEMBOURG, village, canton de Sarralbe. — 1598. *Hassombourg*, Biblioth.. de Metz. Rôle pour la contribution impériale. Revue d'Austrasie. 1861. 570. — 1664. *Hayembourg*, Bibl. impériale. Coll. Lorr. 724. 237. Etat de la châtellenie d'Albestroff. — 1755. *Hassembourg*, Henri Lepage, Communes de la Meurthe. Etat de la châtellenie d'Albestroff. — 1756. *Hazembourg*, Notice de Lorraine. Liste des villes.

Village de l'Evêché. Il relevait de la châtellenie d'Albestroff et ressortissait au bailliage seigneurial de Vic. Il faisait partie du Val de Guéblange.

HECKENRANSBACH, hameau, commune d'Ernestwiller. — 1196. *Ramesbach*, Pouillé de l'évêché. — 1594. *Ransbach*, Prés. Alix. La Lorraine. — 1782. *Heckenrauspach*, Ord. de Lorr. XV. 140. Lettres patentes du 16 novembre. — *Ransbach*, Carte de Cassini. — *Heckenranschbach*, Carte de l'état-major.

Village, mi-parti entre le comté de Puttelange (Lorraine), et le comté de Bliescastel (Empire). La partie allemande a été cédée

à la France par le traité du 16 novembre 1782 et incorporée à la baronnie de Welferding.

Commune en 1802; — réuni à Ernestwiller par décret du 28 décembre 1811.

Heckenransbach était jadis le chef-lieu d'une paroisse qui comprenait Ernestviller, Grundviller et la cense d'Ederswiller et qui appartenait à l'abbaye de Wadgasse (prémontrés).

HEIDENECK, maisons, commune de Roppwiller.

HEILIGENBRONN, ferme, commune d'Enchenberg. — 1751. *La cense de Heillenborn*, Ord. de Lorr. VIII. 291. (Edit de juin). — 1755. *Heiligenbronn*, atlas de Bitche. F. 109. — 1771. *La cense de Heilgenbronn*, Ord. de Lorr. XII. 422. Arrêt du conseil du 18 juin. — *Cense de Heilligenbronn*, carte de Cassini. — *Heilgentbronne*, carte de l'état-major.

Cense qui dépendait de la communauté de Rohrbach.

HEILIGENBRONNER-MÜHL, moulin, commune de Macheren.

HEILLENBRONN, V. Sainte-Fontaine.

HELLERING, hameau, ferme et château, commune de Hombourg-Haut. — 1335. *Elringa*, Ch. du chap. de Hombourg. Pouillé de l'évêché. Jus patronatus capellæ in... — 1338. *Elleringa*, Ch. chap. de Hombourg. Pouillé. Incorporatio Capellæ seu ecclesiæ de Elleringa. — 1408. *Helringen*, Inv. de Lorr. VIII. 133. — *Elleviller*, carte de Cassini.

Commune en 1801. Réuni à Hombourg-Haut par décret du 19 mars 1811.

HELLIMER, village, canton de Gros-Tenquin. Existait au dixième siècle. Pouillé de l'évêché. — 1121. *Heylimer*, Ch. abb. de Longeville. Meurisse. Hist. des Evêques de Metz. 491. — 1315. *Heilgemer*, Ibid. 490. — 1315. *Helgemer*, Bened. Hist. de Metz. II. 506. — 1316. *Heilmer*, Ibid. II. 506. — 1316. *Heilghmer*, Meurisse. Table 17. — 1391. *Helimer*, *Helimeir*, *Helmeir*, *Heilimeir* : Bened. IV. 400. Traité de paix entre Antoine de Morhange et la ville de Metz. — 1395. *Heligmer*, Notice de Lorraine. Liste des villes. — 1441. *Heiligmer*, Arrêts de réunion de 1680. — 1491. *Hallimeir*, Huguenin. Chron. mess. 570. — 1509. *Helgenmöre*, Humbracht. Rheinisch. Adel. pl. 250. V°

Krantz. — 1595. *Heylgemeyr*, Arch. de Saint-Avold. Ch. orig. du duc Charles du 11 septembre. — 1606. *Hœligmer*, Rogéville. Dict. hist. I. 607. Ord. du 30 mars. — 1703. *Heilimer*. Arrêts de la Cour souveraine de Lorraine. I. 205. Arrêt du 31 janvier.

Au dixième siècle, Hellimer appartenait à l'abbaye de Saint-Martin de Glandières ou de Longeville (O. S. B.). Au quatorzième, le château de Hellimer était fief de l'évêché de Metz. La seigneurie de Hellimer a été presque toujours disputée ou partagée entre les Evêques de Metz et les ducs de Lorraine. Trois quarts de cette seigneurie étaient Lorraine et ressortissaient au bailliage de Sarreguemines; un quart était Evéché, dépendait de la châtellenie d'Albestroff et ressortissait au bailliage seigneurial de Vic.

Le 2 avril 1765, la seigneurie de Hellimer fut érigée en comté par le roi Stanislas, duc de Lorraine, en faveur du baron du Gaillard avec union des terres de Dieffembach et Ackerbach.

En 1790, Hellimer devint le chef-lieu d'un canton du district Sarreguemines qui fut supprimé en 1801.

HEMERING, village, commune de Guessling. — 1341. *Hemeringen*, Arch. de Saint-Avold. Donation par Stein de Hemering à l'hôpital de Saint-Nabor.

Village de l'Evêché; faisait communauté avec Guessling.

HENNERSTERMÜHL, moulin, commune de Fareberswiller.

HENRIVILLE, village, canton de Saint-Avold.

Lorraine. — Village fondé en 1609 par Antoine de la Motte. Il ressortissait au bailliage de Sarreguemines.

Réuni à Faréberswiller par décret du 9 décembre 1811; érigé de nouveau en commune par ordonnance royale du 14 avril 1847.

HERMESCAPPEL, hermitage, commune de Bliesbrucken. — *Hermscapel*, carte de l'état-major. — *Hermann'skapelle*, cartes allemandes.

HERMESCAPPEL (LA TUILERIE DE), commune de Bliesbrucken.

HERMESGRABEN, ruisseau formé par la réunion de la Strichbach qui passe à Diebling, Metzing, Hundling et Ippling, avec les ruisseaux qui viennent de Loupershausen et de Woustwiller. Le Hermesgraben se jette dans la Sarre à Welferding.

HERMITAGE (l'), chapelle et cimetière, commune de Sarralbe. — *Albenberg,* Pouillé de l'Evêché. — *Mère Eglise de Sarre Albe*, carte de Cassini. — *Der Albenerberg*, carte de l'état-major.

Cette grande chapelle, d'origine très ancienne mais d'époque indéterminée, était la Mère église de la paroisse de Sarralbe.

HERRENWALD, fermes, commune d'Altrippe.

Deux fermes de ce nom ont été construites sur un défrichement.

HERSING (BAN DE), commune de Hundling. — 1718. *Herr-sein-Ban,* Arch. de la commune. Trans. authent. du 3 juillet 1759. — 1759. *Hersingerban*, ibid.

Ban séparé, emplacement de la justice seigneuriale d'Ippling. — Ce ban relevait immédiatement de l'empire d'Allemagne. En 1797, il fut incorporé au département de la Sarre et au canton de Sarrebruck, avec le village de Hundling; il fut réuni, par décret impérial du 5 mai 1813, au département de la Moselle et à l'arrondissement de Sarreguemines.

HERTZOGSHAND, V. la Main du Prince.

HERTZOGSKŒRPER, montagne, commune de Sturtzelbronn. — *Leibfurst*, comte de Bombelles, Mém. sur Bitche. — *Le Cadavre du Prince*, carte de l'état-major.

HESSELING, église, presbytère et écoles, commune de Alsting. — 1584. *Hessling*, Pouillé de l'Évêché. — 1594. *Hesselingen*, prés. Alix, la Lorraine. — *Esselin*, carte de Cassini.

Église paroissiale de l'ancienne communauté et de la commune actuelle d'Alsting et Zinzing.

HESSER (MAIRIE DE).

Les villages de Folschwiller, Alling, Lelling et Teting formaient au XVII[e] siècle, une mairie appartenant pour un quart au comté de Créhange et pour moitié à l'abbaye de St-Avold. Le dernier quart portait le nom de *la mairie de Hesser* et avait une haute justice séparée.

HETSCHMÜHL, moulin, commune de Folschwiller.

HEYDACKERMÜHL, cinquième moulin, commune de Forbach.

HEYDINGERMÜHL, troisième moulin, commune de Forbach.

HIÉRAPLE, colline, commune de Cocheren. Emplacement d'un camp romain (*Hierapolis*). V. Simon. Mém. Acad. de Metz, 1841. 164.

HILSPRICH, village, canton de Sarralbe. — 1571. *Hilsburg*, Inv. de Lorr. II. 953. — 1722. *Hilsberg*, Pouillé de l'Évêché. — 1756. *Hilsprik*, Notice de Lorraine. Liste des villes. — 1765. *Hilsbourg*, *Hisberg*, *Hisprik*, actes de l'état civil. — 1771. *Hilschberg*, ibid. — 1779. *Hilsprich*, ibid.

Au seizième siècle, Hilsprich appartenait aux sires de Bitche. — Il ressortissait au bailliage de Sarreguemines.

HINCKELSMÜHL, moulin, commune de Laning. — *Moulin des Poules*, carte de l'état-major.

HINGUESANGE, ferme, commune de Grostenquin. — 1266. *Honquezange*, D. Calmet, pr. sous l'an. Alliance entre le comte de Luxembourg et le duc Ferry de Lorraine. — 1364. *Hinquezenge*, Bened. hist de Metz pr. IV. 233. Quittance de Liebaulz de Ruppe. — 1366. *Hunguezenges*, ibid. 225. Quittance du même. — 1371. *Hinguesanges*, Meurisse, hist des évêques de Metz. 528. — 1376. *Hingesingen*, Kremer. Ard. Gesch. II. 537. Reversales feudales Arnoldi de Pittingen. — 1398. *Hinquesange*, Bénéd. IV. 497. Traité entre le comte de Nassau et la ville de Metz. — 1409. *Hungesingen*, Kremer. II. 72. Burgfried des Schlosses Püttlingen. — 1455. *Hinghesanges*. Meurisse, 564. — 1547. *Hünsingen*. Humbracht. Rhein. Adel. pl. 227. V° Helmstadt. — 1756. *Hinquesange*, *Aingesange*, Notice de Lorraine. Liste des villes. — *Hingsange*, carte de l'état-major.

Ancien fief de nom et d'armes, devenu le chef-lieu d'une châtellenie de l'Évêché de Metz, et plus tard d'une seigneurie qui comprenait, suivant la Notice de Lorraine :

1° La mairie de Grostenquin, composée de Tennequin-la-Grande, Bertring et Linstroff ;

2° La mairie de Bistroff, composée de Bistroff, Berig, Bermering, Boustroff et Obrick ;

3° La Rouge métairie, Tensch, Petit-Tenquin, Bischwald, Erstroff, Altwiller, Fürst, Leywillerhoff, Holbach et Saint-Jean-de Vasset.

HINGUESANGE (MOULIN DE), commune de Grostenquin.

HINNERSMÜHL, moulin, commune de Diebling.

HINZING, hameau, commune de Holving. — 1594. *Hüntzingen*, prés. Alix, la Lorraine. — *Insing*, carte de Cassini.

Hameau du Val de Holving: appartenait au comté de Puttelange, et ressortissait au bailliage de Sarreguemines.

HIRBACH, hameau, commune de Holving. — 1594. *Hyrelbach*, prés. Alix, la Lorraine. — 1756. *Kirbach*, Notice de Lorraine. Liste des villes.

Hameau du Val de Holving; appartenait au comté de Puttelange et ressortissait au bailliage de Sarreguemines.

HIRTENHAUS (DAS), maisons, commune de Sturtzelbronn.

HOCHWALD, sondage et maisons, commune de Freyming.

HŒLLING, hameau, commune de Bettwiller. — 1280. *Hildingen*. Chart. Sturzelbr. 146. Donation par le chev. Rudger. — 1344. *Hylingen*. Ibid. 339. Bail par l'abbaye. — 1594. *Hollingen*, prés. Alix, la Lorraine. — 1751. *Helling*, Ord. de Lorr. VIII. 291. (Edit de juin). — 1755. *Höllingen*, Atlas de Bitche, f. 70. — 1771. *Hœling*, Ord. de Lorr. XII. 422. Arrêt du conseil du 18 juin. — *Höllingen*, carte de Cassini. — *Hellingen*, carte de l'état-major.

Hameau du comté et du bailliage de Bitche, dépendait de la prévoté de Rimling. Réuni à Bettwiller par décret du 19 avril 1811.

HŒRNERHOFF, ferme, commune de Montbronn.

HOHEKOPFF, maison forestière de Bitche.

HOHE WEYERSBERG, commune d'Eguelshart. Montagne entre Biærenthal et Eguelshart. — 1594. *Hoch-Weyersberg*, prés. Alix, la Lorraine. — 1756. *Hohersveiberg*, Notice de Lorraine. Liste des villes.

Le comte Jacob de Deux-Ponts-Bitche y avait construit, vers 1560, un pavillon de chasse en ruines dès 1594.

HOLBACH-LÈS-LEMBERG, hameau, commune de Siersthal. — 1594. *Holvach* alias *Glasshütt*. *La verrerie de Holbach*. Prés. Alix, la Lorraine. — 1771. *Holbach*, Ord. de Lorr. XII. 421. Arrêt du conseil du 18 juin.

Hameau construit autour d'une verrerie (Glashütt) fondée au au seizième siècle. Il dépendait de la prévoté de Rimling et du comté de Bitche. Commune en 1801 ; réuni à Siersthal par décret du 21 janvier 1812.

HOLBACH-LÈS-SAINT-AVOLD, hameau, commune de Lachambre. — 1756. *Haulbach*, Notice de Lorraine. Liste des villes.

Hameau de l'Évêché. Relevait de la châtellenie de Hinguesange et ressortissait au bailliage seigneurial de Vic. Commune en 1801 ; réuni à Lachambre par décret du 6 mai 1811.

HOLGASSE, maison isolée, commune de Folschwiller.

HOLLERLOCH (LE), ferme, commune de St-Avold.

HOLVING, village, canton de Sarralbe. — 1225. *Holbingen*, Ch. abb. Wernerswiller. Schultze der Bliesgau, 118. Donation par la comtesse Mechtilde de Castre. — 1238. *Holvingen*, Ch. abb. Wernerswiller. Croll. Orig. Bip. I. 165. Donation par la comtesse Agnès de Castre. — 1272. *Halvingen*, Ch. abb. Werneswillller. Croll. II. 94. Donation par le comte Henri de Salm. — 1294. *Halvinga*, Ch. abb. Wernerswiller. Croll. I. 224. Transaction entre l'abbaye et Hildegund Dunre. — 1565. *Helfingen*, Fr. Kollner. Gesch. des Sarbrücksch. Land. 285. — 1751. *Holbing*, Ord. de Lorr. VIII. 282. (Edit de juin).

Village du comté de Puttelange, ressortissait au bailliage de Sarreguemines.

L'ancienne paroisse de Holving comprenait les villages de Ballering, Bettring, Diederfing, Hinzing, Hirbach, Richling et la cense de Schmalhoff. Elle appartenait à l'abbaye de Wernerswiller (ordre de Citeaux).

HOLVING (LE VAL DE), canton de Sarralbe. — 1410. *Holbinger-Dael*, Kremer, Ard. Gesch. II. 73. Amicabilis compositio inter Jacobum de Confluentia et Johannem comitem Salmensem. — 1573. *Holvingerdal*, Pouillé de l'Évêché. — 1713. *Le Val d'Olbinguen*, Jurisp. des trib. de Lorraine, 165. Arrêt du 26 février. — 1751. *Le Val de Holbing*, Ord. de Lorr. VIII. 282. (Edit de juin.

Cette dénomination comprend :

1° La commune de Holving formée de Ballering, Bettring, Diederfing, Hinzing, Hirbach et Holving.

2° La commune de Richling.

HOMBOURG-BAS, village, commune de Hombourg-Haut. — 1513. *Hombourg-le-Village*, Arch. de la commune. Arrêt du conseil du 7 juin 1763. — 1751. *Hombourg-Bas*, Ord. de Lorr. VIII. 290. (Edit de juin).

Ressortissait au bailliage de Boulay. Commune en 1801 ; réuni à Hombourg-Haut par décret du 19 mars 1811.

Les forges de Hombourg ont été établies, en vertu d'un arrêt du conseil du 13 mai 1758, par Charles Wendel, seigneur de Hayange.

HOMBOURG-HAUT, village, canton de St-Avold. — 1254. *Homburg*, Meurisse, Hist. des évêques de Metz. Charte de fondation de la collégiale. — 1255. *Homborc*, Chron. Episc. Metens. — 1275. *Homburch*, Ch. abb. de St-Avold. Kremer, Ard. Gesch. II. 357. Compositio inter Monach. S. Naboris et advocatos etc. — 1553. *Homborgh*, Hontheim, Hist. Trev. dipl. II. 759. Johannes Archiep. confirmat venditionem castri Homburg. — 1645. *Homburg im Westreich*, Merian. Topogr. Palatinatus Rheni 30. — 1645. *Homborg*. Merian. Ober-Rheinisch. craiss. carte. — 1745. *Hombourg-l'Évêque*, Ord. de Lorr. VII. 68. Lettres patentes pour la dotation du séminaire de Saint-Simon. — 1779. *Hombourg-la-Ville*, Durival, la Lorraine II. 275. — *Hombourg-l'Évêque*, carte de Cassini. — *Vieil-Hombourg*, Delisle, carte du cours du Rhin. — *Hummerich*, en allemand du pays.

La forteresse de Hombourg a été fondée, en 1254, par l'évêque de Metz Jacques de Lorraine et augmentée, en 1382, par l'évêque Thierry Bayer de Boppart. Elle devint le chef-lieu d'une des plus importantes châtellenies de l'évêché de Metz. Cette châtellenie comprenait, au seizième siècle :

1° Hombourg, château, ville et collégiale ;
2° Saint-Avold, ville et abbaye ;
3° Hombourg le village ;
4° La mairie de Macheren et Eberswiller ;
5° La mairie de Fareberswiller ;
6° La mairie d'Ebersing et Lixing ;
7° La mairie de Folckling, Cocheren, Morsbach et Emerswiler;
8° La mairie de Seingbouse et Bening ;
9° Altwiller, Dourdhal, Freybouse, Guenwiller, Host, La-

chambre, Lhopital, Maxstadt, auxquels se joignirent plus tard Henriville et La Valette;

10° Haute-Vigneulle, Tetterchen et Guinglange situés hors de l'arrondissement.

Hombourg fut vendu au duc Charles III de Lorraine, en 1581.

Les fortifications de Hombourg furent détruites vers 1635; Louis XIV les fit rétablir à la fin du dix-septième siècle. Il y avait une prévôté royale.

Hombourg ressortissait pour la justice au bailliage de Boulay.

HOMBOURG (LA COLLÉGIALE DE). Fondée en 1254, par l'évêque de Metz Jacques de Lorraine sous l'invocation de la Vierge et de Saint-Étienne, — elle fut supprimée le 5 décembre 1743, par M. de Saint-Simon, évêque de Metz qui attribua ses revenus au petit séminaire de Metz. Cette donation fut approuvée par lettres patentes du roi Stanislas, duc de Lorraine, le 5 décembre 1745.

HORN, village du comté de Bitche, détruit par les Suédois en 1633; on en voyait encore les ruines en 1769. — Le village d'Althorn a été construit à côté de ces ruines à la fin du dix-septième siècle.

HORN (LA), ruisseau, prend sa source à l'étang de Hasselfurt près de Bitche, — traverse sous le nom de *Bitcherbach* le territoire de Schorbach, Hanwiller, Boussewiller, Waldhausen, Dorst et Rolbing, entre en Bavière et se jette dans la Bliese. — 1150. *Hornbach*, Kremer, Ard. Gesch. II. 293. Litteræ Matthæi Lotharing. ducis ad comitem de Saarwerden. — 1756. *Horn*, Notice de Lorraine.

HORSPIELCHER-HOFF, ferme, commune de Petit-Rederching.

HOST, village, canton de Saint-Avold. — 1595. *Hocst*, Arch. de Saint-Avold. Charte originale du duc Charles du 11 septembre. — 1751. *Hogst*, Ord. de Lorraine VIII. 290. (Edit du mois de Juin.) — 1756. *Housset*, *Houst*, *Obst*, *Hostet*, *Host*, Notice de Lorraine. Listes des villes.

Ce village est divisé en deux hameaux: Host-le-Haut ou Oberhost, et Host-le-Bas ou Nieder-Host. — Il a appartenu jadis à l'abbaye de Sainte-Glossinde de Metz. — La paroisse de Host a été érigée en 1727 par démembrement de celle de Maxstadt.

Host ressortissait pour la justice au bailliage de Boulay et faisait communauté avec le village de Maxstadt.

HOTTWILLER, village, canton de Volmunster. — 1594. *Hodweiller*, prés. Alix, La Lorraine. — 1751. *Ottwiller*, Ord. de Lorr. VIII. 291. (Edit de juin.) — 1756. *Hoduviller*, Notice de Lorraine. Liste des villes. — 1771. *Hutviller*, Ord. de Lorr. XII. 422. Arrêt du conseil du conseil du 18 juin. — 1779. *Utweiller*, Durival, La Lorraine III. 448. — *Hottweiller*, carte de Cassini.

Village du comté et du bailliage de Bitche, dépendait de la prévoté de Rimling.

HOUILLÈRE (LA), commune de Carling.

HOUILLÈRE (LA), commune de Petite-Rosselle.

HOUILLÈRES (LES), commune de Styring-Wendel.

HÜBELHOFF, ferme, commune de Sturlzelbronn.

HÜBELMÜHL, moulin, commune de Bertring.

HUILERIE (L') DE DOURD'HAL, commune de Dourd'hal.

HÜLTZENMÜHL, moulin, commune de Sarralbe.

HUNDLING, village, canton de Sarreguemines. — 1315. *Hündelinga*, Arch. de Sarrebruck. Kremer, Ard. Gesch. II. 407. Confirmatio transactionis super hæreditate etc. — 1581. *Hundlingen*, Arch. de Sarralbe. Transaction entre le duc Charles de Lorraine et le comte de Nassau-Saarbruck. — *Hindling*, carte de Cassini.

Hundling était terre d'Empire enclavée dans la Lorraine. En 1581, le duc Charles de Lorraine renonça à tous ces droits sur ce village, en faveur du comte Philippe de Nassau-Saarbruck.

Au dix-huitième siècle, Hundling appartenait à l'ordre Teutonique (commanderie de Becking). En 1797, il fut incorporé au département de la Sarre et au canton de Sarrebruck. Il a été réuni au département de la Moselle et au canton de Sarreguemines par décret impérial du 5 avril 1813.

HUNGERWALD, bois défriché sur le territoire de Rouhling. Carte de l'état-major.

HUTTING, hameau, commune de Kalhausen. — 1612. *Cense de Hutting*, Durival, La Lorraine III. 207. — 1751. *La Cense de Huttingen*, Ord. de Lorr. VIII. 283. (Edit de juin.) — 1773. *Huling*, Ord. de Lorr. XIII. 137. Lettres patentes du mois d'août. — *Ferme de Huttingen*, carte de l'état-major.

Cense fief mi-partie entre la Lorraine et le comté de Nassau-Saarbrück. — La partie allemande a été cédée à la France par le traité du 15 février 1766-30 avril 1768.

HÜTZELHOFF, ferme, commune de Sturtzelbronn. — *Hulzelhof*, carte de l'état-major.

I.

IPPLING, village, canton de Sarreguemines. — 1700. *Ipplingen*, Arch. de la commune. Abornement du 2 novembre. — 1751. *Iplingen*, Ord. de Lorr. VIII. 282. (Edit de juin.) — *Ipling*, carte de Cassini. — *Epling*, carte de Durival.

Village longtemps constesté entre la Lorraine et l'Empire. Il appartenait au baron de Kerpen qui prétendait en être seigneur immédiat. En 1751, il fut réuni au bailliage de Sarreguemines.

J.

JACOBSHOFF, V. JOCKELSHOFF.

JACOBWALD, forêt défrichée entre Neunkirch et Frauenberg. Carte de l'état-major.

JAGERBRONN, ferme, commune de Gros-Tenquin. Fondée en 1818, par le comte d'Helmstadt sur l'emplacement d'une maison de garde. — *Jagtbrunn*, *M^on^ de garde.* Carte de l'état-major.

JANAN, deux fermes contigües, l'une commune de Bining et l'autre commune de Rahling. — 1730. *Wayer*, *métairie*. Durival, La Lorraine III. 208. — 1736. *Janans*, *cense fief*. Ibid. — 1755. *Jannans*, Atlas de Bitche f. 104. — *Cense de Jannans*, carte de Cassini. — *Janan*, carte de l'état-major.

Cense érigée en fief le 15 juin 1736, en faveur de Jean Antoine Guichenon.

Jockelshoff ou Jacobshoff, ferme, commune de Mouterhausen. — *Ferme de Jacob*, carte de l'état-major.

Johannsmühl, moulin, commune de Folperswiller.

Johannswiller, hameau ruiné, commune de Farchswiller. Détruit vers le milieu du dix-septième siècle. — *Gansweiler*, carte de Cassini.

Johannswiller, tuilerie, commune de Loupershausen. — 1751. *La cense de Joannesviller*, Ord. de Lorr. VIII. 282. (Edit de juin.)

K.

Kalhausen, village, canton de Rohrbach. — 1594. *Kallenhausen*, prés. Alix, La Lorraine. — 1773. *Calhauzen*, Ord. de Lorr. XIII. 136. Lettres patentes du mois d'août.

Kalhausen et son annexe Hutting étaient mi-partie Lorraine et mi-partie comté de Nassau-Saarbrück. En 1612, le duc de Henri de Lorraine affranchit la partie qui lui appartenait. La partie allemande a éte cédée à la France par le traité du 15 février 1766-30 avril 1768.

Kaltenhausen, village absorbé par la ville de Bitche. — 1442. *Ka'tenhausen under Bitsch*. Hertzog, Edels. Chron. V. 47. — *Kaltenhausen, villette*. Prés. Alix, La Lorraine. — 1626. *Kaltenhausen soub Bitche*, Compte du domaine de Bitche. — 1645. *Kaltenhusen*, Merian. Topogr. Palatinatus Rheni. Carte.

Ce village, bâti au pied du fort de Bitche, a été incendié par les Suédois en 1633. Rebâti peu d'années après, il s'est confondu avec le village de Rohr et un faubourg, pour former Bitche.

Katzenkopfermühl ou Ohligmühl, moulin, commune de Soucht.

Katzenthal, maisons isolées, commune de Bærenthal.

Kerbach, village, canton de Forbach. — 1257. *Kerpach*, Kremer, Ard. Gesch. II. 116. Theodoricus comes confert jus patronatus, etc. — 1594. *Kirbach*, prés. Alix, La Lorraine. — 1618. *Kerbach*, Partage de la terre de Forbach.

Village du comté de Forbach, ressortissait pour la justice au bailliage seigneurial et pour les appels au bailliage de Sarreguemines.

L'église de Kerbach était l'Eglise Mère de Forbach; elle comprenait Behren, Etzling, Forbach, Œting, Petite-Rossel, Schœneck et Speicheren.

Kinger (Kappel et Uber), village, canton de Sarralbe. — 1598. *Cappelkingner*, Bibliothèque de Metz. Rôle pour la contribution impériale. — 1682. *Les deux Kingre*, Arch. de la préfecture. Dénomb. du 16 mars. — 1700. *Capolkinger*, Biblioth. impériale Coll. Lorr. 104. État de la châtellenie d'Albestroff. — 1720. *Capel Kengnier*, Arch. de Guéblange. Chron. de P. Monsieux. — 1727. *Kinger*, pouillé de l'Évêché. — 1755. *Kapel Kigneur*, H. Lepage, Communes de la Meurthe. État de la châtellenie d'Albestroff. — 1756. *Oberkinge*, Notice de Lorraine. Liste des villes. — 1779. *Cumières*, carte de Durival.

Village de l'Évêché, composé de deux hameaux Cappel et Uber-Kinger séparés par l'Albe. — Il relevait partie de la châtellenie d'Albestroff et partie de celle de Hinguesange, et ressortissait au bailliage seigneurial de Vic.

Kirwiller, village, canton de Sarrralbe. — 1179. *Kirwilra*, Ch. abb. de Wadgasse. Honteim. hist. Trevir. diplom. I. 606. Alexander III. pp. confirmat jura monast. Wadegotiensis. — 1320. *Kirswilre*, Kremer, Ard. Gesch. II. 418. Philippi de Duna reversales. — 1598. *Quiruille*, A. Prost, Albestroff. Austrasie 1861. 570. — 1700. *Quirviller*, ibid. — 1755. *Kirville*, ibid.

Village de l'Évêché, relevait de la châtellenie d'Albestroff et ressortissait au bailliage seigneurial de Vic.

Kirsbach, village détruit, commune de Bining. — 1170. *Kirsbach*, Als. diplom. CCCXII. Charta de finibus Lotharing. in Vosago. — 1726. *Kirchbronn* (*vieux ban de*), Arch. d'Achen. Arpentage du 13 août. — 1755. *Kirschbach* (*ban de*), Atlas de Bitche f. 105. 106.

Village du comté de Bitche, détruit vers le quinzième siècle.

Klabach, moulin, commune de Goetzembruck. Taillerie de cristaux.

Klausenberg, maisons, commune de Meisenthal. — *Clausenberg*, carte de l'état-major.

Klausenberg, V. Saint-Blaise.

Klein-Mühl, moulin, commune de Bettwiller.

Klein-Mühl, moulin, commune de Diebling.

Klein-Mühl, troisième moulin, commune de Gros-Rederching.

Klein-Mühl, moulin, commune de Macheren.

Klein-Wald, ferme, commune de Breidenbach.

Klumpenhoff, ferme, commune de Sturtzelbronn.

Klumpenhütte ou Barraque aux Sabots, ferme, commune de Sturtzelbronn. — *Glumpenhütte*, carte de l'état-major.

Kobrette (Deutsch et Welsch), fermes, commune de Sturtzelbronn. — 1178. *Grangia Cobart*. Chart. abb. Sturtzelb. 2. V°— Conf. des biens de l'abb. par le pape Alexandre III. — 1348. *Chobart*. Ibid. 23. Conf. par Karl, roi des Romains. — 1417. *Cobehart*, Ch. abb. Sturtzelbronn. Als. diplom. MCCLXXII. Sigismundus Rex. Rom. possessiones abbatiæ Sturtzelbronn. confirmat. — 1779. *Kobert*, Durival, la Lorraine. II. 256.

Ces deux fermes ont été fondées par les moines de Sturtzelbronn et appartenaient à l'abbaye.

Kobrette, Ruisseau qui prend sa source sur le territoire de Sturtzelbronn et se perd dans l'étang de Graffenweyer, d'où il sort sous le nom de *Winsteinerbach* pour aller se jeter dans le Falkenstein. — 1196. *Rivus-Cobart*, Ch. abb. Sturtzelbronn. D. Calmet, pr. sous l'an. Frédéric, sire de Bitche, confirme la fondation de l'abb. de Sturtzelbronn.

Kœnigsberg ou Mont-Royal, ancien nom de Sarreinsberg.

Kœnigsstrasse ou Route du Roi, anjourd'hui détruite et qui semble être une voie romaine réparée au temps de la féodalité. Elle vient de Bavière, traverse du nord au sud le territoire de Epping, Rimling, Bettwiller et paraît se raccorder avec une

autre voie, la *Ritterstrasse* ou *Route des Chevaliers*, qui aboutit au département du Bas-Rhin, après avoir traversé les bans de Rohrbach, Bining et Schmittwiller.

KREBSMÜHL ou MOULIN D'ECREVISSE, commune de Betting-lès-Saint-Avold.

KREMRICH, ferme, commune de Wittring. Construite en 1846, par M. Eusèbe Hourier, sur l'emplacement d'une forêt défrichée.

KRONEN, moulin, commune de Théding.

KROTENWASEN, maisons isolées, commune de Bærenthal.

KREUTZHOFF ou CREUTZHOFF, ferme, commune d'Erstroff.

L.

LABREIDE, ferme, commune de Gros-Tenquin. V. Breide.

LACHAMBRE, village, canton de Saint-Avold. — 1751. *La Chambre*, Ord. de Lorr. VIII. 290. (Edit de jnin.) — *Chambre*, carte de Cassini. — *Kammeren*, en allemand du pays.

Village fondé en 1586 dans le bois de la Freyne. Il ressortissait au bailliage de Boulay.

LACHAPELLE, ferme, commune de Hottwiller. V. Cappelhoff.

LAMBACH, village, canton de Rohrbach. — 1594. *Lembach*, Prés. Alix, La Lorraine. — 1771. *Lambach*, Ord. de Lorr. XII. 422. Arrêt du conseil du 18 juin.

Village du comté et du bailliage de Bitche.

LAMBERTSBRONN (BAN DE), commune de Kalhausen. Ban isolé. Atlas de Bitche, f. 100.

LANDROFF, village, canton de Gros-Tenquin, — 1594. *Landorff*, prés. Alix, La Lorraine. — 1594. *La cense de Landroff*, bibl. imp. coll. Lorr. carton 35.

Village du comté de Morhange, ressortissait au bailliage seigneurial, et pour les appels au siége présidial de Dieuze.

L'ancienne paroisse de Landroff comprenait Eincheville, Viller et Haute-Suisse; elle existait déjà au treizième siècle.

Landweiler, village détruit, situé entre Achen et Bining. Il n'existait plus au seizième siècle. Arch. d'Achen. P. v. d'abonnement du 7 août 1726.

Langen-Weiher ou Lietschensweyer, ferme et scierie, commune de Sturtzelbronn.

Laning, village, canton de Gros-Tenquin. — 1365. *Landingen*, Ch. abb. de Saint-Avold. Kremer, Ard. Gesch. II. 508. Kundschaft zwischen graff Johann zu Saarbrucken, etc. — 1441. *Laningen*, Arrêt de réunion de 1680. — 1595. *Landingen*, Arch. de Saint-Avold. Ch. orig. du duc Charles du 11 septembre.

Laning et Fremestroff formaient jadis une mairie franc-alleu de l'évêché de Metz. Ce village ressortissait au bailliage seigneurial de Vic. — Laning, Lixing et Fremestroff ont été réunis en une commune par décret du 1er février 1813, et rétablis en communes séparées par ordonnance royale du 18 août 1835.

Legerey, tuilerie, commune de Hottwiller. — 1771. *La Thuillerie Legeret*, Ord. de Lorr. XII. 422. Arrêt du conseil du 18 juin.

Cette tuilerie et une cense ont été bâties en 1750.

Legerey, maison forestière, commune de Hottwiller.

Lehdrisch, ferme, commune de Hundling. Construite sur un défrichement.

Leitzeilthal, maisons, commune de Bærenthal.

Lelling, village, canton de Gros-Tenquin. — 1275. *Lellinga*, Kremer, Ard. Gesch. II. 357. Compositio inter Monast. sancti Naboris et advocatos, etc. — 1454. *Lellinghen*, Meurisse. Hist. des Evêques de Metz. 563. — 1561. *Lellingen*, Arrêt de réunion de 1680. — 1688. *Lelling*, Mém. acad. de Metz. 1853. 360. Dénomb. de Créhange. — *Lelin*, carte de Cassini.

Lelling formait avec Folschwiller, Alling et Teting une mairie dépendant du comté de Créhange (Empire). Le village, qui existait en 1222, était mi-partie évêché et empire. La moitié évêchoise ressortissait au bailliage seigneurial de Vic; la moitié d'empire a été réunie à la France et incorporée à l'arrondissement de Sarreguemines par décret du 20 mars 1793.

Lemberg, village, canton de Bitche[1]. — 1312. *Villa Leymberg* Chart. abb. Sturtzelb. 83. Donation par Eberhardt, comte de Deux-Ponts-Bitche. — 1594. *Lehemberg*, prés. Alix, La Lorraine. — 1771. *Lemberg*, Ord. de Lorr. XII. 432. Arrêt du conseil du 18 juin. — An IX. *Limberg*, Actes de l'état civil.

Village du comté et du bailliage de Bitche.

En 1790, Lemberg fut le chef-lieu d'un des cantons du district de Bitche qui comprenait les communes de Althorn, Enchenberg, Gœtzenbruck, Holbach, Lambach, Lemberg, Meisenthal, Montbronn, Mouterhausen, Sarreinsberg, Siersthal et Soucht. Il cessa d'être chef-lieu de canton en 1801.

Lengelsheim, village, canton de Volmunster. — 1594. *Lengissheim*, prés. Alix, La Lorraine. — 1751. *Leingelsheim*, Ord. de Lorr. VIII. 290. (Edit de juin.) — 1756. *Lenglisheim*, *Linglisheim*, Notice de Lorraine. Liste des villes.

Village du comté et du bailliage de Bitche. Il dépendait de la mairie de Schorbach.

Lensbronn (le), ruisseau dont la source est à Vintrange. Il reçoit les eaux de l'étang de Vallerange, passe à Hinguesange, à Obrick et se jette dans l'Albe en face de Neufvillage (Meurthe). Il sépare les départements de la Meurthe et de la Moselle.

Lentzwiller-Hoff, ferme, commune de Macheren. — 1698. *La chapelle de Lentzwiller*, pouillé de l'Évêché. — 1756. *Linsweiller*, Notice de Lorraine. Liste des villes. — *Leinswiller*, Carte de l'état-major. — *Linsviller*, Carte de Cassini.

Leywiller, village, canton de Gros-Tenquin. — 1365. *Leuwiler*, Kremer, Ardenn. Gesch. II. 503. Kundschaft zwischen graf Johann zu Sarbrucken etc. — 1718. *Leywiller*, Ord. de Lorrr. II. 178. Traité de Paris du 21 janvier. — *Leuviller*, Carte de Cassini.

Lorraine; ressortissait au bailliage de Boulay.

---

[1] Ce village ne doit pas être confondu avec Lemberg (Bavière), ancienne forteresse des comtes de Deux-Ponts-Bitche et fief de Lorraine, — nommé aussi Lemberg-Hanau.

LEYWILLERHOFF, ferme, commune de Lachambre. — 1756. *Levilershost*, Notice de Lorraine. V° Hingsange. — 1756. *Le Villershoft*, *Leviterhof*, *Villerhof*, ibid. Liste des villes. — *Leuvillerhoff*, Carte de Cassini. — *Layviller*, Carte de l'état-major.
Cense relevant de la châtellenie de Hinguesange.

LHOPITAL, village, canton de Saint-Avold. — 1365. *Spiettal im Warendtwald*, Kremer, Ard. Gesch. II. 509. Kundschaft zwischen graff Johann zu Saarbrucken etc. — 1594. *Zum Spital*, prés. Alix, La Lorraine. — 1595. *Lhospital*, Arch. de St-Avold. Charte originale du duc Charles du 11 septembre. — 1756. *Spiedel*, *Spidal*, *Lhopital*, Notice de Lorraine. Liste des villes.
Village de la vouerie de Saint-Avold, mi-partie Lorraine et Empire.— La partie Lorraine ressortissait au bailliage de Boulay; la partie allemande dépendait de la baronnie de Uberherrn et du bailliage seigneurial. Elle a été cédée à la France par le prince de Nassau-Saarbrück, le 15 février 1766-30 avril 1768.

LICKERSHOFF, V. Dorst.

LIEDERSCHEIDT, village, canton de Bitche. — 1313. *Lüdenscheit*. Chart.abb. Sturtzelb.176. Procès entre le monast. et Irmentrüd, etc. — 1594. *Lüdenseidt*, prés. Alix, La Lorraine. — 1756. *Luttenscheid*, *Liderocheit*, *Linscheid*, Notice de Lorraine. Liste des villes. — *Liderschidt*, Carte de Cassini.
Village du comté et du bailliage de Bitche. Classé dans le canton de Volmunster par l'arrêté du 29 vendémiaire an X, il a été incorporé au canton de Bitche par Ordonnance royale du 18 février 1834.

LIESCHBACH, hameau, commune de Bærenthal. — 1170. *Ligesbach*, Als. diplom. CCCXII. Charta de finibus Lotharing in Vosago. — *Lisbach*, Carte de Cassini.
Les comtes de Hanau y avaient construit un petit château aujourd'hui détruit.

LIESCHBACH, maison forestière, commune de Bærenthal.

LIETSCHENWEYER ou LANGENSWEIHER, ferme et scierie, commune de Sturzelbronn.

LIEUTENANTSGEFELD, ferme, commune de Saint-Avold. — 1779. *La cense de Lieutenantsgefeld*, Durival, La Lorraine II. 275.

Limbach ou **Perrückmühl**, moulin, commune de Sarreguemines.

Lindel, vallon et ferme, commune de Mouterhausen. — 1196. *Vallis nomine Lintal*, D. Calmet, pr. sous l'an. Friderich, sire de Bitche confirme la fondation de Sturzelbronn. — 1771. *Le vallon de Lindel*, Ord. de Lorr. XII. 409. Arrêt du conseil du 18 juin.

Linstroff, hameau, commune de Gros-Tenquin. — 1756. *Linstroff*, Notice de Lorraine. V° Hinguesange. — *Leinstroff*, Carte de l'état-major.

Il dépendait de la châtellenie de Hinguesange. — Commune en 1801 ; réuni à Gros-Tenquin par décret du 12 juillet 1812.

Lixing-lès-Laning, village, canton de Gros-Tenquin. — 1595. *Lixingen*, Arch. de Saint-Avold. Ch. orig. du duc Charles du 11 septembre. — 1624. *Lüxingen*, Arch. de Saint-Avold. Ch. du prince de Phalsbourg du 7 décembre. — 1751. *Lixin*, Ord. de Lorr. VIII. 290. (Edit de juin.) — 1756. *Lixinghen*, Notice de Lorraine. Liste des villes.

Lorraine. Ressortissait au bailliage de Boulay. Réuni à Laning avec Fremestroff par décret du 1er févr. 1813 ; érigé de nouveau en commune par Ord. royale du 18 août 1835.

Lixing-lès-Rouhling, village, canton de Sarreguemines. — 1315. *Lüxinga*, Kremer, Ard. Gesch. II. 407. Confirmatio transactionis super hereditate etc. — 1365. *Lüxingen*, Kremer, II. 508. Kundschaft zwischen Graf Johann su Sarbrücken etc. — 1783. *Lexing*, Durival, La Lorraine. IV. 167. — *Lexin*, Carte de Cassini.

Village d'empire, enclavé dans la Lorraine et appartenant au comté de Nassau-Saarbrück. En 1797, il fut incorporé au département de la Sarre et au canton de Saarbruck ; il fut réuni, par décret impérial du 5 mai 1813, au département de la Moselle et au canton de Sarreguemines.

Lixingerbach, ruisseau formé des ruisseaux d'Etzling et de Bousbach, passe à Lixing et à Gros-Bliederstroff et se jette dans la Sarre.

Lœcherbah, hameau et moulin, commune de Lambach. — 1756. *Lacherbach*, Notice de Lorraine. Liste des villes. — *Lochersbach*, carte de l'état-major.

Loh-Mühl ou Moulin Margo, commune de Morsbach.

Loncy, maison, commune du Meisenthal.

Lotthringen, château féodal, commune de Rimling. — 1594. *Ruines du château de Lotthringen*, prés. Alix, La Lorraine. — 1756. *Lautering*, Notice de Lorraine. Liste des villes.

Ce château, déjà détruit en 1570, paraît remonter aux premiers âges de la féodalité.

Loupershausen, village, canton de Sarreguemines. — 1409. *Das Luppers husen*. Kremer. Ard. Gesch. II. 70. Burgfried des Schlosses Püttlingen. — 1751. *Loupershausen*, Ord. de Lorr. VIII. 282. (Edit de juin.) — 1756. *Louperhausen*, Notice de Lorraine. Liste des villes. — *Loupresange*, Delisle, carte du cours du Rhin.

Village du comté de Puttelange, ressortissait au baillage de Sarreguemines.

Loutzwiller, village, canton de Volmunster. — 727. *Locwillre*, Vie de saint Pirmin. Croll. Orig. Bip. I. 18. — 1115. *Lutzwilre*, Ch. abb. Bouzonville. Inv. de Lorr. I. 156. — 1150. *Lutzwire*, Kremer, Ard. Gesch. II. 293. Litteræ Matthæi ducis ad comitem de Saarwerden. — 1179. *Lucwilre*. Ch. abb. Bouzonville. Dom Calmet pr. sous l'an. Confirmation de biens de l'abbaye par le pape Alexandre III. — 1751. *Lutzweiller*, Ord. de Lorr. VIII. 291. (Edit de juin.) — 1771. *Loustveiller*, Ord. de Lorr. XII. 422. Arrêt du conseil du 18 juin. — *Lutzwiller*, carte de l'état-major.

Village du comté et du baillage de Bitche. L'église appartint à l'abbaye de Bouzonville du douzième au dix-septième siècle. Elle comprenait les villages de Loutzwiller, Olsberg, Opperding, Ohrenthal et Rolbing.

Luxenmühl, moulin et chapelle, commune de Rohrbach. — *Luxmühl*, carte de l'état-major.

M.

Macheren, village, canton de Saint-Avold. — 1121. *Machera*, Ch. abb. de Longeville. D. Calmet, pr. sous l'an. Etienne, évêque de Metz, confirme les biens de l'abb. de Longeville. — 1365. *Macheren*, Kremer, Ard. Gesch. II. 509. Kundschaft zwischen Graf Johann zu Sarbrucken etc. — 1483. *Mackeren*, Notice de Lorr. v° Vintrange. Reprises de Jean de Vintrange. — 1581. *Machern*, Arch. de Sarralbe. Transaction du 23 août. — 1595. *Macher*, Arch. de Saint-Avold. Charte orig. du duc Charles du 11 sept. — 1751. *Makeren*, Ord. de Lorr. VIII. 290. (Edit de juin.)

Village de la vouerie de Saint-Avold. Il ressortissait au bailliage de Boulay.

Mailanderberg, maisons, commune de Meisenthal.

Main-du-Prince (la), hameau, commune de Bitche.— 1592. *Das Hertzogenhand*, Hertzog, Edels. Chron. V. 37. — 1745. *Handfürst*, le comte de Bombelles, Mém. sur le comté de Bitche. — 1771. *La-Main-du-Prince*, Ord. de Lorr. XII. 421. Arrêt du conseil du 18 juin. — *Hertzogshand*, cartes allemandes.

La Main-du-Prince est citée dans les annales des bénédictins de Colmar, pour l'an 1275.

Main-du-Prince (la), maison forestière, commune de Haspelscheidt.

Maison-du-Cantonnier (la), commune de Morhange.

Maison-Dolter, V. Le-Point-du-Jour.

Maison-Kusse, commune de Sierstahl.

Maison-Rollé, commune de Forbach.

Maladrerie (la), commune de Neunkirch. — 1633. *La Maladrerie de Sar-Guemind proche Neunkirchen*, Arch. de Sarreguemines. Pièces de procédure.

Détruite avant le dix-septième siècle.

Mambach, hameau, commune de Bærenthal. — 1527. *Die Mannenbach*. Char. abb. Sturtzelb. 326. V°. Contrat d'ascensement.

Marienthal, village, commune de Barst. — 1751. *Mariendal*, Ord. de Lorr. VIII. 290. (Edit de juin.) — 1778. *Mariendhall*, Durival, La Lorraine. III. 259.

Marienthal faisait partie du marquisat de Faulquemont.

Commune en 1802; réuni à Barst par décret du 9 déc. 1811.

Marteau, moulin, commune de Rahling. V. Hammer.

Mathismühl, moulin, commune de Rohrbach. — *Muhler-Mathis*, carte de l'état-major.

Max, tuilerie, commune de Bistroff.

Maxe ancienne ou **Vieille Maxe**, ferme, commune de Bistroff.

Maxe Mansuy ou **Nouvelle Maxe**, ferme, commune de Bistroff.

Fondée, en 1818, par M. Mansuy-Grandean.

Maxstadt, village, canton de Gros-Tenquin. — 821. *Maxtat*, Ch. abb. de Sainte-Glossinde. Pouillé de l'évêché. — 875. *Maxtat*, Ch. abb. de Sainte-Glossinde. Bened. Hist. de Metz. III. 38. Louis de Germanie confirme les biens de l'abbaye. — 1365. *Mackstadt*, Kremer, Ard. Gesch. II. 509. Kundschaft zwischen Graf Johann zu Sarbrucken. — 1441. *Magstadt*, Arrêt de réunion de 1680. — 1595. *Magstatt*, Arch. de Saint-Avold. Charte orig. du duc Charles du 11 septembre. — *Magtat*, carte de Cassini. — *Maxtadt*, carte de l'état-major.

Ce village appartenait, au neuvième siècle, à l'abbaye de Sainte-Glossinde de Metz. Il faisait communauté avec Host et ressortissait au bailliage de Boulay.

Mazagran, ferme, commune de Bistroff.

Fondée, en 1836, par M. Mansuy-Grandeau.

Mehling, hameau, commune de Bettwiller. — 1751. *La Cense de Mehling*, Ord. de Lorraine. VIII. 291. (Edit de juin.) — 1755. *Mehlingen Hof*, Atlas de Bitche. f. 52. — 1771. *La Cense de Melling*, Ord. de Lorr. XII. 422. Arrêt du conseil du 18 juin. — *Mellingenhof*, Carte de l'état-major.

Mehlpoul, tuilerie, commune d'Oeting.

Meisenbrück, ferme, commune de Gros-Tenquin.
Fondée, en 1836, par M. Germain.

Meisenthal (la vallée de).— 1196. *Vallis Murium*, Ch. abb. de Sturtzelbronn. D. Calmet, pr. sous l'an. Fréderic, sire de Bitche, confirme la fondation de l'abbaye.

Meisenthal, village, canton de Bitche. — 1751. *La Verrerie de Maizendhall*, Ord. de Lorr. VIII. 291. (Edit de juin.) — 1771. *Meysenthal*, Ord. de Lorr. XII. 407. Arrèt du conseil du 18 juin. — *Meisendhal*, Carte de Cassini.

Ce village s'est élevé autour d'une verrerie fondée, vers 1704, et reconstruite, en 1713, par les verriers de la Soucht.

Compris dans le canton de Rohrbach par l'arrêté du 29 vendémaire an X ; incorporé au canton de Bitche par arrêté du 3 ventôse même année.

Melck (la), maison, commune de Bliesbrucken. Inhabitée.

Meren ou **Merren**, ferme ruinée, ban de Guising.

Merle (la), ruisseau, prend sa source dans les forêts de Saint-Avold, alimente les usines de Lhopital, Saint-Louis, Sainte-Fontaine, passe entre Merlebach et Freyming, et se jette dans la Rosselle. — *Mers*, Carte de l'état-major.

Merlebach, village, canton de Forbach. — 1590. *Glashütt*, *Glasdelt*, Registres de la paroisse de Merlebach. — 1629. *Merlebourg*, *Merlebach*, Ibid. — 1768. *Merlenbach*, Ord. de Lorr. XI. 325. Convention d'échange du 30 avril avec le prince de Nassau-Saarbrück.

Village fondé, vers 1590, par des verriers, sur les défrichements de la forêt de Genweiler. Il s'appela d'abord Glashütt (la Verrerie) ou Glasdelt.

L'église a été bâtie et la paroisse constituée en 1629.

Ce village faisait partie de la terre et du marquisat de Faulquemont. Il ressortissait pour la justice au bailliage de Boulay.

Metschbrück, moulin, commune de Montbronn.

Metzing, village, canton de Forbach. — 1594. *Metzingen*, Prés. Alix, La Lorraine.

Village du comté de Puttelange ; ressortissait, pour la justice, au baillage de Sarreguemines.

Réuni à Nousseviller par décret du 1er février 1813, érigé de nouveau en commune par Ord. royale du 8 mars 1846.

MIHWEILLER, village détruit, commune de Rohrbach. — 1613. *Mühweiller (le vieux ban de)*, Inv. de Lorr. II. 986. Lettres reversales des habitants etc. — 1726. *Myhweiller*, Arch. d'Achen. P.-v. d'abornement du 26 août. — 1751. *Mihuwiller*, *cense*, Ord. de Lorr. VIII. 291. (Edit de juin.) — 1755. *Mihweiller*, Atlas de Bitche. F. 87, 88, 106, 107, 126, 127.

Village ruiné vers le seizième siècle.

MITTERSMÜHL, moulin, commune de Bining.

MITTERSMÜHL, deuxième moulin, commune de Gros-Rederching.

MON IDÉE, guinguette, commune de Saint-Avold.

MONT-ROYAL ou KŒNIGSBERG, ancien nom de Sarreinsberg.

MONTBRONN, bourg, canton de Rohrbach. — 1150. *Mabrunnen*, Kremer, Ard. Gesch. II. 293. Litteræ Matthæi ducis ad comitem de Saarwerden. — 1390. *Monbronn*, Hertzog, Edels. Chron. VI. 191. — 1755. *Mombronn*, Atlas de Bitche, f. 126. 143. — 1756. *Montbéron*, *Montbouron*, *Montbrun*, *Mont-Meurthe*, *Montbronn*, Notice de Lorraine. Liste des villes. — 1763. *Monbron*, Thibaut, Matières bénéf. 383. — 1771. *Mombronne*, *Montbronen*, *Montbronne*, Ord. de Lorr. XII. 422. 426. Arrêt du conseil du 18 juin. — 1779. *Mommeren*, Durival, la Lorraine III. 283. — *Montmeurthe*, D. Calmet, carte de l'Évêché de Metz. — *Mombron*, carte de Cassini. — *Mommeren* ou *Mummeren*, en allemand du pays.

Village qui appartenait au Palatinat du Rhin. Acheté en 1623 par le duc Henri de Lorraine et annexé à la principauté de Lixheim; ressortissait au bailliage de Lixheim.

MORANVILLE ou LE SCHŒNHOF, ferme, commune de Rimling. Cense érigée en fief le 6 avril 1727.

MORENHOFF, ferme, commune de Bining.

MORHANGE, ville, canton de Gros-Tenquin. — 1252. *Morehenges*, Richer. Chron. Senon. IV. XXIX. — 1251. *Morehanges*, ibid. V. V. — 1460. *Mörchlingen*, Zeiller. Topograph. Palatinatus Rheni, 64. — 1645. *Merchingen*, Zeiller. 64. — 1645. *Mer-*

chinge, Merian. Ob. Rheinisch. Crais. Carte. — 1756. *Morhange à la haute tour*. Notice de Lorraine. — *Moerchingen*, cartes allemandes.

Chef-lieu d'une seigneurie ayant titre de comté, qui, dès le XII[e] siècle, appartenait à la maison de Salm et relevait du duché de Lorraine. Le comté de Morhange passa par mariage aux comtes Sauvages du Rhin (Wild und Rheingraffen), et fut de nouveau érigé en comté le 28 mai 1736, par le duc François de Lorraine, en faveur de sir Grandville Elliot et de la comtesse de Martigny sa femme. Peu de temps après, il fut vendu au comte d'Helmstadt.

Le comté de Morhange comprenait les communes de Morhange, Destry, Eincheville, Harprich, Haute-Suisse, Landroff, Racrange, Rode, Viller, sises dans l'arrondissement de Sarreguemines; — Achain, Bermering, Dalhain, Lidrequin, Lidrezing, Marthil, Pevange, Riche et Metzing, Rodalbe, Zarbeling et Zotzeling, situées dans le département de la Meurthe.

Morhange avait toujours joui du droit *de buffet*; les lettres patentes de 1736 y constituèrent une prévôté bailliagère seigneuriale qui relevait du parlement de Nancy.

Morhange était le chef-lieu d'un archiprêtré de l'archidiaconé de Marsal, qui comprenait les paroisses de Bening-Harprich, Bistroff, Boustroff, Destry, Gros-Tenquin, Guessling, Hazembourg, Hellimer, Holving, Host, Insming, (Meurthe), Kinger, Kirwiller, Landroff, Vallette, Leywiller, Maxstadt, Morhange, Racrange, Val-de-Guéblange, Val-Ebersing et Vintrange.

En 1790, cette ville devint le chef-lieu d'un district composé des cantons de Morhange et de Bistroff, dans l'arrondissement actuel de Sarreguemines et des villages de Sailly, Thicourt, Ancerville, Faulquemont, Thimonville et Vatimont, situés hors de l'arrondissement.

Le canton de Morhange comprenait les communes de Baronville, Brulange, Destry, Eincheville, Harprich, Landroff, Morhange, Racrange, Rode, Suisse haute et basse, Vallerange. — Ce canton fut supprimé en 1801.

Les armes de Morhange sont *d'azur au globe du monde d'or, bandé de sable, à la croix d'or*.

MORSBACH, village, canton de Forbach — 1365. *Morssbach*,

Kremer. Ard. Gesch. II. 509. Kundschaft zwischen Graf Johann zu Saarbrucken, etc.

Village de la vouerie de Saint-Avold; ressortissait au bailliage de Sarreguemines.

MORSBRONN, hameau, commune de Hilsprich. — 1720. *Monsbour*, Arch. de Guéblange. Chron. de Pierre Monsieux. — 1751. *Morsborn*, Ord. de Lorr. VIII. 282. (Édit de juin.) — 1756. *Moresborn*, Notice de Lorraine. Liste des villes. — 1765. *Morsbourn*, Actes de l'état civil. — *Morsborn*, carte de Cassini.

Hameau du comté de Puttelange et du bailliage de Sarreguemines.

En 1801, Morsbronn formait commune avec Castwiller; réuni à Hilsprich par décret du 9 déc. 1811.

MOULER, moulin, commune de Biding.

MOULIN (LE), commune de Val-Ebersing.

MOULIN (LE GRAND), commune de Racrange.

MOULIN (LE PETIT), commune de Hellimer.

MOULIN (LE PETIT), commune de Morhange.

MOULIN ANCIEN, ferme, commune de Mouterhausen.

MOULIN A CAILLOUX, commune de Neunkirch. V. Weching.

MOULIN A HUILE, commune de Kalhausen.

MOULIN A VAPEUR, commune de Laning.

MOULIN D'ALTHORN, commune de Sarreinsberg.

MOULIN DE BENING, commune de Bening-lès-Saint-Avold.

MOULIN DE BETTING, commune de Betting-lès-Saint-Avold.

MOULIN DE BITCHE, commune de Bitche. — 1213. *Molendinum sub Bythes*, chart. abb. Sturtzeb. 244. Donat. par Th. duc de Lorraine.

MOULIN DE BLIESBRUCKEN, commune de Bliesbrucken.

MOULIN DE BOUSCHBACH, commune de Hilsprich.

MOULIN DE DIEDING, commune de Zetting.

MOULIN DE DIESEN, commune de Porcelette.

MOULIN DE DORST, commune de Waldhausen.

MOULIN D'EBERBACH, commune de Liederschiedt.

MOULIN D'ECREVISSE ou KREBSMÜHL, commune de Betting.

MOULIN D'EINCHEVILLE, commune d'Eincheville.

MOULIN D'EPPING, commune d'Epping.

MOULIN D'ESCHWILLER, commune de Volmunster.

MOULINS DE FARÉBERSWILLER, commune de Faréberswiller. Deux moulins.

MOULIN DE FORBACH (deuxième), commune de Forbach.

MOULIN DE FREYMING, commune de Freyming.

MOULIN DE GANSBACH, commune de Destry.

MOULIN DE HAZEMBOURG, commune de Hazembourg.

MOULIN DE HELLERING, commune de Hombourg.

MOULIN DE HELLIMER ou DU CHATEAU, commune de Hellimer. Existait en 1316. Meurisse, 491.

MOULIN DE HILSPRICH, commune de Hilsprich.

MOULIN DE HINGUESANGE, commune de Gros-Tenquin.

MOULIN DE HOMBOURG-BAS, commune de Hombourg.

MOULIN DE KLABACH, commune de Gœtzembruck.

MOULIN DE LA ROTTE, commune de Brulange.

MOULIN DE LEYWILLER, commune de Leywiller.

MOULIN DE LIMBACH, ou PERRÜCKMÜHL, commune de Sarreguemines.

MOULIN DE LHOPITAL, commune de Lhopital.

MOULIN DE LOUTZWILLER, commune de Loutzwiller.

MOULIN DE MEISENTHAL, commune de Meisenthal.

MOULIN DE MONTBRONN, commune de Montbronn.

MOULIN DE MORSBACH ou LOHMUHL ou MOULIN MARGO, commune de Morsbach.

MOULIN DE NIEDERAU, commune de Willerwald.

MOULIN DE PORCELETTE, commune de Porcelette.

MOULIN DE RAMSTEIN, commune de Bitche.

MOULIN DE REMELFING, commune de Remelfing.

MOULIN DE REYERSWILLER, commune de Reyerswiller.

MOULIN DE ROPPWILLER, commune de Roppwiller.

MOULIN DE SAINTE-CROIX, commune de Brulange.

MOULIN DE SAINT-LOUIS, commune de Montbronn, V. Müntzthalermühl.

MOULIN DE SCHAFFBACH, commune de Petite-Rosselle. V. Schaffbach.

MOULIN DE SCHENCKELBACH, commune de Hellimer. V. Schenkelbach.

MOULIN DE SCHWEYEN, commune de Loutzwiller,

MOULIN DE SIMBACH, commune de Gros-Bliederstroff.

MOULIN DE VALLERANGE, commune de Vallerange. Ferme et moulin.

MOULIN DE VERSCHRING, commune de Rimling.

MOULIN DE WALSCHBRONN, commune de Walschbronn. — 1244. *Ban-Mülen*, chart. abb. Sturtzelb. 314. V° Donat. par Rainald, comte de Castre.

MOULIN DE WECHING, commune de Neunkirch. V. Weching.

MOULIN DE WEIDESHEIM, commune de Kalhausen.

MOULIN DE WEISKIRCH, commune de Volmunster. — *Die Weiskircher Mühl*, carte de l'état-major.

MOULIN DE WIRSCHWILLER ou OXENMÜHL, commune de Bitche.

MOULIN DE WITTRING, commune de Wittring.

MOULIN ARNET, commune d'Erching.

MOULIN JOHANNSMÜHL, commune de Folperswiller.

MOULIN LUX, commune de Rohrbach.

MOULIN MATHIS, commune de Rohrbach. V. Mathismühl.

MOULIN MITTERSCHMÜHL, commune de Farébersviller.

MOULIN MOUSSELER, commune de Forbach.

Moulin Neuf, hameau et moulins, commune de Macheren.

Moulin Neuf ou le Grand Moulin, commune de Morhange.

Moulin Neuf, commune de Sarralbe.

Moulin Neuf, commune de Welferding.

Moulin Philippsmühl, commune de Folperswiller.

Moulin Rouge, commune de Destry.

Moulin Schang, commune de Hanwiller,

Moulin Sous l'Étang, commune de Neufgrange.

Moulin Talpet, commune de Destry.

Mouselhütte, maison, commune de Hellimer.

Mouterhausen, village, canton de Bitche. — 1592. *Motterhausen*, Hertzog. Edels. Chron. III. 50. — 1594. *Molterhausen*, 'prés. Alix. La Lorraine. — 1751. *Moutterhauzen*, Ord. de Lorr. VIII. 290. (Édit de Juin.) — 1771. *La Forge de Moderhausen*, Ord. de Lorr. XII. 402. Arrêt du conseil du 18 juin. — 1771. *Moderchausen*, ibid. 408. — *Moutherhausen*, carte de Cassini.

Le village de Mouterhausen paraît remonter au quinzième siècle. En 1505, Reinhart, comte de Deux-Ponts-Bitche, y bâtit une chapelle, privilégiée par une bulle du pape Léon X, en 1518.

Vers 1550, le comte Jacob, dernier sire de Bitche de la maison de Deux-Ponts, bâtit au milieu de l'étang de Mouterhausen, un petit château détruit pendant le dix-septième siècle.

Les forges datent de ce même dix-septième siècle. Abandonnées, elles ont été reconstruites vers 1720.

Mühlbach, ruisseau qui prend sa source sur le territoire de Sturzelbronn et se jette dans l'étang de Graffenweyer. — 1196. *Rivus Mulbach*, ch. abb. Sturtzelb. D. Calmet. pr. sous l'an. Frideric, sire de Bitche, confirme la fondation de l'abb. de Sturzelbronn.

Mühlbach (Hinder et Vorder), fermes, commune de Sturtzelbronn. — 1704. *Milbach*, actes de l'état civil. — 1715. *Mühlembach*, Ibid. — 1730. *Alt* et *Neu Mühlenbach*, ibid. — *Gross-Muhlbach*, carte de l'état-major. Fondées par les moines de Sturzelbronn.

Mühlfeld, maisons, commune de Farschwiller.

Mühlthal (**Ober** et **Unter**), hameaux, commune de Bærenthal.

Müntzthal, ferme, commune de Saint-Louis. — 1751. *Muntzdhal*, Ord. de Lorr. VIII. 290. (Édit de juin.) — 1756. *Muntzandal (petit et grand)*, Notice de Lorraine. Liste des villes. — *Munsdhal*, carte de Cassini. Ferme fondée au dix-septième siècle.

Müntzthalermülh, moulin, commune de Montbronn.

Mütsch, étang, ferme et moulin, commune de Harprich. — An XI. *Le Moulin de Mitch*, Le C. Colchen. Statistique de la Moselle. — *Mutche*, carte de l'état-major. L'étang de Mütsch a 82 hectares de superficie.

Mutterbach, ruisseau qui prend sa source sur le territoire de Farschwiller, au pied d'une tour nommée *Mutterkirch*, passe à Farschwiller, Loupershausen, Puttelange, Rémering, Holving, et se jette dans l'Albe, entre Schweix et Rech.

Mutterkirch, tour isolée, commune de Farschwiller, près de la source de la Mutterbach. Ce sont probablement les restes d'une église fortifiée. — *Motterkirch*, carte de l'état-major.

Muttermühl, moulin, commune de Fareberswiller.

N.

Nassenwald, ferme, commune de Hottwiller, bâtie vers 1850, sur un défrichement dans la forêt de ce nom.

Nelling, village, canton de Sarralbe. — 1751. *Nelling*, Ord. de Lorr. VIII. 292. (Edit de juin.)

Lorraine. Ressortissait au bailliage présidial de Dieuze.

Neubach, maison forestière, commune de Hanwiller.

Neudorf, hameau, commune de Soucht.

Neufgrange, village, canton de Sarreguemines. — 1594. *Now-Scheuren*, prés. Alix, La Lorraine. — 1604. *Neu-Scheuern*,

Arch. de Lixheim. Livre du Grand Gruyer. — 1614. *Scheuern*, Arch. de Sarreguemines. P.-v. d'enquête. — 1756. *Neucher, Neufchere, Neuvegrange, Neufgrange*, Notice de Lorraine. Liste des villes. — *La Neuve Grange*, carte de Cassini. — *Schieren*, en allemand du pays.

Village du bailliage de Sarreguemines. Il y avait un fief, relevant de la châtellenie de Sarreguemines.

NEUHOFF, ferme, commune de Hambach.

NEUHOFF, ferme, commune de Hilsprich.

NEUMATT, ferme, commune de Rahling.

Les censes de Neumatt, Altmatt et Griesbach dépendaient de la seigneurie de Diemeringen (Empire, aujourd'hui Bas-Rhin), et formaient enclave dans le comté de Bitche.

NEUMATT, maison forestière, commune de Rahling.

NEUMÜHL, moulin, commune de Bettwiller.

NEUMÜHL, moulin et hameau, commune de Hottwiller.

NEUMÜHL, moulin, commune de Kerbach.

NEUMÜHL, moulin, commune de Meisenthal.

NEUMÜHL, moulin, commune de Schorbach.

NEUNKIRCH, village, canton de Sarreguemines. — 1316. *Nenkierk*, Notice de Lorraine. V° Sarreguemines. — 1335. *Nunkirchen*, Kremer. Ard. Gesch. II. 447. Volmari de Lutzelstein donatio abbat. Wadegot. facta. — 1465. *Nuwenkirchen zu Gemonde*, Kremer. II. 171. Amicabilis compositio zwischen Graf Friederich von Bitsch und Graf Johann von Nassau. — 1466. *Nauwen Kirchen zu Gemonde*, Kremer. II. 172. Friderici comitis Bipont. recognitio. — 1594. *Neinkirchen*, Prés. Alix, La Lorraine. — 1756. *Neunkirken*, Notice de Lorraine. Liste des villes. — *Neunkirchen*, carte de l'état-major.

Lorraine. Relevait de la châtellenie et ressortissait au bailliage de Sarreguemines. L'église de Neunkirch a été Mère-église de Sarreguemines jusqu'en 1768; elle appartenait à l'abbaye de Wadgasse (prémontrés).

NEUNKIRCH, ferme, commune de Hottwiller. — 1751. *La Cense de*

Nunkirch, Ord. de Lorr. VIII. 291. (Edit de juin.) — 1756. *Neukircken*, *cense*. Notice de Lorraine. Listes des villes. — 1771. *La Cense de Neunkirch*, Ord. de Lorr. XII. 422. Arrêt du conseil du 18 juin. — *Neun-Kirch*, carte de Cassini.

Neuve Maitresse, ferme, commune de Hellimer.

Neuweyer, ferme, commune de Sturtzelbronn. Fondée par les moines de Sturtzelbronn.

Neuzinzel, ferme, commune d'Eguelshart. — 1755. *Nouvelle Sincelet*, *Neu Zinsel*, Atlas de Bitche, f. 136. — 1771. *Neufzinsel*, Ord. de Lorr. XII. 416. Arrêt du conseil du 18 juin. Fondée par les moines de Sturzelbronn, vers 1700.

Nied (la), rivière composée de deux branches, la Nied française et la Nied allemande. La Nied allemande arrose seule l'arrondissement de Sarreguemines. Elle a deux sources : La première, au-dessus de Marienthal, coule à travers les territoires de Biding, Val Ebersing, Folschwiller ; la seconde sort de l'étang du Bischwald, passe à Lelling et se réunit à la première dans l'arrondissement de Metz. — *Neda*, Ch abb. de Longeville. D. Calmet, pr. sous l'an 1121 : Étienne, évêque de Metz, confirme les biens de l'abbaye. — *Nita*, D. Calmet, Notice de Lorraine. — *Nide*, id. Hist. de Lorr. I. 17. — *Nidda*, Hist. Trevirens diplom. I. 57. — *Nied*, *Niède*, *Nède*, Durival, La Lorraine. II. 273.

Nied (le pays de) — 870. *Nitachova*, D. Calmet, pr. sous l'an. Traité de paix. — 909. *Pagus Nedinse*, Ch. abb. Saint-Maximin, Houtheim, Hist. Trevir. dipl. I. 255. Permutatio bonorum inter monachos Sancti-Maximini etc. — 1179. *Pagus Niden*, Ch. abb. Bouzonville D. Calmet, pr. sous l'an. Conf. des biens de l'abb. par le pape Alexandre III. — *Nitensis pagus*, Notice de Lorraine. Table des noms. — *Niedgow*, *Niedgau*, Schultze, Der Bliesgau, I. — *Nitois*, carte de D. Calmet.

Niedeck ou La Carrière, hameau, commune de Saint-Avold. — 1769. *La Carrière de Nideck*, Durival, La Lorraine. III. 71. — *La Carrière*, carte de l'état-major.

Niederau, moulin, commune de Willerwald. — *Die Nieder Auer Muhl*, carte de l'état-major.

NIEDERMÜHL, moulin, commune de Bousbach.

NIEDERMÜHL, moulin, commune de Cocheren.

NIEDERMÜHL, moulin, commune de Nelling.

NINDECKERHOFF, ferme, commune de Petit-Rederching.

NISINGER WEIHER ou ÉTANG D'ODERFANG, commune de Saint-Avold. La superficie est d'environ 27 hectares.

NOUSSEWILLER-LÈS-PUTTELANGE, village, canton de Forbach. — 1594. *Nussweiller*, Prés. Alix, La Lorraine. — *Nossweiller*, carte de Cassini.

Village du comté de Puttelange; ressortissait au baillage de Sarreguemines.

L'ancienne paroisse de Noussewilller comprenait Hundling et Metzing.

NOUSSEWILLER-LÈS-VOLMUNSTER, village, canton de Volmunster. — 1298. *Nusswilre*, Ch. abb. Wernerswiller. Croll. Orig. Bip. II. 264. Donation par Conrad Repper de Saarbruck. — 1755. *Nuszweiller*, Atlas de Bitche. f. 55. — 1771. *Nusweiler*, Ord. de Lorr. XII. 422. Arrêt du conseil du 18 juin. — *Nusweiler*, carte de Cassini.

Village du comté et du bailliage de Bitche. Il y avait à Noussewiller un fief vassal du comté de Bitche. L'abbaye de Wernerswiller y possédait de grands biens.

O.

OBERGAILBACH, village, canton de Volmunster. — 1150. *Gelbach*, Kremer, Ard. Gesch. II. 293. Litteræ Matthæi ducis ad Comitem de Saarwerden. — 1172. *Gelbach rillula*, Ch. abb. Wernerswiller. Le comte Louis de Saarwerden confirme les biens de l'abbaye. — 1301. *Quelbach* Kr. II. 154. Permutio inter Frideric. Lotharing. ducem et Eberhard. comit. Geminipontis. — 1323.

Geylbach, Ch. abb. de Sturzelb. Test. de W. de Kalmberg. — 1449. *Gailbach*, Schultze, Der Bliesgau. 79. Engagère par Jean de Stein. — 1541. *Gailenbach*, Als. diplom. MCCCCLXVI. Laudo Heidelbergensis de hæredite Simonis Weckeri. — 1755. *Ober-Gailbach*, Atlas de Bitche. 16.

Lorraine; ressortissait au bailliage de Sarreguemines. Obergailbach faisait mairie avec Niedergailbach (Bavière).

Oberstmühl, moulin, commune de Bining.

Oberstmühl, moulin, commune de Bousbach.

Oberstmühl, moulin, commune de Cocheren.

Oberstmühl, moulin, commune de Nelling.

Oberst-Œlmühl, moulin, commune de Grosbliederstroff.

Oberten, hameau absorbé par le village de Hellimer.

Obrick, Village, canton de Gros-Tenquin. — 1374. *Obreck*, Notice de Lorraine. V° Habondange. — 1698. *Obriq*, Arch. de Bistroff. Le comte d'Helmstadt donne le droit de grasse pâture. — 1756. *Obrich*, Notice de Lorraine. V° Hinguesange. — 1756. *Abrick*, *Aubreck*, Notice de Lorraine. Liste des villes.

Village de l'Évêché, dépendait de la châtellenie de Hinguesange et ressortissait au bailliage seigneurial de Vic.

Commune en 1801; réuni à Linstroff par décret du 10 avril 1812; réuni à Gros-Tenquin par décret du 2 juillet 1812.

Ochsenmühl, maison forestière, commune de Schorbach.

Ochsenmühl ou Moulin de Wirschwiller, commune de Bitche.

Oderfang, moulin, commune de Saint-Avold. — 1483. *Lauderfang*, Notice de Lorraine. V° Vintrange. Reprises de Jean de Vintrange. — 1680. *Le moulin et la tuilerie d'Oderfang*, Arch. de la préfecture. Dénombrement du 18 décembre. — 1718. *La Cense d'Oderfang*, Ord. de Lorr. II. 177. Traité de Paris du 21 janv.

Situé sur un étang d'environ 27 hectares, nommé Nisinger weiher.

Œting, village, canton de Forbach. — 1594. *Œttingen*, Prés. Alix, La Lorraine. — 1709. *Ettingen*, Pr.-v. de reconnaissance de la terre de Forbach. — 1779. *Etting*, *Ottingen*, Durival, La Lorraine III. 132. — *Œtingen*, carte de l'état-major.

Village du comté de Forbach, ressortissait au bailliage seigneurial et pour les appels au bailliage de Sarreguemines.

OHLIGMÜHL, moulin, commune d'Achen.

OHLIGMÜHL, moulin, commune de Kerbach.

OHLIGMÜHL, moulin, commune de Soucht. — *Katzenkopfermühl*, carte de l'état-major.

OHLIGMÜHL, moulin, commune de Welferding.

OHRENTHAL, hameau, commune de Rolbing. — 1751. *Orendhal*, Ord. de Lorr. VIII. 291. (Edit de juin.) — 1756. *Engelmanhoff*, *Engelmanshoft*, *Orendal*, Notice de Lorraine. Liste des villes.

OLBERDING, ferme et chapelle, commune de Gros-Rederching. — 1594. *Olbertingen*, prés. Alix, La Lorraine. — 1751. *La cense d'Olberting*, Ord. de Lorr. VIII. 283. (Edit de juin.) — 1755. *Olberdingen, cense*, Atlas de Bitche, f. 67. — *Olbertingen*, carte de Cassini. — *Olberdingerhoff*, carte de l'état-major.

Olberding dépendait de la prévoté de Rimling et du comté de Bitche. La tradition prétend qu'il y a existé un couvent de femmes détruit vers le quinzième siècle.

OLDINGEN, village détruit, commune de Rahling. — 1150. *Oldingen*, Kremer, Arden. Gesch. II. 293. Litteræ Matthæi ducis ad comitem de Saarwerden. — 1376. *Uldingen*, Fr. Kœllner, Gesch. des Sarbruckschen Landes. 141. Donation par le comte Jean II de Sarrbruck.

Ce village paraît avoir été détruit vers le seizième siècle. — Sa situation est indiquée sur la carte d'état-major, par une chapelle nommée Altkirch.

OLSBERG, hameau, commune de Breidenbach. — 1751. *Olschberg*, Ord. de Lorr. VIII. 291. (Edit de juin.) — 1756. *Holsberg*, *Insberg*, Notice de Lorraine. Liste des villes.

OPPERDING, hameau, commune de Rolbing. — 1550. *Opperdingen*, Tillemann Stella, Beschreib. des Oberamts Zweybrücken. — 1751. *Opperting*, Ord. de Lorr. VIII. 291. (Edit de juin.) — 1755. *Opertingen*, Atlas de Bitche, f. 14. — 1756. *Oppertingen*, Notice de Lorraine. Liste des villes. — *Opertingen*, carte de Cassini. — *Opperdingen*, carte de l'état-major.

ORMERSWILLER, village, canton de Volmunster. — 1304. *Ormeswilre*, Ch. abb. de Hornbach. Croll. Orig. Bip. II. 273. Reversales Hartmundi de Blumenawen. — 1550. *Ormsweiler*, Tillemann Stella. Beschreib. des Oberamts Zweybrucken. — 1624. *Ormerschweiller*, compte de la terre de Bitche. — 1751. *Ormersweiller*, Ord. de Lorr. VIII. 291. (Edit de juin.) — 1756. *Ormesviller*, *Ormerschwiller*, Notice de Lorraine. Liste des villes. — 1771. *Ormetsviller*, Ord. de Lorr. XII. 422. Arrêt du conseil du 18 juin. — — *Ormesweiller*, carte de Cassini.

Village du comté et du bailliage de Bitche, dépendait de la prévoté de Rimling.

P.

PAFFENBERG, maisons, commune de Bitche.

PAFFENTHAL, vallon, commune de Gros-Rederching.

Vallon rempli de ruines, jadis habité, et où la tradition place un monastère d'hommes.

PAPETERIE (la), maisons et scierie, commune d'Eguelshardt.

PAPETERIE (la), moulin, commune de Hombourg-Haut.

PARELLE (LA CENSE DE), ferme détruite, commune de Bitche. — 1695. *La cense de Parelle*, Arch. de Bitche. Requête des bourgeois de Bitche au duc de Lorraine. — 1755. *Bareilshof, ferme ruinée*. Atlas de Bitche, f. 112. 113.

Ferme construite en 1692, abandonnée au milieu du dix-huitième siècle

PEIFFERSMÜHL, moulin, commune de Bettwiller.

PERRÜCKMÜHL ou MOULIN DE LIMBACH, canton de Sarreguemines.

PETERFISELSGARTEN, ferme, commune de Mouterhausen. — 1771. *Petterfisselgarthen*, Ord. de Lorr. XII. 409. Arrêt du conseil du 18 juin. — *Peterphilippsgarten*, carte de l'état-major.

Cette ferme n'existait pas encore en 1755.

PETIT EBERSWILLER, village, commune de Macheren.

Existait en 1220 (pouillé de l'Évêché). — 1365. *Ebersweiler*, Kremer, Ard. Gesch. II. 509. Kundschaft zwischen graf Johann zu Sarbrucken etc. — 1453. *Eberschweiler*, Inv. de Lorr. VII. 159. — 1751. *Ebersveiler*, Ord. de Lorr. VIII. 290. (Edit de juin.) — 1779. *Ebersviller-la-Petite*, Durival, La Lorraine III. 123. — *Petit Eberschwiller*, carte de Cassini.

Lorraine, bailliage de Boulay.

Ancienne paroisse de laquelle dépendaient Altwiller, Hellering, Holbach, Lentzwillerhof, Macheren et Valmont. Elle appartenait à l'abbaye de Wadgasse (prémontrés).

Commune en 1801. Réuni à Macheren par décret du 9 décembre 1811.

Petit Moulin, commune de Forbach.

Petit Moulin, commune de Hombourg.

Petit Moulin, commune de Morhange.

Petit Rederching, village, canton de Rohrbach. — 1751. *La Petite-Rederching*, Ord. de Lorr. VIII. 291. (Edit de juin.) — 1755. *Klein-Rederchingen*, Atlas de Bitche, f. 88. — 1756. *Petit-Rederking*, Notice de Lorraine. Liste des villes. — 1771. *Le Petit-Rederching*, Ord. de Lorr. XII. 423. Arrêt du conseil du 18 juin. — *Klein-Rederching*, carte de Cassini. — *Klein-Rederchingen*, carte de l'état major.

Village du comté et du bailliage de Bitche.

Petit-Rohrbach, hameau, commune de Nelling. — 1681. *La Petite-Rohrbach,* Arch. de la préfecture, Aveux et dénombrement. — 1751. *Klein-Rohrbach*, Ord. de Lorr. VIII. 283. (Edit de juin.)

Petite-Rosselle, village, canton de Forbach. — 1290. *Rosella*, Kremer, Ard. Gesch. II. 375. G. et W. fratres de Warnesberg conferunt capellæ S. Nicolaï ecclesiam de Rossella. — 1365. *Rosseln*, Kremer, II. 509. Kundschaft zwischen graf Johann zu Sarbrucken, etc. — 1577. *Rosselen*, Transaction entre le seigneur de Forbach et ses vassaux. — 1594. *Klein-Rossel*, prés. Alix, La Lorraine. — 1618. *Klein-Rosseln*, partage de la terre de Forbach. — 1624. *Klein-Rossels*, dénomb. du baron de La Leyen. — 1709. *Petite-Rosselen*, *Le Petit-Rousseln*, p. v. de reconnaissance de la terre de Forbach. — 1756. *Rosleling*, *Rosselle-la-Petite*, Notice de Lorraine. Liste des villes.

Village du comté de Forbach; ressortissait au bailliage seigneurial et pour les appels au bailliage de Sarreguemines.

PETIT-TENQUIN, village, canton de Gros-Tenquin. — 1566. *Tenken, gagnage*, Inv. de Lorr. I. 219. Ascensement par le duc Charles III. — 1594. *Tenschem-la-Petite*, prés. Alix, Lorraine. — 1581. *Petit-Tenchen*, Arch. de la préfecture. Dénomb du 24 avril. — 1751. *La Petite-Tenequin*, Ord. de Lorr. VIII. 282. (Edit de juin.) — 1756. *Tengen-le-Petit*, Notice de Lorraine. Liste des villes. — 1779. *Tennequin-la-Petite*, Durival, La Lorraine III. 398.

Village de Lorraine, ressortissait au bailliage de Sarreguemines. — Au seizième siècle, il dépendait de la mairie de Hilsprich, et appartenait aux sires de Bitche.

PHILIPPSBOURG, hameau, canton de Bærenthal. — 1606. *Philippsburg*, Als. diplom. MCCCCXCV. Transactio inter Lotharing. ducem et comitem Hanoviæ.

Le comte Philippe de Hanau y fonda vers 1590, un château détruit au seizième siècle.

Séparé du comté de Bitche par la transaction de 1606, Philippsbourg fit partie de l'Alsace jusqu'à la Révolution.

Commune en 1801; réuni à Bærenthal par décret du 12 janvier 1810.

PHILIPPSMÜHL, moulin, commune de Folperswiller.

PLACE SAINTE-MARTHE, maisons, commune de Stiring-Wendel.

PLATINERIE (la), usine, commune de Mouterhausen.

PLATINERIE DE SAINT-LOUIS (la) ou LES FORGES, commune de Lhopital.

PLATRIÈRE (la) ou GYPSKAUL, maisons, commune de Blies-Guerschwiller.

POINT DU JOUR (le), maison, commune de Saint-Avold. — 1854. *Maison Dolter*, tableau officiel des distances.

POMPOSERBRONN, fontaine, commune de Lemberg. — 1755. *Pomphosenbronn*, Atlas de Bitche, f. 129.

Fontaine dans la forêt de Lemberg au pied d'un rocher couvert de sculptures d'origine romaine.

PONT DE LA BLIESE, ban de Sarreguemines. Ruiné au dix-septième siècle.

PORCELETTE, village, canton de Saint-Avold. — 1688. *Porcelet*, Mém. Acad de Metz. 1853. 370. Dénomb. de Créhange.

Village fondé en 1621, par M. de Porcelet de Maillanne, abbé de Saint-Avold. Il ressortissait au bailliage seigneurial de Vic.

En 1802, il fit partie du canton de Sarlouis et de l'arrondissement de Thionville. Il fut réunie au canton de Saint-Avold avec Diesen, son annexe, par une loi du 28 mars 1829.

POTASSHÜTT ou ERLENHÜTT, ferme, commune de Sturtzelbronn.

PRÜGELHOFF, ferme, commune de Bining.

PULVERMÜLH ou POULVERMÜHL, moulin, commune de Macheren.

PUTTELANGE, ville, canton de Sarralbe [1]. — 1135. *Putelenges*, Ch. abb. de Beaupré. D. Calmet, pr. sous l'an 1157. Confirm. de la fondation de l'abbaye de Beaupré. — 1224. *Puttelingen*, Ch. abb. de Wadgasse. Kremer, Ard. Gesch. II. 316. Charta Simonis comit. Saræpont. — 1224. *Puthelingen*, Kremer. II. 317. Henrici, comit. de Castel donationis confirmatio — 1232. *Hessen-Puttelange*, Notice de Lorraine. 1409. *Puttlingen*, Kremer. II. 70. Burgfried des Schlosses Puttlingen. — 1410. *Hesse-Puttlingen*, Kremer, II. 73. Amicabilis compositio etc. — 1460. *Hesseputtlingen*, Zeiller, Topograph. Palatinatus Rheni 64. — 1482. *Putelainges*, Arbitrium inter Johanem Rhingraffium et Johanem comit. Salmensem. — 1565. *Hessen-Puttlingen*, Fr. Kœllner, Gesch. des Sarbruckschen Landes. 285. — 1645. *Pitling*, Merian, Top. Palatin. Rheni, carte. — 1680. *Putlange*, Arrêt de réunion. — *Petelange*, carte de Cassini.

Puttelange était au douzième siècle le chef-lieu d'une seigneurie relevant de l'Évêché de Metz, à laquelle on donnait le titre de comté bien qu'elle n'ait jamais eu de lettres d'érection. Le comté de Puttelange appartint d'abord aux comtes de Castres

---

[1] Presque toujours confondu avec Petelange-Créhange, près Sarlouis et Puttlingen in Kœllerthal, ou Puttelange au Val de Cologne, près Saarbruck.

(Blies-Castel) puis aux comtes de Salm, aux comtes Sauvages du Rhin (Wild-und Rheingraffen) et enfin aux princes de Lœwenstein.

Cette seigneurie comprenait Puttelange, Castwiller, Diffenbach, la cense d'Ederswiller, Ernestwiller, partie de Heckenranschbach, de Farschwiller et de Grundviller; Guebenhausen, Loupershausen, Metzing, Morsbronn, Noussewiller, et le Val de Holving, c'est-à-dire Holving, Ballering, Bettring, Diderfing, Hinzing, Hirbach, Richling et la cense de Schmalhoff.

De 1790 à 1801, Puttelange fut le chef-lieu d'un canton qui comprenait les villages de Cappel, Diebling, Diffenbach, Ebring, Ellwiller, Ernestwiller, Farschwiller, Grundwiller, Guebenhausen, Heckenranschbach, Host, Loupershausen, Metzing, Noussewiller, Puttelange, Remering, Richling, Saint-Jean-Rohrbach et Valette.

L'ancienne paroisse de Puttelange embrassait Diffenbach, Guebenhausen, et Loupershausen; elle appartenait au chapitre de Hombourg.

Les armes de Puttelange sont *d'or à trois pals de gueules.*

R.

Racrange, village, canton de Gros-Tenquin. — 927. *Racheringa*, Ch. abb. S. Arnould. Meurisse. Hist. des évêques de Metz. 306. Bennon, évêque de Metz, donne des terres à l'abbaye de Saint-Arnould. — 1121. *Rakeringa*, Ch. abb. de Longeville. D. Calmet, pr. sous l'an. Étienne, évêque de Metz, confirme les biens de l'abbaye de Longeville. — 1756. *Rachering*, *Racrange*, Notice de Lorraine. Liste des villes. — *Rakringen*, en allemand du pays.

Village du comté de Morhange, ressortissait au bailliage seigneurial et pour les appels au siége présidial de Dieuze.

Rahling, village, canton de Rohrbach. — 1150. *Radingen*, Kremer, Arden. Gesch. II. 293: Litteræ Matthæi Lotharing. ducis ad Co-

mitem de Saarwerden. — 1316. *Raldingen*, Chart. Sturtzelb. 260. Rachat d'un cens par l'abbé de Sturtzelbronn. — 1594. *Rollingen*, *Raullingen*, prés. Alix : la Lorraine. — 1751. *Raling*, Ord. de Lorr. VIII. 291 Edit de juin. — 1755. *Rahlingen*, Atlas de Bitche, f. 122. — 1771. *Rhaling*, Ord. de Lorr. XII. 423. Arrêt du conseil du 18 juin.

Village du comté et du bailliage de Bitche. Il y avait à Rahling une petite forteresse construite en 1119 et qui, bien que ruinée, subsistait encore au milieu du dix-huitième siècle.

Le ban de Rahling a été agrandi d'une partie du territoire de Diemeringen (Bas-Rhin) par une loi du 28 juin 1829.

Ramstein, maison forestière, commune de Bærenthal.

Ramstein, moulin, commune de Bitche.

Ramstein, ruines d'un château féodal, commune de Bærenthal. — 1318. *Ramenstein*, *Ramestein*, chart. abb. Sturtzelb. 162, 163.

Ce château, fut détruit par les Strasbourgeois en 1335. Kœnigshoven. Elsass. Chron. V. 322.

Raselhof ou Rosselhof, ferme, commune de Bærenthal.

Ratzenhausen, ferme détruite, commune de Puttelange. — 1409. *Rotzenhusen*, Kremer, Arden. gesch. II. 70. Burgfried des Schlosses Püttlingen.

Démolie en 1844.

Rech, hameau, commune de Sarralbe. — 1574. *Zum Rech*, prés. Alix, La Lorraine. — 1751. *Reich*, Ord. de Lorr. VIII. 283. Edit de juin. — 1756. *Rech*, Notice de Lorraine. Liste des villes.

Hameau de la seigneurie de Sarralbe : ressortissait au bailliage de Sarreguemines.

Redermühl, moulin détruit, commune de Saint-Avold

Il était situé sur un étang. L'étang a été desséché et le moulin démoli.

Reinertshof ou Reinhartshof, ferme, commune de Bærenthal.

Remelfing, village, canton de Sarreguemines. — 1398. *Rumelfingen*, Notice de Lorraine. V°. Sarreguemines. — 1756. *Rimelfingen*, *Remelfingen*, Notice de Lorraine. Liste des villes.

Remelfing était un fief de la châtellenie de Sarreguemines.

Commune en 1801. Réuni à Neufgrange par décret du 29 juillet 1811, érigé de nouveau en commune par Ord. roy. du 12 janvier 1833.

Rémering, village, canton de Sarralbe. — 1121. *Rimeringa,* ch., abb. de Longeville, D. Calmet pr. sous l'an. Étienne, évêque de Metz, confirme les biens de l'abbaye de Longeville. — 1294. *Remeringa*, ch. abb. Wernerswiller. Croll. Orig. Bip. II. 224. Transaction entre l'abbaye et Hildegunde Dunre. — 1621. *Remeringen,* arch. de Sarralbe. Échange entre le duc de Lorraine et le comte de Nassau-Sarbruck. — 1751. *Reimering*, Ordon. de Lorr. VIII. 283. Edit de juin. — 1756. *Reimeringen*, Notice de Lorraine. Liste des villes.

Rémering faisait communauté avec Grundwiller. Le comte Louis de Nassau-Saarbruck céda ce village au duc Henri de Lorraine en 1621.

Remschweiler, village ruiné, commune de Liederscheidt. — 1273. *Rimeswilre*, ch. abb. de Hornbach. Croll. Orig. Bip. II. 132. Henrici, comitis de Geminoponte litteræ. — 1755. *Remschweiller* (*ban de*), Atlas de Bitche, f. 59, 60, 61. — 1756. *Remerswiller, village ruiné.* Notice de Lorraine. Liste des villes. — 1779. *Ramsweiller*, *village détruit*. Durival, La Lorraine. III. 245.

Village du comté de Bitche, détruit vers le quinzième siècle.

Remsing, ferme et château, commune de Folckling. — 1365. *Rymesingen*, Kremer. Ard. Gesch. II. 509. Kundschaft zwischen graf Johan zü Sarbrucken, etc. — *Reimsing*, carte de l'état-major.

Cense fief qui dépendait de la vouerie de Saint-Avold et ressortissait au bailliage de Sarreguemines.

Remsing (la tuilerie de), commune de Folckling.

Reyerswiller, village, canton de Bitche. — 1285. *Ryswilre*, ch. abb. de Wadgasse. Kremer, Ard. Gesch. II. 373. Venditio conventui Wadegotiensi facta. — 1594. *Reygersweiller*, prés. Alix. La Lorraine. — 1626. *Reyerschweiller*, compte du domaine de Bitche. — 1756. *Reiersvieller*, Notice de Lorraine, liste des villes. — 1771. *Reyersviller*, Ord. de Lorr. XII. 417. Arrêt du conseil du 18 juin. — *Riegersweilers*, Laguille, hist. d'Alsace. Carte. — *Reichersweiller*, Delisle, carte du cours du Rhin.

Village du comté et du bailliage de Bitche ; il dépendait de la mairie de Schorbach.

Richeling, village, canton de Sarralbe. — 1294. *Richelinga*, ch. abb. Wernerswiller. Croll. Orig. Bip. II. 234. Transaction entre l'abbaye et Hildegund Dunre. — 1581. *Reichlingen*, arch. de Sarralbe. Transaction entre le duc de Lorraine et le comte de Nassau-Sarbruck, du 23 août. — *Richling*, carte de Cassini.

Village du Val de Holving et du comté de Puttelange : ressortissait au bailliage de Sarreguemines.

Réuni à Rémering par décret du 8 novembre 1810, érigé de nouveau en commune par ord. roy. du 12 juin 1835.

Rimling, village, canton de Volmunster. — Huitième siècle, *Remilingas*, Croll. Orig. Bip. 1. 18. — 865. *Rymelingen*, ch. abb. Hornbach. Croll. 1. 18. Confirmatio Lotharii regis, super decimas picis. — 954. *Rimilınga*, Reginon. Chron. ad ann. — 1352. *Rymmelingen*, Kremer, Ard. Gesch. II. 477. Verlag uber das Geleit zwischen Lothringen, etc. — 1465. *Rimlingen*, Kremer, II. 171. Amicabilis compositio inter Fridericum comit. Bipont. atque Johannem com. Nassauw. — 1541. *Remlingen*, Als. Diplom. MCCCCLXVI. Laudo Heidelbergensis de hæreditate Simonis Weckeri. — 1594. *Rumelingen*, prés. Alix. La Lorraine. — 1611. *Ramelinges*, Rogéville, Dict. hist. I, 100. Edit du 22 mars. — 1624. *Rumblingen*, compte du domaine de Bitche. — 1751. *Remeling*, Ord. de Lorr. VIII. 291. Édit. de juin. — 1755. *Rimblingen*, Atlas de Bitche. f. 50. 51. — 1756. *Remblinge*, *Rimbling*, Notice de Lorraine, liste des villes. — *Rimblingen*, carte de Cassini. — *Rimlingen*, carte de l'état-major.

Village du comté et du bailliage de Bitche.

Villa royale sous les Carolingiens. C'était une fabrique de poix (picaria) appartenant au fisc[1].

Chef-lieu d'une prévôté qui, au seizième siècle, se composait de Rimling, Bettwiller, Epping, Erching, Guising, Hœlling, Holbach, Hottweiller, Petit-Rederching, Olberding, Ormersweiller, Uttweiler (Bavière), Volmunster, Weiskirch.

---

[1] Il n'existe plus un seul arbre résineux dans toute cette contrée.

Au-dessus de Rimling se voyaient les ruines du château de Lottbringen, qui remontait aux premiers âges de la féodalité et dont l'histoire est absolument inconnue.

Ritterstrasse ou Route-des-Chevaliers, détruite, probablement voie romaine réparée au temps de la féodalité. Elle traverse du sud au nord les territoires de Schmittwiller, Bining et Rohrbach, et paraît se raccorder avec une autre voie, nommée Kœnigsstrasse (Route du Roi), qui aboutit à la Bavière, à travers les bans de Guising, Rimling et Epping.

Ritz-Mühl, moulin, commune de Macheren.

Roche (la), maisons, commune de Saint-Avold.

Rocher (le), hameau, commune de Hombourg-Haut.

Rode, hameau, commune de Morhange. — 1751. *Rode*, Ord. de Lorr. VIII. 292. Edit de juin. — 1756. *Rodt*, Notice de Lorraine, Liste des villes.

Hameau du comté de Morhange; ressortissait au bailliage seigneurial, et pour les appels au siége présidial de Dieuze.

Commune en 1801. Réuni à Morhange par décret du 22 juin 1810.

Rode (la), petite rivière dont le cours presqu'entier est dans le departement de la Meurthe. Elle pénètre dans la Moselle, près de Kirviller, sépare le ban de ce village de celui de Hinsingen (Meurthe), et va se jeter dans l'Albe, au-dessus de Rech. — *Rotha (la)*. Viville, Dict. de la Moselle. — *Rhodes*. H. Lepage. Statistique de la Meurthe.

Rodenberg, montagne, commune de Bærenthal. — 1196. *Rubeus mons*. Ch. abb. Sturtzelbronn. D. Calmet. pr. sous l'an. Frideric, sire de Bitche, confirme la fondation de l'abbaye de Sturtzelbronn.

Rodenburg, V. Rothenburg.

Rohr, hameau absorbé par la ville de Bitche. — 1594. *Rohr* ou *le Rozeau*, prés. Alix. La Lorraine. — 1626. *Rozeau*, Compte de la terre de Bitche. — *Zum-Rohr*, Laguille, hist. d'Alsace. Carte.

Ce hameau, réuni à Kaltenhausen et à un faubourg, a donné naissance à la ville de Bitche.

ROHRBACH, chef-lieu de canton. — 1150. *Rorbach,* Krémer, Ard. Gesch. II. 293. Litteræ Matthæi Lotharing. ducis, ad comit. de Sarwerden. — 1594. *Rhorbach*, prés. Alix, La Lorraine. — *Rorbach*, carte de Cassini.

Village du comté et du bailliage de Bitche. Chef-lieu d'un canton du district de Bitche en 1790, et de l'arrondissament de Sarreguemines en 1802.

ROLBING, village, canton de Volmunster. — 1751. *Rolving*, Ord. de Lorr. VIII, 291. Edit de Juin. — 1756. *Roblingen*, Notice de Lorraine. Liste des villes. — 1771. *Rolbingen*, Ord. de Lorr. XII. 422. Arrêt du conseil du 18 juin. — *Rolbingen*, cartes de Cassini et de l'état-major. — *Rulbingen*, cartes allemandes.

Village du comté et du bailliage de Bitche. Il y avait à Rolbing un fief mouvant de cette seigneurie.

ROLFING (LA FERME DE), commune de Rolbing. — *Ferme*, carte de l'état-major. — *Rolvingerhof*, cartes allemandes.

RONDBOIS (le), RUNDWÆLDCHEN ou RUNDWIES, ferme, commuue de Gros-Tenquin.

ROPPWILLER, village, canton de Bitche. — 1594. *Ropweiler*, prés. Alix. La Lorraine. — 1771. *Roppveiler*, Ord. de Lorr. XII. 418. Arrêt du conseil du 18 juin.

Village du comté et du bailliage de Bitche; il dépendait de la mairie de Walschbronn.

ROSBRÜCK, village, canton de Forbach. — 1365. *Rossbrucken*, Kremer. Ard, Gesch. II. 509. Kundschaft zwischen Graf. Johan zu Sarbrucken, etc. — 1751. *Rosbruck*, Ord. de Lorr. VIII. 290. Edit de juin. — 1771. *Rosbrich*, Durival. La Lorraine. III. 363. — *Rosembrich*, carte de Cassini. — *Rosselbrück*, cartes allemandes.

Village de la Vouerie de Saint-Avold; il faisait partie de la communauté de Théding et ressortissait au bailliage de Boulay.

ROSSELGENE. V. Saint-Avold.

ROSSELLE (la). Rivière, prend sa source près de Longeville, traverse les communes de Saint-Avold, Macheren, Hombourg, Rosbrück, Morsbach, Forbach, Petite-Rosselle et se jette dans la Sarre, à Werden (Prusse).

Rosselle (le pays de la). — 777. *Pagus Rosalinse*, Felibien. Hist. de Saint-Denis, pr. 56. Testament de l'abbé Fulrad. — 888. *Roslohgowe*, Croll. Orig. Bip. I. 55. Charte du roi Arnulff. — 1046. *Rosselegauwe*, ch. S. Arnuald. Kremer. Ard. Gesch. II. 286. Henricus III. Imp. S. Arnuali tradit. villam-Sarræbrucca. — *Pagus Roslinsis*, Acta academ. palatinæ, V. 184.

Roth, hameau, commune de Hambach. — 1400. *Rode*. Inv. de Lorr. I. 208.

Ce hameau a toujours fait communauté avec Hambach. Disputé entre l'Evêché et la Lorraine, il a été définitivement attribué au duché en 1400. A la fin du dix-septième siècle, il a fait partie de la principauté de Lixheim.

Roth était jadis le chef-lieu de la paroisse.

Rothenburg, château ruiné situé sur le Rodenberg commune de Bærenthal. — 912. *Rothenburg*, Hertzog. Edels. Chron. IV. 73. — 1353. *Rothemburg*, Schœpflin. Als. ill. II. 274. Walramus comes Geminipontis semissem Gerhardo Harnaschio de Weiskirchen vendit. — 1369. *Rotenburg*, Kœnigshofen. Chron. Als. V. 328. — *Rodenbroun*, carte de Cassini. — *Rothschlœssel*, Creutzer. Statistique du canton de Bitche, 148.

Château qui appartenait aux Evêques de Strasbourg dès le neuvième siècle. Détruit en 1369 par les Strasbourgeois.

Rothhof, ferme, commune de Hellimer. — 1698. *Métairie Rouge*, arch. de Bistroff. Le comte d'Helmstatt accorde aux habitants de Bistroff un règlement des corvées. — 1702. *Maiterie Rouge*, arch. de Hellimer. Arpentage du 4 avril. — 1751. *La Rouge Moitresse*, Ord. de Lorr. VIII. 282. Edit de juin. — 1756. *Rouge Métairie*, Notice de Lorraine. V. Hingsange. — *Rodhoff*, carte de Cassini.

Dépendait de la châtellenie de Hinguesange.

Roth-Mühl, huilerie, commune de Siersthal.

Rotte (la), gros ruisseau qui naît sur le ban de Racrange, reçoit les eaux de l'étang de Mutsche, passe à Harprich, Landroff et Suisse et se joint à la Nied dans l'arrondissement de Metz.

Rouhling, village, canton de Sarreguemines. — 1315. *Ruldinga*, Kremer. Ard. Gesch. II. 407. Confirmatio transactionis super

hæreditate, etc. — 1581. *Rulingen, Ruhlingen*, Arch. de Sarralbe. Transaction entre le duc de Lorraine et le comte de Nassau-Sarbruck, du 23 août. — 1594. *Rollingen*, prés. Alix. La Lorraine. — *Rohling*, carte de Cassini.

Village d'empire, enclavé dans la Lorraine. En 1581, le duc Charles de Lorraine renonça à toutes ses prétentions sur Roubling en faveur du comte Philippe de Nassau-Saarbruck. Rouhling fut incorporé en 1797, au département de la Sarre et au canton de Sarrebruck. Il fut réuni, par décret impérial du 5 avril 1813, au departement de la Moselle et au canton de Sarreguemines.

Route féodale, grande voie impériale entre la Flandre et la Lombardie. De Sarrebrück, elle se dirigeait sur Sarreguemines, en longeant la rive gauche de la Sarre; franchissait la Bliese un peu au-dessus de son embouchure au *Pont ruiné de la Bliese*, traversait les territoires de Neunkirch, Frauenberg, Bliesbrucken, Obergailbach, Rimling, Bettwiller, Petit-Rederching, Enchenberg, Lemberg, Goetzenbrück et entrait dans la seigneurie de Lichtenberg (Bas-Rhin), près du Breitenstein.

Elle était donnée en fief par les empereurs d'Allemagne, aux ducs de Lorraine et aux sires de Bitche, dans son parcours à travers leurs seigneuries.

Ruchlingen, village détruit, commune de Speicheren. — 1577. *Ruchlingen*, Transaction entre le seigneur de Forbach et ses vassaux. — 1618. *Rochlingen*, partage de la terre de Forbach. — 1684. *Rouchlingen, désert.* Dénombrement du 7 mars. — 1709. *Ruttlingen*, procès-verbal de reconnaissance de la terre de Forbach.

Village du comté de Forbach, ruiné vers 1635.

Rundwældchen. V. le Rondbois.

Rundwies. V. le Rondbois.

Rushütt, ferme, commune de Sturtzelbronn. Ancienne fabrique de noir de fumée.

S.

Saint-Avold, ville, chef-lieu de canton. — Sixième siècle. *Hilariacum*, d'Achery, Spicileg. VI. 643. Gesta. Episcop. Metensium. — 587. *Hilariacus viculus*, ch. abb. de Longeville. Meurisse. Hist. des Evêques de Metz. 95. Monasterii Glanderiensis initium [1]. — 717. *Nova Cella, Novæ Cellæ monasterium*, Gesta. Episc. Metens. — 764. *Hilliriacum*, Sigisbert-Gemblac. chron. ad ann. — 765. *Monasterium Beati Naboris*, ch. des abb. de Saint-Avold et de Gorze, Meurisse. 170. — 787. *Cœnobium Beati Naboris*, D. Calmet, pr. sous l'an. L'Evêque Angelram donne quelques biens à l'abbaye. — 1275. *Monasterium Sancti Naboris*, Kremer. Ard. Gesch. II. 357. Compositio inter Monasterium et advocatos. — 1365. *Sant Nabor*, Kremer. II. 508. Kundschat über die Vogtey in Sant-Nabor. — 1475. *Sant-Nabore*, Kremer. II. 544. Georgii Metens. Episcop. investituræ litteræ pro comit. Nassovio Saræpontano. — 1553. *Die Statt Nabor*, Hontheim. Hist. Trevir. dipl. II. 759. Johannes Trevivens. Archiep. confirmat venditionem Castri Homburg. — 1572. *Saint-Avol*, arch. de Saint-Avold. Lettres patentes du 17 mars. — 1592. *Santerfor*, Hertzog, Edels. Chron. II. 239. — 1613. *Saint-Advol*, arch. de Saint-Avold. Lettres patentes du 10 mars. 1634. *Saint-Avold*, Meurisse. 94. — 1645. *Saint-Avoult*, Merian. Topograph. Palatinatus Rheni. 30. — An II. *Rosselgene*, actes de l'état civil, du 2 prairial an II au 10 frimaire an III.

Saint-Avold doit son existence à une abbaye célèbre de l'ordre de Saint-Benoît.

Cette abbaye fondée au sixième siècle, au milieu de forêts désertes par saint Fridolin qui lui donna le nom de Hilariacum, fut reconstruite deux siècles plus tard par saint Sigisbald, évêque de Metz, sous le nom de Nova-Cella. En 765, elle reçut de

[1] Cette charte est considérée comme apocryphe.

l'évèque saint Chrodegang, le nom de Saint-Nabor, fut augmentée et enrichie par l'évêque Angelram (768-791) et subsista jusqu'à la Révolution française.

Les comtes de Metz furent les premiers voués de l'abbaye; plus tard la vouerie appartint aux comtes de Saarbruck; les comtes de Créhange étaient les arrières voués.

La vouerie de Saint-Avold comprenait en 1365 : Bening, Cocheren, Dietschwiller, Dourd'hal (la moitié de), Ebersing, Eberswiller, Folckling, Fremestroff, Freybouse (Buss), Gaubiving, Hellimer, Laning, Leywiller, Lhopital (la moitié de), Lixing, Macheren, Maxstadt, Morsbach, Remsing, Rosbruck, Rossel, Theding, Valmont, situés dans l'arrondissement; — Girlingen, détruit; — Emersweiller (Prusse), Zimming (Simmeringen) et Haute-Vigneulle (Oberfillen), de l'arrondissement de Metz; — Fruenswille, Honscheit et Voloch, inconnus.

Saint-Avold était une des villes importantes de l'évêché de Metz et le siége de la Cour de la vouerie. Il fut entouré de murailles au milieu du quatorzième siècle.

Vendu au duc de Guise en 1572, puis au duc Charles III de Lorraine en 1581, Saint-Avold suivit les destinées du duché. Il devint le siége d'une prévoté royale supprimée en 1751, et ressortit dès lors au bailliage de Boulay.

En 1627, un monastère de Bénédictines y fut établi.

L'ancien archiprêtré de Saint-Avold comprenait 31 cures, parmi lesquelles les suivantes situées dans l'arrondissement de Sarreguemines : Bening, Eberswiller, Freyming, Guenwiller, Henriville, Hombourg, Lachambre, Marienthal, Merlebach, Porcelette et Saint-Avold. La cure de Saint-Avold fut unie à l'abbaye en 1140.

En 1790, Saint-Avold devint le chef-lieu d'un canton du district de Sarreguemines qui comprenait la circonscription actuelle sauf les villages de Carling, Folschwiller et Lhopital.

En l'an II de la République, le nom de Saint-Avold fut proscrit et remplacé par celui de Rosselgene, emprunté à la Rosselle, dont les sources sont situées à peu de distance de la ville. Saint-Avold porte les *armes pleines de la maison de Lorraine.*

Saint-Blaise, chapelle, commune de Bertring. — 1633. *Chapelle Saint-Blaise*, pouillé de l'Evéché. — *Klausemberg*, carte de l'état-major.

SAINT-CHARLES, ferme, commune de Gros-Tenquin. Fondée vers 1840 par Mme de Wendel.

SAINT-DONAT, chapelle, commune de Gros-Tenquin (Linstroff), bâtie en 1776.

SAINT-FRANÇOIS, ferme, commune de Gros-Tenquin, fondée vers 1840 par Mme de Wendel.

SAINT-JEAN OU LE ROÏHOF, ferme, commune de Bistroff, fondée vers 1844 par M. Zimmermann.

SAINT-JEAN, tuilerie et ferme, commune de Loupershausen. V. Johanneswiller.

SAINT-JEAN-ROHRBACH, village, canton de Sarralbe. — 1285. *Rorbach in Zellekowe*, Kremer. Ardenn. Gesch. II. Johannes de Claromonte allodium monasterio Wadegotiensi confert. — 1409. *Rorbach*, Kremer. II. 70. Burgfried des Schlosses Puttlingen. — 1574. *Saint-Jean Rhorbach*, pouillé de l'évêché.

Saint-Jean-Rohrbach et le hameau ruiné de Weiler, qui lui était contigu, appartenaient à la maison de Créhange. A la mort du dernier comte de ce nom (1687), ces villages furent vendus aux Rhingraves, comtes de Puttelange. — Saint-Jean-Rohrbach était franc alleu de Lorraine.

SAINT-JOSEPH, ferme, commune de Gros-Tenquin, fondée en 1840 par Mme de Wendel.

SAINT-LANG, ferme ruinée, commune de Hottwiller. — 1751. *La cense de Saint-Lang*. Ord. de Lorr. VIII. 282. Édit de juin.

Détruite au dix-huitième siècle.

SAINT-LOUIS, village, canton de Bitche. — 1756. *Müntzhall*, Notice de Lorraine. Liste des villes. — 1767. *La verrerie royale de Saint-Louis*, Arch. de la verrerie. Arrêt du conseil du 17 février. — *Munsthal*, *verrerie de Saint-Louis*, Carte de l'état-major.

Cristallerie fondée sur la cense de Münzthal, en vertu d'un arrêt du conseil du 17 février 1767. Ancienne annexe de Lemberg, érigée en commune par une loi du 9 juillet 1845.

SAINT-LOUIS, ferme, commune de Bistroff.

SAINT-LOUIS, usines et hameau, commune de Lhôpital. V. Forges de Saint-Louis.

SAINT-LUC, maison isolée, commune de Morhange.

SAINT-SÉBASTIEN, chapelle, commune de Bitche. — 1623. *Saints-Sebastian et Fabian*, compte du domaine de Bitche.

SAINT-SEBASTIEN, chapelle, commune de Holving.
Existait en 1624.

SAINT-SIMON, ferme, commune de Loupershausen.

SAINT-WALFRIED ou SAINT-WELFERT, V. Welferding.

SAINTE-ANNE, chapelle, commune de Forbach, V. Creutzberg.

SAINTE-ANNE, chapelle, commune de Grundwiller. — *Hermitage Sainte-Anne*, carte de Cassini.

SAINTE-ANNE, chapelle, ban de Guiderkirch. — 1755. *Hermitage Sainte-Anne*, Atlas de Bitche, f. 34.

SAINTE-CATHERINE, chapelle, commune de Hombourg. — 1708. *Chapelle Sainte-Catherine*, pouillé de l'évêché. — *Chapelle*, carte de Cassini.

SAINTE-CATHERINE ou CHAPELLE DE GERSPACH, commune de Sarreguemines.
Prieuré fondé dans l'enceinte de la ville en 1392, par le chevalier Nicolas de Gerspach. Démoli en 1765 pour faire place à l'église paroissiale.

SAINTE-CROIX ou WEIHER KAPELLE, commune de Bitche.
Chapelle située près de l'ancien étang de Bitche. Elle existait dès le seizième siècle.

SAINTE-CROIX, moulin, commune de Brulange.

SAINTE-CROIX, chapelle, commune de Forbach. V. Creutzberg.

SAINTE-CROIX, ancienne ferme modèle, commune de Forrach.

SAINTE-CROIX, chapelle, commune de Sarreguemines.
Située hors les murs ; détruite au dix-huitième siècle.

SAINTE-FONTAINE, forge et hameau, commune de Freyming. — 1749. *Heillenbronn*, Arch. de la forge. Arrêt du conseil du 29 novembre. — 1755. *Sept Fontaines*, Notice de Lorraine. V° Saint-Avold. — *Forge de Sainte-Fontaine*, carte de Cassini.

Forge sur la Merle, autorisée par arrêt du conseil des finances du 29 novembre 1749.

Sainte-Marguerite, chapelle, commune de Hellimer. — 1368. *Altare Sanctæ Margarethæ*, ch. abb. Saint-Avold. Pouillé de l'évêché. De censibus frumentorum ad altare spectantium. — 1770. *Chapelle de Sainte-Marguerite*, pouillé ...

Cette chapelle est en ruines. Tout auprès se trouvait une maison de ferme qui a été incendiée, puis abandonnée.

Sainte-Marguerite, source et moulin, commune de Hellimer.

Source considérable d'eau minérale purgative. Elle met en mouvement le moulin de Sainte-Marguerite ou Schenkelmühl.

Sainte-Marie, ferme, commune de Gros-Tenquin.

Fondée vers 1840, par Mme de Wendel.

Sainte-Odile, chapelle, commune de Maxstadt.

Existait au commencement du dix-septième siècle.

Sainte-Stéphanie, houillère et maisons, commune de Stiring-Wendel.

Sainte-Trinité, chapelle, commune de Bistroff. — 1633. *Sainte-Trinité au bois de Bischwald*, pouillé de l'évêché.

Sainte-Trinité, chapelle, commune de Freyming.

Sainte-Trinité, chapelle, commune de Saint-Avold. — *La Trinité*, carte de Cassini.

Sainte-Verène, hermitage et chapelle, commune de Enchenberg. — 1624. *La Chapelle de Saint-Verin*, Compte du domaine de Bitche. — 1755. *Sainte-Verenne*, Atlas de Bitche, f. 128. — *Sainte-Véronique*, carte de l'état-major.

Saltzbronn, hameau et saline, commune de Sarralbe. — 1417. *Solzborn bey Alben*, Ch. abb. de Sturtzelbronn. Als. diplom. MCCLXXII. Sigismundus Rex Roman. possessiones abbat. Sturtzelbronn confirmat. — 1546. *Alben Saltzbronn*. Chart. abb. Sturtz. 86 v° Trans. entre l'abb. et le duc de Lorraine. — 1581. *Saltzbron*, arch. de Sarralbe. Transaction entre le duc de Lorraine et le comte de Nassau-Sarbruck, du 23 août. — 1645. *Saltzbrück*, Merian. Topograph. Palatin. Rheni. carte. — 1645. *Salsbrügen*, Merian. Ober-Rheinisch. Crayss. Carte. — 1751.

Salsbroun, Ord. de Lorr. VIII. 283. Édit de juin. — 1776. *Saltzbroun*, Ord. de Lorr. XIII. 550. Lettres patentes du 26 avril. — *Saltzbrun*, carte de Cassini.

Les salines de Saltzbronn, ou salines d'Albe, existaient déjà au douzième siècle.

Sarralbe, ville, chef-lieu de canton. — 1200. *Alba*, Gesta Episcop. Metens. — 1215. *Alban*, Richer. Chron. Senon. xxxj. — 1223. *Albain*, Huguenin. Chron. messines. 28. — 1505. *Alben*, arch. de Saralbe. Donation par Joannet, Wildgræffin de Dhaun, etc. — 1572. *Sar-Alben*, Hertzog. Edels. Chron. III. 33. — 1594. *Aulbe*, prés. Alix. La Lorraine. — 1609. *Albe*, Rogéville, Dict. hist. I. 140. Ord. du 26 oct. 1609. — 1634. *Saar-Albe*, arch. de Sarreguemines. Requête des bourgeois. — 1698. *Saralbe*, Ord. de Lorr. I. 519. Édit du 31 août. — 1762. *Sare-Albe*, Notice de Lorraine. — *Saravi-Alba*, *Tsar-Alben*, Hadriani Valesii notitia galliarum. 504. — *Sarre-Albe*, carte de Cassini.

Sarralbe était au douzième siècle un fief de l'évêché de Metz, appartenant aux comtes de Dagsbourg. A l'extinction de cette maison (1225), la seigneurie d'Albe retourna aux évêques de Metz, et fut acquise au seizième siècle par les ducs de Lorraine.

La charte de franchise de Sarralbe est de 1368 ; elle émane de Thiederich ou Theodoric Bayer de Boppart, évêque de Metz.

En 1698, Sarralbe devint le chef-lieu d'une prévôté, avec gruerie, relevant du bailliage de Sarreguemines. Cette prévôté fut maintenue par l'édit du mois de juin 1751.

La seigneurie d'Albe comprenait le territoire des communes actuelles de Sarralbe et de Willerwald, et quelques parcelles du ban de Herbitzheim. (Bas-Rhin).

En 1790, Sarralbe fut le chef-lieu d'un des cantons composant le district de Sarreguemines. Ce canton comprenait les communes de Audwiller, Guéblange, Hazembourg, Holving, Kappelkinger, Kirwiller, Sarralbe et Saltzbronn, Steinbach, Schweix, Uberkinger, Wentzwiller et Willerwald.

Les armoiries de Sarralbe sont *d'argent au sautoir ondé d'azur, cantonné de quatre croix de Lorraine de gueules.*

Sarre (la), rivière, prend sa source dans les Vosges, passe par le territoire de Sarralbe, Wittring, Zetting, Sarreinsming, Remelfing, Sarreguemines, Welferding et Grosbliederstroff, entre en

Prusse et va se jeter dans la Moselle. — Quatrième siècle. *Saravus*, Ausonne, Mosella. v. 363. — Sixième siècle. *Sara*, Venantius Fortunatus, VII. 4. — *Sarra*, Gruter Inscrip. 125. — *Sarvus*, *Sahr*, *Tsar*, *Sarra*, Hadriani Valesii notitia galliarum. 504. — 777. *Saroa*, ibid. 89. Litteræ Caroli Magni. — 864. *Sarova*, Hontheim. Hist. Trevir, diplom. I. 153. Carolus M. imp. confert ecclesiæ Trevir. caviam cum foresta. — 964. *Sarowe*, Hontheim, hist. Trevir. dipl. I. 301. Sigefridus Comes dat archiep. Trevirensi Luica, etc. — 1186. *Sare*, Kremer. Ard. Gesch. II. 304. Compositio inter Novum monasterium et Anselmum. — 1623. *Sáre*, Conv. entre le duc H. de Lorraine et le Comte de Nassau-Saarbruck, pour rendre la Sarre navigable. — 1768. *Saare*, Ord. de Lorr. XI. 324. Lettres patentes du 30 avril. — 1776. *Saarre*, Ord. de Lorr. XIII. 544. Lettres patentes du 26 avril. — *Saar*, cartes allemandes.

Sarre (le pays de la), — 870. *Sarachowa*, D. Calmet, pr. sous l'an. Traité de paix. — 964. *Pagus Saronensis*, Hontheim, hist. Trevir. dipl. I. 301. Sigefridus comes dat. Henrico archiep. Trevir. Luica, etc. — 1065. *Pagus Sargowe*, Kremer. Ard. Gesch. II. 287. Henricus IV. Rex. feudum Castri Saræbrücca ad ecclesiam Metensem transfert. — 1080. *Pagus Sareganlbe*, Hontheim. I. 429. Donatio Henrici IV imp. de Wadegotia Sigeberto Comiti facta. — 1080. *Pagus Saregauve*, Croll. Orig. Bip. I. 183. Même charte. — 1080. *Pagus Saregowe*, Kremer. II. 290. Même charte. — 1263. *Sarcouwe*, *Saracouwe*, Hontheim. I. 757. Quod Henricus Electus Trevirensis tenebit bona in Sargowe. — *Sarackowa*, *Saragowa*, Browerus. Annal. Trevir. VIII. 157. — *Pagus Saravensis*, *Sarachouwa*, *Sargow*, Hadriani Valesii notitia Galliarum. 504. — *Sarengalbe*, *Saarengau*, Ludolf. Notes sur la charte de 1080.

Sarreguemines, ville, chef-lieu d'arrondissement. — 706. *Gaimundas*, Ch. abb. Epternacensis. Mabillon, Annal. bened. II. 16. Carta Pippini ducis Austrasiæ. — 706. *Gamundias*, Ch. abb, Epternac. Hontheim, Hist. Trev. dipl. I. 104. Pippinus confirmat Epternacensis monast. foudationem. — 777. *Gamundia*, Ch. abb. Saint-Denis. Felibien, Hist. de Saint-Denis pr. 56. Testamentum Fulradi abbatis. — 1248. *Guemunde*, D. Calmet, pr. sous l'an. Donation à la duchesse Katherine. — 1274. *Gemonde*, Ch. abb.

Wernersweiler. Croll. Orig. Bip. II. 86. Fridericus Lotharing. dux donationem vineæ in Bolcha confirmat. — 1297. *Gemõnde*, Kremer, Ard. Gesch. II. 151. Permutatio inter Fridericum Lotharing. ducem et Eberhardum Comit. Bipont. — 1301. *Guemundia*, Kremer, II. 547. Necrologium Wadegotiense. — 1302. *Gamundia*, Kremer, II. 154. Permutatio inter Fridericum ducem et Eberhardum comitem. — 1380. *Gemindt*, *Gemündt*, Arch. de la ville. Charte du duc Jean du 26 décembre. — 1393. *Guemindia*, Arch. de la ville. Constitution de la chapelle de la Vierge par l'abbé de Wadgasse. — 1577. *Sargemünt*, Arch. de la ville. Compromis entre les communautés de Sarreguemines et Neunkirch. — 1592. *Saargemünde*, Hertzog, Edelsas. Chron. II. 237. — 1612. *Sargemeingt*, Arch. de la ville. Acte d'échange avec l'abbé de Wadgasse. — 1616. *Gueminde*, Arch. de la ville. Lettres patentes du duc Henri. — 1633. *Sarguemünd*, Arch. de la ville. Requête des bourgeois. — 1636. *Sar-gemünd*, Arch. de la ville. Requête du 15 mars. — 1645. *Gemünd an der Sar*, Merian, Ober-Rhein-Crais, 9. — 1661. *Sargueminde*, Arch. de la ville. Requête du 23 mai. — 1670. *Sarguemine*, Arch. de la ville. Requête des bourgeois. — 1698. *Sarguemines*, Ord. de Lorr. I. 31. Edit du 13 juillet. — 1698. *Zargueminde*, Arch. de Bitche. Ord. du duc Léopold du 4 octobre. — 1707. *Zarguemines*, Ord. de Lorr. I. 536. Edit du mois de février. — 1756. *Zareguemine*, Notice de Lorraine. Liste des villes. — 1772. *Sarreguemines*, Ord. de Lorr. XII. 630. Edit du mois de juin.

Sarreguemines est nommé pour la première fois dans des chartes de Pepin, duc d'Austrasie, en faveur de l'abbaye d'Epternach, en 706. C'était une *Villa* qui, à la fin du huitième siècle, appartenait à Fulrad, abbé de Saint-Denis.

Il portait alors le nom de *Gemünd* ou *Guemind*, qui veut dire *embouchure* et qui est tiré de sa situation au confluent de la Sarre et de la Bliese. Dot de Catherine de Limbourg, duchesse de Lorraine, en 1225, il fut vendu peu après aux comtes de Deux-Ponts. Le duc Ferry III le racheta en 1297 et en fit le siége d'une des châtellenies de la Lorraine allemande.

Sa charte de franchise est datée du 26 décembre 1380 et émane du duc Jean de Lorraine; dès lors Gemund fut constitué en commune, et releva directement des ducs.

L'office et châtellenie de Gemund comprenait Blies-Ebersing, Diebling, Folperswiller, Guerschwiller, Gros-Bliederstroff, Neuf-

grange, Neunkirch, Remelfing, Sarreinsming, Veching, Wittring, les villages prussiens de Auersmachern, Hanweiler, Petit-Blittersdorf, Ranspach, Rilchingen; les villages bavarois de Blies-Bolchen et Blies-Mengen et le prieuré de Græffinthal, près de Bolchen.

En 1698, Sarreguemines devint le chef-lieu du grand-baillage d'Allemagne, auparavant à Vaudrevange.

En 1747, Sarreguemines avait une recette des finances et une maîtrise des eaux et forêts ayant pour ressort les anciennes grueries de Bitche, Bouquenom, Fenestrange, Sarralbe et Sarreguemines.

En 1751, il devint le siége d'un baillage ducal, composé des prévôtés de Bitche, Bouquenom, Boulay, Dieuze, Freistroff, Insming, Mertzig et Sargau, Saint-Avold, Sarralbe, Sarreguemines, Schauenbourg, Siersperg et Vaudrevange. Ce bailliage resssortissait au siége présidial de Dieuze.

Sarreguemines fut désigné, en 1790, comme le chef-lieu d'un district formé des cantons de Forbach, Hellimer, Puttelange, Saint-Avold, Sarralbe et Sarreguemines; et, en l'an III, d'un arrondissement composé des cantons de Bitche, Bistroff, Breidenbach, Forbach, Hellimer, Lemberg, Morhange, Puttelange, Rohrbach, Saint-Avold, Sarralbe, Sarreguemines et Volmunster.

Jusqu'au dix-huitième siècle, Sarreguemines a dépendu de la cure de Neunkirch; il n'est devenu chef-lieu de paroisse qu'en 1762.

Il renfermait au prieuré appartenant à l'abbaye de Wadgasse (prémontrés), fondé en 1372 et un couvent de capucins établi en 1721.

Les armes de Sarreguemines sont *d'or à la bande de gueules, chargée de trois alérions d'argent ;* ce sont les armes de Lorraine.

Sarreinsberg, village, canton de Bitche. — 1771. *Montroïal*, Ord. de Lorr. XII. 403. Arrêt du conseil du 18 juin. — 1779. *Mont Royal* ou *Konigsberg*, Durival, La Lorraine. III. 286. — An II. *Saareinberg*, actes de l'état civil. — An X. *Sar Rhinberg*, ibid. — *Mont Royal* ou *Königsberg*, carte de Cassini. — *Sarreinsberg* ou *Mont Royal*, carte de l'état-major.

Village fondé en 1746 sous le nom de Mont-Royal, en allemand Kœnigsberg. Il est situé au sommet d'une colline dont le versant

ouest appartient au bassin de la Sarre, et le versant est au bassin du Rhin (Saar-Rhein-berg). — Les maisons de Sarreinsberg touchent celles de Gœtzenbruck.

Commune en 1802 ; annexé à Gœtzenbruck par décret du 9 avril 1811 ; annexé à Althorn par ordonnance royale du 2 mai 1837. Érigé en chef-lieu de commune avec Althorn pour annexe, par ordonnance royale du 27 juin 1838.

Sarreinsming, village, canton de Sarreguemines. — 1152. *Hesemingen*, ch. abb. de Wadgasse, Hontheim. Hist. Trevir. dipl. I. 564. Eugenius III, pp. confirmat possessiones monasterii Wadegotiensis. — 1249. *Ensmyngen*, ch. abb. Wernerswiller. Croll. Orig. Bip. II. 34. Litteræ Henrici II. comit. Bipont. — 1261. *Ensmingen*, ibid. Croll. II. 75. Litteræ Simonis dicti de Ebirstein. — 1301. *Ensminga*, Kremer. Ard. Gesch. II. 389. Jura advocati de Ensminga. — 1304. *Einsmingen*, Kremer. II. 393. Reversales dom. de Lutzelstein. — 1348. *Einssmingen*, Kremer. II. 467. Der Repper Gerechtigkeig zu Saar-Ensmingen. — 1365. *Asmange sur la Sarre*, Inv. de Lorr. II. 858. Lettres reversales de Folmar, comte de Lutzelstein. — 1594. *Sar-Einsming*, Prés. Alix, La Lorraine. — 1684. *Sarrinsming*, Dénombrement du baron de la Leyen. — 1751. *Saarinsming*, Ord. de Lorr. VIII. 282. Èdit du mois de juin.

Village du bailliage de Sarreguemines.

Il y avait à Sarreinsming un fief mouvant du duché de Lorraine qui relevait de la châtellenie de Sarreguemines.

Sauemühl, moulin, commune de Rahling.

Sauerbach (la), ruisseau qui nait près de Speicheren et se jette dans la Sarre au moulin de la Simbach.

Sauerhof, ferme, commune de Breidenbach.

Schaffbach, moulin, commune de Petite-Rosselle. — 1618. *Schafbach*, partage de la terre de Forbach. — 1756. *La Scierie de Schaffbach*, arch. de Forbach. Vente par le B[on] de Spon.

Ancienne scierie, dépendant du comté de Forbach.

Schafbronn, maison forestière, commune de Haspelscheidt.

Schantz (la ferme de), commune de Blies-Ebersing.

Scheidt, ferme, commune de Guéblange.

Schenckelbach ou Moulin de Sainte-Marguerite, commune de Hellimer.

Schendel (la), moulin et tuilerie, commune d'Erstroff.

Schiffersmühl, moulin, commune d'Erching. — *Scieffersmuhl*, carte de l'état-major.

Schiresthal, hameau, commune de Meisenthal. — 1751. *La Verrerie de Schiresdal*, Ordonnance de Lorraine, VIII. 291. Édit de juin. — *Schirsdahl*, carte de Cassini. — *Siersthal*, carte de l'état-major.

Schlangenberg, maison forestière, commune de Bærenthal.

Schlierbach (la), ruisseau qui se jette dans la Bliese à Bliesbrucken.

Schloss, maisons isolées, commune de Bærenthal.

Schlossberg, maison forestière, commune de Bærenthal (Philippsbourg).

Schlossthal, ferme, commune de Sturtzelbronn.

Schmalenthal, vallon, hameau détruit, commune de Bærenthal. — 1170. *Smalendal*, Als. Diplom. CCCXII. Charta de finibus Lotharing. in Vosago.

Schmalhof, ferme, commune de Holving. — 1751. *La Cense de Schmalhoff*, Ord. de Lorr. VIII. 282. Edit de juin.

Cense qui appartenait au comté de Puttelange et faisait partie du Val de Holving.

Schmeltzenmühl, moulin, commune de Rohrbach.

Schmittwiller, village, canton de Rohrbach. — 1751. *Schmittesweiller*, Ord. de Lorr. VIII. 291. Édit de juin. — 1755. *Schmittweiller*, Atlas de Bitche. f. 101. — *Schmilt-Weiller*, carte de Cassini.

Village bâti auprès d'une cense érigée en fief le 4 octobre 1723 par le duc de Lorraine, Léopold, en faveur du sieur Dithmar.

Réuni à Rahling par décret du 14 août 1811 ; érigé de nouveau en commune par Ordonnance royale du 8 mars 1846.

Schmouckelhof, ferme, commune de Hambach.

SCHNEIDERSHÜTT, maisons, commune de Petite-Rosselle.

SCHŒNECK, hameau, commune de Forbach. — 1751. *Schneken*, Ord. de Lorr. VIII. 282. Édit de juin. — 1756. *Schneck*, Notice de Lorraine. Liste des villes.

Hameau du comté de Forbach ; ressortissait au bailliage seigneurial et pour les appels au bailliage de Sarreguemines.

Commune en 1801 ; réuni à Forbach par décret du 28 décembre 1811.

SCHŒNHOF (le), ferme, commune de Rimling. — 1756. *Moranville*, Notice de Lorraine. Liste des villes. — 1771. *La Cense de Moranville*, Ord. de Lorr. XII. 421. Arrêt du conseil du 18 juin. — *Moranviller*, carte de Cassini. — *Schœnhof*, carte de l'état-major.

Cense érigée en fief en 1727.

SCHORBACH, village, canton de Bitche. — 1210. *Schorpach*, ch. abb. Sturtzelbronn. Pouillé de l'évêché. — 1302. *Schorpache*, ch. abb. Sturtzelbronn. Pouillé. Concessio juris patronatus in pago de Schorpache. — 1345. *Xorpach*, ch. abb. Sturtzelbronn. Pouillé. Confirmatio juris patronatus. — 1771. *Schorbach*, Ord. de Lorr. XII. 421. Arrêt du conseil du 18 juin.

Village du comté et du bailliage de Bitche, jadis chef-lieu d'une mairie composée de Kaltenhausen, Rohr ou le Rozeau (ces deux villages ont formé la ville de Bitche), Hanwiller, Lengelsheim, Reyerswiller et Schorbach.

Le clocher de l'église porte la date de 1143.

La paroisse de Schorbach comprenait Bitche, Eguelshard, Freudenberg, Gentersberg, Hanviller, Haspelscheid, Lengelsheim, la Main du Prince, Mouterhausen, Reyerswiller et Waldeck. Elle a été transférée à Bitche au dix-huitième siècle. Cette église appartenait à l'abbaye de Sturtzelbronn.

SCHOTTENHOF, ferme, commune de Sarralbe. — 1751. *La cense de Cottenhoff*, Ord. de Lorr. VIII. 282. Edit de juin. — 1756. *Chattontroft*, *Scotenhost*, Notice de Lorraine. Liste des villes.

SCHWANGERBACH, hameau, commune de Reyerswiller.

SCHWARTZENBERG, maison forestière, commune de Bærenthal.

SCHWARTZENBERG, maison forestière, commune de Haspelscheid.

Schweinbronn, maison forestière, commune de Breidenbach.

Schweinermühl, moulin, commune de Loutzwiller. — *Lutzenmühl*, carte de l'État-Major.

Schweitzerberg, maisons, commune de Goetzenbruck.

Schweitzerhof, ferme, commune de Bærenthal.

Schweitzerlændel, maisons, commune de Bitche.

Schweitzerlændel, maisons, commune d'Eguelshardt.

Schweix, hameau, commune de Guéblange. — 1598. *Schwects*, Bibliothèque de Metz. Rôle pour la contribution impériale. — — 1682. *Schweix*, arch. de la préfecture. Dénombrement du 16 mars. — 1718. *Zuwaige*, arch. de Guéblange. Chron. de Pierre Monsieux.

Village du Val de Guéblange. Il appartenait à l'Evêché, ressortissait au bailliage seigneurial de Vic et relevait de la châtellenie d'Albestroff.

Commune en 1801 ; réuni à Guéblange par décret du 1er avril 1811.

Schweyen, V. Blies-Schweyen.

Schweyen, hameau, commune de Loutzwiller. — 1751. *Schwyen*, Ord. de Lorr. VIII. 291. Edit de juin. — 1755. *Schweigen*, Atlas de Bitche, f. 24. — 1756. *Schuveijen*, *Schuvezing*, Notice de Lorraine. Liste des villes. — 1771. *Schweyen*, *Schueyen*, Ord. de Lorr. XII, 422-427. Arrêt du conseil du 18 juin. — *Schweygen*, carte de Cassini.

Village du comté et du bailliage de Bitche.

Schwingermühl, moulin, commune de Hanwiller. — *Schweinmühl*, carte de l'état-major.

Schwolb (le ou la), rivière, prend sa source au versant ouest du Hohefürst, commune de Lemberg, passe par les territoires de Lambach, Siersthal, Hottwiller, Volmunster, Loutzwiller et se réunit à la Horn, à Neuhornbach (Bavière). — 796. *Sualba*, ch. abb. de Hornbach. Bened. Hist. de Metz. pr. III. 59. Le comte Wido donne la terre de Mymbach à l'abbaye de Hornbach. — *La Schwalbe*, Durival. La Lorraine. I. 277. — *Schwolb*, *Schwalbach*, carte de l'état-major. — *Die Schwalb*, cartes allemandes.

SCIERIE (la), ferme, commune de Mouterhausen. — *Bleihammer*, carte de l'état-major.

SCIERIE (la), ferme et usine commune de Sturtzelbronn.

SCIERIE (LA VIEILLE), ferme, commune de Mouterhausen.

SEILLE (LA PETITE), rivière, prend sa source entre Morhange et Racrange, forme l'Etang-Neuf, passe dans le département de la Meurthe et se jette dans la grande Seille au village de Salone. — *Sala*, *Salia*, Notice de Lorraine.

SEILLE (LE PAYS DE LA). — 661. *Pagus Salinensis*, ch. abb· de Senones. D. Calmet, pr. sous l'an. Charte de la fondation de Senones par le roi Childeric II. — 782. *Pagus Salninse*, ch. abb. Saint-Denis. D. Calmet, pr. sous l'an. Echange entre Fulrad, abbé de Saint-Denis et Euphémie, abbesse de Saint-Pierre de Metz. — 856. *Comitatus Salnensis*, ch. abb. de Saint-Arnould. Meurisse. Hist. des Evêques de Metz. 271. Donation de Rémilly, par l'empereur Lothaire. — 870. *Selme*, D. Calmet, pr. sous l'an. Traité de paix et de partage. — 896. *Pagus Saliensis*, ch. abb. Saint-Denis. D. Calmet, pr. Zuentebold restitue Salone à l'abbaye. — 896. *Pagus Salisiensis*, Mirœus. Diplom. belg. II. 14. Même charte. — 933. *Pagus Salininse*, ch. abb. de Gorze. D. Calmet, pr. Privilège d'Adalbéron pour l'abbaye. — 958. *Comitatus Salninse*, ch. abb. Saint-Arnould. Bened. pr. III. 72. Donation de Morville par le comte Regimbold. — 991. *Pagus Salnensis*, ch. abb. Longeville. D. Calmet, pr. Le comte Odaker donne des biens à l'abbaye. — 1023. *Pagus Sallingowe*, ch. abb. Saint-Maximin de Trèves. Hontheim. Hist. Trevir. dipl. I. 358. Henricus. II. Imp. 6650 mansos in benef. accipit. — 1111. *Pagus Salninsis*, ch. abb. de Senones. D. Calmet, pr. Charte de l'empereur Henri IV. — 1762. *Saulnoy*, Notice de Lorraine. — *Salinensis ager*, ibid. Liste des villes. — *Saunois*, D. Calmet, carte.

SEINGBOUSSE, village, canton de Saint-Avold. — 1595. *Seingbuss*, arch. de Saint-Avold. Charte du duc Charles du 11 septembre. — 1688. *Sinbous*, *Singbous*, Mém. acad. de Metz. 1853. 364. Dénombrement de Créhange. — 1751. *Seinbouze*, Ord. de Lorr. VIII. 282. Edit de juin. — 1756. *Seinbousse*, Notice de Lorr. Liste des villes. — *Singbousse*, carte de Cassini. — *Saint-Bous*, carte de D. Calmet. Evêché de Metz.

Village de Lorraine, ressortissait au bailliage de Sarreguemines.

SELVEN, hameau, commune d'Ormerswiller.

SIERSTHAL, village, cantonde Rohrbach. — 1356. *Sigerstahl*, Chart. abb. Sturzelbronn, 261 v°. Quittance authent. du 8 décembre. — 1751. *Sirstal*, Ord. de Lorr. VIII. 291. Edit de juin. — 1763. *Sirsthal*, Thibaut. Matières bénéf. 395. — 1771. *Siersthal*, Ord. de Lorr. XII. 422. Arrêt du conseil du 18 juin. — 1762. *Sigestal*, *Sierstal*, *Sirstal*, Notice de Lorraine. Liste des villes.

L'ancienne paroisse de Siersthal comprenait Enchenberg, la Frohmuhl, Glasemberg, Holbach, Hottwiller, Lambach et Lemberg.

SILBERSMÜHL, moulin, commune d'Alsting.

SIMBACH (la), moulin, commune de Gros-Bliederstroff.

SINGLING, hameau et ferme, commune de Gros-Rederching. — 1726. *Zingling*, arch. d'Achen. Arpentage du 13 août. — 1751. *Singlin*, Ord. de Lorr. VIII. 291. Edit de juin. — 1755. *Singlingen, cense*. Atlas de Bitche, f. 66. — 1771. *Singling*, Ord. de Lorr. XII. 427. Arrêt du conseil du 18 juin. — *Singlingen*, carte de Cassini. — *St-Glin*, D. Calmet. Carte de l'évêché de Metz.

Singling paraît avoir été détruit pendant les guerres du seizième et du dix-septième siècles et abandonné. Il s'est repeuplé vers 1720. Une cense-fief y a été érigée le 12 janvier 1730 en faveur du sieur Maurice.

Commune en 1802; réuni à Gros-Rederching par décret du 1er avril 1811.

SOUCHT, village, canton de Rohrbach. — 1751. *La Verrerie de Souchtz*, Ord. de Lorr. VIII. 291. Edit de juin. — 1755. *Village de la Soucht*, Atlas de Bitche, f. 159. — 1756. *La Souche*, Notice de Lorraine. Liste des villes. — 1779. *La Souchtt, village*. Durival, La Lorraine. III. 291. — *Souctz*, D. Calmet. Carte de l'Evêché de Metz. — *Sucht*, cartes allemandes.

Verrerie fondée au seixième siècle.

L'ancienne paroisse de Soucht, comprenait Goetzenbruck, Meisenthal, Saint-Louis, Sarreinsberg et Schiresthal.

SOUCHTMÜHL, moulin, commune de Soucht.

SPECKBRONN, hameau, commune de Soucht. — 1771. *La Scierie de Specbronn*, Ord. de Lorr. XII. 407. Arrêt du conseil du 18 juin.

SPEICHEREN, village, canton de Forbach. — 1376. *Spicher*, Kremer. Ard. Gesch. II. 537. Reversales feudales Arnoldi de Pittingen. — 1577. *Speicher*, Transaction entre le seigneur de Forbach et ses vassaux. — 1648. *Speichern*, arch. de Wendel. Partage de la terre de Forbach. — *Spikeren*, carte de Cassini. — *Spicheren*, carte de l'état-major.

Village du comté de Forbach, ressortissait au bailliage seigneurial et pour les appels au bailliage de Sarreguemines.

SPIEGELBACH, ruisseau, formé du ruisseau de Soucht et du ruisseau de Saint-Louis ou Saegmühlerbach; entre dans le Bas-Rhin et se jette dans l'Eichel.

SPILLERMÜHL, moulin, commune de Lhopital.

STATION (la), maisons, commune de Cocheren.

STATION DE LA CÔTE (la), maison, commune de Morhange.

STAHL-HAMMER, V. Taillerie.

STEINBACH, hameau, commune de Guéblange. — 1682. *Steinbach*, arch. de la préfecture. Dénombrement du 16 mars.

Village du Val de Guéblange. Il appartenait à l'Evêché, ressortissait au bailliage seigneurial de Vic et relevait de la châtellenie d'Albestroff.

Commune en 1802; réuni à Wentzwiller par décret du 19 avril 1811; réuni avec Wentzwiller à Guéblange par décret du 8 octobre 1813.

STEINBACH, hameau et moulins, commune de Sarreguemines. — 1393. *Steinbach*, arch. de Sarreguemines. Donation à la chapelle Sainte-Catherine par le chevalier Nicolas de Gerspach.

STEINHART (le), partie des cantons de Forbach et de Sarreguemines, caractérisée par les affleurements du muschelkalk, et comprise entre le grès bigarré et les marnes irrisées.

Ses limites sont tracées par les villages de Théding, Folckling, Œting, Behren, Etzling, Speicheren, Alsting, Zinzing, Lixing, Rouhling, Noussewiller, Ippling (en partie), Hündling, Metzing, Diebling et Tenteling.

Le centre du Steinhart est occupé par Gaubiving, Kerbach, Bousbach et Cadenbronn.

STIRING (LE VIEUX), hameau, commune de Stiring-Wendel. — *La cense de Styringen*, partage de la terre de Forbach. — 1751. *Stiringenditzchweiller* [1], Ord. de Lorr. VIII. 282. Edit de juin.

Hameau du comté de Forbach.

Annexe de Schœneck en 1801; réuni avec cette commune à Forbach, par décret du 28 décembre 1811. Séparé de Forbach et réuni à Stiring-Wendel par la loi du 3 juin 1857.

STIRING-WENDEL, bourg et usines, canton de Forbach. Les hauts fourneaux et les forges de Stiring ont été établis en 1846, et le village a été bâti en 1853, par M. de Wendel de Hayange.

Réuni à Stiring et à Verrerie-Sophie, et érigé en commune par la loi du 3 juin 1857, sous le nom de Stiring-Wendel.

STOCKBRONN, hameau, commune de Bitche. — 1757. *Stockbrunen, moulin*. Durival, La Lorraine. III. 395. Arrêt du conseil de 5 mars.

STOCKHOFFERMÜHL, moulin, commune de Soucht.

STOLZENBORN, ferme, commune de Petite-Rosselle. — 1779. *La Cense de Stolzenborn*, Durival, La Lorraine. II. 252. — 1779. *Stotzenborn, cense*. Ibid III. 395.

Absorbée par le hameau de Vieille-Verrerie.

STRICHBACH (le), ruisseau, naît sur le territoire de Ebring, passe à Diebling, Metzing, Hundling et Ippling; se réunit aux ruisseaux qui viennent de Loupershausen et de Woustwiller; prend le nom de *Hermesgraben*, et se jette dans la Sarre à Welferding.

On lui donne aussi le nom de *Ruisseau d'Ippling*.

STURZELBRONN, village, canton de Bitche. — 1179. *Cœnobium Vallis sanctæ Mariæ*, Ch. abb. de Neuwiller. Als. diplom. CCCXXVII. Friderici I. Imp. charta privilegiorum Sturtzelbron-

[1] Faute d'impression évidente, qui a réuni en un seul mot les noms des censes de Stiring et de Ditschwiller,

La même erreur a été reproduite par Durival, la Lorraine, III, 394.

nensi cœnobio data. — 1196. *Sturtzelebornen,* Ch. de l'abbaye, D. Calmet, pr. sous l'an. Frideric, sire de Bitche, confirme la fondation de l'abbaye. — 1272. *Monasterium Vallis beatæ Mariæ Virginis,* Schœpflin, Als. illus. II. 218. A Semanno et Friderico de Wasichenstein vivarii donatio facta. — 1274. *Sturzelenboren.* Ch. abb. Wernerswiller. Croll. Orig. Bip. I. 32. — 1295. *Stuscelbronn,* Ibid. — 1302. *Sturzelburn,* Kremer, Ard. Gesch. II. 154. Permutatio inter Fridericum. Lotharing. ducem et Eberhardum comitem Geminipontis. — 1314. *Monasterium beatæ Mariæ in Sturcelburne,* Ch. de l'abb. Pouillé de l'évêché. Incorporatio juris patronatus ecclesiæ de Schorpach. — 1326. *Stulceborne,* Ioh. de Bayon. Chron. Mediani Monasterii, ch. CXVI. — 1345. *Conventus Vallis sanctæ Mariæ in Sturzcelburne,* Ch. de l'abb. Pouillé de l'évêché. Confirmatio juris patronatus ecclesiæ de Schorpach. — 1417. *Sturzelburn,* Als. diplom. MCCLXXII. Sigismundis Rex Rom. jura abbatiæ confirmat. — 1467. *Sturzelburne,* Ch. abb. sainte Walburg. Als. diplom. MCCCLXXVII. Abbas monast. sanctæ Walpurgis jus mortuarium Henrico Eckbrechto de Durckheim vendit. — 1539. *Conventus vallis sancte Marie in Sturzelbronn,* Trésor des Chartes de Nancy. Sceau d'une charte de l'abbaye. — 1576. *Zturzelbrun,* pierre tombale de l'abbé Anastasius Dhur, à Wissembourg. — 1606. *Sturzelborn,* Als. dipl. MCCCCXCV. Transactio inter Lothar. ducem et comitem Hanoviæ, ratione comitatus Bitensis. — 1711. *Stilzbrone,* Arrêts choisis de la cour souveraine de Nancy. II. 57. Arrêt du 18 juin. — 1751. *Stulzelbronn,* Ord. de Lorr. VIII. 290. Édit de juin. — 1763. *Stultzbronn,* Thibaut, Mat. bénéf. 375. — 1769. *Stilsbronn,* Buchoz, Vallerius Lotharingiæ. 277. — 1779. *Stirzelbronn,* Durival, La Lorraine. II. 247. — *Stilzbrun,* D. Calmet, Carte de l'évêché de Metz.

Antique abbaye de l'ordre de Citeaux, fondée en 1135, sous l'inspiration de saint Bernard, par le duc Simon Ier de Lorraine, au plus profond des forêts du pays de Bitche. Lieu de sépulture des premiers ducs de Lorraine, enrichie par leurs bienfaits et les dons pieux des petits princes des environs, elle acquit bientôt une grande célébrité. Son opulence et son isolement en firent l'objet de toutes les convoitises. Souvent pillée, dévastée, détruite, abandonnée, elle fut enfin rebâtie, au commencement du dix-huitième siècle, par les abbés Fournier et de Mahuet. Elle était riche et florissante à l'époque de la Révolution.

L'abbaye avait pour voués les ducs de Lorraine ; à partir du quatorzième siècle, elle fut sous la protection des comtes de Deux-Ponts, sires de Bitche.

Elle possédait les cures de Liederscheidt, Schorbach (Bitche) et Walschbronn, dont la circonscription embrassait vingt-six villages et plusieurs censes ou hameaux, la cure de Wœrth et des biens considérables en Alsace.

Le hameau de Sturtzelbronn appartenait à l'abbaye et n'était habité que par ses domestiques ou ses vassaux.

STURTZELTHAL, maison forestière, commune de Sturzelbronn.

SUISSE (HAUTE ET BASSE), village, canton de Gros-Tenquin. — 1680. *Suisse*. Arch. de la préfecture. Dénomb. du 25 décembre. — 1718. *Xousse*, *Xuisse*, Ord. de Lorr. II. 174. Traité de Paris du 21 janvier. — *Cousse*, *Couxe*, Notice de Lorraine. Liste des villes.

Basse-Suisse était un village de l'Evêché qui ressortissait au bailliage seigneurial de Vic. Avec Brulange et Thicourt, il formait une seigneurie appelée le Ban de la Rotte.

Haute-Suisse était Lorraine, appartenait au comté de Morhange, ressortissait au bailliage seigneurial et, pour les appels, au siége présidial de Dieuze.

Ces villages formaient deux communes avant 1801 ; à cette époque, Basse-Suisse devint annexe de Haute-Suisse ; réunis à Brulange par décret du 14 janvier 1814, ils furent séparés et érigés en commune, avec Basse-Suisse pour chef-lieu, par ord. royale du 23 octobre 1843.

SUZETTE ou SUZELSHOF, ferme, commune de Schorbach.

T.

TAILLERIE (la), usine, commune de Mouterhausen. — *Stahlhammer*, Carte de l'état-major.

TANNENBERG ou TUILERIE SCHMIT, commune de Willerwald.

TATENWALD, ferme, commune de Bistroff, fondée en 1844 par M. Reder.

TEMPLE DES MENNONITES, église anabaptiste isolée, commune de Morhange.

TENCHENHOF, ferme, commune de Sarralbe. — 1779. *Teckenhoff*, Durival, La Lorraine. III. 397. — *Linkenhoff*, Carte de Cassini. — *Temgerhoff*, Carte de l'état-major.

Elle dépendait du Grand Haras de Sarralbe.

TENSCH, ferme et moulin, commune de Gros-Tenquin. — 1756. *Tinchein*, Notice de Lorraine. Liste des villes.— 1756. *Tinghem*, Notice de Lorr. V. Hingsange.

Cette ferme dépendait de la châtellenie de Hinguesange.

TENTELING, village, canton de Forbach. — 1594. *Tentlingen*, Prés. Alix, La Lorraine.

Village du comté de Forbach; ressortissait au baillage seigneurial et pour la justice au bailliage de Sarreguemines.

THALHÆUSLEIN, maisons, commune de Bærenthal.

THÉDING, village, canton de Forbach. — 1252. *Tatinga*, Kremer, Ard. Gesch. II. 333. Arbitrium inter ecclesiam s. Arnualis et homines de Tetinga. — 1252. *Tetinga*, Kremer, II. 334. Acta in causa ecclesiæ s. Arnualis. — 1275. *Theitinga*, Kremer, II. 357. Abrenunciatio bonorum venditorum. — 1292. *Teitinga*, Kremer, II, 377. Reversales Walrami comit. geminip. — 1304. *Thetinga*, Kremer, II. 156. Walrami Comit. geminipont. professio. — 1324. *Thetingen*, Kremer. II. 435. Constitutio feudi castrensis. — 1365. *Tœdingen*, Kremer. II. 509. Kundschaft zwischen Grafen Johann zu Saarbrucken etc. — 1751. *Theding*, Ord. de Lorr. VIII. 290. Edit de juin.

Village de la vouerie de Saint-Avold; ressortissait au bailliage de Sarreguemines.

THIERGARTEN, terres et bois, commune de Puttelange. — 1409. *Diergarten*. Kremer, Ard. Gesch. II. 70. Burgfried des Schlosses Puttlingen. — *Dhiergarten*, Carte de Cassini. — *Bois Thirgarten*, Carte de l'état-major.

Ancien parc des comtes de Puttelange, avec un étang d'une superficie de 11 hectares aujourd'hui desséché, et un moulin.

Trenenmühl, moulin détruit, commune d'Altwiller. Démoli vers 1830.

Trombornermühl, moulin, commune d'Altsting.

Trosselerie, hameau, commune de Saint-Jean-Rohnbach. — *Trosselerie-Aviller*, Viville, Dict. de la Moselle.

Trualbe (la), ruisseau qui prend sa source à Trulben (Bavière), passe à Walschbronn, à Waldhausen, s'y réunit au Bitscherbach ou Horn, entre en Bavière et va se confondre avec le Schwolb pour former la Horn, qui se jette dans la Bliese. — 796. *Trualba*, Ch. abb. de Hornbach. Bened. hist. de Metz, pr. 19. Le comte Wido donne la terre de Mymbach à l'abbaye. — 1196. *Trualbe*, Ch. abb. de Sturtzelbronn. D. Calmet, pr. sous l'an. Frideric, sire de Bitche, confirme la fondation de l'abbaye. — 1258. *Drualba*, Ch. abb. de Hornbach. Croll. Orig. Bip. II. 113. Henrici comit. Bipont. privilegium etc. — 1295. *Troalbe*, *Drualbe*, Ch. abb. de Sturtzelbronn. D. Calmet pr. Le duc Frideric III confirme les biens de l'abbaye. — *Trualb*, cartes allemandes.

Trusch ou **Trousch**, hameau détruit entre Dorst et Rolbing. — 1755. *Trousch* (*ban de*), Atlas de Bitche, f. 25, 26, 27, 41. N'existait plus au seizième siècle.

Tuilerie (grande) ou **Tuilerie du Hellewald**, commune de Morhange.

Tuilerie (petite) ou **Tuilerie Nouvelle**, commune de Morhange.

Tuilerie d'Altviller ou **Tuilerie Deutscher**, commune d'Altwiller.

Tuilerie de Bening, commune de Harprich.

Tuilerie de Bettwiller, commune de Bettwiller.

Tuilerie de Dorst, commune de Walschbronn.

Tuilerie de Hambach, commune de Hambach.

Tuilerie de Hellimer, commune de Hellimer.

Tuilerie de Host (haute et basse), commune de Host.

Tuilerie de Hottwiller, commune de Hottwiller. — *Briq^e^*., carte de l'état-major.

Tuilerie de Johanneswiller, commune de Loupershausen.

TUILERIE DE LEMBERG, commune de Lemberg.

TUILERIE DE LEYWILLER, commune de Leywiller.

TUILERIE DE MONTBRONN, commune de Montbronn.

TUILERIE DE NEUFGRANGE, commune de Neufgrange.

TUILERIE DE PETIT-REDERCHING, commune de Petit-Rederching.

TUILERIE DE PUTTELANGE, commune de Puttelange.

TUILERIE DE REMSING, commune de Folckling.

TUILERIE DE SAINT-AVOLD, commune de Saint-Avold.

TUILERIE DE SAINT-JEAN-ROHRBACH, commune de Saint-Jean-Rohrbach.

TUILERIE DE SARREGUEMINES, commune de Sarreguemines.

TUILERIE DE SCHŒNECK, canton de Forbach.

TUILERIE DE SCHORBACH, commune de Schorbach.

TUILERIE D'URBACH, commune d'Epping.

TUILERIE DE VALLERANGE, commune de Vallerange.

TUILERIE DE WALSCHBRONN, commune de Walschbronn. — *Briq*[e]., Carte de l'état-major.

TUILERIE DE WILLER, commune de Willer.

TUILERIE DE WILLERWALD, commune de Willerwald. — *Die Willerwalder Ziegelhoff*, carte de l'état-major.

TUILERIE DE WITTRING, commune de Wittring.

TUILERIE DE ZETTING, commune de Zetting.

TUILERIE DEUTSCHER, commune d'Altwiller.

TUILERIE LANG, commune de Hottwiller.

TUILERIE NEUVE, commune d'Erstroff.

TUILERIE SCHENEL, commune d'Erstroff.

TUILERIE SCHMITT, ou du DAMBERG, commune de Sarralbe.

TUILERIE SPINGA, commune de Sarralbe.

U.

Uber-Kinger, village, commune de Kappelkinger (V. Kinger). — *Haut-Kinger*, carte de Cassini.

Village de l'évêché ; ressortissait au bailliage seigneurial de Vic, et dépendait de la châtellenie d'Albestroff.

Unter, maison forestière et scierie, commune de Bærenthal.

Untersmühl, moulin, commune de Bining.

Urbach, village, commune d'Epping. — 973. *Vrrebach*, ch. abb. de Hornbach. Croll. Orig. Bip. 1. 63. Otto M. Imp. cœnobio Hornbacensi macellum donat. — 1297. *Urbach*, Croll. Ibid. 1. 144. H. de Reipoltzkirch curiam suam Walramo comiti Geminipontis vendit. — 1755. *Uhrbach*, Atlas de Bitche. f. 54. — 1756. *Ourbach*, Notice de Lorraiue. Liste des villes.

Village acquis au comté de Bitche en 1297. Il dépendait de la prévôté de Rimling.

V.

Vahl Ebersing, village, canton de Gros-Tenquin. — 1365. *Obersingen*, Kremer. Ard. Gesch. II. 508. Kundschaft zwischen Graf Johann zu Saarbrucken. etc. — 1688. *Ebersing*, Mém. de l'Acad. Metz. 1853. 369. Dénomb. de Créhange. — 1751. *Ebersin*, Ord. de de Lorr. VIII. 290. Edit de juin. — 1756. *Obersing*, Notice de Lorr. Liste des villes. — *Evresing*, carte de Cassini. — *Val Ebersing*, carte de l'état-major.

Lorraine ; ressortissait au bailliage de Boulay. L'ancienne paroisse d'Ebersing comprenait Biding, Fremestroff, Freybouse et Laning.

VAHLENBERG, hameau, commune de Dourd'hal.

VAL ou LE VAL, église et presbytère, commune de Laning. — 1275. *Vahl*, pouillé de l'évêché. — *Val, église seule*. Carte de Cassini.
C'était l'église de l'ancienne paroisse de Vahl-Ebersing.

VALLACHEY, ferme, commune de Laning.

VALLERANGE, village, canton de Gros-Tenquin. — 1594. *Walleringen*, prés. Alix, La Lorraine.
Il existait en 1118. Vallerange relevait de la seigneurie de Thicourt, appartenant à la maison de Croy d'Havré, souveraine de la baronnie libre de Fenestrange.

VALLERANGE (l'ÉTANG DE), commune de Vallerange.
Il a cinquante-deux hectares de superficie.

VALLETTE ou mieux VALETTE, hameau, commune de Host. — 1751. *La Valette*, Ord. de Lorr. VIII. 282. Edit de juin.
Hameau fondé en 1614 par Mme Louise de la Valette, abbesse de Sainte-Glossinde de Metz. Commune en 1801 ; réuni à Cappel par décret du 14 août 1811 ; réuni à Host (Haut et Bas) par décret du 23 janvier 1813.

VALMONT, village, canton de Saint-Avold. — 1365. *Walmen*, Kremer. Ard. Gesch. II. 509. Kundschaft zwischen Graf Johann zu Saarbrucken. etc. — 1483. *Vallemont*, Notice de Lorraine. V° Vintrange. Reprises de Jean de Vintrange. — 1688. *Walmon*, Mém. Acad. de Metz. 1853. 369. Dénomb. de Créhange. — 1751. *Valmont*, Ord. de Lorr. VIII. 290. Edit de juin.
Village de la vouerie de Saint-Avold ; ressortissait au bailliage de Boulay.

VENHECK, ferme, commune de Saint-Avold. — 1680. *La Métairie de Weneck*, Arch. de la préfecture. Dénomb. du 16 déc. — 1779. *La Cense de Veneck*, Durival, La Lorraine. II. 275.

VERICH-MÜHL, moulin, commune de Loupershausen.

VERRERIE COUTURIER (la), commune de Forbach.

VERRERIE SOPHIE, hameau, commune de Styring-Wendel. — 1751. *La Verrerie de Sophie*, Ord. de Lorr. VIII. 282. Edit de juin.
Hameau du comté de Forbach.
Commune en 1801. Réuni à Forbach par décret du 28 décembre 1811 ; annexé à Stiring-Wendel par une loi du 3 juin 1857.

VESCHBACH, moulin, commune de Kerbach.

VIEILLE FONDERIE, hameau, commune de Mouterhausen. — *Alt-Schmelz*, carte de l'état-major.

VIEILLE VERRERIE, hameau, commune de Petite-Rosselle. — 1709. *La Verrerie*, procès-verbal de reconnaissance de la terre de Forbach. — 1769. *Verrerie-la-Vieille*, Extrait des registres du conseil d'état du 25 juillet. — *Alt Glasshütt*, cartes allemandes.

Hameau du comté de Forbach.

VIEILLE ZINZEL, ou ALT ZINZEL, scierie, commune de Sturtzelbronn.

VILLA-FRANCA, ferme, commune de Grundwiller.

VILLER, village, canton de Gros-Tenquin. — 1594. *Veiller*, prés. Alix. La Lorraine.

Village du comté de Morhange; ressortissait au bailliage seigneurial, et pour les appels au siége présidial de Dieuze.

VINTRANGE, hameau, commune de Berig. — 1433. *Vintringen, cense fief.* Pouillé de l'évêché.

Vintrange existait dès 1118; c'était un fief de nom et d'armes. Plus tard, il fut annexé à la terre de Thicourt qui appartenait à la maison de Croy d'Havré, souveraine en partie de la baronnie libre de Fenestrange. Il ressortissait pour la justice au bailliage de Dieuze.

L'ancienne paroissse de Vintrange comprenait Berig et Vallerange. Au douzième siècle, la cure de Vintrange appartenait à l'abbaye de Neuwiller, en Alsace; en 1475, elle passa à la collégiale de Fenestrânge.

VIRMING (LE PETIT), hameau ruiné, commune de Gros-Tenquin.

Ce hameau, situé dans le voisinage de Hinguesange et tout près de Virming (Meurthe), parait avoir été détruit vers le dix-septième siècle.

VOGELSMÜHL, moulin, commune d'Epping.

Ancien nom du moulin *Fundmühl.*

VOIE ROMAINE, traversait de l'Ouest à l'Est le canton de Gros-Tenquin. Partant d'Arriance, elle coupe la partie sud de l'étang du Bischwald, se dirige par Gros-Tenquin vers le canton de Sarralbe où elle se perd sur les hauteurs de la rive gauche de l'Albe. Elle

parait se raccorder avec les voies du pays de Bitche désignées sous les noms de Ritterstrasse et Kœnigsstrasse. (V. ces mots).

VOIE ROMAINE, traversait de l'ouest à l'est la forêt de Zang, au nord de Saint-Avold, se dirigeait de Bouchepora vers Freyming, et touchait au Hiéraple. Encore visible dans les environs de Saint-Avold, elle laisse soupçonner deux prolongements : le premier par Forbach sur Sarrebruck, le second par Cadenbronn sur Sarreguemines et le pays de Bitche.

VOLMUNSTER, village, chef-lieu de canton. — 1150. *Vilmunster*, Kremer. Ard. Gesch. II. 293. Litteræ Matthæi Lotharing. ducis ad comitem de Saarwerden. — 1755. *Wolmunster*, Atlas de Bitche, f. 38. — 1756. *Walmunster*, Notice de Lorraine. Liste des Villes. — 1771. *Volmunster*, Ord. de Lorr. XII. 422. Arrêt du conseil du 18 juin. — *Wolmunster*, carte de l'état-major.

Village du comté et du bailliage de Bitche ; il dépendait de la prévôté de Rimling.

L'ancienne paroisse de Volmunster comprenait Volmunster, Dollenbach, Epping, Eschwiller, Noussewiller, Ormerswiller, Urbach et Weiskirch.

W.

WALCKMÜHL, moulin, commune d'Achen.

WALDECK, ruines d'un château féodal, commune d'Eguelshart. — 1337. *Waltecke*, Kœnigshoffen Elsass. Chron. IV. 259. — 1337. *Waldecken*, Hertzog, Edels. Chron. III. 50; IV. 95. — *Waleck*, Schœpflin, Als. ill. II. 274.

WALDECK, hameau, commune d'Eguelshart. — 1751. *Wallecken*, Ord. de Lorr. VIII. 290. Edit de juin. — 1756. *Walleck*, *Valdeck*, Notice de Lorraine. Liste des Villes. — 1771. *Waldeck*, Ord. de Lorr. XII. 402. Arrêt du conseil du 18 juin. — 1779. *Walleck*, Durival, La Lorraine, III. 449.

Waldhausen, village, canton de Volmunster. — 1250. *Walthusse*, Chart. abb. Sturtzelbronn. 261. Don. par Rainald, comte de Castre, Sire de Bitche. — 1550. *Walshausen*, Arch. de Deux-Ponts. Tillemann Stella. Beschreib. des Ober-Amts Zweibr. 109. — 1751. *Walthausen*, Ord. de Lorr. VIII. 291. Edit de juin. — *Walthausen*, carte de Cassini.

Village du comté et du bailliage de Bitche; il dépendait de la mairie de Walchsbronn.

Walchsbronn, village, canton de Volmunster. — 1170. *Walsburn*, Als. Diplom. CCCXII. Charta de finibus Lotharing. in Vosago. — 1204. *Walsborn*, Chart. de Sturtz. 312. L'Év. de Metz Bertram incorpore l'église à l'abbaye de Sturtzelbronn. — 1318. *Walleburne*, Kremer, Ard. Gesch. II. 415. Testamentum Henrici de Thedinga. — 1611. *Valsebron*, Rogéville, Dict. Edit du 22 mars. — 1624. *Walspron*, Compte du domaine de Bitche. — 1751. *Walchbronn*, Ord. de Lorr. VIII. 291. Edit de juin. — 1756. *Walsbrun*, Notice de Lorraine. Liste des villes. — 1762. *Walsbroun*, Notice de Lorraine. — 1771. *Valsbronne*, Ord. de Lorr. XII. 422. Arrêt du conseil du 18 juin. — 1779. *Valtzbronn*, Durival, La Lorraine. III. 121.

Village du comté et du bailliage de Bitche. C'était le chef-lieu d'une mairie qui comprenait Haspelscheidt, Liederscheidt, Roppwiller, Waldhausen et les villages bavarois de Greppen, Trulben, Eppenbronn, Hilst et Schweix.

L'ancienne paroisse de Walsbronn était fort étendue: elle comprenait Walschbronn, Boussewiller, Dorst, Liederscheidt, Roppwiller, Waldhausen, et les villages bavarois de Eppenbronn, Erlenhoff, Finning, Greppen, Hilst, Imschbach, Riedelberg, Schweix, Nieder-et-Ober-Simpten, Staustein, Trulben et Wintzelen. — La cure appartenait à l'abbaye de Sturtzelbronn.

Walschbronn (les bains de), commune de Walschbronn. — 1594. *Bains de Bitume*, prés. Alix, la Lorraine. — 1779. *Fontaine de Petrole blanc*, Durival, La Lorraine. II. 257.

Ces sources ont disparu pendant le dix-septième siècle.

Walschbronn (le chateau de), commune de Walschbronn. — 1594. *Walsburg*, *château ruiné*. prés. Alix. La Lorraine.

Bâti vers la fin du quinzième siècle par les comtes de Deux-Ponts Bitche et non achevé.

Walschbronn (le Moulin de), commune de Walschbronn. — 1244. *Banmühl*, Chart. Sturtz. 314. V°. Don. par Rainald, Cte de Castre.

Warent-Wald, forêt qui couvrait tout le pays situé entre Saint-Avold et Sarrelouis. Les bois de la Houve, de Longeville, de Saint-Avold, du Zang et de Forbach en faisaient partie et sont seuls demeurés à la France. Le Warentwald proprement dit appartient à la Prusse. — 1171. *Wernest*, chart. évêché de Metz. Croll. Orig. Bip. I. 175. Charte de l'empereur Friderich I. — 1235. *Warnest*, Kremer. Ard. Gesch. II. Divisio comit. Sarræpontani. — 1267. *Sylva Warant*, ch. abb. Wadgasse. Croll. I. 227. Laurettæ comitiss. Saræp. confirmatio donationis a patre monast Wadegot. facta — 1270. *Warende*, Kremer. II. 347. Symon. comes Saræp. facultatem lignandi concedit. — 1270. *Warrando*, *Warando*, Kremer. II. 347. Constitutio anniversari. — 1331. *Warant*, Kremer. II. 441. Amicabilis compositio inter Ducem Loth. et comitem Saræpont. — 1365. *Warendt*, Kremer. II. 509. Kundschaft über die Voglei zu Sant-Nabor. — 1634. *Vuarray*, Meurisse. Hist. des Evêques de Metz. 481. — 1762. *Waren*, Notice de Lorraine. — 1768. *Varnetwald*, Ord. de Lorr. XI. 325. Lettres patentes du 30 avril. — 1770. *Warndt-Nassau*, Ord. de Lorr. XII. 259. Lettres patentes dn 14 novembre. — 1779. *Warnevaldt*, Durival, La Lorraine. III. 450. — *Bois du prince de Nassau*, carte de Cassini. — *Bois de Vernet*, D. Calmet. Carte de l'Evêché de Metz. — *Warent-Wald*, carte de l'état-major.

Weckersmühl ou Mittersmühl, moulin, commune de Bining.

Weidesheim, château, ferme et moulin, commune de Kalhausen. — 1506. *Weidesheim*, Invent. de Lorr. II. 463. Arbitrage par Rheinbart, comte de Deux-Ponts Bitche. — 1606. *Wedesheim im Westrich*, Humbracht. Rheinisch. Adel. pl. 152. — 1726. *Vetzem*, arch. d'Achen. Arpentage du 13 août. — *Weitzheim*, carte de Cassini.

Fief mouvant du comté de Bitche.

Commune en 1801; réuni à Kalhausen par décret du 3 avril 1811.

Weiher-Kapelle ou Chapelle de l'Étang, commune de Bitche. Elle existait au seizième siècle.

WEILER, hameau détruit, commune de Saint-Jean-Rohrbach. — 1688. *Weiller*, Mém. acad. de Metz, 1853. 369. Dénombrement de Créhange.

C'était un franc alleu de Lorraine; il était contigu au village actuel de Saint-Jean-Rohrbach.

WEILLER, village ruiné, commune de Willerwald. — 1423. *Weyler bey Alben*, Chart. abb. Sturzelbronn. 191. V°. contrat de vente. — 1581. *Weiller*, arch. de Sarralbe. Transaction entre le duc Lorraine et le comte de Nassau du 23 août. — 1601. *Le ban de Weiller*, Inv. de Lorr. I. 191-198. — 1601. *Alberweiller*, Durival, La Lorraine. III. 6.

Village ruiné au seizième siècle.

WEISKIRCH, hameau, commune de Volmunster. — 1353. *Weiskirchen*, Schœpflinn. Als. ill. II. 251. Walramus comes Bipont. semiss. castri Drachenfels Gerhardo Harnaschio tradit. — 1756. *Weiskirken*, Notice de Lorraine. Liste des villes. — 1771. *Weiskirch*, Ord. de Lorr. XII. 422. Arrêt du conseil du 18 juin. — *Weiskircken*, carte de Cassini.

Le château féodal de Weiskirch existait déjà en 1323. Le hameau dépendait de la prévôté de Rimling et du comté de Bitche.

WELFERDING, village, canton de Sarreguemines. — 1590. *Sant-Welferdt*, arch. de Sarreguemines. Consultation des docteurs en droit de Ingolstadt [1]. — 1623. *Welfertingen*, D. Calmet, pr. sous l'an. Convention du duc Henri de Lorraine avec le comte de Nassau, pour rendre la Sarre navigable. — 1756. *Saint-Walfride*, Notice de Lorraine. Liste des villes. — 1759. *Verfelden*, arch. d'Ippling. Transaction du 3 juillet. — 1782. *Welfferding*, Ord. de Lorr. XV. 137. Lettres patentes du 17 novembre.

Village d'Empire, enclavé dans la Lorraine et appartenant au comté de Bliescastel. Cédé à la France par le traité du 27 septembre 1781 — 18 décembre 1782 entre le roi et le comte de

---

[1] Dans cette pièce, la communauté de Welferding est appelée *Saint-Velferdt*; les biens *Welferdingen* et les habitants *Welferdern*.

la Leyen, avec les villages de Woustwiller, Freyming, Blies-Schweyen, Bliesbrucken, partie de Heckenransbach et la cense de Dietzwiller, il fut constitué en baronnie sous le nom de baronnie de Welferding, avec bailliage seigneurial, dont les appels devaient être portés au parlement de Nancy.

La cure, sous le patronage de saint Walfried, existait en 1223; elle appartenait à l'abbaye de Tholey. (O. S. B.)

WELSCHHOF, ferme, commune de Gros-Rederching.
Bâtie en 1730 par le sieur Maurice.

WELSCHHOF, ferme, commune de Puttelange. — 1779. *La Cense d'Ederswiller*, Durival, La Lorraine. III. 124.
Cette cense dépendait du comté de Puttelange.

WELSCH KOBRETTE, ferme, commune de Sturtzelbronn.

WELSCH MÜHL, moulin, commune de Kalhausen.

WENTZWILLER, hameau, commune de Guéblange. — 1682. *Wentzwiller*, arch. de la préfecture. Dénomb. du 16 mars. — 1756. *Wentreiller*, Notice de Lorraine. Liste des villes.

Village du Val de Guéblange; ressortissait au bailliage seigneurial de Vic et relevait de la châtellenie d'Albestroff.

Commune en 1801 ; réuni à Guéblange par décret du 8 octobre 1813.

WESCHING, moulin, commune de Neunkirch. — 777. *Fechingas*, ch. abb. Saint-Denis. Felibien, hist. de Saint-Denis, pr. Testamentum Fulradi abbatis. — 1393. *Vechingen*, arch. de Sarreguemines. Donation à la chapelle Sainte-Catherine par le chevalier de Gerspach. — 1594. *Féchin*, prés. Alix. La Lorraine. — *Weckingermuhl*, carte de Cassini. — Ne figure pas sur la carte de l'état-major.

Moulin à cailloux et usine, dépendant de la faïencerie de Sarreguemines.

WEYER, village détruit, commune de Rahling. — 1150. *Wigere*, Croll. Orig. Bip. II. 142. Litteræ Matthæi Lotharing. ducis ad Comitem de Saarwerden. — 1421. *Wyher*, Fr. Kollner. Gesch. des Nassau-Sarbruckschen Landes. 187. Engagère par Henri de Vinstingen à Philippe, comte de Nassau-Saarbruck. — 1594.

Weiller, prés. Alix. La Lorraine. — 1726. *Weyher*, arch. d'Achen, p.-v. d'abonnement du 9 août. — 1735. *Wayer, métairie*. Durival, La Lorraine. III. 203. — 1756. *Weyer, village ruiné*. Notice de Lorraine. Liste des Villes.

Village de la mairie de Rahling, détruit au seizième siècle. Il était situé au lieu où la carte de l'état-major place la chapelle de Weyerkirch.

WEYERKIRCH, chapelle, commune de Rahling.

Emplacement de l'ancien village de Weyer.

WIESWILLER, village, canton de Sarreguemines. — 1150. *Wisenwire*, Kremer. Ard. Gesch. II. 293. Litteræ Matthæi Lotharing. ducis ad comit. de Saarwerden. — 1445. *Wiesewilre*, Schultze, Der Bliesgau, 78. Vente par Jean de Stein. — 1473. *Wiszwiller*, Kremer. II. 176. Ruperti Argentin. Epist. investiturarum litteræ pro Simone Weckero com. Bipont. Bit. de feudis Lichtemberg. — 1756. *Weisviller*, Notice de Lorraine. Liste des Villes. — 1762. *Weis-Willer*, Notice de Lorraine. — *Wiesweiller*, carte de Cassini. — *Wiswiller*, carte de l'état-major.

Wieswiller et Woelfling ont été longtemps disputés par la Lorraine et l'Empire. Au quinzième siècle, ils appartenaient à Jean de Steinkallenfels, seigneur de Buntenbach; plus tard ils passèrent aux comtes de Nassau-Saarbruck. En 1621, ils advinrent définitivement à la Lorraine, en vertu d'une convention d'échange entre le duc Henri de Lorraine et le comte Louis de Nassau-Saarbruck.

Wieswiller ressortissait au bailliage de Sarreguemines.

WILLERWALD, village, canton de Sarralbe. — 1751. *Villervaldt*, Ord. de Lorr. VIII. 282. Edit de juin. — 1756. *Willerwald, Willerwart*, Notice de Lorraine. Liste des Villes.

Village fondé en 1601 sur les ruines de Weiler ou Alberweiller; il ressortissait au bailliage de Sarreguemines.

WINDHOF, hameau, commune de Loutzwiller.

WIRICHMÜHL, moulin, commune de Loupershausen.

WISING (le GRAND-), ferme, commune de Blies-Ebersing. — 1620. *Wisingen*, Inv. de Lorr. VI. 164. — 1702. *Visinguin, Visinguen*, Ord. de Lorr. I. 343. Arrêt du 16 février. — 1756. *Vi-*

singue, Notice de Lorraine. Liste des Villes. — 1779. *Wisengen*, Durival, La Lorraine. III. 440. — *Visingerhoff*, carte de Cassini.
Cense-fief mouvant de la châtellenie de Sarreguemines.

Wising (le petit), ferme, commune de Blies-Ebersing.

Wittring, village, canton de Sarreguemines. — 1238. *Billeringen*, ch. abb. Wernerswiller. Croll. Orig. Bip. I. 165. Donation d'Agnès, comtesse de Castre. — 1426. *Witteringen*, Not. de Lorraine. V°. Wadgasse. — 1751. *Vitringen*, Ord. de Lorraine. VIII. 232. (Edit de juin.) — *Witring*, carte de Cassini.
Ce village faisait jadis partie de la seigneurie de Forbach. Donné à l'abbaye de Wadgasse, il fut vendu par elle en 1426, au duc Charles de Lorraine.

Woelfling, village, commune de Wieswiller. — 1143. *Wülbelingen*. Chart. abb. Sturzelbronn. 316. V°. Don. par le duc Matthieu de Lorraine. — 1143. *Wielfing*, Notice de Lorraine. V° Sturtzelbronn. — 1178. *Grangia Wolvelingen*. Chart. abb. Sturtz. 2 V°. Conf. par le pape Alexandre III. — 1179. *Wülvelingen*, ch. abb. de Neuburg. Als. diplom. CCCXXVII. Friderici I. Imp. charta privilegiorum Sturtzelbronnensi cœnobio data. — 1196. *Wluelingen*, ch. abb. Sturtzelbronn. D. Calmet, pr. sous l'an. Frideric, sire de Bitche, confirme la fondation de l'abbaye. — 1295. *Wulbelingen*, ch. abb. Sturtzelbronn. Ibid. Confirmation des biens de l'abbaye par le duc Frideric III. — 1445. *Wolffelingen*, Schultz, der Bliesgau. 78. Vente par Jean de Stein, Chevalier. — 1449. *Wubelingen*, Schultz. Ibid. 79. Engagère par Jean de Stein. — 1756. *Welfling*, *Woelfling*, *Woilflingen*, Notice de Lorraine. Liste des villes. — *Wôlflingen*, carte de Cassini.
Woelffling fut donné en 1143 à l'abbaye de Sturzelbronn par le duc Matthieu de Lorraine.
Ainsi que Wieswiller, il a été longtemps disputé par la Lorraine et l'Empire. En 1621, il fut définitivement attribué à la Lorraine par une convention d'échange entre le duc Henri de Lorraine et le comte Louis de Nassau Saarbruck. Il ressortissait au bailliage de Sarreguemines.

Wolfgarten ou Cense aux Loups, ferme, commune de Bitche. V. Cense-aux-Loups.

WOLFSBRONN, maison forestière, commune de Reyerswiller, nommée aussi *Speckbronn*.

WOUSTWILLER, village, canton de Sarreguemines. — 1782. *Woustweiler*, Ord. de Lorr. XV. 138. Lettres patentes du 16 novembre. — *Wustwiller*, Carte de Cassini.

Village d'empire enclavé dans la Lorraine et appartenant au comté de Bliescastel. Cédé à la France par le traité du 27 septembre 1781 — 18 décembre 1782, entre le roi et le comte de la Leyen, il fut incorporé à la baronnie de Welferding, qui avait un bailliage seigneurial.

WÜRSCHINGEN, cense détruite, commune de Rimling. — 1751. *La Cense de Wersching*, Ord. de Lorr. XII. 422. Arrêt du conseil du 18 juin. — 1755. *Würschingen*, Atlas de Bitche. F. 50. — *Wirschingen*, carte de Cassini.

Démolie vers 1809.

WÜRSCHWEILER, Village détruit, commune de Bitche. — 1755. *Würschweiler-berg*, Atlas de Bitche, f. 76, 94, 95.

Histoire absolument inconnue.

WÜRSCHWEILLER ou WIRSCHWEILER, moulin, commune de Bitche. V. Ochsenmühl.

WÜRTZMÜHL, moulin, commune de Saint-Avold. — 1854. *Fabrique de bleu de Prusse*, Tableau officiel des distances.

Z.

ZELL ou ZELLEN, petite rivière qui se compose des ruisseaux de Hellimer, de Leywiller et de Hilsprich, et se jette dans l'Albe auprès de Petit-Rohrbach.

ZELL ou ZELLEN (LE PAYS DE LA). — 1285. *Zellekowe*, Ch. abb. de Wadgasse. Kremer, Ard. Gesch. II. 374. Johanna de Claromonte allodium monast. Wadegot. confert.

ZELLEN, ferme, commune de Petit-Tenquin. — 1125. *Cella*, Dom Calmet. Orig. de la maison de Lorraine, cxciij. — 1681. *Le prieuré de Zelle*, Arch. de la préfecture. Dénombr. de 24 avril. — 1751. *Le prieuré de Zell*, Ord. de Lorr. VIII. 282. Edit de Juin. — 1756. *Celle*, *Zel*, Notice de Lorraine. Liste des villes.

Prieuré fondé en 1123 par Maynard, comte de Morsperg, et donné par lui à l'abbaye de Saint-Denis. Il existait encore en 1769, mais était ruiné en 1783.

ZETTING, village, canton de Sarreguemines. — 1440. *Zödingen*, Schultze, Der Bliesgau. 78. Vente pour Jean de Stein. — 1806. *Zettingen*, Actes de l'état civil. — *Seding*, Carte de Cassini.

Zetting et son annexe Dieding étaient terres d'empire enclavées dans la Lorraine et appartenaient au prince de Nassau-Saarbruck. En 1797, ces villages ainsi que le comté de Saarbruck, firent partie du département de la Sarre et du canton de Sarrebruck. Ils furent réunis, par décret impérial du 5 avril 1813, au département de la Moselle et au canton de Sarreguemines.

ZIEGELHÜTTE, Nom allemand de toutes les tuileries.

ZIMZERWALD, ferme, commune de Schorbach, fondée, en 1847, sur un bois défriché.

ZINZEL (la), rivière qui prend sa source au versant est du Hohefürst, près de Lemberg, et se jette dans la Moder, après avoir traversé les communes de Mouterhausen, Bærenthal et Zinzwiller. — 1196. *Cinzele*, Ch. abb. de Sturtzelbronn. D. Calmet pr. sous l'an.

ZINZEL (ALT-), ferme, commune de Sturtzelbronn. V. Alt-Zinzel.

ZINZEL (NEU-), ferme, commune de Eguelshardt. V. Neu-Zinzel.

ZINZELBACH, ruisseau, naît dans la forêt de Waldeck, et se perd dans la Graffenweyer.

ZINZING, village, commune d'Alsting. — 1594. *Zintsingen*, Prés. Alix. La Lorraine. — 1618. *Zinzingen*, Partage de la terre de Forbach.

Village du comté de Forbach; ressortissait au bailliage seigneurial et, pour les appels, au baillage de Sarreguemines.

NOTICE SUR UN BAS-RELIEF

REPRÉSENTANT

DEUX FIGURES HUMAINES DONT LE CORPS SE TERMINE EN FORME DE POISSON,

par M. VICTOR SIMON.

Parmi les animaux qui furent l'objet d'un culte superstitieux chez différents peuples, on cite particulièrement les poissons; on vit alors des divinités dont le corps était à moitié homme et à moitié poisson,

Les Syriens et les Philistins adorèrent des dieux de cette dernière forme.

Il y eut de ces divinités qui étaient mâles, d'autres étaient femelles, d'autres enfin étaient à la fois mâles et femelles.

Parmi les divinités syriennes, citons d'abord Dagon, Bel Itam et Oannès barbu. Ces divinités sont représentées sur des camées de la bibliothèque impériale de Paris décrits par M. Chabouillet.

Bel Itam et Dagon se tenant par la main, Oannès barbu coiffé de la cidaris crénelée, à jambe humaine et à queue de poisson, sont représentés sur des calcédoines et sont indiqués dans le catalogue général des camées et pierres gravées de la bibliothèque impériale, par M. Chabouillet, n°s 975 et 976. Une autre calédoine, également en forme de camée et sous le numéro 1022 du même ouvrage, représente deux

divinités mâles et barbues, à queue de poisson, les bras croisés sur la poitrine, affrontées (Bel Itam et Dagon), accompagnées de deux serpents qui se croisent et forment un nœud dans l'espace intermédiaire; au-dessous on voit un globe, au-dessus un croissant; sur le côté une divinité à tête de lion surmontée d'une corne, la gueule ouverte, tient d'une main un court poignard et de l'autre un sceptre mélophore.

Dagon, pour les Syriens, était considéré comme ayant apporté la civilisation chez eux; il était le génie qui leur avait procuré le blé et qui avait inventé la charrue.

Il était aussi une des divinités les plus revérées chez les Philistins.

Je ne suivrai pas Noël dans ses indications des divinités avec lesquelles Dagon a été confondu, et je n'indiquerai pas non plus les diverses formes sous lesquelles il fut représenté.

La Vénus syrienne avait aussi le corps se terminant en poisson; on la connaissait sous le nom de *Dercelo*. Lucien, dans un chapitre spécial sur la déesse de Syrie, dit l'avoir vue en Phénicie. C'était une femme depuis la tête jusqu'à la ceinture, et le reste de son corps se terminait en queue de poisson. Ce chapitre de Lucien donne des détails intéressants sur cette divinité connue aussi sous le nom de *Atergata*, d'Astarte. La Vénus que les Grecs représentèrent sortant du sein des eaux sous la forme d'une jeune fille était aussi la même divinité, mais dont les formes étaient en rapport avec le génie poétique de cette nation.

La Vénus syrienne était du sexe masculin et du sexe féminin; la lune, que l'on assimilait à Vénus, était aussi des deux sexes: il y avait le dieu *Lunus* et la déesse *Luna*. Virgile, parlant de Vénus, l'appelle un Dieu puissant: *Pollentem que Deum venerem*. L'abbé Banier, dans son ouvrage intitulé *La Mythologie et les Fables expliquées,* nous enseigne que Baal ou le soleil était représenté en faune, tandis qu'au contraire Astarté ou la lune était figurée, tantôt

avec des attributs humains, c'est-à-dire armée et avec de la barbe, tantôt en femme avec une tête de bœuf armée de ses cornes.

D'après toutes ces données, on conçoit que les Syriens aient eu un grand respect pour les poissons, aussi les divinités qui en avaient emprunté la forme avaient-elles des temples magnifiques : tel était celui de Dagon à Gaza, à Azoth ; tel était celui élevé en l'honneur d'Astarté à Hiéropolis. On sait aussi que les Syriens consacraient des poissons d'or et d'argent.

Des animaux et même quelques images de divinités du paganisme ont été sculptées à l'extérieur des anciens monuments catholiques, celles-ci le furent sans doute dans le but de démontrer combien la religion chrétienne est supérieure aux diverses croyances des peuples de l'antiquité. La cathédrale de Metz, l'un des monuments religieux les plus remarquables, présente un exemple bien singulier de ce genre : ainsi, au-dessus de la porte d'entrée, au bas de la tour dite de Mutte, on voit deux personnages dont le corps est de forme humaine à la partie supérieure, et la partie inférieure se termine par une queue de poisson. Ces deux personnages sont affrontés à la partie supérieure de l'ogive qui domine cette entrée. L'un d'eux a la tête d'un homme coiffé d'un bonnet se terminant en pointe ; il est armé d'un poignard ou d'un glaive qu'il tire de son fourreau, et l'autre, au contraire, par sa coiffure qui est une sorte de cornette avec deux volants descendant sur le col, représente une femme. On peut donc voir dans ces deux personnages l'indice de deux des divinités dont j'ai parlé : de Dagon et de Derceto, Astarté ou la Vénus des Syriens. Il est même à remarquer que sur une des pierres gravées dont j'ai parlé, on voit un divinité à tête de lion armée d'un court poignard, et que probablement cette arme a la même signification que celle que porte l'un des deux personnages sculptés sur la cathédrale de Metz.

J'ai pensé qu'il était convenable d'appeler l'attention sur

ce sujet qui révèle des connaissances archéologiques remarquables chez la personne qui fit exécuter ces sculptures au treizième siècle. En effet, M. Raymond-Bordeaux, dans son *Traité de la Réparation des églises*, parle de sujets représentés à l'extérieur des monuments religieux; il les considère comme très curieux et comme offrant peut-être un signe symbolique; aussi recommande-t-il, lors même qu'ils ne seraient que de simples ornements, de les garder scrupuleusement dans toute leur intégrité.

NOTICE SUR LE JEU DE DÉS

ET

SUR TROIS DÉS ANTIQUES,

Par M. Victor SIMON.

Le jeu est un délassement dont l'utilité a été reconnue par les hommes les plus graves de l'antiquité; mais bientôt les jeux de hasard *(aleœ)* durent être proscrits au nom de la morale.

Le jeu que cette proscription avait en vue était principalement le jeu de dés qui ne se recommande nullement par l'adresse des joueurs; il remonte à une haute antiquité puisqu'on prétend que son invention est due à Palamède qui, par ce moyen, espérait distraire les Grecs qui se trouvaient au siége de Troie. Les Romains se livrèrent avec passion à ce jeu. Il fut défendu par les lois qui n'accordaient aucune action pour dette de jeu, notamment par l'empereur Justinien. Ce prince, dans le préambule d'une loi qu'il rendit sur cette matière, dit: « Les jeux de hasard sont fort anciens, l'on en découvre l'origine avant ceux qui ont été inventés pour les exercices du corps; mais il est arrivé à leur égard que ce qui avait commencé par les plaisirs finit par les larmes et les gémissements: plusieurs milliers de personnes de toutes les nations, qui les ont reçus chez elles, s'y sont ruinées; une infinité d'autres, sans jouer, ne sachant pas même le jeu et sans autre science que celle de savoir compter, pour s'être seulement rencontrées dans les lieux où l'on joue et avoir pris part à ces funestes divertissements, y ont perdu

leur or, leur argent, leurs pierreries et y ont enfin consommé tout leur patrimoine; les uns et les autres, dans ces désordres de leurs affaires s'emportent et blasphèment contre le saint nom de Dieu. » Cet empereur ne se borna point à refuser toute action à celui qui aurait gagné aux jeux de hasard pour se faire payer, mais il accorda une action à celui qui aurait perdu pour répéter ce qu'il aurait payé volontairement : cette action était perpétuelle, elle passait aux héritiers contre les héritiers de celui qui avait gagné, on ne pouvait opposer la prescription. Si un héritier avait négligé d'exercer son droit, toute personne pouvait exercer cette répétition, et si personne ne voulait exercer ce droit, il pouvait l'être par le magistrat de la ville où l'argent avait été joué, et alors l'argent restitué devait être employé aux ouvrages publics. La même loi déclara nuls les paris, les gageures ou cautionnement pour le jeu [1].

La sévérité des lois romaines fut imitée par celle de nos rois; ainsi Charlemagne exclut de la communion des fidèles les individus qui se livraient aux jeux de hasard; saint Louis prescrivit une punition rigoureuse contre ceux qui s'adonnaient à ces sortes de jeux, et il défendit de fabriquer des dés; Charles IV, Charles V, Charles VIII, Charles IX, Louis XIII, Louis XVI, se montrèrent non moins sévères contre les jeux de hasard, et toutes les dispositions pénales contenues dans les ordonnances de ces rois furent à notre époque remplacées par d'autres lois également prohibitives. Les lois ecclésiastiques elles-mêmes agirent avec sévérité contre les jeux de hasard.

Néanmoins, malgré les prohibitions prononcées contre ces jeux dans ces temps anciens, ils continuèrent d'exister, car on a trouvé des dés appartenant à différentes époques : on en fit en bois, en terre cuite, en pierre, en os, en ambre,

---

[1] Code. Liv. III, tit. 43, loi 1re.

en ivoire; leur forme ordinaire était celle des dés actuels. On en trouva un grand nombre en bois et en terre cuite près de Zurzach et de Bade, en Suisse; on a pensé qu'ils avaient appartenu à des légions romaines qui ont séjourné près de ces villes.

On joua ordinairement avec plusieurs dés dont le nombre varia; on se servait de cornets pour ce jeu; on les nommait *turris*, *turricula*, *orca*, *phrygus*, *phimus*. Les dés étaient connus sous le nom de *tesseræ*, qui était dû à leur forme carrée; ils avaient six faces et six nombres.

Le coup de dés le plus heureux se nommait *venus*, on l'appelait aussi *basilicus;* le coup malheureux, tel que les quatre as, était appelé *damnosus*, *canis*. Une autre manière de jouer consistait à indiquer un coup à l'avance, et si les dés le donnaient on avait gagné.

Malgré la réprobation qui était attachée aux jeux de hasard, nous voyons cependant que Caton le censeur, au rapport de Cicéron, croyait que le jeu des dés et des osselets était un divertissement convenable à la vieillesse, et l'on remarque que le fameux jurisconsulte Scœvola y était fort attaché.

La passion du jeu augmenta sous les empereurs qui donnaient eux-mêmes l'exemple. On se mit au-dessus des lois qui en condamnaient les excès, et les jeux de hasard devinrent si communs que Juvénal crut devoir déclamer dans ses satyres contre ceux qui s'y ruinaient. Néron risquait quatre cent mille sesterces, ou 50,000 livres environ, sur un coup de dés.

On reprochait aussi à Auguste d'aimer trop le jeu. Nous lisons dans Suetone, à ce sujet, une épigramme très-maligne qui se rapporte au temps de la guerre de Sicile contre Sextus Pompée. Après que deux fois vaincu sur mer, disait cet historien, Octave eut perdu sa flotte, afin de ne pas toujours perdre et d'être enfin victorieux, il joua perpétuellement aux dés. *Postquam bis classe victus naves perdidit*,

aliquando vincat, ludit assiduè aleam. Cependant Darnay, dans sa *Vie privée des Romains,* fait observer que le jeu n'était pour lui qu'un amusement : il le jouait très-petit eu égard à son rang et à sa fortune, et ses procédés y étaient tout à fait nobles.

Ce qui confirme encore que l'usage des dés continua d'exister malgré la réprobation publique, c'est qu'on en découvrit à Herculanum ; ils étaient semblables aux nôtres.

Le savant Oberlin, dans la publication du Musée de Schœpflin, dit qu'en 1767, dans l'Alsace sans doute, on trouva dans une urne une monnaie de Vespasien avec des dés et des pions, et dans une des planches de son ouvrage il figure un dé cubique semblable aux nôtres, à l'exception qu'il est percé d'un trou.

D'après cet auteur, les anciens avaient l'usage de déposer des dés et des pions dans les tombeaux de leurs parents. Sans doute cet usage ne fut pas aussi commun qu'il le prétend, mais cependant il exista. M. l'abbé Cochet, dans sa *Normandie souterraine*, page 135, cite quatre dés qui ont été trouvés, avec vingt-cinq jetons en os, dans une sépulture romaine. Ces dés sont absolument semblables aux nôtres, seulement les nombres sont marqués d'une manière différente sur chaque paire. Les deux plus petits dés n'ont qu'un seul cercle tracé en creux, les plus grands sont marqués de deux cercles creux et concentriques. Les jetons sont entièrement semblables à nos pions de damier ou de tric-trac; le fond en est uni, mais le dessus est orné de trois cercles tracés en creux.

J'ai dit que les dés anciens ressemblaient aux dés actuels, cependant on en fit aussi qui différaient des nôtres ; ainsi on en trouva dans le midi de la France qui, la plupart, représentaient des grotesques ou des figures humaines ; on en fit aussi qui, outre les numéros, représentaient des lettres. Ceux-ci seront un sujet spécial d'étude dans cette notice. Enfin je citerai un dé en cuivre de forme dodécaédrique qui

fut trouvé à Metz : sa hauteur était d'environ quatre centimètres, les chiffres au nombre de douze étaient romains et chacun d'eux était entouré d'une couronne de lauriers. Lorsqu'on faisait rouler ce dé, il donnait un son argentin; on crut, en l'ouvrant, y trouver des médailles ou quelque autre objet intéressant, mais on n'y trouva que deux petites balles en fer qui étaient enfermées dans une sorte de boite de forme ovoïde composée de petites lames de cuivre ; cette boite n'étant fixée qu'à ses deux extrémités, ces petites lames vibraient facilement et donnaient le son que l'on entendait.

Les dés furent employés dans un but autre que le jeu. On sait que les anciens s'en servaient pour la divination. Nous lisons dans les *Antiquités grecques*, par Robinson, tome Ier, qu'on se livrait à la divination dont les prédictions s'établissaient par le tirage des lots, en se servant de fèves blanches ou noires, de petits morceaux de terre, de cailloux, de dés ou d'autres objets d'une espèce particulière ; on jetait ces lots dans une urne et, après des prières aux dieux, on les tirait; suivant leur caractère particulier, on établissait ses conjectures sur l'avenir. Tous les lots étaient consacrés à Mercure, auquel appartenait la présidence de cette divination ; aussi les anciens Grecs, pour obtenir une bonne chasse et se rendre Mercure favorable, placaient-ils, parmi les lots, le lot de ce dieu qui était pour l'ordinaire une feuille d'olivier et se tirait le premier.

On lit dans les *Antiquités romaines* d'Alexandre Adam, page 45, tome II : « On pronostiquait l'avenir avec des dés qu'on tirait au sort et qui étaient placés de manière que l'un ne devait pas sortir plutôt que l'autre. Ces dés étaient de bois ou d'autre matière; on y gravait *certaines lettres*, des mots ou différentes marques ; ils étaient ordinairement jetés dans une urne quelquefois remplie d'eau et tirés par un enfant ou par celui qui consultait le sort ; l'augure en donnait l'interprétation. On se servait aussi de dés ordi-

naires, et les nombres qu'on obtenait comme au jeu étaient jugés tantôt favorables ou d'autrefois sinistres. Le terme *sortes* désignait les résultats obtenus et le sens tiré de leur explication. »

Venons maintenant à la description des dés de mon cabinet, que je considère comme antiques.

Le premier est en quartz ou cristal de roche un peu enfumé; son diamètre est de dix millimètres; il présente six faces sur lesquelles sont inscrits des points depuis un jusqu'à six; le numéro 1 est opposé au numéro 6; le numéro 2 au numéro 5, et le numéro 3 au numéro 4. Les points représentent un petit cercle creux dans lequel se trouve un cercle en relief et dans celui-ci un point en creux. Tous les points sont enduits d'un mastic rouge.

Le second est vert, en serpentine, il a aussi six faces; son diamètre est de 16 millimètres; le numéro 1 est aussi opposé au numéro 6, le numéro 2 au numéro 5, le numéro 3 au numéro 4. Chaque point est composé d'un cercle en creux dans lequel est inscrit un cercle en relief; dans ce dernier il existe un autre cercle en creux, puis un autre petit cercle en relief dans lequel est un petit point en creux. Les angles de ce dé sont rabattus ainsi que ses arêtes; sa surface est polie. Chaque point est rempli d'une matière blanche.

Il me reste à parler d'une autre sorte de dés plus rare et plus remarquable; je veux parler de ceux qui présentent des lettres et dont les chiffres s'élèvent au nombre de douze.

Une notice publiée en 1855, par la Société des Antiquaires de Nassau et qui fait connaître les inscriptions latines trouvées dans ce pays, a donné le dessin de deux dés sur lesquels on voit des points et des lettres. On ignore d'où provient le premier, et l'on ne dit pas de quelle matière il est; le second est en serpentine, il a été trouvé près du village de Hechtsheim, aux environs de Mayence, dans un tumulus qui contenait aussi une médaille en or de l'empereur Constance.

On lit sur les faces de ces dés les lettres suivantes; sur le premier:

TA. ND. SZ. LS. NH. NG.

sur le second:

TA. SZ. NH. ND. NG. LS.

Les chiffres placés au-dessous, au-dessus et sur les côtés des lettres de ce second dé ne sont pas dans l'ordre qui existe sur le dé précédent.

La description ou plutôt le dessin de ces deux dés, dont les points consistent en un cercle avec un point au milieu, sont un document précieux pour moi; car je possède depuis longtemps dans mon cabinet un dé en serpentine semblable à ceux-ci; et malgré la forme de ses points qui consistent en un sillon circulaire enveloppant un anneau en relief, creux au milieu, et que l'on peut considérer comme un caractère d'antiquité, je n'osais cependant affirmer que ce dé fût véritablement antique. Mais aujourd'hui je suis pleinement confirmé dans cette pensée, car ce dé, qui a 21 millimètres d'épaisseur, présente des lettres semblables à celles indiquées précédemment; ce sont: TA NH SZ LS sur la circonférence; les lettres NG à la partie inférieure et ND à la partie supérieure. Les chiffres sont inscrits sur les facettes produites par l'enlèvement des arêtes, seulement ni les lettres ni les chiffres qui les accompagnent et dont le plus fort est douze, ne sont pas disposés d'une manière absolument semblable à celle que l'on voit sur l'un ou l'autre des deux dés précédents.

Maintenant il resterait à rechercher si ces dés ont servi pour le jeu ou pour la divination; il serait, je crois, difficile d'indiquer l'usage précis auquel ils étaient destinés; mais il est constant qu'ils ont pu servir, soit pour le jeu, soit pour la divination; car les lettres pouvaient se rapporter

à certains signes inscrits sur un jeu, et elles pouvaient aussi servir à consulter quelques grimoires. Il est néanmoins remarquable que ces trois dés présentent les mêmes lettres, et cela autorise plutôt à supposer que ces dés étaient conformes à certaines règles d'un jeu en usage dans l'antiquité.



CÉSAR DANS LE NORD-EST DES GAULES

Par M. Ch. ABEL.

Depuis bien des années les savants et les stratégistes s'ingénient à retrouver, sur le vieux sol des Gaules, les lieux qui ont été à la fois le théâtre des exploits de César et des efforts des Gaulois nos ancêtres. Pour arriver à ce résultat, la linguistique, la stratégie ont été mises en réquisition; mais les questions n'en sont pas moins restées indécises.

Avec notre siècle, une nouvelle science s'est développée et a pris corps: nous voulons parler de l'archéologie, qui s'est donnée pour tâche de réunir, de coordonner et d'expliquer tous les débris des temps passés, fournissant ainsi à l'histoire des documents, des pièces et des témoins irrécusables des siècles écoulés. Le territoire de l'ancienne Gaule a été fouillée dans plusieurs directions. Ont alors vu le jour les monnaies, les armes, les ustensiles, les habitations, les retranchements, les forteresses de nos premiers pères. Nos origines nationales ont commencé à se dégager du voile ténébreux qui les couvrait. Nous pouvons maintenant nous rendre compte, d'une manière assez satisfaisante, des institutions et des hauts faits des anciens habitants de la Gaule, en combinant les travaux des Amédée Thierry, des Guizot, des Michelet, des Henri Martin, avec les études des nombreuses Sociétés archéologiques créées en France et à l'étranger.

A cette heureuse impulsion donnée en France aux travaux historiques, le chef de l'État n'est pas resté étranger

par ses recherches personnelles sur le séjour de César dans les Gaules. Il est possible aujourd'hui de compléter les lacunes topographiques des *Commentaires* du grand capitaine. Ce travail ne doit être fait que région par région, et ne peut être l'œuvre que d'érudits de province. Il a déjà été entrepris pour plusieurs zônes de la France. Mais personne n'a encore essayé de s'occuper spécialement des campagnes de César chez les Trévirs, les Médiomatricks, les Leucks, sur la Moselle et sur le Rhin: travail rendu difficile par la pénurie des documents. C'est que dans la conquête du Nord-Est de la Gaule le rival de Pompée a eu une part assez faible. Cette soumission fut principalement l'œuvre d'un de ses lieutenants, T. Labiénus qui devint, lors de la rédaction des *Commentaires*, l'ennemi politique de César et se posa en chaud partisan de Pompée.

César, en général, se montre très bref quand il raconte les opérations de ses subalternes. Était-ce leur modestie qui les avait poussés à diminuer leur importance? était-ce l'envie qui rognait les quelques lignes où César s'abstient de citer les noms des localités, des cours d'eau, des peuplades visitées par ses lieutenants?

Ces lacunes sont surtout frappantes dans le récit de la soumission des peuplades belges. Aussi Walckenaer a-t-il pu dire [1] avec esprit que « la géographie ancienne de la » Gaule relativement aux limites des peuples de la Belgique » est, comme l'athmosphère physique de cette contrée, » enveloppée de nuages et de brouillards. » Bien plus, c'est encore une question très controversée [2] que celle de savoir jusqu'à quel point la Belgique était peuplée avant l'arrivée

---

[1] *Géographie des Gaules*, I. — 419.

[2] *Les Pays-Bas avant et durant la domination des Gaules*, par M. Schayes, 1838. — *L'Histoire militaire de la Belgique*, par le colonel Renard. — Mémoires de la Société historique d'Arlon, Notices de M. Prat.

de Jules César et même si le pays des Ardennes l'était sous la domination romaine.

Malgré ces difficultés nous tentons une étude sur la conquête romaine du Nord-Est des Gaules, entraîné que nous sommes par des découvertes archéologiques récentes faites en arpentant à pied et en tous sens les vallées de la Moselle et du Rhin Nous sommes récompensé de nos fatigues par la possibilité de composer sur un sujet déjà ancien un travail neuf et basé sur des renseignements inédits.

Quels étaient les peuples qui existaient dans le Nord-Est des Gaules?

Le pays que baignent la Moselle, la Meuse, l'Escaut, la Somme, l'Oise et l'Aisne était habité [1] par les Celtes, quand, environ deux siècles avant l'ère chrétienne, des Teutons passèrent le Rhin. Ils refoulèrent au-delà de la Marne et de la Seine les populations celtiques et se fixèrent le long des principaux cours d'eau. Ces barbares venus des pays froids s'appelaient les hommes couverts de peaux ou Belges [2] parce qu'ils avaient pour vêtements des dépouilles d'ours ou de sangliers. Les Romains leur donnaient le nom de Gaulois à la longue chevelure, *galli comati.*

Nomades comme des peuples pasteurs, les Belges se tenaient soit au centre des forêts, soit le long des cours d'eau, vivant, dans des chaumières, du produit de leur pêche, de leur chasse ou de la chair et du lait de leurs bestiaux. En cas d'alerte ils se réunissaient en un lieu fortifié par la nature, un rocher, un marais, des grottes, un confluent de deux cours d'eau et en cet endroit ils se mettaient à l'abri avec leur bétail et leurs denrées, derrière des haies

[1] César. — *De bello gallico,* l. II. cap. 30.

[2] *Balg* en tudesque signifie peau. Les Belges étant teutons d'origine, il est rationnel de chercher dans le tudesque l'explication de leurs noms d'hommes et de lieux plutôt que dans le celtique, l'hébreu ou le bas-breton.

vive ou des murs formés de gazon et de pierres alternant avec de grosses poutres. Dans ces lieux de refuge s'élevaient des autels druidiques, pierres levées, pierres inclinées, pierres branlantes, pierres rangées en cercle. Les Belges se subdivisaient en une vingtaine de peuplades dont les plus voisines du Rhin étaient les Leucks, les Médiomatricks, les Trévirs, les Éburons et les Ménapiens.

Les Leucks habitaient le long des Vosges près des sources de la Moselle, de la Meuse et de la Meurthe. Habitués à mener une vie de montagnards et de chasseurs, ils étaient très endurcis, propres à la guerre et fort habiles à tirer de l'arc. Leuck signifie en teuton lynx, loup-cervier. La monnaie gauloise fut primitivement un système de petites rouelles de cuivre à plusieurs branches. César nous apprend que les Bretons se servaient, pour monnaie, d'anneaux de métal d'un poids indiqué, peut-être par le nombre de rayons. On trouve beaucoup de ces rouelles [1] sur le territoire des Leucks, et le musée numismatique d'Épinal en possède quelques-unes. Ce dut être l'enfance de l'art; plus tard le monnayage gaulois fut mis en progrès par le contact des monnaies grecques rapportées du pillage de Delphes. Les Leucks frappèrent alors du billon représentant un guerrier le javelot et la gai d'une main, le lasso de l'autre; au revers est un lièvre l'oreille tendue sous un arbre. On trouve aussi des monnaies portant l'effigie d'un chef casqué à figure imberbe, au revers est un cheval galopant et au-dessus la légende grecque ΛΥΚ *luk*. On sait que les Gaulois n'écrivaient qu'avec des lettres grecques. Ces monnaies leucquoises nous apprennent quel était le costume de guerre des habitants des rives de la Moselle, casque et sarrau serré à la taille, pour armes la gai et le lasso. Le type est assez accusé pour qu'on puisse remarquer que les Leucquois avaient le nez long et droit, les oreilles grandes, les yeux ronds, la bouche assez

---

[1] Cabinet de M. Dufresne, conseiller de préfecture à Metz.

forte, les cheveux longs et bouclés. Le casque se terminait assez bas de façon à protéger la nuque. Les chevaux sont agiles et ont les membres très déliés.

Le principal lieu de refuge des Leucks était un ensemble de vastes grottes creusées dans des roches calcaires des bords de la Moselle, en un lieu qui semble avoir conservé le nom de *Tullo* qui signifie Trou en celtique [1] Les Leucks en avaient encore d'autres à *Scarponiac* au milieu de la Moselle, et sur ses affluents à *Solimaria, Nasium, Granum.* C'est aux environs de ces deux dernières localités qu'on trouve surtout des rouelles : près de Gerardmer est un demi dolmen appelé la *pierre Charlemagne,* et dans la forêt de Foșsart, près de Remiremont, le menhir la pierre *Kerlinkin*, la *pierre du tonnerre* près de Plombières, la *carraude* autre pierre branlante près d'Aillevillers, la *pierre Buzenière* dans le val d'Ajot [2].

Les Médiomatricks, dont le nom signifie en teuton riches avec prairies *mill mal reich,* occupaient au nord des Leucks la vallée de la Moselle à l'endroit où ce cours d'eau, augmenté de la Meurthe, cesse d'être guéable et peut porter bateaux. A l'orient, leur territoire se confinait par le Rhin vers l'embouchure de l'Ill, tandis qu'à l'occident ils avaient pour voisins les *Viroduni* qui, à l'entrée des gorges de l'Argonne, s'étendaient le long de la Meuse au pied d'un plateau appelé *Wer dunum* (la montagne guerrière), tandis que les Médiomatricks se retiraient au sommet d'un promontoire formé par le confluent de la Moselle et de la Seille et qui s'en appelait *Divo durum* (les deux rivières) en celtique [3] D'autres localités accessoires existaient indépendamment de ces espèces de forteresses, c'était *Yblio durum* sur l'Iron chez les Verduni,

---

[1] Mémoires de la Société d'archéologie de la Moselle, 1863. *Des antiquités gauloises*, par le P. Bach.

[2] *Eaux de Plombières*, par Friry, avocat à Remiremont.

[3] Il n'y a pas de contradiction dans notre méthode étymologique, les noms de peuples sont germains, les noms de lieux sont restés celtiques.

Argentoratum et *Brocomagus* sur le Rhin, *Ricciacum* vers la Sarre, *Caranusca* sur la Caner.

Les Médiomatricks ont connu, comme les Leucks, l'usage des rouelles de cuivre. On en a trouvé un grand nombre à Daspich [1], à Yutz [2] et dans les environs de Metz [3]. Par la suite ils se donnèrent comme monnaie un guerrier casqué avec une aigrette et au revers un cheval, le tout grossièrement travaillé. On trouve de ces monnaies, mélangées avec celle des Leucks et d'autres, sur différends points du département de la Moselle, mais principalement à Lessy près de la voie antique de Reims à Trèves, à Yutz, à Kirschnaumen, sur la route de Trèves, à Ditchwiller sur la voie qui allait de Metz à Mayence. Le cabinet numismatique de la Moselle en renferme plusieurs trouvées aux environs de Metz, près de la voie romaine de Metz à Strasbourg. Le cabinet de Trèves en possède plusieurs en argent trouvées à Mayen et à Castel. L'archéologie mosellane a encore mis au jour d'autres restes celtiques. A Yutz, à Colmen, à Boulay, à Arry, à Corny, à Jouy, à Châtel-Saint-Germain, ont été trouvées des haches, des flèches en silex. Plusieurs tombelles éventrées ont restitué des torques ou colliers gaulois. On remarque, en outre, des pierres druidiques le long de la Sarre et de la Zorn, le *Menhir du Breitenstein* au sommet du Kœnigsberg près de Meisenthal, le *Dreipeterstein* débris d'un dolmen au canton de Bitche, la *Dent de Gargantua* près de Sarrebruck, la *Borne du diable* à Verny, la *Pierre de saint Clément* débris d'un dolmen à Ancy. Il en existait encore d'autres dans la Moselle qui ont disparu aujourd'hui, la *Pierre du diable* près de Saint-Julien, la *Pierre des fées* près de Grimont, la *Pierre bourderesse* au milieu de Metz, toutes trois sur

---

[1] [2] Collections de MM. Liége et Vanderbach à Thionville, aujourd'hui disséminées.

[3] Le Musée de Metz renferme en outre des monnaies de plomb avec la rouelle dessinée en relief mais non déchiquetée.

la voie antique de Reims à Trèves par Metz. Ont survécu deux menhirs, le *Golentein* au-dessus de Bliescastel, le *Spitstein* près de Saint-Ingbert, le *Mur des païens* près de Sarrebruck. Enfin, d'autres localités ont gardé des traces du culte druidique de Bel le soleil. Gorze montre sa *Roche aux pucelles*, ou pierre qui tourne. Saulny avait aussi sa *Pierre qui tourne*, ainsi que Rombas et Ancy. Kœnigsmaker avait la *Pierre qui tourne quand elle entend sonner midi;* Kontz la roue enflammée précipitée à minuit au solstice d'été du haut du Stromberg dans la Moselle en face de Sierck: Plappeville, les trimazos se rendant à la Bonne-Fontaine. Près de là, Woippy avait un menhir en granit, la *haute borne* sur l'antique route de Reims à Trèves par Verdun. Magny avait aussi sa *haute borne* dont le nom est resté à un lieudit, et le Sablon a conservé de même le souvenir de sa *pierre bénite*, près de la fontaine de Saint-Clément; le siége de saint Clément à la cathédrale est tout ce qui reste de ce premier apôtre des Médiomatricks qui a extirpé de notre pays le culte druidique.

Sur l'emplacement de l'ancien *Divodurum*, c'est-à-dire au milieu de Metz, on trouve des haches en bronze, des haches en pierre, des flèches en silex non loin de l'emplacement de la *pierre aux huchemens*, de la *pierre hardie* et de la *haute pierre* qui n'existent plus.

Mais c'est surtout sur la crête des Vosges que l'archéologie collectionne des souvenirs druidiques. Il y a un siècle, Specklin y a compté une centaine de pierres celtiques, disparues la plupart. On voit encore, entre Niederbron et le fort de la Petite-Pierre, le *Kantzlay*, et le *Heidenschloss* château païen, les *drei Kunckel*, les trois quenouilles, près d'Abreschviller; le menhir d'Obersteigen, le *fauteuil de saint Quirin*, au pied du Donon, énormes roches s'élevant comme des piliers gigantesques au sommet desquels un prêtre gaulois a tracé des lignes parallèles, croisées et d'autres concentriques, sans doute des hiéroglyphes druidiques. Le nom d'autres roches

voisines indique bien leur destination religieuse, le *Lichtenstein* pierre de lumière, le *Lichtenberg* mont de lumière, le *Sonnenberg* mont du soleil, le *Dagsberg* mont du jour, le *Dagstein* pierre du jour. On connaît aussi des cromlechs, le *Katzberg*, la *Haute-Valette* près d'Abreschviller, le *Zickenberg* près de Niederbronn, le *Répit* près d'Etival. Enfin apparaissent les *rocking-ston* des Anglais, ou pierres qui tournent, la *Hengstein* (du verbe *hangen* suspendre) près du Strittiwald, la *Lottenfels* près d'Obersteigen, le rocher branlant, au sommet du Schneeberg. On ne connaissait qu'un seul dolmen complet appelé *table de César* à Haselbourg: il a été démoli ainsi que le *Grosman* près de la Zorn.

Au nord des Médiomatricks vivait le peuple le plus belliqueux de la Belgique. Il se nommait les fidèles guerriers ou *Treue wehr*, mot avec lesquels les Romains ont fabriqué celui de Trévirs. Leur chef prenait le titre de *wehr mann* l'homme de guerre; ce nom, les Celtes et d'après eux les Romains le donnaient indistinctement aux peuplades d'Outre-Rhin, tandis qu'elles s'appelaient *Teusth*.

Les Trévirs occupaient tout le territoire compris entre la Lauter, la Nahe au sud, la Moselle et la Nette au nord. Ils confinaient d'un côté au Rhin et de l'autre à la Meuse; seulement le long de cette dernière rivière ils avaient laissé s'établir, au milieu de la forêt des Ardennes, quatre peuplades fraîchement venues d'au-delà du Rhin et qui en gardaient le nom générique de Germains. Ceux-ci n'avaient été admis sur le territoire des Trévirs qu'à la condition de devenir leurs cliens. Les Romains les nommaient *Ceresi*, *Segni*, *Pæmani* et *Condrusii*, mots latins qui avaient la prétention de reproduire les désignations germaines de *Karr eisen* (les gens aux chariots bardés de fer); *Sagen herr* (les guerriers armés de scie); *Pfal manner* (les hommes armés de pieux); *Kund rüstiger* (les soldats parfaitement armés, ou mieux, les habiles armuriers).

Les Ceresi s'établirent le long de la Chier, la *Cara*, à qui

ils semblent avoir donné leur nom de *Karren herr;* ils s'étendirent en outre le long de l'Alzett et de la Prüm. La vallée formée par ce dernier cours d'eau a conservé jusqu'au moyen âge la dénomination de *Carosgow* (*supérieur* sans doute) par opposition à la partie avoisinant Carignan qui fut le *Carosgow inférieur,* tandis que les vallées de l'Alzett et de la Prüm, situées au milieu, reçurent le nom de *Methingow.*

Ce peuple des Ceresi, à l'époque gauloise, avait pour lieux de refuge *Epossium* (Yvoix Carignan , *Orolaunum* (Arlon), *Andethana* (Altrier), et peut être *Mosomagus* (maison sur la Meuse), devenu en 870 Mouzon, le chef-lieu du *pagus Mosomagensis,* substitué en partie au Caroscow inférieur avec le *comitatus Wabrensis.* Le cartulaire [1] de l'abbaye de Prüm nous révèle l'existence des villages de Wathilendorff *in pago Carosco,* de Birgis, Burias, en 762, de Rumersheim in *pago Charosvilla* en 763, de Wualamarrilla in *pago Carosco* en 777.

Le long de la Chier, au Titelberg, on trouve souvent des monnaies gauloises, ce qui dénote un lieu de rassemblement à l'époque celtique.

Près de Villerupt est un menhir tronqué, la *Roche grise.*

Dans la forêt d'Avril est un cromlech de grosses pierres rangées en cercle.

Enfin les deux gros bourgs d'Audun-le-Roman et d'Audun-le-Tiche portent deux noms dans lesquels on retrouve le mot gaulois *dunum* (montagne); ce qui s'applique bien à ces deux localités situées sur des plateaux.

Au-dessus de Longuion est un campement antique dans lequel on a trouvé plusieurs armes en bronze, notamment une pointe de lance.

Près de Bazaille était un cimetière gaulois formé par plusieurs tombelles.

Les Segni demeuraient le long de la rivière la Semoy. Ils

---

[1] *Urkundenbuch des Mitel-Rheins,* par M. H. Beyer.

semblent avoir eu pour lieu de rassemblement la localité devenue depuis la petite ville de Chiny, qui paraît s'être appelée *Segniac* dans l'origine.

Les Pœmani étaient campés sur les plateaux d'où découlent la Lesse et l'Ourthe et qui constituent le centre des Ardennes. Ils semblent avoir eu pour principale localité Marche en Famène. Ce nom de Famène paraît provenir directement du mot *Pæmania*. Le cartulaire de l'abbaye de Stavelot nous mentionne, en 862, l'existence de plusieurs villages, *in pago Falminne,* savoir : Lomna, Humnir, Hulisbach.

Sur le territoire des Pæmani se remarquent des tumuli en pierres roulantes, et d'autres en terre, contenant des squelettes énormes, un glaive au côté. Dans les environs on rencontre des pièces d'or présentant un cheval d'un côté et de l'autre un soleil sur une face concave. Près de Biron a été trouvée une faucille druidique en bronze.

Entre Fourrière et Wavreilles se trouvent les *pierres du diable*, espèce de cromlech druidique.

Près de Saint-Hubert est un menhir appelé la *pierre de saint Hubert*. A Mousny est une grande pierre fichée entourée d'un cercle d'autres plus petites : on l'appelle le *berger et ses moutons*.

Les Condrusii avaient planté leurs huttes sur le territoire compris entre l'Ourthe et la rive droite de la Meuse. Leur lieu de refuge semble avoir été *Hoyium* sur le Hoyoux. Le nom des Condrusii s'est perpétué jusqu'à nos jours dans celui du Condrotz, pays compris entre Liége et Dinan. On ne peut donc pas avoir d'hésitation sur l'emplacement de cette peuplade belge.

Le cartulaire de l'abbaye de Malmédy nous apprend qu'en 746 existaient les villages de Serario, Brabante, Lemine, Caldina, Mesania, Warsipio, Barsina, Rudis, Pronote, Halma, Haist, in Gnoldo manso, Solania, Wadalino, Mosalis in *pago Condrustinse*. Une charte de 862 nous parle du portus Hoium et Deonantum in *pago Condruscio* ainsi que des villas

Vervigium, Sleinon, Osonia, Waltina, Sylvesturis curtis. Le fameux traité de partage de 870 parle aussi du *Condrust.*

Ainsi le *pagus Condrusien*, au moyen âge, s'étendait depuis Verviers jusqu'à Dinant ayant un port à Huy. On ne peut pas être mieux renseigné sur les limites du pays des Condrusii qui n'est rien autre chose que le *pagus Condrustinsis.*

Chez les Condrus on trouve une pierre levée près de Rémonchamps; une pierre inclinée au Bouri près Chaudfontaine, et des tombelles celtiques à Ornal, Valeffe-Saint-Pierre, des haches et des colliers à Seny-en-Condroz, à Avin au-delà de Fallais.

A une heure de marche de Berbourg, non loin de la Sarre, se remarque un vaste plateau présentant la forme d'un cône tronqué. On y jouit de la vue la plus étendue sur les vallées de la Moselle, de la Sarre, de la Sure et sur les gorges de l'Eyfel [1]. D'antiques retranchements se voient encore de nos jours sur le sommet de cette hauteur à côté d'un hameau. On y trouve des monnaies gauloises, des colliers, des haches celtiques, des flèches en silex, et ce qui est plus caractéristique encore, plusieurs grossières statuettes de Nehallennia [2], cette divinité belge, souvenir de l'Edda qui montre un sein nu et de l'autre allaite un enfant.

C'est en cet endroit appelé *Andethana* par les Celtes que se retranchaient les Trévirs au jour du danger. Il se trouvait sur la voie de Reims, qui, venant du côté d'Arlon par la vallée de l'Eschen, quittait Mersch pour arriver à Rollingen et Reuland. Elle dépassait Berbourg et franchissait la Sure à Waldbillig pour de là atteindre Trèves en longeant la Moselle.

---

[1] On nomme ainsi le pays montagneux qui se trouve entre le cercle de Trèves et celui de Cologne; les Romains l'appelaient *superni campi*, ce qui était la traduction du teuton *hohefelder*, par corruption Eyfel.

[2] Le musée de Paris possède une statue avec inscription de cette divinité gauloise venue de l'île Walcheren où elle fut laissée par la mer en 1677, un jour de marée, en janvier.

Cet *Andethana* devait plus tard devenir une station postale sous les empereurs et même un bourg important au quatrième siècle. On en a retrouvé l'emplacement qui était très-étendu [1]. Les Trévirs n'y vivaient que dans les cas extraordinaires. Ils passaient, la plupart, leur existence au bas des vallées de la Moselle et de la Sarre, s'occupant principalement de l'élève des chevaux qui trouvaient d'abondants pâturages dans les prairies de la Moselle et de ses affluents.

Les Trévirs avaient encore d'autres localités pour se réunir en cas de besoin: *Noviomagus* sur le Rhin, *Noviomagus* sur la Moselle, *Moguntiac, Bingios, Dumnissos, Antonnac*, *Beda*, *Ausana*.

On trouve sur le territoire des Trévirs de rares exemplaires de leur monnaie primitive. Ce sont des bronzes représentant d'un côté un guerrier sur un char à un cheval, et de l'autre un triangle encastré dans deux cercles dentelés et perlés; d'autres représentent un œil et au revers un cheval et des étoiles, d'autres un cheval sur les deux faces.

Ces monnaies se rencontrent principalement au milieu d'un retranchement antique appelé *Castel* qui se trouve sur la Sarre où l'on a déterré un grand nombre de haches celtiques. On a trouvé treize haches analogues près de Tunsdorff, une à Becking et une très-longue à Okfen [2].

Au nord de la Nette, de la Roer et de la Wesdre, vivait un peuple très-important qui étendait son autorité depuis le Rhin jusque sur l'autre rive de la Meuse le long du Jaar. Ces Belges récemment venus de Germanie, comme les cliens des Trévirs, habitaient des marais, à l'ombre de vastes forêts, ne vivant que du produit de leurs troupeaux de porcs (en teuton, *ebur*), d'où ils avaient pris le nom d'Eburones. César dit que c'était une peuplade humble et basse (*humi-*

---

[1] V. les *Mémoires de la Société historique du grand-duché de Luxembourg*, t. VIII, année 1852.

[2] *Mém. Société. rech. utiles de Trèves*, 1854-1855-1860.

lis ignobilisque.) Ils vivaient tranquilles, éparpillés sur leur territoire, quand ils se virent enveloppés par des frères venus d'au-delà du Rhin. C'était vers l'an 113 avant Jésus-Christ. La mer Baltique avait été agitée par une commotion intérieure. Ses rivages s'étaient abîmés sous l'effort des eaux, et toute une nation, les Cimbres, au nombre de douze cent mille âmes, était venue chercher une autre patrie au-delà du Rhin. Ils rencontrèrent les Eburons et obtinrent d'eux de placer à l'abri leurs femmes, enfants, vieillards, avec leurs bagages, dans un lieu élevé le long d'un affluent de la Meuse appelé le Jaar ou Jecker. Puis ils prirent leur course vers le midi de la Gaule où ils devaient se faire décimer par Marius. Les Cimbres laissés chez les Eburons formaient l'arrière-garde de l'armée (en teuton *Adwachter*). Ils étaient au nombre de 6,000 âmes. Quand la nouvelle des batailles d'Aix en Provence et de Verceil en Italie fut parvenue chez les Eburons, ils ne voulurent plus garder au milieu d'eux ces hôtes dangereux. Mais les Cimbres résistèrent, et après des alternatives mutuelles de revers et de succès, César nous apprend que ces *Adwachter*, qu'il appelle *Atuatiques*, conclurent un traité par lequel les Eburons furent tenus de leur abandonner une partie de leur territoire, que nous démontrons plus loin être la partie comprise entre la rive gauche de la Meuse et le Jaar, la Demer, la Senne et la Sambre. Les Eburons entrèrent en possession du lieu de refuge des Cimbres qui en conserva le nom d'*Adwachten* que les Romains latinisèrent en *Atuatuca;* mais les Eburons en échange eurent à payer un tribut annuel aux Atuatiques qui se créèrent un autre *oppidum* le long de la Mehaigne, en un lieu mieux fortifié par la nature que celui d'*Atuatuca* qu'ils abandonnaient.

Cette dernière localité n'était pas la seule où se réfugiaient les Eburons. Ils possédaient en outre *Juliac* sur la Roër, *Asciburgium, Novesios, Dumingos* sur le Rhin; tandis que les Atuatiques, indépendamment de leur *oppidum* dont le

nom ne nous est pas parvenu, occupèrent *Namus* au confluent de la Meuse et de la Sambre, *Perniciacos, Geminiacos* dans les terres.

La monnaie des Eburons représentait un cochon grossièrement sculpté ; plus tard ils adjoignirent, comme face, la tête d'un guerrier casqué aux cheveux bouclés. C'était une monnaie parlante puisque le cochon s'appelait *ebur*. De même les Aulerques avaient cet animal sur leur monnaie avec la légende EBVR au-dessus. Le cabinet de Trèves renferme beaucoup de ces monnaies au porc, trouvées dans l'Eyfel et à Castel sur la Sarre.

Aux environs de Namur on trouve en grande quantité une monnaie grossière qui passe pour être celle des Aduatiques, et au faubourg de Jambes se voyait un dolmen, la *pierre du diable*.

Au nord de la Demer, de l'Erf, de la Roer sur la rive gauche du Rhin, et entre la Sieg et la Liepp sur la rive droite du fleuve jusqu'à l'endroit où il se perd dans l'Océan, résidait une peuplade qui avait reçu le nom caractéristique de *Mænner ab* (gens d'en bas), par opposition à une autre peuplade répandue le long de la rive droite, au nord de la forêt Hercynienne, au milieu des vallées du Mein et de la Lahn. Cette dernière agrégation d'hommes avait reçu le nom de *Uber manner* (gens d'en haut). On voit que la division géographique du Haut-Rhin et du Bas-Rhin ne date pas d'hier, elle devait conduire à celle de Germanie supérieure, Germanie inférieure sous les empereurs romains qui latinisèrent les noms allemands et appelèrent les *Mænner ab, Menapii*, et les *Uber mænner*, les *Ubii*.

Chez les Ménapiens on voyait *Noviomagus*, *Grinnes* près de l'embouchure du Rhin, et *Barginat* en face de l'endroit où ce fleuve reçoit la Lieppe.

Comment César entra en relations avec les Trévirs et les Leucks.

La marche des Cimbres au travers de la Germanie eut cet effet de pousser vers le Rhin toutes les peuplades des rives de l'Océan. Les Ubiens et les Ménapiens ne tardèrent pas à être débordés par ces hordes sans feu ni lieu qui s'établirent à quelque distance de la rive droite du Rhin, attendant l'occasion de franchir cette barrière. C'était, parmi les plus rapprochées, les chasseurs à l'épieu, les *Vangiones;* les renommés, les *Nemets;* les soldats des sapins, les *Tænnchtheer ;* les émigrés des pays résineux, les *Ouspechtheer;* les victorieux, les *Siegambre;* les fidèles boucaniers, les *Treue bocken;* les habitants des prairies, les *Mattiaker;* les guerriers aux cottes de mailles, les *Catten.*

Repoussées de toutes parts, ces hordes teutones avaient senti le besoin de se constituer en une confédération défensive (*zu Helfen*) pour s'aider. De là leur nom de *Suewe*, *Schwab, Schwob.* Les Romains tantôt les croyaient une seule nation et tantôt les appelaient du nom générique de Germains.

Cette confédération suévique s'étendit le long du Rhin, se divisant en une centaine de tribus, ce que les teutons appelaient *Gau* et ce que les Romains traduisirent par leur mot *Pagus*.

La ligue suévique avait deux chefs, qui étaient deux frères appelés Nasua et Cimberius. Ils se partagèrent vraisemblablement la direction des cent *pagi* d'une façon symétrique avec la division des Ubiens et des Ménapiens, en Haut-Rhin et en Bas-Rhin.

Une autre bande de teutons avait précédé la ligue suévique sur les bords du Rhin et s'était installée vers la source de ce fleuve. Elle avait pour chef un homme remarquable appelé Arioviste, qui depuis quatorze ans la faisait vivre de pillages.

Il se vantait que depuis cette époque ses hommes n'avaient jamais couché dans une demeure. Appelé par les Séquanes qui étaient en guerre contre les Edueus, Arioviste s'était fait payer ses services d'une concession de territoire longeant [1] la rive gauche du Rhin depuis sa source jusqu'à la frontière des Médiomatricks, indiquée par un énorme fossé en un endroit qui en a conservé le nom de *Landgraben*. Bientôt d'autres hordes germaines franchirent le Rhin, demandant des terres. Les Gaulois se liguèrent mais ils furent battus à *Magetobrie* (Montbéliard), et Arioviste se trouvait à la tête d'une centaine de mille hommes quand, l'an 57 avant l'ère chrétienne, César pénétra dans les Gaules avec ses légions pour conjurer cette nouvelle invasion d'Outre-Rhin. Le général romain pensa d'abord intimider par des menaces le chef germain. Il entra en pourparlers avec lui. Au même moment, des Trévirs arrivaient lui apprendre que les Suèves s'apprêtaient à passer le Rhin en face de leur territoire. César avoue qu'il fut vivement impressionné par cette nouvelle et qu'il résolut d'éviter à tout prix la jonction des Suèves avec les troupes d'Arioviste. Il se rendit maître de l'*oppidum* des Sequanes *Vesontia*, Besançon, sur le Doubs, dont Arioviste avait fait sa place d'armes; puis il marcha droit aux Germains qui s'étaient, dans l'intervalle, doublés d'une partie des Suèves du Haut-Rhin, les Tribocques, les Vangions, les Nemètes. La rencontre eut lieu non loin du Rhin, et les Germains taillés en pièces n'eurent d'autre ressource que de repasser le fleuve, leur chef en tête. Les Ubiens massacrèrent sur l'autre rive ce qui avait échappé au glaive des Romains.

César n'a point pris la peine de nous raconter ce qu'il répondit aux envoyés des Trévirs, mais il nous est permis de supposer, par ce qui suivit, que le général romain promit

---

[1] ***Mémoires de la Société des Antiquaires de France***, **art de M. Schweighauser, t. V, p. 18.**

du secours, engageant les peuplades mosellanes à l'approvisionner en vivres et en chevaux. César nous apprend qu'au même moment il venait de conclure des marchés avec les Leucks pour la fourniture des grains de son armée.

Les principaux habitants de chaque peuplade accoururent des divers points de la Gaule remercier le général romain du service qu'il venait de rendre à leur pays, en même temps qu'il vengeait les injures du peuple romain. Les Médiomatricks, comme les Trévirs, ne furent pas les derniers vraisemblablement puisqu'ils étaient menacés en première ligne.

César envoya des fournisseurs dans la vallée de la Moselle créer un commerce de grains dont Toul semble avoir été le centre. Remarquons en passant que cette cité de Leucks, depuis des siècles, ouvre chaque année une foire importante pour le débit des céréales.

Il est probable que c'est à la suite de ces relations commerciales que le pays mosellan se familiarisa avec la monnaie latine. C'est à cette époque que l'on peut faire remonter le progrès artistique apporté dans les pièces frappées par les Leucks, les Médiomatricks, les Trévirs, à l'imitation des deniers et des quinaires romains. Les Leucquois frappèrent une monnaie à l'effigie de leur chef ABVDOS, avec un cheval en course au revers; une autre au type du chef ATEVLA, avec un cheval au revers et la légende VLATOS ; une autre avec une tête casquée, une fleur sortant de la bouche, et au revers un cheval courant avec les mots SOLIMA sous le poitrail[1].

Les Médiomatricks firent frapper en bronze et en argent des monnaies[2] représentant leur chef le casque sur ses cheveux bouclés, et au revers un cavalier le glaive de la main

---

[1] *Revue numismatique*, articles de MM. de Saulcy et Lesaussay.

[2] *Études numismatiques du nord-est de la France*, par M. Ch. Robert.

droite et de l'autre lançant son cheval au galop. Sous le poitrail de l'animal se lit : MEDIOM.

Les Trévirs sont parmi les peuples belges ceux dont la monnaie est la mieux travaillée. Ils firent frapper en or une pièce représentant un œil et au revers un cheval au galop avec la légende, très lisible au-dessus, POTTINA.

A la mort de ce chef ils élurent *Wer mann Indutilii*, qui fit frapper en bronze une pièce représentant son effigie casquée et au revers un bœuf sacré, comme les monnaies coloniales de Syracuse. Ce bœuf, couvert de bandelettes, un genou en terre, était placé entre ces deux mots *Germanus Indutilii*. C'est ce chef trévir que les Romains appelaient Indutiomar.

Les peuples qui habitaient dans les Ardennes, les Ceresi, Condrusi, Segni et Pœmani, firent frapper une monnaie représentant un guerrier casqué et au revers un taureau sacré avec la légende ARDA [1], et d'autres fois au revers un cheval. Le cabinet numismatique de Trèves renferme un grand nombre de monnaies trouvées dans les environs de cette ville, sur la Sarre et sur la Moselle : une POTTINA en électrum à Castel, une autre à Hermeskeil, trois ARDA en bronze à Castel, une autre dans l'Eyfel, une MEDIOMA dans l'Eyfel aussi, et des têtes casquées sans légende avec cheval à Mayen.

Les Trévirs font partie de l'armée romaine.

L'année suivante, c'est-à-dire l'an 56 avant l'ère vulgaire, César nous apprend qu'une partie des peuplades belges du nord songèrent à repousser la domination romaine, voyant

---

[1] Les Germains rendaient un grand culte à la déesse ARDA, en teuton *Erde*, la Terre, qu'ils imploraient comme la nourrice du genre humain. On lui avait dédié la forêt avoisinant la Meuse, qui en prit le nom latin d'*Arduena sylva* quand les Germains s'y furent installés.

que leur indépendance était fortement menacée. Elles formèrent une ligue s'engageant à fournir un certain nombre de combattants. Les Atuatiques promirent vingt-neuf mille hommes, chiffre qui montre combien les Cimbres s'étaient développés le long de la Meuse. Les Éburons, les Ceresi, les Pœmani, les Condrusii formaient un seul contingent de quarante mille combattants.

Les autres peuplades du nord-est s'abstinrent; ce qui laisse supposer qu'elles avaient passé au service de César. En effet, nous savons, par un détail donné dans ses *Commentaires*, que ce général eut sous ses ordres la cavalerie que lui confia la peuplade des Trévirs.

Il ne se mit en campagne qu'au milieu de l'été pour avoir du fourrage en suffisance, puis, avec deux légions levées le long du Pô et du Tessin, il vint renforcer l'armée qu'il avait laissée chez les Sequanes autour de Besançon. Il mit en réquisition des troupes auxiliaires; et sans doute les Leucks et les Médiomatricks furent de ce nombre, puisqu'ils ne paraissent point dans les rangs des révoltés. Ils rejoignirent les légions avec la cavalerie tréviroise en suivant la route de Trèves à Reims, passant par Divodurum, Scarponiac et Tullo[1]. Il est hors de doute que les grandes artères que nous connaissons comme voies romaines dans les Gaules existaient bien avant l'arrivée de César. Bergier[2] ne craint pas de l'affirmer. En effet, la quantité de chariots et de bagages que les Gaulois traînaient à leur suite et l'emploi de chars de guerre armés de faux rendaient indispensable l'existence de bonnes routes. Les Romains ont dû améliorer les chaussées des Gaules, mais assurément ils ne les ont pas tracées, sinon les marches et contremarches des légions de César sont inexplicables.

---

[1] Consulter les *Voies romaines dans la Moselle*, par Ch. Abel, 1858, et l'*Étude des routes romaines sur le Rhin*, par F.-G. Schmitt, officier de l'armée prussienne, 1861.

[2] Histoire des grands chemins de l'empire romain.

Leş contingens mosellans débouchèrent de la vallée de la Meuse dans celle de la Marne, au moment où César arrivait surprendre les Rémois et en obtenait facilement des ôtages, des vivres et des renseignements sur la ligue des Belges que dirigeait Galb, chef des Suessiones, peuplade occupant les rives de l'Aisne. César franchit cette rivière avec son armée et il ne tarda pas à se trouver en présence de celle des confédérés gaulois qui venaient, pour le combattre, de quitter le siége d'une forteresse des Rémois nommée *Bibrax*, éloignée de huit milles. La bataille se livra près d'un gué de l'Aisne. On combattit rudement, dit César, et la victoire resta même indécise jusqu'au soir. Les confédérés apprirent alors que leurs derrières étaient menacés par les milices éduènes alliées des Romains. Aussitôt ils se retirèrent en désordre, accourant chacun vers son pays, et il devint facile aux légionnaires disciplinés de convertir ce départ en une fuite désastreuse.

Panique des Trévirs à la bataille de la Sambre.

César ne laissa pas aux malheureux fuyards le temps de se reconnaître, et le lendemain, en doublant les étapes, il arrivait devant *Noviodunum*, capitale des Suessiones, sur l'Aisne. Ceux-ci, effrayés des préparatifs de siége, demandèrent à capituler. Leur exemple ne tarda pas à être suivi par les Bellovaques qui s'étaient retirés dans leur forteresse de *Bratus pantium* sur l'Oise.

Mais il restait à soumettre la plus hostile des peuplades de la ligue. On l'appelait les *Nervigs* (les robustes) Ils ne buvaient point de liqueurs ni de vin et repoussaient toutes les habitudes énervantes. Ils avaient pour refuge *Bugacum*, place importante non loin de la Sambre, au milieu de laquelle venaient aboutir les sept grandes artères de la Belgique, savoir: les routes de Reims, de Trèves, du Rhin, d'Utrecht, de l'Océan, de Mardyck, de Cambrai. Ne se laissant point

intimider par l'approche des aigles romaines, les Nerviens avaient organisé, sous leur chef Boduognat, une nouvelle ligne défensive de concert avec les Atrebates, les Veromandues et les Atuatiques. Comme ces derniers étaient en retard, les trois autres peuplades se retranchèrent, en attendant, sur une colline escarpée des rives de la Sambre, en un endroit que César ne nomme point.

L'armée romaine fut deux jours à traverser le territoire des Atrébates et des Veromandues sans rencontrer personne. Enfin, arrivé chez les Nerviens le troisième jour, César apprit qu'il n'était plus qu'à dix milles de la Sambre et des confédérés. Désirant faire quitter ses retranchements à cet ennemi dont il connaissait déjà la légèreté, César marche droit à lui et se retranche dans un camp qu'il trace sur une colline descendant en amphithéâtre vers la Sambre, en face du camp des Nerviens. Ceux-ci, qui s'étaient embusqués dans un bois, quittent aussitôt leurs retranchements, passent la rivière avec une telle rapidité que les Romains sont surpris, le désordre se met dans leur camp et les cavaliers trévirs sont repoussés avec perte. « Cependant, dit César, ils jouis-
» saient dans les Gaules d'une réputation incroyable de
» valeur guerrière. » Puis il ajoute : « Effrayés de ce tumul-
» tueux désordre, voyant le camp rempli d'une multitude
» d'ennemis, les légions pressées et enveloppées de toutes
» parts, les goujats, les cavaliers, les frondeurs, les vélites
» nomades dispersés et fuyant, ces cavaliers trévirs crurent
» que tout était perdu et reprirent le chemin de leur pays,
» répandant le long de la Moselle le bruit de la défaite
» entière des Romains, de la prise de leur camp et de leurs
» bagages [1]. »

Heureusement que le lieutenant de César, Labiénus, avait franchi la Sambre pendant cette mêlée et que sa légion s'était emparée du camp des Belges. Une fois cette base d'opération

[1] Cæsar. *De bello gallico.* Lib. II, cap. 24.

acquise, les confédérés se trouvèrent entre deux corps d'armée. Les Atrebates et les Veromandues plièrent, mais les Nerviens se firent massacrer. De soixante mille combattants, cinq cents hommes survécurent et encore étaient-ils blessés.

Les Atuatiques étaient à une faible distance, quand leur parvint la nouvelle de la bataille de la Sambre. Ils rétrogradèrent aussitôt et retournèrent dans leur pays abandonnant leurs lieux de refuge pour se retirer dans celle de leurs forteresses que la nature avait le mieux fortifiée. Dominant de profonds précipices du haut de rocs escarpés, cet *oppidum* n'était accessible que dans une largeur de deux cents pieds. Cette partie, la seule abordable, présentait une pente douce et elle était défendue par un mur très élevé formé de pierres énormes et de poutres aiguisées. César se mit en mesure d'assiéger cette forteresse qu'il appelle *oppidum atuatucorum* sans lui donner d'autres désignations. Il fit creuser un fossé de circonvallation et dresser les machines de jet. Effrayés par les catapultes et le bélier qu'ils voyaient pour la première fois, les descendants des Cimbres effectuèrent leur soumission, mais en conservant des armes par devers eux. César, outré de leur mauvaise foi, les abandonna comme esclaves à ses soldats qui en vendirent plus de cinquante-trois mille.

Où se trouvait cette forteresse des Atuatiques? Cette question a déjà préoccupé bien des auteurs. Cet *oppidum atuatucorum* était placé sur le territoire des Atuatiques. Or, on sait que ce territoire était borné par les Eburons au nord, les Nerviens au sud, les Condrusii à l'est, les Ménapiens à l'ouest, c'est-à-dire qu'il était circonscrit entre les vallées de l'Escaut, de la Senne, de la Meuse et de la Sambre. César nous indique cette position quand il nous montre un chef Eburon passant de chez son peuple chez les Atuatiques en se dirigeant vers les Nerviens.

Or, dans cette circonscription, quelle est la localité qui satisfait aux détails de la description de l'*oppidum* donnée

par César? Est-ce Namur? Oui, pour la situation en promontoire ; mais il est bien étrange que César n'ait pas mentionné les deux cours d'eau, la Meuse et la Sambre, qu'il connaissait parfaitement. Il n'est pas question de rivière ni de fleuve autour de l'*oppidum atuaticorum*. Ce ne peut être Tongres que nous avons déjà vu être l'*Atuatuca* des Eburons. César dit formellement que l'*oppidum atuaticorum* se trouvait chez les Atuatiques et non pas chez les Eburons. M. van Gœler est le premier [1] qui ait émis l'opinion que l'*oppidum atuatucorum* doit être à Falize sur la Méhaigne à une heure de la ville d'Huy. Les accidents de terrain cadrent assez exactement avec le récit des *Commentaires*, sauf le petit cours d'eau qui est de trop. César est incomplet dans cette circonstance. Ainsi il semble laisser croire que toute la nation cimbrique des Atuatiques a été détruite, ce qui n'est pas, car lui-même nous apprendra que les Atuatiques se soulevèrent de nouveau et qu'ils avaient conservé leur territoire. Le résultat le plus sérieux fut que les Eburons cessèrent d'être les cliens des Atuatiques et ne leur payèrent plus tribut. Les vaincus furent forcés de restituer les enfants des chefs Eburons qu'ils tenaient prisonniers comme ôtages.

Les Romains campent chez les Trévirs.

Nous avons vu les Trévirs se sauver éperdus au fort de la mêlée et venir publier dans leur pays le bruit de la défaite des Romains par les Nerviens. Par quelle route les Trévirs regagnèrent-ils les rives de la Moselle? Il est présumable qu'ils suivirent la route [2] allant de Bavay à Trèves, par

---

[1] *Cœsars Gallischer Krieg*, par M. le colonel Von Göler, aide-de-camp du duc de Bade. — 1858.

[2] Voir la carte qui accompagne l'*Itinéraire du Luxembourg germanique* de l'Évêque de la Basse-Mouturie, 1844. Cette carte montre les tronçons, encore apparents dans le Luxembourg, de la route de Bavay à Altrier ou Trèves-le-Vieux, l'*Andethana* du temps de César.

Givet, Bastogne et débouchant au travers de la vallée de la Sure vers Diekirch près Ingelsdorff, pour atteindre *Andéthana,* le lieu de refuge des Trévirs où nous avons déjà vu déboucher la route des Remes et où aboutissait la route des Médiomatricks.

Il importait à l'armée romaine d'empêcher la propagation de sa prétendue défaite sur la Sambre. César envoya à l'automne toute sa cavalerie hiverner chez les Trévirs en punition de leur conduite et pour montrer que les Romains étaient les maîtres de la situation. Ce corps d'armée assez nombreux fut placé sous les ordres de Labiénus, que César considérait comme son bras droit, quoiqu'il écrivît au même moment à Marcus Cicéron qu'il faisait de son frère, Quintus Cicéron, son lieutenant-général. C'est ainsi que César pensait détacher le grand orateur du parti de Pompée [1].

Labiénus reçut l'ordre de s'opposer de toutes ses forces au passage du Rhin par les Germains qui menaçaient de l'opérer à l'aide de barques. Il eut en outre la mission de surveiller les Remes qui commençaient à s'agiter avec le reste des Belges. Les Trévirs étaient dénoncés pour s'aboucher avec les peuplades d'Outre-Rhin.

En conséquence de ces ordres, Labiénus disposa plusieurs retranchements de cavalerie tout le long de la Moselle, de la Meuse et du Rhin, seulement les *Commentaires* se taisent sur les emplacements qu'il choisit. Pour ajouter au texte, il faut, le long de la Moselle, de la Meuse et du Rhin, trouver d'anciens campements romains que l'on puisse faire, avec quelque certitude, remonter à l'époque de César. C'est un travail délicat puisque la plupart des campements primitifs ont dû servir ensuite aux légions qui se sont succédées jusque sous Valentinien III.

---

[1] Aussi Cicéron écrivait il à Atticus : « Mon frère se loue fort des manières bienveillantes de César à son égard, disant qu'il ne pourrait être traité avec plus de distinction quand même je serais son général. »

Néanmoins on peut hasarder quelques conjectures fondées sur plusieurs trouvailles heureuses.

Près de Daspich, à une journée de marche au Nord de Metz, à deux journées au Sud de Trêves, se trouve le long de la Moselle un camp romain qui permettait à des ailes de cavalerie de se déployer à l'aise dans de vastes prairies voisines le long de la petite rivière la Fensch, en latin *Fontes*, affluent de la Moselle.

Ce camp antique semble s'être appelé *Aspicium*, ce qui indiquerait bien que c'était un poste d'observation. La charrue en a fait disparaître les mouvements de terre, mais il est incontestable que des troupes romaines y ont campé souvent. Il est non moins certain que ces campements remontent aux premiers temps de l'occupation romaine et même à l'époque des Gaulois. On a trouvé sur l'emplacement de cet *Aspicium* des rouelles celtiques, des monnaies gauloises, des haches en pierres, des flèches en silex, des colliers, des torques, anciens emblêmes des chefs gaulois. Ces épaves de nos premiers pères sont mêlées à des débris romains, armures, éperons, meules portatives et nombreuses sépultures. Je laisse de côté les monnaies du haut empire, celles si nombreuses de Dioclétien et Maximien, une inscription de Constantin, pour ne m'occuper que de relever des monnaies consulaires, les deniers d'argent à l'effigie de César, de Marc-Antoine, de Juba, de Ptolémée, que l'on a trouvés à Daspich avec des monnaies gauloises portant les revers du sanglier éburon, du cheval médiomatrick, du taureau trévir et du lièvre leucquois. Remarquons que César nous dit qu'il avait des vélites numides avec lui, ce qui expliquerait la présence des pièces de Juba, roi de Numidie. Les archers crétois ont sans doute apporté à Daspich les monnaies de Ptolémée, roi d'Égypte contemporain.

Ce camp d'*Aspicium* communiquait par la vallée de la Fensch avec un autre établi à Audun-le-Roman, véritable

trésor de monnaies du haut empire, de Postume et Tétricus.

C'était par ce camp que le quartier-général d'*Aspicium* était mis en relation avec les camps de la Chier chez les Cérési. Au Tietelberg on trouve des antiquités gauloises, bracelets, colliers, haches et surtout des monnaies au type de *Arda* et des deniers de J. César.

Au-dessus de Longuion des armures gauloises en bronze dénotent aussi un retranchement du temps des Gaulois.

D'autres camps se rencontrent sur la voie de Reims à Trèves, principalement à Laferté dont le nom originaire est latin *firmitas* (lieu fortifié).

Sur la voie de Metz à Mayence est un camp romain à Boucheporn où ont été trouvées des haches celtiques, et plus loin est le camp fameux du Hiéraple, près duquel à Ditschwiller a été trouvée une belle collection de monnaies gauloises des Trévirs au type d'Induciomar[1].

Tels étaient les divers retranchements dans lesquels toute une année Labiénus fit camper la cavalerie romaine pour contenir le pays et surveiller les avenues du Rhin. Pendant ce temps, César accomplissait une expédition navale dans le Morbihan où il retrouva des vaisseaux ménapiens. Pour s'en venger, quoique la saison fût déjà bien avancée, César lança au retour ses légions au travers des forêts des Ménapiens, au-delà de l'Escaut. Cette expédition aboutit à des abattis d'arbres, à des incendies de récoltes et peut-être à un échec, car César convient qu'il perdit du monde, sans parler de la rencontre.

Irruption des Germains chez les Condrus.

Pendant que Labiénus, installé chez les Trévirs, interrogeait l'horizon du côté de la Germanie, durant l'hiver de l'année 55 avant Jésus-Christ, des peuplades d'Outre-Rhin

---

[1] Musée de Metz.

s'étaient présentées sur la rive, les Usipètes et les Tenchtères. Mais voyant les passages bien gardés ils avaient descendu le long du fleuve jusqu'à cent mille pas avant son embouchure. Là étaient les Ménapiens, dit César, qui possédaient, sur l'une et l'autre rive, des champs, des maisons, des fermes, des villages. Effrayés à la vue de cette multitude, ils abandonnèrent leurs domaines de la rive gauche et se retranchèrent dans leurs lieux de refuge de la rive droite. Les Usipètes et les Tenchtères feignirent de retourner sur leurs pas et les Ménapiens repassaient le Rhin, quand tout à coup ils furent enveloppés et décimés par les Germains qui s'emparèrent de leurs barques, et vinrent sur l'autre rive vivre pendant l'hiver des provisions amassées dans les fermes. César laisse entendre qu'appelés par les peuples belges des bords de la Meuse, les Usipètes et les Tenchtères s'avancèrent au printemps chez les Eburons sans opposition de la part de ceux-ci. Ils étaient, dit César, au nombre de quatre cent mille, ce qui semble un peu exagéré. Le général romain ne fut averti de leur présence sur le sol belge que lorsqu'ils arrivaient chez les Condrusii que nous savons d'une façon certaine établis le long de la Meuse et de la Wesdre, entre Liége et Dinant.

César accourut arrêter ce flot envahisseur. Il convoqua en toute hâte les notables des peuplades des Gaules, leur réclamant des grandes forces de cavalerie sans leur dire le motif de cette demande.

César ne nomme pas le lieu où se tint cette assemblée. Il devait être à une certaine distance de la Meuse et de la Moselle, puisque les Gaulois n'avaient pas encore eu vent de l'arrivée des Usipètes et des Tenchtères chez les Condrus. César arrivait de la Gaule extérieure, c'est-à-dire de la Lombardie actuelle, par le chemin qu'il avait fait améliorer au travers des Alpes et qui débouchait près du lac Léman à la source du Rhône. De là César se dirigeait toujours vers Reims par les vallées de la Saône et de la Marne. Il est

présumable que c'est à Durocortorum des Remes que César avait convoqué les délégués gaulois. La cavalerie auxiliaire y fut dirigée quelque temps après du Nord des Gaules, tandis que Labienus avait ordre de rejoindre en route avec la cavalerie romaine et celle des Trévirs la plus remarquable des Gaules, la seule digne d'être opposée aux Tenchtères qui, d'après Tacite, étaient des cavaliers consommés.

César se mit en marche et passa l'Aisne à Condé [1] où l'on trouve un campement antique, puis au bout de quelques jours il atteignait la Meuse à l'endroit où les Remois, à leurs frontières, avaient établi un pont d'un grand nombre d'arches et qui s'appela encore longtemps après *arcæ Remorum,* les arches des Rémois. A l'extrémité de ce pont s'établit un hameau qui en prit le nom d'*archis*, *archures*, et devait plus tard servir de faubourg à Charleville. A la tête de ce pont, sur une éminence enveloppée par la Meuse et faisant presqu'île, les Rémois avaient établi un retranchement que les Romains remplacèrent par un château-fort près duquel ils établirent une station postale appelée *Mosæ* du nom du fleuve. Au moyen âge le château-fort, resté debout, prit le nom de *castritium* (fortin), puis *castritium marciæ* (fortin de la marche), et au moyen âge *maceriæ* d'où est dérivé Maizières, le chef-lieu du département des Ardennes.

Des *Arcæ Remorum* au lieu de refuge des Remois *Durocortorum,* il y a une distance de quatre-vingts kilomètres; César la franchit en quelques jours. Mézières est entourée de trois collines portant les noms de mont Olympe, mont Jules, mont Césarée, qui rappellent sans doute d'anciens campements de Jules César. Il est probable que c'est en ce retranchement sur la Meuse que Labienus opéra sa jonction avec César. Il lui amenait sa cavalerie en suivant la route de Trèves à Reims, chez les Céresi, par Arlon, Yvoix, Mouzon,

---

[1] Voir les cartes de Cassini et la carte du département des Ardennes par l'État major.

et en longeant la Meuse. On a retrouvé [1], en 1829, des traces du *diverticulum* qui reliait la station de *Mosomagus* (Mouzon) à celle de *Mosæ* (Mézières), en passant par Semeuse, Romery, Ville-sur-Lumes, le Château des Fées. Au-delà des *arcæ Remorum* une grande voie allait vers le Rhin au travers des Ardennes et débouchait sur le fleuve, là où est aujourd'hui Cologne. C'est cette route qui conduisit César chez les *Segni* où il rencontra les parlementaires des Usipètes et des Tenchtères. Ils le prévinrent qu'ils ne songeaient pas à attaquer les Romains mais qu'ils étaient prêts à se défendre, ne demandant qu'à posséder des terres dans les Gaules, ou bien à conserver celles qu'ils occupaient chez les Ménapiens, les Eburons, les Condrus. César nous dit qu'il était à quelques journées de marche des Germains, sans nous dire en quel endroit. Sur la Semoy, à Chiny ou à Bouillon, l'armée romaine était à vingt-cinq lieues de la ville d'Huy, le principal établissement des Condrus, où étaient arrivés les Usipètes et les Tenchtères. César répondit qu'il n'y avait point dans la Gaule de terrain sans maître et que l'on ne pouvait en donner sans blesser les droits de quelqu'un, mais qu'il était prêt à leur attribuer des terres chez les habitants du Haut-Rhin, les Ubiens qui venaient de lui demander protection contre les Suèves. Les Germains implorèrent un *statu quo* pendant trois jours, promettant une réponse définitive; ce qui prouve que leurs campements étaient éloignés d'au moins deux étapes, c'est-à-dire d'une vingtaine de lieues.

César n'accéda point à cette proposition, sachant que quelques jours auparavant les Tenchtères avaient envoyé leur cavalerie fourrager et chercher des vivres au-delà de la Meuse, chez les Ambivarites [2], peut être près d'Anvers. Le

---

[1] Mémoires de la Société des antiquaires de France, 1830, t. IX.

[2] Petite peuplade dont la situation topographique est restée indéterminée. Les Eduens avaient pour cliens une peuplade qui s'appelait aussi Ambivarites.

général romain pensait que ce répit de trois jours n'était sollicité que pour laisser à la cavalerie le temps de rejoindre. Il fit avancer ses légions qui ne tardèrent pas à se trouver au centre du pays des Pœmani dans les environs de Marche en Famène. César nous dit qu'il n'était plus qu'à douze milles de l'ennemi quand les parlementaires germains revinrent au jour qu'ils avaient indiqué, ce qui nous apprend que l'armée romaine avait fait une quinzaine de lieues en avant, c'est-à-dire la distance de Chiny à Marche en Famène.

César ajoute que les Germains délégués le rencontrèrent en marche et qu'ils le supplièrent de ne point aller plus avant ou du moins de donner à la cavalerie qui formait l'avant-garde, l'ordre de ne pas les attaquer pour qu'ils eussent le temps d'obtenir le consentement des vieillards et des notables qui géraient les affaires des Ubiens. Ils s'engageaient, aussitôt l'acceptation accordée, à se rendre sur la rive droite du Rhin, et ne demandaient qu'un délai de trois jours. Ce délai est précieux pour nos recherches topographiques parce qu'il permet d'affirmer que les Usipètes et les Tenchtères ne se trouvaient éloignés des Ubiens que d'une vingtaine de lieues pour qu'ils pussent communiquer avec eux et rapporter leur réponse en trois fois vingt-quatre heures. Or, on sait que les Ubiens occupaient les versants du Taunus, depuis le Mein jusqu'à la Wied. Ils n'habitaient pas plus au Nord puisque c'était les Siegambres qui étaient fixés à cette époque sur la Sieg en face de Bonn. L'extrême frontière septentrionale des Ubiens expirait donc à l'embouchure de la Wied, en regard de celle de la Nette.

Les Usipètes et les Tenchtères se trouvaient bien chez les Condrusi à deux journées de marche de l'embouchure de la Nette. Il s'agit maintenant de savoir en quel lieu. Sur une colline qui surplombe la Salm, affluent de l'Amblève dans l'ancien pays des Condrus, se trouve un camp de la plus haute antiquité formé à la manière gauloise de pierres entassées les unes sur les autres sans ciment et ne portant point

l'empreinte du marteau. Ce retranchement est précédé d'un fossé. Il a la forme d'un triangle et comprend un espace de six hectares. La base est formée par un mur, et les deux côtés sont des rochers à pic de cinq cents pieds de hauteur. Au centre se trouvait un gros cube en granit, espèce d'autel avec une cavité pour recevoir le sang des victimes. Ce retranchement titanique se trouve près du village de Salm et domine un horizon assez étendu. A sa base se remarquent plusieurs tumuli. C'est en ce lieu que les Germains s'étaient retranchés apprenant l'arrivée de César par la route de Reims au Rhin qui passait à quelque distance venant de la Meuse par Remagne, Mandé, Saint-Étienne près de Bastogne, Wyonpont, Nieder-Wampach, Allerborn, Olvingen, Wilverdingen, Belain, Tommen et Saint-Vy. A Wildverding a été trouvée une borne milliaire, et près de Saint-Vy, aujourd'hui petite ville forte, se trouve un camp antique peu connu dans lequel on ramasse quantité d'armures et de monnaies romaines dont quelques-unes remontent jusqu'à César. Il est permis de supposer que c'est en cet endroit que ce général avait retranché ses légions pendant que la cavalerie s'avançait le long de la grande route, près de Stavelot, où elle a laissé son nom de *Strata* à tout un canton. Elle comprenait un effectif de cinq mille hommes. Se fiant à son nombre elle alla de l'avant, la cavalerie germaine étant réduite à cinq cents hommes par l'envoi chez les Ambivarites du reste de la cavalerie. Pour qui connaît ce pays on comprend la nécessité où avaient été les Germains d'envoyer leurs chevaux au-delà de la Meuse. Dans cette contrée le sol est très ingrat. Il est entrecoupé de tourbières ou fagnes. Les cavaliers romains s'aventurèrent au-delà de Malmédy où ils furent enveloppés tout à coup par les Germains sans pouvoir se défendre, les tourbières les empêchant de se déployer. Ils furent décimés et il semble que leurs sépultures donnèrent lieu au nom du village de *Tumbæ*, aujourd'hui Tommen. César prétend que cet échec fut l'œuvre de la

trahison des Germains, quoiqu'il paraisse bien invraisemblable qu'un détachement de huit cents hommes ait été attaquer une armée de cinq mille hommes; surtout quand ces Germains demandaient un répit pour se renforcer et avaient obtenu une trève. L'avant-garde dut se replier et venir s'abriter derrière le camp de Saint-Vit. Après ce combat, disent les *Commentaires,* César se considéra comme dégagé de sa parole et sans attendre l'expiration de la trève et le retour des parlementaires de chez les Ubiens, il donna pendant la nuit l'ordre d'avoir à se préparer au combat. Le lendemain matin arrivèrent au camp les notables, les vieillards des Usipètes et des Tenchtères pour s'excuser, dit César, de ce que l'attaque de la veille avait été le résultat d'un malentendu. Ils sollicitèrent une nouvelle trève, mais pour toute réponse César les retint prisonniers, ce que Caton appelait hautement une infamie devant le sénat de Rome.

L'armée romaine sortit du camp de Saint-Vit divisée en trois corps avec la cavalerie à l'arrière-garde en punition de sa lâcheté:

Le camp des Germains n'était qu'à huit milles, dit César, environ six lieues, ce qui est bien la distance qui sépare le camp de Salm de celui de Saint-Vit.

Défaite des Germains à l'embouchure de la Moselle.

Après une marche forcée, les Romains ne tardèrent pas à envelopper le camp des Germains avant que ceux-ci eussent le temps de se reconnaître, dit César. « Effrayés de » ce qui se passait, ajoute-t-il, ne comprenant rien à notre » arrivée subite et au départ de leurs chefs, n'ayant eu le » temps ni de se concerter, ni de prendre les armes, ils se » troublent et ne savent s'ils doivent conduire leurs troupes » contre l'ennemi, rester dans leurs retranchements ou » prendre la fuite. Les soldats romains, excités par la per-

» fidie de la veille, ne tardent pas à prendre le camp d'assaut. » Ils y trouvent des guerriers cherchant à combattre au » milieu des chars et des bagages, pendant que les femmes » et les enfants se sauvaient à travers champs » pourchassés par la cavalerie romaine qui avait retrouvé sa bravoure contre ces êtres inoffensifs.

Mais les Germains, qui d'abord avaient été attaqués en face, s'apprêtaient à opposer une résistance désespérée, quand ils se virent menacés sur leurs derrières. « Entendant des » cris sur leur dos, voyant le carnage de leurs familles, ils per- » dent la tête, jettent bas leurs armes, dit César, et quittent » leurs retranchements. » Mais ce ne fut pas une débandade, comme veut le laisser croire l'auteur des *Commentaires*. Les Germains battent en retraite en tenant tête à l'ennemi. Plusieurs tombelles, qui se voient encore au pied du camp gaulois de la Salm, prouvent que les Usipètes firent payer chèrement leur vie. Nous les retrouvons à deux journées de marche, au milieu des gorges de l'Eyfel, se dirigeant vers le Rhin. De la vallée de l'Ambléve ils s'étaient jetés dans celle de la Kyll pendant que l'armée de César vint camper sur la Prüm en un lieu qui en a gardé le nom de *Romersheim* (habitation des Romains).

Elle se mit ausitôt à la poursuite des Germains et elle les trouva campés en plusieurs détachements le long de la Kyll. Une de ses légions attaque les Usipètes au nord de Biedbourg, au milieu d'un bois qui fut incendié pour traquer ces malheureux. Encore aujourd'hui ce lieu s'appelle le bois brûlé et il est remarquable par la quantité de tumuli qui s'y voient. L'effort de la bataille porta surtout contre un retranchement près Gérodlstein et qui était le centre de la position. On l'appelle le *Denzelée*. C'est un retranchement circulaire en pierres amoncelées. Plus loin vers le Rhin, sur l'Alf, est un second retranchement circulaire en pierres, près de Méhren. Plus au nord est un autre camp germain, le *corpes lay*, à l'occident de Ramstein au pied duquel ont été trouvés de nombreux squelettes.

César semble surtout avoir manœuvré de façon à séparer les Germains de leur cavalerie qui pouvait accourir d'un instant à l'autre. Le général romain prit la route allant de Trèves à Cologne, et un grand massacre eut lieu entre Uexheim et Kerpen où l'on voit plusieurs tumuli appelés *Mordhügel*, non loin d'un retranchement circulaire en pierres brutes appelé le *Fracklée*. La tradition locale est qu'une grande bataille s'est livrée sur ce plateau d'où l'on découvre les vallées du Rhin et de la Moselle. C'est sur cette hauteur, à Kerpen, que l'on a trouvé plusieurs monnaies d'argent à l'effigie de J. César avec les ornements pontificaux au revers. Les légions descendirent des plateaux de l'Eyfel et elles se trouvèrent dans la vallée de la Nette, près d'un bourg appelé *Ambitivus* et qui plus tard devait recevoir le nom de Mayen. En ce lieu passait la voie qui reliait le pays des Trévirs avec le Rhin. Il semble qu'une bataille eut lieu le long de cette route par laquelle les Germains cherchaient à regagner le pays des Ubiens. Près de Soumet on trouve un canton qui se nomme *Am Schlag* (la bataille), on y remarque de nombreux tumuli. Non loin de là est une localité nommée *Kaiseresch*, ce qui semble signifier le chêne de César.

Les Romains se déployèrent au-dessus de la vallée de la Nette, leur droite touchant à *Ambitivus*, leur gauche à *Antonnac*, le long de la route antique qui allait au Rhin. C'est ainsi que les Germains se trouvèrent acculés dans une vaste plaine triangulaire, ayant à dos la Moselle et le Rhin. Impatients de mettre ce fleuve entre eux et les javelots des Romains, ils s'y précipitent, dit César, et se noyèrent les uns de peur, les autres de fatigue, le plus grand nombre entraînés par la force du courant.

Pendant ce temps les cavaliers Tenchtères arrivaient de l'autre côté de la Meuse, mais apprenant la fugue de leurs compatriotes ils se dirigèrent vers le Rhin en droite ligne et le traversèrent aux environs de Bonn, en face du pays

des Siegambres avec lesquels ils se réunirent. Comme il est certain que ce corps d'armée regagna le Rhin par la ligne la plus courte, le pays des Ambivarites était donc situé à l'Est de celui des Éburons ; ce qui corrobore l'hypothèse que c'était le pays d'Anvers.

Les Romains, dit leur historiographe, délivrés d'une guerre si redoutable où ils avaient eu affaire à près de quatre cent mille hommes, regagnèrent leur camp sains et saufs, n'ayant que quelques blessés et pas un soldat tué. Ce qui prouve que ce fait d'armes fut plus une boucherie qu'une bataille.

Quant aux chefs Usipètes que César avait gardés prisonniers, il leur permit de s'éloigner ; mais ceux-ci craignaient les supplices et les tourments que leur infligeraient les Gaulois dont ils avaient ravagé les terres. Ils demandèrent à rester dans l'armée de César, ce qui leur fut accordé. C'est ainsi que le général romain commença à introduire dans ses légions l'élément germain.

Nous ne devons pas dissimuler que le manuscrit qui a servi à éditer l'édition classique des *Commentaires* de César, porte que la défaite des Usipètes eut lieu *ad confluentem Mosæ et Rheni* (au confluent de la Meuse et du Rhin), ce que plusieurs auteurs ont accepté sans contrôle. Mais Cluvier [1] remarque l'impossibilité d'expliquer qu'une bataille commencée près de Huy entre la Meuse et le Rhin, pût se terminer à cent lieues plus au Nord, quand les Germains, qui avaient le désir de parvenir au plus tôt près du Rhin, n'avaient que deux journées de marche pour arriver près du confluent de la Moselle et du Rhin, confluent très remarqué des Romains puisqu'ils lui ont donné leur désignation latine de *Confluens* aujourd'hui Coblenz. La rectification de Cluvier a été admise par Sanson, d'Anville, A. de Valois, Abel Hugo.

C'est donc par erreur du copiste que le manuscrit des

---

[1] Antiq. Germ.

Commentaires porte ***Mosæ*** au lieu de ***Mosulæ***, erreur facile à comprendre avec l'habitude des abréviations. On ne peut nier la possibilité de ces sortes d'erreurs puisque plus loin nous verrons le copiste écrire *Scaldis* (l'Escaut) au lieu de *Săbis* (la Sambre), et cette erreur est incontestable parce que César parle de la rivière qui se jette dans la Meuse, près des Atuatiques.

Ce qui prouve que c'est bien le confluent de la Moselle et non celui de la Meuse qu'il faut lire, c'est que Florus, qui a écrit sous Trajan un abrégé des campagnes de César, raconte que ce général se mit à la poursuite des Tentchères en franchissant sur un pont provisoire la ***Mosula*** et le ***Rhin***. En vain dira-t-on que ***Mosula*** peut signifier la petite Meuse, c'est bien le nom antique que les Romains donnaient à la Moselle, comme le constate la carte trouvée par Peutinger.

L'opinion qui n'admet pas de faute de copiste est partagée par Pontanus, Aimoin, Fleury, don Bouquet, Crévier et Levesque de la Ravalière[1].

D'après ces auteurs, César aurait taillé en pièces les Germains près de l'endroit où depuis on a bâti la ville de Clèves, c'est-à-dire chez les Ménapiens. Or, César dit que les faits dont il parle se sont passés chez les Condrus, clients des Trévirs. Et nous savons à n'en pas douter qu'ils habitaient non loin de l'embouchure de la Moselle.

De plus, nous savons d'une façon certaine que les cavaliers Tenchtères ont passé le Rhin aux environs de Bonn, devant l'embouchure de la Sieg. Ils auraient alors traversé les lignes des Romains échelonnés le long de la Meuse jusqu'à son embouchure sans être inquiétés par César, ce qui est invraisemblable.

Premier pont jeté sur le Rhin chez les Trévirs.

César dit qu'après sa victoire son armée rentra dans ses retranchements dont il n'indique pas l'emplacement. Par les

[1] Mém. Acad. ins. belles lettres, t. XVIII, 1753, p. 212.

faits qui suivirent, il est démontré que ce camp était peu éloigné du champ de bataille. Nous pensons qu'il existait le long du Rhin, aux environs d'Andernach, où l'on a trouvé[1] un reste de monument marquant les frontières du pays des Trévirs, en l'honneur du dieu de l'endroit et de Jupiter, élevé par un soldat de la trentième légion. Nous présumons que César fit, en outre, camper des troupes au confluent de la Moselle, dans l'endroit où s'élève Coblentz et où était alors une station importante des routes de la Moselle et du Rhin.

César ne pouvait voir de sang-froid ce fleuve servir aux Germains de barrière protectrice. En même temps les Ubiens le suppliaient de transporter chez eux son armée, s'engageant à fournir les bateaux nécessaires. Ils ne demandaient qu'une simple démonstration, prétendant que du jour où les Suèves verraient les Romains sur la rive droite du Rhin, ils trembleraient et resteraient en repos. Cette démarche des Ubiens nous démontrerait au besoin que les Romains n'étaient pas loin de l'embouchure de la Moselle. Ce qui viendrait à l'appui de cette démonstration, c'est qu'au même moment César envoya des parlementaires chez les Siegambres (c'est-à-dire entre la Wied et la Sieg) pour qu'on lui livrât les Tenchtères. Mais les Siegambres lui répondirent fièrement que le Rhin était la limite où expirait l'autorité du peuple romain, et que si l'on ne trouvait pas juste que les Germains pénétrassent dans les Gaules contre le gré du peuple romain, pourquoi celui-ci prétendait-il faire reconnaître au-delà du fleuve son autorité et sa puissance? César se réserva de leur démontrer son droit, en décidant que son armée passerait le Rhin non point dans les barques des Ubiens, mais sur un pont fixe pour donner à ceux qu'il appelait des barbares une haute idée des ressources du peuple romain. Napoléon suppose que César ne voulut point passer le Rhin sur un pont

---

[1] Mémoires de la Société des antiquaires du Rhin. Bonn, 1861.

de bateaux parce qu'il craignait la perfidie des Gaulois et la rupture du pont par accident ou mauvais vouloir.

Voici quel plan César suivit dans la construction de son pont. Il nous en donne lui-même tous les détails avec une complaisance qui a frappé Montaigne. Cet auteur prétend que les exploits de César le vérifiant assez capitaine excellent, il voulut se faire connaître excellent ingénieur.

Il fit venir des Vosges et de l'Eyfel par la Moselle, la Nette et l'Aar, de gros troncs d'arbres d'un pied et demi d'équarissage et d'une hauteur de plus de vingt pieds en moyenne. Les légionnaires romains les transportèrent sur la rive gauche du Rhin.

César fit enfoncer à coups de mouton ces pieux, en les inclinant dans le sens du courant et en les fixant dans le sable à deux pieds l'un de l'autre et réunis entre eux par une traverse. A la distance de quarante pieds en aval fut fixée une seconde ligne de pieux semblables mais penchés contre le courant. Furent apportées des planches épaisses de quarante pieds de long et de deux pieds de large et on les plaça entre les pieux sur les traverses, puis on les fixa par une barre de bois qui, traversant chaque deux pieux, passait au-dessus de la planche comme une véritable fibule antique[1]. Sur ce plancher furent jetés des fagots et des claies d'osier pour masquer les solutions de continuité.

En aval, le pont fut retenu par des espèces d'arcs-boutants, et en amont des pieux furent placés jouant le rôle d'avant-becs pour défendre les pilotis contre les troncs d'arbres et les bateaux que les Germains auraient pu laisser aller à la dérive afin de briser le pont.

Ce travail ne demanda que dix jours, à partir du moment

---

[1] A l'Ecole d'application de Metz, M. Emy, alors capitaine d'artillerie, a fait construire un modèle en miniature du pont de César. On ne peut reprocher à cet habile constructeur militaire que d'avoir prêté aux Romains un système de boulons dont ne parle pas César.

où furent entassés les matériaux le long du Rhin. Plutarque, dit Napoléon, vante ce pont du Rhin comme un prodige: c'est un ouvrage qui n'a rien d'extraordinaire et que toute armée moderne eût pu faire aussi facilement.

Pourquoi donc César a-t-il oublié de préciser l'endroit où il fit jeter ce pont, le premier qu'ait vu le Rhin, au rapport de Suétone?

Les auteurs qui ont imaginé la défaite des Usipètes près du confluent de la Meuse sont forcés de placer la construction du pont de César dans la Hollande, près du Wahal. Le plus grand nombre[1] opine pour Cologne, qui est située à une grande distance du Wahal. Ils se sont laissés induire en erreur par les ruines d'un pont fixe en pierres sculptées que le panégyriste Eumène nous apprend avoir été l'œuvre de l'empereur Constantin. D'autres pensent avec Gelenius et Reiffenberg que César a passé en aval de Cologne à l'endroit où est aujourd'hui Mulheim. Freret croyait[2] que c'était encore plus en aval, dans le lieu où l'on a bâti depuis la ville de Clèves. Cluvier, au contraire, penchait pour les environs de Coblentz, et son avis était adopté par Browerus[3].

César nous dit[4] que son pont fut jeté à trente mille pas en amont du pays des Siegambres. Or, ce territoire avait pour centre la vallée de la Sieg. Cette simple observation suffit pour empêcher de vouloir démontrer que César a franchi le Rhin à Cologne, à Mulheim, à Clèves ou sur un point plus rapproché du confluent de la Meuse et du Rhin.

Valkenaer dit[5] avec beaucoup de sens: « L'examen attentif des lieux, comparé avec le texte de César, démontre » que les deux passages du Rhin par César ont dû s'effec-

---

1 Napoléon I, Lamartine.

2 Mémoires de l'Acad. inscr. bel. lett. T. XLVII. — 1807.

3 *Annales Trevirenses*, 1670.

4 De bello Gallico. lib. VI cap. 25.

5 Géographie ancienne, t. I, p. 511, édit. 1839.

» tuer entre Coblentz et Andernach, chez les Tréviri, dans » ce bassin également célèbre par les différents passages » que les armées françaises y ont opérés sur le Rhin pen- » dant les guerres de la Révolution. Depuis Coblentz jus- » qu'à Bingen et depuis Andernach jusqu'à Bonn, le Rhin » est bordé de hautes montagnes, tandis qu'entre Coblentz » et Andernach il n'a sur la rive droite que des collines » moins fortes et une vaste plaine sur la rive gauche. »

Il est remarquable que nul de ces auteurs n'a apporté des preuves matérielles à l'appui de ses conjectures. Plus heureux que nos devanciers, nous avons trouvé des débris antiques qui nous permettent d'aller plus avant que Valkenaer, Cluvier et Browerus, dans cette question de localisation du pont de César.

Sur la rive gauche du Rhin, près de l'embouchure de la Nette, se rencontrent dans la grève des tuiles à rebords, des poteries, des monnaies romaines et des substructions antiques qui dénotent le séjour d'un corps d'armée romaine en ce lieu. Au milieu du fleuve se remarque une île à la hauteur de ces ruines, et quand les eaux sont basses on y voit de vieux pilotis d'une grosseur et d'une grandeur extraordinaire qu'on ne peut extraire du fond de sable où ils sont enfoncés depuis des siècles. Au-dessus de la rive où se voient les débris romains, a été bâti un donjon, au quatorzième siècle, par l'archevêque de Trèves, pour déterminer la limite de sa seigneurie temporelle quoique son diocèse spirituel comprît Andernach. Ce donjon, habitation d'agens fiscaux, a vu des maisons s'établir aux environs et former un village qui a pris le nom de Weissenthurm (tour blanche). Sur l'autre rive, à l'opposite au milieu de la plaine se sont élevées, sur des débris antiques, les demeures d'*Heiddersdorff* ou village païen; près de Neuvied, ville bâtie au dix-septième siècle, près de l'embouchure de la Wied, sur les ruines de *Laugdorff,* le village des laveuses.

La Wied se jette dans le Rhin après avoir baigné une

plaine étendue que ferme une série de collines étagées de façon à se présenter en amphithéâtre sur un espace de plusieurs lieues. A gauche sont les derniers replis de la chaîne du Taunus; à droite s'élèvent les *sieben gebirge* (les sept montagnes) qui formaient jadis séparation entre les Ubiens et les habitants de la Sieg. C'est en cet endroit du Rhin que, selon nous, ont passé les légions de César.

En 1817, on a trouvé à cinquante pas en dehors de la porte Saint-Tron de Tongres, sur l'emplacement d'*Atuatuca*, une pierre milliaire quadrangulaire. Sur l'une des faces était gravé l'itinéraire de la voie qui longeait la rive gauche du Rhin. Cette inscription nous apprend, avec la Table Théodosienne, qu'il y avait en ligne droite depuis Bonn jusqu'à Coblentz une distance de vingt-huit milles. Nous savons qu'il faut rechercher, en amont de Bonn, le long du Rhin, à un peu moins de trente mille pas, l'emplacement de ce pont jeté par César. En tenant compte des courbes dessinées par le fleuve le long des rochers du Dragenfels, il y a par eau une distance de vingt-cinq milles au moins qui sépare l'embouchure de la Sieg de celle de la Nette, près de laquelle nous signalons les restes d'un pont antique qui a dû être jeté entre *Weissenthurm* et *Heidesdorff*, en s'appuyant sur l'île. Celle-ci, sans doute, n'était pas aussi importante que nous la voyons de nos jours, elle a dû s'agrandir par les atterrissements amassés autour des pilotis.

Le 18 avril 1797, le général Hoche, à la tête d'une division de l'armée française, franchit le Rhin presqu'au même endroit que César, et il se servit de l'île pour y asseoir une redoute qui aida à balayer la rive droite défendue par les Autrichiens. Puis il s'empara de redoutes élevées sur les hauteurs d'*Heidesdorff* et de Neuvied, ville voisine. C'est en ce lieu que l'avant-garde commandée par le général Lefebvre combattit seulement à la baïonnette et prit sept drapeaux à l'ennemi.

Il n'est pas possible de prendre les pilotis restés dans l'île

pour des restes du pont de l'armée républicaine, puisque le général Hoche se servit d'un pont de bateaux et les pieux que l'on remarque rappellent une haute antiquité par leur dimension et leur aspect. L'île se nomme de nos jours l'*Ile des Français*.

César dit que son pont terminé il y fit passer son armée en laissant deux forts détachements à chaque extrémité pour défendre ce passage.

César nous apprend que les Siegambres avaient quitté les bords du Rhin du moment qu'ils avaient su que se construisait un pont. Ils avaient abandonné leur territoire en emportant tous leurs biens, et ils s'étaient retirés dans des lieux inaccessibles au milieu des forêts. César avoue qu'il ne put que réduire en cendres leurs bourgs, leurs fermes et leurs récoltes. Puis il revint sur ses pas et retrouva son pont intact. Il eut l'idée de faire une pointe chez les Ubiens dont il avait reçu des députations et des ôtages. Il s'avança alors vers les vallées de la Lahn et du Mein. Arrivés à ces confins des Ubiens, César promit son appui contre les Suèves, mais il ne crut pas devoir, pour le moment, les poursuivre. Ceux-ci, apprenant la création du pont, avaient envoyé l'ordre de faire quitter les *oppida*, les lieux de refuge aux femmes et aux enfants qu'ils placèrent à l'abri dans les bois, tandis qu'étaient rassemblés tous les guerriers attendant les Romains de pied ferme. Mais pour nous servir des expressions de César, il revint dans la Gaule et démonta le pont après une expédition de dix-huit jours qui lui permit d'intimider les Suèves, de châtier les Siegambres et de délivrer les Ubiens d'une invasion. L'honneur et le pays étaient satisfaits.

Soulèvement des Trévirs comprimé par César.

Les Trévirs ne tardèrent pas à trouver très pénibles ces passages de légions romaines que devait rendre plus fréquents l'installation d'un pont sur leur territoire. Cette peu-

plade avait toujours à sa tête le valeureux *Wehrmann Indutii* dont le nom signifiait : un qui en vaut mille. Il excita ses concitoyens à se défendre contre l'assimilation romaine qui menaçait d'engloutir leur nationalité et leur indépendance. D'aprés ses conseils ils ne tardèrent pas à s'organiser en cavalerie et en infanterie, et il forma un effectif de troupes supérieur à celles des autres peuplades belges, de l'aveu de César. Celui-ci s'acheta un homme parmi les Trévirs. Ce traître était le gendre d'Indutiomar et s'appelait *Cingétorix*, le chef aux cent têtes. Il remarqua qu'Indutiomar réunissait, au milieu des Trévirs, à *Andethana* pensons-nous, une véritable armée prête à entrer en campagne pendant que les vieillards et les enfants étaient dirigés vers le milieu des Ardennes. Ces préparatifs s'étaient effectués en toute sécurité durant l'expédition de César avec ses légions dans la Grande-Bretagne l'an 55 avant l'ère chrétienne et pendant que ses soldats prenaient leurs quartiers d'hiver, près des côtes de l'Océan chez les Morins, les Atrébates et les Bellovaques.

Quand au printemps César vint rejoindre ses troupes, il reçut de Cingétorix l'avis des manœuvres d'Indutiomar et il comprit le motif de l'abstention des Trévirs aux assemblées des délégués des Gaules. On disait même, ajoute César, que les Trévirs, non contents de méconnaître l'autorité de Rome, engageaient les Germains à passer le Rhin.

César réunit aussitôt quatre légions et huit cents cavaliers. Il leur fait laisser leurs bagages et avec cette armée de quarante mille hommes il se précipite vers le pays des Trévirs à marches forcées.

César ne nous indique pas quel fut son itinéraire. La voie la plus courte et la plus sûre fut celle qui allait de l'Oise à la Moselle, en passant par *Durocortorum* (Rheims), *Epoissum* (Yvoix) sur la Chier, chez les Céresi ; *Orolaunum* (Arlon), chez les Segni, à la source de la Sémoy.

César nous dit qu'il s'établit dans un camp situé à une certaine distance de celui des Trévirs, sans nous indiquer

leur situation topographique par le nom d'anciens cours d'eau. Il est permis de supposer que ce fut dans le camp de *Dalheim*[1] que César s'installa après avoir suivi l'embranchement qui reliait Arlon avec Dalheim, au travers du plateau de Luxembourg. Peut-être l'armée romaine déboucha-t-elle dans la vallée de la Moselle par celle de la Fensch, à *Aspicium*, où elle se recruta des auxiliaires Médiomatricks. En cet endroit comme à *Dalheim* on trouve, avons-nous déjà dit, des monnaies à l'effigie de Jules César et de Juba.

C'est dans ce camp de *Dalheim* que César reçut les notables des Trévirs qu'il a la naïveté de reconnaître avoir été influencés par Cingétorix. Effrayés de la vue des troupes romaines, ils demandèrent à traiter chacun séparément, en déclarant que la multitude était d'un avis opposé au leur. Indutiomar, se voyant abandonné par l'aristocratie de sa peuplade, envoya des parlementaires à César pour l'assurer qu'il était resté au milieu des Trévirs et ne s'était point déplacé dans le but de contenir la populace, craignant que le départ des notables ne la portât à commettre des imprudences. Il lui garantissait la fidélité de toute la peuplade et demandait à César un sauf-conduit pour se rendre à son camp et traiter de la soumission des Trévirs.

César laisse entendre qu'il soupçonnait Indutiomar de vouloir gagner du temps pour se soulever avec l'appui des Germains d'Outre-Rhin. Il dit qu'il eût désiré passer l'été chez les Trévirs pour leur inspirer le respect du nom romain. Mais l'été s'avançait et une nouvelle expédition de la Grande-Bretagne était prête. César aima mieux patienter. Il donna à Indutiomar l'ordre de se rendre au camp de *Dalheim* avec son fils, tous ses parents et ses amis au nombre de deux cents.

---

[1] Sur ce campement romain, qui est le plus imposant de la vallée de la Moselle, il faut consulter WILTHEIM, *Antiquitates Luxemburgenses*, et les Mémoires de la *Société historique du grand-duché de Luxembourg*, articles de M. NAMUR.

Puis il les déclara ses prisonniers comme garants de la tranquillité de leur pays, les rendant responsables d'un soulèvement. César ose dire qu'il consola Indutiomar en lui conseillant de rester dans le devoir, c'est-à-dire fidèle aux Romains. César ajouta à ses consolations le spectacle d'une convocation des principaux Trévirs à qui il fit élire Cingétorix comme chef. Pour justifier cette candidature, « il fallait, » dit-il, récompenser les services de cet homme : il était » nécessaire d'accroître l'importance de celui qui avait » montré tant de bon vouloir pour les Romains. Indutiomar » vit avec chagrin son influence diminuée à l'égard des » Trévirs, et la haine qu'il avait vouée aux Romains en » augmenta naturellement. » César emmena ses deux cents ôtages et il s'embarqua pour la Bretagne au port d'Itius près de Boulogne, l'an 54 avant Jésus-Christ.

Défaite des Romains par les Éburons.

Au retour de son expédition de la Grande-Bretagne, César convoqua, selon sa coutume, toutes les peuplades gauloises pour lui envoyer, par des délégués, leurs subsides en argent et en denrées. La convocation eut lieu au pont de la Somme à *Samaro briva*[1], et les Trévirs n'eurent garde d'y manquer ainsi que les Leucks, les Médiomatricks et les Éburons. César renvoya dans leur patrie Indutiomar et ses compagnons de captivité. Comme une grande disette sévissait dans la Gaule à cause de la sécheresse, César imagina de répartir ses légions en quartiers d'hiver sur le territoire humide de plusieurs peuples belges. Une légion fut installée chez les Nerviens, sous le commandement de Q. Cicéron, le frère de l'orateur à qui, en considération de ce dernier, César[2] laissait

---

[1] T. Cicéron nous apprend que Trébatius le jurisconsulte avait été placé par César dans cette localité, chargé de rédiger tous les actes de la vie civile de l'armée et d'importer dans les Gaules la pratique du droit romain.

[2] *Lettres de Cicéron à Atticus.* Lib. IV. 18.

choisir ses campements. Une légion récemment levée au-delà du Pô fut, avec cinq cohortes, établie chez les Éburons sous le commandement de Q. Titurius Sabinus et de L. Arunculeius Cotta, tandis que T. Labiénus fut envoyé avec une légion chez les Rèmes, sur la frontière des Trévirs.

Il s'agit aujourd'hui de retrouver l'emplacement de ces trois campements. Les *Commentaires* ne donnent à ce sujet que des renseignements incomplets pouvant servir de base à des inductions, mais non à des affirmations.

Le camp de Sabinus et Cotta fut installé à *Aduatuca*, dit César, au milieu du pays des Éburons, à deux journées de marche du Rhin, à environ cinquante milles au nord du camp de Cicéron et à plus de cinquante mille de celui de Labiénus qui en était séparé par des forêts et distant de plus de soixante milles de celui de Q. Cicéron. Ces campements, avec ceux des Morins et des Bellovaques, occupaient un périmètre présentant une circonférence d'une centaine de milles.

Nous avons déjà vu que cet *Atuatuca* des Éburons passe pour avoir existé près de l'emplacement où devait s'élever plus tard la ville de Tongres. Cette localité se trouvait à trois lieues de l'embouchure du Jaar dans la Meuse. Arunculéius Cotta et Titurius Sabinus établirent sans doute leurs quinze cohortes en dehors d'*Atuatuca,* sur le Tongerberg, où l'on retrouve encore de nos jours de nombreuses antiquités romaines.

S'il est facile de déterminer le lieu où s'installèrent Cotta et Sabinus, il n'en est pas de même pour celui que choisit Q. Cicéron. Ce n'était pas la première fois qu'il campait chez les Nerviens, comme nous l'apprend une lettre de son frère qui, à la nouvelle de l'extermination de ce peuple sur la Sambre, demandait à Quintus ce que c'était que cette peuplade et où elle se trouvait. Nous savons qu'elle avait pour lieu central *Bagacum* relié avec le chef-lieu des Éburons, *Atuatuca*, par une grande voie antique qui existe encore et qui traverse le champ de bataille de Waterloo.

C'est près de *Bagacum* que Q. Cicéron semble avoir établi sa légion. La carte de Peutinger marque entre *Bagacum* et *Atuatuca* une distance de cinquante-quatre milles, et César dit que le camp de Cicéron, chez les Nerviens, était éloigné de plus de cinquante milles de celui de Sabinus et de Cotta. Il était en outre rationnel d'établir des camps si éloignés sur une même grande voie de communication.

Labiénus se trouvait aussi campé sur une grande voie allant de Reims au pays des Trévirs, mais ne communiquant avec la précédente que par des embranchements ou *diverticula*.

Labiénus, disent les *Commentaires*, se tenait dans un camp autant fortifié par la nature que par la main des hommes, situé aux confins des Trévirs et des Rèmes, à cheval sur le chemin d'*Andethana,* au bord d'un fleuve, à plus de soixante milles d'*Atuatuca* dont le séparaient des forêts, et à soixante milles environ du camp élevé au milieu des Nerviens.

La seule localité qui réponde à ces différentes conditions est *Mosomagus*, appelé la maison de la Meuse, en gaulois, parce qu'on y passait ce fleuve au gué, et vraisemblablement en un bac les voyageurs et les marchandises qu'on voiturait entre la Marne, la Moselle et le Rhin. Labiénus installa son campement sur des rochers baignés par la Meuse. Plus tard ce camp devint un château appartenant au fisc impérial et fut érigé en chef-lieu du *pagus Mosomagensis*. Les rois francs en héritèrent et Clovis le donna à la cathédrale de Reims. Celle-ci le garda comme lieu de refuge jusqu'en 973, époque à laquelle un évêque de cette ville en fit cadeau à des moines qui y créèrent une abbaye bénédictine, point de départ de la ville de *Mouzon*. Nous ne connaissons pas de voie antique allant directement de *Mosomagus* à *Atuatuca*, mais par comparaison avec la distance connue de cette localité à *Bagacum*, il y a soixante-dix milles séparant *Mosomagus* d'*Atuatuca* et un peu moins entre *Bagacum* et *Mosomagus ;* ce qui concorde avec les chiffres donnés par les *Commentaires*.

Quinze jours s'étaient à peine écoulés depuis que Cotta et Sabinus avaient terminé leur retranchement d'*Atuatuca,* que les Éburons vinrent subitement les attaquer excités par le chef des Trévirs Indutiomar. Ils furent vivement repoussés par les cavaliers que César avait ramenés d'Espagne. Leurs deux chefs, Ambiorix et Cativulcus demandèrent à s'expliquer. Ils prétendirent qu'ils avaient la main forcée par le reste des Gaules qui s'était complètement soulevé pour recouvrer son indépendance avec l'aide des Germains. Ceux-ci viennent de passer le Rhin en grand nombre, dit Ambiorix, et ils seront sous les murs d'*Atuatuca* dans deux jours (ce qui fixe la position de cette localité par rapport au Rhin). Ambiorix conseilla aux généraux romains de retirer leurs troupes de leur camp et de les conduire soit vers Cicéron, soit vers Labiénus, que l'on atteindrait après une marche de cinquante milles pour le premier et d'un peu plus pour l'autre (ce qui indique les distances relatives des campements).

Sabinus se laissa séduire par ce langage d'Ambiorix qu'il avait jadis hébergé et qui lui parlait comme un hôte reconnaissant. Cotta résista quelque temps, mais il consentit enfin à l'évacuation du camp d'*Atuatuca*. Le lendemain les quinze cohortes prenaient la route du camp de Q. Cicéron par la grande voie. Ils n'avaient pas fait deux milles qu'ils se trouvèrent dans un vallon étroit, embarrassés par leurs bagages. Aussitôt les Éburons, partagés en deux bandes, enveloppent les Romains, comme jadis les Samnites firent à leurs ancêtres aux Fourches Caudines ; et attaquant, sous les ordres d'Ambiorix et de Cativulcus, l'arrière-garde et l'avant-garde, ils crient victoire et mettent les Romains en fuite. Quelques-uns échappèrent à ce massacre et par des chemins détournés ils traversèrent la forêt des Ardennes, gagnant le camp de Labiénus qu'ils instruisirent de ce désastre.

Soulèvement des Nerviens.

Enflé de sa victoire, disent les *Commentaires,* Ambiorix se dirige aussitôt avec sa cavalerie vers le pays des Atuatiques[1], peuple voisin de ses états. « Il ne s'arrête ni jour » ni nuit avec sa cavalerie et il ordonne à son infanterie de » le suivre. Il rassemble les Atuatiques, leur raconte ses » hauts faits et les excite à se soulever. » Le lendemain il passe chez les Nerviens et les exhorte à ne point perdre l'occasion de s'affranchir à jamais et de se venger des Romains qui leur ont fait subir tant d'outrages, leur montrant que ce n'est pas une grande affaire de détruire la légion de Cicéron, et il offre son concours pour ce coup de main. Il lui fut facile de persuader les Nerviens, qui aussitôt convoquent les peuplades qui leur sont subordonnées. Ils volent à l'improviste autour du camp de Cicéron, cherchant, mais en vain, à s'emparer des retranchements. Ils entrent en pourparlers, mais leur ruse ayant échoué, ils creusent autour du camp une circonvallation de quinze milles et ils élèvent un rempart de onze pieds de haut, défendu par un fossé de quinze pieds de profondeur. Puis ils construisent des tours et des tortues à l'imitation des Romains. Ils mettent le feu dans le camp de ceux-ci et tentent plusieurs assauts.

Le siége durait depuis une dizaine de jours, quand César seulement en eut connaissance sur les bords de l'Oise. Il envoie aussitôt chez les Bellovaques donner l'ordre à Crassus de le rallier avec ses trois légions chez les Atrebates qui avaient pour centre *Nemetacum* (Arras). En même temps il mande à Labiénus de marcher à sa rencontre de chez les Rèmes et de se diriger sur les Nerviens pour prendre ceux-ci à revers. César prend le commandement des trois légions, leur fait quitter leurs bagages, et quelques jours après l'in-

---

[1] César n'avait donc pas exterminé cette nation.

cendie des villages nerviens annonçait l'heure de la délivrance à Q. Cicéron.

Les Gaulois à cette vue, disent les *Commentaires,* lèvent le siége et vont au-devant de César avec toutes leurs troupes, au nombre de soixante mille hommes. Ils marchent toute la journée sans le rencontrer. Celui-ci n'en était plus éloigné que de quatre milles et au point du jour il les aperçut au-delà d'une grande vallée traversée par un ruisseau dont César ne nous dit pas le nom. Il nous apprend toutefois que l'endroit était bien choisi par les Nerviens et qu'il n'osa pas les attaquer en un lieu aussi dangereux à cause des inégalités de terrain.

Il fit faire halte à ses troupes et il les établit sur l'emplacement le plus uni qu'il put trouver. Il traça l'enceinte d'un camp peu étendu, puisqu'il n'avait à peine que sept mille hommes avec lui. Il en rendit l'accès très difficile, pensant que les Gaulois l'y inquiéteraient, puis il fit examiner de quelle manière on pouvait le plus facilement traverser le vallon, pendant que les avant-gardes de cavalerie se livraient des escarmouches le long du ruisseau. L'armée des Belges resta dans son retranchement attendant du renfort, et César fit de même comptant sur l'offensive de l'ennemi. Le lendemain matin au point du jour ses désirs se réalisèrent. Il fut attaqué, mais lorsque toute l'armée ennemie eut passé le ravin, César fit aussitôt sortir sa cavalerie qui enveloppa les assaillants surpris d'une telle riposte. On en tua un grand nombre, dit César, et tous jetèrent bas leurs armes. Quant à lui il ne perdit pas un seul homme, ce qui est peu croyable. Le soir même il opérait sa jonction avec Q. Cicéron. En quel lieu campa César, sur quel cours d'eau se livra sa seconde bataille contre les Nerviens? Ce sont tout autant de questions difficiles à résoudre en présence du mutisme des *Commentaires.*

Les Trévirs menacent le camp des Romains.

Que faisait Labiénus pendant ce temps sur la frontière des Rèmes? Il avait bien reçu l'ordre de César, mais il n'avait pu l'exécuter parce qu'au même moment il apprenait qu'à trois milles de *Mosomagus*, de l'autre côté de la Meuse, c'est-à-dire à *Epoissum* (Ivoix) sur la Chier, une armée de Trévirs était réunie sous les ordres d'Indutiomar. Très forte en cavalerie et en infanterie, cette armée n'attendait que la sortie des Romains pour les envelopper.

La nuit même de la défaite des Nerviens par César, les Rèmes faisaient savoir à Labiénus la victoire des Romains et remplissaient l'air de leurs cris, pendant qu'Indutiomar et ses Trévirs, impatientés d'attendre, s'avançaient à la faveur des ombres de la nuit pour attaquer Labiénus dans son camp dès la pointe du jour. Indutiomar ne tarda pas à connaître de son côté la défaite des Nerviens, des Atuatiques et des Éburons. Il jugea prudent de battre en retraite et il ramena les Trévirs dans leurs foyers en suivant les collines de la Chier, où l'on retrouve des armes gauloises à Longuion, au Titelberg, ainsi que des monnaies avec la légende ARDA, des haches et des flèches en silex.

Défaite des Trévirs sur la Meuse.

César installa pour l'hiver, près de *Samaro briva* sur la Somme, trois légions qu'il établit dans trois camps séparés, et il convoqua en ce lieu les principaux de chaque peuplade gauloise. Suivant ses expressions, il flatta les uns par de belles paroles et il effraya les autres par des menaces. Ce qui n'eut pas grand effet sur les Trévirs, car il nous apprend lui-même que cette peuplade ainsi qu'Indutiomar ne cessèrent d'envoyer des gens au-delà du Rhin pour exciter les Germains à prendre les armes avec eux, en leur promettant de l'argent. Ils leur disaient que l'armée romaine

était détruite en grande partie et qu'il n'en restait plus debout qu'une très faible minorité. Cependant aucun peuple germain ne se laissa entraîner à passer le Rhin, dans la crainte d'éprouver le sort des gens d'Arioviste. Indutiomar se rejeta sur les peuples voisins des Trévirs, les Médiomatricks, les Leucks, les Condrus, les Segni, les Pœmani, les Céresi, et il en obtint des chevaux.

Il fit appel à tous les gens condamnés et proscrits par César, et bientôt de toutes les parties des Gaules lui arriva une véritable armée. Et, dit César, son importance fut telle que de toutes parts on lui envoya demander ostensiblement on en cachette son amitié et sa protection. Il était appelé chez les Senonais et les Carnutes.

Indutiomar, reprend César, selon l'usage des Gaulois au commencement de chaque guerre, convoqua une assemblée de tous les guerriers. Là tous les jeunes gens doivent se rendre en armes; en vertu d'une loi traditionelle, celui qui arrive le dernier est égorgé en présence de tous, au milieu des plus cruels supplices.

Cette assemblée se tint, paraît-il, au milieu de la forêt des Ardennes, en un *nemet* ou bois sacré dédié à Freya, la sœur et la femme d'Odin. Cet endroit existe encore avec le *fosset* où étaient précipitées les victimes. Près de là était un lac sombre et à une faible distance on trouve le menhir et le cromlech de Mousny qui nous parlent du culte des druides d'une façon incontestable. Il devait y avoir des autels semblables dans cette forêt de Freya. C'était le lieu de réunion habituel des peuples de l'Ardenne. On y trouve plusieurs tombelles gauloises[1].

Dans cette assemblée, nouveau Brutus, le chef des Trévirs Indutiomar dénonça les manœuvres de Cingétorix, qui avait levé le masque et s'était rendu près de César. C'était cependant le mari de sa fille. L'assemblée déclara Cingétorix

[1] Mém. de la Société hist. d'Arlon, 1849.

ennemi de la patrie et ordonna que ses biens seraient confisqués. Indutiomar annonça ensuite qu'appelé par les Senonais, les Carnutes et plusieurs autres peuples de la Gaule, il lui fallait passer par le pays des Rèmes qu'il ravagerait en haine de leur alliance avec les Romains; mais il prévint qu'il lui fallait auparavant s'emparer du camp de Labiénus qui leur barrait le passage. Son avis fut adopté et on se mit en mesure d'exécuter ses ordres.

Ces dernières lignes, empruntées aux *Commentaires*, nous indiquent nettement que Labiénus se trouvait sur la route d'*Andethana* à Rheims, aux confins du pays; or, cette voie antique, qui existe encore, quittait le territoire rémois à Mouzon.

Reprenons le récit de César. Labiénus, dit-il, avait établi son camp dans une position rendue très forte autant par la nature que par l'art. Il ne craignait ni pour lui ni pour sa légion et cherchait le moyen de faire un coup d'éclat. Averti par Cingétorix et ses parents, du discours qu'Indutiomar avait tenu dans l'assemblée militaire, il envoie dans les peuplades limitrophes, Rèmes, Lingones, demandant partout des cavaliers et fixant un certain jour pour les lui amener. Pendant ce temps Indutiomar s'était avancé vers la Meuse et il était venu s'installer en vue du camp romain. Il envoyait chaque jour toute sa cavalerie tantôt procéder à la reconnaissance de ces retranchements, tantôt converser avec les assiégés pour les effrayer. Ces cavaliers s'approchaient au point de lancer des javelots en dedans du fossé. Labiénus retenait ses troupes derrière ses remparts; par toutes ses manœuvres il laissait de plus en plus l'ennemi croire qu'il redoutait un engagement. Il en résulta qu'Indutiomar négligeait de prendre des précautions quand il s'approchait avec ses troupes. Une nuit, tous les cavaliers commandés par Labiénus furent introduits dans le camp sans que les Trévirs en fussent avertis, tant il surveillait les rapports entre les deux camps. Indutiomar entreprend, comme

de coutume, sa reconnaissance sous les murs du camp devant lequel il passe une partie de la journée. Ses cavaliers lancent des javelots et provoquent les Romains au combat avec force invectives méprisantes. Personne ne répond, paraît-il, et le soir ils se retirent sans observer d'ordre dans leurs rangs. Tout à coup Labiénus fait ouvrir les deux portes latérales du camp et il lance toute sa cavalerie à la poursuite des Trévirs, ordonnant de ne s'attacher qu'à Indutiomar et promettant de grandes récompenses à ceux qui lui apporteraient la tête de ce chef si redoutable.

Une fois engagées, Labiénus fit soutenir ses ailes de cavalerie par ses cohortes d'infanterie. Poursuivi seul par toute une armée, Indutiomar fut assailli au moment où il passait la Meuse au gué. Que pouvait ce héros Trévir contre des milliers d'hommes? Il succomba sous le nombre et sa tête fut rapportée au camp comme un trophée.

Florus complète le récit de César en attribuant ce haut fait à Dolabella [1].

Les Trévirs se retirèrent en bon ordre, Labiénus les laissant tranquillement regagner le bassin de la Moselle par les plateaux de la Chier, de la Semoy et de la Sure. Ils rencontrèrent en route les renforts des Nerviens et des Éburons qui venaient à leur aide par le *diverticulum* allant d'*Atuatuca* à *Andethana*, au travers des Ardennes.

Quoique les *Commentaires* ne le disent pas, par les événemens qui vont suivre il est très-certain que Labiénus franchit la Meuse, puis vint avec sa légion et sa cavalerie auxiliaire passer l'hiver sur le territoire des Trévirs, ou tout au moins de leurs clients, les Céresi. Il dut camper sur les plateaux de la Woivre à Yvoix, La Ferté, Saint-Walfroid, Longuyon et au Titelberg, d'où il put à son aise surveiller les Trévirs. César dit laconiquement qu'après la mort

---

[1] Voir la correspondance échangée entre ce lieutenant de César et T. Cicéron.

d'Indutiomar, Labiénus vint établir ses quartiers d'hiver sur le territoire des Trévirs.

Au retour de leur fâcheuse expédition des bords de la Meuse, les Trévirs se retrouvèrent dans leur forteresse d'*Andethana*, d'où ils pouvaient éclairer les avenues de la Sure, de la Chier et de la Moselle. Toute la peuplade fut convoquée pour élire de nouveaux chefs, et la direction des affaires fut abandonnée aux parents d'Indiutiomar. Il semble même que les Trévirs aient rendu aux restes de ce chef des devoirs funéraires dignes d'un héros. Ayant rapporté son corps décapité, ils l'ensevelirent au sommet d'une montagne qui domine la vallée de la basse Moselle près de Trarbach. Ils élevèrent un tertre sur les restes de leur malheureux chef et construisirent à côté un temple druidique composé d'une galerie surmontée par un gros caillou connu sous le nom de *Wellestein*, ou la pierre branlante [1].

Défaite des Trévirs sur la Sarre.

Les Trévirs s'étant réorganisés, passèrent tout l'automne et l'hiver à solliciter le secours des Germains des rives du Rhin, de ceux qui étaient le plus près d'eux, Nemetes, Vangiones, Tribocques et Ubiens. Mais, n'obtenant rien, ils s'adressèrent à ceux qui étaient plus avant dans les terres, et ils se liguèrent avec quelques peuplades. Ambiorix, le chef Éburon, entra dans cette alliance qui prit de grandes proportions. En effet, en faisaient partie les Nerviens, les Aduatiques, les Ménapiens, les Segni, les Condrusi, les Pœmani, les Céresi. Tout le pays compris entre le Rhin, la Moselle, la Meuse et l'Escaut, était en armes, n'attendant qu'un signal. César comprit qu'il fallait lutter de rapidité, et sans attendre la fin de l'hiver, avec les quatre légions

---

[1] Storck a décrit ce monument druidique. (Voir *De Coblentz à Trèves*, par de Bourdelois.)

les plus proches de son quartier-général, il se jette à l'improviste dans les terres des Nerviens, le long de la Sambre. Il s'empare du bétail, vend comme esclaves les habitants et abandonne les récoltes au pillage. Cette razzia terminée, les troupes romaines reprirent leurs quartiers d'hiver.

Quand le printemps fut venu, César convoqua toutes les peuplades des Gaules à Lutèce, ville des Parisi. Les Trévirs firent défaut ainsi que les Ménapiens dont c'était l'habitude. César prend alors avec lui la cavalerie senonaise qu'il adjoint à cinq légions armées à la légère, et il quitte les bords de la Seine pour aller au-delà de l'Escaut, à marches forcées, trouver les Ménapiens. Ceux-ci se fiant à leurs marais et à leurs forêts s'y étaient réfugiés pêle-mêle, sans aucune organisation défensive. César partagea ses troupes en trois corps et il traqua le malheureux peuple ménapien, mettant le pays en feu et ses habitans dans les fers. Les Ménapiens demandèrent grâce, promettant de repousser de leur territoire Ambiorix et ses Éburons. Pour plus de certitude dans l'accomplissement de cette promesse, une garnison de cavalerie eut mission de les surveiller et donna sans doute naissance à Cassel, *Castellum menapiorum*.

César longea la Demer et s'avança vers le Rhin, où il semble avoir fondé, en face de l'embouchure de la Lippe, un camp établi sur une assiette redoutable et qui, durant l'administration romaine, s'appela *Vetera castra* [1] (le vieux camp) à partir d'Auguste, puis *Colonia Trajana* à partir de Trajan, nom que les Francs défigurèrent en *Troja*, les Allemands en *Troja Francorum*, *Troja sanctorum*, *Troja sancta* et enfin *Xanten*. César se dirigea ensuite vers les Trévirs, en remontant la rive gauche du Rhin. Il lui tardait de savoir ce qui se passait chez ce peuple depuis que Labiénus s'était avancé avec sa légion sur son territoire.

---

[1] TACITE. — *Denkmaler von Castra Vetera*, par HOUBEN.

Ils s'étaient trouvés à la tête de forces considérables et ils avaient songé à marcher à l'ennemi. Laissant leurs enfants et leurs femmes à *Andethana,* les Trévirs s'étaient avancés à la rencontre de Labiénus et ils s'étaient installés sur le plateau de *Dalheim,* se trouvant ainsi à deux journées de marche des campemens de la Chier où se tenait Labiénus. Il attendait le renfort de deux légions que de Lutèce lui avait envoyées César avant de partir chez les Ménapiens. Ces légions escortaient en outre les bagages et le matériel de toute l'armée en cas qu'il fût nécessaire d'assiéger *Andethana,* comme on l'avait fait pour les lieux de refuge des Atuatiques.

Ce renfort dut suivre la route de Lutèce à Reims par Meaux, Soissons et celle de *Durocortoro* à *Divodurum* des Médiomatricks, route créée en rase campagne et plus praticable aux chariots de bagage que celle de *Durocortorum* aux pays des Trévirs. C'est sans doute au camp d'*Aspicium* sur la Moselle que Labiénus reçut le renfort des deux légions avec les bagages. Les Trévirs, qui n'étaient qu'à une journée de marche, ne tardèrent pas à apprendre que Labiénus se trouvait à la tête d'une trentaine de mille hommes et non plus d'une légion. Quoique César ne le dise pas, les Trévirs durent aussi être informés de la marche de ce dernier qui arrivait le long du Rhin, par *Antonac,* à la tête de cinquante mille hommes, menaçant de les prendre à revers. On comprend alors que ce peuple le plus valeureux de la Belgique ait songé à se retirer sans avoir combattu. Commençant à emprunter aux Romains leur tactique prudente, les Trévirs comprirent qu'ils ne seraient pas en force pour lutter contre deux armées. Craignant que Labiénus ne passât avec son armée la Moselle au gué de *Yutz* pour regagner la voie de *Divodurum* au pays des Trévirs, et pour venir s'opposer à leur jonction avec les Germains d'Outre-Rhin, ils prirent la résolution d'abandonner leurs retranchemens de *Dalheim* et leur

18

forteresse d'*Andethana*. Et suivant la route antique qui va de *Dalheim* à la Sarre, ils passèrent la Moselle au gué qui se trouve entre Stat-Brédimus et Pfaltz. Ils s'installèrent sur les hauteurs, tranquilles puisqu'ils avaient mis une large barrière entre les Romains et eux. Mais ne voyant pas poindre à l'horizon les hordes germaines, ils allèrent au-devant d'elles, se dirigeant vers le Rhin. Les Trévirs franchirent la Sarre au gué de *Serrieg*, et après une marche de quinze milles, ils s'arrêtèrent, se croyant suffisamment abrités par les rives de la Sarre qui sont très-escarpées en ces parages entre *Serrieg* et Sarrebourg.

Les Trévirs se retranchèrent à l'extrémité de la vallée de la Brems, affluent de la Sarre, sur une des crêtes du Hochwald. Au sommet de ce tertre, ombragé par des chênes et des érables séculaires, ils tracèrent une enceinte elliptique en pierres sèches et en roches siliceuses, ayant près d'un kilomètre de circonférence. Le mur, formé de gazon et de pierres, présentait, suivant ce qu'il en reste debout, cent pieds d'élévation. Cette enceinte avait cent vingt pieds de diamètre dans sa plus grande largeur, et soixante dans sa plus petite. Elle était bordée, en avant, d'une excavation qui aujourd'hui, quoique comblée, a conservée cinq pieds de profondeur. Du côté de la Sarre, c'est-à-dire du côté des Romains, les Trévirs avaient élevé un second retranchement semblable au premier, mais n'en défendant qu'une partie. Entre ces deux murs, qui semblent construits par des Titans, les Trévirs avaient érigé un autel druidique, un dolmen de quatre mètres de haut avec une table de près de cinq mètres de long, qui a été détruit vers 1812. Le dolmen semble avoir laissé son nom à cette montagne qui a pris le nom de *Dolberg*, et le peuple appelle cette fortificatiou le *Steinring* (le cercle de pierres). A mi-côte se voit une source et au pied se remarquent plusieurs tombelles gauloises. Près de là est le village d'*Otzen-Hausen*.

Ce *ring* du Dolberg semble avoir été le centre des opérations stratégiques des Trévirs se ralliant devant les deux armées de César et de Labiénus et s'abritant derrière la Moselle et la Sarre. Ils attendaient les Germains par la vallée de la Nahe qui se jette dans le Rhin à Bingen, en face du Taunus. Les Trévirs élevèrent d'autres retranchements en pierre autour de celui du Dolberg, et de nos jours on peut encore voir debout les *Burgscheidter mauer* près de Landscheid, le *Castel* près d'Hirschausen, le *Momberg* de Gronig et d'autres cercles de pierres innomés près Prosterath, Hermeskeil dans la province de Trèves, le *Mumerich* près de Tholey, le *Ringkopfe* près de Leisel, dans la principauté de Birkenfeld, ainsi que les *Steinringe* de Wildenburg, de Bordenbach, de Nieder Emmel; les *Ringwal* de Selbach près de Neunkirch, de Sensweiler dans la forêt de Kempfeld, ceux de Weitzrodt au nord de Birkenfeld; les *Steinringe* de Neustadt sur la Hart, de Hopstatten et de Turckeim dans le Palatinat bavarois, et de Haspelscheidt, près de Bitche.

M. le conseiller Barsch, de Coblentz, a constaté qu'au-delà du Taunus, en Wetteravie, on retrouve les mêmes fortifications germaines à Altkonig, à Vorring, à Dalwesberg et toujours à deux cents pas les unes des autres, ce qui peut laisser supposer que ce sont les retranchements qu'y ont organisés les Germains pour s'adjoindre aux Trévirs. En Westphalie, sur l'Ems, entre Munster, Backum et Cloppenbourg, se voyait en 1812[1], comme dans les Gaules, un grand nombre de dolmens sur des monticules qu'entouraient des cercles de pierre. Le peuple les appelait *Hunnen steinen* (pierres des géants), ou bien *Hunnen redden* (asiles des géants; *Hunnen* signifie géants dans les légendes du haut allemand. Il est à remarquer que cette partie montagneuse du pays des Trévirs, où se voient les *Steinringe*, est appelé par la tradition *Hunesruck*, (retraite des géans), et les fortifi-

---

[1] Mém. des antiq. de France, t. VIII.

cations *Hunnen Schanzen* (retranchemens des géants), comme en Westphalie[1].

Labiénus, apprenant la marche en arrière des Trévirs, laisse dans ses camps de la Chier les bagages des quatre-vingt mille légionnaires et il les place sous la garde de cinq cohortes. Avec les vingt-cinq mille hommes qui lui restent et la nombreuse cavalerie dont les *Commentaires* n'indiquent pas autrement l'importance, Labiénus suit les Trévirs à la piste. Il vient après eux occuper leurs campements de *Dalheim,* passe à son tour la Moselle au-dessous de Rémich et il parvient sur la crête d'une colline rocheuse qui domine le cours de la Sarre au-dessus du gué de *Serrieg* et où nous le verrons camper deux années de suite[2]. Labiénus, reconnaissant la force de cette position y installa son armée avec l'intention bien arrêtée de s'y laisser attaquer en attendant sa jonction avec César. Il ne voulait pas en outre s'aventurer dans les gorges du Hunesruck où il voyait camper les Trévirs dont l'avant-garde se montrait à un mille de distance, sur le bord des forêts le long de la route qui allait par la Nahe de la Moselle au Rhin.

Voici en quels termes César dépeint l'assiette du camp de Labiénus. Entre les retranchements des Romains et des Trévirs, dit-il, était une rivière d'un passage difficile et dont les bords étaient escarpés. Il n'avait point l'intention de la traverser et ne jugeait pas que l'ennemi voulût le faire. Plus le temps avançait, plus il devenait probable que les Germains allaient arriver. Labiénus déclara hautement, dans une réunion des troupes, qu'il redoutait l'approche de ces alliés des Trévirs et qu'en conséquence, pour ne pas compromettre le sort de l'armée et son existence, le lendemain au

---

[1] Mém. des antiq. du Rhin, 1861. Art. de M. Schmitt.

[2] Ce camp romain, dont on aperçoit encore des vestiges, a été remplacé par un *castelium* qui a laissé son nom au hameau de *Castel,* construit avec ses débris. Ce retranchement antique a été décrit dans la *Revue d'Austrasie,* 1842, par M. de Burgesch.

point du jour, il faudrait quitter le camp pour se retirer au-delà de la Moselle. Ces paroles furent promptement rapportées aux Trévirs; comme dit César, parmi tant de cavaliers tous empruntés aux peuplades voisines, il était dans la nature des choses qu'il y en eût qui s'intéressaient à l'indépendance des Gaules. Mais, la nuit venue, Labiénus convoque les tribuns, les centurions du premier rang et il leur fait connaître sa pensée véritable. Il leur apprend qu'il ne veut que simuler une fuite et leur ordonne de faire lever le camp avec plus de bruit et de tumulte que les Romains n'ont coutume de le faire. Son départ s'effectue de cette manière et ressemble à une fuite précipitée. Les Trévirs, dont le camp était peu éloigné, apprirent cette manœuvre avant le jour par leurs sentinelles. L'arrière-garde quittait à peine les remparts que les Gaulois s'excitent à ne pas laisser échapper l'occasion de saisir cette proie si désirée. Les Romains sont effrayés, se disent-ils, il serait trop long d'attendre le secours des Germains. Ce serait déshonorant pour nous, qui sommes en nombre, de ne pas oser attaquer une poignée d'hommes en fuite et embarrassée de son matériel.

Labiénus avait eu raison de dire qu'il espérait que la témérité des Gaules lui fournirait quelque heureuse occasion de les combattre. Ils passent donc la rivière que César qualifie de fleuve et n'hésitent pas à s'engager en un lieu très accidenté. Labiénus, pour les attirer tous de l'autre côté de la Sarre, continuait sa route et s'avançait tranquillement vers la Moselle, leur tournant le dos. Il fit prendre aux bagages et au matériel la tête de la colonne et il les plaça sur une colline. Puis il fit faire halte à ses troupes et leur dit : « Soldats ! le moment que vous désirez est venu. Vous tenez » l'ennemi dans un lieu accidenté et embarrassant. Montrez » sous notre commandement cette valeur dont vous avez déjà » donné tant de preuves sous la conduite de César. Pensez » qu'il est là et qu'il vous contemple! » Aussitôt Labiénus

donne l'ordre de tourner les signes de ralliement vers l'ennemi et l'armée fait face en bataille. Il laisse quelques troupes autour des bagages et il place des cavaliers sur les deux ailes de l'armée. Les Romains lancent avec rapidité leurs javelots contre les Trévirs tout en poussant de grands cris. Les Gaulois, surpris de se voir attaqués, enseignes en tête, par ceux qu'ils croyaient en fuite, ne purent pas soutenir le premier choc, et se mettant à courir en reculant, ils s'enfuirent dans les forêts voisines, regagnant leurs retranchements du Hunesruck.

César ajoute brièvement que Labiénus poursuivit les Trévirs avec sa cavalerie qui en massacra un grand nombre et fit beaucoup de prisonniers. Peu de jours après, la peuplade des Trévirs effectua sa soumission. Les Germains qui venaient au secours, ayant rencontré l'armée tréviroise en fuite, regagnèrent leurs demeures au-delà du Rhin, emmenant avec eux les chefs trévirs, parents d'Indutiomar, auteurs de cette levée de boucliers.

Dans ce récit si bref il faut deviner que Labiénus laissa son infanterie dans son camp de la Sarre pendant qu'avec sa nombreuse cavalerie il parcourut en tous sens le bassin de la Moselle et de ses affluents. Il vint à *Andethana* convoquer les notables Trévirs pour leur imposer comme chef le traître Cingétorix. Il est probable qu'avec sa cavalerie Labiénus marcha le long de la route qui se dirigeait vers le Rhin au travers de l'Eyfel. Tout en reconnaissant ce pays, il allait au-devant de César occupé par les Ménapiens. Il rencontra ce général revenant de l'embouchure de la Meuse, où il ne semble pas avoir fait grand chose à en juger par le laconisme avec lequel il parle de cette expédition. César, dit-il, vint du pays des Ménapiens dans celui des Trévirs. Dion avoue que les Ménapiens ne furent jamais vaincus par César.

Second pont jeté sur le Rhin chez les Trévirs.

César se tait sur les Éburons et cependant pour venir des Ménapiens chez les Trévirs il dut traverser le pays gouverné par Ambiorix. Aussi, à peine arrivé chez les Trévirs, César convient qu'il songea à faire traverser de nouveau le Rhin à son armée pour deux motifs. Il voulait punir les Germains d'avoir secouru les Trévirs et les empêcher de recevoir Ambiorix, ce qui laisse supposer un revers éprouvé chez les Éburons. Quoiqu'il en soit, César fit construire, dit-il, un pont un peu en amont au-dessus de celui qui avait été fait pour le premier passage de l'armée. Les soldats, déjà familiarisés avec cet ouvrage, se mirent au travail avec ardeur et le tout fut terminé en peu de jours. César ajoute que ce pont fut établi sur le territoire des Trévirs d'un côté et sur celui des Ubiens, sans plus préciser ; et plus loin il lui assigne une position de trente milles en amont du pays des Siegambres.

Or, aidé par l'itinéraire, dit d'Antonin, et la carte trouvée par Peutinger, à trente milles en amont de l'embouchure de la Sieg et un peu au-dessus de celui jeté entre *Weissenthurm* et *Heidesdorf*, nous trouvons les débris bien plus complets d'un autre pont antique qui a dû être jeté entre *Engers* et *Bendorff* sur la rive droite du Rhin, et devant *Katten-Engers* sur la rive gauche.

Ces débris consistent en un quadrilatère formé par un mur de fondations de huit pieds d'épaisseur. Il présente dans un sens une largeur de dix-neuf pas et une longueur de douze pas dans un autre. La plus longue face est parallèle au Rhin qui coule à cent cinquante pieds plus bas. Ce quadrilatère, qui se voit à deux cent cinquante-trois pas au Sud du village d'*Engers,* semble avoir été la base d'une tour carrée. Un contrefort avait été élevé latéralement en moyen appareil au milieu de chaque face latérale et parallèlement

au Rhin. Les fondations de la tour sont construites en pierres sèches du pays, sans ciment et sans être taillées.

En avant de la tour et perpendiculairement au fleuve, deux autres contreforts plus épais que ceux des côtés soutenaient l'édifice contre l'effort des eaux. A cinquante pas au Nord et à cinquante pas au Sud, deux énormes massifs de maçonnerie d'une épaisseur de dix pieds se montrent à vingt pieds plus bas. Ils sont formés de grosses pierres du pays noyées dans un mortier de chaux et de sable très solide et doivent avoir servi de culées ou de supports à de fortes constructions.

Ces ruines sont connues dans le pays sous le nom de *Romerbruck* ou pont romain; les maisons d'*Engers* sont à deux cent cinquante-trois pas au Nord, et les usines de Bendorff à un kilomètre au Sud.

Près du village de Katten-Engers, sur la rive opposée, ont été trouvées[1] des traces correspondantes de culées, mais elles ont disparu depuis peu.

De ce côté existe un banc de sable très apparent en été que l'on a creusé et endigué pour les besoins de la navigation. A la fin du siècle dernier, les dragueurs ont trouvé enfoui dans ce banc de sable un énorme bloc de syénite taillé[2]. Il cube plus de cinq mètres de face et porte une énorme entaille régulière comme celle que l'on remarque au mur païen de Sainte-Odile en Alsace. Ce bloc semble avoir fait partie d'une énorme construction comme serait une forteresse qui aurait été établie où est Katten-Engers et dont les crues du Rhin auraient enseveli les majestueux débris sous ses sables mouvants.

En 1684, le baron de Reiffenberg, composant ses *Antiquitates Saynenses*[3], visita et dessina les ruines romaines

[1] *Etablissements romains du Rhin* par M. de Ring, t. I., p. 548.

[2] Les Jésuites de Coblentz l'ont fait transporter devant leur collége où il se trouve encore de nos jours.

[3] Cet ouvrage a été édité à Leipzick, en 1830, mais sans donner les dessins qui accompagnent le manuscrit de Reiffenberg.

d'*Engers*, situées à deux lieues du château de Sayn. Il en fit la description avec un croquis et dit que c'était là que César avait jeté son second pont, le premier l'ayant été selon lui à Mulheim en aval de Cologne. Ce manuscrit tomba, au dix-huitième siècle, en la possession du savant de Hontheim et il est devenu depuis une curiosité des archives de Coblentz[1].

Les dessins naïfs mais très exacts de Reiffenberg nous montrent qu'en 1684 la base de la tour avait été déjà mise à jour en partie, ainsi que les deux contreforts qui regardent le Rhin. Mais il se voyait de plus (ce qui a disparu depuis) un mur en gros appareil reliant les deux massifs décrits plus haut et complétant la culée sur laquelle a dû s'asseoir le pont. Il protégeait en même temps la base de la tour carrée contre l'effort des eaux. Un espace assez grand séparait ce mur cyclopéen du lit normal du fleuve le long duquel se remarquent d'énormes blocs analogues à celui trouvé sur l'autre rive. Ils avaient roulé du haut du mur construit en gros appareil et servaient de chemin de halage. Aujourd'hui cet état de choses ne subsiste plus. La bâtisse cyclopéenne s'est écroulée et a mis à jour les deux massifs dont nous avons parlé qui lui faisaient éperons. Un nouveau mur a été rebâti plus bas et moins épais. Une forge voisine a fait porter en avant ses scories et a gagné ainsi sur le Rhin un chemin de halage.

Hontheim nous raconte[2] qu'accompagné d'un antiquaire éminent, le baron de Spangerberg, il se rendit à *Engers* pour vérifier la description de Reiffenberg. Ils admirent complètement l'opinion de l'auteur des *Antiquitates Saynenses*.

---

[1] Ce manuscrit intéressant est devenu par héritage la propriété d'une dernière descendante de l'illustre auteur de l'*Historia trevirensis*, Mlle Hélène de Hontheim, qui a épousé un des archéologues les plus distingués de Coblentz, M. Eltester, juge au tribunal. Ce dernier a fait cadeau du manuscrit aux archives.

[2] *Historia Trevirensis*. — *Prodromus*.

Nous partageons leur avis et nous pensons que c'est bien en cet endroit que César fit construire son second pont. Il en fit les culées en maçonnerie parce qu'il était dans ses intentions de se servir constamment de ce pont pour imposer aux Germains la crainte de nouveaux passages.

César ne nous dit point pourquoi il plaça son second pont un peu au-dessus du premier. Mais il est à remarquer que l'axe de ce nouveau pont se trouvait sur le prolongement de la voie antique qui venait de la capitale des Trévirs, *Andethana*, au travers de l'Eyfel et dont à Hontheim, Dreisch, Kaiseresch, Mayen, on trouve des tronçons considérables.

Au-delà de ce pont, en suivant toujours la direction de la voie antique de Mayen, se trouve la localité appelée *Romersdorff*, village des Romains, souvenir évident d'un campement romain. Sur les collines qui s'élèvent en amphithéâtre à l'orient d'*Engers* et au-delà de *Romersdorff*, sur le prolongement de l'axe du pont, Reiffenberg a relevé les traces de cinq tours carrées qui devaient être des vigies où se tenaient les sentinelles d'avant-garde.

Ces vigies correspondaient avec les défenseurs de la tour carrée élevée à la tête du pont et jouant le rôle de porte fortifiée, comme l'usage s'en est conservé au moyen âge ainsi qu'on peut le voir sur le pont construit au-dessus de la Moselle, à Coblentz, par l'archevêque Beaudouin en 1324.

Nous avons trouvé, au milieu des débris de cette tour, de grosses briques qui montrent que la partie supérieure était construite en moëllons alternant avec des cordons de briques. De nombreuses tuiles à rebord nous apprennent de quelle manière cette tour était couverte. Enfin, en fouillant autour des fondations on a trouvé des débris de poterie rouge, grise, noire, et des monnaies du haut empire, ce qui dénote que cet endroit a été habité assez de temps.

Ces ruines sont pour le villageois un lieu maudit où les ondines du Rhin viennent chanter la nuit en s'accompagnant

d'une lyre pour égarer les bateliers. Aussi le propriétaire d'un champ contigu situé en arrière de la tour, a-t-il fait élever un Christ sur la croix, en 1735, pour chasser les démons de son terrain. Les Jésuites de Coblentz, afin de sauver le *Romerbruck* d'une destruction certaine, ont eu l'idée de placer sur ces murs païens une statue de grandeur naturelle représentant François-Xavier. Les bateliers du Rhin ont respecté désormais les *murs païens* d'Engers, et les habitants de ce dernier village disent à qui veut l'entendre que le pont a été défait par le diable lorsque saint François est venu convertir les Romains au christianisme.

La statue du missionnaire de l'Inde au seizième siècle protége toujours le *pont romain* d'Engers. Bien plus, le monde savant s'en occupe depuis que des fouilles y ont été opérées dans l'intérêt de l'empereur Napoléon III, sous l'intelligente direction de M. le major du génie de Cohausen. Le mur de face de la tour a été rhabillé avec ses anciens matériaux laissés à sa base depuis le jour où Reiffenberg avait dessiné ces ruines.

César nous dit qu'il laissa une forte garde à la tête de ce pont du côté des Trévirs pour les empêcher de se soulever, et qu'il passa le Rhin avec le reste de ses légions renforcées de toute sa cavalerie. Les Ubiens envoyèrent des députés pour se justifier, protestant qu'ils n'avaient point aidé les Trévirs et offrant de nouveaux ôtages en garantie de leur fidélité aux Romains. César apprit que les auxiliaires avaient été fournis aux Trévirs par les Suèves, et il s'informa des chemins et des passages qui conduisaient chez ce peuple qui habitait sur les rives du Rhin entre le Mein, le Necker et la forêt Hercynie appelée aujourd'hui le *Schwarzwald* ou forêt noire. César s'apprêtait à les aller combattre quand il apprit qu'ils s'étaient retirés à l'entrée de la forêt *Buchkægnitz* qui servait de limites entre eux et les Chérusques. César, craignant de manquer de vivres au milieu de ces solitudes, revint sur ses pas. « Mais, dit-il, pour laisser aux Germains la menace de

» son retour et arrêter les renforts qu'ils auraient pu envoyer
» dans les Gaules, César fit, en repassant le Rhin, couper le
» pont du côté des Ubiens dans la longueur de deux cents
» pieds, et à l'extrémité opposée, vers la Gaule, il éleva une
» tour à quatre étages, en laissa la garde à douze cohortes
» et entoura cette tour de hauts remparts et de fossés pro-
» fonds. Il donna le commandement de ce poste au jeune
» C. Volcatius Tullus. »

Expédition dans les Ardennes contre les Éburons.

César s'avança avec son armée au travers de la forêt des Ardennes, ne rêvant que de s'emparer d'Ambiorix qu'il y savait retiré. César nous montre ainsi qu'une route allait du Rhin à Bavay, passant la Meuse à Givet où la tradition veut que César ait jeté un pont. C'est cette route que suivit l'armée romaine. La cavalerie prit les devants sous les ordres de L. Minucius Basilus et elle ne tarda pas à arriver près de la résidence des chefs des Trévirs, où nous avons déjà vu Indutiomar convoquer sa nation et où a été trouvée [1] l'inscription de CVRIA ARDVINNAE. Le chef des Éburons y était retiré avec quelques compagnons. La cavalerie romaine enveloppa cette demeure que défendait un lac. Les compagnons d'Ambiorix se dévouant pour leurs chefs, occupèrent les Romains pendant qu'Ambiorix s'échappait au travers du lac. Depuis ce temps le lac a été desséché par la culture, mais le lieu en a conservé le nom de *prœle* de *prœlium* (combat), qui, dit la tradition, a été livré en ce lieu et dont les victimes ont été précipitées à l'endroit appelé *fosset*. Cet endroit fut toujours vénéré parmi les Gaulois. Aussi y élevèrent-ils un temple à Freya qui devint Diana Arduina. En souvenir d'*Ambiorix,* ce lieu s'appela *Ambra* et les peuples des Ardennes continuèrent à y tenir leurs

---

[1] Mém. de la Société hist. d'Arlon 1849. — Mém. de la Société hist. du Luxembourg.

ru nion s, comme le prouve l'inscription qui existe encore de CVRIA ARDVINNAE. Les Romains y bâtirent un château-fort qui s'appela *Ambra ad lacus*. Les rois francs l'habitèrent et en firent un lieu de plaisance où ils venaient se livrer aux plaisirs de la chasse. Ce domaine et ses dépendances s'appelèrent *fiscum Amber-laccuse*. Depuis il est nommé *Amber-loo* (le marais d'Amber) et plus récemment Amberloux.

Dans son histoire du Haynaut, J. de Guise dit qu'Ambiorix avait fondé son gîte assez près du *vicum Brunehildis*, entre les Trévirs et les Atuatiques, et qu'il laissa son nom à cette localité. J'ignore, dit l'éditeur Fortia d'Urban, de quel endroit il veut parler. Il n'a pas vu qu'il s'agissait d'Amberloux.

Pendant qu'Ambiorix échappait à la cavalerie de César, celui-ci s'emparait de tous les habitants des Ardennes occupés à rentrer leurs moissons. C'étaient les Segni et les Condrusi qui protestaient n'avoir point songé à faire la guerre et n'avoir point fourni de secours à Ambiorix. César feignit de croire à ces protestations et il exigea des Condrus et des Segnes la promesse de lui livrer tout Éburon qui viendrait sur leur territoire. Il s'avança ensuite au milieu de ce pays, ne rencontrant aucune résistance. Il laissait les bagages à *Atuatuca*, sous la garde de la légion de Q. Cicéron. Les retranchements élevés par les malheureux soldats de Sabinus et Cotta étaient restés intacts. César partagea son armée en trois corps composés de trois légions chacun. Labiénus se rendit avec un sur la frontière septentrionale des Éburons qui regarde l'Océan du côté des Ménapiens. L'autre alla, sous Trébonius, ravager le pays des Atuatiques pendant que le troisième corps d'armée se rendit avec César sur la Sambre[1], vers l'endroit où elle se jette dans la Meuse, parce

[1] Le manuscrit de César porte *Scaldim* à la place de *Sabim*, ce qui est une erreur incontestable du copiste puisqu'il est question d'un fleuve qui se jette dans la Meuse, à l'extrémité des Ardennes.

qu'Ambiorix, disait-on, s'était retiré dans cette partie extrême des Ardennes. C'était sans doute l'oppidum *Namucum* qui a fait place depuis à la forteresse de Namur, lieu habité du temps des Gaulois, comme le prouve son dolmen la *pierre du diable*, entouré d'un grand cercle de pierres qui existait dans les champs voisins près du faubourg de Jambes [1].

Intervention des Siegambres.

Ambiorix fut insaisissable ainsi que ses compagnons. Dans sa rage, dit Lamartine [2], César mit les Éburons hors la loi de l'humanité. Il fit proclamer qu'il les livrait corps et biens au premier occupant, aimant mieux risquer, dit-il, la vie des Gaulois que celle des légionnaires. Il convia à cette curée les peuples voisins, déclarant que quiconque l'aiderait à exterminer cette *race scélérate* serait compté au nombre des amis du peuple romain. Qu'on se figure, ajoute Am. Thierry [3], les atrocités qui durent accompagner ce sac de tout un peuple. Qu'on se représente un cordon de cinquante mille Romains placés là pour assurer l'impunité aux assassins, pour leur livrer des victimes, et parmi ces Romains César, un frère de Cicéron, Brutus, Trébonius, tout ce que la jeunesse patricienne renfermait de plus éclairé et de plus poli ! On détournera les yeux avec tristesse et horreur. C'était une véritable battue.

On apprit bientôt, dit César, au-delà du Rhin, chez les Germains, que le territoire des Éburons était livré au pillage et que tout le monde était admis à y prendre part. Les Siegambres qui habitaient sur la rive du Rhin, en face d'*Atuatuca*, rassemblent deux mille cavaliers, franchissent le fleuve sur des barques et sur des radeaux à trente milles

[1] Mém. Soc. Ant. de France, t. III. 1819.
[2] Vie de César.
[3] Histoire des Gaulois.

en aval du pont et de sa forteresse. Ils pillent les troupeaux des Éburons et s'emparent de ceux-ci. Ni les bois ni les marais n'arrêtent ces gens habitués au brigandage. Un de leurs captifs leur apprend qu'ils ne sont plus qu'à trois heures d'*Atuatuca* où sont déposées les richesses de l'armée romaine. Aussitôt ils cachent leur butin, puis ils arrivent au galop envelopper le camp de Cicéron. Ils s'approchent de la porte de derrière et font main basse sur les marchands qui vivaient sous des tentes en dehors des remparts. Ils essaient vainement un assaut, puis ils reprennent la route du Rhin avec leurs prisonniers et leur butin.

Cet incident exaspéra César qui, trouvant que l'extermination des Éburons ne marchait pas à son gré et craignant une seconde diversion, préféra mettre les Gaulois aux prises avec les Germains. Il appela les troupes des peuplades belges voisines des Éburons, les Trévirs, les Condrus, les Médiomatricks, les Leucks, et il leur fit incendier les villages et les fermes des Éburons. Cette nation fut détruite, mais Ambiorix ne tomba point au pouvoir de son cruel ennemi. L'armée romaine retourna se ravitailler à *Durocortorum* des Rémois. Deux légions en furent détachées sous Labiénus pour aller hiverner chez les Trévirs. Elles prirent, sans nul doute, le chemin de *Durocortorum* à *Andethana*, et s'installèrent facilement sur la Chier, sur la Moselle et sur la Sarre, dans les campemens occupés les années précédentes entre Yvoix et Estable, au Titelberg, à *Dalheim*, à *Aspicium* et à *Castel*.

Les Médiomatricks vont au siége d'Alesia.

Les Gaulois du centre, les Celtes restés spectateurs passifs des luttes des Belges, commencèrent un peu tard à sentir qu'ils avaient échangé leur turbulente agitation contre le plus dur des despotismes. Surexcités par un homme éminent, Vercingétorix, chef des Arvernes, les Gaulois

comprirent que c'était leur résistance isolée qui avait fait la force des Romains. Ils concentrèrent leurs efforts et organisèrent un plan d'ensemble. L'oppidum *Genabe* donna le signal de la révolte chez les Carnutes, puis *Avaricum* chez les Biturges, et enfin chez les Arvernes *Gergovia*, que César assiégea en vain et qu'il quitta pour *Alesia*, où se tenait Vercingétorix, lui coupant toute communication avec ses lieutenants. Les peuples belges envoyèrent une armée au secours de ce grand patriote. Les Médiomatricks fournirent un contingent de cinq mille combattans ; c'est la première fois qu'ils paraissent nominalement dans la lutte. Les Trévirs n'envoyèrent personne, sans qu'on en sache le motif, puisque Labiénus les avaient quittés pour guerroyer sur la Loire et la Seine. Alise fut pris, les Gaulois décimés. Les Médiomatricks ne revirent pas leurs foyers, les uns furent tués, les autres distribués aux soldats comme butin.

Combat de cavalerie chez les Trévirs.

A dater du siége d'Alise et de la grande ligue organisée par Vercingétorix, César changea de système. Il semble que l'irruption des Siegambres ait été pour lui une leçon, car désormais il renforça son infanterie et sa cavalerie de soldats germains d'Outre-Rhin, leur abandonnant en échange des terres prises sur les peuples Gaulois. C'est à cette époque que l'on peut sûrement reporter l'installation des Triboques sur la partie du territoire des Médiomatricks, devenue depuis l'Alsace, et l'arrivée des Nemètes et des Vanguions sur le territoire des Trévirs le long du Rhin.

Mais Ambiorix était toujours chez les Èburons et César ne se pardonnait pas de laisser cet homme en vie. Désespérant — dit Hirtius le continuateur des *Commentaires* — de réduire en son pouvoir cet Èburon, toujours sur le qui-vive ou toujours en fuite, César s'en prit aux habitans,

aux maisons, au bétail; tout fut détruit[1], dit Hirtius, puis il envoya Labiénus chez les Trévirs avec deux légions. Ce peuple était en un état de guerre permanent ne pouvant pas supporter l'implantation des Germains sur son territoire.

Hirtius dit qu'il en avait pris les mœurs et la férocité. Ce lieutenant de César devait bien connaître les Trévirs puisqu'il eut part à la conquête des Gaules. On a trouvé des monnaies consulaires à son effigie à *Andethana* et aux camps de *Dalheim*, *Aspicium* et *Castel*.

Les Trévirs, ajoute Hirtius, n'étaient en repos qu'à la condition d'avoir une armée en permanence au milieu d'eux. Ayant reçu des renforts d'au-delà du Rhin, ils se trouvèrent à la tête d'une forte cavalerie et ils vinrent par la route de la Moselle envelopper le camp de Labiénus sur la Sarre, ayant pour chef un Éduen, Surus, également distingué par sa valeur et par sa naissance. Labiénus tailla en pièces les assaillants et fit prisonner Surus ainsi que les principaux chefs trévirs.

Ce combat de cavalerie, *equestre prœlium*, comme dit Hirtius, semble s'être livré entre *Castel* et la Moselle, près d'une localité qui en a pris le nom de *Prœlia, Perla, Perle.* Ce bourg est situé non loin de la route romaine de Trèves à Metz, et dans ses environs on remarque plusieurs tumuli

---

[1] Cependant on a trouvé à Metz l'inscription sépulcrale suivante qui prouverait que les Éburons eurent encore pendant quelque temps un représentant à *Divodurum*, sous le nom de σωτήρ (protecteur).

D. M.
M. TEREN
TI. M. F.
SOSIO
IIIIII. VIR
EBVRON
SOTER

renfermant des sépultures de guerriers : à *Orcholtz* notamment on trouve des haches, et à *Borg* les ruines d'une ancienne tour romaine ayant dû servir de vigie.

Toute l'armée romaine chez les Trévirs.

César rappela ensuite de la Moselle ses troupes, et avec elles il passa dans l'Aquitaine, où il n'était jamais allé en personne, puis il parcourut la Provence et il revint avec ses légions hiverner autour de *Nemetocenne* (Arras), chez les Atrébates. Il y convoqua au printemps les délégués de toutes les peuplades gauloises, les combla de récompenses, vanta le courage et la fidélité de leurs concitoyens, annonça qu'il n'établirait plus de nouveaux impôts, puis il partit pour l'Italie, s'occuper de brigues électorales dans la Gaule cisalpine. A son retour, il fit quitter à toute son armée les quartiers d'hiver de l'Artois, et il l'envoya chez les Trévirs, vraisemblablement par la route de *Bagacum*, Givet et Meduante près d'Amberloux.

Pourquoi cette agglomération de troupes chez les Trévirs? Hirtius ne le dit pas. Il se contente d'ajouter qu'une fois réunies, César les passa en revue puis leur fit changer de campement pour entretenir la santé du soldat par le déplacement. Il est présumable que César méditait une troisième expédition en Germanie. Lui qui avait fait figurer le Rhin à ses triomphes du Capitole, désirait remporter une victoire complète sur les peuples habitant au-delà de ce fleuve. Mais les préoccupations politiques rappelèrent César en Italie. Il donna à T. Labiénus le commandement de la Gaule cisalpine pour qu'il l'aidât à être nommé consul. Les légions de César quittèrent leurs campements de la Sarre qui semble avoir été le centre des cantonnements des troupes de Labiénus. Après son départ un temple fut élevé à la Concorde et on y grava l'inscription suivante :

CAES.RO : EXER. IMP. P. P.
S.P.A.V. TREVE. INGR
ESSVM. H. CASTR. SARRAE
FLV. PRO. MIL. CVSTODIA
BIENN. POTITVS EST.

Cette inscription, qui parle du séjour de l'armée de César pendant deux ans dans ce camp de la Sarre, passe pour avoir été trouvée à *Castel* au milieu des ruines d'un camp romain qu'on ne peut nier avoir été établi en ce lieu. Elle a été donnée pour la première fois par Braun [1], en 1572. Elle semble suspecte à M. Schneeman [2]. Les peuples du Nord des Gaules ne remuèrent plus ; bien mieux ils fournirent des légions à César et nous retrouvons des Nerviens et des Trévirs combattant dans ses rangs à Pharsale [3].

Création des cités du Nord-Est des Gaules.

Hirtius devint pro-consul de la Belgique, et ce pays commença, sous l'administration romaine, à se civiliser. Les lieux de refuge se convertirent en de véritables villes ; de ce nombre furent *Divodurum*, *Verdunum*, *Tullum*.

Le système des voies de communication fut amélioré. Sous Auguste des soldats vétérans furent envoyés au milieu des peuplades pour fonder des bourgs le long des *viæ* qui leur donnèrent le nom de *vici*. Les peuplades quittèrent insensiblement leurs lieux de refuge pour venir participer à la vie régulière de ces bourgades. Ainsi firent les Trévirs qui abandonnèrent leur *oppidum* d'*Andethana* pour venir habiter, le long de la Moselle, le bourg qui s'appela d'abord *colonia augusta Trevirorum*, puis la *civitas de Treviris* et

---

1 *Théâtre des villes de l'univers*

2 Mémoires de la Société des rech. utiles de Trèves, 1856.

3 *Pharsale* I. 428-441., de Lucain.

enfin Trèves ; tandis que l'ancien lieu de refuge, converti en un camp romain jusque sous le bas Empire, resta connu chez le peuple sous le nom d'*Alt Trier* (le vieux Trèves), à qui est seul applicable le fameux vers gravé sur la façade de l'ancien hôtel de ville :

Antè Romam Treviris stetit annis mille trecentis.

Chez les Catalauni on trouve aussi un *vieux Châlons*, chez les Rèmes un *vieux Reims*, chez les Veromandues un *vieux Laon*, ce sont les anciens lieux de refuge qui ont été abandonnés pour des localités plus commodes. C'est ainsi qu'on peut expliquer que César n'a point parlé de *Trèves* qui n'existait pas encore, ni de *Divodurum*, *Tullum*, *Verdunum*, qui n'avaient d'autre importance que celle d'un lieu de refuge et qui n'ont jamais servi contre les Romains puisque les Médiomatricks, les Leucks, les Verduns, n'ont opposé au vainqueur aucune résistance. C'est à dater de l'époque gallo-romaine que ces localités sont devenues les villes de Metz, Toul, Verdun, et qu'avec Trèves elles ont occupé les historiens.

TABLE

DES MÉMOIRES CONTENUS DANS CE VOLUME.


UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 06822 7803



